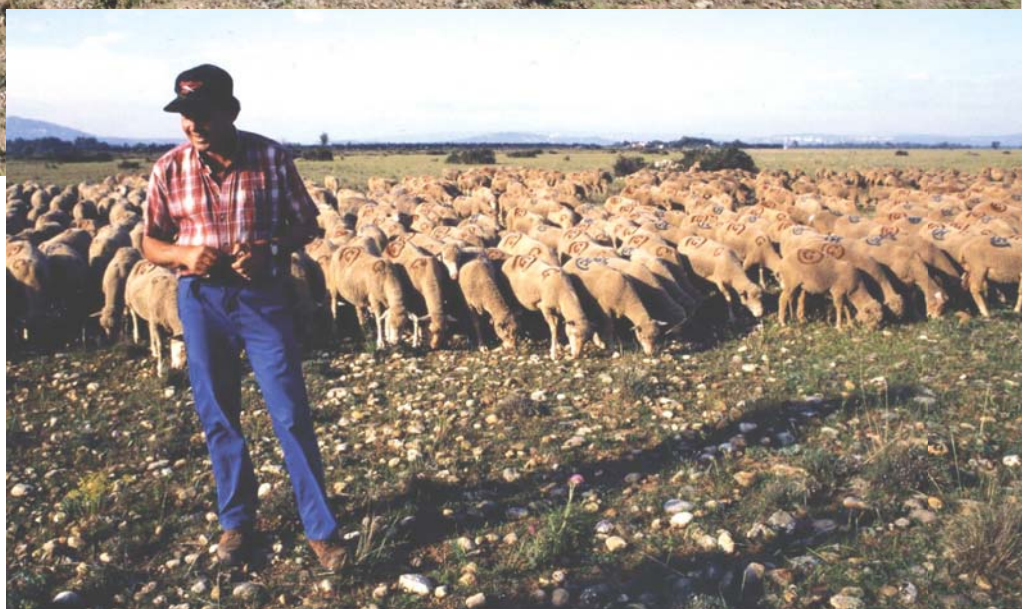


Éleveurs de moutons et bergers entre Crau et Queyras

Évolution du pastoralisme méditerranéen sous l'effet des
politiques de l'agri-environnement et du loup



Mémoire présenté en vue du diplôme de l'EHESS

par

Marc VINCENT

Directeur de mémoire : François SIGAUT

2007

École des Hautes Études en Sciences Sociales
INRA Sciences pour l'Action et le Développement

Éleveurs de moutons et bergers entre Crau et Queyras

Évolution du pastoralisme méditerranéen sous l'effet
des politiques de l'agri-environnement et du loup

Mémoire présenté en vue du diplôme de l'EHESS

par
Marc VINCENT

Directeur de mémoire : **François SIGAUT**

2007

À Camé qui aurait tant voulu voir la fin de ce travail et à Annie, en gage de mon amour...

À la mémoire de Jean-Paul Chabert, inventeur du concept de lupotechnie.

Remerciements

Mes remerciements vont tout d'abord à François Sigaut, anthropologue des techniques agricoles et Directeur d'étude à l'EHESS, qui a bien voulu assurer l'encadrement de ce mémoire.

Dans le paysage des études supérieures françaises, l'École des Hautes Études en Sciences Sociales est le seul établissement, par son Diplôme original, offrant à des salariés la possibilité de reprendre des études universitaires et de les orienter par la souplesse de son cursus vers une véritable formation à la recherche.

Christine de Sainte Marie, Jean-Paul Chabert et Christian Deverre sont à l'origine de ce travail. Ils ont su, par leur pouvoir de persuasion, me convaincre de l'opportunité de replonger dans un cursus de formation.

Christine de Sainte Marie, Cyril Agreil et Lucie Dupré ont bien voulu m'épauler dans la structuration de mes écrits ainsi que s'immerger dans l'indispensable et souvent fastidieux travail de relecture. Ma reconnaissance ne pourra jamais être à la hauteur de leur implication dans cette délicate tâche.

Aux collègues du laboratoire d'Ecodéveloppement, Unité de Recherches 767 du département Sciences pour l'Action et le Développement à l'Inra d'Avignon qui m'ont soutenu à un moment ou à un autre par leurs conseils, leur appui technique... et leurs encouragements : Stéphane Bellon, Dany El Obeid, Ghislain Geniaux, Bernard Hubert, Johan Jouve, Michel Meuret, Claude Napoléone, Guillaume Ollivier, Nathalie Perrot... et en particulier les membres de l'atelier « Méthodologie de l'enquête de terrain » : Didier Armand, Marie Bourgeois, Monica Castro, Michel Etienne, Joël Fauriel, Pedro Gonzalez, Jacques Lasseur, Élisabeth Lécrivain, Martine Napoléone, Mireille Navarette, Réjane Paratte.

Un grand merci pour leur soutien technique, voire psychologique à Joëlle Pauleau, Viviane Rousselle, Christine Gilly et Hugues Voreux sans qui ce mémoire n'aurait pas la même saveur.

Une mention spéciale à l'Action Concertée Incitative « Sociétés et cultures dans le développement durable », animée par Elsa Faugère, qui accueille mon projet parmi un grand nombre de travaux nationaux et internationaux et complète son financement.

Un salut particulier et enthousiaste à l'École Technique du département Sciences pour l'Action et le Développement qui, sous la férule de la dynamique équipe de l'Inra de Corte en Corse, Rémy Bouche et Célia Bordeaux en tête, m'a permis de prendre du recul sur mon travail. Le poster synthétisant ce mémoire fut récompensé en mars 2007 à Alénia, Pyrénées-Orientales.

Je tiens également à saluer l'équipe de la formation permanente du centre Inra d'Avignon, et en particulier Elisabeth Aymar et Mireille Mounition, qui m'a permis de mener à bien ce projet notamment grâce à son appui financier.

Je n'oublie pas les nombreuses personnes rencontrées sur le terrain à l'occasion des entretiens nécessaires à ce travail. En particulier, je veux rendre hommage aux éleveurs et aux bergers de Crau et du Queyras, acteurs de premier plan de ce travail de recherche, qui m'ont consacré tout le temps indispensable au recueil des données orales.

Que les administrateurs et les gestionnaires de la réserve naturelle des coussouls de Crau et du Parc régional du Queyras soient ici remerciés. Et en particulier, le Président Pierre Blanc, Michel Blanchet, Patrick Fabre, Yves Fouque, Yves Goïc, Jacqueline Turina et Axel Wolff.

Merci pour les « pierres précieuses » découvertes à l'occasion de diverses rencontres auprès de Geneviève Andreis, Christine Bernath, Jean Boutin, Pierre-Marie Bouquet, Robert Coumes, Jean-Louis Denarié, Laure Eon, Florent Favier, Laurent Garde, Clément Gaubert, Michelle Jallet, Marc de Kérimel, Paul Lapeyronie, Jean-Pierre Legeard, Yannick Léonard, Marie-Thé Leroy, Josiane Marchetti, Samuel Michel, Gilbert Molénat, Alexandra Moret, Pierre-Louis Osty, Paul Pétrequin, Jacky Pin, François Proust, Michèle Quiblier, Damien Theurkauff, Didier Tronc, Fabrice Wursteisen.

À Gil Tchernia pour... tout !!!

À Martine, Flora et Lucie pour la vie.

Table des matières

Introduction	1
1 - L'élevage ovin méditerranéen : caractéristiques et enjeux.....	1
2 - Le pastoralisme et les politiques publiques	2
2. 1 - Le retour du loup.....	3
2. 2 - Des politiques publiques contradictoires ?	4
3 - Organisation du mémoire	5
4 - Dispositif de recherche	6
5 - Choix des terrains enquêtés	6
6 - Corpus.....	7
7 - Choix de présentation	9
Chapitre 1 : De la plaine à la montagne : le pastoralisme, une quête permanente de ressources sur pied	11
Partie A : La Crau, un espace convoité.....	12
A. 1 - Le <i>coussoul</i> (Figure 2)	12
A. 2 - Élevage et foin : des productions menacées.....	16
A. 2. 1 - L'irrigation	16
A. 2. 2 - Intervention des politiques publiques.....	17
A. 3 - L'élevage du mouton	18
A. 3. 1 - La laine à l'origine de la race mérinos d'Arles ou « métis ».....	20
A. 3. 2 - Vers la production de viande.....	20
A. 3. 3 - Le système d'élevage et ses variantes	23
a - Automne – hiver : agnelage et regain.....	25
b - Printemps : lutte, coussoul et colline.....	26
c - Été : transhumance et alpage	31
d - Notions de chargement	33
A. 4 - La mise en place de la protection de la Crau	36
A. 4. 1 - Les menaces	36
A. 4. 2 - Natura 2000.....	37
A. 4. 3 - Les agriculteurs réagissent	38
Partie B : Éleveur, un métier aux multiples visages	42
B. 1 - Le commerce des agneaux, un point névralgique	45
B. 1. 1 - Abattoir moderne et référentiel qualité, sources de polémiques	46
B. 1. 2 - Vente directe	50
B. 2 - L'éradication de la brucellose, une lutte exemplaire.....	51
B. 2. 1 - Le fléau de la fièvre de Malte.....	51
B. 2. 2 - La prophylaxie.....	52
B. 2. 3 - Le succès	55
B. 3 - Les problèmes sanitaires, un chapitre toujours ouvert	56
B. 4 - Eleveur/berger : des métiers complémentaires.....	57
Partie C : Les bergers, de véritables auxiliaires des éleveurs	58
C. 1 - Les bergers en action.....	63
C. 2 - L'Académie des bergers provençaux	66
C. 3 - Comment faire évoluer le statut professionnel du berger ?	69
C. 4 - Le rôle de l'Association des bergers des Hautes-Alpes	71
C. 5 - Les contrats de travail	73
Partie D : La transhumance, clef de voûte du système.....	80
D. 1 - Comment la définir ?	81

D. 2 - Une pratique ancienne ? Peut-être.....	83
D. 3 - Les routes de la transhumance.....	85
D. 4 - L'avènement du transport routier	88
D. 5 - Le cérémonial de la transhumance	91
D. 6 - Vers l'alpage.....	93
D. 7 - Et si l'alpage n'existait pas.....	94
D. 8 - La Maison de la Transhumance.....	95
Partie E : Le Queyras	96
E. 1 - Alpages, élevage et dégâts	97
E. 2 - Les conséquences physiques et humaines d'une géographie contrastée.....	98
E. 3 - La politique parachève le processus néfaste entamé par la nature.....	101
E. 4 - Régression de certaines pratiques agricoles.....	102
E. 5 - Les ovins s'imposent.....	104
E. 6 - Le Parc Naturel Régional du Queyras	106
E. 6. 1 - Les chartes	108
E. 6. 2 - La charte au service de qui ?.....	110
E. 6. 3 - Moyens mis en œuvre et objectifs	111
E. 7 - Queyrel, accrus, galliformes et avalanches : le rôle du pastoralisme	114
E. 8 - Impacts de la chasse et du tourisme sur la biodiversité... ..	120
E. 9 - Les Associations Foncières Pastorales, outil de la politique de la montagne.....	121
E. 9. 1 - L'AFP de la commune d'Abriès.....	123
E. 9. 2 - Bilan : la question du foncier.....	125
E. 10 - La gestion des effectifs ovins en alpage	127
E. 11 - L'avenir.....	130
Chapitre 2 : Le choc inattendu de deux politiques européennes pour l'environnement.....	133
Partie A : Le loup dans le monde : espèce menacée ?	134
Partie B : La politique lupine de la France de la disparition au retour du loup	134
B. 1 - La politique d'éradication.....	135
B. 2 - Les directives de l'État en Crau au XIX ^e siècle	136
B. 3 - Disparition des loups en France et sécurisation de l'élevage	139
B. 4 - La fin du XX ^e siècle : un retour prévisible, sinon attendu.....	139
B. 5 - Comportement alimentaire des loups : opportunisme et paresse.....	143
Partie C : Le retour des loups dans l'arc alpin français	144
C. 1 - L'arrivée en France.....	145
C. 2 - Les loups se multiplient, les dégâts aussi	147
C. 3 - L'action gouvernementale	150
C. 4 - En première ligne, l'ONCFS	156
C. 5 - La judiciarisation de la « gestion » du loup.....	157
C. 6 - Pourtant, ailleurs, tout se passe bien !.....	159
C. 7 - Tourisme lupin versus tourisme ovin	159
C. 7. 1 - Une visite au Scénoparc®	162
C. 7. 2 - « Sur les traces du loup » et « produits certifiés loup », velléités touristiques	163
C. 8 - Petite chronique médiatique du retour du loup en France	168
C. 8. 1 - 1994 : l'année du loup	168
C. 8. 2 - 1995 : menaces de jacqueries	172
C. 8. 3 - 1996 : arguments délétères contre rumeurs de réintroduction.....	174
C. 8. 4 - 1997 : les éleveurs construisent leur défense.....	175
C. 8. 5 - 1998 : année de l'extension géographique des meutes	177
Partie D : La colère des éleveurs et des bergers monte en puissance.....	178

Partie E : Vers une indispensable gestion du loup pour une réelle coexistence ?	182
Partie F : Une collectivité territoriale innove dans la protection des troupeaux	184
F. 1 - Cabanes de chantier et nouvelles constructions.....	186
F. 2 - Radio-bergers.....	188
F. 3 - « Brigade » pastorale	190
Chapitre 3 - La Mesure "t" issue du "Plan d'action sur le loup 2004-2008"	193
Partie A : La législation	193
Partie B : Le zonage des communes	194
Partie C : Le prix des loups.....	195
Partie D : Un accueil frileux	196
Partie E : Vivre avec la mesure « t »	201
Chapitre 4 - La délicate et pourtant nécessaire protection des troupeaux.....	203
Partie A : Renforcer la surveillance des troupeaux par les hommes	204
A. 1 - Quelle est cette silhouette dans le paysage ?.....	207
A. 2 - Les aide-bergers, des nouveaux venus plus ou moins bien acceptés	207
A. 2. 1 - Des employeurs se mobilisent pour former les aide-bergers	208
A. 2. 2 - Éleveurs et bergers soulèvent les difficultés inhérentes aux aide-bergers	209
A. 3 - L'écovolontariat vole au secours du pastoralisme (qui n'en demandait pas tant)	211
Partie B : Le chien de protection, une médiation animale	214
B. 1 - Le départ du chien de protection	214
B. 2 - La disparition du couple loup - chien de protection et sa substitution par le chien de conduite	217
B. 3 - La réinvention du chien de protection.....	219
B. 3. 1 - Une réponse au chien divagant.....	219
B. 3. 2 - La difficile réintroduction d'une technique	221
B. 3. 3 - Le patou, nouvelle figure des alpages	222
B. 3. 4 - Ma confrontation aux patous	224
B. 4 - Une technique à « apprivoiser »	225
B. 4. 1 - « On est fatigué ! »	226
B. 4. 2 - Un patou, ça doit manger des croquettes... et pas de la biodiversité	226
B. 4. 3 - Mais les croquettes, c'est cher !	227
B. 4. 4 - Le patou et le touriste	228
B. 4. 5 - La difficile coexistence « pacifique » touristes - patous	231
B. 4. 6 - Divagation de patous	233
B. 4. 7 - « Le patou, on n'en veut pas ! »	234
B. 4. 8 - « Éviter la pagaille »	235
B. 4. 9 - Des problèmes ? Quels problèmes ?	236
B. 5 - Le patou, une nouvelle filière commerciale ?	238
B. 6 - Comment éduquer les patous ?	240
B. 7 - Ânes et lamas : des alternatives sérieuses ?	242
B. 8 - L'avenir des patous	244
Partie C : Les parcs de regroupement.....	247
C. 1 - Évolution des fonctions attribuées au parage	247
C. 1. 1 - De l'ère gallo-romaine à la fin du XX ^e siècle : un raccourci saisissant.....	247
C. 1. 2 - Empêcher la divagation des animaux	249
C. 1. 3 - Concentration de la fumure organique	249
C. 1. 4 - Faciliter le travail	253
C. 1. 5 - Amélioration de la qualité environnementale des estives	253
C. 2 - Le matériel de parage, une longue évolution.....	254
C. 2. 1 - La corde du diable : la clôture s'industrialise.....	255
C. 2. 2 - Avant-guerre, les prémices de la clôture à moutons.....	255

C. 2. 3 - Clôtures à mailles ou fil lisse : l’embarras du choix.....	255
<i>a - Les clôtures à fils électrifiés</i>	<i>256</i>
<i>b - La « révolution » filet.....</i>	<i>258</i>
C. 3 - Coexistence prédateurs/troupeaux : comment font-ils ailleurs ?.....	261
C. 3. 1 - Des expériences inadaptables	261
<i>a - Les parcs de nuit à l’Italienne</i>	<i>261</i>
<i>b - Barrages contre les coyotes.....</i>	<i>262</i>
<i>c - La protection des troupeaux pour une protection des loups !.....</i>	<i>263</i>
C. 3. 2 - Des expériences adaptables	266
<i>a - La clôture magnétique ou le bétail sans barrières</i>	<i>266</i>
<i>b - Le « treillis soudé » ou l’enceinte fortifiée démontable.....</i>	<i>266</i>
C. 4 - Les parcs de regroupement nocturne à l’épreuve du terrain.....	268
C. 4. 1 - Un objet technique familial	269
C. 4. 2 - Des outils de gestion : troupeau, pâturage, fumure.....	269
C. 4. 3 - La pratique demeure, les motivations changent.....	272
C. 4. 4 - Une herbe trop loin des parcs	273
C. 4. 5 - Dégradation des sols... ..	274
... et mauvais état des animaux	274
C. 4. 6 - Facile à dire... pas facile à faire !.....	275
C. 4. 7 - Nostalgie de la liberté perdue	276
C. 4. 8 - Abandons de quartiers d’accessibilité restreinte.....	278
C. 4. 9 - Ne changeons rien ! Adaptons-nous !.....	279
C. 4. 10 - Taille du parc et portage du matériel	280
C. 5 - Un bilan du regroupement nocturne	281
Partie D : La réponse (incomplète) de l’Etat.....	282
Conclusion	285
Le monde de l’élevage face aux contradictions de « l’agri-environnement »	285
Comment sortir de ces contradictions ?	285
Pour une lupotechnie, ou science de la gestion du loup sauvage dans son écosystème	286
Glossaire	291
Sigles	295
Annexes.....	299
Bibliographie.....	301

Introduction

1 - L'élevage ovin méditerranéen : caractéristiques et enjeux

L'élevage pastoral des moutons est une des caractéristiques du bassin méditerranéen. Cet élevage en mouvement se caractérise par le déplacement constant des troupeaux au gré de la pousse de l'herbe et de l'exploitation de ressources « spontanées » : c'est un élevage sans stockage de fourrage (Haudricourt, 1988). Il se distingue de l'élevage intensif rencontré plus au Nord, et qui est basé sur la culture de l'herbe et l'alimentation en stabulation en vue de maximiser le potentiel de production des animaux. Au contraire, au Sud, de grands troupeaux de moutons exploitent des espaces qui ne peuvent être mis en valeur que par le pâturage. J'ai situé mon travail dans deux régions emblématiques de l'élevage ovin méditerranéen. Tout d'abord la plaine de Crau, petite région du département des Bouches-du-Rhône accueillant des troupeaux d'ovins depuis plusieurs millénaires, ainsi que ses marges de collines provençales réouvertes récemment au sylvo-pastoralisme. Ensuite le massif du Queyras, situé dans le département des Hautes-Alpes, zone de transhumance de grands troupeaux et base d'un élevage local sédentaire.

Éleveurs et bergers ont façonné leur pays. Leur culture professionnelle, riche, s'insère dans une culture méditerranéenne dans laquelle la figure du berger est profondément symbolique. L'ancienneté de leur présence est confirmée depuis peu par les récentes découvertes de bergeries romaines en Crau. Les aptitudes de leurs animaux à exploiter des ressources alimentaires spontanées très diversifiées sont le fruit d'une longue sélection. Ces ovins rustiques possèdent une plasticité leur permettant de s'adapter à des milieux s'étendant de la côte à la haute montagne. Ce mouvement de balancier, attesté également de longue date, s'inscrit dans la quête perpétuelle de nourriture, au fil des saisons, en fonction des besoins des animaux et de la pousse des végétaux. C'est la transhumance, temps fort puissamment chevillé à l'âme provençale. Il ne s'agit pas de donner une image idyllique de ce moment fort de l'élevage pastoral méditerranéen. Certes, la transhumance est épuisante pour le berger car il a de grandes responsabilités, mais c'est aussi un moment privilégié car vécu comme indispensable au ressourcement des hommes et au bien-être animal après le long hivernage en plaine. Chaque année, les conducteurs de troupeaux doivent s'adapter à des conditions de milieux et de travail par définition changeantes. Mais cette capacité d'adaptation n'est pas seulement conjoncturelle ou à l'échelle d'une saison, d'une *campagne*. Elle est aussi globale, structurelle et structurante. Elle implique des réorientations permanentes. En effet, pour autant que l'élevage des moutons soit présent depuis des siècles sur ces territoires, les pratiques qui lui sont associées aujourd'hui sont le produit d'une succession de changements, voire de bouleversements répondant à l'évolution du secteur agricole en particulier et de la société en général. Ce système a évolué tout en restant pastoral, c'est-à-dire, qu'il a su s'adapter à des exigences nouvelles, sans toutefois emprunter la voie de la culture de l'herbe, au sens propre comme au sens figuré.

La plaine de Crau est exemplaire de ces évolutions. Le delta fossile de la Durance, steppe à l'origine sans eau appelée localement *coussoul*, est constitué d'une mosaïque de pâturages façonnée par la dent des animaux. Une partie importante a été transformée depuis le XVI^e siècle par la création de prairies « naturelles » produisant depuis 1997 le premier produit AOC destiné à la consommation animale : le foin de Crau. Devenue bocage par irrigation grâce à un réseau complexe de canaux et à l'implantation de haies, la Crau humide a profondément transformé les pratiques des éleveurs qui l'ont intégré dans leur système au point de la rendre indispensable.

Depuis le XIX^e siècle, les éleveurs de la Crau ont dû affronter une série de bouleversements : de la substitution de la production industrielle de laine par celle de la viande ; de la transhumance à pied

au transport par fer puis par camions ; du ravitaillement en montagne par des ânes bâtés à l'hélicoptage subventionné ; de la vente des produits issus de l'activité d'élevage à l'encaissement de primes européennes découplées de cette activité ; de l'éradication organisée du loup au XIX^e siècle à son retour protégé à la fin du XX^e siècle. Le pastoralisme dans ses formes actuelles est donc le produit d'ajustements répétés auxquels ont procédé des générations d'éleveurs et de bergers. Mais aussi importantes et fréquentes, voire brutales, qu'aient été ces évolutions, aucune n'a remis en cause sa caractéristique fondamentale : la construction de liens forts, emblématiques et complexes entre espaces, ressources naturelles et pratiques d'élevage, dont la transhumance est une parfaite illustration.

Dans le massif du Queyras, l'agriculture a connu, elle aussi, de profonds bouleversements depuis le XIX^e siècle. De la Restauration des Terrains en Montagne (RTM) au « Plan Mansholt », de la « zone témoin » au « Parc naturel régional », l'agriculture locale, basée auparavant sur une abondante main-d'œuvre, notamment en l'absence de possibilités de mécanisation due aux fortes pentes, a été relayée par le pastoralisme local et par les grands troupeaux transhumants. Des inondations catastrophiques ont aggravé les effets de l'exode rural déjà bien engagé. Pour l'heure, ces bouleversements économiques et sociaux, comme l'abandon de l'irrigation et de la fauche sur les pentes, ajoutés à l'exode rural massif, bien que visibles dans les paysages, n'ont pas provoqué le boisement irréversible des alpages préconisé par les forestiers.

2 - Le pastoralisme et les politiques publiques

A la fin du XX^e siècle, alors que la paysannerie disparaissait en France sous l'effet de l'industrialisation, de l'urbanisation et de la modernisation de l'agriculture (Mendras, 1967), un retour de balancier inattendu venait réhabiliter certaines formes d'activités agricoles. Jusqu'alors, deux politiques s'opposaient : d'un côté, la politique agricole qui poussait au productivisme, et de l'autre, la politique de protection de la nature plutôt sanctuariste, excluant les activités humaines (création de réserves naturelles et de Parcs nationaux). Malgré leurs divergences d'orientation, les deux ministères en charge de ces politiques vont s'efforcer de former un « ménage » réputé impossible entre production agricole et protection de la nature. Il s'engage pourtant en 1992 avec le tournant agri-environnemental opéré par les politiques européennes (Alphandéry & Billaud, 1996). En effet, d'un côté la réforme de la PAC intègre des préoccupations environnementales et institue les mesures agri-environnementales, tandis que de l'autre, la Directive visant à favoriser la conservation de la biodiversité des habitats naturels d'espèces de faune et de flore sauvages – dite Directive Habitats – cherche à protéger des espaces naturels relictuels à l'intérieur des espaces agricoles en incitant au maintien des pratiques traditionnelles jugées favorables à la conservation des milieux.

En France et dans l'Union Européenne, les politiques agri-environnementales ambitionnent de limiter les impacts négatifs de l'agriculture productiviste sur les ressources naturelles (eaux, sols, biodiversité). Elles cherchent également à encourager les impacts positifs de certaines formes d'activités agricoles, notamment sur les territoires en déprise. C'est dans ce contexte que le pastoralisme, confirmé dans sa fonction productive de biens agricoles, se voit également reconnaître publiquement sa contribution à la qualité écologique des territoires qu'il exploite. La lutte contre les incendies de forêt et la fermeture des milieux menacés d'embroussaillage ainsi que la conservation de la diversité biologique d'espaces naturels sensibles sont désormais considérés comme des enjeux majeurs associés à ces pratiques pastorales. La création de dispositifs agri-environnementaux successifs prend acte de ces nouvelles fonctions dévolues aux éleveurs et bergers.

Les zones qui nous intéressent, le *coussoul* de Crau et les alpages du Queyras, sont particulièrement concernées par ces politiques dont l'impact est fort. Les politiques de la nature ont donc permis de créer les conditions d'une protection qui a reposé d'abord sur un gel foncier classique, puis sur une forme d'« agricolisation » de la biodiversité, c'est-à-dire une reconnaissance et une légitimation des

pratiques pastorales dans la production de milieux remarquables. Comme Monsieur Jourdain faisait de la prose sans le savoir, les bergers de la Crau « fabriquaient » par des pratiques de pâturage transmises de génération en génération des situations favorables à la vie d'un cortège de fleurs, d'insectes, de reptiles et d'oiseaux sauvages. C'est la reconnaissance de ces pratiques agricoles, appelées aujourd'hui « durables », qui a permis de mettre en place les conditions politiques de sauvegarde des espaces liés au pastoralisme. Mais ne nous méprenons pas sur les conséquences de cette protection qui passe par un gel foncier fort : elle ne fige en rien le pastoralisme ovin de la Crau et de son support originel qu'est le *coussoul* ; sa capacité d'évolution et d'ajustements demeure intacte.

Les terres arides des collines provençales ont subi depuis des décennies une rupture forte causée par la désertion conjoncturelle ou forcée de l'ensemble des activités de cueillette et d'entretien de la forêt méditerranéenne et en particulier le pastoralisme. De grandes zones impropres à la mise en culture sont menacées par une dynamique d'embroussaillage devenue incontrôlable. Dans ce cas, c'est sous la pression des incendies que les mesures incitatives ont été envisagées. Seul le redéploiement sylvopastoral des troupeaux est possible pour une reconquête de ces piémonts à l'abandon. Ce processus très récent est lui aussi valorisé par des politiques publiques soucieuses de la sécurité des habitants (Défense des Forêts Contre les Incendies) et de la préservation de paysages emblématiques : Plan Intercommunal D'Aménagement Forestier (PIDAF), Réaménagement des Terrains Incendiés (RTI).

Dans le Queyras, ici encore, la mise en place de l'agri-environnement encourage le pastoralisme. Des Contrats d'Agriculture Durable (CAD) cofinancés par le Conseil Régional PACA et l'Union Européenne permettent la protection de la faune, de la flore et des zones sensibles au pâturage précoce et au passage des troupeaux (tétrasyre, lagopède, reine des Alpes, etc), et l'amélioration des milieux pastoraux dégradés (nardaies, queyrellins, zones embroussaillées). Le tourisme de nature développé après-guerre dans le cadre des stations villages, s'est substitué à l'agriculture de subsistance. Contrairement à bien des stations type « Plan neige » où s'est mis en place le tourisme de masse orienté vers l'exploitation industrielle de « l'or blanc », une petite région comme le Queyras a cherché et cherche toujours à harmoniser son développement économique, artisanal et touristique parallèlement au soutien d'une agriculture de fond de vallée tenue par l'élevage bovin et à un développement maîtrisé de la grande transhumance ovine associée à l'élevage ovin local sur les alpages d'altitude.

2. 1 - Le retour du loup

Cette réhabilitation des activités pastorales au nom de l'environnement se trouve brusquement remis en cause par le retour inattendu d'une forme emblématique de la biodiversité : le loup. Le hasard a voulu qu'en 1992, sa toute première observation dans le Parc National du Mercantour coïncide avec la mise en place des premières mesures agri-environnementales (MAE). Après presque un siècle d'absence dans notre pays, le prédateur revient dans l'Arc alpin par l'extension de la population lupine italienne. La politique de conservation de l'espèce *Canis lupus* dans ce pays a créé les conditions favorables à son retour, conditions relayées en France par l'exode rural, la déprise agricole, l'abondance des proies sauvages et un statut de protection intégrale inscrit dans une convention internationale, la Convention de Berne, « relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe ». Cette convention, signée en 1979, ratifiée en 1990, est entrée en vigueur en France deux ans avant l'annonce officielle du retour des loups. Elle est renforcée le 21 mai 1992, quelques mois avant la première observation de loups à Saint Martin-Vésubie dans les Alpes-Maritimes, par la Directive Habitats qui vise à la fois la protection d'habitats naturels remarquables que sont les parcours pastoraux (les parcours substeppiques de graminées annuelles

du *coussoul*, et les pelouses alpines et les prairies de fauche de montagne du Queyras) et certaines espèces de faune dont *Canis lupus* fait partie.

Munis de ces laissez-passer, les loups se répandent en quelques années sur l'ensemble de l'Arc alpin français. Leurs attaques, souvent mortelles pour les ovins et toujours traumatisantes pour hommes et bêtes, mettent en péril le fragile équilibre réalisé entre élevage et protection de la nature. Éleveurs et bergers, peu préparés à ces assauts, constatent les pertes avant de réagir violemment contre une situation de blocage : l'interdiction d'intervenir sur les prédateurs en les effarouchant, ou en les éliminant lorsqu'ils se montrent agressifs face aux troupeaux ovins. Seule ce que j'ai appelé la protection passive leur est autorisée : elle s'appuie sur force chiens de protection, parcs de regroupement ou sur des aide-bergers.

2. 2 - Des politiques publiques contradictoires ?

Un conflit entre partisans inconditionnels des loups et éleveurs confrontés à la prédation éclate rapidement. Pour les premiers, le loup est un symbole de la nature originelle, une icône de la biodiversité, un monument intouchable. Les seconds, en réclamant à hauts cris l'enlèvement, voient leur activité stigmatisée tant elle viendrait bouleverser la « vraie » nature. Le pastoralisme méditerranéen ne serait-il pas au tournant d'une nouvelle épreuve sous l'effet des politiques de l'agri-environnement ? Le loup ne serait-il pas un révélateur des contradictions des politiques publiques ? Car en le protégeant au nom de la conservation de la biodiversité, ne menace-t-on pas l'effet positif du pâturage extensif révélé, reconnu et légitimé par l'agri-environnement ? La biodiversité des espaces entretenus par l'élevage ovin pastoral ne risque-t-elle pas d'être sacrifiée si sa pérennité était remise en cause ?

Mon travail vise à répondre à ces questions. Je montre comment le pastoralisme ovin méditerranéen se recompose entre la légitimation de son rôle dans l'agri-environnement et les demandes de justification faites à cette activité historique, face au retour d'une figure emblématique de la nature sauvage : le loup. Pour cela, je décris en quoi le retour d'un grand prédateur, dans un espace pacifié, affecte les pratiques des éleveurs et des bergers, et j'analyse comment cet élevage, qui se retrouve en première ligne face au choc de la prédation, tente de s'adapter malgré tout à cette nouvelle situation.

En France, le loup est l'objet d'une gestion de type « laisser-faire » : le prédateur est livré à lui-même. Tous les efforts de protection se font aux dépens des éleveurs et de leurs moutons. Nous verrons qu'à ce titre, la Politique Agricole Commune (PAC) prend en charge depuis 2006, par un arrêté ministériel, le financement d'une Opération de protection de l'environnement dans les espaces ruraux (OPEDER) portant sur « La protection des troupeaux contre la prédation ». Ainsi, par le biais de cette mesure agri-environnementale (MAE), le loup « sauvage » fait son entrée dans la PAC, jusqu'alors dédiée aux activités agricoles.

La protection des loups doit-elle exclusivement reposer sur la protection des troupeaux ? Malgré les efforts indéniables des éleveurs, et même si ces efforts doivent se poursuivre, elle a probablement prouvé ses limites. N'est-il pas temps de créer les conditions d'un suivi dynamique des meutes supposant des moyens financiers, des techniques, des savoirs, des corps de métier à (re)créer, à l'instar des éleveurs de moutons et des bergers qui ont su mettre en place au fil du temps les conditions de coexistence du pastoralisme et des espèces sauvages ? Pour sortir des contradictions de l'agri-environnement et de ces conflits qui se règlent actuellement devant les tribunaux, il conviendrait alors de se diriger vers la protection active, cette fois-ci, des troupeaux domestiques à travers une véritable gestion de l'espèce *Canis lupus*.

C'est dans cette hypothèse que je propose une gestion des populations de loups qui prendrait en compte l'évolution des effectifs, des comportements des meutes et des individus erratiques, comme

Jean-Paul Chabert¹ l'a suggéré (Chabert *et al.*, 2004b). A sa suite, je propose la mise en œuvre d'une « lupotechnie »² basée sur la professionnalisation de la « filière loup » et sur la création de métiers spécialisés capables de prendre en charge le « problème » loup, au même titre qu'il existe une zootechnie capable de répondre aux problèmes de l'élevage des animaux domestiques. C'est à ces conditions que le loup sortira des contradictions des politiques publiques (Chabert, 2003).

3 - Organisation du mémoire

Dans le premier chapitre, nous voyagerons à travers le temps et les différents paysages de la transhumance : Crau, Alpilles et Queyras. Nous nous familiariserons avec les différents systèmes d'élevage ovin. Pour cela, nous accompagnerons les évolutions des éleveurs contemporains à travers des aspects fondamentaux du métier : le commerce des agneaux et la lutte contre la brucellose. Nous mettrons en lumière les bergers, travailleurs atypiques, employés des premiers, et la façon dont ils se sont saisis de l'agri-environnement pour faire évoluer leur métier, leur formation, leur statut auprès de leurs patrons. Ce chapitre sera aussi l'occasion de comprendre le lien fort existant entre élevage et protection de l'environnement dans ces territoires. Un regard sur les politiques pratiquées par le PNR du Queyras et inscrites dans sa charte montre clairement qu'elles vont dans le sens du soutien de l'activité d'élevage.

Le deuxième chapitre nous permettra d'identifier le nouvel enjeu que représente le retour du loup dans le paysage familial et paisible de la transhumance : du processus historique d'éradication aux conditions de la réimplantation de ce grand prédateur, nous détaillerons les évolutions et les conséquences de ce retour. Nous examinerons plus particulièrement la polémique qui a accompagné l'arrivée du loup en France avec un regard sur la presse des premières années. Un tour d'horizon des prises de position dans l'espace public (presse, radio, télé) permettra de se faire une idée de la vision idyllique et quelque peu fantasmée que cet animal suscite. Nous verrons que le « produit loup » fait aussi l'objet d'une forme de commerce. Nous soulignerons l'action du PNR du Queyras, à travers les innovations pragmatiques mises en place sur les alpages dans le cadre de la protection des troupeaux.

Le troisième chapitre abordera la politique d'encadrement du retour du loup. Nous soulignerons son orientation quasi exclusive vers la protection des troupeaux et le règlement des dommages.

Dans le quatrième chapitre, nous examinerons en profondeur les techniques (aide-berger, chien de protection, parcs) mises en œuvre à l'occasion du retour des loups avec une vision historique de leur évolution. L'analyse des discours des personnes rencontrées sur le terrain permet ici d'avoir le regard des praticiens sur la faisabilité des préconisations de l'État en matière de protection des troupeaux. Leur point de vue est confronté aux discours des protecteurs des loups et au caractère peu réaliste de leurs propositions. Celles-ci donnent à penser que la gestion du dossier loup tient peu compte des réalités du terrain. Car les éleveurs, de leur côté, ont quant à eux, depuis longtemps intégré les notions de gestion, et de « bonnes pratiques » inhérentes à leurs animaux et aux espaces qui leur sont dévolus.

1. Jean-Paul Chabert, décédé en 2006, était agro-économiste à l'INRA-Ecodéveloppement. Son côté visionnaire a profondément marqué son passage parmi nous (voir en annexe des témoignages d'éleveurs avec lesquels il avait travaillé à l'annonce de son décès). Dès les premières années de l'arrivée du loup en France, il a prôné la gestion de cette espèce au nom de la protection de la biodiversité réalisée par le pastoralisme. Il a été co-organisateur d'un des tous premiers colloques en 1997 à Die, réunissant autour de la question, des avis divergents (Meuret *et al.*, 1998). Il fut témoin de la défense au tribunal de Nice en 2003 pour le tout premier procès d'un éleveur ayant par désespoir empoisonné un loup (Chabert *et al.*, 2004a). A cette occasion il tenta, hélas avec peu de succès, d'exposer devant le tribunal la nécessité de s'acheminer vers une réelle politique de gestion de l'espèce.

2. Voir sur le site Internet suivant, la contribution du laboratoire d'Ecodéveloppement au débat sur le loup. http://www.avignon.inra.fr/les_recherches_1/liste_des_unites/ecodeveloppement_1/dossiers_et_debats/dossier_loup_et_pastoralisme_contributions_aux_debats

4 - Dispositif de recherche

Je fais partie de l'unité d'Ecodéveloppement, de l'INRA-SAD d'Avignon, au sein de laquelle je participe à des recherches en zootechnie. L'équipe d'Ecodéveloppement étudie les relations entre activités agricoles et questions d'environnement. Ce travail, que j'ai entrepris dans le cadre d'une formation diplômante soutenue par l'INRA, est un apport à la compréhension de la complexité des enjeux liés aux pratiques agricoles. Il me conduit à observer les évolutions du pastoralisme à travers ses pratiques, ses techniques, ses savoirs et ses métiers, découverts à l'occasion d'une expérience personnelle et professionnelle longue, variée et enrichissante. Je n'ai d'ailleurs pas hésité à la mobiliser largement à l'occasion de mes enquêtes de terrain.

J'ai demandé à François Sigaut, historien et anthropologue des techniques, Directeur d'études à l'EHESS, de bien vouloir diriger ce mémoire en raison de l'entrée choisie : la question des pratiques et des techniques qui font les métiers du pastoralisme méditerranéen. Je le remercie d'avoir accepté.

5 - Choix des terrains enquêtés

J'ai choisi comme terrains la Crau, les collines provençales et le Queyras pour les raisons suivantes. Tout d'abord, pour le côté affectif que j'entretiens avec la Crau, région austère et attachante que j'ai appris à connaître au début des années 80 lorsque j'étais employé comme technicien dans un groupement de producteurs local, emploi qui m'a fait découvrir le système d'élevage et les hommes qui le portent. A cette occasion, j'ai participé directement à des chantiers de manipulation de troupeaux destinés à mettre en œuvre différentes prophylaxies. J'y ai aussi appris à trier les agneaux prêts à la vente. J'ai également contribué à mettre en place pour les éleveurs du groupement des conseils alimentaires ou sanitaires et un système de retour d'informations issues des abattages ayant trait à la qualité des carcasses. J'ai ainsi pu gagner la confiance et l'estime de plusieurs d'entre eux. Puis, entré au Domaine du Merle en 1984 comme technicien d'élevage INRA³, j'ai eu à maîtriser, durant quinze années, le savoir-faire nécessaire à la conduite d'un troupeau transhumant entre *coussoul* et alpage, puis les prémices de la reconquête des parcours de colline par le pâturage. Les techniques que j'ai mises en œuvre pendant toutes ces années étaient identiques à celles utilisées par les éleveurs que je continuais à côtoyer dans le cadre d'échanges professionnels. Ainsi, chaque année, je participais aux tournées de marquages de l'UPRA Mérinos⁴ afin de réaliser la sélection phénotypique des futurs reproducteurs. Ces rencontres m'ont permis de m'immerger totalement dans le système d'élevage local. C'est à cette occasion que j'ai découvert dans certains élevages du département des Alpes-Maritimes au début des années 90, les premières difficultés liées au retour des loups dans le Parc national du Mercantour. Les troupeaux dont j'avais alors la responsabilité n'ayant jamais été directement confrontés à ce problème, c'est au contact d'éleveurs locaux que j'ai pris conscience du phénomène. Ainsi, lors d'une tournée de marquage, j'ai vu les conséquences des attaques de loup sur les brebis, mais aussi sur les hommes. Les comportements avaient changé. La sérénité n'était plus de mise. La nervosité et l'inquiétude prenaient le pas sur la réflexion. J'ai alors réalisé l'importance des menaces qui planaient sur le pastoralisme. A cette époque, on commençait à peine à évoquer les chiens de protection ou l'éventualité de rassembler les bêtes la nuit. La presse ne faisait pas encore ses gros titres de ce retour inattendu du sauvage, mais j'ai senti dans les propos agressifs de mes hôtes de la région du Mercantour que l'affaire du retour du loup, là-bas, était mal engagée.

3. Le Domaine du Merle est un domaine expérimental situé en Crau sur la commune de Salon de Provence (Bouches du Rhône) appartenant à l'École nationale supérieure d'agronomie de Montpellier (ENSAM). En plus du troupeau ovin, de prairies de Crau, d'un important *coussoul* et de zones d'alpage situées dans le Parc national du Mercantour, ce domaine héberge l'école des bergers du Merle. Jusqu'en 1999, l'INRA y conduisait des expérimentations animales en matière de conduite de l'alimentation ovine en zone méditerranéenne, de génétique et de physiologie de la reproduction.

4. Unité nationale de sélection et de Promotion de la Race Mérinos.

J'aurais pu choisir un autre massif alpin que le Queyras, si tant est que les problèmes posés par les loups se multiplient à l'identique, mais choisir un Parc naturel régional (PNR) plutôt qu'un Parc national n'est pas neutre. Dans un PNR, la façon privilégiée de concevoir le lien et la place de l'agriculture, dans un espace où la protection de l'environnement est pourtant une forte préoccupation, n'a rien à voir avec la conception d'un Parc national comme le Mercantour, qui ont été créés à l'origine avant tout comme des sanctuaires de la vie sauvage, même si cette notion de sanctuaire est aujourd'hui à relativiser. Surtout, le cas du massif du Queyras est exemplaire. Tout d'abord, ses habitants ont su prendre en charge dans les années d'après-guerre leur propre développement, s'opposant au choix du tourisme de masse fait dans d'autres massifs alpins. Ensuite, au milieu des années 90, le rapport qui s'est instauré entre l'équipe du PNR du Queyras et les éleveurs utilisant les alpages de ce magnifique massif à l'occasion du retour des loups m'a intéressé par son exemplarité. Nous aurons l'occasion de revenir longuement sur les dispositifs originaux mis en place en alpages sur l'initiative du PNR pour accompagner les éleveurs aux prises avec la prédation.

6 - Corpus

Pour constituer mon corpus, je me suis appuyé sur les enseignements du séminaire de François Sigaut consacré à l'étude des techniques en agriculture dans les sociétés préindustrielles et basé sur la recherche des différences significatives entre pratiques et techniques apparemment semblables et leur évolution.

Mon travail est tout d'abord basé sur l'analyse de l'élevage ovin transhumant à travers les lieux et les techniques qui le caractérisent. Il est étayé à la fois par mon expérience personnelle et par des entretiens que je restitue dans une perspective historique justifiée par le caractère dit « traditionnel » du pastoralisme. Ces entretiens ont été réalisés auprès d'éleveurs et de bergers, et de personnes clef gravitant autour de ces métiers. Il est important de prendre en compte les pratiques et les discours portés par les acteurs directs et d'en rendre compte. Pour témoigner des interactions exercées au sein des professions qui s'y rattachent, j'ai collecté plus de trente relations très diverses. Ainsi, en dehors des enquêtes ethnographiques réalisées souvent en situation de travail en alpage avec les acteurs principaux que sont éleveurs et bergers et des représentants de leurs professions respectives, j'ai rencontré des administrateurs du PNR du Queyras et de la réserve naturelle des *coussouls*, des techniciens de ces structures, des techniciens pastoraux (CERPAM, Chambres d'agriculture locales et régionales), des techniciens d'administrations (DDAF, ONCFS), des enseignants (école de bergers), des chercheurs (INRA, ENSAM). Je me suis aussi appuyé par ailleurs sur l'expérience de la vétérinaire conseil d'un groupement de producteurs, d'un transporteur de moutons et de plusieurs accompagnateurs en montagne. Tous ces témoignages ont été enregistrés et retranscrits intégralement.

Pénétrer dans un espace social aussi conflictuel est plutôt fructueux pour une telle recherche, mais parfois aussi inconfortable. Autour d'enjeux, de problèmes aussi vifs que sont la protection des animaux, qu'ils soient sauvages ou domestiques, les acteurs sociaux se divisent en une multitude de positions, de comportements, de normes, d'attitudes et de manières d'agir. Les « groupes stratégiques » représentés par des individus partageant une position commune se confrontent, s'affrontent, négocient, coexistent. « Apprivoiser » les innombrables données de ce conflit a été un des enjeux de ce travail.

Le dépouillement des entretiens, adossé à mes observations de terrain, m'a permis de mettre en valeur les savoir-faire du pastoralisme basés sur une expérience ancestrale reconnue chez éleveurs et bergers par la qualité des acquis dans bien des domaines : l'élevage et son cortège de pratiques bien sûr, mais aussi les savoirs empiriques en matière de protection de l'environnement. L'accent est mis sur les changements provoqués par la mise en place sur les troupeaux des mesures de protection contre la prédation. Différents témoignages de praticiens sont recoupés à la fois par des dires de techniciens ou administrateurs d'espaces protégés, voire par des personnes liées par leur

métier au pastoralisme. D'autres témoignages plus généralistes viennent de prises de position dans l'espace public.

Pour la réalisation pratique des entretiens, j'ai suivi les conseils de Jean-Pierre Olivier de Sardan, Directeur d'études à L'EHESS, dans son cours donné à la Vieille-Charité à Marseille, à l'occasion de ma formation diplômante. Il ne parle pas véritablement de guide d'entretien, mais plutôt d'un canevas de questions se rapprochant du « pense bête ». Il s'agit, selon lui, de rester au plus près d'une conversation dans le sens où il faut en accepter les détours, les incohérences, les contradictions, les pauses, les aspects circulaires. Pour autant, les questions posées doivent faire sens pour l'interlocuteur. Le questionnaire a été adapté à chacun d'entre eux. Surtout, il a laissé place pour l'imprévu, pour de nouvelles pistes absentes du canevas de départ. Ainsi, chiens de protection et parcs de regroupement sont considérés par les protecteurs des loups comme l'arme efficace qui a fait ses preuves partout ailleurs pour protéger les troupeaux contre les attaques de prédateurs. Les réponses que j'ai obtenues sur ce sujet, et pas uniquement auprès des utilisateurs, m'ont montré que ces techniques, connues depuis longtemps, mais parfois nouvelles pour les éleveurs des régions considérées, n'avaient au contraire rien d'évident dans leur acquisition, et pire, qu'à terme, des effets collatéraux pouvaient apparaître. J'ai lié ces entretiens à l'observation de pratiques et de situations de travail. Ainsi, en alpage, j'ai participé à la mise en place des protections anti-prédateurs (parcs de nuit et chiens de protection), à la recherche de bêtes disparues et au constat d'attaque de prédateurs, à des réunions d'éleveurs et de bergers, ou encore à des modules de formation d'élèves bergers *in situ*. J'ai assisté à plusieurs procès d'éleveurs poursuivis pour avoir éliminé des loups ou pour des morsures de chiens de protection. J'ai observé le fonctionnement de foires ou d'autres manifestations autour de l'élevage ovin en plaine (foire de sortie des prés de Saint Martin de Crau, fête de la transhumance de Saint Rémy de Provence) comme en montagne (fête de la transhumance de Die, foire aux tardons de Champoléon). J'ai par ailleurs intégré l'analyse de la mise en exposition de lieux culturels et muséographiques dédiés au loup (Scénoparc© de Saint Martin-Vésubie, Parc à loup du Gévaudan) et de façon plus ancienne au mouton (Musée Arlaten à Arles, Écomusées de Camargue et de la Crau, Musée National des Arts et Traditions Populaires à Paris, Exposition itinérante de la Maison de la Transhumance de Saint Martin de Crau). J'ai replacé les techniques du pastoralisme dans un contexte historique permettant de montrer leur lente évolution, voire leur disparition, en fonction de leurs usages. Pour éviter le biais que serait par exemple le point de vue unique d'une profession, j'ai pris le temps de lire, d'écouter et d'observer les partisans inconditionnels des méthodes de protection des troupeaux.

Dans toute situation conflictuelle, comme l'est celle que j'ai étudiée, les contradictions des uns et des autres m'ont permis de prendre la mesure de la grande diversité des situations et de coller au plus près de la réalité du terrain. Mon expérience professionnelle m'a servi à la fois à désamorcer des situations d'enquêtes difficiles, inconfortables, voire à vif et à avancer rapidement en mobilisant des réseaux que je connaissais en partie.

Mes données ethnographiques ont été recoupées, étoffées et mises en regard d'un corpus extrêmement diversifié constitué lors des enquêtes : ouvrages, articles scientifiques, thèses et rapports, documents officiels et techniques, comptes-rendus de colloques et de procès, textes de lois, émissions de radio et de télé. Une partie a été recueillie sur le terrain : photographies, cartes postales, prospectus, circulaires, logos, pancartes, publicités, documents du PNR, cahiers des charges, contrats de travail, bulletin d'informations, manuscrits. Je me suis en particulier appuyé sur une partie importante de ce corpus, retraçant le traitement médiatique de ces questions, constitué de plus de 2800 coupures de presse. Ceci tend vers une collection exhaustive, recueillie depuis les premières années du retour du loup en France. Des données statistiques et cartographiques complètent ce corpus qualitatif et permettent de le resituer à une échelle quantitative.

7 - Choix de présentation

De larges extraits d'entretiens sont repris et analysés au fil des pages de ce mémoire. Ils sont reconnaissables par leur mise en forme en retrait et au graphisme réduit par rapport au corps de texte. L'anonymat des éleveurs, des bergers, de quelques administrateurs (sauf s'ils ont des responsabilités syndicales), voire de certains lieux a été respecté. Ne travaillant pas sur les formes de langage, le style adopté pour leur retranscription, par respect pour mes interlocuteurs, est le français correct.

Les citations d'auteurs, textes ou interviews non réalisés par mes soins, sont entre guillemets dans le corps de texte et en italique dans la chronique médiatique, pages 168 à 178.

Les termes vernaculaires sont en italique et sont regroupés en annexe dans un glossaire systématique. A leur première occurrence, ils sont définis soit en note de bas de page, soit dans le texte qui les prolonge.

Les sigles et acronymes font également l'objet d'un tableau récapitulatif à la suite du glossaire.

Crédit photos de couverture : M. Vincent, Inra-Ecodéveloppement (alpage) et P. Fabre, Maison de la transhumance (Crau).

Chapitre 1 : De la plaine à la montagne : le pastoralisme, une quête permanente de ressources sur pied

Le pastoralisme méditerranéen repose sur la migration des hommes et des troupeaux de moutons qui, au fil des saisons et au gré de la pousse des ressources alimentaires, parcourent au long de l'année différents paysages dont je vais détailler la complexité.

Tout d'abord, la plaine de la Crau est morcelée en divers espaces illustrant la prise de conscience de la nécessaire mise en œuvre de systèmes de protection de la nature dans cette région sollicitée de tous côtés par une industrialisation de masse. Tous ces espaces sont anthropisés, mais à des degrés divers. Certains n'ont plus d'utilité pour l'élevage. Les autres sont pâturés à diverses époques de l'année et sont complémentaires. Ainsi nous découvrirons l'origine de la Crau que sont les *coussouls*⁵, véritable steppe relictuelle et biotope unique en France. Ensuite, nous pénétrerons dans le bocage contiguë formé par les prairies irriguées issues d'une révolution agronomique datant du XVI^e siècle. Puis, nous nous écarterons sur les marges proches de la Crau : les collines embroussaillées du piémont des Alpilles. Cette zone qui vient d'obtenir le statut de Parc Naturel Régional, après un long abandon consécutif à une déprise agricole, retrouve de l'intérêt auprès des éleveurs en recherche de ressources alimentaires à bon compte. Enfin, nous partirons sur les routes de la transhumance en direction des alpages du massif du Queyras. Là, comme dans les autres massifs, bergers et troupeaux retrouvaient depuis des générations des conditions de quiétude propices à aborder la *campagne*⁶ à venir dans les meilleures conditions possibles. Le statut de PNR de cette petite région avait permis d'obtenir l'assurance de poursuivre les activités pastorales dans les meilleures conditions possibles. Depuis la fin du XX^e siècle, le retour du loup depuis l'Italie et son installation progressive dans l'arc alpin a changé la donne.

Les éleveurs qui perpétuent ces systèmes d'élevage malgré les vicissitudes d'un métier de plus en plus difficile à exercer au regard de la conjoncture commerciale mondiale ont montré qu'ils pouvaient passer outre ces difficultés grâce à la passion qui les anime. Nous verrons dans une section qui leur est consacrée comment ils tentent de s'organiser pour mieux valoriser leur production sans pour autant attendre tout de la part de la politique européenne, et comment ils ont pris leurs responsabilités dans l'éradication de la brucellose.

Les bergers, véritables partenaires des éleveurs, occupent une place prépondérante dans les systèmes d'élevage méditerranéens. Ce sont eux qui sont chargés de mettre en œuvre la gestion des contrats de protection de l'environnement signés par leurs employeurs. Nous examinerons comment les bergers, confrontés à un choix inéluctable, se moderniser ou disparaître, ont pris le parti d'organiser leur avenir à partir du développement de leur formation et de la mise en place de statuts professionnels tenant compte des spécificités de ce métier.

Si ce métier se modernise, c'est aussi en acquérant sa reconnaissance au sein d'un large mouvement de préservation de l'environnement illustré par la création de zones de protection (PNR et réserves nationales). En parallèle, une réorganisation du foncier montagnard se met en place, rendant plus efficace l'action des hommes et des troupeaux.

5. Coussoul : mot de l'occitan provençal, venant du latin *cursorium*, désignant les parcours à moutons situés dans la Crau sèche.

6. Campagne (agricole) : période de douze mois correspondant aux travaux agricoles dans une exploitation (d'après Larousse agricole 2002).

Partie A : La Crau, un espace convoité

Rien n'est ordinaire dans cette plaine pourtant de banale apparence et bien peu séduisante de prime abord. Les automobilistes traversant le département des Bouches-du-Rhône, empruntent la récente autoroute surélevée reliant Salon à Arles. Ils peuvent passer sans se douter un instant du lieu exceptionnel qu'ils effleurent. Pourtant cette plaine si peu avenante a depuis des siècles attiré les entreprises humaines de toute sorte, les plus respectueuses de la vie, comme les plus destructrices.



Figure 1 : Autoroute A54, entre Salon et Saint-Martin (photo Vincent, Inra-Ecodéveloppement, septembre 2005)

Pour le non initié quelque peu attentif, il est possible de remarquer sur l'A54, peu avant le péage de Saint-Martin-de-Crau, un panneau informatif marron, sur lequel est dessiné un rapace survolant un troupeau de moutons, avec l'indication suivante : « la Crau » (Figure 1). Nous sommes effectivement dans le berceau historique de la race mérinos d'Arles, race de moutons ayant fait la gloire de ces lieux. Dans les parages, on peut remarquer, plus précisément à l'automne, de grands troupeaux de brebis mérinos accompagnées de leurs agneaux nouveau-nés en pâture dans de belles prairies. Au-delà des brise-vent de cyprès, on distingue la barre gris-bleu des Alpilles, et plus avant, une plaine désertique, le *coussoul*, dernière « steppe » de France. En fait cette plaine de 60 000 ha, grossièrement triangulaire, bordée au nord par la chaîne des Alpilles, à l'est par les collines du pays salonais et l'étang de Berre, à l'ouest par le Rhône et la Camargue, et au sud par la méditerranée au niveau du golfe de Fos, a été façonnée par l'élevage extensif du mouton, autant du point de vue des paysages que de la biodiversité mise en avant sur notre pancarte autoroutière par un symbolique rapace. Ce banal panneau, apparu très récemment, résume ainsi la longue histoire de cette région qui débute il y a plusieurs milliers d'années.

Mais bien des menaces planent sur cet élevage et son cortège de biodiversité. Tout d'abord, le *coussoul* a vu au fil des siècles sa surface originelle se réduire comme peau de chagrin. Il n'en reste aujourd'hui guère plus de 11 000 ha très morcelés (dont 7 411 ha constituent la réserve des *coussouls* de Crau), alors que Cassini, en 1750 (Figure 3), pouvait encore cartographier environ 38.000 ha (com. pers. A. Wolff – CEEP Écomusée Saint-Martin-de-Crau). Nous allons examiner le processus qui a conduit à cette situation (Figure 4).

A. 1 - Le *coussoul* (Figure 2)

Des conditions pédo-climatiques particulières confèrent un caractère steppique à cette plaine sans rivière :

- une sécheresse estivale très marquée laissant une végétation en mort apparente, quasiment lyophilisée sur pied,
- des précipitations rares (500 à 600 mm/an), brutales et mal réparties,
- un mistral violent présent 110 jours/an en moyenne. Je suis le témoin de plusieurs accidents routiers spectaculaires dus à ses rafales dépassant fréquemment les 120 km/h, mettant en danger des semi-remorque vides ou des caravanes. L'auteur latin Strabon (IV, 1, 7), cité par (Badan *et al.*, 1996) ne disait-il pas déjà la même chose ? « On prétend que ce vent entraîne ou roule parfois des pierres et qu'il peut de son souffle précipiter des hommes à bas de leur char et les dépouiller de leurs armes et de leurs vêtements » (Traduction Lasserre),
- la présence d'une grande quantité de galets en surface et dans le sol (Dureau & Bonnefon, 1997).



Figure 2 : Le *coussoul* Nord et les Alpilles (photo Vincent – Inra – Ecodéveloppement, août 2006)

Par delà la légende qui veut que les galets parsemant le sol de cette plaine proviennent directement de la main de Jupiter, à la rescousse d'Hercule luttant contre les Ligures (Leveau, 2004), la Crau est le delta fossile de la Durance. Cette pauvre rivière, perdue dans son trop large lit de cailloux, qui se jette depuis 12.000 ans dans le Rhône à proximité d'Avignon, était alors, un puissant fleuve qui débouchait en Crau d'abord par le défilé de Roquemartine puis par le seuil de Lamanon (Fabre, 1997).

Il suffit de marcher quelques minutes dans le *coussoul* pour imaginer l'impétuosité de ces flots à jamais disparus. Ces galets, qui rendent le déplacement pédestre si délicat, proviennent des différents massifs alpins bordant le lit supérieur de la rivière. Le géologue pourra ainsi aisément identifier la provenance des roches arrachées à ces montagnes depuis la fin de l'ère tertiaire (pliocène) et pendant une bonne partie du quaternaire.

Finalement, point de banalité dans les paysages offerts par la grande Crau située dans la partie sud, à en juger par les impressions de Guillaume Lebaudy, ethnologue qui a étudié les gravures laissées



Figure 3 : Carte de Cassini de la région de la Crau datant de 1750.

A l'Ouest, le Rhône et la Camargue, à l'Est, l'étang de Berre et les collines du pays salonnais, au Nord, les Alpilles, au sud, le golfe de Fos. Presque toute la surface est représentée sous forme de *coussoul* (© Bibliothèque Nationale de France consultable sur le site <http://cassini.ehess.fr/cassini/fr/html/index.htm>).



Détail de la carte ci-dessus : environs de Salon. Au centre et à l'horizontale, la route entre Salon et St Martin de Crau. La voie à angle aigu partant vers le Nord-Ouest est l'ancienne voie Aurélienne. On peut également reconnaître en trait noir les différents canaux en provenance de la vallée de la Durance et pénétrant en Crau par le pertuis de Lamanon au Nord-Est.

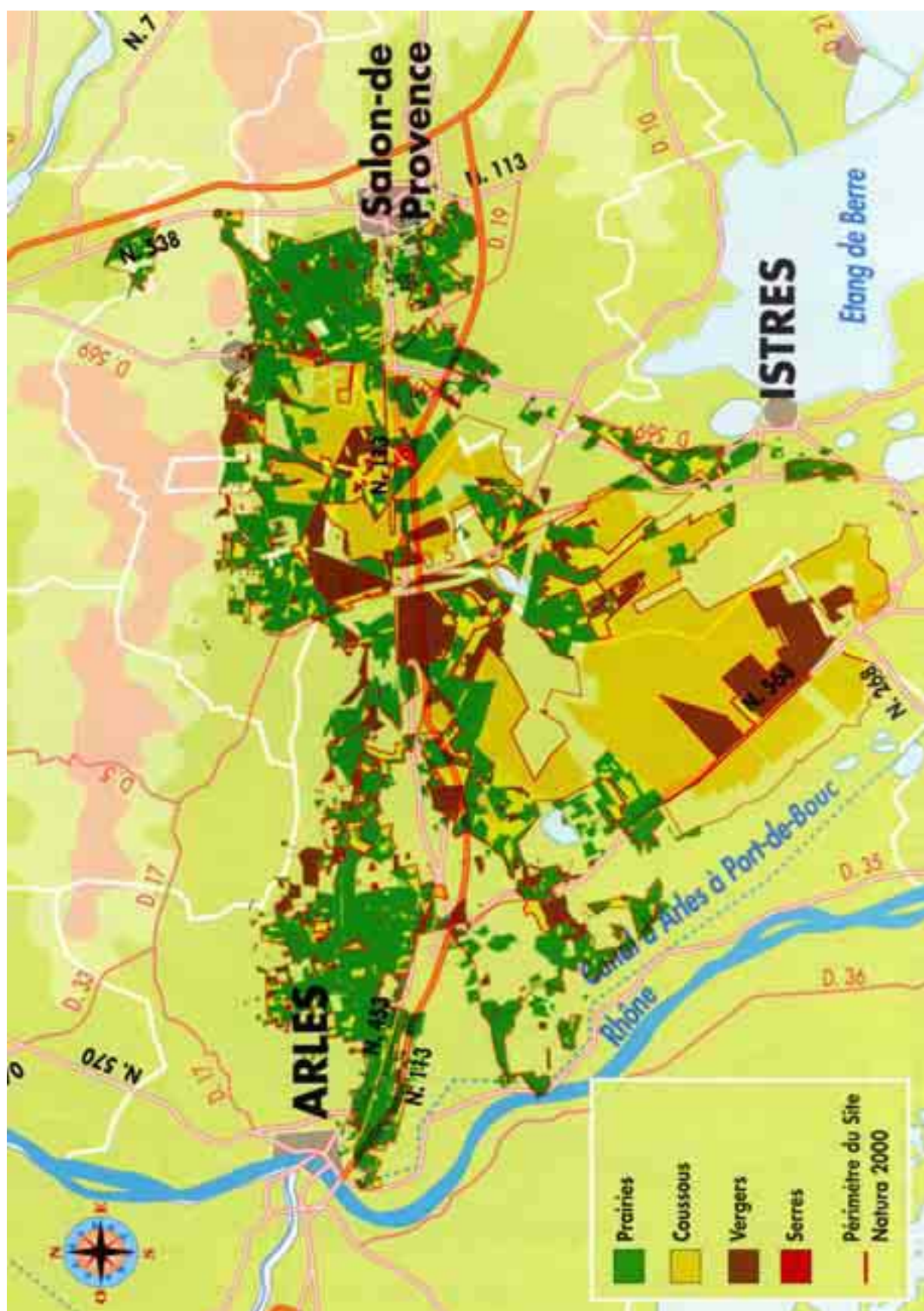


Figure 4 : Usages agricoles de la Crau (échelle : 1 cm = 2 km environ)

Tiré de "La Lettre d'Information du Site Natura 2000 PR 99 : Crau Centrale - Crau Sèche", n° 2, janvier 2001 (CEEP, Comité du Foin de Crau, Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône)

en Crau par les bergers. Y pénétrant pour la première fois, il témoigne de la force de persuasion de ces paysages sur l'imaginaire : « J'ai eu le sentiment d'être vraiment au bord de la mer. Je viens d'un pays maritime, [...], et j'ai eu l'habitude de ces estrans extraordinaires où la marée s'est retirée. Et quand j'ai vu cette immensité de galets devant moi, j'ai dit : "Bon sang ! Je suis revenu chez moi. La marée s'est retirée et va bientôt remonter". J'ai vraiment eu ce sentiment de littoral. Et en fait, c'est vrai. On est dans une sorte de prés-salés. On pourrait presque s'imaginer qu'on pourrait voir à un moment surgir le Mont-Saint-Michel. Tout le monde connaît ces moutons des prés-salés du Mont-Saint-Michel. Mais moi, j'ai eu vraiment cette vision du Mont-Saint-Michel dans le fond. Mais en fait, ce n'était pas le Mont-Saint-Michel. C'était les usines de la Sollac, de la sidérurgie [situées à Fos sur mer], mais ça faisait une sorte de Mont-Saint-Michel quand même... » (Teste *et al.*, 2004).

Il y a quelques années, un cultivateur, ayant loué un morceau de terre au Domaine du Merle pour y cultiver des melons le temps d'une récolte, avait creusé un grand trou d'environ six mètres de profondeur destiné à servir de réceptacle aux eaux d'irrigation résiduelles de sa culture. Le « profil cultural » ainsi obtenu était assez parlant quant à l'ingratitude de ce sol : moins de dix centimètres de sol brun, très riche en galets de toutes tailles (50% du volume de terre cultivable), suivis de 5 mètres 90 de sol contenant le même pourcentage de cailloux, mais sans la moindre racine. Cet agriculteur avait eu de la chance, car pendant son travail d'excavation, il n'avait pas rencontré la fameuse couche de poudingue qui l'aurait inmanquablement empêché de descendre plus bas, à moins d'employer les moyens d'un carrier (perforateur, voire explosif). Cette couche de béton naturel, appelé aussi tuf ou *taparas*, est due à la circulation des eaux souterraines chargées en carbonate de calcium. La rencontre du calcaire et des galets forme ainsi une sorte de béton cyclopéen habituellement présent sur l'ensemble du *coussoul*. Il se rencontre à divers niveaux qui vont de l'affleurement de surface, jusqu'à plusieurs mètres de profondeur. Il est généralement situé immédiatement sous la couche arable, et joue ainsi un rôle de bouclier contre la pénétration des racines. La présence de cette dalle expliquerait l'absence presque totale d'arbres spontanés sur le *coussoul*.

Il est toutefois perméable aux eaux de pluie ou d'irrigation par des systèmes de fissures⁷. Cet obstacle, ajouté à la difficulté de travail du sol due au fort pouvoir abrasif des galets d'origine métamorphique, et à l'acidité provoquée par l'absence de calcaire, a longtemps freiné toute velléité d'exploitation agricole de ces sols. Quelques cultures de melons et de tomates de plein champ sont réalisées de ci de là, pour une exploitation d'une année au maximum moyennant de grosses fumures organiques, car la culture légumière est très exigeante, et épuise rapidement le peu de réserves en place.

A. 2 - Élevage et foin : des productions menacées

La présence continue tout au long des siècles de grands troupeaux de moutons conduits par des bergers a façonné ce rude paysage tel que le *coussoul* originel en témoigne. Toutefois, dans le courant du XVI^e siècle, la physionomie de la Crau est bouleversée par une révolution hydro-agricole.

A. 2. 1 - L'irrigation

Les travaux de l'ingénieur Adam de Craponne (1526-1576) vont permettre l'exploitation en douceur d'une partie du *coussoul*. La construction d'un canal captant une partie de la Durance, et

7. Dire que le *coussoul* est sec n'est pas complètement exact. Par endroits, le système des nappes souterraines crée des résurgences au milieu de zones sèches comme c'est le cas de l'étang des Aulnes et de l'étang d'Entressen. Il existe une ancienne zone de marais, les marais de Baussenc asséchés, au milieu du *coussoul*. Auparavant, St Martin de Crau s'appelait St Martin des Palus (com. pers. J. Boutin – CEEP).

empruntant son passage originel⁸ puis de multiples canaux secondaires, va permettre des apports massifs d'eau d'irrigation. La Crau sèche devient Crau humide. Celle-ci s'étend sur environ 12 500 hectares. Cette eau va peu à peu modifier l'horizon agronomique des parcelles irriguées, par le dépôt de petites quantités de limon au fil des ans. Grossièrement épierré, le *coussoul* se recouvre lentement, au rythme des irrigations, d'une couche de limon ou *nite*, riche en éléments fertilisants et oligo-éléments, qui recalcifie et colmate ces sols caillouteux. Sur ces surfaces devenues « cultivables », sont alors implantées des luzernes qui peu à peu laissent place à de la prairie naturelle, à la composition originale, diversifiée et stable. Grâce à des arrosages par submersion gravitaire tous les dix jours en été, permettant d'apporter 15 000 à 20 000 m³ d'eau/ha/an, six à neuf tonnes de foin/ha sont produites sur ces prairies permanentes et récoltées en trois coupes. Ce foin fait l'objet depuis 1997 de la première AOC pour un produit destiné à la consommation animale. La production est gérée par le Comité du foin de Crau⁹, association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, qui existe depuis 1977 et compte 260 adhérents.

A la fin du XX^e siècle, dans les années 90, les producteurs de foin affrontent une grave crise économique mettant en péril l'avenir de leur production. La réforme de la Politique Agricole Commune de 1992 provoque une diminution des prix des aliments du bétail. Ce fait ajouté à la concurrence de la luzerne déshydratée subventionnée et à une dévaluation de la lire italienne, pays gros importateur de foin, provoque la chute des cours du foin de Crau qui passe de 1,20 F/kg à 0,70 F/kg. Le foin de Crau va être sauvé par une prise de conscience commune de l'importance de l'eau pour les populations du pourtour de la plaine habitant les villes champignons issues de la période industrielle des années 60 (Miramas, Istres, Martigues, Fos) :

La plaine de Crau possède une nappe phréatique proche de la surface, nappe qui, si elle ne participe aucunement au maintien en vie de la flore de surface, procure aux habitants de ces grandes villes, une ressource en eau abondante et de qualité. Or, cette nappe d'eau a un caractère relativement artificiel : elle provient essentiellement de l'irrigation des prairies (Comité du foin de Crau, 2001).

Nous avons au Domaine du Merle des forages peu profonds (vingt mètres) permettant l'approvisionnement en eau des différentes bergeries. Or, à la fin de l'hiver, il était fréquent de voir les pompes des forages se désamorcer. Le niveau de la nappe phréatique avait baissé. En avril, les arrosages par submersion des prairies ayant repris, les problèmes d'approvisionnement en eau disparaissaient aussitôt : le niveau de la nappe remontait. Ainsi, le lien entre le maintien de la ressource en eau des villes du pourtour de la plaine, et la production de foin de Crau était illustré. Si ce fait n'avait pu être mis en avant, l'élevage du mouton en Crau aurait périclité : les prairies irriguées permettent en effet la réalisation de trois coupes de foin par an, mais la repousse d'automne, ou regain, ou encore « 4^{ème} coupe », est indispensable au cycle annuel de l'élevage local. Ainsi, comme nous le verrons plus en détails, les troupeaux redescendent de montagne en septembre-octobre pour l'agnelage. Les brebis suitées ont brusquement une augmentation importante de leurs besoins pour allaiter les agneaux jusqu'au moment du sevrage qui a lieu en février. Grâce aux regains des prairies de Crau, cette phase délicate de l'élevage peut être menée à bien.

A. 2. 2 - Intervention des politiques publiques

Ce système, dans lequel plusieurs objectifs se retrouvent intimement imbriqués, nécessitait une sorte d'opération d'urgence qui s'est produite avec la mise en œuvre de politiques publiques. Dans ce sauvetage d'une agronomie locale se conjuguent plusieurs événements. Les responsables du

8. Le canal originel, dit canal de Craponne, avec ses 450 ans d'existence, est toujours en activité. A l'origine, la volonté de l'ingénieur d'apporter l'eau dans ces régions arides, s'est appuyée sur une activité usinière. Pour financer son projet, de Craponne s'appuya sur la construction de moulins villageois ou commerciaux, à farine et à huile, sur le cours du canal (Soma-Bonfillon, 2003).

www.asainfo.fr/doc/doc/Res-these_MBonfillon.pdf

9. <http://www.foindecrau.com/>

comité du foin de Crau n'auraient jamais pu réussir à montrer seuls l'utilité de leur production si des environnementalistes n'avaient pas mis en avant la relation forte existant entre *coussoul*, prairies naturelles, élevage et biodiversité (Etudes écologiques de la Crau, 1983). La mise en œuvre par l'État d'une politique d'encouragement à la préservation de milieux sensibles, tel celui de la Crau, par des activités agricoles indispensables, est concrétisée par l'application de conventions LIFE-ACE¹⁰ et des premières mesures agri-environnementales (MAE) de 1991 à 1998 faisant suite aux premières discussions de 1989. Cette politique s'appuie sur la Directive européenne « Oiseaux », et se met en place par l'intermédiaire d'Opérations locales agri-environnementales (OLAE) concernant la Crau sèche et humide et la production de foin de Crau en attribuant aux producteurs des aides financières¹¹. Les contraintes pour l'obtention des aides ACE concernent en fait la poursuite des activités traditionnelles. Sur le *coussoul*, le propriétaire s'engage à ne pas irriguer ni mettre en culture, à n'effectuer aucun travail du sol de nature à modifier la végétation herbacée et à faire pâturer par des ovins. En contrepartie, il reçoit pendant six ans 200 F/ha et par an. Il n'a aucune contrainte vis à vis de l'éleveur, et ce dernier ne reçoit rien.

Les conventions agri-environnementales (article 19 « Crau sèche ») s'adressent à l'éleveur. Il est contraint à un chargement maximum de 500 journées brebis/ha/an. Il doit signer avec le propriétaire une convention pluriannuelle de pâturage de six ans qui stabilise son activité sur une *place*¹² de pâturage. Il perçoit 400 F/ha/an pendant 5 ans.

Deux mesures complémentaires ont été mises en place par la suite : une mesure locale « article 19 » au pâturage de la « 4^{ème} coupe » ou regain de 400 F/ha/an pendant 5 ans, et une mesure locale « foin de Crau » pour aider l'exploitant à entretenir les haies et la nappe phréatique de 1100 F/ha/an pendant 5 ans.

En intégrant le réseau des Zones de Protection Spéciales (ZPS) de la Communauté Européenne (CE), l'ensemble des acteurs intéressés au maintien du système de production agricole traditionnel de la Crau avait l'assurance de pérenniser les 11 500 ha de cette ZPS. Un comité de suivi, présidé par le préfet de département est mis en place dès 1991 pour suivre l'application des mesures LIFE-ACE et les objectifs de la ZPS. Un comité de pilotage suit la mesure agri-environnementale (Boutin, 1998, Deverre, 1996).

Après cette présentation des éléments du contexte agricole de la Crau, nous allons voir le rôle incontournable qu'y joue l'élevage ovin depuis des temps très reculés. Tout d'abord, je vais tenter de montrer l'ancienneté de cette activité qui bien que millénaire n'a pas échappé à un certain nombre d'évolutions, voire de remises en cause, qui en ont profondément bouleversé les structures.

A. 3 - L'élevage du mouton

Les *coussouls* sont pâturés depuis probablement 3000 ans avant J.-C. Des traces d'enclos datés de cette époque lointaine sont en cours de prospection (Fabre, 1997). C'est l'élevage extensif du mouton qui a maintenu ce qui reste de ce paysage aujourd'hui. Il est à peu près certain que la pratique d'élevage connue aujourd'hui dans le *coussoul*, a traversé les deux millénaires de notre ère.

10. Acronyme signifiant L'Instrument Financier pour l'Environnement - Action Communautaire pour l'Environnement.

11. « Les Opérations Locales Agri-Environnementales (OLAE) ont joué un rôle non négligeable dans les modes de développement des exploitations d'élevage à composante pastorale du Grand Sud, en favorisant en particulier la poursuite de diverses formes de redéploiement sur les parcours, lequel avait été initié vers la fin des années 70 et le début des années 80. Avec la mise en avant de systèmes plus économes et autonomes et l'accent porté sur les fonctions positives vis à vis de l'espace que pouvaient assurer les élevages, ces opérations, avec un accompagnement financier et technique parfois non négligeable, ont contribué à intégrer dans les discours et les pratiques une certaine forme de multifonctionnalité active. Même si la diversité des opérations, des contractants et des modes d'intégration des OLAE dans les systèmes d'exploitation est grande, cette expérience est riche d'informations et de questionnements sur les mesures du deuxième pilier de la Politique Agricole Commune » (Tchakérian, 2003).

12. Correspond à une *unité pastorale* (voir glossaire).

La découverte de bergeries romaines, il y a moins de vingt ans, en témoigne (Badan *et al.*, 1996). L'estimation de la population ovine, d'après la contenance des bâtiments recensés au cours des fouilles, aboutit à des données inférieures au potentiel actuel d'utilisation par un élevage extensif ovin sur de telles surfaces. La densité avancée par les auteurs, de l'ordre de deux bêtes à l'hectare, est inférieure aux pratiques actuelles, soit trois à quatre moutons par hectare. Certes, le *coussoul* était plus étendu et occupait environ 60 000 hectares à l'origine, mais l'absence de prairies intensives dans le cycle d'élevage de l'époque devait sans doute obliger les éleveurs à y séjourner plus longtemps. Aujourd'hui, les troupeaux n'y restent guère plus de trois à quatre mois. La révolution hydraulique du XVI^e siècle n'a pas éliminé l'ancien système extensif. Elle lui a sans doute permis de se perfectionner avec une nouvelle souplesse articulant le séjour des animaux sur la vieille steppe, les nouvelles prairies naturelles et nous le verrons, l'alpage. L'apport d'innovations telles que la fauche et le stockage de fourrage a sans doute aussi permis d'amoindrir les contraintes d'élevage. Toutefois, cet élevage est encore aujourd'hui axé sur la récolte directe par les animaux d'herbe sur pied.

S'il est assez compliqué d'attester la continuité de cet élevage jusqu'à nos jours, il existe toutefois des jalons montrant la présence de troupeaux en Crau. Ainsi au VI^e siècle, Césaire, évêque d'Arles (470-543) lègue par testament, entre autres biens, « le **pâturage de la Crau** (*Campo lapideo*) [...] à cette sainte église pour payer les services des sœurs » (traduction de Vogüe et Courreau). Au même siècle, Grégoire de Tours dans son histoire des Francs, décrit les razzias des trois ducs des Lombards, Amon, Zaban et Rodan : « Puis Amon dévasta aussi la province d'Arles et s'avançant jusqu'au **champ de pierres** lui-même qui avoisine la ville de Marseille, il le dépouilla tant de ses **troupeaux** que de ses habitants ». (Traduction Latouche) cité par (Badan *et al.*, 1996).

Les témoignages attestant la présence d'un élevage important de moutons en Crau sont ensuite connus à partir du XII^e siècle autour des mouvements d'animaux entre plaine et montagne, dans le cadre de ce qu'il est convenu d'appeler la transhumance. Nous examinerons plus loin cette pratique qui est un des piliers de l'élevage ovin méditerranéen et qui ne concerne pas seulement la France.

Patrick Fabre¹³, dans son ouvrage « Hommes de la Crau » consacré à l'élevage ovin local, insiste sur la difficulté à obtenir de tous temps des données cohérentes quant aux effectifs d'animaux parcourant cette plaine. Les documents de l'époque fournissent des nombres très variables dont la fiabilité est incertaine. A l'époque d'où proviennent ces données, nous sommes dans ce qu'il est convenu d'appeler « l'âge d'or » de la production lainière, la deuxième moitié du XVIII^e siècle : « En 1779, il est dit dans le "Livre de la Dîme des agneaux et chevreaux perçue sur le terroir d'Arles" qu'on "doit nourrir plus de cent cinquante mille bêtes à laine". Mais en 1792, Michel d'Eyguières, dans son essai sur le commerce des bêtes à laine, parlant du territoire de la commune d'Arles, cite le nombre de trois cent mille bêtes à laine (Fabre, 1997). P. Fabre expose également dans son ouvrage une particularité de la commune d'Arles attestée par des actes provenant, depuis le milieu du XIX^e siècle, du Conseil municipal de cette commune : le droit d'esplèche. Ce mot, du bas-latin *expletum*, signifie avantage, profit, revenu. C'est un droit très ancien s'exerçant sur le *coussoul* depuis des temps immémoriaux. Il autorisait les habitants, de la Mi-Carême à la Saint-Michel (29 septembre), de mener paître leurs troupeaux dans la Crau sur des terrains privés. Pour s'opposer à cette servitude envahissante, les propriétaires devaient planter leurs terres d'arbres ou les mettre en culture. La particularité des sols *cravens*¹⁴ a imposé l'amandier comme seule espèce capable de résister aux dures conditions de vie de la Crau. On peut encore observer quelques parcelles de *coussoul* complantées d'amandiers, notamment dans la Crau de Saint-Jean, au Domaine du Merle. Ce droit s'est éteint tardivement, dans les années 1970 (Fabre, *ibid*, p. 137-138).

13. Patrick Fabre, ingénieur agronome, est responsable de la Maison de la Transhumance des Bouches-du-Rhône et de la Réserve Naturelle des *Coussouls* de Crau.

14. Craven, craen, cravenco (adj. et s.) : habitant de la Crau ; qui appartient à la Crau (Xavier de Fourvières, 1946, Lou Pitchot Trésor, dictionnaire provençal-français, Collection de culture provençale).

A. 3. 1 - La laine à l'origine de la race mérinos d'Arles ou « métis »

Après la révolution hydraulique de la Crau réalisée par Craponne, l'économie de cette région va évoluer au XVIII^e et au XIX^e siècle vers la production de laine fine à échelle industrielle couplée à l'amélioration génétique de la race locale par croisements successifs. Les éleveurs conservent le plus possible d'animaux issus de leur production afin de produire un maximum de laine. La ville de Salon-de-Provence regorge de « châteaux », grosses bâtisses aux styles peu provençaux, mais très voyantes. Ces maisons sont le reflet de la prospérité de l'industrie lainière de cette époque. Les éleveurs vendaient si bien leur laine que nombre d'animaux conservés dans le troupeau étaient des mâles castrés qui fournissaient un poids de laine supérieur à celui des brebis. Face à la chute des cours permettant tout juste de payer les tondeurs, certains n'hésitent pas à dire encore aujourd'hui, triste époque pour la production lainière : « Du temps des anciens, la laine de la queue des agneaux payait la montagne ! Aujourd'hui, la queue des agneaux, on la coupe »...

La Crau est le bastion de la race mérinos d'Arles. Son appellation officielle date de la création du Syndicat des éleveurs de la race en 1921 (Amalbert & Orange, 1924). Résultant du croisement en 1802 de la race locale d'Arles avec des béliers mérinos importés d'Espagne, cette race était élevée à l'origine pour la production de laine. Elle est issue du grand mouvement de « mérinisation » du cheptel ovin français de la fin du XVIII^e siècle qui, sous l'impulsion notamment de Daubenton (1716-1799), va constituer en trente ans, un cheptel composé de 200.000 mérinos purs et 2 millions de métis dont on élève encore aujourd'hui plusieurs souches : mérinos de Rambouillet (seul élevage issu de la race pure espagnole), mérinos précoce, Île-de-France, Est à laine mérinos, et mérinos d'Arles (Blanc & Laurans, 1964, Fabre & Lebaudy, 2004). Pourtant, dès le milieu du XIX^e siècle, l'industrie de la laine connaît de graves crises et les cours s'effondrent. « Sous l'effet conjugué de l'exode rural et du traité de commerce franco-britannique de 1860, qui autorisait l'introduction des laines issues de l'Empire colonial britannique sur le marché français. [...]. La race du mérinos perdit 70% de son effectif en France » (Fabre, 1997).

A. 3. 2 - Vers la production de viande

Une nouvelle, difficile et lente reconversion est alors engagée vers la production de viande. Le troupeau de Crau, bien que lui aussi touché de plein fouet par la crise lainière, ne voit pas ses effectifs diminuer. La fourniture indispensable de fumier permet à cet élevage jusqu'alors errant de s'implanter durablement dans les mas. La nouvelle production de viande nécessite la construction de bergeries. Celles-ci apparaissent dans les *coussouls* où, contrairement aux bergeries romaines bâties dans le sens du mistral, elles sont construites en travers de ce vent dominant. Ce sont les bâtiments visibles encore aujourd'hui. Les éleveurs conservent la race mérinos d'Arles augmentée en gabarit en 1921 par le croisement avec le mérinos du Châtillonnais (Rieutort, 1995) ou mérinos précoce. Le format actuel des animaux (Figure 5) provient de ces croisements qui ont eu une forte tendance à faire disparaître ce qu'on appelle encore aujourd'hui le mérinos antique, animaux de petit gabarit et porteurs d'une laine méchée très fine. Pour autant, ces animaux conservent une rusticité qui continue de les faire apprécier des éleveurs transhumants.



Figure 5 : Béliers et brebis mérinos d'Arles au Domaine du Merle (Photo Vincent, Inra-Ecodéveloppement, octobre 2006)

Aujourd'hui, la race mérinos d'Arles compte 350.000 têtes, dont 90% en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Cette race a été sélectionnée à l'origine pour sa laine fine mais aussi pour sa résistance à des conditions difficiles d'élevage. Témoin de cette résistance la possibilité d'affronter de grands déplacements à pied pour gagner les alpages jusqu'à la deuxième moitié du XX^e siècle, comme la résistance aux périodes de disette provoquées par les caprices de la météorologie. L'expression « rustiquer » ou « faire rustiquer » est encore employée de nos jours par les éleveurs. La faculté de cette race de mobiliser ses réserves corporelles peut être utilisée au maximum en attendant des jours meilleurs (Molénat *et al.*, 1995). Il n'est pas rare de voir des brebis maigres à l'issue d'un printemps très sec. Les propriétaires de ces animaux affaiblis misent sur une bonne période de transhumance afin de les « retaper ».

En 2006, il est recensé sur le territoire *craven* 157 troupeaux pour plus de 115 000 brebis, ce qui donne une taille moyenne de troupeau supérieure à 700 brebis (Tableau 1). Ce sont sans conteste, les plus gros troupeaux ovins de France, avec des extrêmes qui vont de 300 jusqu'à 6-7000 têtes. Ces effectifs énormes ne sont jamais totalement regroupés, mais conduits en plusieurs unités.

Petites régions agricoles	Nombre brebis	Nombre éleveurs	Moyenne
Crau	115 335	157	735
Comtat	15 640	35	447
Coteaux de Provence	5 382	20	269
Camargue	8 963	18	498
Basse vallée de la Durance	7 259	17	427
TOTAL	152 579	247	618

Tableau 1 : Élevage ovin des Bouches-du-Rhône en 2006 (Sources : PBC et GDS 2006)

Le maintien de cette race, associée au pastoralisme méditerranéen exploitant des espaces particuliers, *coussouls*, collines, alpages, s'explique pour une grande part par la passion que les éleveurs et les bergers ont pour ces animaux et pour leur métier dans son ensemble, métier exigeant de grandes facultés d'adaptation. Ceci ne s'est pas démenti depuis l'abandon de la production lainière qui a vu un changement de vocation en direction de la production de viande, tout en

conservant les valeurs fondatrices de cet élevage : plein air quasi intégral et utilisation des ressources sur pied des différents parcours. L'ethnologue G. Lebaudy n'hésite pas à parler d'un « référent identitaire articulé sur quatre points : un groupe professionnel, un territoire, une pratique, et un animal » (Lebaudy, 2000). Il faut y ajouter un langage.

La race mérinos étant une race très rustique, les agneaux de race pure ne sont pas très bien conformés. Les chevillards avaient tendance à se moquer des gigots plats des agneaux mérinos, n'hésitant pas à les comparer à des raquettes de tennis. Les éleveurs s'engageant de plus en plus dans des démarches d'agneaux labellisés comme l'« Agneau de Sisteron » furent contraints de faire des efforts d'amélioration de la qualité bouchère passant par une meilleure conformation des carcasses, d'où ces croisements dits « industriels », qui pour autant n'apportent pas d'amélioration de la qualité gustative de la viande d'agneau, qualité unanimement et anciennement reconnue chez les animaux de race pure mérinos. Aujourd'hui, la production des agneaux de boucherie repose sur des croisements, essentiellement avec des béliers de race île-de-France, berrichonne, charollaise ou suffolk. Nous verrons dans la partie suivante l'importance fondamentale de la commercialisation des animaux de boucherie dans la vie des éleveurs.

Les éleveurs de mérinos d'Arles sont aussi producteurs d'animaux de reproduction : béliers, agnelles ou *antenaises*¹⁵. Cette filière est reconnue par une UPRA¹⁶ agréée par le Ministère de l'Agriculture en 1978 (Figure 6). Son schéma de sélection a évolué de la simple sélection phénotypique qui ne consiste qu'à écarter les sujets porteurs de défauts lainiers (mèche courte et/ou manquant de finesse, manque de tassé, présence de jarre, tâches noires ou bistres) ou physiques (mauvais aplombs, manque de gabarit, prognathisme) à une véritable sélection génotypique. Celle-ci à deux objectifs : amélioration de la valeur laitière des brebis, et de la précocité (ou potentiel de croissance) des agneaux. Dans ce schéma de sélection, la laine, garante de l'image du mérinos aux yeux des éleveurs, semble oubliée, mais fait toujours l'objet d'un regard attentif de leur part.

Il n'y a pas dans ces régions du Sud-Est de la France, avec les races utilisées, dans le système d'élevage décrit ci-après, d'exploitation laitière des brebis impliquant la fabrication de fromages. Nous sommes dans un système strictement allaitant. Cette remarque, si elle peut sembler superflue pour qui connaît bien ces systèmes, prend toute son importance quand il s'agit d'analyser les arguments employés par les défenseurs des loups. Nous aborderons en détail ce sujet le moment venu.

La filière ovine locale reste assez importante, et garde encore une forte cohérence visible par les foires d'automne et de printemps comme celle de Saint-Martin-de-Crau à la Saint Valentin, dite foire de sortie des prés, où se réunissent tondeurs, maquignons (même s'il n'y en a plus beaucoup), transporteurs, bergers salariés en quête d'une *place*¹⁷ de printemps ou d'une estive. Les structures syndicales et de groupements de producteurs ont regroupé leurs forces dans un même lieu à Saint-Martin-de-Crau, ville qui supplante ainsi Arles, berceau originel de la race.

15. Femelle entre un an et 18 mois (synonyme de *anouge*).

16. Unité nationale de sélection et de **P**romotion de la **R**ace. Sigle auquel on accole le nom de la race (UPRA mérinos d'Arles, UPRA Préalpes du Sud).

17. Place : correspond à une *unité pastorale*.



Figure 6 : La tête de bélier, symbole de l'UPRA mérinos d'Arles

A. 3. 3 - Le système d'élevage et ses variantes¹⁸

Cet élevage qui s'appuie sur des pratiques pouvant être qualifiées de traditionnelles, semble faire partie d'un système figé de toute éternité. Pourtant, il n'en est rien et nous avons vu que l'élevage ovin local a su intégrer plusieurs révolutions agraires de très haute importance, comme en témoignent les virages successifs opérés par l'exploitation du mouton, d'abord pour sa laine, puis pour sa viande, entraînant une modification importante des outils d'abattage, ainsi que, nous le verrons, de ses modes de déplacement : à pied, puis en train, enfin en camion, tout cela dans l'espace du seul XX^e siècle. L'analyse de la tradition doit donc également prendre en compte un temps relativement court, recouvert par la mémoire humaine de quelques générations successives.

L'apparition du concept d'agri-environnement, dernier tournant qu'a su négocier l'élevage ovin, est une invention récente née d'une prise de conscience européenne des dangers encourus par la nature face à l'industrialisation d'espaces considérés comme emblématiques.

Cependant l'aspect traditionnel de cet élevage perdure dans son langage propre issu du provençal, langage complexe dans lequel on trouve une multitude de mots pour qualifier les différents animaux composant un troupeau (sexe, âge), les outils propres au métier, les espaces utilisés pour le pâturage. Ce langage, toujours vivant, demande pour le néophyte désireux de s'intégrer à ce métier, un temps d'adaptation.

Je vais décrire les systèmes d'élevage particuliers à la région de la Crau. Pour mon propos, je me suis appuyé sur un entretien que Patrick Fabre m'a accordé.

« L'alimentation est essentiellement basée sur le pâturage, dans un mouvement continu des troupeaux les conduisant successivement de la plaine vers la montagne, au gré de la pousse de l'herbe ».

Schématiquement, une *campagne*, dans le système d'élevage de la Crau en vigueur depuis des décennies, commence par la naissance des agneaux à l'automne, dès le retour de transhumance. Il s'agit de l'agnelage principal concernant 80% de l'effectif adulte (Figure 7).

18. Voir la Figure 7 « Système d'élevage ovin en Crau », la Figure 11 : « La nouvelle économie agricole » de la Crau au tournant du XX^e siècle à l'ère de l'agri-environnement et le Tableau 2 : « typologie des systèmes d'élevage ovin en Crau » à la section consacrée aux éleveurs. Pour plus de détails sur ce sujet, il convient de se reporter au remarquable ouvrage, « Hommes de la Crau » (Fabre, 97 op. cit.).

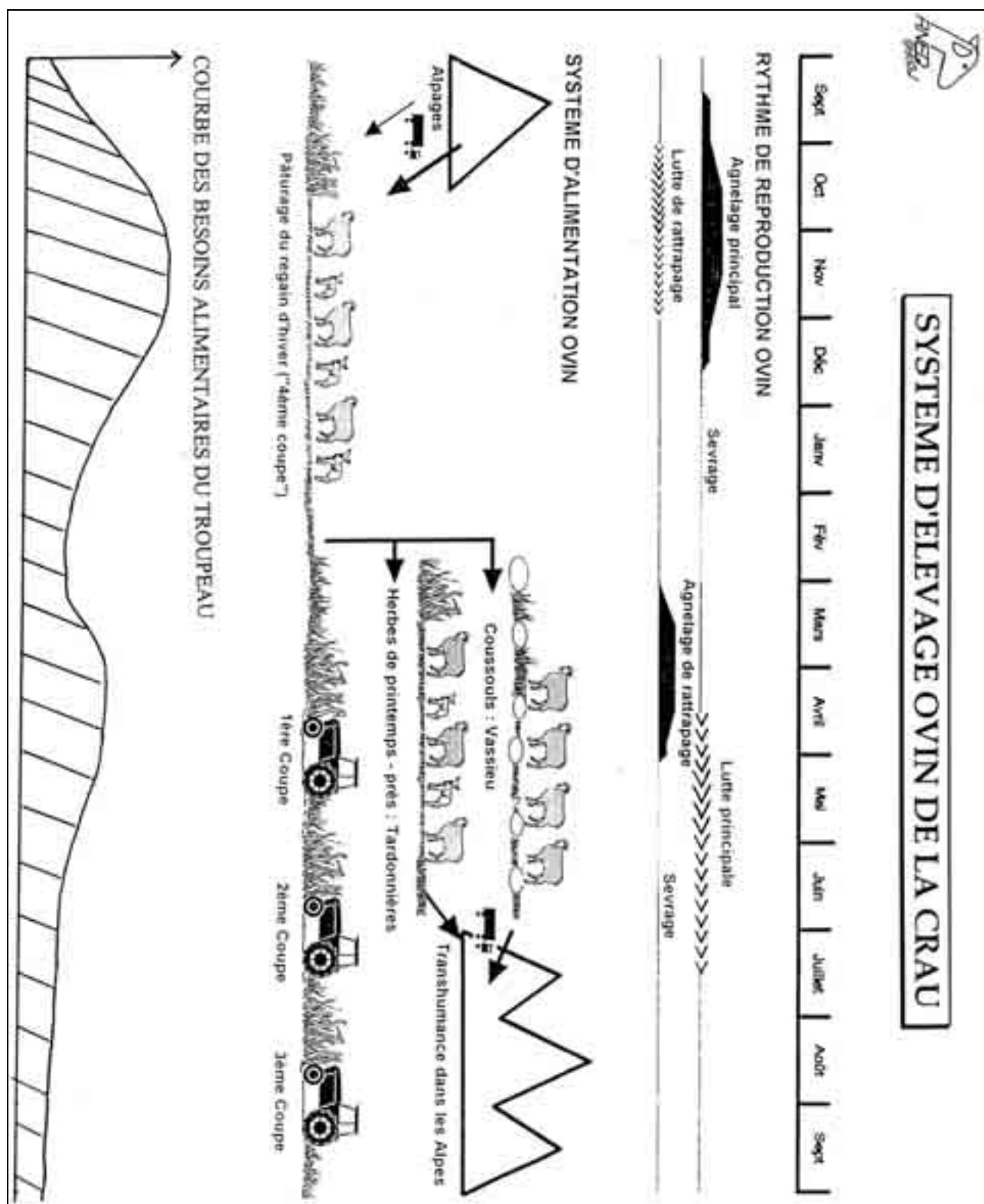


Figure 7 : Système d'élevage ovin de la plaine de la Crau
(sources : réseau de fermes de références « Résonances »)

a - Automne – hiver : agnelage et regain

Cet agnelage se déroule de la fin septembre à la mi-décembre avec un fort regroupement des naissances les six premières semaines. La prolificité des mérinos d'Arles à l'automne est naturellement assez faible (1 à 1,3). Ce désaisonnement et ce taux correspondent bien aux caractéristiques d'une race rustique. Cette technique a été mise en place par les éleveurs *cravens* dans le courant du XIX^e siècle suite à l'abandon de la production lainière, afin de faire face aux besoins accrus des animaux propres à la production de viande. Les brebis mettent-bas sur les prairies de Crau, en se nourrissant de ce qu'on appelle les « 4^e coupes ». Il s'agit du 4^e cycle de pousse, ou regain, des prairies de Crau. C'est une ressource fiable, abondante et de bonne qualité pour des brebis en lactation. Cette herbe est pâturée par les mères accompagnées de leurs agneaux (Figure 8) du mois d'octobre au mois de février, date butoir et fatidique à laquelle les prairies retrouvent leur vocation première : la production de foin. Auparavant, il y avait une date vraiment fixe de sortie des prés qui était le 14 février, encore aujourd'hui marquée par la foire de Saint-Martin-de-Crau du 15 février dite foire de « sortie des prés ». Mais dans les faits, les éleveurs restent sur les prairies, jusqu'à la fin février-début mars.



Figure 8 : Alimentation des brebis allaitantes sur « 4^{ème} coupe » de prairie de Crau en octobre (photo Vincent, Inra-Ecodéveloppement, octobre 2006)

Parallèlement à cet agnelage principal, une lutte de rattrapage est assurée pour les brebis qui ne mettent pas bas à cette période pour différentes raisons : anœstrus saisonnier, non-fécondation, avortement lié à une cause microbienne, ou de plus en plus souvent à un stress¹⁹. Ces brebis agnelant en retard par rapport au gros du troupeau sont appelées *tardonnières*.

Les agneaux nés à l'automne, accompagnant les mères au pâturage, débutent leur croissance sur les prairies. A partir de décembre, les agneaux issus de croisement sont séparés des mères et engraisés en bergerie. Les agnelles mérinos pures sélectionnées pour remplacer les vieilles brebis du troupeau, resteront plus longtemps avec les mères avant de constituer un troupeau indépendant pendant cette deuxième phase de leur élevage. Après un séjour d'environ cinq mois dans les prés, les brebis, enfin tarées, en sortent début mars afin de laisser pousser l'herbe pour faucher. Pour les producteurs de foin, c'est le début des arrosages et de la préparation des trois coupes effectuées entre mai et septembre.

19. Nous verrons plus loin que ces stress sont souvent imputés aux attaques de prédateurs.

C'est également au mois de février que commence la tonte. Les premiers animaux à être déshabillés²⁰ sont les *tardonnières* parvenues au terme de leur gestation. Les soulager de l'épaisse toison d'un an va permettre une surveillance facilitée de la mise bas et de la lactation. Les autres lots se suivent dans un chantier rythmé par les tondeurs, malgré des conditions climatiques parfois difficiles à cette époque de l'année. Le but de cette tonte précoce est d'obtenir une toison suffisamment fournie au moment du départ en montagne, quatre ou cinq mois plus tard.

C'est donc courant février que se déroule l'agnelage de rattrapage correspondant à la lutte d'automne. Ce petit lot de brebis débute généralement la lactation en bergerie, mais va rapidement gagner des pâturages constitués d'herbe cultivée.

b - Printemps : lutte, coussoul et colline

Il existe classiquement deux types de pâturages disponibles au printemps pour prendre le relais des prés. Pour la trentaine d'éleveurs y ayant accès, les *coussouls* offrent un pâturage de début mars jusqu'au départ en montagne, pour environ quatre mois. Ces espaces sont réservés aux animaux à l'entretien, c'est-à-dire ayant de faibles besoins alimentaires, les brebis vides ou *vacieu*²¹. C'est la période de la lutte principale. Elle va se dérouler de façon naturelle (sans poses d'éponges) et à contre-saison. En effet, les brebis mérinos d'Arles, c'est une de leur qualité, viennent naturellement en chaleur au printemps contrairement à beaucoup de races de moutons qui sont en anœstrus profond à la même époque. Les béliers sont donc introduits sur le *vacieu* vers le début du mois de mai. Ils sont généralement retirés de ce troupeau au plus tard mi-juillet. Les chaleurs sont souvent très groupées. Le terme des premières gestations est attendu environ cinq mois plus tard. Cette période est cruciale pour l'élevage *cravenc*, comme le rappelle P. Fabre :

« C'est une période importante pour nous sur les *coussouls*. Au-delà de la phase d'alimentation, c'est la période de la lutte principale. Donc, il ne faut pas se rater. Mais les *coussouls* fonctionnent assez bien pour ça, car en général, les brebis y passent bien au bélier. Toutefois, ce schéma classique est devenu un peu caricatural, vu le peu d'éleveurs concernés par les *coussouls*. Petit à petit, ce sont les gros troupeaux qui occupent la steppe. La taille moyenne des troupeaux qui pâturent les *coussouls*, c'est 1700 brebis. Actuellement [en 2005], un éleveur utilise à lui-seul 2000 ha de *coussouls* ».

Au delà de la qualité alimentaire que représente le coussoul pour les grands troupeaux transhumants, le pâturage a façonné depuis des millénaires les conditions favorables à la reproduction d'une biodiversité considérée de nos jours comme emblématique d'une écologie réussie (voir encadré ci-contre).

De leur côté, les brebis agnelant au printemps, ne vont pas, en principe, sur les *coussouls* car,

« c'est une alimentation quand même assez pauvre pour des brebis avec agneau. On les met sur ce qu'on appelle des herbes de printemps. La période de tension fourragère est sur cette période pour les troupeaux de Crau, car évidemment au printemps, on est soumis aux aléas climatiques sur la steppe du *coussoul*, bien sûr, et sur les herbes de printemps qui sont plutôt cultivées au sec ».

Ainsi, les *tardonnières* et leurs agneaux, les *tardons*, pâturent des herbes semées spécifiquement en septembre-octobre, et cultivées sans arrosage. Ce sont soit des céréales immatures (orge, avoine, triticale) pâturées une ou deux fois selon la pluviométrie, soit des luzernes moins pratiques à cause

20. En référence à la revue de l'association des tondeurs de moutons « Déshabillez-moi ! »

21. Dans un élevage donné, c'est le troupeau des brebis sèches, pour le distinguer du troupeau des agnelées (Pétrequin, 1995). A donné le mot *vacuité* en français.

des risques de météorisation²², soit des vescs cultivées pures ou en mélange avec des céréales. Quelques éleveurs possédant des prés de fauche peuvent sacrifier de petites quantités de 1^{ères} coupes de prés, en faisant manger le foin sur pied afin de pallier un éventuel déficit d'herbe de printemps. L'objectif de cet agnelage dit « de rattrapage » est d'obtenir un agneau par brebis et par an : 80% à l'automne et 20% au printemps.

Conduite pastorale et répartition de l'avifaune nicheuse des *coussouls*

La spécificité et la qualité de la ressource pastorale du *coussoul* tient à l'équilibre entre les composantes fines et grossières de la végétation. La conjonction de conditions édaphiques contraignantes et d'une pression de pâturage ancienne et continue a généré une flore riche d'une soixantaine d'espèces à dominante de thérophYTE, espèces annuelles (50%) et d'hémicryptophytes qui possèdent des organes de survie à fleur de terres (30%). Le Brachypode rameux, dénommé *grossier* par les éleveurs, joue un rôle déterminant dans la structuration de la végétation steppique de la Crau. Cette espèce particulièrement résistante à la sécheresse et au pâturage assure une ressource pastorale à la fois qualitative et quantitative. Mais les coussouls présentent des faciès de végétation variés pouvant se résumer à *grossier* (brachypode mal contenu par le pâturage, thym, lavande), *fin* (herbe rase, sol apparent), *panaché* (végétations mêlées). La mise en œuvre de pratiques de conduite des troupeaux imposées par des bergers expérimentés, ajouté à des interventions partielles d'épierrage ont façonné des mosaïques complexes de milieux imbriqués : le parcours steppique de Crau ou *coussoul* (Dureau, 1998).

L'impact du pâturage sur la végétation influence la répartition de l'avifaune nicheuse du coussoul. Ganga cata (*Pterocles alchata*) niche en général à proximité des bergeries ou sur d'autres secteurs à végétation nitrophile ou « fine ». Les Oedicnèmes criards (*Burhinus oedicnemus*) préfèrent également les zones de fin, mais semblent montrer une plus grande tolérance face à des pressions de pâturage plus faibles. Les mâles d'Outardes canepetières (*Tetrax tetrax*) établissent préférentiellement leur territoire sur les zones les moins pâturées. Même si de nombreux facteurs liés à la biologie de ces espèces interviennent dans la sélection des sites de nidification ou de parade (biomasse d'insectes, de graines ou de végétation consommable, densité de prédateurs, dérangement), il est indéniable que l'hétérogénéité spatiale de la steppe due à la pression de pâturage joue favorablement sur la richesse de l'avifaune du *coussoul* en créant une diversité de structure et de composition de la végétation. Toute évolution des méthodes de conduite pastorale et de gardiennage doit faire l'objet de réflexions sur leur impact possible sur la faune (Wolff, 1998).

Dans le système « traditionnel », les *tardonnières* et leurs agneaux transhumaient avec le reste du troupeau. Les *tardons* mangeaient de l'herbe tout l'été en continuant de téter les mères. Ces agneaux étaient, pour les meilleurs, vendus sans complémentation sur des foires spécialisées, les foires aux *tardons* (par exemple Thoars – Alpes de Haute-Provence, Champoléon – Hautes-Alpes, Guillaumes – Alpes-Maritimes). Le reste de la production était “fini” en bergerie. Ces agneaux généralement lourds (plus de 20 kg de carcasse) et plus mûrs (7-8 mois), étaient appréciés sur un marché local de connaisseurs pour la qualité gustative de leur viande. Mais cette production spécifiquement d'herbe est fortement remise en question par la présence du loup dans les alpages. Les agneaux issus de l'agnelage de rattrapage existent toujours, mais les éleveurs les confinent généralement en bergerie au moment du départ en montagne afin de les engraisser l'été. En conséquence, il ne s'agit plus du même produit.

Mais nous avons vu que tous les troupeaux de Crau ne peuvent pas aller sur les *coussouls*. Ainsi, de plus en plus d'éleveurs, en dehors des herbes cultivées devenues très chères, utilisent au printemps

22. La météorisation est le gonflement de l'abdomen par accumulation anormale de gaz. Ce phénomène est fréquent chez les ruminants chez lesquels les gaz de fermentation des aliments, notamment le méthane peuvent s'accumuler dans la panse. Les causes de la météorisation sont multiples. En particulier, elle peut provenir d'un arrêt de la rumination pour diverses causes, en cas de frayeur notamment, d'un obstacle physique (obstruction de l'œsophage par un corps étranger) ou par l'accumulation de mousse à la suite de l'ingestion de certaines plantes dont la fermentation s'accompagne de la production abondante de mousse (météorisation spumeuse). Le pâturage de légumineuses en période de rosée matinale en favorise fortement l'apparition. La météorisation peut entraîner la mort rapide de l'animal par asphyxie car le gonflement de l'appareil digestif comprime les poumons. L'intervention d'urgence consiste à évacuer les gaz par trocardage, c'est-à-dire par la mise en place d'un trocart, canule traversant la paroi abdominale.

des collines embroussaillées. Ce mouvement de retour vers des espaces délaissés par le pastoralisme depuis des décennies, s'est déclenché au début des années 1990 sous l'impulsion du CERPAM²³, à la suite, d'une part, de la réforme de la Politique Agricole Commune (PAC) et de la création des mesures agri-environnementales, mais aussi, d'autre part, à la pression publique provoquée par des incendies dramatiques. Quelques éleveurs, dont l'exploitation était proche des collines, avaient maintenu ces pratiques. Mais la broussaille elle-même, n'était pas perçue comme un aliment. Seule l'herbe poussant à l'abri des arbustes était considérée. Pourtant des exceptions sont à noter. Voici le témoignage d'un éleveur de Crau ayant depuis plus de 25 ans une *place* de printemps dans les collines du pays salonais :

« Je suis un pionnier du sylvo-pastoralisme. J'ai été le premier dans les Bouches du Rhône à mettre des brebis dans les collines. Cela date du démarrage de mon exploitation, en 1980. Quand j'ai mis les premières brebis dans les collines, tous les collègues, tout le monde disait que j'étais complètement fou, que j'allais les faire crever de faim. Même dans le Var, les gars étaient dans les terres [*ensemencées d'herbe*] mais pas dans les collines. [*Mon voisin de l'époque*] avait des collines, mais il avait aussi de l'herbe de printemps. Il faisait un peu défouler les brebis [*en colline*], mais il n'avait pas un parcours géré ».

En tant que co-responsable des troupeaux du Domaine du Merle de 1984 à 1999, je me suis trouvé confronté de près à la redécouverte du sylvopastoralisme dans le massif des Alpilles. En octobre 1989, une grande partie du territoire de la commune d'Aureille a été ravagée par un de ces incendies qui défrayent régulièrement la chronique de ces régions. Les vergers d'oliviers n'ont pas été épargnés, et le village a été menacé un temps par les flammes. L'année suivante, les broussailles se développant à nouveau, décision fut prise à la fois par le Conseil municipal et les propriétaires des collines, de faire appel aux troupeaux domestiques. Le Domaine du Merle, avec l'appui de l'antenne des Bouches du Rhône du CERPAM, fut chargé de montrer que la chose était faisable. En février 1991, furent introduites timidement dans un premier parc, 250 brebis fraîchement tarées. Après un mois et demi d'expérimentation, le constat fut que les animaux ayant hiverné en plein air en collines avaient mieux profité que les animaux du lot témoin enfermés en bergerie avec une ration de bon foin correspondant à leurs besoins. De plus, la ressource était loin d'être épuisée. L'année suivante, 500 animaux investirent le même espace (Arnaud *et al.*, 1995). Le résultat de cette 2^{ème} expérience correspondait aux espérances attendues et une visite de terrain organisée pour les éleveurs permit d'étendre cette pratique à l'ensemble du massif des Alpilles, mais aussi à d'autres massifs plus éloignés. Certains grands troupeaux du département exploitent aujourd'hui des parcours embroussaillés dans le Parc Naturel Régional du Luberon. Pour les éleveurs, la colline présente bien des avantages. Par l'entremise de Groupements Pastoraux (GP)²⁴, ils peuvent bénéficier de subvention d'équipements : clôtures électriques, éoliennes permettant de capter les sources, citernes pour le stockage de l'eau. Ces espaces sont généralement très bon marché, voire gratuits. Ils ont fait l'objet d'une prise en compte de l'ensemble des communes du massif qui se sont regroupées pour former le syndicat intercommunal sylvo-pastoral des Alpilles. Ceci a facilité la mise en place de mesures agri-environnementales.

23. CERPAM : (Centre d'Études et de Réalisations Pastorales Alpes Méditerranée) association "loi 1901" à but non lucratif créée en 1977 à l'initiative des Chambres d'Agriculture de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Service spécialisé en pastoralisme, il répond à la demande de la profession agricole et plus spécialement des éleveurs d'œuvrer par la voie pastorale au développement des activités d'élevage et à leur intégration dans la gestion des espaces naturels. <http://perso.orange.fr/cerpam/index1.html>

24. Groupement pastoral : organisme de droit privé agréé et constitué pour une période de neuf ans pouvant revêtir différentes formes (société anonyme, société civile, SARL, coopérative, Société d'Intérêt Collectif Agricole ou SICA, association, syndicat, Groupement d'Intérêt Économique ou GIE). Un GP gère une *unité pastorale* qu'elle soit de plaine, de colline ou de montagne. Un éleveur peut ainsi adhérer à plusieurs GP (tiré de l'atlas pastoral PACA, 2000).

Voici comment le CERPAM, dans sa lettre d'information, commentait l'historique de ce redéploiement pastoral né de la volonté d'acteurs diversifiés (communes, propriétaires fonciers, éleveurs, administration forestière) s'appuyant sur les besoins de chacun et annulant une interdiction ancienne de la présence des troupeaux dans ces lieux :

« Syndicat intercommunal sylvo-pastoral des Alpilles, un bilan positif : Ce syndicat original, constitué en 1989 entre les communes du massif des Alpilles, avait été créé initialement à la suite de l'incendie catastrophique d'Aureille qui avait parcouru 1.500 ha en traversant en quelques heures le massif. Neuf puis onze communes s'étaient fédérées pour étudier les possibilités de réintroduction du pâturage dans le massif, après 33 années d'interdiction. Cette étude initiale, puis des suivis expérimentaux ont été menés à bien par le CERPAM, avec l'appui constant des collectivités et des services forestiers. En 17 années d'existence, ce sont 40 sites de pâturage qui ont été mis en place, la moitié sur terrains communaux, l'autre sur terrains privés. Les sites sont principalement ovins, mais l'on compte aussi 8 manades, 3 troupeaux caprins de chèvres du Rove et 2 troupeaux collectifs d'ânes. Les dernières créations de sites ont eu lieu dans le cadre de la réhabilitation des terrains incendiés sur le sud du massif (Maussane, Mouriès, Aureille et Eyguières). Les aménagements ont été progressifs et se sont pérennisés, grâce à la continuité de l'animation pastorale contractualisée par les communes avec le CERPAM. Ces opérations se sont bien intégrées aux différentes problématiques émergentes sur le massif : PIDAF, Natura 2000, RTI. Suite au succès de cette opération expérimentale, le travail de redéploiement sylvo-pastoral s'est ensuite élargi progressivement à l'ensemble du département des Bouches-du-Rhône.

Aujourd'hui le projet de Parc naturel régional des Alpilles est en voie d'aboutissement, et les communes adhérentes souhaitent que le Syndicat soit prochainement intégré à cette nouvelle structure. Saluons la continuité des communes et l'assiduité de leurs délégués et des éleveurs dans l'aboutissement de cette opération, qui a réintroduit de façon pérenne le pastoralisme dans le massif et contribué à maintenir des troupeaux sur ses piémonts » (CERPAM, 2006).

Un éleveur de Crau, transhumant dans le massif du Queyras, a depuis quelques années pu ainsi bénéficier des avantages apportés par un parcours de collines de 450 hectares situé sur une propriété viticole proche de l'étang de Berre. Cet espace abandonné depuis longtemps par l'agriculture fait l'objet depuis 1996 d'un arrêté préfectoral de protection des biotopes de l'aigle de Bonelli²⁵. Pour prévenir la destruction ou l'altération de ce biotope par piétinement, arrachage, enlèvement de la végétation ou du substrat, l'accès à la propriété est interdit à toutes les activités sauf les activités agricoles, pastorales et forestières exercées par les propriétaires ou leurs ayants-droits.

Par ces dispositions, est ainsi reconnu le faible dérangement des activités pastorales sur l'avifaune particulièrement abondante à cet endroit. L'arrêté cite également huit autres espèces d'oiseaux dont le hibou grand-duc, le rollet d'Europe et l'alouette calandre.

Sensibilisé par le problème des incendies de forêt fréquents dans cette zone péri-urbaine, le propriétaire de ce domaine a souhaité éviter une catastrophe inéluctable. Peut-être aussi fut-il encouragé par l'existence de cet arrêté de biotope. La seule solution envisageable pour entretenir ce type de milieu très rocheux était de s'associer à un éleveur ovin et d'accompagner son action par le gyro-broyage ciblé des zones trop fermées. Ceci a facilité la pénétration des moutons sans pour autant éliminer complètement la broussaille qui devient un aliment de choix pour les animaux (Figure 9) et (CERPAM *et al.*, 2006).

25. Arrêté consultable sur les sites Internet suivant :

<http://www.geomapguide.com/diren/pdf/fiches/Ab/FR3800448.pdf>

<http://www.geomapguide.com/diren/pdf/cartes/ab/FR3800448.pdf>



Figure 9 : Gyro-broyage partiel d'un parcours à moutons dans le massif des Alpilles. L'enchevêtrement des chênes kermès, des buplèvres et des genêts scorpion devient ainsi plus facilement pénétrable pour les animaux (photo Vincent – INRA – Ecodéveloppement. Février 2005)

Voici comment l'éleveur utilise cet espace acquis depuis peu et auparavant complètement absent du cycle annuel de la conduite de son troupeau :

« En 2000, ils [*les propriétaires*] ont broyé une partie de la colline pour lutter contre les broussailles. Mais l'année d'après, ils ont vu que ça n'allait pas à cause des repousses. Et par hasard, ils m'ont contacté pour savoir si j'étais intéressé pour faire manger. Au début, ils étaient sceptiques. Mais j'en mets douze-treize cents [*brebis*]. Alors, ça nettoie ! [...] J'y reste un mois et demi, au printemps. Cette année [*2005*], j'y suis resté presque deux mois. Mais en 2006, il faudrait y rester un peu plus. En 2003, j'y suis venu comme ça, pour voir, et ça a bien fait ».

Ainsi, fort content du résultat obtenu sur son troupeau, l'éleveur a investi dans l'amélioration du parcours, encouragé en cela par l'attitude du propriétaire – trop heureux de retrouver du petit gibier –, en cultivant les fonds de vallons dans lesquels s'accumule de la bonne terre. Ces parcelles semées en céréales, sont destinées à être pâturées, les céréales étant immatures. Les bergers utilisent cet aliment très riche par la technique de la *soupade*, c'est-à-dire par petite quantité pendant une très courte durée (avec un maximum de une demi-heure par jour) afin d'éviter tout problème de *fourbure*²⁶. Cela se fait généralement en fin de journée, mais certains incluent la *soupade* au milieu du circuit de pâturage afin de relancer l'appétit des animaux, lassés de toujours rencontrer les mêmes aliments. Le troupeau passe ainsi d'aliments ligneux très grossiers, à une végétation beaucoup plus fine et riche en eau, qui va l'obliger à rechercher du grossier pour équilibrer la ration. De telles pratiques s'appuyant pour une bonne part sur l'expérience du berger et sur l'adaptation des moutons devenus familiers de ces milieux, favorisent la pénétration des troupeaux et la lutte contre la fermeture de l'espace par les ligneux.

« En 2004, j'ai semé 15-20 hectares d'avoine dans les fonds utilisés auparavant pour faire des "manges" [*cultures de céréales en sec servant d'abris et d'alimentation au gibier*]. Et cette année, c'était encore mieux. Le propriétaire a mis du compost [*dans les terres à céréales*]. Parce qu'il s'est aperçu qu'avec les brebis qui étaient passées, il y avait plein d'insectes, de sauterelles. Et du coup, des perdreaux, il y en a plein ! [...] Il continue à faire du broyage parce qu'il y a des endroits où on ne passe plus ! Il y a une centaine d'hectares qui ont brûlé, et là, c'est merveilleux ! Mais en attendant, dans le bas où ça avait été bien mangé, le feu s'est arrêté.

26. Fourbure : indigestion aiguë provoquée par un changement brutal d'alimentation, notamment par une surconsommation d'aliments riches de type céréales ou légumineuses en grain pouvant provoquer, au-delà de fortes diarrhées, des boiteries, voire des paralysies temporaires.

[...] Après le *[passage du]* feu, sous les chênes kermès, il y a de la petite herbe. Elles la mangent bien. Et le chêne kermès, elles y vont *[elles en mangent seulement]* quand il pousse. Il y a aussi du buplèvre, du romarin... autrement, il y a pas mal de chênes verts... non, ça va ! Tu attrapes une brebis, tu n'arrives pas à la tenir. Ça leur donne un sang ! [...] Je garde, puis je donne *[à manger aux brebis]* chaque jour un morceau de céréale ».

L'éleveur a fait évoluer son système au point d'organiser les luttas de printemps sur le parcours même. Il reconnaît que l'épreuve est un peu dure pour les bédiers qu'il n'a pas la possibilité de compléter par un apport d'aliment concentré faute de bâtiment, mais les résultats sont là : les mises-bas d'automne restent groupées et abondantes. Le troupeau, malgré l'éloignement de l'exploitation, n'a pas eu à souffrir d'attaques de chiens divagants, ni de dérangement particulier : le domaine est surveillé par un garde assermenté.

« Elles passent au bédier là-bas, et elles passent même très bien. Je ne donne rien aux bédiers pourtant, mais ça se groupe bien. Après, je pars directement en montagne. [...] On s'est même amélioré. Pour prévenir les boiteries dues aux épines, on les a fait passer au pédiluve dans du formol quinze jours avant *[de monter en colline]*. Il n'y a pas eu une boiteuse. [...] Elles sont tranquilles. Elles passent la nuit dans des filets. Je n'ai jamais vu de chiens là-haut. Le garde y fait la chasse, ainsi qu'aux passants... ».

Par ailleurs, notre homme manifeste un intérêt certain pour l'environnement qu'il concourt à protéger par son travail. Il m'annonce fièrement le résultat de ses contacts annuels, pendant ses heures de gardiennage, avec les spécialistes du suivi des populations d'aigles de Bonelli. Sous des airs malicieux, il manifeste une certaine fierté de contribuer à la réussite des couvées.

« Et puis il y a aussi l'aigle de Bonelli ! On assiste au baguage des petits aigles toutes les années avec des ornithologues. Il y a un couple qui niche. Ils sont dans le trou de la carrière. Ils descendent en rappel, avec l'aigle dans le sac à dos. On le pèse : 1,2-1,5 kg ! Alors, l'aiglon, quand il est sur le dos, tu le mets sur la balance, il ne bouge pas ! »

Et de fait, sur un site voisin, la Chaîne des Côtes, le comité régional de l'inventaire ZNIEFF (Zones Naturelles d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique) pour la région PACA indique à la rubrique « recommandations pour une gestion raisonnée du patrimoine naturel » : « Le développement des activités pastorales au sein de la zone paraît non seulement souhaitable, mais indispensable si l'on souhaite y maintenir le maximum de diversité (conservation de milieux ouverts) ».

Ainsi, même si les éleveurs voient dans ce retour des troupeaux dans les collines avant tout leur profit immédiat en termes d'économie de location de pâturage de printemps, et une soudure à bon compte et de qualité avant le départ en montagne, ils ne sont pas insensibles à leur action en faveur de l'environnement, et de leur impact sur le maintien d'une certaine valeur des espaces qu'ils fréquentent tout au long de l'année : nettoyage de la « 4^{ème} coupe » des prés de Crau sans lequel la 1^{ère} coupe de l'année suivante n'aurait pas la même valeur marchande, raclage de l'herbe du *coussoul* indispensable au maintien de l'avifaune remarquable de ces espaces uniques, débroussaillage des collines proches du péri-urbain permettant ainsi de limiter les départs de feu et leur extension vers des incendies difficilement contrôlables, et enfin, nous allons le voir, entretien des pelouses alpines qui sans pâturage seraient de véritables toboggans à avalanches.

c - Été : transhumance et alpage

La dernière période de ce cycle annuel est très importante à bien des égards. C'est l'alpage. A la fois symbole d'un pastoralisme vivant, et indispensable pour la reprise d'état corporel des animaux souvent affaiblis par les conditions difficiles de pâturage en fin de printemps (sécheresse), elle a été longtemps perçue par les éleveurs et les bergers comme une période de « vacances » après le dur labeur hivernal, autant pour eux-mêmes que pour les brebis. Même en période de sécheresse estivale, on est à peu près certain de trouver en montagne de l'herbe de qualité, en quantité suffisante (Figure 10).



Figure 10 : Alpage du Queyras (photo Vincent, Inra-Ecodéveloppement, août 2005)

Les troupeaux transhument en camion vers les Alpes. Ce déplacement ou *enmontagnage* s'effectue de début juin jusqu'à début juillet, selon les éleveurs, l'état de la ressource alimentaire en plaine, et la précocité de la végétation des alpages. Les troupeaux restent en montagne de 100 à 120 jours, jusqu'à mi-octobre. Les premières bêtes à redescendre sont les brebis en fin de gestation. Le *démontagnage* va s'étaler ainsi au gré du tri des brebis prêtes à mettre bas : l'*empoussage*²⁷. Les dernières bêtes peuvent descendre au mois de novembre si la ressource et les conditions climatiques le permettent. P. Fabre explique ce qu'il advient du troupeau qui ne met pas bas à l'automne :

« Ce sont généralement de gros troupeaux avec des lots de brebis vides ou de jeunes agnelles, donc des animaux à l'entretien qu'on descend le plus tard possible des alpages pour économiser l'herbe en plaine, et que l'on descend d'ailleurs souvent sur les *coussouls* ».

A l'automne 2005, j'ai rencontré Jacky Pin, transporteur de troupeaux transhumants. Voici son témoignage sur l'évolution de son métier par rapport à l'échelonnement des départs et des retours. Ces mouvements étaient dans un passé récent beaucoup plus étalés. Dans son récit de spécialiste du transport, le mot « transhumance » ne concerne que le temps du voyage des animaux au moyen de bétailières ultramodernes :

« On a diminué le temps de transhumance [...]. Avant, il y avait la foire d'Arles le 20 mai, et la foire de Salon le 22 mai qui déterminaient le démarrage de la transhumance. C'était deux grosses foires. A partir de là, on commençait à monter les *anouges*²⁸ en montagne. Maintenant malheureusement, la transhumance démarre le 10 juin et finit plus tôt [*début juillet*]. Alors qu'avant, on démarrait le 20 mai et on finissait le 14 juillet. Je me rappelle, on avait pratiquement 50 jours de transhumance. Aujourd'hui, une vingtaine de jours. En ce moment [*octobre*], on est en pleine transhumance. Il y a la période de neige qui arrive. Il y a des moments de bourre. J'ai dix bétailières qui tournent en ce moment qui font face un peu à la situation. Quand le beau temps est là, ça va. Ça s'étale un peu, mais à l'automne, tout est concentré en même temps. Maintenant, on part plus tard, et on part en bloc. Et on revient de la même manière. Ça nous pose un problème à nous, parce qu'on a une concentration !... Et comme cette semaine où il y a eu des chutes de neige en montagne, [...] il a fallu décaler tout le programme pour faire face, et voilà ! On se trouve dans des situations difficiles ».

27. Empousser, v. tr. Du prov. pouosso, mamelle. Diagnostiquer un état de gestation par palpation de la mamelle vers le 4^e mois (Pétrequin, 1995). Empoussage : action d'empousser.

28. Anouges, s. f. agnelles entre le sevrage et la première saillie (Pétrequin, 1995).

Nous verrons plus loin que le métier de transporteur routier de bétail a fait son apparition en Crau après la 2^{ème} Guerre Mondiale, venant supplanter le transport par chemin de fer qui, lui-même, avait dès la fin du XIX^e siècle commencé à remplacer la transhumance à pied.

Avec le retour en plaine, le cycle annuel est ainsi bouclé. La vie du troupeau peut se perpétuer avec les nouvelles naissances d'automne.

d - Notions de chargement

Après nous avoir présenté ce cycle annuel, Patrick Fabre nous indique les chargements indicatifs préconisés sur les différents types de milieux :

« Sur les “4^{ème} coupes”, d’octobre à février, on passe (comme on dit dans le métier) 10 à 12 brebis par hectare avec agneau. De mars à juin sur les *coussouls*, on passe de 3 à 4 brebis par hectare. Tout dépend de la pluviométrie du printemps et un peu des techniques de pâturage. Sur les herbes de printemps, 20 à 25 brebis par hectare. Et sur les alpages, c’est assez caricatural parce qu’entre les Alpes du sud ou du nord, les éboulis, etc, c’est impossible à chiffrer ».

Ces chiffres correspondent pour un troupeau *craven* de 800 têtes, à l’entretien de 80 hectares de « 4^{ème} coupe » de prairie de Crau, 300 hectares de *coussouls* auxquels on pourrait substituer l’équivalent en colline embroussaillée, et environ 1000 hectares d’alpage. Ces 1.380 hectares ne peuvent être valorisés que par le pâturage (Fabre, 1997)²⁹. Ceci fait en quelque sorte la « force » de cet élevage qui « utilise des espaces qui n’ont pas – dans les conditions actuelles – d’autres finalités agricoles possibles » (Rieutort, 1995).

29. En matière d’évaluation du potentiel alimentaire, autrement dit de la ressource pastorale d’un pâturage extensif du type de ceux que nous venons de voir, il est aujourd’hui commun pour les techniciens d’exprimer le chargement d’un parcours ou les besoins d’un lot d’animaux pendant une période donnée en *journées brebis pâturage par hectare* (jbp/ha). Par exemple, un parc de 5 hectares pâturé par un troupeau de 200 brebis pendant 10 jours correspond à : $200 \text{ brebis} \times 10 \text{ jours} / 5 \text{ ha} = 400 \text{ journées brebis} / \text{ha}$. Ceci correspond à un potentiel variable selon les années. Les bergers possèdent d’autres indicateurs du type « Je retire le troupeau quand la *baouque* est à demi raclée, ou quand les ventres commencent à ne plus être assez remplis en fin de journée ».

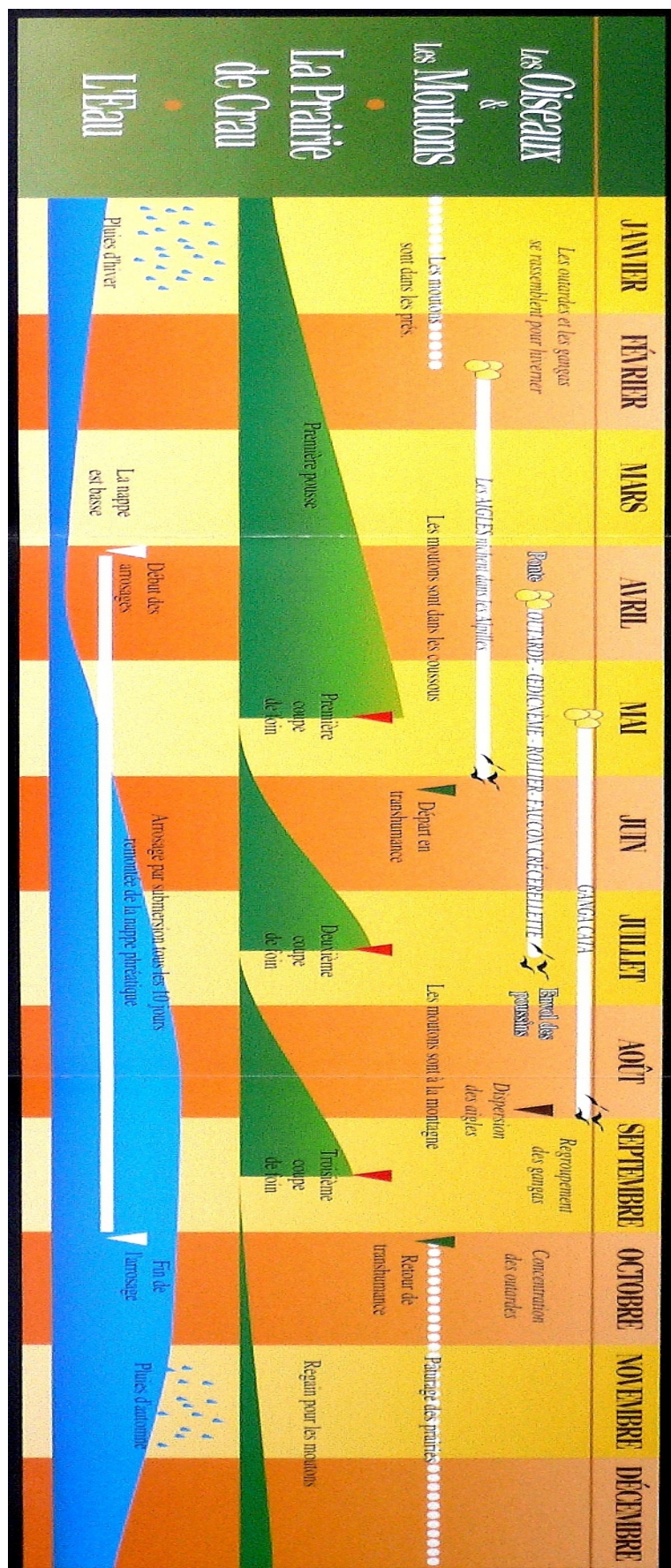
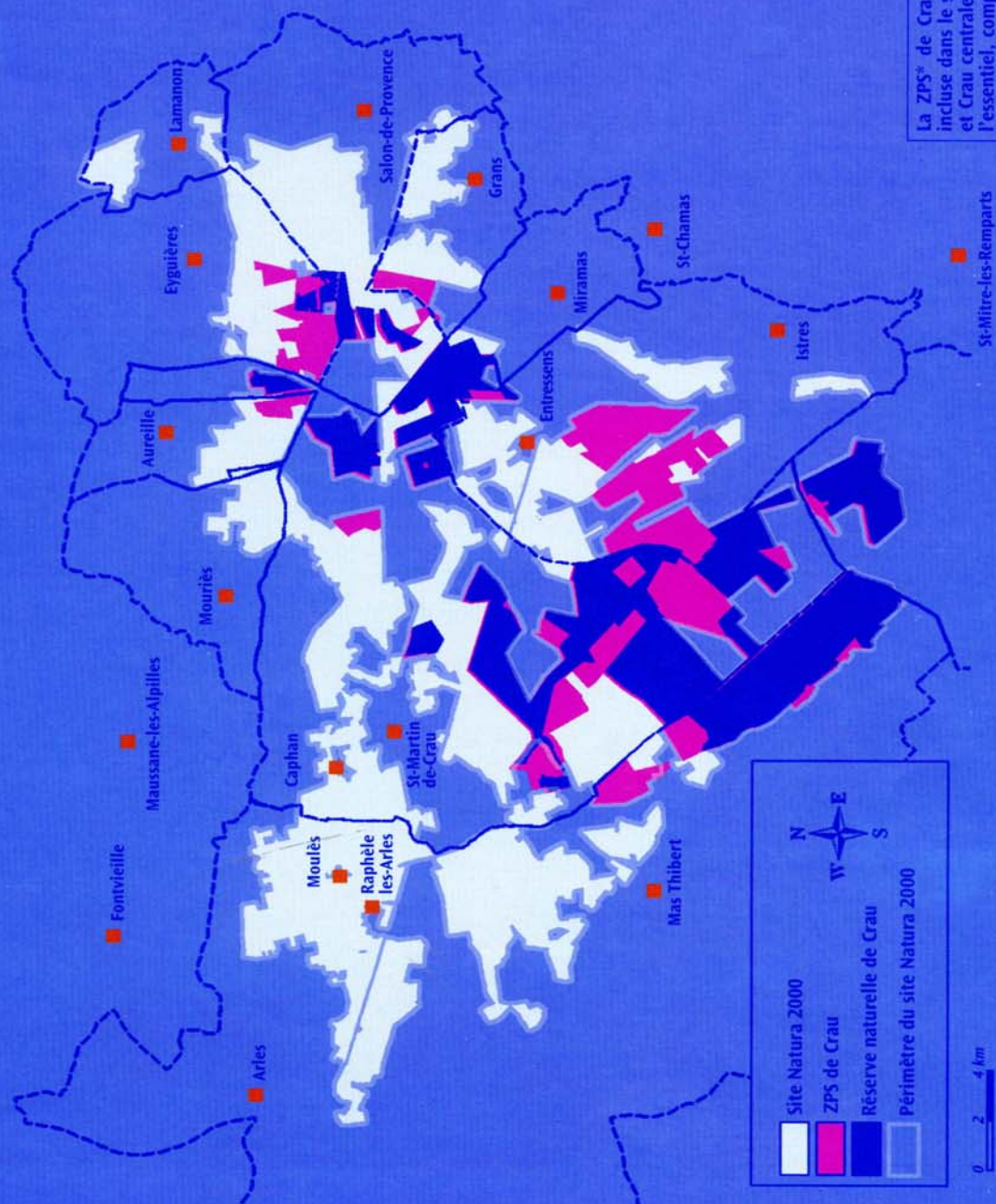


Figure 11 : La nouvelle économie agricole de la Crau au tournant du XX^e siècle à l'ère de l'agri-environnement : prise en compte des oiseaux dans les cycles indissociables de l'eau, de la prairie et de l'élevage ovin transhumant
(© Association pour la sauvegarde de la Crau et le développement de l'activité pastorale)

Mesures de protection en Crau



La ZPS* de Crau est presque entièrement incluse dans le site Natura 2000 Crau sèche et Crau centrale. Ce dernier est donc, pour l'essentiel, composé des coussouls de Crau, de la chênaie verte de costière (ZPS) et des prairies de Foin de Crau.

*Zone de protection spéciale

Figure 12 : Carte des différents niveaux de mesures de protection en Crau.
Tiré de "Une terre de contraste à préserver... la Crau". Site Natura 2000 Crau Sèche - Crau Centrale
(© Comité du Foin de Crau - CEEP, août 2003)

A. 4 - La mise en place de la protection de la Crau

Au-delà de la production agricole et de la ressource domestique, l'eau va créer une autre richesse : la biodiversité. Afin d'implanter les prairies, nous avons vu que le sol reçoit un épierrage de surface. Ces galets sont entassés en bordure de parcelle. Ils forment ainsi des clapiers de largeur variable mais conséquente, se recouvrant peu à peu d'un boisement varié bénéficiant également des arrosages réguliers. Ces haies faisant office de brise-vent, donnent à la zone des prairies un aspect bocagé très différent du *coussoul*. Les espaces irrigués et le *coussoul*, complémentaires l'un de l'autre pour l'élevage, attirent une biodiversité animale variée qui bénéficie de ces écosystèmes façonnés par les activités agricoles. On y rencontre une avifaune extrêmement riche inféodée à ces espaces, avec notamment la seule population française de Ganga cata³⁰ 90 % des effectifs nationaux d'Alouette calandre et de Faucon crécerellette, 30 à 50 % de la population française d'Outarde canepetière, mais aussi Oedicnème criard, Rollier d'Europe, Coucou geai, Chouette chevêche, Huppe fasciée, etc, côtoyant des chiroptères (Pipistrelle commune, Petit murin), des insectes (Criquet de Crau, Agrion mercurial), des amphibiens (Crapaud calamite, Pélobate cultripède, Rainette méridionale), et des reptiles (Lézard ocellé, Couleuvre d'Esculape, Couleuvre de Montpellier, Couleuvre à échelons)³¹.

Si le *coussoul* abrite peu de plantes rares, l'association végétale qui le constitue issue sans conteste de la pratique millénaire du pâturage ovin, toujours d'actualité sur les espaces sauvegardés, est unique au monde.

Devant les atteintes à l'environnement de plus en plus fréquentes, cette biodiversité animale peu visible ainsi que les habitats associés, sont reconnus « d'intérêt patrimonial » par le programme Natura 2000, ce qui a fait de la plaine de Crau, le 2^{ème} site à protéger en priorité au niveau européen dès 1983 (Figure 12).

En 1990, l'État place, au titre de la directive européenne sur la conservation des oiseaux sauvages, 11 500 hectares de *coussouls* en Zone de protection spéciale (ZPS). La Crau devient le lieu d'un véritable dialogue entre les acteurs du monde de la protection de la nature et les agriculteurs. C'est dans ce sens que la Réserve naturelle nationale des *Coussouls* de Crau (7411,47 ha), gérée par le Conservatoire d'Études des Écosystèmes de Provence (CEEP)³² et la Chambre d'Agriculture des Bouches du Rhône, a pu voir le jour le 8 octobre 2001. C'est la première fois qu'une telle co-gestion se met en place (Fabre & Wolff, 2005).

A. 4. 1 - Les menaces

Depuis le début de l'industrialisation, la Crau est convoitée par toutes sortes d'activités qui ont peu à peu contribué à la réduction du territoire d'origine et à son morcellement. Ces atteintes du territoire ont déclenché une prise de conscience. Une mobilisation portée à la fin des années 80 par une association a permis la mise en œuvre de mesures de protection (Association pour la Sauvegarde de la Crau et le Développement de l'Activité Agro-pastorale, 1996).

30. Ganga cata (*Pterocles alchata*) : Oiseau mesurant 33 cm avec une tête rappelant celle du pigeon. Très grégaire, surtout en hiver, cette espèce habite les plaines dépourvues d'arbres et avec des buissons denses. Liée aux formations steppiques à végétation rase et découverte, avec des cultures céréalières non irriguées, elle se nourrit principalement de graines. Sédentaire, l'espèce est en forte régression géographique et démographique. Les causes de cette régression sont la transformation des habitats par suite de la mise en culture, le remplacement des cultures non irriguées par les cultures intensives irriguées et la chasse. Cet oiseau est présent en France uniquement en Crau.

(cf. http://ec.europa.eu/environment/nature/directive/pterocles_alchata_fr.htm).

31. L'inventaire complet des espèces animales et végétales inféodées au site Natura 2000 PR 99 : « Crau Centrale – Crau Sèche », est contenu dans le Document d'objectif, partie II.

32. CEEP : <http://www.espaces-naturels-provence.com/crau.htm>



Ces menaces ont plusieurs origines et peuvent être énumérées ainsi :

- agriculture : arboriculture (verger industriel de pêchers), maraîchage (serres) voire élevage porcin.
- industrie : zone portuaire de Fos, carrières, pipe-lines, pistes d'essais automobiles, Zones d'Aménagements Concertés (ZAC).
- armée : base aérienne d'Istres, dépôts de munitions de Miramas et de Saint-Martin.
- transports : autoroute, gare de triage de Miramas.
- décharge de Marseille : au-delà de l'emprise de ce site créé en 1920 au centre de la plaine et à proximité de l'étang d'Entressen, c'est toute la question de la pollution de la nappe phréatique qui se pose par le stockage des millions de tonnes de déchets ménagers de l'agglomération de Marseille. Il ne faut pas non plus éluder le problème des sacs plastiques qui colmatent les canaux d'irrigation, ni l'avenir de la population de cormorans le jour de la fermeture de cette décharge à ciel ouvert. Cela est prévu pour la décennie en cours. La décharge serait remplacée par un incinérateur installé dans la région de Fos. Cette solution, actuellement controversée, est rejetée par la population³³.
- urbanisation : agrandissement des villes aux dépens de la Crau humide.
- les loisirs : aérodrome d'Eyguières, piste du karting de la Crau.

A. 4. 2 - Natura 2000

Les opérateurs locaux du programme Natura 2000 mettent en avant le rôle des activités agricoles « traditionnelles » et complémentaires de la Crau, production de foin et élevage extensif des moutons, comme garant de la richesse de la biodiversité. Voici un aperçu de la motivation et du règlement du programme Natura 2000, extrait du site Internet du comité du foin de Crau³⁴, tel qu'il est présenté aux acteurs du monde rural.

33. En août 2006, le juge des référés du Tribunal de Grande Instance d'Aix-en-Provence ordonne à la société chargée de la construction de l'incinérateur, « à titre conservatoire, de ne pas ouvrir le chantier, ou de l'arrêter si celui-ci avait déjà démarré ». Il a mandaté un expert pour se rendre sur les lieux, recenser « les espèces végétales non-cultivées ou animales non-domestiques protégées », car il existerait sur le site le lys maritime, faisant l'objet d'un arrêté interministériel de 1994, interdisant sa destruction, sa coupe, ou toute autre mutilation ou arrachage, et d'une directive européenne interdisant son transport. Mais en septembre de la même année, suite au procès perdu par les protecteurs de l'environnement, le chantier redémarre.

34. Le Comité du foin de Crau est une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901. Il existe depuis 1977 et compte 260 adhérents. <http://www.foindecrau.com>

« Afin de compléter la Directive Oiseau (1973) et de protéger les milieux, les États membres de l'Union Européenne ont décidé (1992) de coordonner leur politique de protection de la nature à travers une nouvelle directive : la Directive Habitats (Directive Habitats, 1992). Elle vise à recenser un certain nombre de milieux naturels européens et à mettre en place sur les sites identifiés des mesures garantissant leur préservation. L'ensemble de ces sites formera avec ceux déjà désignés au titre de la Directive Oiseaux, le réseau Natura 2000.

Le programme Natura 2000 est totalement innovant dans la démarche. Il ne s'agit plus ici de faire un sanctuaire de la nature, comme c'est le cas des réserves naturelles³⁵ ou des parcs nationaux, mais d'associer les acteurs locaux à chaque étape de la procédure afin de concilier maintien des activités humaines et préservations des milieux et des espèces.

NATURA 2000: COMMENT ÇA MARCHE?

L'État est le maître d'œuvre. Il est responsable devant la communauté européenne du bon déroulement des opérations. Il est représenté au niveau régional par la préfecture et la DIREN.

L'État, via le préfet, constitue également le comité de pilotage. Ce comité (composé en Crau, d'une cinquantaine de personnes) est chargé du suivi de l'avancement des travaux et de leur validation.

Le préfet désigne l'Opérateur Local, le maître d'ouvrage chargé de mettre en oeuvre sur le terrain le programme NATURA 2000.

Le Comité du foin de Crau est l'opérateur local pour le site « Crau sèche-Crau Centrale », aidé pour la partie scientifique par le CEEP.

A ce titre, il a la charge de la rédaction des Documents d'Objectifs (DOCOB) et du Document d'Application (DOCAP).

Le DOCOB dresse l'état de l'existant. C'est un inventaire le plus exhaustif possible des paramètres socio-économiques et écologiques du site. En croisant ces données, il énonce également les grands principes de gestion. Ces objectifs seront repris et détaillés dans le DOCAP. Ces documents sont élaborés en collaboration avec les acteurs locaux représentés dans les Groupes de Travail et validés par le Comité de Pilotage.

Les Groupes de Travail sont chargés de participer activement à la rédaction des documents d'objectifs et d'application. Ils sont constitués des acteurs locaux qui le souhaitent. C'est à ce niveau que se passe l'essentiel de la concertation ».

Il apparaît de l'analyse des espèces présentes, qu'il est essentiel de préserver l'intégralité des *coussouls* d'une part, et de pérenniser les zones de culture de foin d'autre part. Ces deux milieux sont reliés et se maintiennent économiquement grâce à la présence du pâturage. Aussi, des outils d'aide au maintien de ces activités devront être mis en place.

Les haies jouent également un rôle important : coupe-vent, paysage, réservoir d'insectes, corridor biologique. Des mesures précises quant à leur maintien et quant aux modalités d'entretien du réseau bocager seront certainement d'actualité ».

A. 4. 3 - Les agriculteurs réagissent

Les usages de l'espace, millénaires pour l'élevage extensif des moutons sur le *coussoul*, séculaires pour la conduite des prairies irriguées, sont favorables à la création et au maintien d'une biodiversité animale et végétale originale, rare et pérenne. Cette biodiversité est en danger si on se réfère à la fragilité des systèmes locaux d'élevage et d'agriculture, menacés dans leurs équilibres par l'évolution des marchés mondiaux. L'élevage du mouton a déjà subi des à-coups qui ont pu mettre en péril certaines productions comme la laine directement concurrencée par la production en provenance de Nouvelle-Zélande et d'Australie, produit industriel de haute qualité justifiée par son prix élevé, ou comme la viande d'agneau, dont la demande dans le Sud-Est est pourtant bien supérieure à l'offre, mais qui se trouve maintenant confrontée à l'arrivée massive depuis l'hémisphère sud de viande fraîche sous vide ou *chilled* proposée à des prix n'ayant aucune mesure avec ceux pratiqués en France. A titre d'exemple, voici quelques prix moyens à la production exprimés en euros/kg (Rieutort, 1995) :

- viande : 3.66 (France) et 0.44 (Australie) ; - laine : 0.61 (France) et 2.23 (Australie)

35. En l'occurrence, ce site Natura 2000 vient s'insérer en partie dans une réserve naturelle, la réserve naturelle des *coussouls* de Crau.

A chaque crise, les éleveurs ont montré une grande capacité à s'adapter et à évoluer. A la fin du XIX^e siècle, nous l'avons vu, la traditionnelle production de laine qui avait été à l'origine de création de fortunes, a laissé place à la production de viande. La transhumance, qui s'est effectuée à pied jusqu'après la dernière guerre, a su se tourner vers le transport mécanisé. De graves crises sanitaires ont mis en péril les troupeaux. Mais les éleveurs ont toujours su réagir et faire face. Aujourd'hui, le retour du loup en France depuis l'Italie crée des contraintes insoupçonnées. Gageons que l'élevage s'adaptera aussi à ce nouveau défi, même si la protection intégrale de cette espèce imposée par la loi ne provoque que la seule évolution du pastoralisme, sans contrepartie limitant la propagation du loup. Nous reviendrons en détail sur ce sujet.

La production de foin aussi a eu à subir des baisses du prix de vente : moins d'achat de la part d'un gros client : l'Italie, au moment de la dévaluation de la lire en 1992 ; réforme de la Politique Agricole Commune (PAC) la même année qui fait baisser par le jeu des aides – la production de foin n'en perçoit pas alors – le prix de l'Unité Fourragère (UF) des fourrages concentrés (céréales, oléagineux, protéagineux et luzernes déshydratées). Plus récemment, apparaissent de nouveaux marchés concurrents (foin canadien ou argentin), des produits de qualité inférieure au foin de Crau, mais à des prix compétitifs.

L'évolution de la Politique Agricole Commune (PAC) a conduit à la mise en place d'aides directes ou indirectes à l'élevage ovin en compensation de baisses de revenu. Des premières primes à la production de kilos de viande d'agneau, le système a évolué vers une prise en compte du travail d'entretien réalisé par le pastoralisme. Pour autant, cette compensation de perte de revenu ne satisfait pas tous les éleveurs et notamment le syndicalisme qui revendique toujours un paiement du travail accompli par des prix de vente permettant de valoriser la production. La « production environnementale » n'est pas forcément bien perçue même si les primes qui représentent plus de la moitié du revenu des éleveurs ovins sont acceptées tant bien que mal. La complexité des dossiers n'arrange rien à l'affaire, exacerbant les différences et décourageant les plus anciens à poursuivre leur activité.

Conséquences de la politique agricole commune sur la vie quotidienne d'un éleveur de Crau

Morceaux choisis d'un entretien réalisé le 28 janvier 2006 en Crau chez un éleveur transhumant et producteur de foin

La prime brebis-chèvre, ancienne Prime Compensatrice Ovine (PCO), vient compenser la baisse de revenu. [...] On déclare un nombre de brebis, et on touche 21€ par brebis et par an. Dans ces 21€, il y a 7€ qui sont liés au fait qu'on fasse de la transhumance. Normalement, c'est plafonné, mais comme on est en GAEC, on n'atteint pas le plafond.. Et je crois que c'est plafonné à 1000 brebis par éleveur, et on en a 1756. [...] On est trois et on a droit à 500 et quelque chacun. Ces droits on été demandés dans les années 92 ou 93. On nous a attribué un certain nombre de droits en fonction des déclarations qu'on faisait les années précédentes. [...] Moi, j'ai demandé 50 droits le jour où j'ai eu ma DJA (dotation jeune agriculteur). [...] Pour toucher les 7€ de prime spéciale, il faut transhumer au moins 90 jours consécutifs en zone défavorisée. On fait remplir un papier par la mairie quand on part de l'estive... en disant qu'on a bien transhumé. Il faut fournir aussi les factures du transporteur, et si c'est toi qui te transporte les brebis, une attestation sur l'honneur. [...] Les brebis mères ont droit à la PCO mais pas les agnelles. Elles intègrent le troupeau au premier agnelage. Après si tu as un pépin sur les mères... si tu as des femelles de plus d'un an destinées à la reproduction, ils peuvent en tenir compte. Ils peuvent te payer la totalité de la prime, mais c'est vraiment si tu as un pépin. Il faut que j'ai 1750 brebis mères entre le 31 janvier et le 11 mai de l'année civile. Les contrôles peuvent se faire à cette période là. Ce qui a changé, c'est qu'avant, le jour où ils venaient te contrôler, tu pouvais avoir ton quota et le lendemain, les revendre. Maintenant, il faut quand même que tu gardes ton quota pendant six mois minimum. Et ça, ils peuvent contrôler les pertes pendant la période, avec le registre de bergerie. Le 31 janvier, premier jour de la période, j'ai eu 80 brebis étouffées. [...]. On a des documents spéciaux qu'on remplit avec les pertes. J'ai expliqué à la DDA le problème. Ils m'ont demandé un certificat du vétérinaire qui avait constaté le décès, et un certificat de l'équarrissage qui était venu chercher les animaux.

Cette PCO est aussi liée à la surface qu'on déclare chaque année. [...] Chaque année, au mois d'avril, on fait une déclaration de surface à partir des photos-satellite avec le contour de la parcelle... enfin, de l'îlot, parce qu'on raisonne en îlots. Je crois que sur l'exploitation, on a 10 îlots. Il y a certaines règles : il ne faut pas qu'un îlot soit traversé par une route, par un grand canal... en gros, il ne faut pas qu'il y ait d'obstacle majeur entre les parcelles d'un îlot. [...] Une fois que les îlots sont marqués, normalement, il n'y a plus de soucis. Après, on note chaque nature de production. Il te faut aussi préciser « autre utilisation ». Ça, c'est un petit bois qui n'est pas exploitable. Donc, il faut le sortir. Sur un îlot de 40 ha, avec la DDA, on a estimé qu'il y avait deux ou trois hectares de bois, donc on ne touchera pas de primes là-dessus. Ça ne rentre pas dans la surface utilisée par le troupeau et l'exploitation. Mais ça rentre dans les surfaces de l'exploitation. De même que ces haies : on les a estimé parce qu'elles sont assez larges. C'est pour ça que pendant les deux ou trois premières années, on a fait des réajustements, parce que quand ils recalculaient avec leur ordinateur, ils ne trouvaient pas les mêmes surfaces que ce qu'on avait. Après, une fois que l'îlot est bien établi, il n'y a plus eu de soucis. On l'a tracé la première fois, et après on a reçu *[les déclarations suivantes]* avec les îlots déjà délimités et avec des corrections : pour l'îlot N° 1, j'avais fait une sous-déclaration. C'est à dire que j'avais déclaré 49 ha 39, et eux ils en ont trouvé 51 ha 71. J'avais sur-estimé les haies et sous-estimé la surface. Ça été réajusté un jour où je suis allé à la DDA. Par contre, il y a aussi des sur-déclarations. Après, si ça ne dépasse pas environ 1,8% de la surface totale de l'îlot, ils n'en tiennent pas compte. Enfin, il y a des calculs ... bizarres. [...]

Le seul changement, c'est qu'une année, sur l'îlot N° 1, on fait le fourrage annuel en bas, et l'autre année, on le fait en haut. Une année, il y a du fourrage annuel, l'autre année, il y a du blé dur. Et on inverse. On fait une rotation sur deux cultures.

[...] En plus sur le registre, tu marques les aides que tu touches sur chaque parcelle, enfin, sur les parcelles engagées dans différentes aides. *[Il montre sur le registre parcellaire graphique]* Celles-là sont en prime herbagère agri-environnementale (PHAE), l'ancienne prime à l'herbe. Celles-là sont engagées en contrat d'agriculture durable (CAD), anciens contrats territoriaux d'exploitation (CTE). Tu mets la PHAE avec le nom de la mesure.

Mais la base des primes, c'est le registre parcellaire graphique où tu déclare, à partir du relevé MSA tout ce que tu as comme cultures, les surfaces, et même les surfaces que tu n'utilises pas pour l'exploitation. Il y a des feuilles où tu declares par commune, en fonction de tes îlots : l'îlot N°1 fait 38 ha 96. Il y a à la fois du fourrage annuel pour 21 ha et à la fois du blé dur pour 17 ha 96. C'est à partir de là qu'ils refont le calcul pour voir si tu t'es trompé ou pas. Une fois que c'est acquis, normalement, si tu ne défonces pas des haies, il n'y a pas de soucis. Tu fais une feuille par commune. Ensuite, tu as un récapitulatif par type de production : céréales, surfaces fourragères, autres surfaces, vergers, tout ce qu'on peut imaginer. Et bien sûr, le total que tu as là, doit correspondre au total de toutes tes feuilles jaunes. [...] Donc, ça c'est la base. Tu es obligé de passer par-là si tu veux toucher ne serait-ce que la PCO. Tu es obligé de faire une déclaration de surface. Donc ensuite, libre à toi de demander soit des PHAE, l'ancienne prime à l'herbe, soit un CAD. Il y a une base aussi. Pour pouvoir prétendre à une PHAE ou un CAD, tu dois avoir un chargement inférieur à 1,4 UGB/ha. Tout ça pour être considéré comme extensif. Ce n'est pas compliqué à comprendre, et ça paraît logique que quelqu'un qui demande une prime à l'herbe soit au moins quelqu'un qui fait de l'élevage extensif.

Nous, on a deux types d'aides. On a à la fois du CAD et à la fois de la prime herbagère agri-environnementale (PHAE).

Le problème, c'est que là aussi, tu as des plafonds. Je sais qu'on n'a pas tout mis parce qu'on avait des plafonds, et on n'a même pas pu mettre tout notre fourrage annuel. Parce que rien qu'avec le coussoul, on arrive à 120 ha. Et on a 9 ha... Pour eux, c'est de l'« estive »³⁶... On a des parcs à chevaux qu'on a fait rentrer dans les estives parce que tu peux aussi déclarer des ânes et des chevaux sur l'exploitation. Je déclare 8 chevaux et ânes qui rentrent dans le calcul de mon UGB. Ce n'est pas ça qui va faire varier énormément le truc, mais ça fait que j'ai pu déclarer aussi les parcs à chevaux et ânes en prime à l'herbe. C'est une surface qui ne me rapporte pas grand chose, mais au moins elle me rapporte la prime à l'herbe.

On déclare donc 120 ha... Ça concerne tout ce qui est herbage, donc ça peut concerner les prairies permanentes et aussi les 4ème coupes. Mais nous, on ne les a pas mises, parce qu'effectivement ça nous... enfin c'était trop important, et on dépassait le plafond.

On a joué en disant qu'on allait y mettre la crau *[le coussoul]* et les fourrages annuels parce qu'au moins sur les prairies permanentes on pourrait mettre du CAD. Parce qu'à l'époque il y avait une question d'entretien de haies, de canaux d'irrigation. Donc on a commencé à calculer le CTE. Le dossier a été monté, il est arrivé en DDA, et le lendemain le ministre a dit « c'est fini ». Ils n'ont pas eu le temps de l'instruire. Alors, on est parti sur une procédure CAD qui est une procédure quand même beaucoup plus allégée. C'est pour ça

36. Pour l'administration, « estive » désigne dans ce cas une parcelle de fourrage destinée à l'alimentation animale : prairie permanente ou fourrage annuel. Pour l'éleveur il s'agit généralement de l'alpage.

qu'on avait privilégié l'« estive » en PHAE, et puis ça nous paraissait quand même plus important de mettre le coussoul en agri-environnemental que les prairies permanentes... Donc sur le coussoul, le but c'est de faire pâturer par les moutons. En gros, ce qui nous est imposé, c'est ça. Normalement, c'est pâturé au printemps, mais on y met des animaux presque toute l'année. Par contre, il faut qu'on tienne un cahier de pâturage. Mais c'est pour toutes les surfaces de l'exploitation. Quand tu commences à le faire sur une parcelle, autant le faire de partout... On n'a jamais été contrôlé pour la PHAE. Je pense qu'il doit y en avoir, mais... Ce n'est pas... draconien. Le plus draconien, c'est de remplir les papiers... donc nous la PHAE, mis à part de re-déclarer chaque année les mêmes parcelles, il n'y a pas de réel souci. Le montant de la PHAE est de 6 159,98€ par an... ça dépend de ce que c'est. C'est en fonction de la culture qui est dessus... Pour 120 ha de coussoul, on touche 5400,25€. Le reste de la PHAE, c'est du fourrage annuel. Si on n'a pas déclaré de prairies permanentes en PHAE, c'est que d'une part c'est plafonné, et d'autre part, c'était un moyen de récupérer des aides qui ne seraient pas tombées sur du coussoul ou du fourrage annuel. C'est quand même compliqué. Il faut cogiter Il ne faut pas se lancer dans ce truc, comme ça... pour avoir accès à toutes les possibilités.

Après, viennent les CAD ex CTE... Le CAD, ça été un peu compliqué au niveau administratif au départ. Je me suis fait aider par la coopérative du Mérinos, parce qu'il fallait retracer un historique. Bon ça, à la limite, ce n'était pas compliqué, mais il fallait présenter le dossier sous une certaine forme. Il y avait des documents bien spécifiques à remplir. J'aurais pu le faire ! Mais comme c'était appuyé par une OP, il est passé en priorité...

En gros, dans notre CAD, on s'engage à « *maintenir les pratiques d'élevage extensif et l'irrigation gravitaire sur les prairies, et entretenir les canaux qui alimentent le réseau d'irrigation lié à la production du foin de Crau* ». C'est la mesure 06 13 A 00. Ensuite, il y a une autre mesure qui s'appelle « *gérer le pâturage en 4ème coupe sur les prés irrigués de façon extensive* ». C'est la mesure 20 02 A 11. Et ça, « *dans le but d'assurer la pérennité de la nappe phréatique de la Crau (sourire)*... bon, c'est des grands trucs mais... *et maintenir et accroître la diversité biologique au travers notamment du maintien de prairies de foin de Crau, habitat d'intérêt communautaire au sens de la Directive habitat* ». Ça, c'est les outardes... et tout ce qui s'en suit... Là, on a engagé 59 hectares au total sur ces deux mesures. Là aussi, c'est plafonné à 27 000 € par an et par exploitation. Mais dans le cadre du GAEC, comme on était quatre associés à l'époque, ça été multiplié par quatre. On aurait pu obtenir 20% de plus par le Conseil régional, je crois, parce qu'on est en zone Natura 2000. Mais quand on a fait le dossier, ce n'était pas encore acquis et pas certain, donc on n'a rien fait de plus. J'aurais aimé intégrer les parcelles de derrière avec une mesure spécifique outarde-canepetière, mais il y a un problème : pour les outardes, il faut garder au moins 50% de la parcelle non pâturée jusqu'au 20 ou 30 mai, je crois, et ça nous bloquait un peu au niveau de l'herbe des brebis. C'est ce qui m'a un peu retenu. Il y a un peu des contraintes. Mais, les outardes nous font beaucoup de mal. J'aurais aimé récupérer quatre sous en compensation des dégâts des outardes, mais bon... Si tu viens régulièrement, on en a 300 à 350 sur la parcelle. Quand elles passent et qu'il fait soleil, elles te cachent le soleil !... On en a pas mal. Donc cette contrainte de garder la moitié de la parcelle jusqu'en juin, ça passe juste. Si le printemps n'est pas pluvieux, au mois de mai on a mangé au moins une fois et demi la parcelle. Par contre s'il pleut un peu, on arrive à tenir avec nos herbes de printemps, mais enfin, de là à laisser la moitié de la parcelle non mangée jusqu'au 30 mai, ça fait un peu dur. Ou alors il faudrait vraiment que les outardes ça rapporte beaucoup ! Ça devient un oiseau finalement qui est... nuisible ! Une année, l'écomusée avait estimé les dégâts, et il nous les avait payé. [...]

Donc pour le CAD, chaque mesure a un montant. Sur une mesure on touche 9699 € par an, et sur l'autre 4800 €... Là aussi, il faut qu'on s'engage à noter les dates de fauche des prairies, les dates d'irrigation, les dates d'épandage d'engrais, un suivi cultural. Quand on entretient les ruisseaux. Pas de désherbage... Mais c'est pas très contraignant par rapport à ce qu'on faisait avant. En fait, on peut dire qu'on nous a donné une prime pour... qu'on continue à faire... qu'on continue à travailler comme on travaillait avant. C'est un travail qui est reconnu depuis des générations et qui sert à quelque chose. [...]

La nouveauté à partir de cette année [2006], c'est les droits à paiement unique (DPU). C'est un pack de primes où tout est lié. [L'administration] a pris pour ça trois années de référence : 2000-01-02, à la fois sur les surfaces et sur le nombre d'animaux. En fonction de ça, est calculé un nombre de droits à paiement unique (DPU) pour chaque exploitation. Ils ont fait une moyenne sur trois ans. Si j'ai bien compris, dans chaque département, pour chaque type de production, si tu as un DPU blé dur, ça coûte par exemple (mais c'est faux) 50€, et si tu as un DPU mouton, ça coûte 10€. Ils ont fait l'addition, et en fonction de cette addition, on a droit de toucher tant d'euros par exploitation. Chose nouvelle, si tu as 50 hectares de blé dur sur ta référence et que tu n'en fait que 25 hectares, tu as droit... (mais il faudra vérifier parce que pour chaque culture il y a un coefficient pour des aides couplées et des aides découplées) à des aides liées à la production, et des aides liées à la détention ou aux droits que tu avais avant. Tu peux à la limite toucher des droits PCO – moi, si j'ai 1000 droits DPU-PCO brebis, je peux me permettre de vendre 500 brebis, et vivre avec 500 brebis. Et sur les 500 brebis que j'ai vendu, je serai quand même payé sur la moitié de la prime. Si

on part sur 20 € (mais ça ne sera peut-être plus ça), sur les 500 brebis que j'ai toujours aujourd'hui, je toucherai 20 €, et sur les 500 que j'ai vendu, je ne toucherai que 10 €. Je vais toucher 10 € pour des bêtes que je n'ai plus... moi, ça me paraît un peu bizarre comme système, m'enfin... il paraît que c'est la panacée. A priori, ça va faire économiser des sous à l'Europe, je ne sais pas comment. Si, ils vont diminuer l'ensemble des primes ! Si tu en vends la moitié, tu touches quand même la moitié de ta prime.

Et ce découplage est valable pour toutes les productions. Le blé dur, je crois que c'est une aide découplée à 75%. Les moutons, c'est à 50%. Pour les prairies, je crois qu'il n'y a pas de découplage, parce que justement, ils veulent réaugmenter la surface en prairies au niveau national. Tout ce qui est céréales et oléagineux, je crois que c'est 75%. C'est vrai que tout ça, on ne sait pas trop ce que ça va donner. J'ai rempli le dossier juste pour leur dire que chez nous il n'y avait pas de changements et que j'étais d'accord avec les références, parce qu'elles peuvent évoluer. Tu peux dire que tu n'es pas d'accord, que tu as repris des terres, augmenté le troupeau. En ce moment, ils en sont à gérer les gens qui ont évolué... Ce n'est pas encore entré en vigueur.

En plus, les aides sont conditionnées à la mise en place de bonnes pratiques. Ça rentre progressivement. L'année passée, c'était tout ce qui est produits phytosanitaires : récupération des emballages, bonne utilisation des produits. Cette année, c'est l'identification des animaux. Pour être en règle, il faut tenir le registre sanitaire, le registre de bergerie, qu'ils soient bien identifiés. Il y aura des contrôles sur ces conditionnalités particulières. [...] Il y a aussi des conditionnalités sur l'eau : eau potable pour les animaux, déclaration des forages.

Tout ce qui existe actuellement est appelé à disparaître. Tout ce qui est CAD, PHAE, ça doit arriver à son terme... Mais, j'ai lu que les CAD devaient être maintenus dans les sites où il y avait Natura 2000, chose qui chez nous existe, parce qu'on a une zone Natura 2000 sur les Alpilles et une autre en Crau. Donc *a priori*, chez nous, ça devrait être appelé à perdurer.

Partie B : Éleveur, un métier aux multiples visages

En Crau, les différents statuts des éleveurs de moutons ont été bien étudiés, notamment par le comité du foin de Crau dans le cadre du document d'objectif Natura 2000 (Tableau 2).

Le statut d'*herbassier*³⁷ est assez typique de la région de la Crau. Il tend tout de même à disparaître en tant que tel. Les *herbassiers* finissent par stabiliser en partie leur situation qui était extrêmement précaire. Ce statut est pourtant aujourd'hui reconnu à travers la possibilité pour ces éleveurs de percevoir les aides à l'installation. Dotation Jeune Agriculteur (DJA) et prêts bonifiés sont ainsi calculés sur la base des animaux nécessaires à une exploitation viable.

Mais « faire l'*herbassier* » a été pourtant une manière très économique pour bien des bergers de Crau de passer du statut de salarié à celui d'éleveur sans être pour autant héritier d'un important capital³⁸. Peu à peu, ces passionnés de l'élevage des moutons, se constituaient un troupeau en se faisant, par exemple, payer en nature une partie de leur salaire. Par la suite, leur effectif propre grossissait par le simple fait de conserver toutes les femelles nées de leurs brebis. Lorsque le troupeau du berger devenait trop important, celui-ci tentait alors de créer sa propre exploitation en devenant *herbassier*. Basée sur des achats ponctuels d'herbe sur pied, le jeune éleveur limitait ainsi les frais fixes d'une exploitation qu'il aurait été bien incapable d'assumer rapidement. Par la suite, l'*herbassier* « nomade » cherchait à stabiliser sa situation pour plusieurs raisons dont une des principales était le souhait de fonder une famille. Ainsi, des générations de bergers venues notamment des Alpes françaises ou italiennes ont pu encore dernièrement acquérir en Crau une position enviable.

37. Les herbassiers sont des éleveurs ovins « sans terres », dont le troupeau constitue le principal capital d'exploitation. Ils achètent « à la saison » des places d'herbage, des plaines de Basse Provence aux montagnes alpines. À terme, la plupart d'entre eux a toutefois la volonté de se stabiliser sur une base fourragère comprenant bâtiment d'élevage et habitation, tout en continuant à louer des herbages complémentaires. Ce type d'élevage pastoral, basé sur la mobilité, se caractérise par la taille élevée des cheptels, une conduite extensive du système de production, une alimentation qui privilégie la valorisation d'espaces naturels, une race rustique.

(cf. http://www.inst-elevage.asso.fr/html1/article.php3?id_article=5923)

38. L'étymologie du mot capital prend ses racines dans le commerce et la propriété d'animaux. La racine latine du mot capital est *capitalis*, dérivé de *caput* (« tête »), lui-même venu de l'indo-européen *kaput*. L'ancien français *chatel*, « patrimoine » et « biens mobiliers en bétail », se retrouve dans *cheptel*. Le sens économique de capital est donné au milieu du XVI^e siècle. De nos jours, par plaisanterie, les herbassiers sont parfois qualifiés de « capitalistes ».

	CARACTERISTIQUES	REMARQUES
LES HERBASSIERS	Éleveur sans terre, dont le troupeau constitue presque l'unique capital.	- Système peu exigeant en capital de départ. - Pas de maîtrise foncière.
	Location de « places » d'herbage en plaine (prairies de Crau et « herbes de printemps) et en montagne.	- Dispersion des « places ». - Ce système est tributaire de l'organisation des exploitations productrices de foin de Crau.
	Herbassiers devenus fermiers ou propriétaires d'une partie des prés qu'ils cultivent pour le foin de Crau et qu'ils font pâturer.	- Maîtrise d'une partie des ressources fourragères. - Stabilisation sur une partie du foncier.
	Une plus grande diversité dans les agneaux produits.	Meilleure adaptation à l'évolution du marché.
LES HERBASSIERS STABILISES	Les charges de structure sont plus importantes que pour les herbassiers. Elles sont toutefois réduites au minimum.	Ces charges de structure diminuent la marge de manœuvre économique, d'où la nécessité de mieux valoriser le produit.
	Le producteur est fermier ou propriétaire dans la majorité des cas.	Bonne assise foncière sur la majorité des ressources fourragères.
	Le troupeau est présent sur l'exploitation du producteur.	Le troupeau fertilise les prairies par le pâturage et fournit le fumier.
	Le foin est quasi-exclusivement destiné à la vente et le troupeau est proportionné aux disponibilités en pâturage sur les prairies.	Il peut y avoir régulation entre l'élevage ovin et la vente de foin en fonction de la conjoncture économique.
LES ELEVEURS PRODUCTEURS DE FOIN DE CRAU	Recherche de la qualité de la viande.	
	L'effectif du troupeau se situe entre 1700 et 6500 brebis. Le troupeau est généralement éclaté en plusieurs lots.	- Problème spécifique de conduite, en terme d'organisation du travail et de stabilité des ressources fourragères. Les « places » de pâturage sont souvent éloignées les unes des autres. Emploi de bergers salariés permanents.
	Les exploitants combinent production de foin et élevage. Le foin est aussi destiné à la vente.	Nécessité d'avoir recours à des « locations d'herbe » supplémentaires.

Tableau 2 : Typologie des systèmes d'élevage ovin en Crau (Comité du foin de Crau – 2001

De nos jours, la situation de ces personnes est plus délicate. L'augmentation des prix du foncier et la relative stagnation des cours de la viande ovine font hésiter les prétendants à l'installation en Crau. Pourtant, nous l'avons vu, l'élevage ovin est une des composantes indispensables au maintien de la biodiversité des espaces steppiques en particulier, et à l'entretien des prairies de Crau dans l'optique d'une production de foin de qualité, car toutes les places de prés n'appartiennent pas à des éleveurs³⁹. L'imbrication des activités est telle que la disparition de l'une pourrait dangereusement déstabiliser l'autre. Nous l'avons vu au sujet de la mévente du foin de Crau qui, si elle avait entraîné la disparition de cette production, aurait mis en péril jusqu'à l'approvisionnement en eau potable des villes nouvelles bordant la plaine. L'élevage traditionnel aurait également périclité sur la zone, n'ayant plus accès à la « 4^{ème} coupe ». Enfin, c'est la biodiversité remarquable du *coussoul* qui aurait à son tour été menacée faute d'entretien de la steppe par la dent des moutons.

Les éleveurs producteurs de foin de Crau et les éleveurs de gros troupeaux ont réussi à maintenir leur activité. Leur situation foncière, généralement plus stable que celle des *herbassiers*, a facilité la succession des générations d'éleveurs. La *passion* du métier (voir note 71, p. 89) associée à une grande souplesse d'adaptation de cet élevage a permis de pérenniser ce système traditionnel complexe, soutenu, il est vrai, par les primes européennes à l'élevage extensif.

Quant aux éleveurs alpins, nous verrons que leur situation n'est pas des plus brillantes. Les successions ne sont plus systématiquement assurées. Si quelques éleveurs situés dans le périmètre du Parc Naturel Régional du Queyras poursuivent leur activité, on peut penser que dans quelques années, la majorité des zones d'alpage sera entretenue par les troupeaux transhumants des Hautes-Alpes ou de départements plus éloignés. Il faut savoir que pour ces élevages, l'hiver est particulièrement long. Les brebis vivent recluses presque la moitié de l'année et sont nourries de foin.

Depuis le retour des grands prédateurs en France et les plaintes des éleveurs face à cette situation, les associations de défense des loups ont tenté de montrer que leurs protégés n'étaient que des boucs-émissaires. D'après eux, les soucis des éleveurs proviendraient d'autres facteurs : le commerce mondial de la viande ovine ou les diverses causes de mortalité avec en particulier la brucellose. Jean-François Noblet, conseiller technique à l'environnement au Conseil Général de l'Isère, avançait ainsi en 2003 à l'occasion de son audition par la Commission parlementaire quelques chiffres impressionnants : « On observe que sur les 10 millions d'ovins en France, plus de 700 000 passent chaque année à l'équarrissage et que, sur ces 700 000 bêtes, seules 2500 passent à l'équarrissage à cause du loup. Le reste s'explique par un agnelage problématique, des maladies ou encore la foudre ou les dérochements » (Estrosi & Spagnou, 2003).

S'il est vrai que le marché de la viande ovine reste fragile en France, malgré une demande en hausse, le dynamisme des organisations d'éleveurs en matière d'innovation commerciale, notamment dans la région PACA, montre une réelle volonté d'aller de l'avant, même si certains éleveurs ressentent une forte perte de liberté en adhérant à des coopératives⁴⁰.

Quant aux problèmes sanitaires, les grandes épidémies comme la brucellose sont aujourd'hui maîtrisées, au point qu'il est envisagé de supprimer la vaccination obligatoire qui a été si difficile à mettre en place dans les années 1970-80. Il n'en reste pas moins que des dangers existent potentiellement. Par exemple, la tremblante ou la fièvre catarrhale pourraient à terme remettre en

39. Sur le sujet, il convient de se référer à l'ouvrage déjà cité de Patrick Fabre, « Hommes de la Crau » qui détaille les aspects de la vie des éleveurs transhumants p. 71 à 116.

40. Il existe cinq structures coopératives spécialisées en production ovine en région PACA.

cause une situation sanitaire considérée aujourd'hui comme satisfaisante. Foudre et dérochements restent des problèmes si ponctuels qu'il est impossible de quantifier les pertes qu'ils provoquent, auxquels on pourrait ajouter les animaux étouffés à l'occasion d'épisodes neigeux précoces, ou dans les bétailières. La transhumance reste une activité à risques.

Nous allons examiner en détails ces différents points – marché de la viande ovine et problèmes sanitaires – qui, pour les défenseurs du loup, seraient les seules causes des difficultés de l'élevage ovin.

B. 1 - Le commerce des agneaux, un point névralgique

La région PACA est fortement déficitaire en production de viande ovine et la demande locale est en croissance.

La conséquence de cette situation est le nécessaire apport extérieur effectué par les chevilles locales. Ainsi, ce sont des masses d'agneaux en provenance d'autres régions de France, des pays tiers, voire de l'hémisphère Sud, qui affluent dans le Sud-Est. Les prix de vente pratiqués sont souvent inférieurs aux coûts de revient des agneaux locaux qui se trouvent ainsi directement concurrencés sur un marché théoriquement porteur.

Il existe pourtant une forte volonté régionale de démarquer la production en développant des Signes Officiels de Qualité (SOQ) : le Label Rouge avec une Identification Géographique Protégée (IGP), l'« Agneau de Sisteron », une Certification de Conformité de Produit (CCP), l'Agneau de « MANON ». Ce travail implique des contraintes imposées aux producteurs à travers des cahiers des charges.

L'histoire de l'agneau de Sisteron

extrait du site : <http://www.evise.fr/contenu/grd/histo.htm> (consulté le 3 avril 2007)

L'Agneau de Sisteron est né dans les années 1920, au sortir de la première Guerre Mondiale. Il est le fruit du travail de quelques chevillards sisteronnais, dont Maurice Richaud, né en 1904, fondateur de l'Agneau de Sisteron.

Après la deuxième Guerre Mondiale, le marché de la viande ovine de Sisteron s'est alors rapidement organisé autour d'entreprises à caractère familial, les "chevilles".

Ces chevilles, basées sur un patron "patriarcale" se sont caractérisées par une forte connaissance à la fois des éleveurs et des clients bouchers. Elles ont d'emblée axé leur savoir-faire sur la sélection des agneaux vifs chez les éleveurs, correspondant aux attentes du client.

Les années 60 ont vu un véritable essor de la notoriété de l'Agneau de Sisteron et une forte croissance de la demande. [...].

La zone géographique d'approvisionnement des chevillards correspondait à la distance que parcouraient couramment les véhicules de l'époque pour collecter des agneaux dans un bassin homogène quant aux pratiques d'élevage.

Entre 1947 et 1960, ce rayon d'action était de l'ordre de 100 km autour de la ville de Sisteron. Aujourd'hui, la zone de production officiellement reconnue pour produire de l'Agneau de Sisteron *[comprend la totalité des départements des Hautes-Alpes et des Alpes de Haute-Provence, et une bonne partie des Alpes-Maritimes, du Var, des Bouches du Rhône, du Vaucluse et de la Drôme]*.

Cette reconnaissance officielle certifie que l'agneau est bien né, élevé et abattu sur la zone de l'I.G.P. (Indication Géographique Protégée) Agneau de Sisteron. [...].

Les races de brebis autorisées sont strictement les trois races rustiques traditionnellement rencontrées dans la région de production de ces agneaux (Tableau 3). Le croisement améliorateur à partir de béliers de races à viande (île-de-France, charollais, suffolk ou berrichon) est autorisé.

Races de brebis	Nombre d'élevages	Effectif de brebis
Préalpes du Sud	1400 à 1500	350 000
Mourérours	100	30 000
Mérinos d'Arles	650	250 000

Tableau 3 : Races de brebis admises par le label rouge "Agneau de Sisteron" et potentiel régional (Evise.fr)

B. 1. 1 - Abattoir moderne et référentiel qualité, sources de polémiques

La disparition rapide dans les années 80 des circuits locaux d'abattage a renforcé de gros outils comme l'abattoir de Sisteron qui regroupe une grande part du commerce régional des agneaux. L'abattoir de Sisteron est devenu une structure incontournable de la région PACA. Alors que tous les abattoirs français voyaient une diminution de leur activité en 2004, la Société d'Exploitation de l'Abattoir de Sisteron enregistrait une progression de 1,36%. Contrairement au passé, cet abattoir cherche aujourd'hui à vendre de l'agneau français. Cette activité représente 88,22% auxquels il faut ajouter les 5,11% d'ovins adultes. Cela représente près de 435 000 agneaux et plus de 25 000 brebis et béliers. Ainsi, ce ne sont plus que 6,67% d'agneaux d'origine étrangère qui passent par cet abattoir, soit moins de 33 000 têtes.

Sur un total de 492 682 ovins abattus en 2004 à Sisteron voici comment se répartissent les agneaux français et étrangers (Tableau 4).

Midi-Pyrénées	165 961 agneaux	33,69%
PACA	146 641	29,76%
Auvergne	59 063	11,99%
Bourgogne	25 505	5,18%
Autres régions	36 585	7,42%
Étranger	32 861	6,67%

Tableau 4 : Répartition des abattages d'agneaux à Sisteron
(sources *Résonances* mai 2005, Bulletin de la filière ovine PACA)

On remarque que, si la région PACA est un bon fournisseur de l'abattoir local, elle représente toutefois moins du tiers des agneaux abattus. Le nouveau référentiel Label Rouge « Agneau de Sisteron » (NOR : AGRP 0500162A) a été officialisé le 3 janvier 2005 par le Ministère de l'Agriculture, suite aux exigences de la Commission Nationale des Labels et Certifications (CNLC) et la mise en relation avec le cahier des charges de l'Indication Géographique Protégée (IGP) Sisteron. Il concernait environ 46 000 agneaux cette année là. Ce nombre reflète l'écart avec le potentiel d'agneaux de la région et la difficulté à obtenir le label pour un grand nombre d'agneaux locaux. Le cahier des charges « Agneau de Sisteron » fait partie des rares démarches officiellement révisées et validées par le Ministère de l'Agriculture dont les contraintes sont précisées ci-contre (Tableau 5). Il ne concerne que le potentiel ovin de la région PACA et celui du territoire admissible de la Drôme pour la région Rhône-Alpes.

Race des béliers améliorateurs	Ile de France, Charollais, Suffolk, Berrichon
Densité en bâtiment	1,5 m ² par brebis suitée
Conduite d'élevage	Minimum 6 mois de pâturage pour le troupeau
Chargement (tous les animaux pris en compte)	Doit être inférieur à 1,4 UGB par ha de SFP
Surface de parcours	Minimum 10 ha
Autonomie alimentaire	Moins de 49% d'achat d'alimentation hors exploitation (à partir d'un besoin théorique de 750 UF par brebis suitée)
Traitement anticoccidien	Pas de délai d'utilisation
Lutte contre la tremblante	Engagement dans un programme régional
Bouclage agneaux	Boucle bleue pour les agneaux non conformes
Origine du fourrage	Zone IGP
Environnement exploitation	Abords de ferme praticables et conteneurs pour animaux morts (stockage avant équarrissage)
Age à l'abattage	Entre 70 et 150 jours
Poids fiscal	Entre 13 et 19 kg

Tableau 5 : Cahier des charges Label Rouge "Agneau de Sisteron"
(source *Résonances* mai 2005, Bulletin de la filière ovine régionale)

Un éleveur de Crau m'a expliqué son cheminement un peu sur le modèle que nous venons de voir. De petit herbassier nomade, il est passé à un statut plus stable mais il est toujours herbassier. La différence avec le début de sa carrière, c'est qu'il a réussi à pérenniser ses différentes places d'une année à l'autre, sans pour autant être fermier.

« Je suis un éleveur qui n'est pas d'origine agricole. J'ai donc fait ça par... passion et sans moyens. Je suis parti de zéro, et petit à petit, j'ai monté mon troupeau. On a démarré dans une période où on faisait de l'élevage traditionnel [*sous-entendu sans la contrainte des primes*]. On a acheté quelques bêtes, on vendait nos productions. Et le produit qu'on avait à l'époque nous permettait de vivre et d'évoluer. Les cours étaient à peu près identiques à ceux qu'on a aujourd'hui, même légèrement supérieurs, et financièrement on passait bien. Et on n'avait quasiment aucune contrainte, si ce n'est celle de faire manger son troupeau, et de le soigner. Aujourd'hui, c'est complètement différent ».

A l'heure de transmettre à ses enfants les acquis d'une vie professionnelle, il exprime fortement ses inquiétudes et son ressentiment sur l'évolution de son métier tel qu'il l'a vécu au début de sa carrière. Le système qui prévaut actuellement est fait selon lui pour laisser volontairement un grand nombre d'éleveurs sur le bord de la route, tout cela pour faire le jeu des grands groupes commerciaux représentés à la fois par les supermarchés et les groupements de producteurs. Vision passéiste ou clairvoyance ? L'impression d'être victime d'un complot d'État se manifeste au détour des phrases d'un homme profondément blessé par l'évolution, selon lui, inacceptable d'un métier pour lequel il a beaucoup donné. Si j'ai fait le choix de livrer ce témoignage, c'est qu'il me semble symptomatique du ressentiment général d'une profession fortement déstabilisée dans ses valeurs par des politiques différentes. Tout d'abord, la politique européenne des primes de soutien à l'élevage ovin qui devient extrêmement contraignante et qui, selon cet éleveur, ne serait pas allée assez loin dans la prise en compte du rôle du pastoralisme dans l'agri-environnement. Ensuite, la politique commerciale de quelques gros éleveurs qui auraient privilégié des structures coopératives devenues tentaculaires, incontrôlables et nocives pour les petits élevages, ceux-ci n'ayant pas véritablement la capacité de mettre en valeur le potentiel qualitatif des agneaux locaux. Enfin, la politique française de protection intégrale des loups venant charger encore un peu la barque déjà bien remplie du

pastoralisme ovin. Avec ce constat pessimiste, nous sommes bien loin d'une vision idyllique d'un métier symbolique issue de l'imagerie populaire.

Tout aurait commencé avec la lutte contre la brucellose, – lutte qui, nous le verrons plus loin, était pourtant nécessaire. A cette occasion, l'administration aurait cherché à mieux contrôler les effectifs réputés incontrôlables des transhumants. L'identification obligatoire qui allait de pair avec les mesures de prophylaxie a certainement renforcé ce sentiment de dépendance vis à vis de l'Etat.

« On est rentré dans un système administratif de surveillance des troupeaux. A partir de ce moment là, notre vie a changé, a évolué, parce qu'on n'était plus maître du jeu. Quand tu crées une entreprise, tu es maître à bord, tu es patron de l'entreprise, et tu gères. Tu fais avancer ton entreprise de manière à gagner des sous et à la faire évoluer. Or là, on a une entreprise, mais on est sous tutelle de l'administration. On a deux ou trois administrations qui nous chapeautent, et ce sont elles qui dirigent notre entreprise. Nous, on n'est là que pour obéir en quelque sorte aux ordres. [...]. On parle d'informatiser le carnet d'agnelage, de surveillance électronique du troupeau⁴¹ ».

La fermeture généralisée dans les années 80 de l'ensemble des outils d'abattage, souvent au prétexte d'hygiène, et parfois à celui d'économie de personnel pour les municipalités, a également été ressentie par les éleveurs comme un mépris de leur travail. En l'absence d'abattoirs locaux, il devient plus difficile de tendre vers un commerce local de carcasses de qualité issues d'agneaux de pays. Cette marchandise devrait pourtant pouvoir prendre place dans les magasins de vente en direct de produits fermiers qui commencent à se mettre en place en ce début de XXI^e siècle dans les grandes villes populaires du pourtour de la région marseillaise. Des tentatives du même style sont faites actuellement par le groupement de producteurs local, mais les résultats ne sont pas probants. Du coup, le rôle de ces coopératives est à son tour fortement critiqué dans le discours ambiant.

« Les contraintes vont nous acculer à arrêter notre exploitation, comme elles ont arrêté tous les abattoirs pour des raisons sanitaires. Je pense que ce sont les grosses multinationales/*[qui en sont responsables]*, les groupes puissants de la grande distribution qui n'ont pas intérêt à avoir de petits producteurs faisant de la qualité. Ils veulent gérer de grosses masses et faire le maximum de profit. Ils ne veulent pas avoir de gens avec qui il faut aller négocier les prix. Je pense qu'on a quand même des produits de haut de gamme, que ce soit au niveau de la laine ou au niveau de la production de viande ou de lait. Ces produits là ont d'abord une potentialité terrible de vente parce qu'on a des mégapoles tout autour, donc on n'a pas de soucis de vente. A priori, nos produits se vendraient facilement. Seulement, on n'a plus d'outils de transformation, et on n'a plus la faculté de travailler notre produit. Avant, chaque localité avait un abattoir. On travaillait en direct avec des bouchers, et c'était l'offre et la demande, et ça se passait bien. Et ça, ça ne peut plus se faire. C'est à dire qu'on est obligé de passer par des circuits de distribution qui eux font le travail de valorisation à notre place : les abatteurs, les groupements, et la grande distribution ».

Selon le témoignage de notre éleveur de Crau, le travail supplémentaire exigé n'est pas rémunéré à sa juste valeur. La raison en serait l'existence des primes à l'élevage qui provoqueraient ce qu'il appelle un « cercle vicieux ». Les divers acteurs de la commercialisation joueraient sur « l'effet prime » pour sous-payer les agneaux locaux, dans le but d'augmenter leur propre marge, donc tout en maintenant le prix de vente au consommateur au niveau du cours mondial.

« Ce sont d'autres personnes qui finalement tirent parti de notre travail. Ils vivent sur notre dos parce que c'est eux qui encaissent les marges à notre place. C'est à dire qu'ils nous payent le prix au ras des pâquerettes en sachant pertinemment qu'il y a les primes. C'est un peu le retour

41. L'identification électronique est prévue pour le 1er janvier 2008 suite à une expérimentation actuellement en cours dans les régions. Il s'agit de tester chez des éleveurs des boucles d'identification dotées d'une puce électronique. Ce dispositif permettrait la lecture en abattoir des agneaux, mais aussi la lecture des brebis à la montée et à la descente de l'estive au moment du chargement des camions avec établissement de la liste des animaux embarqués.

de bâton de ces dotations de primes. D'un côté on nous a mis un carcan avec des cahiers des charges à respecter, et d'un autre côté, on n'a pas eu la valorisation [*de notre travail*]. C'est à dire que la prime nous a tenu... On est assuré, avec ces histoires de primes, d'être des mendiants, d'être des gens qui ne sont pas rémunérés, parce que la rémunération, à partir du moment où le prix de l'agneau augmente, les négociants disent : "Oui, mais vous avez les primes. Donc, si vous avez des primes, on n'augmente pas le prix de l'agneau". C'est un cercle vicieux. C'est pour ça qu'on est tenu au cours mondial ».

Il estime que les agneaux locaux, issus du système transhumant, avec leur réputation de produit naturel de qualité, servent de produit d'appel facilitant la vente d'agneaux aux origines très variées. Une fois de plus, il voit dans cette pratique une sorte de complot qui tendrait à utiliser la compétence des éleveurs transhumants pour enrichir toute sorte d'intermédiaires dont certains seraient sans scrupule.

« Mais la grande distribution ou les bouchers, ont intérêt à avoir nos agneaux pour faire passer tout le reste. Ils ont créé ces fameux labels rouges et compagnie, sur Sisteron. Mais ça sert de base à Sisteron. J'y suis passé deux ou trois fois. Tu as quatre camions étrangers pour un camion français. Et le camion français, ils n'ont pas intérêt à ce qu'il n'y soit pas, parce que ça fait passer tout le reste ».

Ces affirmations ne sont pas confirmées par le bilan de l'abattoir de Sisteron (Tableau 4). De plus, même si les importations depuis l'étranger d'agneaux vivants existent encore, elles sont devenues très minoritaires pour des raisons liées notamment aux contraintes du transport routier d'animaux vivants comme l'explique Jacky Pin, un transporteur de bétail dont l'entreprise, nous le verrons, est liée à l'élevage transhumant :

« Le national [*l'agneau français*], on en faisait un petit peu pour l'abattoir : l'Aveyron, le Lot-et-Garonne, le Centre. C'était bien ciblé. C'était pour les abattoirs de Laragne, Sisteron, Grillon. Puis il y a eu l'ouverture aux pays de l'Est et cet arrivage d'agneaux étrangers. On a commencé avec les Allemands, les Hongrois, les Polonais. Et donc, on s'est lancé petit à petit dans le transport international d'agneaux, et ça pendant une quinzaine d'années. Ce qui nous a fait arrêter, c'est d'abord les quotas d'agneaux étrangers qui ont été supprimés, et après, la situation est devenue difficile au niveau de la réglementation routière. On est tombé sous toute cette réglementation obligatoire du temps de conduite... et aussi du bien-être animal ».

L'éleveur qui argumentait sur l'éventuelle concurrence des agneaux étrangers arrivant vivants à Sisteron, concurrence qui, nous venons de le voir, n'existe plus, a un autre argument qui tendrait à montrer que l'abattoir de Sisteron parasiterait un potentiel de vente d'agneaux en circuit court en ne redistribuant pas les profits générés par le Label Rouge.

« L'abattoir de Sisteron ne veut pas valoriser l'agneau [*au profit des éleveurs*]. [...]. Parce que quand ils vendent du label rouge, il y a 15 centimes d'euros d'écart au kilo. Seulement l'éleveur, pour passer dans le label rouge, il a un cahier des charges à respecter, des contraintes, etc... mais ça ne lui retombe pas dessus. Et ça, je pense qu'on a un atout majeur avec nos produits parce qu'on a vraiment un produit haut de gamme. Et ce produit haut de gamme, on doit pouvoir le valoriser dans des circuits courts de commercialisation ».

Nous allons voir qu'en matière de commercialisation directe, il n'est pas facile de maîtriser toutes les contraintes. Il ne faudrait pas oublier que beaucoup d'élevages ovins de la région PACA ne peuvent pas faire face aux logiques de filière représentées par les Signes Officiels de Qualité. Par exemple, tous les agneaux issus d'élevages résidant en zones exclusivement pastorales (collines) et ne pratiquant pas de croisements améliorateurs se retrouvent automatiquement exclus par le cahier des charges. Pour élever un agneau sur parcours, il faut bien plus de 150 jours qui est la date limite exigée en effet, par le cahier des charges. Nous avons vu que c'est le cas des *tardons*, mais cela

pénalise aussi les agneaux de race rustique pure (mérinos d'Arles). C'est en pensant à ces éleveurs que des groupements de producteurs ont fait preuve d'initiative.

B. 1. 2 - Vente directe

Une expérience a été mise en œuvre par la coopérative du Mérinos en 2005. Ce groupement de producteurs qui a son agrément pour le département des Bouches-du-Rhône et une partie du département du Var, regroupe 80 éleveurs et 50 000 brebis en production. Cette coopérative a fait évoluer une partie de sa production vers une segmentation importante du marché de la viande ovine. Au-delà de cette production bien définie par des cahiers des charges, il restait à la coopérative un certain nombre d'agneaux non certifiés, ne découlant d'aucun cahier des charges ou provenant d'élevages n'ayant pas la capacité de répondre à ces normes. La question qui se posait au groupement était de valoriser cette production en tenant compte d'une réalité : les éleveurs locaux doivent répondre à une forte demande directe de viande d'agneau, notamment de la part de la clientèle maghrébine. Cette demande ne peut être satisfaite pour des raisons de réglementation sanitaire, en l'absence d'abattoirs locaux.

Une réponse collective a alors été proposée : vendre sur commande, par l'intermédiaire de la coopérative et dans ses locaux, les agneaux de ses adhérents sous la marque « Agneaux des Éleveurs du Mérinos ». Pour ce faire, Les investissements réalisés ont été minimes : un équipement en chambre froide, l'abattage, la découpe et le transport des carcasses étant sous-traités.

L'image de la coopérative étant floue pour les éventuels acheteurs, il a fallu procéder à une campagne de communication. Pour cela, il a tout d'abord été fait appel aux 80 adhérents à qui il a été demandé d'utiliser leur propre réseau pour vanter le produit avec promesse d'être rémunéré sur l'acte commercial. Dans un deuxième temps, les salariés de la coopérative ont distribué des tracts dans les boîtes aux lettres et contacté les comités d'entreprise. Le message a porté sur le fait que la coopérative intégrée au tissu social local participe à la vie de la commune, et qu'un tel achat est une sorte d'acte citoyen. Tout en soutenant une production locale bien identifiée « qui préserve votre environnement », l'acheteur consomme un produit qui lui procure du plaisir. La marchandise est présentée en demi-agneau d'environ 6,5 kg frais, découpé, prêt à cuisiner, au prix de 11€ le kilo.

Au terme de la première année d'expérience, le bilan est mitigé, mais les dirigeants du groupement gardent espoir. En novembre 2005, ils n'avaient réalisé que 300 ventes sur 500 espérées. Plusieurs raisons étaient évoquées : le manque d'engagement de beaucoup d'éleveurs dans leur rôle de démarchage et l'accumulation dans les boîtes aux lettres d'offres publicitaires.

En 2006, cette activité se poursuit cahin-caha, mais une autre piste est mise en avant par la coopérative : sur le modèle de l'achat solidaire ou du commerce équitable Nord-Sud, faire participer les acheteurs de viande ovine au financement d'une association chargée d'intervenir sur le patrimoine culturel et environnemental de la région en rapport avec l'élevage ovin transhumant qui participe directement à l'entretien de 380.000 ha d'alpage et 270.000 ha de parcours.

Un marché de vente directe de moutons vivants s'est développé depuis plusieurs années en France et particulièrement en région PACA, le marché lié à la fête musulmane de l'Aïd al-Adha marquant la fin du Ramadan. Ce marché a pris une telle importance dans la grande région autour de Marseille, qu'il est devenu nécessaire pour les autorités de prendre des mesures pour contrôler ces abattages rituels. Ainsi, il paraît maintenant au Journal Officiel un avis relatif à la liste des abattoirs temporaires agréés pour les trois jours de la fête de l'Aïd al-Adha⁴². Sur 26 sites d'abattage nationaux, pas moins de dix dans les Bouches-du-Rhône, avec trois en Crau, ont été retenus, dont deux chez des éleveurs et un à la coopérative du Mérinos.

42. Pour la liste nationale en 2006, on peut consulter le site Internet suivant (consulté le 20 mars 2007) : <http://www.admi.net/jo/20060108/AGRG0600039V.html>

Pourtant, malgré ces difficultés de mise en marché, la viande d'agneau reste un produit très consommé en région PACA. C'est un signe encourageant pour les éleveurs désireux de poursuivre coûte que coûte leur activité. Le président de la Fédération Départementale Ovine (FDO) concluait dans ce sens le Séminaire français du Programme Culture 2000 organisé par la Maison de la Transhumance le 27 novembre 2006 à Saint-Martin de Crau : « Nous souhaitons maintenir un revenu décent aux éleveurs essentiellement basé sur la vente de leur production, ce qui est la finalité de ce métier ».

B. 2 - L'éradication de la brucellose, une lutte exemplaire

Un argument se voulant imparable est régulièrement servi pour dénigrer le pastoralisme. Il tend à mettre en évidence la mortalité effrayante due aux maladies contagieuses qui sévissent dans le monde de l'élevage. Cet argument n'est plus recevable aujourd'hui en ce qui concerne la brucellose. Dans un passé récent, des maladies contagieuses comme la brucellose s'avéraient catastrophiques pour le troupeau, mais aussi pour la santé des éleveurs, des bergers, de leur famille et parfois des techniciens intervenant sur ces troupeaux.

Florence Englebert, responsable de la mission loup de France Nature Environnement souhaite « relativiser l'impact du loup : les problèmes sanitaires que connaissent les troupeaux font infiniment plus de dégâts que les loups » (Englebert, 1998).

François Moutou, docteur vétérinaire, épidémiologiste à l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (AFSSA), déclare en 1999 dans le cadre du salon de l'agriculture de Paris : « Nous avons abattu pour cause de brucellose ovine en France depuis 1992, année du retour du loup en France, 130.476 brebis » (Monicat *et al.*, 1999).

De son côté, le rapport de la commission parlementaire, dit « rapport Estrosi », donnait la parole à Mme Lacour, vétérinaire, chargée de mission au ministère de l'écologie et du développement durable (MEDD) : « S'agissant de la brucellose ovine en région PACA, 6000 ovins ont été abattus en 1998, soit un coût de 37 millions de francs. Dans le département des Alpes-Maritimes, 434 ovins ont été abattus en 1998 pour cette même raison et 148 en 1999. Dans les Hautes-Alpes, ce sont près de 1000 ovins qui ont été abattus en 1998 et plus de 600 dans le département des Alpes de Haute-Provence » (Estrosi & Spagnou, 2003).

Le rapporteur ajoutait dans son analyse du problème de la brucellose ovine ce commentaire plutôt flatteur pour l'élevage méditerranéen : « Toutefois il faut souligner que le dossier de la brucellose ovine est significatif de la vitalité du monde pastoral. Depuis vingt ans la mobilisation pour l'éradication de cette maladie en zone méditerranéenne française n'est pas retombée. Il a fallu faire admettre aux autorités sanitaires la spécificité de l'élevage ovin, liée au mélange des troupeaux et à la pratique de la transhumance, afin de trouver des schémas de prophylaxie adaptés à cette réalité. Aujourd'hui, la brucellose ovine a considérablement reculé là où elle était endémique » (Estrosi & Spagnou, 2003).

B. 2. 1 - Le fléau de la fièvre de Malte⁴³

En matière de souffrances humaines, le témoignage de Pierre Mélet, est précieux. Il faisait partie, pendant les années de guerre de ce qu'on appelait alors les assistants-berger. Ces jeunes techniciens, tous sortis des formations de la Bergerie Nationale de Rambouillet, étaient alors les premiers porteurs du progrès technique dans un pays fortement pastoral. Aux qualités d'observation du bon berger, ils devaient ajouter les facultés nécessaires à pénétrer un milieu alors fort peu enclin à communiquer sur ses pratiques. La mission de Pierre Mélet, l'avait conduite dans le département des Hautes-Alpes. C'est en 1950 que la maladie se déclara. Les médecins, hésitant entre typhoïde et

43. Désigne la forme humaine de la brucellose.

brucellose, lui avaient fait suivre un traitement général antimicrobien. Voici le témoignage de Pierre Mélet, véritable rescapé :

« Le temps passe, mon comportement s'améliore à peine [...]. Je ne suis pas en mesure de retrouver mon allant. Je dois interrompre mon travail [...]. Le lendemain de Noël, alors que nous descendions la vallée [...] je m'arrête tout à coup, incapable de poursuivre ma route. Je ne pouvais plus parvenir à soulever mes jambes. Ma pensée ne s'y trompa pas. J'étais bien atteint de la fièvre de Malte. [...]. Mes centre nerveux ne répondaient plus ».

Ayant pratiqué de nouvelles analyses, celles-ci confirment une infestation massive de brucellas.

« C'est alors que s'ouvraient pour moi les portes de la nuit. En deux jours, ma température atteint et dépasse 41 degrés. Ma tête part un peu à la dérive. Mon corps va devenir un vrai champ de bataille. [...] L'emploi de la tifomycine⁴⁴ en était à ses débuts ; avec d'autres j'ai servi de cobaye. Si la quantité absorbée ne m'a pas lessivé, c'est que je ne devais pas mourir. Nul ne saura jamais la liste de ceux auxquels elle a facilité le passage de vie à trépas. [...] Après vingt jours de traitement, la fièvre avait été pratiquement jugulée. Mon corps venait de subir le plus terrible assaut. [...] Passé de 61 à 46 kg, j'avais complètement fondu pour n'être plus que l'ombre de moi-même, un squelette décharné et haletant ».

En ce temps là, la fièvre de Malte n'était pas reconnue comme maladie professionnelle ou « légalement contagieuse ». Ayant tant bien que mal repris son travail pour subvenir aux besoins de sa famille et régler ses frais médicaux, il sera déclaré guéri seulement en 1954, tout en conservant de sérieuses séquelles, et notamment des déformations osseuses (Mélet, 1974).

B. 2. 2 - La prophylaxie

Au début des années 60 apparaît une prise de conscience de la nécessaire éradication de cette maladie qui pouvait se contracter en consommant du fromage frais de chèvre ou de brebis, ou du lait cru. La population était de ce fait exposée directement aux dangers du microbe. Une prophylaxie s'est peu à peu mise en place à la demande des organisations professionnelles soucieuses de parvenir à juguler cette maladie reconnue « légalement contagieuse » et grâce à la poigne de plusieurs Directeurs des Services Vétérinaires (DSV) marseillais. Les premières vaccinations de troupeau furent alors effectuées avec un vaccin inactivé, le H.38 (qui n'est plus utilisé), présentant plusieurs inconvénients. Il fatiguait énormément les brebis, provoquait des grosseurs pouvant s'infecter au niveau du point d'injection et rendait les brebis séropositives à vie.

Au début des années 80, le H.38 fut remplacé par un vaccin vivant, le Rev.1 qui supprimait l'ensemble de ces inconvénients. Les animaux mâles et femelles, devaient être vaccinés par voie sous-cutanée avant l'âge de six mois, moyennant quoi, les sérologies étaient presque toujours négatives. Par la suite, le mode d'administration du vaccin a évolué. L'injection qui pouvait présenter quelques risques pour les officiants a été avantageusement remplacée par l'instillation dans la conjonctive de l'œil d'une goutte de vaccin. Cette méthode, en réduisant les réactions sérologiques faussement positives d'origine vaccinale, a permis une politique d'éradication par abattage des animaux réagissant aux épreuves du diagnostic sérologique de la brucellose⁴⁵. Cette politique s'est mise en place avec quelques difficultés. Certains troupeaux ne parvenant pas à se débarrasser d'un petit nombre d'animaux positifs, ont d'abord été interdits de transhumance. D'autres ont été abattus en totalité. La mise en place de cette politique d'éradication de la maladie par abattage a provoqué une certaine confusion à cause de la difficulté à faire la différence entre les réactions positives d'origine vaccinale et celles provoquées par l'infection elle-même.

44. Antibiotique à large spectre connu aussi sous l'appellation Chloramphénicol.

45. <http://www.inra.fr/internet/Produits/dpenv/sciencequotidien/ficheshtml/81C.htm>

François Proust, président de l'association de sauvegarde de la transhumance, explique les raisons qui l'ont poussé à défendre les éleveurs qui avaient perdu leur droit à transhumer à cause « d'erreurs de laboratoire » portant sur des sérologies à *Brucella melitensis* faussement positives.

« Par rapport à la prophylaxie, on est arrivé à un tel stade, que les gens ne pouvaient plus travailler. Si tu ne transhumes plus, tu ne travailles plus. On te fout ton exploitation en l'air. On a eu des blocages, des interdictions de transhumer. En 1995, on a eu treize troupeaux bloqués. Ils étaient condamnés à rester là, à crever de faim. C'est là qu'on a dit qu'il fallait faire quelque chose, et qu'on a créé l'association de sauvegarde de la transhumance. Ça été assez compliqué. On a été surpris quand même. On avait des troupeaux qui partaient des Bouches-du-Rhône super clean, qui étaient en UPRA, qui étaient vendus dans la Drôme par exemple : vingt prises de sang positives ! On a tout vu. C'est pour ça que quand on a mis un peu le nez là-dedans... Les procès ont duré plus de six ans... C'était complètement débile. C'est là qu'on a tout mis à jour. On a fait descendre des [gens] de la DGAL (direction générale de l'alimentation). Quand ils ont vu ce qui se passait, ils ont dit : "Oh !" Les labos départementaux, il n'y en avait pas deux qui avaient les mêmes références au niveau des prises de sang. Une brebis positive ici était négative dans le Gard, négative en Savoie, et vice-versa. Un méli-mélo ! Le Conseil Général est le principal financeur de la prophylaxie. Il donne des sous, mais il faut que ce soit pour quelque chose. Si c'est pour tout casser, ce n'est pas la peine. Il arrête tout. Moyennant quoi, au niveau de la prophylaxie, on est passé de "vilains petits canards" aux "meilleurs"... »

Laure Eon, vétérinaire conseil du groupement des éleveurs du Mérinos, commente les problèmes liés aux tests sérologiques mis en place dans la décennie 1990 :

« Le fait de vacciner limite l'expression de la maladie. On arrête les avortements et l'excrétion dans le troupeau, mais ça n'empêche pas d'avoir encore des animaux porteurs de brucella qui n'expriment pas la maladie par des avortements mais qui peuvent excréter. Donc, c'est un peu déroutant. C'était en 1995. Il n'y avait plus beaucoup d'avortements brucelliques grâce à la vaccination. La plupart des troupeaux avaient le statut d'*indemne vacciné*. A cette époque, parallèlement à la vaccination, a été mise en place une politique d'éradication par abattage des animaux réagissant au diagnostic sérologique de la brucellose. Dans les Bouches-du-Rhône, on a la chance (ou la malchance) d'utiliser deux tests : le rose bengale et la déviation du complément. Au départ on ne faisait que le rose bengale. C'est un test sérologique fiable mais peu sensible. Il laisse passer des animaux qui peuvent être légèrement porteurs. Si un seul animal ressort positif, tous les animaux repassent au test de la déviation du complément afin de faire ressortir des animaux qui seraient positifs. Dans ce cas, il peut y avoir déqualification du troupeau, ou suspension [*interdit de déplacement*] en fonction du nombre de positifs trouvés. On va rechercher des brucelles sur les positifs, les abattre, et faire un test sur le troupeau pour voir s'il y a vraiment de la brucellose. Il y a eu une volonté de mettre en place ces analyses avec l'aide du Conseil Général, et tous les ovins du département ont été diagnostiqués avec les deux tests, avec abattage des animaux positifs au rose bengale et/ou à la déviation du complément. En région PACA, tous les animaux sont contrôlés à partir de l'âge de dix huit mois, une fois dans l'année. Quand le troupeau est *indemne vacciné* depuis plusieurs années, on ne fait plus que le test du rose bengale. Le problème, c'est que la déviation du complément est un test plus sensible mais parfois faussement positif. Il peut amener à trouver plus d'animaux positifs qu'il n'y en a réellement [*1 à 2% des animaux ont des anticorps persistant jusqu'à l'âge adulte*]. Mais comme au départ, il y avait encore de la brucellose, cela a permis d'éliminer un grand nombre d'animaux porteurs, sachant que ces tests étaient faits sur des animaux vaccinés au Rev.1. En fait, il existe un germe qui s'appelle Yersinia qui rend les tests de brucellose positifs. Cela s'est révélé chez les bovins puisqu'il y a plus longtemps qu'ils ne vaccinaient plus. Du coup, on s'est retrouvé avec des tests brucelliques positifs, mais sans avortements. En fait, c'est une réaction croisée entre Yersinia et la brucelle qui rend le test positif. Aujourd'hui, on estime que les animaux positifs ont été éliminés. Maintenant, on n'a pratiquement plus de brucellose clinique, et plus de cas de brucellose humaine chez les bergers ».

Si le plus gros du travail est réalisé en 2005, il reste des incertitudes face à l'avenir de cette maladie. La question de l'arrêt de la vaccination se pose maintenant, mais d'après L. Eon, le risque de voir des foyers repartir existe toujours :

« D'ici trois-quatre ans [2008-2009], la vaccination dans la région PACA va s'arrêter... Cela nous donne des soucis. Si on n'a pas complètement réussi à nettoyer la zone de brucellose, s'il reste des petits foyers méconnus, on risque d'avoir une nouvelle flambée de brucellose. C'est peu probable. Mais le souhait des Groupements de Défense Sanitaire (GDS) était que l'arrêt de la vaccination arrive cinq ans après le dernier cas d'abattage total pour brucellose dans la région. Ça correspond pratiquement à un renouvellement complet du troupeau. Le dernier cas d'abattage total remonte à sept ans dans les Bouches-du-Rhône. Mais dans d'autres départements de PACA, c'est plus récent. [...] On est une des dernières régions de France à vacciner. Pour les autres départements avec lesquels on commerce, Drôme, Allier, où on vend et où on achète des reproducteurs, ce système pose des problèmes sanitaires. Ce n'est pas parce qu'un animal est vacciné qu'il est contaminant, mais la réglementation exige que si votre cheptel est « officiellement indemne », c'est-à-dire non vacciné, vous ne pouvez pas accepter d'animaux vaccinés. Et si votre cheptel est vacciné, vous ne devez avoir que des animaux vaccinés. Or, on est limité en âge pour vacciner. Par exemple, quand on achète des béliers Île de France en provenance du centre de la France [Allier], on est obligé de faire des demandes de dérogation pour avoir une autorisation à vacciner les animaux. Ces béliers ont plus d'un an et sont hors délais pour les vaccinations au Rev.1 ».

Le département des Bouches-du-Rhône s'est placé à la pointe de cette lutte. L'identification pérenne des animaux à l'aide de boucles auriculaires plastiques a parallèlement été mise en place par le service élevage de la Chambre d'Agriculture ou Établissement Départemental de l'Élevage (EDE) et son organisme spécialisé, le Groupement de Défense Sanitaire (GDS) dès la fin des années 70. Les boucles ou médailles étaient vendues aux éleveurs sur commande en fonction du nombre d'animaux reproducteurs conservés ou achetés chaque année. Le rôle de ces médailles était avant tout d'ébaucher une statistique des animaux présents dans les élevages. Mais certains éleveurs, notamment ceux adhérents de l'UPRA, les ont utilisées pour pratiquer la sélection de leurs meilleurs animaux. Ces boucles de couleurs différentes chaque année, portaient de façon bien visible un numéro à cinq chiffres commençant par le millésime en cours (par exemple : pour l'année 1990, médaille marron numérotée 08 026, pour l'année 1991, médaille rouge numérotée 12 549, pour l'année 1992, médaille verte numérotée 25 999, etc). Il y avait peu de chance que deux animaux du département se retrouvent avec le même numéro au cours de la même année, d'autant plus que la durée de vie d'une brebis dépasse très rarement les 8-9 ans. La médaille portait en plus le numéro d'élevage du propriétaire. Ce numéro permettait de connaître les origines de chaque animal après consultation des services de la Chambre d'Agriculture. La médaille définitive venait remplacer une médaille provisoire ou « tip-tag » posée à la naissance de l'agneau seulement en cas de conservation de l'animal comme reproducteur.

Ce système a quelque peu évolué avec l'apparition en 2005 du système d'identification des animaux domestiques dit du « double médaillage ». Voici comment, selon le technicien du GDS, les éleveurs doivent aujourd'hui pratiquer :

« On pose une médaille simple pour tous les animaux abattus sur le territoire français avant l'âge d'un an. Les animaux exportés après l'âge de deux mois doivent avoir une paire de médailles, ainsi que tous les animaux de plus d'un an gardés sur l'exploitation ou vendus. Ils sont obligés d'avoir une médaille identique de couleur jaune dans chaque oreille. Sur les médailles, ne figure plus directement le numéro d'élevage EDE, mais un indicatif d'élevage. C'est à dire que pour identifier l'éleveur, on a en France six numéros, et on a une tranche de numéros par département. Pour les Bouches-du-Rhône, on commence au numéro 170 000. On connaît le département d'origine d'une bête en allant dans des organismes d'élevage. On peut dire de quel éleveur ça vient. On ne peut plus le voir directement. Il faut consulter un ordinateur. En plus, il faut tenir un registre. Mais on n'est plus tenu d'avoir des couleurs qui

correspondent aux années et d'avoir le millésime sur la médaille. La souplesse qu'il y a, c'est que tous les animaux doivent être identifiés à la sortie de l'élevage. Avant, il fallait qu'ils soient identifiés dans les quinze jours suivant leur naissance ».

Auparavant, le vétérinaire qui venait vacciner les reproducteurs de six mois dans une exploitation devait pratiquer sur des animaux théoriquement identifiés. Si les médailles n'étaient pas en place, l'éleveur devait au moins justifier de leur achat en produisant la facture du GDS. Aujourd'hui, les animaux sont identifiés par une médaille définitive à la naissance, la deuxième identique étant rajoutée avant l'âge d'un an en cas de conservation de l'animal pour la reproduction. Ainsi, le vétérinaire ne doit intervenir que sur des animaux préalablement identifiés.

B. 2. 3 - Le succès

Le site Internet du Groupement de Défense Sanitaire de la région Rhône-Alpes fournit des données confirmant la réussite de ce programme (Tableau 6), accompagnés de commentaires du journaliste :

« Durant la campagne 2001, PACA a eu huit troupeaux nouvellement infectés contre 28 en 2000. Du coup les problèmes de transhumance avec Rhône-Alpes (Savoie, Isère et Drôme) ne se posent plus. Il n'y a pratiquement plus d'élevage interdit de transhumance. Le problème des élevages du midi est plus maintenant un problème de réactions faussement positives comme on en rencontre toujours en fin de prophylaxie. Cela d'autant plus que la vaccination des agnelles est toujours en vigueur. Rappelons qu'en Isère la vaccination est interdite depuis deux ans, en particulier pour limiter les réactions faussement positives. En tout cas, félicitations aux éleveurs ovins du midi ».

Signé Alain Lachapelle.

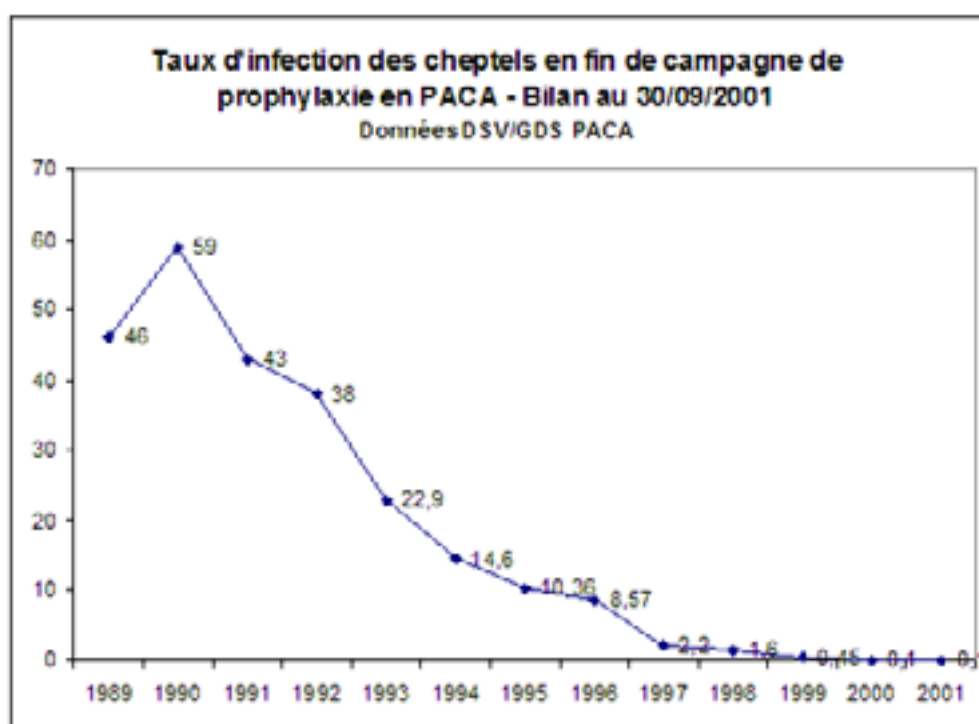


Tableau 6 : Courbe des taux d'infestation du cheptel ovin de PACA par *Brucella melitensis*. Le nombre haut de 1990 correspond à la mise en place de la politique d'éradication par abattage des animaux réagissant aux diagnostics sérologiques <http://www.gds38.asso.fr/web/gds.nsf/85255a0a0010ae8285255340060479d/06d76ff3aaf47c75c1256bad00362786!OpenDocument>

Il est indéniable que les éleveurs, dans leur grande majorité, ont participé à cet effort. S'il en fallait une preuve, elle est donnée par l'un d'entre eux, Patrick Bornand, éleveur transhumant d'origine

savoyarde, installé sur la commune de Tarascon. Afin d'être plus efficace à l'occasion des multiples chantiers imposés par cette prophylaxie (vaccination, identification, prélèvement de sang, inventaire), cet éleveur a mis au point une cage de contention et d'intervention articulée permettant d'immobiliser chaque animal. Bien d'autres tâches peuvent être accomplies avec cet équipement (injections intramusculaires, vermifugations, marquage à la peinture, intervention sur la mamelle, pose et retrait d'éponges vaginales) (Figure 13). Lorsqu'on sait que l'effectif moyen des troupeaux des Bouches-du-Rhône est proche de 700 têtes, on imagine aisément le temps et la peine épargnés. Pour cette invention, cet éleveur s'est vu décerner le premier prix du concours ovin au palmarès de « La belle idée » dans le cadre de « Mouton-Expo 1992 » à Salon de Provence. Cet outil a ensuite été fabriqué et commercialisé par les coopératives agricoles de la région.

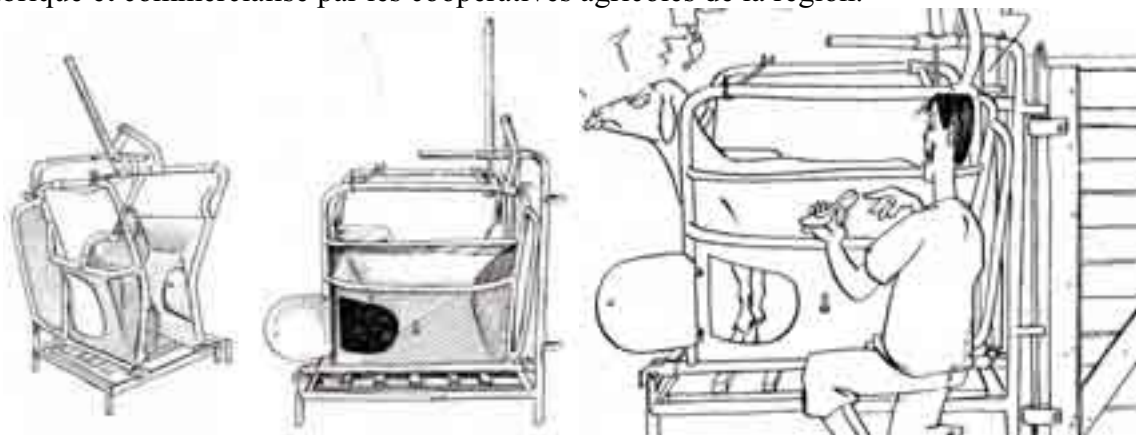


Figure 13 : Outil de contention multifonctionnel mis au point par un éleveur (tiré du « Nouvel almanach des campagnes de Provence et des Alpes 1993 », dessins de B. Nicolas)

B. 3 - Les problèmes sanitaires, un chapitre toujours ouvert

Les protecteurs des loups pourraient trouver bien d'autres maladies menaçant les élevages dans des proportions supérieures aux prédatons. Les éleveurs connaissent de nos jours la plupart d'entre elles. Le temps des croyances a disparu. Par exemple, il est intéressant de citer le cas de la cœnurose. Cette maladie qui sévissait sur les jeunes ovins entre un et deux ans, est en voie de disparition. C'est une maladie parasitaire causée par un ténia du chien : le cœnure. Parmi les deux autres ténias provenant du chien (cysticerque et échinocoque), c'est celui qui crée les symptômes les plus spectaculaires : le mouton infesté par ce parasite tourne en rond en bêlant. Il devient rapidement incapable de suivre le troupeau et de s'alimenter. Il doit être sacrifié. On dit qu'il a le « tournis ». Les bergers de Provence parlaient de « calus », mot qui signifie fou. La tradition qui s'est pérennisée était de ne pas tondre la tête des jeunes animaux lors de la première tonte, afin, disait-on, qu'ils n'attrapent pas de coup de soleil.

Le chien infesté de ténia expulse, par l'intermédiaire de ses fèces, des larves qui se fixent aux brins d'herbe. Le cœnure est ingéré par les moutons au pâturage. La larve de cœnure migre jusqu'à la boîte crânienne du mouton. Elle se développe sous la forme d'une vésicule comprimant fortement le cerveau, expliquant ainsi les symptômes neurologiques.

Il n'existe aucun traitement pour les animaux atteints. Par contre, il est nécessaire de vermifuger régulièrement l'ensemble des chiens du troupeau, de brûler leurs excréments à ce moment là et de les empêcher de consommer des carcasses d'ovins morts. Pour cela, un service d'équarrissage est maintenant en place dans le département. Les éleveurs l'utilisent d'autant plus qu'il s'agit d'un service gratuit permettant l'enlèvement d'un animal pesant plus de 40 kg. Il est permis de penser qu'il s'agit là d'une conséquence positive de l'épidémie d'Encéphalopathie Spongiforme Bovine (ESB) qui a sévit il y a quelques années au niveau mondial.

Auparavant, dans les années 1970-80, ce phénomène était largement méconnu. Il n'était pas rare de trouver des éleveurs donnant les carcasses d'agneaux « calus » aux chiens qui ainsi se réinfestaient.

En faisant un bilan sanitaire de la région Sud-Est avec le vétérinaire conseil du groupement « Le Mérinos », j'ai pu constater que si les maladies les plus courantes existaient toujours, elles étaient plutôt stabilisées. Ainsi en va-t-il du piétin, de la gale, des avortements d'origine chlamydienne. Pourtant, d'autres maladies sont en recrudescence (avortements à salmonellose, Fièvre Q) ou menacent d'apparaître (Fièvre catarrhale, Tremblante). Mais ce qui semble inquiéter beaucoup L. Eon, ce sont les problèmes sanitaires dus aux attaques de loups et les problèmes économiques engendrés par ces attaques :

« En dehors des plaies multiples qui sont assez difficiles à soigner en montagne à cause de la présence de mouches carnassières, les éleveurs constatent des avortements dus à des stress : ça avorte trois jours après l'attaque, et ça passe souvent inaperçu. On le voit aux brebis vides à la fin de la période des mises bas. Il y a aussi pas mal de dystocies [*agneaux mal positionnés à la mise bas et nécessitant une intervention manuelle de la part du berger*]. On constate aussi des notes d'état corporel faibles, témoignant d'une mauvaise alimentation, alors que la période de transhumance est faite en principe pour retaper les brebis ».

Avec l'évolution des méthodes de mise en marché visant la qualité des productions et les circuits courts, les éleveurs tendent à montrer leur excellence, surtout si on y ajoute le supplément de travail demandé pour la gestion de l'environnement. Les efforts fournis par les éleveurs pour cadrer avec les exigences de l'administration sanitaire (DSV) sont illustrés par le double médaillage, les registres de prophylaxie, les cahiers de bergerie, le carnet d'agnelage électronique en projet, autant de contraintes assumées par le monde de l'élevage en général et par l'élevage transhumant, souvent suspecté d'échapper aux contrôles, en particulier. A l'opposé, les amis des loups montrent-ils autant d'énergie à suivre les faits et gestes de leurs protégés à l'instar du dispositif mis en place dans les Pyrénées pour pister les ours récemment relâchés ?

B. 4 - Eleveur/berger : des métiers complémentaires

Dans le cadre de l'action de gardiennage, il est assez délicat de faire la différence entre berger et éleveur. L'éleveur, même s'il ne garde pas tout l'été son troupeau en montagne, placé sous la surveillance d'un salarié, le berger, est avant tout un animalier, expert de la question. Généralement, c'est lui qui conduit le troupeau le restant de l'année. Il est aussi le seul à prendre les décisions importantes concernant la gestion de l'élevage. L'emploi d'un salarié est justifié par le fait que l'éleveur de Crau est aussi souvent producteur de foin. Cela sous-entend du temps libéré sur le gardiennage des animaux afin de s'acquitter de toutes les tâches concernant la production de foin (entretien des fossés, arrosage, fenaison, commercialisation) et plus généralement la production de la nourriture hivernale des moutons.

Mais son rôle n'est pas exclusivement consacré à ces tâches. Il faut aussi engraisser et vendre les agneaux, organiser les divers chantiers : agnelage, tonte, curage et désinfection des bâtiments, entretien du matériel de bergerie, soins et prophylaxie, installation des clôtures, etc... et assurer la gestion des dossiers de demande de primes et maintenant celle des dossiers de demande d'indemnisation des dégâts dus à la prédation.

Toutefois, certains éleveurs, notamment les herbassiers, choisissent par passion et par économie de personnel de garder eux-même leurs animaux en montagne. On les qualifiera alors d'éleveurs-bergers. Certains, afin de s'assurer un complément de revenu et aussi pour compléter l'effectif de moutons nécessaire à la bonne conduite de l'alpage, prennent des animaux en pension. Ils deviennent alors entrepreneurs de transhumance.

Quel que soit son statut, l'éleveur est aussi le patron. Toutes les grandes décisions concernant la vie de son élevage passent obligatoirement par lui. Mais il est contraint de déléguer son pouvoir à certains moments clef à un salarié « privilégié », le berger.

En matière de prophylaxie et de soins divers à effectuer en routine sur les troupeaux ovins, les éleveurs ont coutume de s'appuyer fortement sur les bergers. Ceux-ci ont acquis les compétences nécessaires leur permettant d'intervenir au quotidien dans le domaine des soins. Leur rôle consiste non seulement à repérer tout animal présentant des problèmes sanitaires, mais aussi à effectuer immédiatement les soins appropriés. Leur compétence leur permet ainsi d'intervenir aussi bien dans l'administration d'un antibiotique injectable, que dans la pose d'un plâtre ou dans la délivrance d'une brebis ayant des difficultés à mettre bas.

Nous allons voir comment cette très ancienne profession a su évoluer, et pas seulement sur le plan des interventions sanitaires. Le succès des contrats agri-environnementaux dans la région de la grande transhumance oblige les bergers salariés à les appliquer. Ainsi, si l'éleveur signe le contrat et encaisse les primes, c'est le berger qui se trouve de fait obligé de mettre en œuvre des mesures pas toujours évidentes à appliquer (calendrier de pâturage, mise en défend de secteurs). La présence insidieuse des loups dans les alpages a également contribué considérablement à cette évolution. Les tâches inhérentes à la protection des troupeaux contre la prédation sont maintenant prises en compte dans le cadre de la formation.

Les éleveurs, lorsqu'ils ont les moyens d'embaucher un berger, ont aujourd'hui accès à une main-d'œuvre qualifiée. Dans la zone de la grande transhumance provençale, beaucoup de ces bergers sont passés par l'école du Merle à Salon de Provence, vieille institution ayant su elle aussi évoluer, qui est aujourd'hui en phase avec son temps et dont nous détaillerons le rôle. Cette profession s'organise maintenant en associations de bergers sur le mode des syndicats ouvriers, tout en tenant compte des caractéristiques inhérentes au métier.

Toutefois, le recrutement se fait encore souvent de bouche à oreille, sinon par les petites annonces de la Lettre de la coopérative du Mérinos. Les bonnes réputations comme les mauvaises circulent vite dans la région. Les foires restent un lieu privilégié de rencontre pour « faire affaire ». En particulier, la foire de la Saint Valentin à Saint Martin de Crau est stratégiquement placée dans le calendrier de la *campagne*. Beaucoup de bergers changent régulièrement d'employeur, comme pour éviter la routine, sûrement pour gagner en expérience. Les tractations sont discrètes et peu transparentes. Les salaires rarement évoqués. La déclaration est systématique, car l'éleveur met en jeu la perception des primes européennes en cas de fraude. En effet, pour percevoir le montant de la PHAE, qui couvre une grande partie du coût de l'estive, les éleveurs se voient contraints de fournir aux services de la DDAF le bordereau MSA de leur cotisation.

Partie C : Les bergers, de véritables auxiliaires des éleveurs

« Moi, je suis le berger. Je parle seul, je sens mauvais, j'ai pas d'amis... Enfin, j'en ai qu'un. C'est mon chien, et il est mort ce matin ».

(Yvan Audouard, la pastorale des santons de Provence, 1957, disque Polydor).

« Qu'on ne me dise pas que les bergers ont la belle vie !... Pourtant, c'est une belle vie... Dans ma vie professionnelle, les plus beaux moments que j'ai vécus, c'est là-haut [en alpage]. Je ne le nie pas. C'est extraordinaire !... Mais ce n'est pas de tout repos ! »

(Claire, bergère dans le Queyras, devenue éleveuse en Crau).

De tout temps, moins aujourd'hui, les bergers salariés ont été recrutés dans les couches marginales de la société. C'est probablement ce fait qui a développé cette image dans l'opinion publique, image illustrée par la première citation ci-dessus, tirée de la tradition provençale. Elle est parfois évoquée par des éleveurs, des transporteurs, des tondeurs, des techniciens. Le gardiennage des animaux

occupait jadis des enfants, ou bien des personnes aux facultés limitées. Mais les grands propriétaires de moutons de la Crau ont longtemps employé de la main-d'œuvre aisément corvéable et ne disposant pas de la faculté de se plaindre de leur condition. Ainsi, différents courants de l'immigration ont fourni des ouvriers agricoles. Une communauté s'est toutefois imposée par ses compétences en matière d'élevage transhumant, celle des immigrés italiens piémontais qui a laissé de nombreuses traces de son passage en Crau et en alpage (Lebaudy & Albera, 2001). A d'autres époques, quelques sardes, des espagnols ou des marocains ont pu être embauchés pour ces tâches. De la même façon, l'élevage ovin laitier italien emploie aujourd'hui des bergers roumains. Dans les années 1970-80, le retour à la nature issu de mai 1968 a attiré de nombreux jeunes vers cette profession. Encore aujourd'hui, il arrive parfois de retrouver ce genre de motivation, mais le recrutement des stagiaires de l'École du Merle tend à mettre en évidence d'autres critères dans le choix de cette profession.

Il y aurait actuellement, selon une étude du CERPAM, environ 240 bergers employés par les transhumants originaires des six départements provençaux et alpins en activité sur les alpages des régions PACA et Rhône-Alpes.

Jusqu'à la fin des transhumances à pied, les bergers ont joué un rôle très important du fait de leur présence en grand nombre dans les élevages de moutons. Les illustrations du livre retraçant l'une de ces transhumances nous montrent bien l'importance de l'effectif des hommes nécessaire à l'accompagnement par route des troupeaux depuis la plaine jusqu'à l'alpage (Coen & Moyal, 2002). Ce groupe d'hommes était dirigé par le *baile*⁴⁶, véritable chef d'orchestre d'une organisation se déplaçant en toute autonomie. Le *baile*, qui faisait le lien avec l'éleveur, était responsable non seulement des hommes, mais aussi des bêtes et de la sécurité alimentaire de l'ensemble. Un charreton, véritable intendance attelé à l'âne, permettait à l'homme qui en était responsable, de nourrir la troupe des bergers, et celle des chiens, et aussi de transporter à l'occasion quelque mouton trop faible. Le *baile* était chargé de réserver l'herbe nécessaire au troupeau, lors des différentes étapes vers la montagne. En alpage, il gérait les *quartiers*⁴⁷ et divisait la troupe en plusieurs lots (*vacieu*, *tardonnières*, *anouges*, béliers) gardés chacun par un berger différent. Les compétences des uns et des autres étaient utilisées au mieux en fonction de l'expérience et des aptitudes physiques et psychiques (Mallen, 2001)⁴⁸.

En juin 2006, Geneviève Andreis, formatrice à l'école de bergers du Domaine du Merle, m'a donné une description du métier de son père, alors chef berger dans les années d'après guerre. Ce précieux témoignage laisse imaginer l'évolution de l'organisation du travail sur quelques décennies par le monde pastoral et la fin de ce qu'on appelle la *pastrille*⁴⁹ :

« Mon père était *baile* de cabane et de troupeau. Il a travaillé pour les commerçants. Il gardait les "africains"⁵⁰. Ils [*les éleveurs*] n'envisageaient pas de laisser un berger tout seul à la cabane. Chaque berger avait son cabanon. Chaque berger avait son espace pastoral. Tu avais toujours

46. *baile* [bayloe] pastre, s. m. Maître berger. Dirige une équipe de bergers. Le terme composé est aujourd'hui abrégé en *baile* (Pétrequin, 1995).

47. Quartier : une unité pastorale (ou alpage) est divisée en *quartiers* correspondants à une utilisation logique de l'herbe, généralement à partir d'un même lieu de repos nocturne du troupeau (couchade). L'herbe décale sa croissance dans le temps en fonction de l'altitude ou de l'exposition des versants. Elle parvient à bonne maturité dans les zones les plus hautes et/ou les moins ensoleillées aux environs du mois d'août. Cette notion géographique basée sur l'usage de la montagne par le pâturage définit un calendrier pastoral pour la durée de la transhumance : *quartier* de juin-juillet ou de « printemps », *quartier* d'août ou d' « été », *quartier* de septembre-octobre ou d' « automne » d'après (Savini *et al.*, 1995).

48. http://adam.mmsh.univ-aix.fr/Transhumance_text/Texte_web/MALLEN.htm

49. *Pastrille* : du prov. *pastriho*, dérivé de *pastre*. C'est l'ensemble de la gent pastorale (Pétrequin, 1995).

50. Dans le jargon de l'élevage ovin méridional, le mot « africains » désignait les agneaux provenant des colonies françaises d'Afrique du Nord.

quelqu'un qui passait sur la montagne, au minimum une fois par semaine. Et à certains endroits, notamment en Savoie, ils vivaient dans la même cabane, dans le même chalet. Dans un chalet immense, où maintenant tu as un berger tout seul, ils étaient à 4-5-6 là-dedans ! Et tu avais un *baile* de cabane qui assurait le ravitaillement, la cuisine, le bois, qui participait aux soins, et qui gérait l'espace pastoral avec le berger : "Toi, tu garderas les *anouges* à tel endroit, toi les béliers à tel autre, toi, tu prendras les bêtes à tel endroit. A telle époque, on récupère tel troupeau pour trier, enlever les mâles, les femelles [*agnelles*]..." ».

Ce témoignage montre les conséquences de l'arrêt de la transhumance à pied sur la société des bergers. La disparition du *baile* et la diminution du nombre de bergers en montagne sont fortement liées à cet événement. Il est évident que des raisons économiques ont aussi eu plus récemment un impact sur les effectifs d'hommes. Aucun éleveur ne peut assumer aujourd'hui l'embauche de plusieurs personnes pour encadrer un seul troupeau à l'alpage. Nous verrons que de telles idées commencent cependant à circuler avec des subventions à l'embauche d'aide-bergers.

« Jusqu'à dans les années 60, tu n'avais pas un berger qui était tout seul à la montagne ! Ce n'est pas vrai ! C'était exceptionnel. Et c'est comme ça que ça fonctionnait. Parce que le gars, quand il rentre le soir et qu'il a à s'occuper de ses chaussures, de son linge, de son repas, des chiens... surtout qu'à l'époque, quand on parle des chiens, il n'y avait pas de croquettes. On leur faisait la polenta et le riz. Comment voulais-tu faire ? On faisait des marmitasses pour les chiens ! On le faisait en plus du reste. [...] Mais le berger seul en montagne, ça date des années 60-70, à partir du moment où il n'y a plus eu de transhumance à pied. C'est l'arrêt définitif de la transhumance à pied qui a fait que le berger est seul en montagne. Mais je ne dis pas que chaque berger n'avait pas la responsabilité d'une *escarade*⁵¹, d'une partie du troupeau, dans l'espace pastoral. C'est certain. Mais il n'était pas tout seul, ne serait-ce que pour faire le ravitaillement. En plus à l'époque, il n'y avait pas de voiture. Les gars marchaient à pied avec les ânes. Comment voulais-tu qu'ils redescendent au village faire les courses pour remonter s'occuper du troupeau ? Ce n'est pas possible ! Et puis on ne confiait jamais 2500 brebis à un berger, à l'époque. Ce qui existait, c'était le troupeau transhumant qui avait 3 à 5000 têtes, voire des morceaux de troupeau. Quand tu globalisais, ça faisait 10-12 000 bêtes sur un même chemin qui se suivaient à deux-trois jours d'écart. Mais sur l'espace pastoral en tant que tel, on ne confiait jamais 2500 brebis au même gars. C'est plus tard, les grands capitalistes, entre guillemets, qui ont trouvé que c'était beaucoup plus économique. Et c'est la conquête des espaces de Savoie qui a permis de faire des troupeaux de 1500 brebis. Après, on nous a expliqué que dans le Sud (Queyras, Embrunais, Mercantour) on pouvait faire la même chose. Sauf que les montagnes ne sont pas les mêmes. Quand tu as un cirque pastoral de plusieurs centaines d'hectares, tu peux peut-être mettre 2500 brebis ensemble. Elles ne seront pas soignées, mais peut-être gardées. Ici, si tu t'amuses à ça, je ne te dis pas le mal que ça fait, que ce soit au niveau des surfaces ou au niveau des bêtes ».

Dans les grands mas de Crau et de Camargue, ces bergers isolés demeurent aux ordres du patron. Les conditions de vie sont rudes. Les logements, inexistants ou très inconfortables. Il faut avoir vu les cabanons accolés aux bergeries de Crau pour comprendre qu'on accordait plus d'attention aux bêtes qu'aux gens. Dans une exploitation de Crau, j'ai même rencontré en 1981 un vieux berger logé dans un garage. Son lit, réformé par l'armée ou par l'hôpital, était installé sur des briques pour l'isoler du sol. L'homme n'était séparé des autos que par une simple feuille de plastique.

L'école du Merle, dont nous détaillerons plus loin le fonctionnement, formait alors des bergers adaptés à cette époque à la demande des éleveurs : l'homme (rarement la femme) devait se plier aux exigences du troupeau tous les jours de l'année, sans la possibilité de compter ses heures, avec à la clef un maigre salaire non déclaré et assorti de quelques avantages en nature : un agneau de temps en temps, du vin à volonté...

51. Escarade : s. f. Du prov. escarrado, troupe, escouade, multitude. Ici, le terme désigne au contraire un petit groupe d'animaux, insuffisant pour faire un troupeau (Pétrequin, 1995).

Je me souviens des tests de sélection des élèves bergers. Ils avaient encore cours dans les années 80 (Figure 14).

Indiquer, brièvement les raisons de votre choix du métier de Berger :

*Avoir la responsabilité de mon travail.
Être au contact des animaux.
Unir la vie quotidienne et la tâche professionnelle.*

Que voulez-vous faire : Berger salarié - Combien de temps plusieurs années
Éleveur Ovin dans ~~l'immédiat~~ - à terme ? peut être

Dessinez rapidement :

un arbre

une maison

Répondez au questionnaire suivant en mettant une croix dans la colonne correspondante :

AIMERIEZ - VOUS :

	beaucoup	un peu	pas du tout	je déteste
1 Travailler dans une fonderie		X		
2 participer aux secours en cas d'incendie	X			
3 être naufragé sur une île déserte		X	X	
4 vous promener sous la pluie		X		
5 diriger un groupe de Boy-Scouts	X			
6 prendre la parole en public		X		
7 offrir une cigarette à un inconnu		X		
8 trouver dans le bottin des noms se terminant par ARD			X	
9 construire un modèle réduit avion ou bateau	X			
10 passer la nuit auprès d'un bébé malade		X		
11 démonter un frigidaire en panne et le remonter	X			
12 trier des lentilles		X		

Figure 14 : Extrait du test de sélection d'un élève-berger précédant la formation dispensée par l'école du Domaine du Merle. Ce test a été utilisé jusqu'à la fin des années 1980.

Le questionnaire écrit tentait de déceler les aptitudes (ou inaptitudes) du futur berger à vivre dans la solitude (3, 7), la précarité (3), le mauvais temps (4), et à supporter des charges de travail considérables à toute heure du jour et de la nuit (2, 10) en gardant ses facultés de patience (3, 5, 9, 10, 11, 12), mais tout en rejetant les notions du travail cadré à la chaîne ou au bureau (1, 8).

Les élèves effectuant une partie de leur formation pratique sur le domaine étaient logés dans des bungalows ou des caravanes sans confort, placés volontairement contre les murs des bergeries, voire à l'intérieur de celles-ci. Ainsi, en les immergeant de la sorte, on pensait sélectionner les plus aptes à rester quelques mois en montagne ou dans le *coussoul* sans se plaindre, et surtout sans faillir.

Voici le témoignage d'un berger qui a fait toute sa carrière en Crau et en alpage, – notamment dans le Queyras où les conditions de logement étaient bien meilleures qu'en plaine. Il s'exprime pendant l'hiver 2004, lors d'une émission de radio, sur le manque de confort de ce qu'on nomme les cabanons de Crau, logements obligés des bergers lors de cette période d'alimentation des troupeaux :

« Vous voyez l'humidité comme elle monte ? On dirait qu'il y a de l'eau. J'ai balayé pourtant, mais le sol est tellement humide des pluies de l'automne, qu'il y a "un humide" qui monte. Pourtant on n'a pas jeté de l'eau... C'est comme ça... Asseyez-vous ! »

« Alors, ça normalement, c'est l'endroit où vous devriez habiter ? »

« Oui. Ça c'est notre logement. Ah oui, oui, oui... Ça, c'est un poulailler. Ils ont sorti les poules pour mettre les bergers ! C'est les cabanes de la Crau... Les cabanes des bergers qu'on appelle

les cabanons. Ils ont fait ça... Alors, les rats sortent partout. Des rats qui sortent de dessous la table... Il y a un gros trou là-bas. Ce matin, j'ai mis à manger [*des appâts de grain empoisonné*]. Ils ont tout mangé dans la journée... Regardez ! Il y a des souris qui sortent là-haut ! Là-bas, il y en a une ! Elles sortent quand il y a la poêle sur le gaz, et elles tombent dans la poêle. [*L'autre jour*] je me faisais des œufs au plat. Il y a un petit rat qui est descendu dans la poêle, dans les œufs ! Alors du coup, il m'a fallu tout escamper [*jeter*] à la poubelle. Je ne vous dis pas des blagues !... Quand même ! En l'an 2004 ! » (Teste *et al.*, 2004).

Les logements de plaine (qu'on appelle toujours des cabanons) sont peu à peu réhabilités⁵². Ils peuvent accueillir une famille. Le berger n'est plus cet « ours » colporté par l'imagerie populaire.

Dès la fin des années 70, la profession de berger tente de se moderniser. L'école du Merle recrute des femmes, de plus en plus nombreuses au fil des ans. Il me semble que ce recrutement a favorisé une évolution du métier qui ne pouvait qu'aller dans ce sens ou disparaître : plus de considération de la part des employeurs et plus de confort matériel.



Figure 15 : Fanchon, jeune bergère sortie en tête de sa promotion de l'école des bergers du Merle, ici au retour de sa première "montagne" en tant que salariée (photo Vincent, Inra-Ecodéveloppement, septembre 2006)

Aujourd'hui, On peut dire que le berger est devenu un personnage central. Si de tout temps il a eu la responsabilité des animaux qui lui étaient confiés, il participe maintenant directement à la gestion des ressources alimentaires en rapport avec la protection du milieu. Les éleveurs contractualisent des Mesures Agri-Environnementales (MAE) s'appliquant sur les divers espaces de pâturage exploités par leurs troupeaux. Mais ce sont les bergers qui sont chargés de la gestion des plans de pâturage imposés par ces contrats. Pour se faire, ils acquièrent la mémoire de l'espace de leur activité : les lieux préférés du troupeau, les endroits problématiques, l'enchaînement des ressources au cours d'une même journée (Landais & Deffontaines, 1994). Cette expérience et sa transmission ont été étudiées par plusieurs auteurs (Bachelart, 2002, Baumont, 2004-2005, Brisebarre, 1978, Lassalle, 2007, Salmona, 1994, Tolley, 2002). Parmi eux, certains se sont immergés dans cette profession afin de tenter de l'appréhender au plus juste.

Un fait est là, bien ancré dans l'image de la profession : le berger vit encore souvent seul. Mes visites d'alpage pendant l'été 2005 en témoignent. La plupart des hommes ou des femmes

52. Le Conseil Général des Bouches-du-Rhône vient d'achever la réhabilitation de deux des trois cabanons de berger dont il est propriétaire en Crau : gros œuvre, aménagement intérieur, chauffe-eau à gaz, sanitaires, douche, électricité solaire (Figure 16). L'équipe de direction de la réserve souhaite que ce premier pas soit suivi par d'autres opérations similaires avec différents partenaires, et que cela donne un nouvel élan aux conditions de vie et de travail des bergers en Crau Sèche (La Lettre d'information de la réserve naturelle des *coussouls* de Crau, n°2, été 2006).

rencontrés étaient seuls. Quelques exceptions toutefois : un berger accompagné de son épouse, de sa fille et de son fils, déclaré lui-même aide-berger, un berger et sa compagne aide-berger, ou l'inverse. Mais la dominante, c'est la solitude. C'est souvent le facteur déterminant qui a conduit ces hommes et ces femmes, de génération en génération, vers ce métier si particulier, en témoigne ce berger, exerçant par une passion lui venant de son enfance : « La solitude à laquelle vous pensez n'existe pas chez les bergers, peut-être chez quelques-uns, [...]. Notre solitude, c'est plus un état d'âme, ce n'est pas un état psychologique pressant, pesant. Non, non, non, non ! Si elle existe, il faut changer. Il faut faire autre chose. Chez moi, c'est un état d'âme [...] avec la plénitude qui l'accompagne » (Teste *et al.*, 2004).



Figure 16 : Remorque solaire du programme communautaire Thermie dans le cadre de LIFE ACE Crau (bergerie de Gamadou, plaine de la Crau – Avril 1995, photo P. Fabre)

C. 1 - Les bergers en action

A l'occasion de mes visites en alpage, j'ai rencontré des hommes et des femmes au travail. Chaque cas est bien sûr différent. Les « états d'âme » varient beaucoup en fonction des conditions de travail, du caractère de chacun, des ennuis ou des bons moments vécus dans l'instant de ma brève visite. Ces personnes, en alpage le temps d'une transhumance estivale, ont des statuts différents. Ils peuvent être éleveurs, entrepreneur de transhumance, berger salarié, aide-berger, voire, dans d'autres massifs que le Queyras, écovolontaires. Certains débutent leur carrière. D'autres ont acquis une ancienneté respectable. Quelques-uns pensent à « passer à autre chose », persuadés d'avoir « fait le tour de la question », ou découragés par l'évolution du métier en train de prendre une tournure qui les inquiète ou qui ne les satisfait plus. La question de la prédation, avec son corollaire de mise en place de protections revient souvent dans les discours. Mais tous possèdent des savoir-faire techniques et des capacités de gestionnaire irremplaçables. Ils connaissent les tâches-clef de leur métier. Ils sont le lien indispensable entre l'éleveur souvent absent par nécessité et le troupeau dont ils perçoivent finement les comportements. Si certains semblent satisfaits de leurs conditions de travail, d'autres souffrent d'une absence de reconnaissance de la part de leur employeur.

L'un d'entre eux a du mal à s'entendre avec les aide-bergers qu'il a pourtant lui-même recrutés. Plusieurs passent par sa montagne au cours de l'estive, puis s'en vont, découragés par la mauvaise humeur du bonhomme. Mais ce berger est, au dire de ses employeurs, la perle dont on aurait du mal à se passer après tant d'années sur le même alpage, avec les mêmes troupeaux. Il est devenu la clef d'une estive réussie. Il gère seul plus de 2000 bêtes et l'ensemble de l'alpage. Pour cela, il déploie depuis de longues années son savoir-faire de berger. La réussite passe d'abord par une gestion stricte de la ressource avec un troupeau dont il a la maîtrise, malgré les origines diverses de ses animaux. Il prépare ainsi la fin de gestation des brebis conditionnant le poids de naissance de la portée, la lactation future et la croissance des agneaux :

« Pour préparer les bêtes – parce qu’il y a une approche, je dirais, psychologique du troupeau – il fallait les conditionner autrement que de la façon dont il [*le prédécesseur sur l’alpage*] travaillait avant. Avant dans ces parcours, il passait de partout. Donc, il souillait l’herbe les quinze premiers jours. Elles [*les bêtes*] mangeaient bien les quinze premiers jours, et les quinze derniers, elles devaient crever la faim ».

Il a fait des propositions pour améliorer les conditions de travail sur le troupeau avec en arrière pensée toujours le souci de limiter les stress sur des animaux fragilisés par leur état physiologique :

« Il y avait un problème d’équipement sur cette montagne, de parcs que j’appelle d’appoint. J’avais un parc principal qui se situe en bas de l’alpage pour trier à l’automne, et un peu pour soigner les bêtes au printemps. Mais après, pour le mois d’août par exemple, on attrapait les bêtes encore à la main, en les contenant avec les chiens. Alors ça, c’est un peu un travail par-dessus la jambe ! Je suis parvenu à faire monter un minimum de matériel – des rouleaux de grillage, une trentaine de piquets, puis suffisamment de planches pour faire des claides [*claires à moutons*] – pour pouvoir faire un couloir et un parc de contention, et trier différemment, sans que les bêtes ne soient brusquées ».

Ce berger expérimenté se considère comme un partenaire privilégié des éleveurs. Ceux-ci m’ont confirmé qu’ils s’appuyaient sans crainte sur ses compétences. Il convoque les éleveurs pour les grands chantiers (tri, comptage, traitements et soins). Il choisit les membres du groupement pastoral (il a refusé un troupeau parce que le projet d’agrandissement de celui-ci ne lui paraissait pas suffisamment abouti). Il discute d’égal à égal avec les représentants de l’administration qui s’appuient sur ses conseils et son expérience (choix de l’emplacement de la nouvelle cabane d’alpage, modalités du regroupement nocturne du troupeau, négociation de la faisabilité du contrat MAE). L’hiver, il exerce son métier en zone de collines préalpines chez un éleveur indépendant de son alpage. Sa passion pour le *coussoul* et la connaissance fine de ce milieu si particulier le pousse paradoxalement à éviter d’y retourner :

« A mon âge, je ne pourrais plus y faire ce que j’y ai fait. Des heures entières à tenir les bêtes serrées pour gérer l’herbe. Des déplacements infimes tout au long de la journée. Pour ça, il ne faut pas les lâcher une seconde. C’est vraiment difficile nerveusement. C’est pour ça que je ne veux plus y retourner, mais c’est comme ça qu’il faut faire si on ne veut pas tout détruire sur ce genre de milieu ».

Cet autre berger n’est pas du tout dans les mêmes dispositions d’esprit malgré une ancienneté certaine, et une expérience forgée au fil des embauches sur de nombreux alpages aux configurations différentes. Les contraintes liées au retour du loup et le peu d’empressement de ses patrons à prendre quelque disposition que ce soit pour protéger le troupeau, créent une sorte de découragement qui se manifeste par des velléités d’abandon du métier. Le fait aussi de posséder deux cabanes confortables sur l’alpage mais d’être contraint de vivre en caravane délabrée sur le *quartier* d’août, n’incite pas à reprendre courage. Enfin, la solitude estivale et l’éloignement relatif du village le plus proche entraînent un découragement manifeste, d’autant plus que l’abonnement au système de communication local lui est refusé par ses patrons. Ce berger a été embauché la première année sur la foire de février à Saint-Martin de Crau. Il avait été présenté à son actuel patron par son prédécesseur en partance vers de nouveaux horizons. Depuis, son contrat a été renouvelé par téléphone. Le rendez-vous annuel est fixé au lieu de débarquement des camions.

A l’opposé de cette situation difficile à vivre, j’ai rencontré un éleveur-berger empreint de philosophie face aux problèmes qui s’accumulent autour du pastoralisme. Peut-être que dans ce cas, la disponibilité en cabanes ultra modernes, la desserte carrossable, une moto tout terrain et une voiture, le projet de travailler avec un fils qui serait déclaré comme aide-berger, de bonnes relations entretenues avec le voisinage, un groupement pastoral qui fonctionne bien, un couple de patous efficaces le mettant pour l’instant à l’abri des prédateurs, font que sur cet alpage pourtant très escarpé, l’avenir peut être abordé en toute sérénité.

La jeune bergère, stagiaire de l'école du Merle, n'a pas eu un été facile pour sa toute première transhumance. Pourtant, plusieurs attaques mortelles de loups, un alpage envahi de touristes, un patou un peu seul pour pouvoir faire face efficacement aux loups, quelques mises bas imprévues, un souci prégnant de risque de mélange avec le troupeau voisin, une impression d'abandon de la part de son patron, et une montagne froide n'ont pas eu raison de sa bonne humeur. Un moral à toute épreuve, pas le moindre signe de découragement et la volonté de montrer qu'une fille est bien aussi capable d'y arriver, l'ont incité à aller au bout de l'aventure. Un an plus tard, sa formation tirant sur la fin, elle envisage l'avenir avec sérénité. Le bouche à oreille a fonctionné, et elle se trouve, grâce à ses capacités, à la tête d'un choix varié de lieux de transhumance pour l'estive 2006. C'est certain : elle continuera ce métier...mais pas dans le Queyras.

Sur la commune voisine, un éleveur-berger natif du pays commence, lui, à se décourager. La municipalité fait peu d'effort pour aménager son alpage qui se trouve dépourvu de cabane au *quartier* d'août. Il se voit contraint de loger dans la cabane, inutilisée à cette époque, de l'alpage voisin. Une mésentente au sein du conseil municipal est à l'origine de cet abandon. Ici, le tourisme semble être privilégié sur les activités pastorales, et les moutons sont parfois ressentis comme une nuisance lorsqu'ils stationnent à proximité du village. L'arrivée des camions est aussi jugée par certains habitants comme une appropriation illégitime d'un territoire qui devrait, selon eux, être mieux partagé. Pour ces raisons, l'éleveur en question se passerait de patous pour limiter les problèmes de cohabitation entre troupeau et touristes. Ainsi, une indication qui n'a pas pu être vérifiée mais qui circule dans des communes limitrophes du Queyras : les patous seraient indésirables. Des maires commenceraient à prendre des arrêtés d'interdiction de ces chiens, menaçant ainsi d'exclure, en ne relouant pas les alpages l'année suivante, les troupeaux bénéficiant de cette forme de protection et devenus ainsi hors la loi. On pourrait percevoir dans ce cas une perte de liberté, notion souvent évoquée par les bergers dont l'alpage serait un lieu symbolique et nécessaire de liberté, liberté du troupeau, « vacances » du berger : « Même si les journées sont souvent dures, ce sont un peu mes vacances » (Fabre, 1997).

J'ai également rencontré un éleveur relativement serein si n'était la menace permanente du loup qui a fait changer les habitudes. Le départ en retraite de son berger d'origine piémontaise qui a gardé sur cet alpage de nombreuses années est vécu comme une lourde perte : troupeau et alpage ne peuvent que s'en ressentir. Le nouveau n'est pourtant « pas mauvais », mais plus rien n'est pareil. C'est un peu le syndrome de « c'était mieux avant » ! Sur cet alpage desservi par un chemin carrossable, la vie est facile : la cabane est grande et confortable, le téléphone portable passe. C'est vraiment le loup, selon lui, qui a causé des changements relativement importants comme quelques abandons de *quartiers* et un parcage de nuit quasi systématique.

Le nouveau berger prend les choses avec philosophie. Il lui a fallu « apprivoiser » le voisinage des nombreux estivants soucieux d'après lui de préserver avant tout leur tranquillité, et peu au fait du pastoralisme et de ses contraintes. Les chiens de troupeau sont parqués autour de la cabane lorsqu'ils ont fini de travailler. Il n'y a pas de patou. Le troupeau est parfois conduit à distance, à la jumelle, car visible de loin. Un des gros soucis, c'est le partage du territoire avec les randonneurs lorsque le troupeau broute sur le GR. En *quartier* d'août, il y a utilisation de temps à autre des couchades libres. Jusqu'aux prochaines attaques, sans doute. Ce berger est un berger d'estive uniquement. L'hiver, il a un autre métier. Il a rencontré une fois son patron dans le Sud pour se mettre d'accord sur les conditions d'embauche pour lui-même et pour son fils qui est là comme aide-berger. Depuis, ils se contactent quelques temps avant le départ. Le regroupement a lieu au pied de l'alpage, au point d'arrivée des camions.

Cet éleveur *craven*, originaire des Alpes, utilise l'alpage que son père parcourait déjà avant lui. L'AFP récemment créée sur sa commune d'accueil a facilité les relations avec les différents propriétaires de l'estive. Des projets de construction de cabane sont sur le point de voir le jour. L'estive située en zone de protection spéciale est néanmoins traversée par un GR très fréquenté. Le berger expérimenté n'a pas renouvelé son contrat pour 2006, invoquant l'envie de changer de métier après une douzaine d'années de bons et loyaux services. Peut-être que le retour du loup est aussi pour quelque chose dans sa décision.

D'« anciens » bergers, ceux qui ont connu les alpages sans loup, font valoir des arguments valables pour abandonner le métier. L'arrivée des mesures agri-environnementales en avait fait des experts dans la gestion, par le pâturage, de milieux sensibles, s'adaptant ainsi à la nouvelle gestion demandée par l'État en matière de biodiversité. Aujourd'hui, la pression exercée par les prédateurs sur leur travail quotidien les oblige à revoir ces méthodes. Cette finesse acquise dans la conduite du troupeau est remise en cause. Et puis, autres conséquences de la présence des loups dans les alpages : les couchades libres sont en partie abandonnées, les patous créent des nuisances incontrôlables, les aide-bergers ne peuvent pas toujours trouver place à cause de l'exiguïté des cabanes. Nous détaillerons cela plus loin.

A l'opposé, l'arrivée des prédateurs sur les alpages n'aurait-elle pas pour effet de dynamiser la profession ? Après la reconnaissance acquise en matière d'agri-environnement, les bergers ne pourraient-ils pas mettre en avant un nouveau savoir-faire en présence du loup qui s'appuierait sur l'efficacité à gérer les mesures de protection ? C'est sans aucun doute une piste de réflexion déjà intégrée au programme de formation des nouvelles générations de bergers.

C. 2 - L'Académie des bergers provençaux

Il existe deux modes de transmission des savoirs et des savoir-faire dans la société pastorale provençale : l'apprentissage en exploitation « sur le tas » (Tolley, 2004) et la formation scolaire que nous allons détailler car, à notre sens, elle incarne la volonté à la fois des jeunes désireux d'acquérir de nouvelles compétences mais aussi de la profession de tendre vers l'excellence. Le Centre de formation professionnelle pour adultes (CFPPA) du Merle, situé à Salon de Provence, dans la Crau, propose depuis 1931 une formation de berger adaptée aux spécificités régionales de l'élevage ovin transhumant du Sud-Est. C'est une des rares écoles de France dans ce domaine⁵³. Depuis le début du 3^{ème} millénaire, la formation a su évoluer (Figure 17) grâce à l'impulsion de l'État et de la profession. Au-delà de l'enseignement des matières générales, elle insiste fortement sur l'acquisition des connaissances pratiques des futurs bergers/bergères. Ainsi, l'alpage et son environnement y tiennent une place prépondérante. L'estive est intégrée au cycle des études. En dehors des différentes techniques auxquelles sont initiés les élèves, comme la tonte des moutons ou le dressage des chiens de travail et l'utilisation des animaux de bât, tâches incontournables dans les activités du berger, une nouvelle approche du métier est récemment apparue. Le berger est devenu un personnage clé de la gestion de l'alpage. Cette nouvelle tâche passe par la rationalisation de la conduite du troupeau afin, bien sûr, de nourrir correctement les bêtes dont il a la responsabilité, tout en ménageant la ressource pendant la durée de l'estive avec le souci de pérenniser cette ressource pour l'avenir. Un rôle nouveau du berger, et plus largement du couple berger-troupeau est apparu assez récemment : la gestion de l'environnement des espaces sensibles de montagne, espaces sur lesquels se greffent des enjeux forts de protection de la nature, surtout lorsque cette action se

53. Il existe depuis 2004 une formation au métier de berger d'alpage dispensée en partenariat par les CFPPA de Die (26), de La Côte-Saint-André (38) et de La Motte-Servolex (73). Il convient de signaler également l'Association de Formation/développement de Berger Vacher pluriactif en montagne pyrénéenne créée à Etcharry (64) en 1991 et transféré en 1997 au LPA d'Oloron Sainte-Marie (64) (Lassalle, 2007).

Nos partenaires financiers et techniques










BERGER,

Il s'agit bien d'un métier, et qui n'est pas à la portée de tout le monde. Il ne viendrait à l'idée de personne de s'improviser du jour au lendemain semier, cordonnier, tailleur, maçon etc... mais on trouve naturel de s'improviser romancier ou poète ou peintre. On se dit « berger, c'est facile, mener les moutons, c'est par définition à la portée de tout le monde. Au lieu de continuer de venir à ma banque, à ma compagnie d'Assurances, à mon bureau de fonctionnaire tous les matins à neuf heures pour y rester assis jusqu'à dix-huit heures, je vais aller garder les moutons dans les collines de Provence parmi le thym et la sarriette ».

Les moutons ne mangent pas de ce thym là. Rien n'est facile.

J. GIONO 1962

CFPPA DU MERLE
Route d'Arles
13300 SALON DE PROVENCE
tél. : 04 90 17 01 55
Fax : 04 90 17 01 59
Mail : cfppa@ensam.lmra.fr
Contact : Mme Michèle JALLET
Responsable du Centre

Le CFPPA du MERLE

Organise une formation pastorale




BPA « Berger Salarié Transhumant »




Formation de Berger Transhumant dispensée depuis 1931

BPA « Berger Salarié Transhumant »

Le métier berger requiert beaucoup d'expérience, de savoirs, savoir-faire et savoir-être. On ne peut s'y préparer valablement qu'en prenant conscience de ces aspects.

C'est pourquoi la formation dispensée au CFPPA du Merle correspond à la recherche d'un équilibre entre les aspects pratiques et des connaissances théoriques indispensables.

Formation qualifiante et diplômante, de niveau V, le BPA berger se cale sur un référentiel d'ouvrier hautement qualifié en élevage spécialisé.

Cette formation s'articule, dans la réalité de l'espace et du temps, sur des stages pratiques qui reflètent les périodes de pointe de travail de l'élevage ovin transhumant et qui permettent l'acquisition des gestes professionnels.

AXÉE « MÉTIER », CETTE FORMATION BÉNÉFICIE D'ATOUTS MAJEURS :

- Le centre de formation est au cœur d'un domaine Agricole, 1400 brebis et 150 ha de foin de Crau. Ce domaine offre un support pédagogique pour les Travaux pratiques en conditions réelles d'exploitation.
- Une professionnalisation des enseignements : formateurs du Centre spécialisés, professionnels de l'élevage, organismes professionnels agricoles.
- Un partenariat actif et omniprésent ce qui permet de prendre en compte les projets individuels des stagiaires.
- Un territoire pastoral et culturel : la Provence, où le système d'élevage et la transhumance jouent un rôle essentiel dans l'équilibre environnemental des milieux.
- Depuis 1931, le centre forme des bergers, cette longue expérience est garant d'une efficacité et d'une renommée auprès des professionnels de l'élevage.

UNE POTENTIALITÉ D'EMPLOI QUI SE TRADUIT PAR UN TAUX D'INSERTION POST-FORMATION IMPORTANT.

ORGANISATION DE LA FORMATION

Le Conseil Régional PACA finance la formation d'une durée totale de 1760 heures, d'octobre à octobre. Elle suit le cycle de production de l'élevage *transhumant provençal*.

1) LA FORMATION COMPREND :

- Une série de trois stages (760 heures) dont l'objectif est de placer le stagiaire dans des situations réelles de travail :
 - L'agnelage d'automne
 - La garde en collines et milieux difficiles
 - La garde en montagne (la transhumance)
- Une période en centre 1000 heures
 - Cours théoriques
 - Travaux pratiques sur l'exploitation du Domaine
 - Stages complémentaires sur le Domaine (dressage de chien de troupeau, tonte etc..)

2) ELLE EST DESTINÉE :

- A apporter les bases théoriques à qui veut être en mesure d'évoluer et de prendre des décisions en connaissance de cause.
- A développer l'ouverture d'esprit et le sens critique en montrant la diversité des solutions adoptées dans un système d'élevage.
- A compléter les connaissances pratiques par des Travaux Pratiques et des Travaux Dirigés sur l'exploitation du Domaine et par la période d'estive.

3) LE DIPLOME

Il est délivré sous la forme BPA par Unités de Contrôle Capitalisables (U.C.). La délivrance du BPA implique l'admission à toutes les épreuves certificatives ponctuant chaque module de formation.

4) MODALITÉS D'INSCRIPTION

Les inscriptions de dossier sont à retirer et à renvoyer au CFPPA du Merle avant la fin du mois d'avril. Les candidats sont convoqués au mois de juin, pour passer en commission d'admission, devant un jury de professionnels.

5) RÉMUNÉRATION

Certains stagiaires, suivant leur statut et leur expérience professionnelle, peuvent bénéficier d'une rémunération pendant la durée de la formation (à définir selon chaque dossier).

CONTENU DE LA FORMATION

UC 1 : ASPECTS THÉORIQUES ET SCIENTIFIQUES
(Zootechnie : alimentation, reproduction, sélection, pathologie et Agronomie).

UC 2 : ASPECTS PRATIQUES
(Manipulations et interventions sur le bétail, reconnaissance des végétaux...).

UC 3 : MATHÉMATIQUES *

UC 4 : FRANÇAIS, COMMUNICATION*

UC 5 : FONCTIONNEMENT DE L'EXPLOITATION AGRICOLE
(à travers un rapport de stage)

UC 6 : GESTION TECHNIQUE – ÉCONOMIQUE DE LA PRODUCTION OVINE

UC 7 : ENVIRONNEMENT DE L'EXPLOITATION AGRICOLE
(étude des milieux, aspects sociaux-économiques, partenaires...).

UC 8 : GESTION et ORGANISATION DE LA VIE EN ALPAGES

UC 9 : CONDUITE DU CHIEN DE TRAVAIL SUR TROUPEAU

UC10 : UTILISATION DES ANIMAUX DE BAT ou UC10: GESTION DE LA PREDATION

ET AUSSI :

- Initiation à la tonte,
- débroussaillage, élagage
- secourisme
- conduite de tracteur agricole,
- atelier fer-soudure...

*Ces U.C peuvent être validées par équivalence de diplôme

Figure 17 : Plaquette de la formation pastorale « Berger salarié transhumant » du CFPPA du Merle recto-verso (© CFPPA du Merle)

déroule dans les espaces protégés d'une réserve nationale, d'un Parc Naturel Régional ou d'un Parc National.

Dans une formation « classique », notons l'arrivée des notions de gestion et d'organisation de la vie en alpage rappelant « le soutien psychologique » à rattacher à la prise en compte de la gestion de la prédation.

Depuis quelques années, la partie de formation se déroulant en alpage est précédée d'un court séjour à la Maison du Berger située à Champoléon, petite commune des Hautes-Alpes, aux portes du Parc National des Écrins. En fait, cette maison ne devrait être opérationnelle qu'en 2007. Mais symboliquement, les responsables du CFPPA regroupent les promotions dans un gîte à proximité afin de mieux préparer les élèves au séjour en alpage qui les attend. Ainsi, en l'espace de dix jours, les futurs bergers, accompagnés en 2006 de quelques élèves aide-bergers, ont pu rencontrer des éleveurs et des bergers salariés pour mieux aborder la gestion d'un troupeau en alpage, mais aussi des gardes du PN des Écrins et de l'ONF, ainsi que des environnementalistes, pour une initiation à la faune sauvage (dont le loup) et à la flore de montagne. Les aspects portant sur le relationnel avec les touristes n'ont pas été oubliés.

Cette Maison du Berger, appelée aussi Centre d'interprétation des cultures pastorales alpines, est issue du legs en 1985 de Pierre Mélet, assistant berger et écrivain déjà rencontré au sujet de la brucellose, dont une grande partie de la carrière s'est déroulée dans le département des Hautes-Alpes.

Les objectifs de la Maison du Berger sont de « faire connaître et reconnaître le métier de berger, son rôle sur les sociétés et les espaces montagnards, les fonctions qu'il assure au profit de la collectivité (environnementale, sociale, économique, paysagère) et de les intégrer dans le domaine plus vaste de la relation Homme Animal Territoire :

- En associant toutes les disciplines scientifiques susceptibles d'apporter leurs connaissances et leurs soutiens à la permanence et au développement des pratiques pastorales,
- En créant une interface entre la profession pastorale (éleveurs, bergers, tondeurs) et tous les autres acteurs de l'Alpe,
- En instituant un lieu de rencontre, de réflexion, de médiation et de création entre la profession pastorale, le grand public, les scientifiques et les acteurs économiques du territoire,
- En tirant de cette confrontation des outils de développement susceptibles de valoriser la profession pastorale et de répondre aux attentes de la nouvelle société » (extrait de la plaquette provisoire « Maison du Berger, Champoléon, Hautes-Alpes »)⁵⁴.

Nous sommes loin du folklore proposé par les fêtes de la transhumance et autre « pastrage ». Le berger est redevenu l'acteur clef de l'alpage. Notons toutefois que les nouveaux aspects de l'enseignement, dispensés aux futurs bergers, tendent vers une « écologisation » de ce vieux métier resté longtemps strictement agricole. De la formation diplômante à la Maison du Berger, nous avons là tous les éléments permettant d'acter la professionnalisation des bergers. Il était nécessaire que l'État intervienne pour faire évoluer leur statut en accord, comme il se doit, avec les partenaires sociaux eux-même, les bergers, en grande partie à l'origine de cette volonté d'évolution, car ils n'acceptent plus de se soumettre à des conditions de vie et de travail d'un autre âge.

54. Les maîtres mots de ce projet déjà bien avancé sont « Comprendre-Découvrir-Transmettre-Echanger-Développer-Valoriser ». En dehors du séjour des élèves de l'école des bergers du Merle qui est une première concrétisation du projet de Champoléon, un partenariat avec la Maison de la Transhumance de Saint-Martin de Crau ou d'autres Maisons à vocation « pastorale » devrait voir le jour. Sont également prévues, l'installation du siège social de l'Association des Bergers et Vachers des Hautes-Alpes, l'organisation de rencontres professionnelles, de séminaires, de sorties en alpages associant accompagnateurs et bergers, la valorisation des productions locales (lait, viande, laine) - dont le tardon, agneau d'alpage à la viande réputée, est reconnu par la relance de la foire aux tardons de Champoléon, dans les premiers jours d'octobre.

C. 3 - Comment faire évoluer le statut professionnel du berger ?

Le ministère de l'agriculture a mis en place le 17 mai 2001, suite à la réunion le 5 février 2001 du Conseil National de la Montagne, et sur proposition du Premier Ministre, un groupe de travail interministériel dont l'objectif était de définir un plan d'action en faveur du pastoralisme (Direction des Exploitations de la Politique Sociale et de l'Emploi, 2002a).

Un sous-groupe chargé de l'emploi, des formations et du métier, avait pour mission de répondre à un certain nombre de questions et faire des propositions autour :

- du métier de berger : sa perception par les jeunes et le grand public, ses activités, ses responsabilités,
- son évolution dans le temps et dans les différents massifs,
- la mise en place de formations adaptées aux contraintes actuelles.

Malgré des opinions divergentes sur la définition du berger et de ses fonctions, le groupe interministériel s'est accordé sur la notion de « gardien de troupeau », du fait qu'il s'agit « d'un métier complexe avec des fonctions parfois contradictoires », et de sa position centrale au sein des espaces pastoraux, afin de lui reconnaître la qualité de technicien des espaces pastoraux. De plus, le berger doit être autonome, et quel que soit son niveau, savoir hiérarchiser ses fonctions.

Il est enfin établi par ce groupe que « les conditions de vie ayant changé, les conditions de travail doivent s'adapter aux nouveaux besoins engendrés par la vie familiale ». Ainsi est reconnu au berger le droit d'être logé dans un espace adapté à une vie sociale somme toute « ordinaire » quelle que soit la zone de travail où s'exercent ses activités professionnelles à un moment donné de l'année (*coussoul*, colline, alpage).

Les fonctions que doit assurer le berger sont :

- 1- La gestion de troupeau dans ses composantes de gardiennage/surveillance, de gestion sanitaire, voire de traite.
- 2- La gestion des ressources fourragères comprenant la gestion de l'herbe et des parcours, l'organisation du pâturage en établissant et/ou en suivant le calendrier de pâturage, et l'utilisation et l'entretien des équipements pastoraux.
- 3- La gestion de l'environnement dans une acception élargie à l'accueil du public, à la gestion des contraintes environnementales avec différents partenaires, à la prévention et à la protection contre les prédateurs.

Ces trois fonctions ne sont pas nécessairement confiées à la même personne (contraintes de temps). La première reste prioritaire. Mais rien n'est dit sur un éventuel suppléant.

En codifiant ainsi les tâches dévolues aux bergers, l'État confirme par le premier point ce qu'ils accomplissent depuis toujours. Le deuxième point aborde la gestion du pâturage. Même si elle semble découler du premier point, cette fonction introduit un élément fondamental de l'évolution du métier compris comme une entité incluant l'homme, le troupeau et son environnement proche. Le troisième point innove en abordant l'environnement élargi à la protection du milieu, à la présence des prédateurs et à l'accueil du public. Le métier de berger devient complexe. Là aussi, « l'écologisation » fait une entrée en force dans cette profession agricole.

Le groupe interministériel propose l'ouverture de négociations entre les partenaires sociaux en vue de la signature d'un accord collectif de travail sur le statut de salarié berger. Compte-tenu des particularités de ce type d'emploi (temporaire, CDD, concentration de pic de travail sur une courte période, difficulté d'application de cycles de travail), des propositions ont été retenues :

1) Définition d'une grille d'emploi par rapport à un diplôme et un système de validation des acquis (*cf. infra* Tableau 7 et Tableau 8).

- 1^{er} niveau : berger exécutant : surveillance, gardiennage et/ou traite,
 - 2^{ème} niveau : berger qualifié : permet de tenir compte de l'ancienneté ou d'une qualification, et intègre la conduite du troupeau et la gestion des ressources pastorales. Un 2^{ème} échelon à ce niveau pourrait intégrer des fonctions d'accueil du public ou de gestion de contraintes environnementales,
 - 3^{ème} niveau : berger hautement qualifié. En plus de la gestion des soins aux animaux et celle des contraintes environnementales, il intègre la gestion de l'espace et son multi-usage dans le cadre de l'accueil du public.
- 2) Établissement d'un contrat-type (*cf. infra* Figure 18).
- 3) Pérennisation des emplois :
- Introduction de clauses de priorité dans les embauches et de primes pour l'ancienneté,
 - Développement de contrats de travail intermittent,
 - Développement de la pluriactivité s'appuyant sur les groupements d'employeurs,
 - Service de remplacement pour permettre de suivre une formation qualifiante.
- 4) Définition d'un programme d'amélioration de l'hébergement et des conditions de vie intégrant la médecine du travail et des mesures d'hygiène et de sécurité.

Ce souhait d'amélioration du statut du berger passe par l'amélioration des formations proposées :

- Définition des pré-requis,
- Définition des contenus des formations par niveau,
- Validation des acquis professionnels des personnels en place,
- Création « d'alpages ou estives-écoles »,

et en faisant évoluer cette profession en un véritable métier qui se normalise au même titre que tous les autres tout en tenant compte de ses spécificités :

- Intégration des évolutions du métier,
- Intégration des aspects relatifs à l'hygiène de vie et à la sécurité, à la gestion du stress et de la solitude.

Des organismes chargés en France de l'emploi ont mis au point des fiches-métiers. Les fiches « berger », tout en étant très généralistes, permettent aux futurs candidats de se faire une idée du métier.

L'Association Nationale pour l'Emploi et la Formation en Agriculture (ANEFA) a été créée par les partenaires sociaux de l'agriculture en 1992 pour développer l'emploi et la formation dans ce secteur. L'ANEFA met en œuvre les orientations définies au sein de la Commission Paritaire Nationale de l'Emploi (CPNE) de l'Agriculture. Cette instance composée des organisations syndicales représentatives des employeurs et des salariés a pour objet de discuter et de définir les politiques de l'emploi et de la formation professionnelle continue de la branche professionnelle⁵⁵.

Au carrefour des organisations de l'emploi et de la formation, les missions de l'ANEFA ont pour but de favoriser le développement de l'emploi salarié, de valoriser l'image des métiers agricoles, d'orienter les différents publics (jeunes, salariés, employeurs) dans le domaine de l'emploi et de la formation en agriculture, et d'informer de l'évolution des emplois salariés et des compétences requises dans le secteur de la production agricole.

Ainsi, la fiche métier élaborée par l'ANEFA explique en deux pages attractives accompagnées d'un témoignage, les différentes missions et activités du métier de berger. Cela reste néanmoins très généraliste. On va retrouver là des descriptifs d'activité s'adressant à des animaliers de la filière viande comme de la production fromagère, en plaine ou en montagne⁵⁶.

55. <http://www.anefa.org/> (Site consulté le 20 mars 2007)

56. <http://www.anefa.org/docs/berger.pdf> (fiche Internet consultée le 20 mars 2007)

Cette fiche renvoie à une autre fiche issue de l'Agence Nationale Pour l'Emploi (ANPE). Celle-ci, austère et découpée en trois parties, est encore plus vague que la précédente. Elle s'adresse plus généralement à toute personne souhaitant prendre la responsabilité totale ou partielle d'un troupeau d'ongulés (bovins, chevaux, ...) élevés en plein air et destinés principalement à la reproduction ou à l'abattage. Les conditions générales d'exercice de l'emploi/métier insistent beaucoup sur les contraintes. Par exemple, il est nécessaire de connaître les comportements des animaux afin d'éviter les accidents. Une part importante du travail décrit par la fiche est consacrée à l'entretien des locaux et des clôtures. Savoir maîtriser son comportement émotionnel devant des réactions inhabituelles des animaux est indispensable. Parmi diverses tâches, l'animalier est susceptible de pratiquer la castration des animaux, le coupage des queues, des oreilles, des cornes... Il lui est également demandé de savoir utiliser des logiciels de suivi de troupeau et de posséder des connaissances vétérinaires et génétiques⁵⁷. Si les candidats potentiels n'ont pas été découragés par les exigences qui précèdent, cette fiche apporte les informations suivantes : « Cet emploi/métier est accessible à partir de formations de niveau V (CAPA et BPA dans le domaine de l'élevage avec des options telles que "élevages et cultures fourragères"), de niveau IV (BTA), parfois de niveau III (BTSA option "productions animales"). L'accès est également possible avec une expérience acquise dans un autre secteur de la production agricole. Depuis 1993, un diplôme de niveau IV (BTA ou équivalent) est requis pour bénéficier des aides à l'installation. Curieusement, ces différentes fiches ne proposent pas d'adresses d'écoles, alors que, nous l'avons vu, il en existe plusieurs.

Des bergers ont aussi eu l'idée de prendre en main l'avenir de leur métier. Pour cela, quelques-uns ont créé des associations sur le modèle syndical afin de discuter des salaires, des conditions de travail et des contrats d'embauche. L'une d'elle, à partir d'un noyau d'anciens élèves de l'École du Merle, a été particulièrement active dès les années 80 dans le département des Hautes-Alpes.

C. 4 - Le rôle de l'Association des bergers des Hautes-Alpes

Au sujet des contrats d'embauche, voici l'opinion de Roger Minard, ancien élève de l'École des bergers du Merle, berger transhumant dans le PNR du Queyras pour un Groupement Pastoral d'éleveurs locaux et Hauts-alpins, et vice-président de l'Association des bergers des Hautes-Alpes.

Dans la pratique, le salaire d'un berger se négocie entre le berger et son employeur. Bien souvent, la première fois, il n'y a même pas de négociation. L'éleveur propose un salaire, et le berger l'accepte. Plus tard, lorsque le berger est installé depuis des années, il peut commencer à négocier.

« Au départ, on m'avait proposé un salaire. Alors, je l'ai accepté. Et puis à l'occasion, j'ai demandé une augmentation tout simplement. Je suis déclaré, et je ne me plains pas du tout ».

L'Association des bergers des Hautes-Alpes, sous l'impulsion d'un ancien élève de l'école du Merle, avait réussi à faire quelque peu évoluer ce statut réputé impossible à aménager.

« François-Marie Perrin [*l'ex président de l'association des bergers des Hautes-Alpes*] avait réussi à négocier une convention collective du tonnerre, parce qu'il a eu la chance d'avoir en face de lui des éleveurs pas trop téméraires... ».

Roger Minard s'est ensuite fortement impliqué dans cette association à l'occasion de la consultation nationale au point d'en devenir un des dirigeants.

« J'étais plutôt partisan de reprendre l'ancienne convention collective, la rendre plus solide et même la généraliser à la région PACA ».

57. Cette fiche est consultable sur le site de l'ANPE à l'appellation « Répertoire Opérationnel des Métiers et des Emplois », berger/bergère : code ROME 41121. Le répertoire ROME est la nomenclature officielle des métiers à l'ANPE.

Mais malgré une réussite certaine, il a pris conscience des difficultés de gestion que cette convention a pu générer chez quelques petits éleveurs :

« Aujourd'hui, la nouvelle convention collective, pour certains éleveurs, ça paraît beaucoup, parce que finalement, le salaire de base est le même que ce soit pour un gros alpage ou un petit alpage. C'est vrai que pour certains petits alpages, c'est possible que ça fasse un peu cher ».

Pour lui, le métier de berger transhumant reste une particularité dans le monde du travail, notamment par une règle admise par l'ensemble de la profession : un berger ne quitte pas son troupeau lorsqu'il est en montagne.

« Je suis peut-être à côté de la réalité, c'est possible aussi, parce qu'il y a une évolution. Il faut tenir compte du dimanche, de ceci, de cela. Mais c'est un métier. Si vous ne le suivez pas... moi je pars pour quatre mois... pour quatre mois, quoi ! Je n'ai pas dans la tête de dire : "Je veux mon dimanche ! Je veux faire ceci ou cela !" ».

Pour pallier cette absence de repos hebdomadaire, R. Minard a négocié individuellement une récupération rémunérée en fin d'estive. Il insiste pour dire que c'est une initiative personnelle issue d'une tentative collective d'officialiser cette pratique. Mais celle-ci ne semble pas être admise par la législation qui n'autoriserait pas le paiement des dimanches travaillés.

« J'ai essayé. A Tarbes, il y a eu [...] une consultation nationale [*sur le pastoralisme*]. J'étais justement dans le groupe législation, et j'avais suggéré que le dimanche soit payé, ou soit récupéré. Il fallait laisser la possibilité aux deux [*options*], et laisser le libre arbitre à chacun. Ce n'est pas allé plus loin que ça parce que j'ai appris cette année par mes propres employeurs comme quoi le dimanche, normalement, ce n'est pas légal de le payer officiellement. Il faut qu'il soit récupéré, et ce n'est pas forcément évident. Pour faire évoluer tout ça, ça ne va pas être évident surtout qu'on arrive dans une période où il y a de nouveau une régression au niveau des budgets, d'après ce que j'ai cru comprendre. Cela ne va pas être simple de nouveau pour la profession demain, autant du côté des éleveurs que des bergers ».

En effet, dans le cadre des discussions lancées en 2001 par le Groupe interministériel sur le pastoralisme (voir ci-dessus), le sous-groupe n° 3 chargé de l'emploi, de la formation et du métier de berger proposait au sujet des conditions d'emploi, une adaptation du temps de travail : « Le berger étant seul, il semble difficile d'adapter sa fonction à la durée hebdomadaire légale. Cependant, les prises de repos pourraient être cumulées soit par quinzaine, soit en fin de contrat (nouveau type de dérogation à étudier) » (Direction des Exploitations de la Politique Sociale et de l'Emploi, 2002b). Le même sous-groupe, dans un addendum à son rapport, indiquait en effet la nécessité d'engager des négociations entre les partenaires sociaux (une ou plusieurs organisations syndicales représentatives de salariés d'une part et d'employeurs d'autre part) en vue de la signature d'un accord collectif de travail. Il notait enfin les difficultés qui pouvaient se présenter du fait des particularismes locaux (alpage, plaine) et de la diversité des métiers (bergers, vachers, porchers) rassemblés actuellement sur des conventions collectives identiques. L'accord national devrait pouvoir tenir compte des particularismes régionaux ou départementaux. R. Minard perçoit pourtant une difficulté majeure à faire intervenir dans le dialogue social de grands syndicats ouvriers dont les bases de négociation lui semblent bien éloignées des réalités de terrain de l'élevage ovin transhumant :

« On n'est qu'une association. Donc pour négocier une convention collective, on est obligé de faire appel à la CGT ou la CFDT. Ça n'a strictement rien à voir avec le métier. [...] Je suis pour que cette association devienne un syndicat mais sans l'esprit, pour pouvoir négocier directement avec les éleveurs, et insuffler un autre état d'esprit, que certains jeunes ont aujourd'hui, qui n'a rien à voir avec la profession ».

Il est un fait certain, c'est que les éleveurs transhumants ont le droit d'utiliser la convention collective soit de leur département d'origine, soit du département d'accueil. Ceci provoque des

distorsions pouvant générer des conflits dans la corporation des bergers, ce que commente R. Minard :

« A l'heure actuelle, vous avez les transhumants qui payent leurs bergers sur les conventions collectives de leur département qui est plus favorable que celle des Hautes-Alpes. Parce que d'un point de vue juridique, ils en ont la possibilité. Cela crée des disparités, sans compter que d'un alpage à l'autre, il y a des différences. Je pense qu'il vaut mieux partir sur une base un peu plus basse, entre guillemets, et à chacun de négocier son salaire au-dessus. Je crois qu'on est tombé dans des travers ».

C. 5 - Les contrats de travail

Le syndicat des éleveurs de mérinos d'Arles, affilié à la Fédération Départementale Ovine (FDO), elle-même affiliée à la Fédération Nationale Ovine (FNO), branche syndicale ovine de la FNSEA, ayant son siège à Saint-Martin de Crau, a rédigé un contrat de travail saisonnier – berger d'alpage, à l'intention des éleveurs des Bouches-du-Rhône exclusivement (Figure 18).

La convention collective des salariés d'exploitations agricoles de ce département comporte une annexe « élevage ovin » qui est une grille de classification des emplois (Tableau 7 et Tableau 8). Cette grille précise les coefficients et détaille les emplois.

Effectivement, comme l'expliquait R. Minard, un éleveur dont le siège social est situé dans les Bouches-du-Rhône a trois possibilités :

- 1) L'éleveur peut utiliser la convention collective des Bouches-du-Rhône et déclarer son salarié à la MSA de ce département, s'il embauche son salarié au moins huit jours avant le départ en montagne. Pour changer le lieu de travail sur la convention, il doit demander une dérogation à l'inspecteur du travail. Il s'agit d'une tolérance.
- 2) Il peut utiliser la convention collective des Bouches-du-Rhône et déclarer son salarié à la MSA du département de transhumance.
- 3) Il peut utiliser le contrat de travail du département de transhumance avec la convention collective de ce département, et déclarer son salarié à la MSA de ce même département.

Pour les trois départements alpins de la région PACA, il semblerait que les dispositions applicables aux salariés transhumants soient sensiblement les mêmes.

Cependant, la FDO des Hautes-Alpes propose des contrats semblables à celui de la Figure 18 ci-dessous, mais contenant davantage de détails, notamment concernant les obligations de chacune des parties.

Il s'agit de véritables contrats d'embauche entre employeur et employé devant comporter de façon obligatoire le nom et l'adresse de l'employeur, son matricule, l'objet et la durée du contrat, la rémunération de l'employé avec le coefficient correspondant à la qualification demandée (aide-berger, berger, maître-berger), et l'attribution mensuelle d'un bulletin de salaire. Il est précisé qu'il bénéficie ou non de la nourriture.

La durée du travail fait l'objet de dispositions particulières. A l'employé de choisir entre deux systèmes :

A – La durée du travail est fixée à 35 heures par semaine. Dans le cas des aide-bergers, la durée de la surveillance du troupeau, et seulement la surveillance, s'effectue sur 42 heures de travail par semaine qui sont payées 35 heures.

B – La durée du travail est fixée à 39 heures, avec une majoration de 10% du salaire pour les quatre heures entre 35 et 39 heures par semaine. Comme précédemment, il existe pour le travail de surveillance du troupeau par les aide-bergers une équivalence : 46 heures de travail par semaine sont payées 39 heures.

**CONTRAT DE TRAVAIL SAISONNIER
BERGER D'ALPAGE**

Entre, l'employeur :

et, le salarié :

Il est convenu ce qui suit :

1 – Motif et durée du contrat, période d'essai :

M.....est embauché sous contrat de travail à durée déterminée pour accomplir les travaux saisonniers et de garde des animaux en alpage.

Ce contrat prend effet à partir du.....à.....heures.

(a) il se terminera le.....(1)

(b) il est conclu pour une période minimale de.....semaines et se terminera à la fin de l'estive (1).

Une période d'essai de.....jours est fixée (2) (barrez cette phrase, s'il n'y a pas de période d'essai).

2 – Conditions d'exécution, emploi et lieu d'estive :

Le contrat de travail est régi par les dispositions de la convention collective concernant les exploitations agricoles du département des Bouches du Rhône.

Le salarié est engagé en qualité de **berger d'alpage** au coefficient de de cette convention.

Le berger d'alpage est responsable de la gestion du troupeau et des ressources pastorales tout au long de la saison d'alpage. Il organise son temps de travail de façon autonome, dans le cadre de ses missions, définies ainsi :

La gestion du troupeau : elle comprend le gardiennage et la surveillance des animaux. Le berger aménage la garde en fonction des intempéries, sait réagir aux changements brutaux de climat, prend les décisions de première urgence. Il assure la gestion sanitaire, notamment le suivi de l'état général des animaux, la détection ainsi que les premiers soins à appliquer.

La gestion des ressources pastorales : le berger connaît et sait éviter les risques liés aux différents herbages ; il organise la gestion de l'herbe et des parcours en accord avec l'éleveur. Il utilise et entretient les équipements pastoraux.

La gestion de l'environnement : elle correspond à la prévention et à la protection contre les prédateurs (mise en place de clôtures, travail avec un chien de troupeau), à la gestion des contraintes environnementales (mesures agro-environnementales en relation avec différents partenaires), à la gestion relationnelle avec le public utilisant les espaces pastoraux.

Le lieu de travail est situé sur le secteur géographique de :.....(commune (s))

Pour information l'estive est dénommée :

3 – Durée du travail et rémunération :

L'employeur propose au salarié, qui accepte, de le rémunérer sur la base d'une convention de forfait de 39 heures réparties sur 6 jours. Le forfait hebdomadaire est composé de 35 H normales, 4 H majorées à 25 %.

Le salarié recevra un salaire horaire brut de.....€.

A son départ, si le salarié n'a pu bénéficier de ses congés payés pendant la période de travail il recevra une indemnité compensatrice de congés payés de 10 %.

4 – Sécurité sociale et retraite complémentaire :

Le salarié est affilié au régime agricole, à la CMSA, ...

La Caisse de retraite complémentaire est la CAMARCA-Groupe AGRICA-21, rue de la Bienfaisance 75382 PARIS Cedex 08.

Fait en deux exemplaires, le.....200 à.....

(dont un est remis au salarié)

Signatures :

L'employeur,

Le salarié,

(1) remplir ou (a) ou (b), pas les 2 et rayer la mention inutile.

(2) elle est calculée à raison d'1 jour par semaine de travail sans excéder 2 semaines pour les contrats dont la durée est au plus égale à 6 mois.

Figure 18 : Contrat de travail saisonnier berger d'alpage proposé aux éleveurs ovins des Bouches-du-Rhône par la FDO en 2005

Les heures supplémentaires effectuées au-delà de 39 heures payées par semaine, sont majorées de 25% entre 39 et 44 heures, ou de 50% au-delà de 44 heures. Les congés payés sont acquis à raison de 2,5 jours ouvrables par mois de travail. Si le salarié n'a pas pu prendre ses jours de congés, il a droit à une indemnité compensatrice au moins égale à 10% de sa rémunération totale brute. Le repos hebdomadaire est fixé à un jour par semaine, en principe le dimanche sauf accord différent. Les heures de travail de nuit entre 22 heures et 6 heures sont majorées de 50%. Les jours fériés légaux ne sont pas travaillés, sinon, ils sont payés double. La cabane-logement est gratuite. La porte possède un système de fermeture à clef. L'employeur met à disposition une literie totalement équipée avec blanchissage tous les quinze jours, une armoire, des ustensiles de cuisine, des appareils de cuisson, 100 litres d'eau potable par jour, un chauffage et le combustible nécessaire afin de maintenir une température d'au moins 18°C, une table et des sièges, des poubelles. Le volume de la chambre est d'au moins 11 m³ par personne.

Le salarié est immatriculé à la CMSA, et pour la retraite complémentaire, affilié à la CAMARCA.

Les cas de rupture de contrat sont prévus, ainsi que les obligations de chacun, qu'il soit employeur, berger ou aide-berger.

Coefficient	Salaire horaire brut	Salaire de base (151,67h.)	L'heure à 25%
100	8,27	1254,31	10,34
115	8,36	1267,96	10,45
135	8,48	1286,16	10,60
155	8,60	1304,36	10,75
180	8,75	1327,11	10,94

Tableau 7 : Grille de salaire des ouvriers agricoles au 1^{er} novembre 2006
suivant la convention collective des exploitations agricoles des Bouches du Rhône
du 12 février 1986
(FDO des Bouches-du-Rhône – Syndicat des éleveurs de mérinos d'Arles, 2006)

Examinons maintenant le détail des obligations dans le département des Hautes-Alpes :

Obligations de l'employeur :

Monsieur x [*un des éleveurs de moutons*] sera responsable de l'alpage. Il a été désigné et sera chargé de la coordination entre l'alpage et les différents éleveurs pour fixer les dates de triage des brebis prêtes à agneler et éventuellement les journées de soins collectifs en cas d'épidémie.

Ces dispositions ne sont pas sans rappeler ce qu'évoque Mariel J. Brunhes Delamarre à propos de la garde des troupeaux à Saint-Véran, rappelant le système ancien des corvées particulier au massif du Queyras : « Le troupeau commun d'ovins et le troupeau commun de bovins en estive sont placés sous la garde de bergers "communs", salariés, choisis par les "syndics" » (Brunhes Delamarre, 1975). Aujourd'hui, le syndic a été remplacé par un correspondant privilégié : dans le cas d'un groupement pastoral, un des membres du groupement est désigné pour représenter les autres membres auprès du berger ou de l'entrepreneur de garde. Il s'agit généralement d'un éleveur local qui peut se rendre rapidement sur l'alpage, soit pour une visite de routine à l'occasion de laquelle il peut monter au berger son ravitaillement dans le cas où il n'y a pas d'aide-berger désigné à cette tâche, soit pour une intervention d'urgence (maladie ou blessure du berger, problème météo, attaque de prédateur, etc...). Dans le cas des grands transhumants, soit un éleveur local qui aurait placé son troupeau sur l'alpage du transhumant se charge de cette liaison, soit le transhumant est seul, et c'est lui qui assume cette tâche. Dans ce dernier cas, relativement fréquent, le berger est très isolé et ne peut généralement compter que sur lui-même, et depuis peu, sur l'aide-berger. Nous verrons que dans le Queyras, le système de liaison radio mis en place par le PNR à l'occasion de l'arrivée des loups dans ce massif, a permis de diminuer fortement l'isolement des bergers d'alpage.

	AGNELAGE	SOINS	GARDE	MACHINE ET TRAVAUX DIVERS
Niveau I Aide-berger Coefficient 100	Collabore à l'agnelage (manipulation, marquage, tenue du carnet sur ordre).	- Signale les bêtes qui lui semblent malades, est capable de les isoler - Aide sur ordre (contention, manipulation, alimentation).	- Effectue la garde en montagne sous contrôle. - Garde en Crau sur ordre.	- Entretien bergerie. - Entretien claies et filets. - Pose des filets.
Niveau II Aide-berger Coefficient 115	Idem.	Idem. Exécute des soins simples sur ordre.	Idem. Aménage la garde en fonction des risques d'intempéries, et des changements de temps.	Idem. Conduite élémentaire du tracteur.
Niveau III Berger Coefficient 135 Ref. prof. : CAPA.	- Responsable d'agnelage. - Maîtrise des interventions.	- Repère et soigne les maladies. - Connaît les médicaments et sait les appliquer.	- Connaît et sait éviter les risques liés aux différents herbages. - Aménage la garde en montagne en fonction des intempéries, sait réagir aux changements brutaux du climat, prend les décisions de première urgence. - S'adapte aux intempéries.	- Conduite de tracteurs. - Réparations courantes et entretien du matériel. - Pose de clôtures.
Niveau IV Berger Coefficient 155 Ref. prof. : BEPA	- Conduit et supervise l'agnelage. - Responsable de secteur d'agnelage.	Responsable des soins à appliquer sur l'ensemble d'un troupeau	- Responsable de son secteur de garde. - Sait trier des lots d'ovins en vue des périodes d'agnelage ou de réforme du troupeau.	- Conduite des bétailières. - Conduite des matériels motorisés de manutention. - Réglage et entretien du matériel mécanique.
Niveau V Maître-berger Coefficient 180 Ref. prof. : BTA	- Travaille en collaboration et concertation avec techniciens vétérinaires. - Participe aux décisions sanitaires.	Responsable des soins à appliquer et l'éleveur pour la gestion des pâturages	Remplace occasionnellement l'éleveur pour la gestion des pâturages	- Est consulté sur décisions de mise à la vente. - Est consulté sur le choix lié au renouvellement.

Tableau 8 : Grille de classification des emplois - annexe élevage ovin - dans le département des Bouches-du-Rhône
(FDO des Bouches-du-Rhône – Syndicat des éleveurs de mérinos d'Arles, 2006)

- Il [l'employeur] aide le berger et l'aide-berger à monter et descendre leur matériel personnel ;
- Il met à disposition du berger et de l'aide-berger l'ensemble des outils et objets nécessaires à l'activité professionnelle sur l'alpage (clous, marteau, grillage, pelle, pioche, etc...) ;
- Ainsi que le bois de chauffage, le sel, le foin pour les bêtes malades ou accidentées, les produits vétérinaires dont la liste sera établie avec le berger ;
- Un état des lieux et des fournitures précis est donné au berger. Le berger peut demander à visiter l'alpage avant la montée, et se faire accompagner par l'aide-berger ;
- Il porte assistance et secours au berger et/ou à l'aide-berger en cas de maladie ou d'accident, et les assiste à la montée et à la descente du troupeau ;
- Il aide le berger en toute circonstance exceptionnelle telle qu'épidémie ou risque d'épidémie, enfouissement d'animaux morts (en l'absence d'aide-berger), enneigement précoce, changement de cabane (transport du matériel, en l'absence d'aide-berger) ;
- Il fournit au berger un troupeau en bon état sanitaire (autorisation de transhumance et certificats sanitaires délivrés par les Services Vétérinaires), conformément aux règlements sanitaires d'alpage en vigueur (bains anti-parasitaires, parage des pieds, etc...) ;
- Il fournit une description précise du troupeau au berger (nombre exact de bêtes, nombre de *marques*). Dans la mesure du possible le berger devra être présent au moment du comptage ;
- Il est assuré civilement contre les dégâts causés aux tiers ou par des tiers ;
- Il descend les brebis prêtes à agneler et les bêtes malades qui ne peuvent être soignées sur place ;
- Il ravitaille le berger et l'aide-berger ;
- Il prête une chèvre au berger.

(Liste non limitative mais pouvant être amendée)

Obligations du berger :

- Il effectue une surveillance attentive de l'ensemble du troupeau, il le conduit d'une façon rationnelle sur l'alpage en veillant à ce qu'il ne manque ni d'eau, ni de nourriture, ni de sel pendant toute la durée prévue de l'alpage ;
- Il note les pertes sur un carnet. Il les justifiera en fournissant les boucles d'immatriculation ou la peau ;

La découpe de la partie de peau portant la *marque* d'un animal mort est ici évoquée pour pallier la perte totale d'identification auriculaire, ce qui sera de plus en plus rare car comme nous l'avons vu, depuis 2006 est mise en place la double identification, soit une boucle plastique à chaque oreille. En aucun cas, cette obligation n'est le signe d'une quelconque défiance envers l'honnêteté ou la négligence du berger.

- Il signale dans les plus brefs délais aux propriétaires les incidents constatés : maladies, accidents, etc...) ;
- Il procède à un comptage à la demande des éleveurs et avec l'aide de ceux-ci ;
- Il maintient les parcs, clôtures, points d'eau en bon état ainsi que tous les outils ou bâtiments qui sont mis à sa disposition ;
- Il décèle dans la mesure du possible, les animaux atteints de maladie, il procède à leur isolement, il effectue les soins courants (piétin, gros pied, fractures, plaies, etc...) ;

- Hormis la période d'essai, il s'engage pour la durée de l'estive ;

Ceci cadre parfaitement avec l'adage qui dit qu'« un berger ne quitte pas une estive avant la fin de celle-ci ».

- Le berger ou l'entrepreneur de garde responsable du troupeau sur l'alpage se réserve le droit de refuser tout animal dont l'état est incompatible avec la montée en estive, ou qui peut présenter un danger pour les autres bêtes dont il a la garde (gale, piétin, etc...) ;
- La montée en estive pourra, sur demande du berger, être différée d'un jour ou deux pour que des soins prévus par le règlement sanitaire soient effectivement réalisés (bain, parage des onglons, etc...).

Il apparaît clairement qu'à la lecture des deux derniers alinéas, on peut mesurer la forte influence de l'Association des bergers des Hautes-Alpes sur la rédaction de ce document.

La suite du document s'adresse à un nouvel acteur des alpages réapparu à l'occasion du retour des loups en France. Nous verrons plus loin comment il parvient à reprendre sa place là où on ne l'attendait pas. Les nouveaux contrats d'embauche ce sont d'ores et déjà adaptés à la situation.

Obligations de l'aide-berger :

- Il est placé sous l'autorité hiérarchique :

A – du berger salarié, ou

B – de l'entrepreneur de garde

Ses missions consistent à participer au surcroît de travail qu'impose la présence des prédateurs sur l'alpage, comme par exemple :

- Le déplacement des parcs mobiles de regroupement nocturne ;
- Le changement de *quartier* de pâturage et le transport du matériel le cas échéant ;
- L'alimentation et les soins des chiens de protection ;
- La participation avec les agents chargés des constats à la recherche des bêtes tuées, blessées ou égarées permettant de prouver les dommages ;
- Et toutes autres tâches définies avec le berger ou l'entrepreneur de garde, permettant le bon déroulement de l'estive.

En étudiant les différentes conventions collectives mises en place sur les deux régions alpines, j'ai trouvé peu de différences importantes entre les départements. La convention des Hautes-Alpes que nous venons d'examiner est celle qui rentre le plus avant dans le détail des tâches à effectuer dans l'alpage pour chacune des parties. Cependant le département de la Savoie propose une prise en compte de l'ancienneté du berger d'alpage à la condition que les saisons en montagne se déroulent chez le même employeur.

La situation de l'emploi des bergers a, on le voit, considérablement évolué. Il reste sans doute encore du chemin à parcourir pour que tous les éleveurs admettent que leurs salariés doivent être traités de la meilleure des façons pour en retour, en obtenir satisfaction. On signale à ce sujet quelques cas de partage des primes issues des MAE entre éleveur et berger, une manière de reconnaître le travail réalisé par ces techniciens. Cette situation est le fait en partie de la prime à l'herbe.

Les gardiens de troupeaux ovins, qu'ils soient éleveurs ou bergers, sont dans une position charnière entre conduite rationnelle de l'élevage extensif et entretien de l'environnement. Leurs compétences ont été reconnues par la formation professionnelle. Les salariés du secteur, jusqu'alors peu

organisés, sont en train de faire évoluer leur statut. Pour autant, l'avenir est incertain. Les nouvelles générations de bergers, qui n'ont pas connu la longue période sans loups, s'adapteront-elles plus facilement que leurs aînées à la menace potentielle des prédateurs ? La période actuelle qu'on peut qualifier de transitoire, peut-elle permettre d'affiner la maîtrise des nouvelles contraintes imposées par la présence des loups ? C'est ce que nous examinerons en détails.

Ces différents acteurs du pastoralisme méditerranéen, éleveur, berger, chiens et troupeau passent chaque fin de printemps par une phase déterminante : la transhumance. Si ce moment crucial est si bref aujourd'hui, raccourci par des temps de transport records, il n'en fut pas de même dans un passé proche. La route à pied reste toujours présente pour magnifier ce travail et le hisser au niveau d'une épopée. Son but, l'alpage régénérateur des bêtes comme des hommes, reste indispensable pour la poursuite de cette activité d'élevage. Mais d'espace de quiétude, il est devenu depuis quelques années espace d'inquiétude avec le retour des loups.

Partie D : La transhumance, clef de voûte du système

Nous avons vu ci-dessus comment l'alpage s'intègre aujourd'hui dans le système d'élevage *craven*. Voici comment il pourrait être représenté schématiquement en 2007 (Figure 19 et Tableau 9).



Figure 19 : Représentation actuelle des différents trajets de la transhumance (plaquette CERPAM - OREAM - CESAR, ©Mosaïque impressions Empreinte, 2002)

Département d'origine des troupeaux	Effectifs d'animaux transhumants (nombre de têtes)	
	Dans les Alpes du Sud	Dans les Alpes du Nord
Alpes de Haute-Provence	130 000	
Hautes-Alpes	190 000	
Alpes-Maritimes	40 000	
Bouches-du-Rhône	70 000	110 000
Var	60 000	
Vaucluse	10 000	10 000
TOTAUX	500 000	120 000

Tableau 9 : Flux de la transhumance ovine provençale en saison estivale dans le massif alpin
(Sources : Enquête pastorale PACA 1997 et FRGDS/DSV PACA)

Hormis ces trajets conduisant les troupeaux ovins depuis les départements côtiers de Provence vers les départements alpins dans un mouvement de balancier entre été et hiver, il existe d'autres transhumances. Ainsi, les Hautes-Pyrénées, le Languedoc-Roussillon, la Corse, mais aussi l'Espagne, l'Italie, la Roumanie, le Moyen-Atlas marocain, possèdent également des traditions de transhumance bien vivantes.

En Basse Provence, il est probable qu'il n'en a pas toujours été ainsi. Si le pâturage de la Crau est millénaire, rien ne prouve que ces troupeaux partaient très loin pour trouver à s'alimenter. Certes, la steppe était probablement aussi sèche en été qu'elle peut l'être aujourd'hui. Mais, l'organisation de tels déplacements demandait assurément une stabilité politique qui n'a pas toujours existé dans les époques lointaines.

D. 1 - Comment la définir ?

Créé au XIX^e siècle à partir d'un mot espagnol désignant une forme de changement de pâturage, le mot « transhumance » est préféré – par commodité – des géographes du temps, en place d'expressions régionales comme « remue » (Leveau, 2006).

Si pour les dictionnaires, il s'agit d'un mot récent, ils ne sont pourtant pas au diapason. Pour le *Petit Larousse* (ed. 1980) : 1823. Du latin, *trans*, au-delà de, et *humus*, terre. Migration périodique des troupeaux. Pour le *Petit Robert* (ed. 2003), cela dépend. Transhumance date de 1818, mais vient de *transhumation* qui date, quant à lui, de 1804 : migration périodique du bétail de la plaine, qui change de pacage en été et s'établit en montagne (renvoi vers estivage et *draille*). Le même dictionnaire ajoute que transhumant(ante), est un adjectif datant de 1791 : qui transhume. Quant au verbe transhumer, il date de 1798, et signifie : mener les troupeaux paître dans la montagne pendant l'été. Au-delà des dates manquant singulièrement de cohérence, et données par le *Robert*, l'avantage de la définition du *Larousse*, est de laisser le sens du déplacement dans le vague. Il n'y est pas question de transhumance inverse. Le *Robert* prend le parti de mettre clairement en avant une notion estivale. Peut-être est-ce dû à une récente utilisation du mot servant à qualifier le mouvement de nuées d'« estivants » partant en vacances. Le *Larousse agricole* (éd. 2002) nous dit : système d'élevage fondé sur l'utilisation successive, au cours de l'année, de ressources fourragères de régions dont la période de végétation est décalée. Il y ajoute des notions de métier spécialisé (berger), de déplacement sur de grandes distances, de pratique ancienne, de climat méditerranéen, d'association plaine-montagne, de transhumance estivale ou directe et hivernale ou inverse. Les régions où elle se rencontre sont l'Espagne, l'Italie, les Balkans, la France méridionale, et l'Afrique du Nord.

En Provence, au Moyen Age, on disait « *montanhare* ». Les Provençaux ne connaissent pas le terme transhumance. Ils disent *amountagna*⁵⁸. De Villeneuve-Bargemont⁵⁹ en 1815 parle de « transmigration annuelle des troupeaux » (de Villeneuve-Bargemont, 1986).

Il ne faut pas confondre ce mouvement d'êtres humains et d'animaux avec le nomadisme, terme dans lequel on retrouve la notion de groupes parcourant la steppe jusqu'à l'épuisement successif des pâturages où ils stationnent. Cette pratique concerne l'ensemble du groupe social. En transhumance, il n'est « guère possible d'emmener femmes, enfants et mobilier ». (Arbos cité par Duclos, 1994).

58. Amountagna : Conduire à la montagne. Amountagnage : Transhumance des troupeaux (X. de Fourvières) Emmontagner, v. tr. ou intr. Du prov. amountagna. Conduire un troupeau à la montagne. Contraire de démontagner (Pétrequin, 1995).

59. Christophe, comte de Villeneuve-Bargemont (1771-1829) : Aristocrate d'origine provençale, préfet des départements du Lot-et-Garonne, puis des Bouches-du-Rhône, et conseiller d'État. Il participe à ce titre à l'inventaire des ressources de la France. Fondateur de la Société de statistique de Marseille, il rédige plusieurs ouvrages qui ont fait date (Statistique des Bouches-du-Rhône, Voyage dans la vallée de Barcelonnette).

Pour André-Georges Haudricourt (1911-1996), linguiste, botaniste, géographe et ethnologue français, la transhumance est tout simplement « un élevage sans récolte de fourrage » (Haudricourt, 1988).

Pour Philippe Arbos, géographe, dans son ouvrage de 1922, « *La vie pastorale dans les Alpes françaises* », c'est une « Oscillation naturelle entre deux zones de pâturages que séparent des espaces consacrés à des formes d'exploitation différentes » (cité par Duclos, 1994). Arbos en distingue trois formes : la transhumance « normale » « qui mène les moutons en estive des bas pays méditerranéens vers les Alpes », la transhumance inverse, « qui conduit hiverner dans les plaines extérieures aux Alpes [...] des animaux [*ovins et bovins*] qui appartiennent à des habitants de la montagne », et la transhumance commerciale, c'est-à-dire l'« estive sur les alpages des animaux de provenance étrangère destinés à être sacrifiés après un rapide engraissement »⁶⁰. Il est probable qu'Arbos faisait référence aux moutons « africains » en provenance des colonies françaises du Maghreb. Le peintre naturaliste Théodore Jourdan (1833-1908) a remarquablement illustré les scènes de la vie pastorale dans les Bouches-du-Rhône. L'une d'entre elles figure le débarquement d'un cargo à quai, probablement dans le port de Marseille, laissant s'écouler sa marchandise laineuse. C'est un véritable troupeau en marche qui est représenté là avec tous les détails rendus comme par un instantané photographique : bergers affairés à freiner la bousculade des bêtes pressées de quitter le bateau, ou à retrouver la mère d'un jeune agneau né pendant le voyage ; position insolite de l'un des hommes juché sur une barque et armé d'une gaffe rappelant la crosse du berger, probablement chargé d'empêcher les animaux de tomber du quai, voire de repêcher un maladroit ; présence de nombreux *floucas*, animaux familiers de sexe mâle, plus âgés, et destinés à conduire le gros de la troupe. Ils sont reconnaissables à leurs pompons de laine ou *flocs*, aux *sonnaillles* suspendues à leur cou, ainsi qu'à la présence de cornes mi-longues, témoignage de leur castration tardive. Quelques animaux de couleur noire ou bistre rendent compte des différentes nuances rencontrées à l'intérieur de la race mérinos⁶¹.

Pour Fernand Braudel, historien, « C'est un ancien processus vieux comme le monde. Érosion multiséculaire, il a creusé ses routes, imposé ses échanges, établi l'association, à longue distance, de pâturages d'hiver, dans les plaines chaudes de Méditerranée ou d'Aquitaine, et de pâturages d'été dans les alpages du Massif Central, des Pyrénées ou des Alpes. Dans le processus, la stabulation est au plus épisodique. Il s'agit de mouvements ordonnés, organisés savamment sur de longues distances, à raison de 20 à 25 kilomètres par jour et sous la conduite de bergers spécialisés » (Braudel, 1986).

Pour Noël Coulet, l'historien de la transhumance provençale, « c'est un commerce lié à un certain degré de développement de l'élevage, [*la transhumance*] est prise dans tout un système de relations économiques et sociales et [...], plus qu'une tradition immémoriale, elle est une structure historique de l'espace provençal » (Coulet, 1986).

Nous allons voir que ce phénomène qui avait pris de l'ampleur au XIX^e siècle, âge d'or de l'élevage *craven*, est devenu indispensable au maintien d'un système économique qui tend à se stabiliser dans la forme que nous lui connaissons aujourd'hui.

60. Dans les années 1980, un savoyard, propriétaire d'estives, venait au printemps acheter en Crau des agneaux maigres (agneaux d'automne invendus et tardons), afin de les finir en montagne. Cette pratique s'est à ma connaissance perdue.

61. La présence de quelques moutons à laine noire ou marron dans un troupeau permet au berger de faire un recensement rapide par sondage de l'effectif total. On considère que si tous les animaux foncés sont présents, alors la troupe est au complet.

D. 2 - Une pratique ancienne ? Peut-être...

La transhumance entraîne dans son sillage des notions d'ancienneté qui ont fait florès dans la littérature romanesque à l'image de Marie Mauryon qui n'hésite pas qualifier cette activité de « Vieille comme le monde » ou d'« éternelle » en ouverture de son intéressant témoignage d'une transhumance à pied entre Crau et Vercors (Mauryon, 1959). Cette expression, nous l'avons vu, est reprise par Fernand Braudel.

Mais à propos de l'ancienneté de la transhumance, Jean-Claude Duclos, conservateur au Musée dauphinois de Grenoble, fait ressortir les doutes des chercheurs et les controverses (Duclos, 1994). Il serait impossible actuellement de disposer de preuves de ces déplacements avant le XII^e siècle. Les bergeries romaines découvertes il y a une vingtaine d'années en Crau n'apportent aucunement la preuve d'un déplacement des troupeaux vers la montagne, même si Jean-Pierre Brun, de l'Université de Provence à Aix, qui a participé aux fouilles suppose que selon les estimations du nombre élevé de brebis – supérieur à 100 000 – déduites de la surface de ces bâtiments, « le nombre des moutons élevés en Crau au cours du Haut-Empire impliquait une transhumance à longue distance d'importants troupeaux » (Brun, 1996)⁶². Mais après le VI^e siècle, il y a sans doute une forte régression de l'élevage en Crau, car comme le dit J.-P. Brun, « au delà, aussi bien les vestiges archéologiques que les textes sont muets ». Il en conclut donc que « le grand élevage transhumant [...] demande un contexte particulier pour se développer (domination de grands propriétaires, unification politique, croissance de la consommation urbaine et de la demande manufacturière) ; lorsque ces conditions ne sont plus réunies, il régresse et disparaît » (Brun, 1996).

Cette assertion est confirmée par Coste et Coulet, tous deux historiens : « Pendant le haut Moyen-Age (VI^e-X^e siècles), la transhumance semble très improbable : le morcellement, l'instabilité, la faiblesse sociale et politique, la dépopulation lui offrent bien peu de conditions et d'utilité » (Coste & Coulet, 1994). Des procès et litiges datant du XII^e siècle (1160), sont mis en avant pour tenter de montrer un mouvement régulier d'animaux entre montagne et plaine méridionale et donc les prémices de la transhumance, notamment dans ces hautes vallées des Alpes maritimes qui ont été souvent l'enjeu de convoitises entre communes (Lassalle, 2001).

Un ordre religieux, les chalaisiens, nous rapproche de nos sites d'enquêtes. Les premiers moines de cet ordre s'installent en 1142 à Boscodon. Cette abbaye est proche de la ville d'Embrun et au pied des alpages de l'Ubaye, région frontalière du massif du Queyras. Les ermites de Chalais, à partir de Boscodon, sont groupés dans de petites communautés de douze moines par abbayes ayant comme activité économique entre autres, l'élevage avec l'obligation de la transhumance. Au début du XIII^e siècle, les chalaisiens fondent à proximité de Mouriès, dans les Alpilles, petit massif proche de la Crau, l'abbaye de Pierredon qui aurait participé à cette activité. Mais même si cela est logique et possible, on ne peut, à partir des documents connus, prouver des déplacements de troupeaux entre

62. Dans un article récent, Philippe Leveau, (professeur d'archéologie à la MMSH d'Aix-en-Provence) propose, à partir d'une relecture des textes antiques, de mettre en œuvre des études paléoenvironnementales. Les végétations situées sur des zones de regroupement des troupeaux présentent des pollens associés à des insectes coprophages. Ceci montre le niveau d'intervention des sociétés sur leur environnement, appelé par les naturalistes « anthropisation du milieu ». De fait, les pratiques agro-pastorales favorisent l'installation de plantes nitrophiles (chénopodes, plantain, oseille) sur les lieux de rassemblement des troupeaux, notamment dans des zones humides du pourtour de la Crau (Camargue et marais des Baux). Ces situations ont pu être mises en évidence par l'analyse des pollens des plantes nitrophiles associées dans les mêmes lieux aux fossiles d'insectes coprophages, prouvant ainsi une utilisation l'été des zones humides limitrophes par les troupeaux *cravens*. Des travaux du même type sont en cours dans les Alpes. Ils tendent à prouver une occupation continue de l'élevage sur les alpages depuis le mésolithique, par inventaire et fouille des abris et enclos de pierre sèche situés au-dessus de 1700 m, et par la présence des plantes nitrophiles et des insectes coprophages caractéristiques de l'existence d'un élevage. Cette méthode est affinée par une datation au carbone 14 des charbons de bois de foyers d'habitat (Leveau, 2006).

Boscodon et Pierredon. Les moines vendent leur possession de Mouriès à Barral des Baux en 1257. C'est à partir de 1264 qu'apparaissent les premiers documents incontestables inscrivant Pierredon dans un espace de transhumance. Mais il s'agit encore de transhumance inverse ou hivernale comme défini ci-dessus par le *Larousse agricole* (Coulet, 2001).

Dès le XIII^e puis le XIV^e siècle, la documentation devient plus éclairante. La première transhumance provençale est encore une transhumance inverse. Elle apparaît au grand jour dans les relevés de taxes prélevées sur les troupeaux *gavots*⁶³ traversant diverses communes contrôlant les vallées alpines afin d'hiverner plus au Sud. Ainsi Fréjus, Grasse, Moustier, Draguignan, Castellane où l'on relève diverses taxes comtales, ou encore droits de ramage et pâturage. Sur les livres des péages sont consignés les origines des troupeaux et le nombre de bêtes qui les composent. Par exemple en 1270, des troupeaux originaires de la haute Roya, Tende et La Brigue, composés de 80 trenteniers⁶⁴, soit 2400 bêtes, hivernent entre les massifs des Maures et de l'Esterel (Coste & Coulet, 1994). Les premières mentions de transhumance d'été, quant à elles, apparaissent à l'occasion de litiges donnant lieu à des actes de violence, rixes et saisies de bêtes. Ils éclatent dans l'Embrunais entre 1275 et 1278. Même si nous sommes encore dans une transhumance de proximité, il s'agit néanmoins d'animaux « étrangers » provenant de Valensole ou d'Oraison, villages préalpins (Sclafert, 1959).

La grande transhumance est véritablement attestée à partir du XIV^e siècle par les actes notariés où l'on découvre de façon extrêmement détaillée les clauses de location de montagnes : lieu, nombre de bêtes, dates d'entrée et de sortie, prix, obligations du bailleur (Coulet, 1997).

Au XV^e siècle, Noé de Barras, un entrepreneur de transhumance, convoie en juin 1480, près de 34 000 bêtes parties d'Aix-en-Provence pour estiver dans la région alpine située entre Verdon et Blanche. Son journal, document exceptionnel, retrace son parcours. La présence d'un réseau familial fort étendu dans cette région de Haute Provence lui permet de « conduire tous ces troupeaux, établir des itinéraires, diriger la marche, négocier les droits de passage et les pauses nocturnes, régler les contentieux ». Tout au long du voyage, il consigne sur son petit carnet confectionné pour l'occasion « les lieux et les dates, la prise en charge des troupeaux, le nombre de bêtes, leurs propriétaires, leur provenance, les bergers, les itinéraires, ses honoraires, le tarif des péages, les contrats passés, les dettes, les amendes, les reçus, les quittances... » (Royer, 1988). Ce document, presque unique dans son genre, est miraculeusement parvenu jusqu'à nous pour témoigner de l'ampleur capitaliste et quasi-militaire de l'activité transhumante à cette lointaine époque. Plus que les actes notariés, il permet de vivre ce métier décrit par un professionnel, ainsi qu'en témoignent les termes techniques employés détaillant les catégories d'animaux convoyés.

63. Gavot, otte : n. et adj. Montagnard des Alpes (Petit Larousse, ed de 1959). 1- Qui est né à Gap. Se dit, en Provence, de tous les habitants des départements alpins. 2- Dialecte provençal parlé de Forcalquier à Castellane et de Sisteron à Allos (Dictionnaire du monde rural. Les mots du passé. Lachiver M., Fayard, 1997).

64. Trentenier : Lot de trente bêtes. Le comptage d'un troupeau demande un grand savoir-faire, surtout s'il est de grande taille. Auparavant, on comptait les animaux par trente. Aujourd'hui, il est fréquent de les compter par cinquante. Pour ce faire, les animaux doivent défiler un à un le plus régulièrement possible dans un passage naturel étroit ou mieux, un couloir de contention muni d'un entonnoir à l'entrée et d'une porte d'arrêt à la sortie (voir Figure 21). Le berger compte chaque animal à haute voix et avec le poing fermé afin de ne pas se faire tordre un doigt si un animal apeuré saute. Tous les cinquante, il crie « taille ! », et l'aide-berger répond « taillé ! » tout en pratiquant une encoche dans un morceau de bois. Aucun incident ne doit distraire le « compteur » sous peine d'être obligé de recommencer le travail. L'aide-berger, en plus de la tenue du compte, doit intervenir pour calmer un chien trop impulsif ou canaliser les bêtes qui se chevauchent à l'entrée de l'entonnoir. Pour cela, il peut poser une claie à plat sur les bords du couloir. Ce « tunnel » improvisé a pour effet de calmer les brebis qui cessent aussitôt de se bousculer. S'il est sûr de ses chiens, un berger solitaire peut également parvenir à faire le même travail. Il place dans sa poche des petites pierres en nombre équivalent aux cinquante théoriquement contenues dans son troupeau. A chaque « taille », il laisse tomber une pierre. Lorsque la poche est vide, il doit rester moins de cinquante brebis à compter.

De 1504 à 1510, une série de comptes du péage de Castellane nous permet de suivre la progression des troupeaux venant de la plaine provençale en direction des hautes vallées du Verdon et du Var. Ainsi, se trouvent sur ces registres, des troupeaux provenant de communes de la Crau ou proche, comme Eyguières, Vernègues, Lançon, Marignane. Toutefois, ces comptes ne donnent qu'une vision partielle de la grande transhumance car la plupart des routes empruntées par les bergers de Crau ne faisaient pas l'objet d'enregistrements aussi précis (Besson, 1977, Coulet, 1978).

A la fin du XVIII^e siècle, en l'an VII de la République, le citoyen Michel, propriétaire à Eyguières, publie un ouvrage intitulé « Rapport instructif sur l'amélioration des bêtes à laine dites transhumantes ». On y trouve la description d'un troupeau transhumant de cette époque, description proche d'une véritable armée en marche : des regroupements de troupeaux pouvant réunir jusqu'à 25.000 têtes regroupées en classes d'âge et de sexe, chaque groupe étant conduit par des hommes et des chiens attitrés. Au centre du convoi, se tiennent les chefs-bergers ou *bailes* accompagnés des ânes portant le ravitaillement des bergers. C'est de là que partent les ordres pour le reste de la troupe qui chemine ainsi tout le long du voyage, c'est-à-dire de quinze à trente jours.

D. 3 - Les routes de la transhumance

Les voies empruntées par les troupeaux transhumants étaient « gravées » dans le sol des régions traversées. On peut encore en voir des traces notamment à un endroit qui se confond avec la voie Aurélienne, datant quant à elle de l'époque romaine. Sur le territoire du Domaine du Merle, peu avant de pénétrer dans la grande pinède, lieu traditionnel de repos (*chaumadou*) et d'abreuvement (*abeuradou*) des troupeaux transhumants venant de Camargue, existe au sol un « pavement » constitué d'un arrangement de galets. Ces *drailles* ou *carraires* qui avaient une largeur déterminée par décrets officiels, constituaient un réseau public, réservé à la circulation des troupeaux. Elles desservaient les différentes régions de montagne et empruntaient souvent les lignes de crête. Elles ont peu à peu disparu du paysage lorsque les terrains traversés se prêtaient à la mise en culture. Elles ont été définitivement abandonnées par les transhumants dans le courant du XIX^e siècle. Les voies routières empruntant les fonds de vallée ont alors été utilisées jusqu'au moment où la circulation automobile devenue trop dense, a interdit à son tour cette solution, accélérant le transport mécanisé des troupeaux (Fabre, 1997).

La route à pied a donné lieu à des récits épiques. Une des toutes dernières est racontée en images dans un magnifique ouvrage paru récemment à partir de documents d'époque (Coen & Moyal, 2002). Voici le récit qu'en a donné Paul Pétrequin. Jeune berger pendant la dernière guerre, il participa à plusieurs convois à pied, avant de rentrer à l'INRA en tant que – comme il disait – « berger sachant traire les brebis » afin d'exercer son talent dans un domaine expérimental situé en Île-de-France, et spécialisé dans l'étude de la production laitière ovine, domaine dont il prit la direction par la suite. Il termina sa carrière d'ingénieur de l'Inra au Domaine du Merle, là où il l'avait débuté comme élève de l'école de berger.

« **Route.** Par la place qu'il occupe dans le geste et sur la fresque des images pastorales, il est nécessaire de conserver ce terme qui tend, bien évidemment, à disparaître. Tout ce qui suit devrait donc être mis à l'imparfait. La route est le déplacement, à pied, de la plaine à la montagne au printemps - et l'inverse en automne - du troupeau transhumant. A l'allure de 2,5 - 3 km / heure, et par étapes d'une trentaine de kilomètres, elle dure, selon les destinations, environ 8 jours pour les Alpes du Sud, 12 pour le Briançonnais et jusqu'à 25 pour les Alpes du Nord. Durant cette période, le troupeau et les bergers sont dits « par route ». Aucune route n'est identique à une autre, même si elles suivent le même itinéraire. C'est un temps fort du cycle de l'élevage. Cela vient du mode de vie entièrement nomade des bergers ; ensuite de tous les imprévus rencontrés, des intempéries, et aussi de toutes les situations plus ou moins difficiles, pénibles, voire tragiques auxquelles se trouvent confrontés le troupeau, les bergers, les chiens,

les ânes. Cette fatalité pèse sur eux tous, d'être condamnés à avancer toujours. Avancer, malgré, parfois, le troupeau entier qui traîne : au bout de deux jours de pluie consécutifs, la corne ramollie s'use vite sur le goudron et chaque patte laisse une trace de sang. Avancer encore, malgré les chiens fourbus, les hommes éreintés qui s'endorment en marchant, le fanal [*la lanterne*] à la main, les ânes surchargés dont le passage de sangle n'est plus qu'une plaie. Avancer quand même, tant qu'on n'a pas trouvé un endroit où pouvoir garer le troupeau. On a toujours considéré comme normal que les hommes peinent par route, mais pas les brebis. Tout est fait pour qu'elles souffrent le moins possible. L'alimentation prime : chaque tronçon de route bordé d'herbe est parcouru à allure très lente. Les brebis de tête se mettent à pâturer de chaque côté de la route, les suivantes font de même, sans avancer, placées perpendiculairement au sens de la marche du troupeau. Derrière elles, sur la route, défilent les brebis de queue qui vont à leur tour brouter en avant : seule la partie axiale du troupeau est en mouvement, les deux côtés pâturent. On ne fait guère de chemin, ainsi, mais les panses se remplissent. Parfois, les fossés ont été raclés par les troupeaux précédents ou par la sécheresse. Il faut alors "chercher une herbe" à achever. C'est un morceau de luzerne, une prairie, un chaume qu'il faut, de ferme en ferme, véritablement mendier aux sédentaires - et pourtant le *baile*, à qui revient cette épreuve, ne s'avance que le porte-monnaie à la main. Néanmoins, pour chacune des parties, c'est toujours une aumône faite ou reçue. Un troupeau bien mené n' "accuse pas le coup" de la route, sauf quelques bêtes, déjà faibles au départ. Ainsi se fait la route, qu'on ne la voit pas se dérouler. Sensation étrange que celle de ne pas avancer : c'est le décor, avec les lieux de stationnement, les villages traversés, qui vient à vous. La route est devenue le lieu de travail presque statique du berger. Il y est chez lui. Et il se sent fort (coups de fouet sur la calandre de la voiture pressée de dépasser et qui vous marche sur les talons...). Ainsi naît peu à peu cette étrange sensation d'une analogie entre l'état de berger par route et celui de marin en mer. Est-ce à cause de la durée de la route, qui peut s'assimiler à une traversée, chaque traversée apportant aussi sa part d'imprévu, de risque ? Ou bien le fait du dépaysement qui se concrétise, à chaque étape, face à des visages nouveaux ? Et même si le tenancier de l'auberge où l'on va "manger un morceau" est connu du *baile*, les nouvelles qu'ils peuvent échanger datent cependant de huit mois lorsqu'ils se retrouvent à la route de printemps, et de quatre lors de celle d'automne. Ou encore, est-ce à cause du troupeau, seul objet, seule raison, pour tous, d'être là, et dont la conduite peut évoquer celle d'un navire ? L'évoquer par ses dimensions, sa masse, par les techniques à mettre en œuvre pour le manœuvrer. La seule force de quelques hommes et de quelques chiens serait risible, opposée à celle de 2 à 3.000 brebis. Pour maîtriser le troupeau, chaque cas difficile doit être prévu : étranglement à l'entrée d'un pont ou dans une rue, passage à niveau que, d'un réflexe, la garde-barrière a baissé dès qu'elle a entendu le troupeau (le train est pour dans vingt minutes, mais avec les troupeaux, il vaut mieux se méfier...). Il y a aussi le troupeau de X. qui était à une journée devant nous. Quelqu'un vient nous dire qu' "ils" avaient acheté une herbe pas loin de la Saula, en bordure de route, et qu'ils comptaient y coucher ce soir ! (Les nouvelles circulent vite). Attention à ne pas *mescler*⁶⁵ ! Et puis, passé l'Argentièrre, le mauvais virage en épingle à cheveux : dès que les brebis de tête l'auront passé, elles verront à leur droite, dix mètres sous elles, d'autres brebis - la queue du troupeau - qu'elles chercheront à rejoindre ! Malheur aux bergers qui n'auront pas pu les en empêcher ! La solution, dans tous ces cas ? Elle est simple dans son principe, mais difficile à appliquer : utiliser la force dont on dispose au moment exact et à l'endroit précis du troupeau où elle n'aura à s'opposer qu'au nombre restreint d'animaux qui commencent à amorcer le mouvement que l'on veut éviter. Tout repose donc sur la connaissance et la prévision du comportement des animaux [*et de la route...*] dans chaque situation. Sinon c'est le troupeau entier qui échappe au contrôle des bergers - de l'équipage, pourrait-on dire. La route n'a en vérité jamais été considérée par les bergers comme une corvée redoutée, mais le sérieux avec lequel ils l'abordent frappe. Un sérieux qui a pour cause l'ampleur de l'opération, la responsabilité qu'elle engage, la fatigue, les imprévus, la conscience de l'équilibre toujours fragile que représente un troupeau par route. Résumé d'un vieux berger : "Par route, les brebis ? C'est du lait toujours sur le feu. " Dans le Languedoc, la route dite *draille* a même un caractère festif, compte tenu de la brièveté du trajet qui favorise

65. Mélanger.

l'accompagnement par les petits propriétaires des troupeaux qu'ils ont confiés aux transhumants : moutons décorés, entre autres signes de liesse. Chaque route est considérée comme un exploit. Son ambiance et son côté épique ressortent dans toutes les conversations entre bergers : " Une année que nous étions par route, juste avant d'arriver à Sisteron... ", et suivent en s'enchaînant des récits tous plus fantastiques les uns que les autres et pourtant véridiques. Ce sont 3.000 bêtes assoiffées par plusieurs jours sans boire qui versent dans des cultures maraîchères irriguées. C'est toute la *cabraille*⁶⁶ qui s'était mise à l'abri, une nuit où il "tombait des cordes", dans l'église de Mane sur la place de laquelle était stationné le troupeau. "Oui, je te dis, il y en avait de couchés jusque devant l'autel. C'est vers trois heures du matin, au moment de partir, qu'on s'en est aperçu." La scène ! Sur un coup de sifflet, les trente à quarante bêtes, bien *ensonnaillées*⁶⁷, refluent au galop, escaladent, renversent bancs et chaises, dans un tonnerre de *redouns*⁶⁸ amplifié par les vouîtes ! On parle aussi de la nuit d'automne où le troupeau de Fournier avait *emplanné*⁶⁹ un champ de haricots secs presque à maturité : dans les quinze jours qui ont suivi, la route fut jalonnée de deux cent brebis *gonfles*⁷⁰. Ils avaient loué un camion pour les ramasser ! Et le bouc de Rapin à la devanture du magasin à Saint-André ! etc., etc. Ainsi se perpétue la route dans la tradition orale (Pétrequin, 1995).

Des bergers devenus écrivains ont raconté ces périples qui étaient de véritables sagas, tel ce récit de Denis Émeric, éleveur et berger dans la région de Tarascon. Il avait dû improviser une solution de rechange à cause d'un problème sanitaire, afin de pouvoir quitter son alpage du col du Galibier en Savoie et regagner sa plaine d'origine à la fin de l'été : «L'automne 1950, nous avons dû changer de trajet pour le retour : il y avait la fièvre aphteuse à Briançon, et par ordre des vétérinaires, on avait interdiction de passer. Avec mon frère, nous nous sommes consultés pour combiner le meilleur trajet possible. Il y en avait plusieurs. D'abord, on a pensé descendre sur Grenoble par le Vazoiran, mais en fin de compte, on a opté par un détour par la Maurienne ». Ainsi, au lieu de passer simplement par la vallée de la Durance comme d'habitude, ils sont remontés vers le nord : Valloire, Saint-Michel-de-Maurienne, Aiguebelle, Pontcharra, puis vers Grenoble, Sassenage, Saint-Nazaire-en-Royans, Chabeuil, Avignon par la vallée du Rhône ! C'est ainsi environ 100 kilomètres de plus que les circonstances leur ont imposés (Emeric, 2002).

Pour diverses raisons touchant principalement à l'augmentation du trafic routier et aux nuisances provoquées par le passage des animaux dans les villages, la route à pied est progressivement et en partie remplacée par le chemin de fer. Ce transport coexiste avec la transhumance à pied dès la fin du XIX^e siècle et jusqu'au début des années 60. Les troupeaux étaient convoyés vers les grandes gares du pourtour de la Crau afin d'y être embarqués dans des wagons formant ainsi des trains complets de moutons, soit 24 wagons de 110 bêtes à l'aller. Les wagons mesurant 25 m², il fallait 0,33 m² par brebis au départ et 0,50 m² au retour pour des brebis en fin de gestation. Ce système, pourtant bien organisé par la compagnie Paris-Lyon-Marseille qui mettait à la disposition des éleveurs des parcs, et des rampes de chargement, était peu souple et présentait de graves inconvénients pour les animaux : beaucoup de temps passé dans les wagons (par exemple, 24 heures pour faire Miramas – Briançon, soit 316 km), et encore du chemin à faire du mas à la gare de départ et du lieu de débarquement à l'alpage. De plus, ce mode de transport imposait une longue période de jeun (36 à 48 heures) aux animaux afin d'éviter qu'ils ne se couchent et ne s'étouffent (Barthélémy, 1966).

66. L'ensemble des caprins qui accompagnent les brebis.

67. Troupeau équipé de sonnaillles, de cloches.

68. La plus grosse des sonnaillles.

69. Emplanner, v.tr. Se dit du troupeau qui empiète largement sur un pré ou un champ interdit au pacage (Pétrequin, 1995).

70. Gonfles : Météorisées. En cas d'absorption trop abondante, certaines légumineuses comme luzernes et trèfles provoquent un gonflement brutal de la panse des ruminants qui peut s'avérer mortel. Dans ce cas, il s'agit plus sûrement d'une indigestion ayant provoqué des fourbures. Les animaux sont comme ivres et peinent à marcher (voir *météorisation*).

D. 4 - L'avènement du transport routier

De nos jours, plus un seul troupeau transhumant n'est transporté par le rail, et seuls les éleveurs hivernant à proximité – toute relative – de leur estive, utilisent encore la route. C'est le cas d'un petit nombre d'entre eux provenant des départements du Var et des Alpes-Maritimes, car aujourd'hui, le transport routier a pratiquement fait disparaître cette forme de transhumance. Depuis les années 50, les camions ont évidemment beaucoup évolué en capacité, en rapidité, en puissance. Ce système de transport a été complètement intégré par les éleveurs qui n'imagineraient plus devoir se passer d'une telle commodité. Même pour des déplacements relativement minimes permettant de rejoindre en cours d'année la *place* de colline, on n'hésite pas à faire appel aux services d'un transporteur routier spécialisé.

Voici l'évolution du transport routier d'animaux raconté par Jacky Pin, dont l'entreprise est emblématique de la transhumance.

« Dans les années 1955-56 mon père travaillait chez un marchand de graines. Il faisait du fourrage, il était en relation avec le monde rural. Et à ce moment là, est arrivée la période des agneaux... des « africains », les agneaux qui étaient importés d'Algérie, du Maroc, etc. Ça arrivait par bateau à Marseille, et il a eu l'idée de se mettre à son compte et transformer un petit camion – à ce moment là, c'était des petits camions – en bétailière. Donc, première bétailière avec deux étages, en bois. Des négociants faisaient venir ces bateaux, puis engraisaient les « africains » dans la région aixoise. Il y avait une dizaine de grandes bergeries où pendant trois mois on engraisait pour l'abattage. Donc, il a créé son petit véhicule et c'est lui-même qui a fait la première bétailière, de bric et de broc ! Et par la suite, on s'est spécialisé uniquement dans le bétail. Et puis, du deux-étages, on est passé à trois-étages, et puis après, on a mis une remorque, puis on a mis la semi-remorque parce que c'était beaucoup plus facile de travailler avec tracteur et semi. Et puis on a fait une deuxième évolution. La bétailière, au lieu d'être fixe, elle est à étages hydrauliques qui nous permettent de faire d'une semi-plateau, deux étages ou trois étages, voire quatre étages. Donc aujourd'hui, nous avons un camion qui tourne en permanence en hydraulique. [...]

On est toujours partie prenante, mais aujourd'hui la transhumance et le bétail, représentent 10% de notre chiffre d'affaire par rapport aux 100% que ça représentait dans les années 1960 ».

Ce métier, qui on l'a vu, était entièrement lié au transport d'animaux, s'est peu à peu orienté vers d'autres débouchés issus de l'industrie. La famille Pin consacre aujourd'hui 90% de son activité au transport de produits pétroliers. Les camions sont polyvalents. Derrière un tracteur, il est facile d'atteler une citerne bien plus rentable qu'une bétailière. Pourtant cette activité, fondatrice de l'entreprise, en reste le symbole. Jacky Pin n'hésite pas à faire le rapprochement de son métier avec celui de berger.

« La particularité et l'avantage qu'on avait, c'est que, vous savez, quand vous avez fait du transport de bétail, et que vous avez vécu pendant 5-6 ans dans la transhumance, [...] vous pouvez tout faire dans le transport. C'est tellement dur ! C'est comme le métier de berger. Le métier de berger, ... les gens ne se rendent pas compte. Ils s'imaginent qu'on a la fleur à la bouche et qu'on est là, on dort. On voit toujours le berger soit assis, soit *[appuyé]* sur son bâton. Ça c'est l'image. Mais la réalité, le bon berger, c'est quelqu'un qui est là en permanence 24 heures sur 24, et 365 jours... »

Mais le regroupement généralisé des dates de départ et de retour des troupeaux a tendance à provoquer des cadences infernales chez les chauffeurs, cadences incompatibles avec la législation moderne sur la limitation des temps de conduite et sur le nettoyage des bétailières.

« Et la particularité qu'on avait aussi, je crois, et qui a fait un peu notre force, c'est qu'on avait dans la transhumance, [...] toujours des véhicules nickels. Que ce soit extérieur, ou surtout

intérieur, au niveau de la désinfection. Et ça, c'était pour moi, en tant que responsable, la priorité des priorités. On n'allait pas *faire* un transhumant, même quand c'est dur, même en pleine transhumance ... vous savez, à l'automne, quand vous arrivez pour vider à dix heures du soir en Crau, et que vous vous retrouvez à cinq heures du matin au col de Larche..., je les obligeais de désinfecter, de nettoyer les camions. Et ça, c'était une qualité [...]. Alors maintenant, malheureusement je le dis : même chez nous, ça ne se fait pas systématiquement. Bon, je n'en ai plus la responsabilité. Mais pourquoi ? Parce qu'on demande trop aux chauffeurs. Quand vous avez fait votre temps de conduite et qu'en arrivant, vous passez encore une heure, une heure et demi à curer à quatre pattes dans les étages le camion, pour arriver chez l'autre client avec de la sciure propre, ça devient difficile, parce que les gars craquent ».

Pourtant, ces hommes ont reçu une formation spéciale pour pouvoir conduire à bon port ces chargements très particuliers. La bétailière chargée de 400 à 500 bêtes, ne se manipule pas comme un camion ordinaire. Comparable à certains liquides de haute densité, il faut apprendre à maîtriser le ballant. Mais la conjoncture économique s'accorde parfois mal avec les bonnes pratiques...

« Les bétailières, c'est notre milieu. Petit à petit, on intégrait un chauffeur qui avait la *passion*. Quand on embauche quelqu'un, il est toujours en double avec un de nous... formé. Et quand on sentait qu'il avait bien en main la bétailière, on le lâchait tout seul. Parce que la bétailière, c'est trois étages de brebis, c'est le ballant, c'est tout ce travail. Et ça, si vous ne l'avez pas... Et maintenant aujourd'hui, la conjoncture veut que c'est plus difficile. Parce que le chauffeur, quand tu l'embauches, il faut le rentabiliser... ».

Cette *passion*⁷¹ dont il parle est comparable à l'entendre à celle des bergers. En élevage ovin, lorsqu'un chantier débute, on ne sait pas toujours à quelle heure il se terminera. Et bien souvent, il est impossible de le remettre au lendemain. Ainsi en va-t-il de la tonte, de l'agnelage, de la prophylaxie (vaccinations, balnéation, vermifugation, parage des onglons) et du transport. Tous ces actes demandent une extrême patience, un savoir-faire et une certaine dose d'abnégation, qualités réservées au spécialiste passionné par la tâche à accomplir. C'est là que les deux métiers fusionnent. Le berger et le chauffeur ne font plus qu'un.

« J'ai des chauffeurs qui sont devenus berger et à l'inverse, j'ai eu des jeunes, des fils d'éleveurs, qui ont eu la *passion* de l'élevage parce qu'ils étaient trempés dans le [*métier*] de berger, et puis qui petit à petit, quand ils voyaient arriver les bétailières, ont eu la *passion* du camion. Et donc, quand ils ont été en âge de passer le permis... J'en ai eu un en formation qui a passé le permis chez moi. Là, j'avais l'avantage d'avoir un chauffeur qu'il a fallu que je forme comme chauffeur, mais qui connaissait déjà le bétail. Et [*grâce à*] ça, on sait qu'on ne doit pas prendre un agneau sur le collet parce que, quand il arrive à l'abattoir, il a encore les marques. Quand on attrape une brebis, on l'attrape par la patte, on sait la mener. Et quand ça agnelle dans le camion..., et voilà ! Et tout cet environnement, c'était un avantage. Comme on travaillait en groupe, il y avait des gens, bons chauffeurs, mais qui n'avaient pas trop vu de bétail. Et il y avait ceux qui connaissaient le bétail pour charger un camion. Voilà ! Il y a des techniques, il y a des tactiques... Il y a un suivi dans le transport du bétail. Il faut s'arrêter. Les dix premiers kilomètres, il faut s'arrêter pour regarder le bétail et relever les brebis qui se sont couchées, qui sont avachies, qui sont montées l'une sur l'autre. Quand on partait de la Crau, on savait qu'à Salon, il fallait s'arrêter. Après on s'arrêtait, quand on passait par-là, encore à Pertuis. Puis après, c'était Manosque. Après, quand vous avez fait cinquante kilomètres avec un camion, le bétail se stabilise, il a pris le rythme du ballant, on n'a plus de problèmes. Au début, vous avez toutes les pattes qui se lèvent. C'est là qu'il faut être vigilant. Et notamment à l'automne quand on redescend des brebis pleines, où il y en a qui agnellent dans le camion. Il faut avoir un caisson pour mettre les agneaux, il faut les marquer avec le *boli* [*crayon gras pour marquer les bestiaux*]. Je veux dire, c'est un métier, plus de chauffeur. Là, on **fait** le berger ».

71. *Passion*, s.f. Désigne l'intérêt qu'un berger porte à son métier : « Il a la passion aux brebis » (Pétrequin, 1995). Le parallèle qui est fait ici avec le chauffeur de bétailière tend à rapprocher ces deux métiers.

Le matériel commence à évoluer dans sa conception. Depuis sa création après guerre, les camions eux-mêmes ont gagné en confort pour les chauffeurs. Les cabines sont accueillantes. Certains se sont aménagés un véritable petit « chez-soi ». La direction assistée rend la conduite en montagne plus souple. La puissance des moteurs a permis de diminuer les temps de trajet, aidée en cela par l'amélioration des infrastructures routières.

Les matériaux utilisés pour construire les bétailières participent au respect des normes de poids en charge. Les anciennes conceptions, par le poids des métaux employés et des planchers, présentaient des tares importantes. Aujourd'hui, grâce à l'aluminium, on a pu diminuer les tares. Ainsi, avec un volume identique, on ne met pas plus d'animaux, mais le poids net est plus conforme à la réglementation.

Un autre confort pour les hommes, sinon pour les animaux : l'apparition de l'hydraulique pour relever les étages une fois chargés, permet, sinon un gain de temps, de travailler debout, aussi bien pour charger les bêtes que pour nettoyer la bétailière. Dans les remorques de conception ancienne, les hommes travaillent à genoux pendant des heures entre les casiers, dans la poussière de sciure, au risque de recevoir un coup de tête d'un animal affolé. Certains se fabriquent des genouillères avec des morceaux de pneu.

Voici la description du chargement d'un camion classique (voir un déchargement Figure 20), comparée à celui d'un camion équipé d'étages hydrauliques.

« On a quatre étages sur une semi : le premier, deux étages hydrauliques, plus l'entre-roues. On met un peu plus de temps parce qu'il faut sortir du camion, couper les bêtes [*les arrêter dans leur progression*]. Bon, c'est ça le problème. Normalement, quand tu charges trois étages fixes, tu mets la rampe, tu charges le bas, tu fais suivre, tu en mets vingt par casier, hop, hop, hop, hop..., tu les serres, tu les fermes, tu ouvres, hop, hop, hop, hop... je veux dire, quand tu as le coup, c'est un régal...

Moi : Ça, c'est quand ça monte bien !

Ooouais, mais en général, ça monte bien ! C'est rare que... faut pas les affoler, les bêtes, et il faut les prendre du bon côté, du bon *biai* [*notion typique du berger manœuvrant son troupeau en montagne – Voir glossaire*]. Et donc, quand vous montez au deuxième étage, que vous chargez le troisième, on n'a que la trappe à relever. C'est à dire, on monte au troisième, on charge, on relève une trappe, et hop, hop, hop..., ça part dessous de suite. Il n'y a pas de perte de temps. C'est sûr que ça va plus vite. [*le troisième et dernier étage se referme en soulevant le morceau de rampe escamotable prolongeant la rampe mobile qui elle, s'arrête au niveau du deuxième étage. Dans l'ordre, on commence par charger le premier, puis on soulève à la main (et à deux personnes !) la rampe pour accéder au deuxième⁷², mais on charge d'abord le troisième par son prolongement escamotable, puis on termine par le deuxième, avant de caser les dernières bêtes dans l'entre-roues*].

Avec l'hydraulique. Ce n'est pas compliqué, mais... on met du temps, oui, parce qu'il faut faire attention à un tas de trucs, qu'il n'y ait pas de pattes qui dépassent..., bon, après on monte l'étage, et on le clavète. On charge un étage, pfuiiii..., on monte, on clavette, on charge, on monte...

Tout ça a fait que le transport de bétail, c'est une particularité et une spécialité bien à part. Avant, on disait que c'était les frigos, les primeurs... C'est de la rigolade par rapport à tout ça. Il y a le travail physique, il y a toute la responsabilité du chargement que tu as derrière... Oui. Il faut du métier ! On ne s'improvise pas chauffeur de bétailière comme ça, c'est impossible ! »

72. Aujourd'hui, les camions modernes sont équipés d'une ou plusieurs rampes hydrauliques évitant ainsi toute manipulation manuelle.

D. 5 - Le cérémonial de la transhumance

La période qui précède le départ des hommes et des bêtes vers la montagne est assez intense. Tout d'abord, la préparation du troupeau est minutieusement réglée. Cela commence dans le courant de l'hiver et du printemps par les opérations sanitaires obligatoires conclues par la délivrance du certificat de transhumance par les services vétérinaires départementaux, sésame permettant aux transhumants de quitter leur département d'origine en plaine pour gagner les départements alpins. Pour cela, les troupeaux sont soumis à la vaccination contre la brucellose pour les jeunes animaux et aux prises de sang de contrôle pour les adultes.



Figure 20 : Retour de transhumance : l'entreprise PIN déballe au Domaine du Merle (photos Vincent, Inra-Ecodéveloppement, septembre 2006)

Vient ensuite au cours des jours chauds de fin de printemps la baignation. Cela consiste à immerger l'ensemble des animaux dans un bain rempli de produit anti parasites (gales, tiques). Cette corvée est une des plus pénibles qui soit car les animaux rechignent à plonger dans ce bouillon malodorant. Cela nécessite fréquemment des interventions manuelles pour débloquer des lots d'animaux stressés. Le problème a été résolu au Domaine du Merle le jour où la "baignoire" a été intégrée dans l'axe du couloir de contention dans lequel les brebis passent au moins une fois par semaine à l'occasion de manipulations diverses. Une baignoire à moutons est une fosse étroite, suffisamment profonde pour que les animaux ne touchent pas le fond, assez longue pour qu'ils soient bien imprégnés de produit et munie d'un escalier leur permettant d'en sortir. Ils stationnent un moment sur une aire reliée à la baignoire, permettant ainsi de récupérer les eaux d'égouttage chargées en produits de traitement.

Puis, on passe au marquage à la peinture de l'ensemble des animaux destinés à partir en montagne. Le troupeau défile lentement et le plus régulièrement possible dans le couloir de contention ou *passo-fourco*⁷³. Chaque bête se voit appliquer sur la toison naissante à l'aide d'un tampon de métal, une *marque*⁷⁴ de peinture de couleur ocre, verte ou bleue à base d'huile de lin (Figure 21). Cette *marque* est le symbole de l'élevage, généralement représenté par les initiales du propriétaire des animaux, contenues dans un cercle, un trèfle ou un cœur. Ce repère, résistant aux intempéries, servira à séparer les différents lots au retour de montagne. Il peut être fort utile en cas de mélange accidentel de troupeaux sur l'alpage. La *marque* disparaîtra à la suite de la tonte annuelle de la toison.

73. pas [pas], s. m. Abrév. de passo-fourco. Le plus souvent aménagé à l'aide de claies, c'est un entonnoir prolongé par un court canal de la largeur d'une bête et donnant accès à deux parcs. Une claie mobile permet d'orienter les animaux arrivant par le couloir, vers l'une ou l'autre de ces deux portes (Pétrequin, 1995).

74. Marque, s. f. Signe distinctif de chaque éleveur (initiales ou emblèmes) apposé à la peinture sur l'arrière-flanc droit de chaque animal. Par ext., désigne un élevage. Ex.: "du temps du père, c'était une bonne marque". [...] (Pétrequin, 1995).

Il reste à accrocher les sonnailles au cou d'animaux choisis soit pour leur beauté, soit pour leur familiarité. Le départ en montagne est souvent l'occasion de ressortir les plus belles cloches remises le restant de l'année afin de les épargner.



Figure 21 : Tri au *passo-fourco* des différents lots de brebis au retour de transhumance. On aperçoit les initiales FA (pour Fondation Abram, ou Domaine du Merle) à la peinture ocre sur le flanc droit des animaux (photo Vincent, Inra-Ecodéveloppement, septembre 2006)

Le berger profite de ce moment pour préparer ses affaires : sac à dos, vêtements de protection contre la pluie et le froid, grand parapluie, bonnes chaussures de montagne, paire de jumelles et un solide bâton sont indispensables. Aujourd'hui, il est prudent d'ajouter à cet équipement un téléphone portable qui pourra de plus en plus souvent être rechargé à l'électricité solaire produit à la cabane. Il ne faut pas oublier les stocks de sel et de bois, le matériel de clôture mobile ou fixe, les croquettes des chiens, les matériaux nécessaires à l'entretien de la cabane, ou encore le gaz. Pour passer l'été, il convient de prévoir un kilo de sel par brebis. Auparavant, tout cela était transporté à dos d'âne (ou d'homme) sur les alpages non pourvus d'un accès routier. Depuis quelques années, le transport par hélicoptère est venu supplanter les animaux de bât. Ce transport est coordonné par les organismes d'élevage (Chambres d'Agriculture, CERPAM) et subventionné à 60% par le Conseil Régional. Toutes les rotations d'un secteur sont regroupées le même jour sur un lieu baptisé par les entrepreneurs de transport la "drop-zone". Le matériel est chargé par les éleveurs dans des filets spéciaux. L'hélicoptère, appareil de type "Alouette" ou "Lama" peut enlever dans une rotation 700 kg de marchandise qu'il dépose après quelques minutes de vol sur le lieu désigné pour chaque alpage. Le berger est chargé de réceptionner ses charges, de vider les filets et de les rendre au pilote qui repasse en fin de chantier par tous les points de livraison (Figure 22). Cette méthode s'est améliorée depuis le début des années 2000. Les éleveurs achètent des "big-bags", grands sacs de nylon d'un volume de 3 m³, ainsi qu'une manille et une sangle spéciale. Les charges sont larguées même en l'absence de personnel au sol. L'opération coûteuse consistant à faire une rotation finale pour récupérer les contenants vides est ainsi supprimée.

En 2006, les prix pratiqués se montaient à 1200 € H.T. par heure de vol. Après déduction de la participation financière du Conseil Régional, les éleveurs règlent par rotations moyenne de 7 minutes un forfait s'élevant à 100 € H.T.



Figure 22 : Héliportage aux sources du Var, alpage de Sanguinière, PN du Mercantour (Photo Vincent, Inra-Ecodéveloppement, juin 1998)

La veille du départ, le troupeau est mis à jeûner et se repose à l'ombre avec seulement une petite quantité d'eau. Il existe plusieurs raisons à cette pratique. Tout d'abord, des animaux au ventre vide auront moins tendance à se coucher pour ruminer au risque de se faire piétiner, même si les chauffeurs s'arrêtent plusieurs fois pendant le voyage afin de surveiller leur précieux chargement. Ils n'hésitent pas à faire relever une bête jugée mal placée ou même à rééquilibrer les effectifs entre les casiers. L'autre raison tient à la propreté des camions. Un troupeau trop bien nourri avant le départ va souiller les planchers avec pour double effet de les rendre glissants pour les bêtes et pénibles à nettoyer avant l'embarquement suivant. Les chauffeurs apprécient de n'avoir que de la sciure à racler entre deux troupeaux.

Les camions arrivent généralement de nuit sur les lieux de chargement. Les chauffeurs ont quelques heures de repos avant le lever du soleil. Dès les premières lueurs, les camions sont mis en place. Bergers et patrons sont présents et font défiler les bêtes en fonction des demandes des chauffeurs. Ce sont ces derniers qui sont responsables de la répartition entre les différents étages. Il faut environ une heure pour charger une bétailière contenant près de 500 bêtes. Sitôt chargés, les camions démarrent. Généralement, le berger en titre accompagne un des chauffeurs. Les chiens font également partie du voyage. L'éleveur précède le convoi en emportant les effets et le ravitaillement du berger. Les chauffeurs ont un plan de route précis comprenant un certain nombre d'arrêts de vérification du chargement. Ils sont également dépendants de la législation routière en matière de temps de conduite. En général, l'arrêt est planifié pour se restaurer.

D. 6 - Vers l'alpage

Nous sommes à la mi-juin. Le voyage a duré moins d'une demi-journée. Bergers et troupeaux ne sont pas fatigués. Seuls les chauffeurs encaissent les premiers symptômes d'une transhumance débutée il y a quelques jours, car les voyages se succèdent à un rythme rapide. Les camions déposent les bêtes au plus près de l'alpage. Ainsi, pour le massif du Queyras, le troupeau mangeant l'herbe de Villargaudin démarre du monument aux morts situé sous le croisement de la route d'Arvieux. Ceux d'Abriès parviennent presque au hameau du Roux à 1650 mètres. Les camions transportant les bêtes de la vallée des lacs ou celles de l'alpage du Viso déchargent tout au fond de la vallée du Guil, vers l'Echalp, à 1700 mètres, après avoir traversé trois grandes communes du massif. Quant aux troupeaux mangeant l'herbe de l'alpage de Beauregard, à Saint-Véran, les camions s'arrêtent juste en dessous du village le plus haut d'Europe. Pour ces éleveurs transhumants, la date de début d'alpage est fixée par la municipalité pour plusieurs raisons : conserver de l'herbe à proximité du village pour les troupeaux locaux, éviter ainsi la présence des grosses troupes transhumantes au contact des habitations afin de ménager les susceptibilités locales,

et limiter le surpâturage lors des années tardives. Le compromis est ainsi présenté par une conseillère municipale :

« Les transhumants ne montent pas avant le 21 juin. Avant cette date, les troupeaux du village ont tout ce qu'il y a autour du village. Mais il y a deux ans, il y avait tellement d'herbe qu'ils n'avaient pas réussi à tout manger. Par contre cette année, en 2004, où on n'a eu pratiquement pas d'herbe, ils avaient quand même bien raclé. Donc les troupeaux locaux entretiennent les bordures *[du village]*.

Il y a des problèmes au moment où les troupeaux montent, parce que ça fait d'un coup une masse importante au lieu de déchargement. Et puis, plus tôt, s'il n'y a pas beaucoup d'herbe, ça vous amène rapidement à la terre ».

Des conflits existent sans doute lorsque les transhumants débarquent. Mais dans la zone du Queyras, je n'ai pas entendu parler de tels problèmes. Comme le suggère Patrick Fabre, depuis que le transport routier existe, le contact avec la population locale des grands troupeaux n'a plus le caractère festif de l'arrivée à pied par route d'antan : « Aujourd'hui, dans certaines grandes stations de ski, les troupeaux sont déballés des camions dans l'indifférence quasi générale ».

D. 7 - Et si l'alpage n'existait pas...

Est-il possible d'estiver sur place un grand troupeau en tenant compte de deux facteurs : l'accès aux pâturages et le climat méditerranéen estival ? J'ai personnellement connu en 1982 deux cas d'estivage choisis, tous deux situés en limite de Crau, à Mas-Thibert, hameau proche du Rhône.

Le premier troupeau, composé de brebis de race préalpes du sud, passait l'été sur le siège de l'exploitation en se nourrissant de fourrages cultivés de type sorgho. Ses résultats techniques le classaient parmi les meilleurs de la plaine.

Dans l'autre troupeau, les mérinos d'origine avaient été remplacés par croisements successifs par des animaux à sang romanov, race très prolifique, peu adaptée aux aléas climatiques de la transhumance et à la marche en terrain difficile. L'alimentation se faisait dans des prés cultivés et irrigués.

Il est vrai que ces élevages n'existent plus aujourd'hui, mais ces disparitions viennent plus de la conjoncture commerciale que de l'absence de transhumance. Il est possible aussi que ces propriétaires, ayant rompu le lien historique avec le système transhumant, avaient déjà fait un pas vers l'abandon de l'activité d'élevage pour se tourner vers une autre logique agricole.

Sur un plan plus expérimental, le Domaine du Merle a conservé en Crau chaque été tout au long des décennies 1980 et 1990, un troupeau de béliers comptant 200 têtes, ainsi que 150 femelles de sang mérinos-Booroola, porteuses d'un gène majeur de prolificité qui avaient pris le relais d'autant de brebis croisées romanov. Ces brebis « *estivenco* » passaient l'été dans des prairies naturelles qui leur étaient réservés. Pendant les heures de forte chaleur, les animaux se réfugiaient dans d'épaisses haies, et mangeaient de nuit. Mis à part quelques mouches, pas plus nombreuses qu'en montagne, je n'ai pas observé de difficultés particulières d'élevage. Les brebis très prolifiques (jusqu'à 2,5 de prolificité) pouvaient mener correctement à terme leur gestation sans déplacement important.

Il faut également en déduire que la transhumance est réservée à des animaux issus de races rustiques (mérinos, préalpes, mouréous), races qui n'ont jamais eu naturellement des prolificités très élevées. Ces exemples n'illustrent que des cas particuliers. La masse des ovins de la Crau ne peut pas estiver sur place. Bien des facteurs entrent en jeu, mais le principal est l'accès aux pâturages.

Jusqu'au XIX^e siècle, la Camargue voisine accueillait naturellement les troupeaux de Crau sur ses terres constamment humides. Les brebis exploitaient les enganes, sorte de parcours toujours frais. La quasi monoculture du riz a chassé ces grands troupeaux dans le courant du XX^e siècle (Fabre, 1997). Les prairies, comme nous l'avons vu, sont réservées à la production du foin de Crau, produit rémunérateur. Quant à l'accès aux collines voisines des Alpilles, il est strictement interdit de juillet

à septembre par arrêté préfectoral pour toutes les activités, qu'elles soient d'entretien ou de loisir, pour des raisons de sécurité dues aux risques d'incendie.

Cet accès a cependant été autorisé récemment en dehors de cette période pour le redéploiement pastoral, dans le but de défendre les forêts contre les incendies (DFCI).

Donc, pas d'autre alternative : il faut partir vers d'autres cieux afin de suivre la pousse naturelle de la végétation : « La transhumance ovine des basses régions méditerranéennes est une nécessité technique et économique » (Fabre, 1997).

Ceci a été mis en lumière il y a quelques années par les difficultés à nourrir quelques troupeaux consignés en plaine par la perte de leur statut sanitaire lié à la prophylaxie de la brucellose. Ces élevages mis brutalement en situation précaire, avaient été gravement menacés (pour plus de détails sur ce sujet, voir à la partie B « Les éleveurs » le paragraphe consacré à la lutte contre la brucellose). Les problèmes d'alimentation avaient été alors résolus par des apports massifs de foin, marchandise se négociant entre 155 et 200 euros la tonne.

Par comparaison, le coût d'une saison d'estive se monte à 12,5 euros de moyenne par brebis en 2005 pour une estive de 1300 têtes dans les Alpes du Sud. Ce coût comprend le transport, la location de l'alpage, le salaire du berger et les frais divers (hélicoptage, sel, produits vétérinaires, aliment des chiens).

D. 8 - La Maison de la Transhumance

Dans un souci de préservation d'une activité considérée comme extrêmement menacée, des passionnés ont créé il y a quelques années une association type « 1901 » : la Maison de la Transhumance. Elle a son siège, provisoirement virtuel, en Crau. Voici le texte d'introduction du site Internet de la Maison de la Transhumance : <http://www.transhumance.org/>

« Pour la nouvelle économie agricole, celle qui défend les saveurs naturelles, et garantit la biodiversité, dans un développement assurément durable, les productions de l'élevage ovin transhumant ont valeur de modèle. Pour la culture qu'elle véhicule, la transhumance est l'un des référents majeurs de l'identité provençale, le seul sans doute qui exprime avec autant de force sa relation à la montagne alpine autant qu'au monde méditerranéen. Ancrée au plus profond de l'histoire humaine, messagère d'ouverture, de paix, de rêve et de liberté, elle constitue un repère majeur pour qui veut se situer dans le temps et l'espace des valeurs euro-méditerranéennes ».

Elle s'est donnée pour objet plusieurs axes de travail :

- « Soutenir la profession » par une animation attentive en relation avec les organisations professionnelles dans la prise en compte des spécificités locales (amélioration de l'activité pastorale, améliorations zootechniques, sanitaires, économiques, échanges interprofessionnels, voyages, etc).
- « Produire des connaissances » en liaison avec l'université et la recherche (histoire, ethnologie, impact écologique, techno-économies pastorales, ethno-zootechnie, génétique, qualité des produits et des paysages).
- « Se repérer dans l'histoire et l'espace » par des actions pédagogiques visant à une sensibilisation sur le rôle culturel du pastoralisme sur la formation des paysages à l'échelle du bassin méditerranéen à destination des jeunes, des visiteurs dans le cadre d'un tourisme durable, des gestionnaires de l'environnement, des professionnels de la montagne, des aménagistes, et des éleveurs notamment afin de les aider à bénéficier des mécanismes européens (« sans y perdre son âme »).
- « Séduire, expliquer, impliquer » en utilisant tous les moyens d'expression et de diffusion culturelle (expositions, réalisations audiovisuelles, fêtes, foires, concours, nouvelles technologies de l'information et de la communication) afin de « ravir, satisfaire et édifier les

jeunes, et plus largement, les membres de la société urbaine des touristes et des consommateurs. Faire des ces publics des alliés ».

A travers ces objectifs, il est aisé de mettre en avant l'importance de cette activité qui est à bien des égards à la fois économique et écologique (Coste, 1986).

Le patrimoine lié à la transhumance est souvent perçu comme menacé, sans doute à juste titre. Dans le système d'élevage méditerranéen, le temps du voyage des troupeaux et des hommes découle d'une histoire fort lointaine expliquant l'attachement des éleveurs et des bergers à un métier si particulier, ancré à la Provence. On retrouve cet attachement également dans le grand public à chaque festivité se déroulant tout au long de l'année, et plus particulièrement au moment du départ vers la montagne. On peut dire que la transhumance forge l'identité professionnelle des bergers.

Partie E : Le Queyras



Figure 23 : "Bienvenue à Saint-Véran..." Carte postale des années 70. Éditions du Queyras. © Photo Pierre Putelat

Au confluent du Guil et de la Durance, à la hauteur du village fortifié de Mont-Dauphin, les bétailières en provenance de Provence quittent la confortable RN 94. Il reste à emprunter la petite route qui, de Guillestre à La Maison du Roi, passe par les étroites gorges du Guil, porte obligée pour pénétrer le cœur du massif du Queyras. Cette partie du parcours est un peu emblématique de la difficulté de communication qui existait entre les vallées françaises et ce qui était alors une région autonome, la "République" des Escartons. En 1343, cinquante et une communautés du Briançonnais et du Piémont, rachètent au dauphin Humbert II l'ensemble des droits seigneuriaux. Cet acte, matérialisé par la Grande Charte, permettait aux communautés de s'affranchir de l'essentiel des impôts sauf de ceux sur la laine, rappelant ainsi l'importance économique de l'élevage ovin dans ces montagnes. C'est en 1349 que les sept communes du Queyras signent cette convention lors de la vente du Dauphiné à la France. Ces privilèges disparaîtront à la révolution française, mais la tradition d'autonomie perdurera notamment dans l'organisation des corvées : entretien des canaux d'arrosage, déneigement des accès (Granet & Mallen, 2003).

Cette idée de République est aujourd'hui fortement remise en cause par Stéphane Simiand⁷⁵. C'était, selon lui, une charte de privilèges permettant à tous les habitants de ces montagnes d'avoir un statut de franc-bourgeois (entre roture et noblesse) face au souverain, mais qui a surtout permis l'autogestion d'une oligarchie de marchands. En fait, il faudrait plutôt retenir dans cette charte l'idée du Manse (ou "tenure quartier" pour le Queyras) qui permet à une communauté (village, quartier) d'obtenir le statut de franc-bourgeois pour le groupe dont l'individu est indissociable. Ainsi, l'entraide traditionnelle n'est pas dictée par la philanthropie ou les difficultés géographiques, mais par la nécessité de réunir des fonds communs pour acheter et conserver les fameux privilèges... ! (Simiand, 2005).

Il est bien loin le temps où les Queyrassins échangeaient prioritairement avec leurs voisins piémontais. Les troupeaux locaux descendaient hiverner versant italien par le bien nommé col Agnel, jusque dans la plaine du Pô. Au XVIII^e siècle, 40 000 brebis passaient ainsi la frontière, accompagnées de leurs bergers, et revenaient, grossies des effectifs piémontais, dans une transhumance inverse qui s'est arrêtée à la fin du XIX^e siècle avec la révolution fourragère (Granet & Mallen, 2003). C'est alors que la transhumance provençale a pris le relais qui perdure encore aujourd'hui (Figure 23) avec des effectifs en alpage légèrement inférieurs à ceux rencontrés alors.

Comme tous les massifs montagneux, le Queyras n'a pas échappé aux conséquences à la fois de sa géographie et des politiques publiques qui se sont succédées. Depuis les pesanteurs de la RTM (Restauration des Terrains en Montagne) sur lesquelles on reviendra jusqu'à la loi montagne des années 60, le Queyras a été l'objet de volontés d'aménagements dont certains ont provoqué des bouleversements irréversibles. Nous allons voir lesquels.

Depuis 1977, la zone détient le statut de Parc Naturel Régional (PNR). Nous verrons en détails les conséquences que cela engendre notamment sur l'agriculture locale et sur le pastoralisme. Celui-ci est représenté de nos jours sur le territoire du PNR à la fois par des élevages locaux de bovins et d'ovins, et par l'estivage de grands troupeaux de moutons transhumants en provenance de l'ensemble des départements de la région PACA et du département de l'Isère.

Nous verrons par la suite les différentes missions confiées à un PNR, mais il faut signaler que l'une d'entre elles, considérée comme primordiale, est la protection de la diversité biologique dans son ensemble. Donc, au-delà des lois de protection spécifiques à cette espèce, il faut considérer que le loup (*Canis lupus*) fait partie de la biodiversité du PNR du Queyras (PNR Q) depuis son retour naturel dans la zone en 1997 (Eyméoud, 2000). Nous examinerons précisément les conséquences de la présence de cet animal pour l'élevage ovin.

E. 1 - Alpages, élevage et dégâts

L'élevage extensif des petits ruminants a longtemps traîné une réputation de destructeur de la nature, sans doute réelle concernant les caprins. Le XIX^e siècle voit l'apogée des campagnes. La pression de l'agriculture est alors maximum dans les régions de montagnes. La forêt est surexploitée pour la fourniture de bois d'œuvre, le charbon végétal, le chauffage des fours à chaux. Les troupeaux en passant sur ces zones dénudées contribuent à freiner la recomposition du couvert forestier. Ces entreprises sont rendues responsables de ravinements entraînant des glissements de terrain catastrophiques. L'État va brutalement réagir en instaurant par la loi de 1882 les services spécialisés de la RTM encore opérants de nos jours. L'administration dont la tâche consiste à faire renaître la forêt sur les pentes raviniées, va pratiquer par semis ou pépinières, appuyée par des

75. Pour plus de renseignements sur la culture du Manse et l'histoire du Queyras, consulter le site de Stéphane Simiand, habitant permanent de Ristolas : <http://perso.wanadoo.fr/visites.du.queyras/manse.htm>

ouvrages d'art destinés à canaliser le flux torrentiel dévastateur. Pour réussir ce colossal travail, l'activité pastorale va souvent être proscrite. Les paysans fourniront alors la main-d'œuvre nécessaire (et temporaire) à la remise en état de la nature qu'ils sont supposés avoir saccagé par des pratiques d'élevage incontrôlées. Cette histoire est contée à travers des photographies de l'époque, mises en regard de prises de vue d'un même site, de décennie en décennie (Catalogue de l'exposition *Restaurer la montagne : photographies des Eaux et Forêts du XIX^e siècle*, du 11 décembre 2004 au 21 août 2005, musée Arlaten, Arles, ed. du Conseil Général des Bouches-du-Rhône).

Mais plus que les bergers et leurs troupeaux, ce sont les caprices de la nature qui ont provoqué ici les plus gros dégâts aidée en cela par l'exploitation massive de la forêt depuis le Moyen-Age pour le charbon de bois, l'étayage des mines, l'alimentation des fours à chaux.

E. 2 - Les conséquences physiques et humaines d'une géographie contrastée

Géographiquement, le massif du Queyras est une entité indépendante représentée par une couronne de sommets dépassant ou approchant les 3000 mètres d'altitude (Figure 24). Les conséquences climatiques sont doubles. D'une part, la position géographique du massif le fait bénéficier, comme l'ensemble des massifs du Briançonnais et le haut val de Durance, de l'influence méditerranéenne marquée par un taux d'ensoleillement remarquable et une faible pluviosité. D'autre part, les sommets proches de la frontière italienne et du Viso culminant lui-même à 3841 mètres, reçoivent des remontées d'humidité de la vallée du Pô, la *nebbia*⁷⁶, sorte de mousson responsable de la présence d'une faune et d'une flore particulière, symboliquement représentée par la très rare salamandre noire et par l'emblématique primevère de Haller. Les pelouses, très riches en légumineuses, offrent des pâturages recherchés pour leur valeur nutritive (DIREN PACA, 2003b).

Une des conséquences néfastes des nébulosités imprévisibles est le risque d'inondations parfois spectaculaires comme celles de 1957 qui a provoqué le départ définitif d'une bonne proportion des habitants. Cet exode déjà bien entamé par des successions d'abandons devant les difficultés à vivre de l'agriculture dans une région aussi isolée, en a gravement atteint le tissu social. Voici comment cet épisode nous est retracé par Philippe Lamour⁷⁷ particulièrement attaché au village de Ceillac : « Dans la nuit du 17 février 1957, une pluie chaude tomba sur les neiges des sommets, provoquant leur fonte, et une masse d'eau boueuse se précipita vers les vallées. Elle arriva dans les gorges, dressée verticalement comme un mur, charriant des troncs arrachés et des rocs, fit sauter les berges et s'engouffra dans le village. [...]. Quand, le lendemain, le flot s'écoula, on vit le village, remblayé jusqu'à la hauteur des étages, émerger d'une gangue de boue truffée de roches et de branches. [...]. Quand la population revint au village elle trouva la rue ensevelie et les étables souterraines comblées par une boue encore humide. On n'entrait dans les maisons que par les fenêtres des étages. [...]. Pendant le printemps et l'été, des équipes de volontaires entreprirent de dégager les maisons avec des pelles et des brouettes. L'espoir avait quitté les cœurs. On n'envisageait qu'avec angoisse l'avenir du village, souillé et en partie détruit » (Lamour, 1980).

76. La zone du mont Viso reçoit par l'est l'humidité de la *nebbia*, sorte de "mousson" qui favorise l'existence de végétaux et d'animaux exigeants en eau. Cette vapeur d'eau abondante dégagée par le Bassin du Pô, s'élève avec la chaleur, se condense en altitude et forme des nuées épaisses en rouleaux qui mouillent les rochers et les pelouses alpines jusque sur le versant queyrassin où l'air sec les dissipe. Ce phénomène lié à l'ensoleillement se manifeste en été en moyenne un jour sur trois : la mer de nuages apparaît vers 10 heures pour disparaître au coucher du soleil.

77. Philippe Lamour (1903-1992) : Père de l'aménagement de l'espace et du territoire en France après-guerre, il est notamment à l'origine de la création de la Compagnie nationale d'aménagement du Bas-Rhône et du Languedoc qui canalisa l'eau du Rhône permettant ainsi la « mise en valeur » de la Costière du Gard. On parlait alors de « Californie française » à cause des vergers qui avaient supplanté la maigre végétation de cette région occupée alors par de grands troupeaux de moutons transhumants sur le modèle de la Crau.

Philippe Lamour accepte de prendre en charge la municipalité de Ceillac. Il développe le tourisme sur l'ensemble du massif, en souhaitant qu'il devienne pourvoyeur de devises en l'associant au maintien d'une activité agricole traditionnelle. Cela permettrait ainsi de garder sur place une population croissante bénéficiant de l'expansion des activités économiques. Pour cela, il impose que la gestion des équipements revienne aux habitants eux-même, et non à des promoteurs. Il encourage un tourisme permanent : l'hiver avec l'implantation d'un ensemble de remontées mécaniques, et l'été par le balisage d'itinéraires pédestres et la création d'un réseau de refuges et de gîtes. C'est l'origine des chemins de grande randonnée (GR) et des stations villages. La création d'une Société d'Intérêt Collectif Agricole (SICA) permet de bâtir sur des terrains sans valeur plus de 3000 lits dont la gestion revint entièrement aux communes.

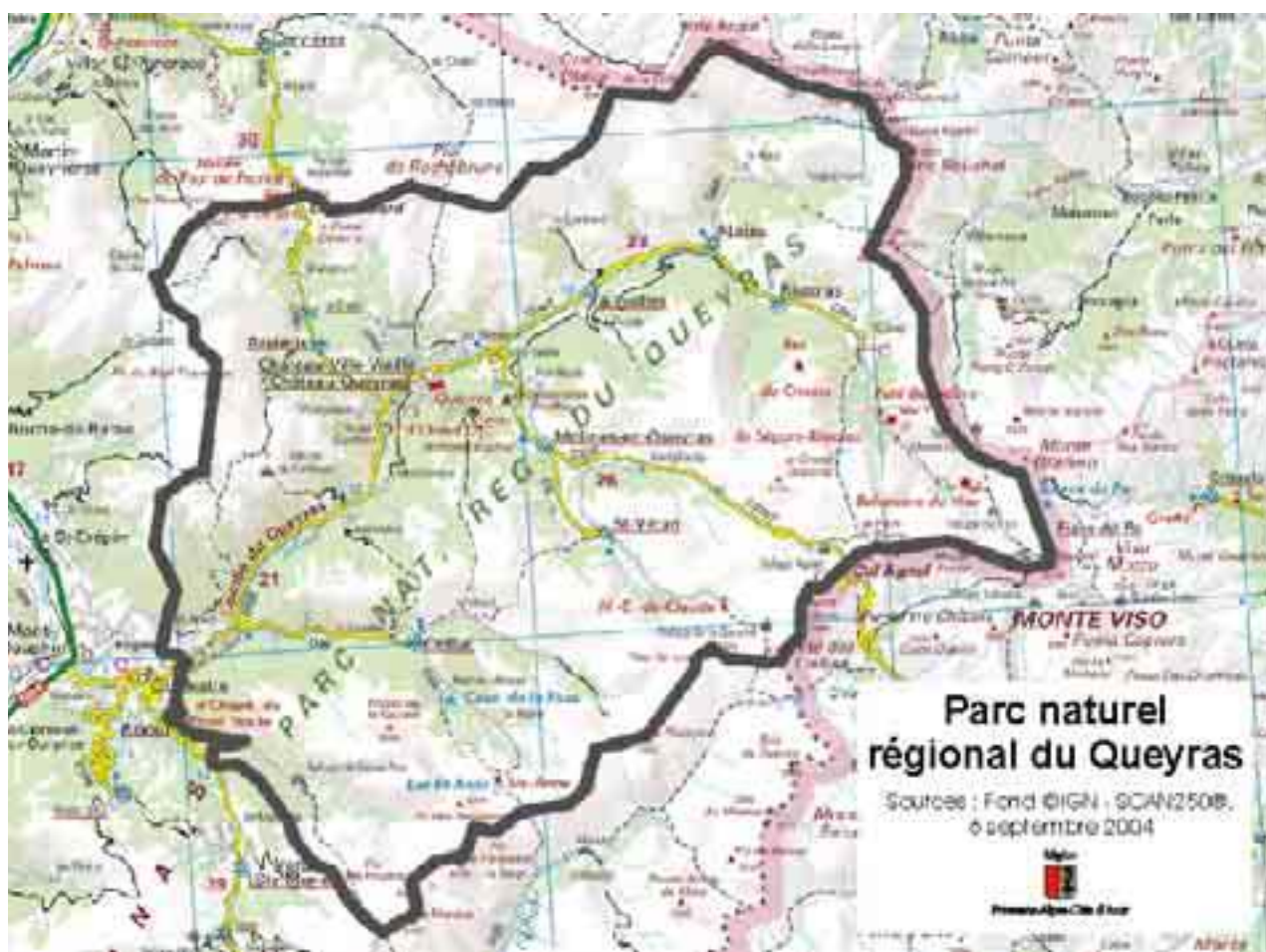


Figure 24 : Le massif du Queyras, délimité par le parc naturel régional et frontalier à l'Est de l'Italie (fond de carte © IGN)

On voit bien que dès cette époque, Philippe Lamour croyait énormément au tourisme pour enrayer la désertification inéluctable de cette petite région de montagne. Pourtant, un peu comme une nostalgie d'arrière garde, il invoquait encore le rôle indispensable de l'agriculture au moment de la naissance du Parc Naturel Régional du Queyras dont il fut le premier président : « Dans les pays qui vivent du tourisme, l'esthétique est une source de profit. [...]. La sauvegarde du milieu en est un des éléments organiques. [...]. L'instrument le plus sûr de cette sauvegarde, c'est le maintien de l'agriculture. Au cours des âges, c'est le paysan et le forestier qui ont, de leurs mains, modelé les sites que nous aimons ; ce que nous appelons la nature, c'est une nature aménagée, élaguée, disciplinée et entretenue en permanence, depuis des siècles. Sans les soins de l'homme, ce serait la forêt pourrie, le maquis impénétrable, le torrent dévastateur, la dégradation et la mort » (Lamour, 1980). Il ajoutait dans un sursaut de réalisme que dans une région où le tourisme était devenu la

principale ressource, il devenait nécessaire de réorienter l'agriculture de montagne par la diminution du nombre des exploitations, la restructuration des terres, des apports de tracteurs et de machines, car « les machines ont un rôle plus social qu'économique ; sans elles, les jeunes gens abandonneraient toute activité agricole ».

Au cours de mes enquêtes de terrain, j'ai rencontré des habitants du Queyras fortement marqués par l'événement météorologique de 1957. Un administrateur du PNR Q a connu indirectement les effets de cette inondation exceptionnelle. Il faisait alors partie dans les années 60 de la vague des néoruraux venus s'installer aux confins de zones rurales désertées par l'agriculture traditionnelle. D'après sa description, les importants moyens de secours envoyés sur place pour venir en aide à une population vivant encore en autarcie, ont provoqué une sorte de traumatisme équivalant à celui d'une aide humanitaire massive incontrôlée. Sa vision du pays lorsqu'il y débarqua pour s'installer relève du cauchemar :

« Il y a eu le choc des inondations de 1957 où les gens ont été secourus par les hélicos, les bulls, les 4X4 alors qu'ils en étaient encore à faucher à la main. Là, tous les jeunes sont partis en 1959. Il n'y avait plus personne. J'ai trouvé dans le village des pelles prises dans des gâchées de béton, des gerbes d'orge dans le broyeur avec le sac en dessous. Il y a eu un choc des cultures. Les premiers partis en ville sont revenus avec les congés payés, la table en formica, la bagnole à crédit, le plein emploi, alors qu'ici ils vivaient dans des conditions difficiles, en cohabitation avec les parents, pas de congés, toujours à bosser, pas un rond. En 1960, c'était fini. Il n'y avait plus personne ».

Pierre Blanc, actuellement président du PNR Q et maire de la commune d'Arvieux, évoquant les causes de la déprise agricole de sa région, relève l'effet dévastateur de cette crue dans les esprits.

« Cette déprise qui avait commencé dans les années 50, s'est surtout accélérée après 1957-58. Elle s'est accélérée dans le Queyras à cause de deux événements. Un événement naturel : les très graves inondations de 1957. Une crue du Guil qu'on peut qualifier de centenaire et même plus, qui avait ravagé tous les fonds de vallée, [...]. Ça été un traumatisme très fort. Il a entraîné le départ de beaucoup de gens et pas seulement des agriculteurs... Cela a eu un double effet. Un effet économique fort : *[les habitants disaient alors]* « Le pays ne vaut plus rien, il est emporté... ». Il y a eu effectivement des terres emportées sur les secteurs de Ristolas, Abriès, Aiguilles, Château-Queyras, un peu sur Arvieux, assez fort à Ceillac. Et puis il y a eu un effet très fort, particulièrement chez les agriculteurs. C'est l'effet qu'on peut appeler psychologique. En tout cas, pour être agriculteur, il faut y croire, peut-être encore un peu plus que dans d'autres métiers. Et si on n'y croit plus, ça a un effet de découragement très fort, et là, on part ».

Mais il ne se contente pas de cette explication pour expliquer les départs massifs de populations. Au lendemain de la deuxième Guerre Mondiale, l'agriculture est appelée à se moderniser. Mais les zones de montagne sont alors perçues comme trop peu rentables. Pourtant, en partant de l'expérience d'entraide historique existant dans ce massif, le Queyras est choisi comme zone-témoin en 1950 avec pour mission de devenir un foyer de progrès agricole dont l'exemple essaimera dans les régions voisines. Voici ce qu'en dit Pierre Blanc, témoin privilégié :

« Après la guerre, les services du Ministère de l'agriculture avaient en charge ce qu'on appelait le développement agricole à travers les Directions des Services Agricoles. La Direction des Hautes-Alpes, [...], avait fait en sorte que le Queyras soit retenu comme zone particulière qu'on avait baptisé « zone-témoin » et cela à partir de 1950, de manière à montrer que dans une zone de montagne on pouvait techniquement et économiquement améliorer les choses et développer la production. On était en pleine période productiviste. Cette zone-témoin a été mise en place sous la forme d'un technicien payé par le ministère de l'agriculture : il allait voir les gens et leur proposait des essais pour changer les variétés de céréales (seigle, avoine, orge), améliorer les prairies en introduisant les prairies temporaires, en proposant d'améliorer la sélection des races comme la tarine, [...]. On a introduit le contrôle laitier, l'insémination artificielle, des essais d'ensilage. Il y a donc eu toute une série d'actions qui ont eu pour effet d'encourager les gens. Il

a été créé une CUMA [*Coopérative d'Utilisation du Matériel en Commun*] pour développer le machinisme, les motofaucheuses, les premiers tracteurs, le labour, la fertilisation, etc. A mon sens, cette zone-témoin, par contre avait une action essentiellement technique et n'a sans doute pas à ce moment là, éludé les problèmes économiques, et peut-être aussi les problèmes de la pluriactivité, c'est-à-dire la nécessité d'introduire d'autres formes de revenus des agriculteurs. Encore que, ça s'est fait dans la dernière période parce que la zone-témoin s'est aussi occupée de développer les gîtes ruraux. Pour aider dans tout ça, il a d'abord été créé un CETA [*Centre d'Études Techniques Agricoles*], le CETALP. Il a même été créé un CETA féminin, ce qui est assez peu connu, dont l'objectif était à la fois d'amener les épouses d'agriculteurs ou les jeunes filles à prendre davantage en compte la vie de l'exploitation, l'amélioration de la vie familiale, l'habitat d'abord, car ça en avait pas mal besoin, mais aussi cet aspect accueil qui a été introduit par ce biais là. Et dans la dernière période, élément important qui joue encore maintenant, [...] la formation, car à partir de cette zone-témoin avait été créée une « école de montagne » itinérante qui a fonctionné dans toutes les communes du Queyras pendant une dizaine d'années. Il y avait un formateur qui était un instituteur itinérant agricole en liaison avec l'éducation nationale. Le ministère de l'agriculture payait pour sa part des formations plus techniques ou pratiques comme la menuiserie. Cette école a eu un impact très fort sur le développement de la sculpture et est à l'origine du syndicat des producteurs d'objets sculptés du Queyras. Les gens faisaient déjà ça, mais ça leur a donné l'idée de le valoriser, de le faire pour vendre des meubles ou des objets. En 1958, le ministère avait organisé une vente de meubles et objets sculptés, ce qui découlait toujours de la zone-témoin, et ce qui a été ensuite repris à travers la création d'un syndicat. La zone-témoin avait assez largement débordé le milieu agricole au moins dans la dernière période. Par contre la liaison avec l'accueil touristique ou les remontés mécaniques n'était pas réellement faite. Et on a supprimé ça brutalement en 1959 ».

Ainsi, selon certains auteurs, la dynamique naissante, balayée à la fois par les inondations de 1957 et par la suppression de la zone-témoin ne pouvait pas lutter contre les erreurs dues au manque d'accompagnement économique et humain du progrès technique : « Rupture dans la transmission des savoirs familiaux, absence de valorisation des produits agricoles et défaut d'analyse économique globale sur l'ensemble du Queyras sont autant de facteurs de déstabilisation qui gommèrent l'impact positif des premiers temps de la zone-témoin » (Granet & Mallen, 2003).

E. 3 - La politique parachève le processus néfaste entamé par la nature

Pierre Blanc ajoute aux effets de l'arrêt de la zone-témoin et de la catastrophe naturelle de 1957, ceux provoqués par les politiques publiques en vigueur à la même époque, pas seulement sur le Queyras mais bien dans toute la France. Leurs effets dans une région de montagne déjà bien éprouvée seront catastrophiques, et l'agriculture locale de montagne ne s'en relèvera pas.

« Il y a un élément d'une autre nature qui à mon sens a joué tout autant, sinon plus [*que les inondations*], qui est de niveau européen. A partir de 1958-59, on a appliqué une politique agricole commune, une PAC, et en tout cas un certain plan Mansholt [*en 1968 - voir encadré ci-dessous*], [...]. Ce qui s'est dit partout, c'est qu'il y avait beaucoup trop d'agriculteurs, que d'un point de vue économique il fallait restructurer, et qu'une bonne part des petits agriculteurs devaient quitter la terre pour permettre un agrandissement des exploitations et une meilleure rentabilité. L'effet, particulièrement en montagne, a été désastreux. Cela a provoqué un phénomène de désespérance – ce n'est pas moi qui ai inventé ce mot mais un sociologue. Les agriculteurs qui restaient entendaient [*dire*] que de toute façon ce n'était plus rentable, qu'il fallait produire plus, que les exploitations devaient être plus grandes, qu'il fallait mécaniser, etc. Tout le discours, à la fois productiviste et à la fois sur les structures, qu'on a tenu à ce moment là, – et qu'on n'a pas fait que de tenir. On a pris des mesures pour ça –, a eu un effet ici de désespérance. Je crois que le mot convient bien. Je me souviens que, venant en vacances l'été, j'avais tendance à pousser les bons agriculteurs qui restaient, – et mon père en faisait partie – à construire là une bergerie, ailleurs une étable. Mais on me répondait que c'était trop compliqué. Les gars baissaient les bras. C'est d'ailleurs à cette époque qu'il en est parti le plus. Rester

comme agriculteur à cette époque, c'était à la limite être le dernier des derniers. [...]. Mais en tous les cas, ça a eu un effet de départ, de déprise, puisque c'est le mot qu'on emploie, certainement plus fort que les inondations de 1957 ».

Le plan Mansholt

sources ENA : <http://www.ena.lu/mce.cfm> (consulté le 4 mai 2007)

Le 21 décembre 1968, Sicco Mansholt, commissaire européen à l'agriculture, transmet au Conseil des ministres un mémorandum sur la réforme de l'agriculture au sein de la Communauté européenne. Ce plan à long terme jette les bases d'une nouvelle politique sociostructurelle de l'agriculture européenne.

Le Plan Mansholt constate les limites de la politique des prix et des marchés. Il prédit en effet le déséquilibre de certains marchés si la Communauté ne soustrait pas au moins 5 millions d'hectares de terres arables à la production agricole. L'ancien ministre néerlandais de l'agriculture constate par ailleurs que le niveau de vie des agriculteurs ne s'est pas amélioré depuis la mise en œuvre de la PAC malgré la hausse de production et l'augmentation permanente des dépenses communautaires. Il préconise donc de réformer et de moderniser les méthodes de production et d'augmenter la taille des petites exploitations condamnées, selon les experts communautaires, à disparaître à plus ou moins brève échéance. L'objectif du plan est d'encourager près de cinq millions d'agriculteurs à quitter leur ferme, de favoriser une redistribution des terres ainsi rendues disponibles afin de permettre l'accroissement des parcelles familiales restantes. Sont considérées comme viables les exploitations qui assurent à leurs exploitants un revenu annuel moyen comparable à celui de l'ensemble des travailleurs de leur région. Au-delà des mesures en faveur de la formation professionnelle, Mansholt prévoit aussi des programmes sociaux pour la reconversion professionnelle et en cas de retraite anticipée. Il invite enfin les États membres à limiter les aides directes aux exploitations peu rentables.

Face aux critiques de plus en plus violentes de la part des milieux agricoles, Sicco Mansholt est rapidement contraint de revoir à la baisse certaines de ses propositions. Le Plan Mansholt se réduit finalement à trois directives européennes qui, en 1972, concernent la modernisation des exploitations agricoles, la cessation d'activité agricole et la formation des agriculteurs.

Et de fait, il est bien possible que ce plan, couplé à ces fameuses inondations, soit venu sonner le glas d'une activité agricole déjà condamnée notamment par un agronome resté célèbre dans les mémoires pour sa participation à l'élection présidentielle de 1974 sous l'étiquette nouvelle pour l'époque de l'écologie : René Dumont. Dans les « Voyages en France d'un agronome », ouvrage paru au début de la décennie 1950, le professeur d'agriculture comparée à l'Institut agronomique n'est pas tendre avec l'agriculture de montagne. A l'occasion d'un détour par le Queyras, il se rend au hameau du Roux d'Abriès. Là, il trouve une agriculture « au niveau de productivité des provinces les plus arriérées de la vieille Chine ». Ces zones d'alpage qui « occupaient en juillet-août, jusqu'en 1914, une centaine de faucheurs italiens », nécessitaient une journée de travail humain par quintal de foin engrangé. Par comparaison, René Dumont cite l'exemple d'une exploitation française de plaine équipée de la traction animale, permettant ainsi de ramasser une tonne de foin par jour, puis celui des USA où les fermes sont déjà équipées de tracteurs et de matériel de fenaïson. Dans ce cas, ce sont dix tonnes de foin qui sont récoltées par jour.

La seule solution préconisée pour ces adrets secs et pentus, en dehors de la cueillette de l'herbe sur pied par les animaux, c'est le boisement en pin pour éviter un ruissellement catastrophique risquant à terme de menacer les futurs barrages sur la Durance, réserves d'eau d'irrigation permettant de mettre en valeur de vastes zones de plaine n'attendant plus que la force des bras de robustes montagnards en quête de nouveaux espaces à conquérir (Dumont, 1956).

E. 4 - Régression de certaines pratiques agricoles

Ainsi, c'est l'exode rural qui est ici prôné par René Dumont. Sa vision rejoint celle de Philippe Lamour. Les agriculteurs sont partis vers d'autres horizons. Ceux qui restent sont des pluriactifs vivant en partie du tourisme. Dans les « nouveaux voyages dans les campagnes françaises », René Dumont et François de Ravignan laissent s'exprimer dans un chapitre consacré au Queyras, un jeune maître assistant de l'Institut National Agronomique Paris-Grignon, Jean Pluvillage, devenu par la suite Directeur de Recherche à l'Inra. Ce dernier confirme la disparition de nombreuses

exploitations du Queyras du fait de la difficulté à cultiver en montagne. Dans l'exemple qu'il donne, il observe l'agriculture sur la commune d'Arvieux dont 160 hectares de « plaine à peu près plate » sont exploités de façon mécanisée. Mais sur les coteaux, d'autres agriculteurs se trouvent pénalisés par l'impossibilité d'utiliser des machines. Ainsi, peu à peu ces zones sont désertées. Le peu d'hommes restant ne suffit pas à entretenir le système d'irrigation qui permettait pourtant des rendements en foin et en céréales supérieurs à ceux de la vallée. Ainsi, en l'absence d'eau, on passe de six à trois tonnes de foin à l'hectare.

Ce système de canaux était d'une grande complexité. Par exemple sur l'alpage de Salens-Malrif à Abriès, on peut encore deviner dans le paysage la multitude des anciens canaux. Certains étaient destinés à arroser les zones de fauche privées, intégrées aujourd'hui à l'alpage. D'autres descendaient jusqu'aux prairies de fond de vallée et aux parcelles cultivées. Ces canaux étaient reliés entre eux et utilisaient l'eau des sources et des torrents. Sur le versant Est, le plus haut canal d'Europe (2500 m) prenait sa source dans une zone humide. Il s'étendait sur trois kilomètres et permettait d'arroser une vingtaine d'hectares (Quiblier, 2006).

Voici comment un jeune éleveur de Molines m'a présenté avec amertume l'abandon complet des canaux d'arrosage encore facilement repérables dans tous les alpages :

« Cet abandon est dû à des gens qui sont encore en vie. C'est pendant les années 70. L'agriculture ne marchait pas fort et tout le monde a plus ou moins abandonné. Les canaux sont tombés, et les quatre *[paysans]* qui restaient se disaient : “ On n'aura plus besoin de se casser. On aura tout pour nous ”... C'est quand même dommage ».

Dans le paysage du massif du Queyras, les terrasses de cultures vivrières ou fourragères sont encore visibles, même si elles sont abandonnées de nos jours pour ces activités. Elles montaient à très haute altitude, et permettaient d'étaler la récolte de fourrage tout au long de la période déneigée. Aujourd'hui, en dehors des fonds de vallée suffisamment plats encore fauchés grâce à une activité agricole locale déclinante, seuls les troupeaux entretiennent ces espaces (voir les photos anciennes dans un ouvrage collectif de 2003 : « Premières images du Queyras de Guillestre au Haut Queyras 1885-1920 », éditions du Queyras).

Madame Sibille, institutrice en retraite et originaire de Saint-Véran, se souvient du fonctionnement du canal d'irrigation des prés avant guerre, et des tours de corvées destinés à son entretien annuel. Ce canal construit au début du XX^e siècle⁷⁸ « marquait » le paysage. Il délimitait fortement les prairies destinées à la constitution des stocks de foin, des zones pastorales conduites *en sec*, pouvant aussi être fauchées.

« A l'époque on avait l'eau commandée par le garde champêtre. On pouvait arroser de telle heure à telle heure, tel jour. Mais ça ne marche plus que ce soit à Molines ou à Saint-Véran. Là, c'est un bond en arrière qu'on a fait. Parce qu'on n'aurait jamais dû l'abolir ça ! C'était quelque chose de formidable quand même, qu'on voyait bien, d'ailleurs, dans le paysage. Sous le canal, c'était toujours vert. Et au-dessus, beaucoup plus sec bien sûr. A Saint-Véran, le canal s'était vraiment une limite. Au-dessous, c'était frais et vert. Pour l'entretien, il fallait de la main-d'œuvre et à l'époque ça se faisait sous forme de corvées. Il y avait... je ne sais pas combien de jours de corvée au printemps pour remettre en état les chemins vicinaux, le fonctionnement... tout ça était fait. Maintenant, la corvée, ça n'existe plus ».

Autre problème, les endroits très éloignés de l'exploitation étaient pourtant autrefois fauchés. Le foin stocké sur place dans un chalet d'alpage était convoyé à dos de mulet à raison de deux voyages de 100 kilos maximum par jour. J. Pluvillage nous dit alors : « le seul transport du foin nécessaire à

78. Le réseau de canaux encore visible dans le Queyras est beaucoup plus ancien. Il est attesté par la Charte du Briançonnais de 1343 qui donnait aux habitants le droit de construire des canaux pour arroser leurs terres sans avoir à payer le droit d'usage (in Granet et Mallen, 2003).

la nourriture de trois vaches nécessitait 40 journées de travail d'homme et de mulet ! » (Dumont & de Ravignan, 1977).

En 2006, on peut constater que la physionomie du paysage est conforme à ces observations. La plaine d'Arvieux est seule cultivée. On y trouve une succession de grandes parcelles de céréales et de foin. Les coteaux gardent les traces des terrasses de culture d'autrefois. Mais seuls les grands troupeaux d'ovins, voire de bovins laitiers exploitent ces pentes, permettant ainsi la conservation d'un paysage encore bien ouvert.

Cette situation se retrouve sur l'ensemble des communes du massif. Seuls les agriculteurs disposant de suffisamment de surface fauchable peuvent passer les sept mois d'hiver avec des stocks produits sur place. En dehors de ces périodes, le pâturage a pu utiliser sans problème l'ensemble des terres rendues disponibles par l'exode massif des agriculteurs.

Madame Sibille décrit les travaux agricoles comme elle les voyait effectués par son père dans les années 50 :

« Il y avait des bras à cette époque, ça n'était pas mécanisé du tout. Je vous parle des années 50. La fenaison durait jusqu'en fin septembre. Je vous parle de la 1^{ère} coupe de foin. La 1^{ère} coupe durait tout l'été. On commençait par les prairies là, en bas... On allait toujours en montant. Et après les derniers foins qu'on faisait en alpage, on refauchait déjà le regain en bas. Moi, je me rappelle avoir fait du foin au 20 septembre. Et tout à la faux ! [...]. Mon père fauchait tout à la faux !... Et après quand on a eu les filets avec les barres, qu'on appelait les barillons, qui roulaient, c'était bien déjà. C'était plus pratique à charger, à manipuler. Mais avant c'était des *trousses*⁷⁹. Et quand il fallait mettre la *trousse* sur le bât de la bête, ce n'était pas toujours facile. Après, ça a évolué. Heureusement, d'ailleurs ! »

Parallèlement à l'amélioration générale des conditions de travail en agriculture, des activités touristiques et artisanales, contrôlées par les municipalités, ont permis un complément de revenu non négligeable pour les agriculteurs.

E. 5 - Les ovins s'imposent

Il est intéressant de faire un parallèle entre l'évolution de la population queyrassine et celle de ses exploitations agricoles et de son cheptel (Tableau 10). Si on peut avancer l'hypothèse qu'un seuil de population assimilable par le système agro-pastoral queyrassin est atteint en 1836, l'exode rural commence à se manifester dès le milieu du XIX^e siècle (Fesneau, 1995). Puis les deux guerres mondiales marquent fortement cette évolution à la baisse, baisse qui se confirme avec la déprise agricole des années 50-60.

	1836	1873	1886	1936-1939	1952-1955	1962	1968-1970	1971-75	1980	1988-1990	1999-2005
Population	8476		5398	3046	2350	1942	1882	1986		2232	2414
Exploitations		1062			441		230	200	180		
Bovins	4390			3015	2565	1948	1724		1406	931	~1000
Ovins	23000			7800	6556	4019	4700		7008	7039	6608

Tableau 10 : Évolution de l'agriculture du Queyras vue à travers le nombre des exploitations agricoles professionnelles et de deux espèces animales en regard de l'évolution de la population générale des communes du massif (sources : FRGDS, Agreste et V. Fesneau)

C'est à partir de cette période qu'un redressement de la population s'opère, sans doute sous l'effet du tourisme émergent qui, nous l'avons vu, va permettre un certain renouveau de ce massif isolé.

Pour autant, le nombre d'exploitations agricoles ne cesse de diminuer. La conjoncture européenne de l'agriculture est la cause de la baisse constante des effectifs de bovins laitiers, production peu

79. Pièce de toile de jute de forme carrée d'environ un mètre cinquante de côté servant à emballer, en liant deux par deux les quatre coins, des marchandises foisonnantes en vrac : foin, paille, laine...

fiable et soumise aux aléas d'une collecte coûteuse. La substitution de cette espèce par les ovins est encouragée par les primes à l'entretien de l'espace, primes CEE dans le cadre de la PAC. Mais les alpages laissés libres par l'agriculture et l'élevage local sont repris par des troupeaux extérieurs au massif.

En 2005, vingt-trois unités pastorales ovines sont identifiées sur la zone du PNR (Figure 26). Elles accueillent en été plus de quatre-vingt-dix élevages et environ 43 000 brebis. Vingt-neuf éleveurs ont leur siège social dans les Bouches-du-Rhône. Ils possèdent 14 000 animaux, soit environ un tiers des ovins en alpage. Avec des effectifs proches de 480 bêtes, ils sont dans la moyenne des élevages des Bouches-du-Rhône. Pourtant, dix d'entre eux possèdent entre 500 et 1000 bêtes. Deux troupeaux passent les 1000 têtes. Au moins un éleveur de Crau exploite plusieurs alpages de la région. Son effectif, trop important pour être placé au complet sur une seule montagne, est divisé en lots homogènes. Deux lots transhument hors Queyras chez des éleveurs alpins souhaitant compléter leurs propres effectifs. Le troisième lot constitue un seul troupeau confié pour l'été à un berger salarié. Il pâture un alpage queyrassin réputé pour être exposé à la prédation. Ce système est relativement complexe à gérer.

Les Hautes-Alpes sont représentées en force par une cinquantaine d'éleveurs possédant 22 000 ovins. Parmi eux, moins de vingt élevages résident toute l'année dans le Queyras. Les 5500 animaux restant se répartissent entre quelques éleveurs des Alpes de Haute-Provence, du Var, du Vaucluse et même des Alpes-Maritimes et de l'Isère.

Sur six années, une légère tendance à la baisse des effectifs totaux est enregistrée. Ce sont apparemment les troupeaux transhumants du midi qui cèdent des places d'alpage à des éleveurs venant d'autres départements. Il est difficile d'analyser de telles données sur un si court délai. Aléas conjoncturels, présence récurrente et confirmée de deux meutes de loups dans ce massif⁸⁰, abandon de *quartiers*, voire d'alpages entiers ? Les raisons possibles sont multiples (Figure 25).

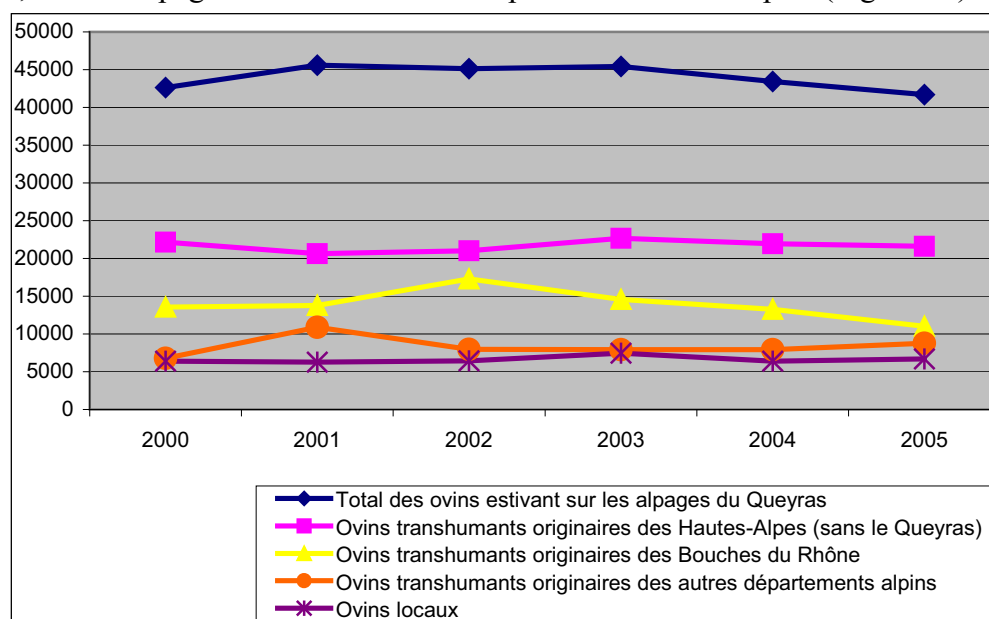


Figure 25 : Évolution annuelle récente des effectifs ovins en alpages dans le Queyras selon leur origine géographique (sources DSV régionale - FRGDS)

80. Depuis l'installation des loups dans le Queyras, il a été identifié deux meutes séparées. L'une, transfrontalière, fréquenterait depuis la région du Viso les alpages de Ristolas, Saint-Véran, Molines, Ceillac. L'autre, à cheval sur Queyras et Beal-Traversier, serait plutôt inféodée à la rive droite du Guil. Mais les loups sont mobiles et opportunistes. Seules les analyses génétiques peuvent à coup sûr déterminer les individus (voir le chapitre consacré aux loups).

Le massif du Queyras est de nos jours convoité par une population avide d'authenticité. L'originalité de ses sites, sa biodiversité, mais aussi son isolement géographique sont de réels atouts. Il a été l'objet de volonté de conservation très tôt de la part des ethnologues qui découvraient là le microcosme d'une vie rurale ancienne restée intacte au moins jusqu'à la deuxième Guerre Mondiale : des patrimoines uniques, le système pastoral, le système d'irrigation, l'agriculture vivrière, ont façonné les paysages. L'utilisation du mélèze dans la vie quotidienne (habitat et granges, mobilier décoré), l'autonomie et l'entraide (la République des Escartons, les corvées), le savoir et l'éducation, la cohabitation des églises sont des témoignages forts du passé.

Cette situation exceptionnelle au sein des Alpes du Sud a poussé les aménageurs du territoire à tenter l'expérience d'un parc naturel régional dans les années 70,. La vague du tourisme hivernal de masse avait alors épargné le Queyras, territoire heureusement protégé, on l'a vu, par la clairvoyance de ses habitants qui avaient su se saisir de l'opportunité de la création des stations-villages, ou de la mise en place des GR. L'accueil familial des touristes a été d'entrée de jeu un leitmotiv afin d'échapper au tourisme de masse dans un paysage fragile, même si en parallèle, l'agropastoralisme local perdait pied.

Nous allons voir le rôle joué par une structure telle que le PNR dans ce milieu en évolution depuis la perte d'influence des agriculteurs, mais également les efforts de ces derniers pour que se maintiennent au mieux les paysages qu'ils ont façonnés de génération en génération, semble-t-il, encouragés depuis peu par les environnementalistes.

E. 6 - Le Parc Naturel Régional du Queyras

En 1977, est décidée la création du Parc Naturel Régional du Queyras (Figure 24, p. 99) géré par un Syndicat Mixte composé des huit communes du canton d'Aiguilles (Abriès, Aiguilles, Arvieux, Ceillac, Château-Ville-Vieille, Molines, Ristolas et Saint-Véran) dans l'intégralité de leur territoire, regroupées en SIVOM⁸¹, et des communes d'Eygliers, de Guillestre et de Vars pour la partie de territoire située dans le bassin du Haut-Guil, créant ainsi une unité géographique cohérente d'une superficie de 62 520 hectares. Le Queyras se définit d'une part par sa géographie : unité paysagère constituée d'un ensemble de vallées reliées entre elles par le bassin du Guil, et isolée de la plaine de Durance par un étroit passage, longtemps obstacle à la circulation. Cet ensemble est fermé sur son pourtour par une couronne de sommets dépassant les 2000 mètres d'altitude, ouvert seulement en été vers l'Italie au niveau du col Agnel. Il s'est construit d'autre part par son histoire : la fameuse république des Escartons et le système des corvées qui ont longtemps fédéré les populations locales. Les habitants permanents ne pouvaient compter que sur eux-mêmes à cause de l'isolement géographique. Cet isolement forcé a créé un mode de vie original basé sur l'autarcie qui s'est maintenu jusqu'avant la dernière guerre.

Les autres membres du syndicat mixte sont l'Établissement Public Régional de la région PACA, le Département des Hautes-Alpes, ainsi que de grands organismes de ce département, la Chambre d'Agriculture, la Chambre de Commerce et d'Industrie et la Chambre des Métiers.

Notons que le même jour, était créé en région PACA, le PNR du Luberon. Ces deux parcs rejoignaient le PNR de Camargue créé en 1970. Le PNR du Verdon apparaîtra, quant à lui, beaucoup plus tard, en 1997. A cet ensemble d'espaces protégés régionaux, il convient d'ajouter depuis janvier 2007 le PNR des Alpilles, en attendant les futurs Parcs du Mont Ventoux, des Baronnies et des Préalpes d'Azur...

81. Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple.

**Unités
Pastorales
Ovines du PNR
du Queyras
(2002-05)**

frontiere
italienne

limite PNR

limited U.P.

- 1 - Le Vio
- 2 - Le Pelvas
- 3 - Le Col Vieux
- 4 - Sègure
- 5 - Valpreveyre
- 6 - Lc Roux
- 7 - Salens-Mairif
- 8 - Le Lombard
- 9 - Peynin
- 10 - L'Ouragan
- 11 - Péas
- 12 - Alp Agnel
- 13 - Beuregard
- 14 - Le Puy La Blanche
- 15 - Bois Noir 1
- 16 - Bois Noir 2
- 17 - Montagne Albert
- 18 - Sainte Anne
- 19 - Cugulet
- 20 - La Valette
- 21 - Le Queyron
- 22 - Clapeyto
- 23 - Vallon Laugier

fond de carte

I G.N. 1:100.000^a

Source : document PNR ou
Clergues, 2002
après enquêtes
INRA-Ecodeveloppement
2005

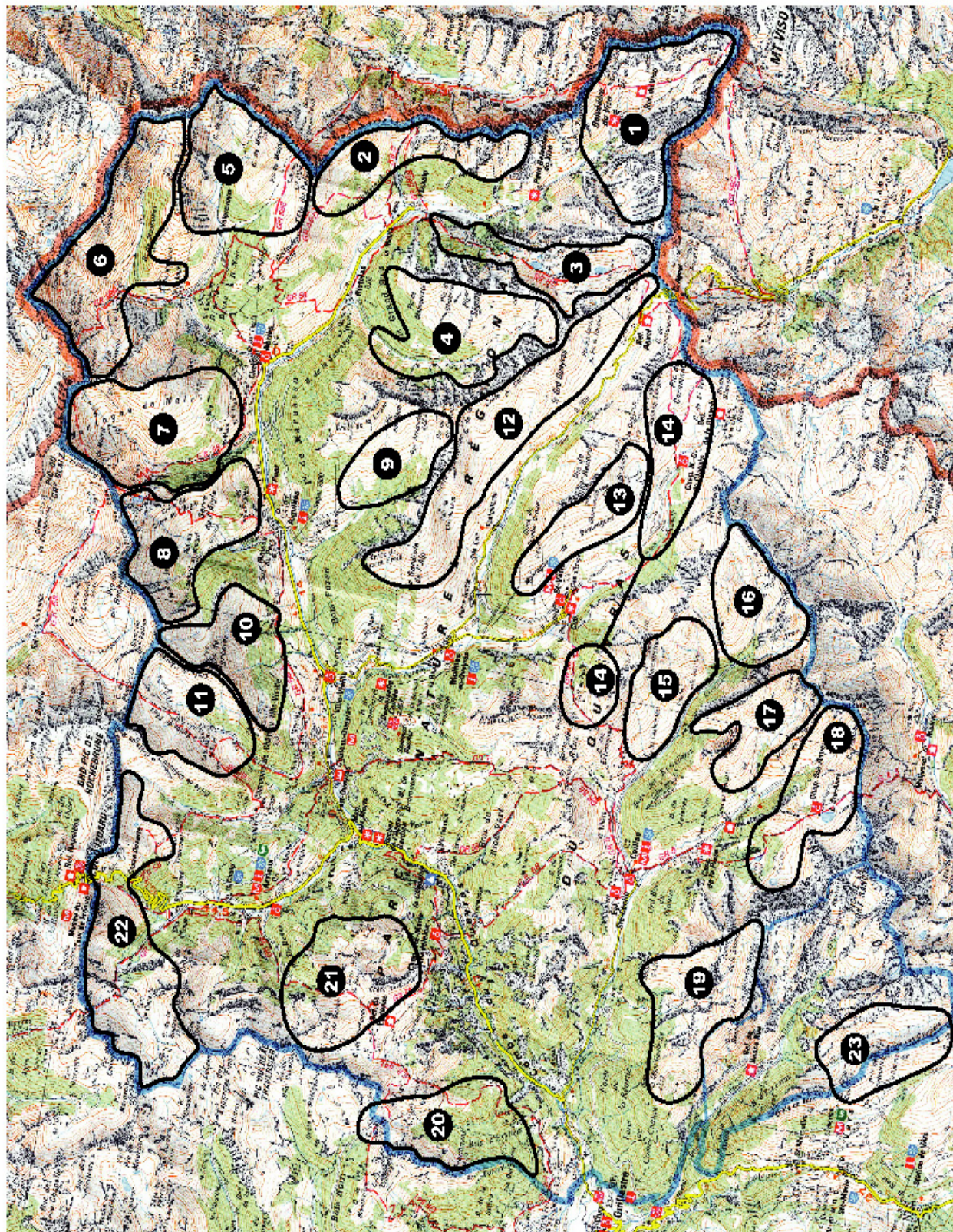


Figure 26 : carte des unités pastorales ovines du PNR Q

E. 6. 1 - Les chartes

En 1977, la charte constitutive du PNR précisait ainsi la raison d'exister de ce nouveau parc naturel : « Le Syndicat Mixte du PNR Q a pour objet la réalisation, la gestion et l'animation du Parc, dans le but d'assurer la sauvegarde et la mise en valeur du milieu naturel et humain, de concilier le respect du patrimoine culturel avec le développement rationnel des activités économiques et notamment des activités agricoles, touristiques et artisanales ; d'associer la population à l'effort d'expansion et de protection afin de permettre son maintien et l'amélioration de son niveau de vie et, d'une façon générale, d'assurer la promotion de l'ensemble de la région considérée dans le prolongement de sa vie traditionnelle ».

La charte précisait dans son introduction : « Si l'activité agricole demeure prédominante, les ressources qui en sont issues sont désormais largement complétées par celles qui proviennent du développement touristique, aussi bien par l'accueil dans les gîtes appartenant aux habitants que par l'exploitation des activités commerciales et des services et par les nouveaux emplois qu'elles ont suscités et qui sont réservés en priorité à la population locale ».

Mais le Syndicat Mixte, conscient des risques que peut entraîner une expansion touristique non maîtrisée, proposait un programme d'actions pour la sauvegarde et la mise en valeur du Queyras, tout en se gardant de mettre en place un catalogue d'interdictions. Son programme d'"amélioration de l'agriculture" est à cette époque focalisé sur les activités locales. Pas un mot des transhumants qui ne semblent même pas exister. Il est présenté comme une « Hypothèse de programme quinquenal de développement agricole » signé de l'INERM (Institut National d'Études Rurales Montagnardes). Il y est question de modernisation du système d'irrigation (entretien des anciens canaux et aspersion), d'aménagement des pâturages (clôtures et points d'eau) et d'accroissement du cheptel, de construction de bâtiments d'élevage (bergeries, étables, salle de traite), et de cabanes de berger, d'achat de matériel en commun, de création de pistes. Parallèlement, la desserte des communes en électricité est programmée.

Les autres activités sont priées de concilier leur développement de manière à ne pas nuire aux activités agricoles, mais au contraire, de faire en sorte que les effets de leur amélioration respective se conjuguent. Dans ce cadre, l'accueil des touristes à la ferme est particulièrement encouragé. Le symbole du Parc – la rosace à six branches (Figure 27) – pourra être utilisé avec autorisation préalable sur les sites d'accueil et sur certains produits naturels issus de l'artisanat. Il n'est pas précisé alors si, par exemple, des fromages, des miels, voire même des viandes, issus de la production locale, peuvent arborer cette marque.



Figure 27 : La marque d'un Parc naturel régional est composée de trois éléments : un ovale vert contenant une étoile à huit branches symbolisant les espaces ouverts que sont les PNR et un symbole spécifique (naturel, paysager, culturel...) identifiant le territoire du Parc. Dans le cas du Parc Naturel Régional du Queyras, c'est la rosace à six branches, décor typique des meubles en bois de mélèze issus de l'artisanat local, qui a été choisie.

Enfin, un des grands enjeux de la création du Parc est la sauvegarde et la mise en valeur du milieu naturel et humain. Pour cela, la charte prévoit des interventions de protection des sites, la

constitution de réserves naturelles pour la protection intégrale de la faune et de la flore ainsi que la création de réserves de chasse (Parc Naturel Régional du Queyras, 1977).

Ce n'est qu'en 1997 que le décret de la nouvelle charte sera signé par le Premier ministre et le Ministre de l'environnement (Parc Naturel Régional du Queyras, 1997), la durée de vie normale d'une charte étant 10 ans.

Ce qui émerge en priorité de la nouvelle charte est le constat du recul des activités agricoles, recul étonnant vu la place que lui assigne la première charte. Si l'agriculture reste encore importante aux yeux des responsables, désormais l'activité touristique prime sur toutes les autres. Elle devient « l'enjeu économique majeur du Queyras ». Ainsi, la phrase suivante, intégrée au chapitre *tourisme*, place l'agriculture et l'artisanat comme « des partenaires indispensables dont toute nouvelle orientation [touristique] devra tenir compte ». Car beaucoup de nouvelles activités de loisir de pleine nature (randonnées à ski, en raquette, à cheval, chien de traîneau, VTT, escalade, parapente, deltaplane, canyoning, kayak, rafting) viennent compléter les activités sportives traditionnelles (ski alpin et nordique, randonnée pédestre). De plus, ce public, amateur de nouvelles formes de loisirs, s'élargit avec l'ouverture des frontières et devient plus exigeant en diversifiant ses périodes de congés.

Ainsi, comme l'avait souhaité Philippe Lamour, d'une région repliée sur son patrimoine et sa culture, le Queyras est devenu en quelques années « une région touristique de haute montagne ».

Le Syndicat Mixte de gestion ne considère donc pas, en 1997, le PNR Q comme « un territoire enclos, ni comme un parc d'attraction, mais comme un pays qui vit, et où s'exerce un tourisme de nature de qualité ».

Si les courbes démographiques sont effectivement à la hausse, si l'activité touristique est florissante tout en restant discrète, il n'en reste pas moins qu'entre 1998 et 2000, 33% des exploitants agricoles du Queyras disparaissent ! L'agriculture locale, qui ne concerne plus que 4% des habitants, est gravement menacée. Ce constat est sans appel. Seul le pastoralisme, et en particulier les troupeaux ovins transhumants, représente l'alternative du maintien d'une présence agricole dans cette région. La charte lance d'ailleurs une alerte à propos des conséquences du retrait de l'agriculture : « Les difficultés que rencontrent les agriculteurs [...] menacent la survie même de nombreuses exploitations. [...] Ces disparitions porteraient une atteinte grave à la qualité des paysages et à l'équilibre social du Queyras ».

Toutefois, les quelques exploitants agricoles locaux poursuivant leur activité, regroupent les terres les plus faciles à faucher ou à travailler, pérennisant pour l'heure le maintien des paysages de fond de vallée. C'est le constat qu'il est aisé de faire en parcourant les vallées de la zone : pas d'embroussaillage excessif dans les fonds. Par contre, les anciennes zones de fauche situées dans les premières pentes, reconnaissables aux traces de murets de soutènement, bien que broutées par les troupeaux locaux de bovins et de moutons, laissent percevoir un début de reconquête de la forêt. *Accrus*⁸², argousiers (*Hippophae rhamnoides* L.), genévriers communs (*Juniperus communis*) et genévriers sables (*Juniperus sabina*) en sont la preuve.

Pierre Blanc, l'actuel président du PNR Q, explique comment était perçue l'agriculture locale à la création du Parc en 1977. Longtemps après l'embellie de l'après-guerre, le paysan restait dans les esprits un personnage clé, porteur d'une double image positive : un garant d'authenticité avec la vente des produits issus de son travail, et le maintien en l'état des paysages de montagne avec ses troupeaux.

« Le Président Lamour considérait que l'agriculture était un des garants du maintien de la pérennité de la nature et de la vie dans le Queyras. Or, la nature, l'identité même du Queyras correspondent d'assez près à la vocation des PNR. Ils ont pour mission de concilier l'activité économique avec la protection de l'environnement. Dès le départ, Philippe Lamour avait

82. *Accrus* : ancienne parcelle en herbe qui a été rapidement envahie par des résineux (d'après « Pâturer la broussaille... ». Fiches techniques CERPAM, Institut de l'Élevage et SIME, 2006, p. 92).

considéré que le volet agricole serait un point important. Les agriculteurs sont les gens qui ont le plus d'impact sur l'environnement. Et [*le volet agricole*] était important sur le niveau économique, tout de même, à travers les produits de nos agriculteurs. La réalité dans le Queyras, c'est que jusque dans les années 60, il y avait 450-500 agriculteurs, ce qui était la base de la vie économique à ce moment là ».

De fait, un agriculteur et administrateur du PNR Q a tenu à clarifier le rôle du Parc en tant que support de promotion grâce à la mise en place d'une « marque Parc ».

« Les laitiers qui disparaissaient ont été confortés par la marque Parc pour les fromages. Il y a aujourd'hui une demande de plus en plus importante de la part du monde agricole vis à vis de la marque Parc. [...] On se rend compte qu'un Parc c'est une zone d'expérimentation, qui peut faire un peu de prospective, et que par-là on peut peut-être sauver l'agriculture du Parc. [...] On essaie d'en faire un outil avec comme seule option la charte, mais pouvant développer des productions ».

Car pour lui, l'image du paysan-jardinier, véhiculée depuis quelques années par certains médias auprès du grand public, est intenable. Même si le métier est en grande perte de vitesse, les hommes ne sont pas prêts, dans le Queyras, à endosser ce rôle. Son opinion est faite : l'activité agricole doit continuer d'exister et nourrir son homme :

« Ce paysage, ce n'est pas l'agriculteur-jardinier qui le tient. C'est un équilibre entre l'activité économique agricole et la nature. Si on casse cet équilibre, le paysage va changer. Les gens n'ont pas envie de voir changer cette spécificité de prairies, de mélézins, et on n'a pas envie de revoir une forêt de sapins ».

E. 6. 2 - La charte au service de qui ?

La charte prévoit d'intégrer les activités agricoles à la gestion de ce qu'elle nomme « la vocation des grandes zones du Parc ». Ces grandes zones se divisent en trois groupes avec des sous divisions (voir Tableau 11, p. 112). Certaines de ces zones sont considérées dans la charte comme prioritaires sur le plan de la conservation des milieux naturels remarquables. C'est là que se rencontrent les espèces animales et végétales emblématiques du Queyras. Pour autant, elles accueillent au cours de l'année des activités considérées comme traditionnelles qui peuvent être de rapport (agriculture, pastoralisme, sylviculture) ou de loisir (chasse, sports de pleine nature). On perçoit immédiatement plusieurs enjeux pouvant être à première vue contradictoires : comment gérer et protéger les espèces sans interdire les activités humaines ?

En fait, la charte insiste bien sur l'importance du maintien de ces activités comme n'étant pas nuisibles, bien au contraire, à la bonne conservation du milieu naturel. Cela se traduit sous la forme de trois missions confiées à l'équipe dirigeante du Parc :

- 1) Mission scientifique et culturelle de mise en valeur et de préservation du patrimoine (sous-entendu naturel) : état des lieux et inventaires à partir des ZNIEFF et de la Directive Habitats de l'ensemble des espèces. Les menaces dans ces zones peuvent provenir de plusieurs facteurs : reforestation ou perte de biodiversité suite à des abandons de pratiques traditionnelles comme la fauche, inadaptation de certaines pratiques agro-sylvo-pastorales, ou encore fréquentation touristique insuffisamment maîtrisée.
- 2) Mission d'assistance technique aux communes en matière d'architecture, d'urbanisme et de paysages,
- 3) Mission de promotion, de communication et de développement économique du Parc pour l'ensemble des secteurs d'activités (agriculture, artisanat, tourisme, commerce et services).

En outre, la charte précise que l'ensemble des Queyrassins est associé à l'œuvre entreprise dans son ensemble, à travers un Conseil Consultatif des Queyrassins et des Amis du Parc. De fait, la charte en vigueur devra être remplacée par une nouvelle charte en 2007. Pour cela, le Comité Syndical a organisé depuis quelques temps des débats au sein de chaque commune du PNR afin de relever les

observations de la population sur le bilan des dix années écoulées, et sur les souhaits et doléances de chacun.

E. 6. 3 - Moyens mis en œuvre et objectifs

Pour réaliser le plan du Parc au 1/100.000ème, il a été tenu compte des ensembles d'habitats naturels d'intérêt communautaire et/ou prioritaires recelant des espèces désignées à l'annexe 2, des cartes ZNIEFF, et des cartes des zones sensibles et des zones d'adaptation des pratiques agropastorales de l'OGAF – Environnement.

Il est clair que l'idée de parc naturel régional, dont le développement économique est orienté vers le tourisme de nature, est basée sur la protection de la nature. Le Queyras n'échappe pas à cette règle. Cela se ressent à travers les objectifs clés du PNR Q :

- Préservation et mise en valeur du patrimoine naturel (réserve naturelle du Mont Viso abritant 878 taxons végétaux dont 37 espèces protégées au niveau national et 49 inscrites au livre rouge national, ainsi que la Salamandre de Lanza endémique visolienne),
- Arrêtés de biotopes pour la préservation de plantes très rares (Dracocéphale d'Autriche, Nonée noire) ou de zones de reproduction de certaines espèces animales (grands rapaces, galliformes de montagne, chauve-souris).

Afin de mener à bien cette gestion de l'espace, le Parc s'appuie sur plusieurs partenaires : le Conservatoire Botanique Alpin de Gap-Charance, des agriculteurs et des éleveurs, des associations naturalistes et des habitants sensibilisés aux enjeux de la gestion et de la préservation du patrimoine naturel.

Les outils d'accompagnement de ces actions sont :

- L'OGAF environnement,
- L'inventaire du patrimoine naturel (volonté de participer au réseau Natura 2000),
- Un programme LIFE de gestion des espaces steppiques centraux d'intérêt communautaire,
- Un programme européen « LEADER II ».

Un second volet, placé au même niveau que le précédent, concerne la préservation et la mise en valeur du patrimoine paysager et culturel. Pour l'agriculture, cela concerne plus particulièrement la valorisation et la protection des espaces et du patrimoine agricole. Sont concernés également l'urbanisme, les centres anciens, les sites à forte fréquentation touristique.

La charte insiste sur la gestion des espaces agricoles et forestiers en tant que clé de voûte de l'évolution des structures paysagères. Pour cela, le Parc, en étroite coopération avec les partenaires concernés par ces espaces, élabore des stratégies d'intervention, conforte et développe des savoir-faire et maintient une activité agricole et forestière dynamique dans le respect de la biodiversité et de la préservation, la réhabilitation et la reconquête des paysages.

Des actions expérimentales concernant le mélézin et des sites agricoles en voie de déprise, devaient être engagées dès 1997. Un réseau de gestionnaires de l'espace (autrement dit les bergers, les agriculteurs et les forestiers), principal interlocuteur des structures de développement concernées, est le garant d'interventions (comprendre pâturage, fauche, bûcheronnage) respectueuses de la richesse écologique et paysagère du site.

Pour réaliser ces objectifs, un certain nombre de dispositifs issus du 2^{ème} pilier de la Politique Agricole Commune (PAC) sont mis en œuvre. Le Fond de Gestion de l'Espace Rural (FGER) [créé en 1995, supprimé en 1998 et redéployé vers les Contrats Territoriaux d'Exploitation (CTE) puis les

	Zonage	Activités	Mesures pour la préservation de l'environnement
Les grands espaces naturels d'intérêt majeur	Zones naturelles témoins (secteurs les plus riches et les plus fragiles situés en crête et sur les pentes). Correspondent aux ZNIEFF	- Accueillent ponctuellement les activités traditionnelles (Pâturage, chasse, sylviculture). - Alpages d'altitude. - Peu ou pas de tourisme.	- Préservation et amélioration de la qualité écologique. - Mesures adaptées de protection. - Mise en place de divers types de gestion. - Suivi étroit avec le Parc.
	Zones de pleine nature (grands espaces situés en continuité des zones naturelles témoins)	- Activités agricoles et certains travaux forestiers. - Alpages d'altitude. - Tourisme léger (randonnée pédestre, ski de fond).	- Suivi étroit avec le Parc - Soutien des activités agricoles, pastorales et sylvicoles de façon à mieux : • maîtriser l'évolution des milieux, • garantir le maintien des richesses naturelles, • prévenir les risques naturels (érosion, incendie, etc)
	Zones agro pastorales (grandes vallées et leurs versants)	Sylviculture, agriculture, pastoralisme , artisanat, tourisme (lieu d'implantation des grandes infrastructures).	- Gestion des milieux naturels (par ex. Mesures Agri-Environnementales). - Conseil.
Les zones naturelles sensibles	Villages et hameaux.	Patrimoine architectural.	Néant.
	Zones d'activité.	Artisanat, commerces, structures d'hébergement.	Néant.
	Trait d'union entre les communes.	Enjeu touristique.	SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux).

Tableau 11 : Vocation des grandes zones du PNR Q et pastoralisme (cf. article 5 de la charte de 1997)

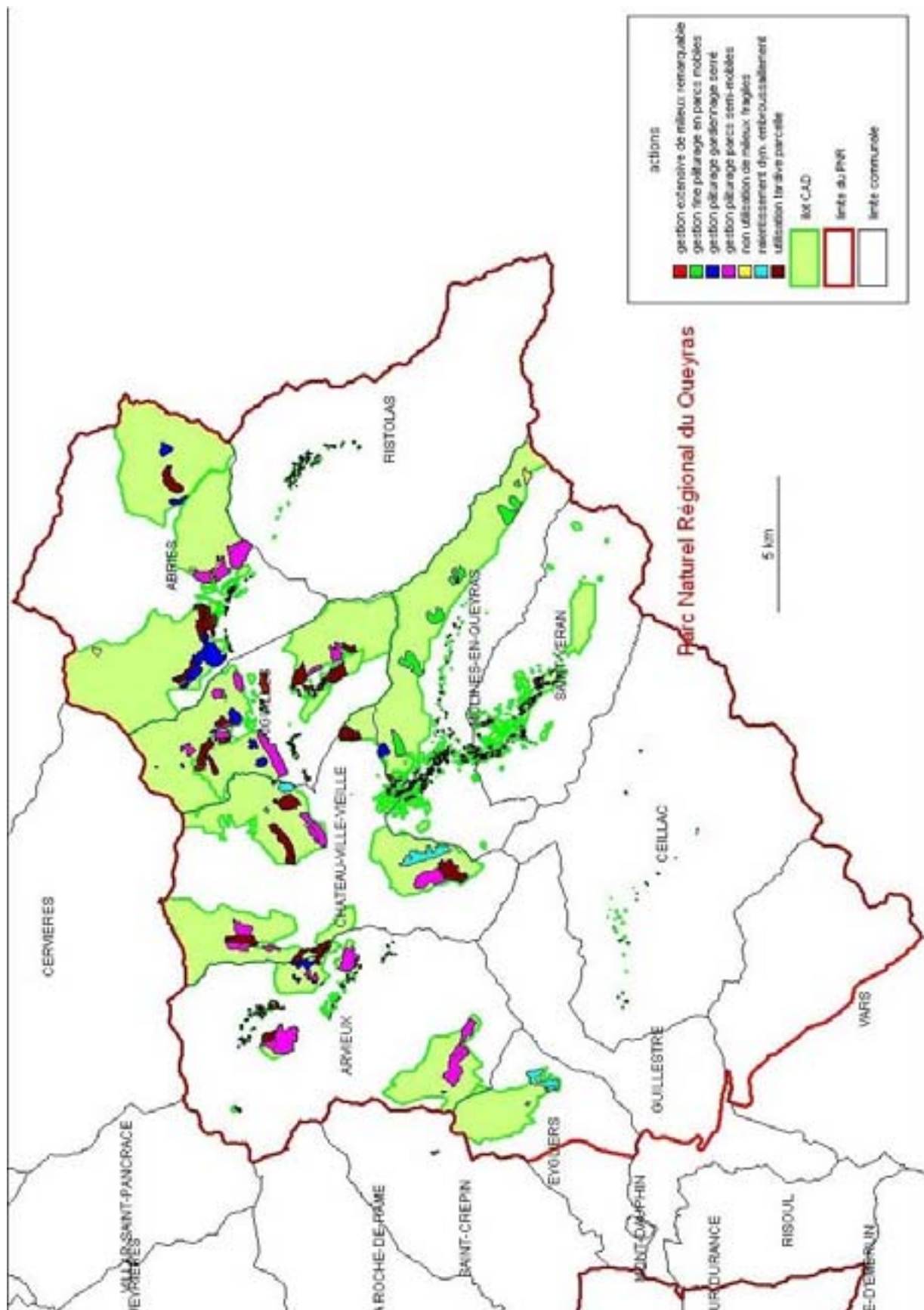


Figure 28 : Mesures Agri-Environnementales en vigueur en 2006 dans le PNR Q.

Les grands îlots Contrats d'Agriculture Durable (CAD) correspondent à des alpages.

Les petites zones fragmentées sont les prés de fauche de fond de vallée.

Les zones de mise en défens peuvent être liées à la protection d'une espèce (par ex. chardon bleu) ou à des risques d'érosion.

(© ADASEA des Hautes-Alpes 2002-2006)

Contrats d'Agriculture Durable (CAD)], les mesures agri-environnementales (MAE) (voir Figure 28), le Plan de Développement Durable, viendront assurer de bonnes conditions financières et techniques d'intervention pour les exploitants agricoles et forestiers.

E. 7 - Queyrel, accrus, galliformes et avalanches : le rôle du pastoralisme

Ces critères de gestion des alpages sont aujourd'hui pris en compte par la Politique agricole commune (PAC) sous la forme de mesures de gestion dites « agri-environnementales ». Sur le principe de ce que nous avons vu en Crau, les agriculteurs et les éleveurs exploitant soit les prés de fauche pour faire du foin, soit les alpages pour nourrir leurs troupeaux, sont conviés à signer des contrats avec l'État afin de pérenniser des pratiques considérées par les environnementalistes comme « favorables au maintien de la biodiversité ». Ainsi, sont apparus depuis la fin des années 90 des financements primant des actions de gestion visant à maintenir du pâturage extensif de milieux remarquables, ou du pâturage ciblé en parcs mobiles ou en gardiennage serré, ou à ralentir des dynamiques d'embroussaillage et à retarder le pâturage de certaines zones, ou encore à ne pas utiliser certains milieux fragiles. Toutes ces actions font l'objet de Contrats d'Agriculture Durable (CAD) (Figure 28, p. 113). La mise en application sur le terrain de cet ensemble de dispositifs de protection de la nature plutôt compliqué est commentée par les diverses personnes rencontrées au cours de mes enquêtes.

Le Roux d'Abriès, en reconstruction après le passage de la guerre en septembre 1944, n'a pas été abandonné de tous. Le tourisme, mouvement peu anticipé, a repris les maisons. Là, vivent aujourd'hui plusieurs artisans et un apiculteur. Les alpages sont essentiellement exploités par des transhumants venus des Bouches-du Rhône, mais aussi par des éleveurs locaux d'Abriès ou de la région proche. Certes, les murs de soutènement des terrasses de culture et le système d'irrigation sont abandonnés comme partout dans le Queyras, mais l'herbe des adrets reste en bon état. Quelques problèmes de gestion par le pâturage d'anciens prés de fauche en altitude sont apparus. L'abandon de la production de foin a provoqué la propagation du « *queyrel* » (fétuque paniculée, ou spadicée) sur ces surfaces. Cette plante, qui est souvent évoquée, est devenue une sorte d'indicateur des changements intervenus au cours de l'histoire agricole des alpages. Les éleveurs et les bergers ont appris à la gérer. Elle devient inexploitable par les ovins passé le mois de juillet, car trop coriace. Par contre, sa gestion est facilitée par la proximité d'alpages riches en sainfoin en juin-juillet. Une alternance du pâturage en cours de journée d'une espèce à l'autre parvient plutôt bien à circonscrire le problème, gestion basée sur le potentiel des animaux à organiser leurs choix alimentaires sur parcours (Meuret, 1993). Voici comment est perçue par les différentes parties en présence sur le territoire du PNR Q la gestion du *queyrel* :

Claude, un éleveur ovin de la Crau, transhumant à Abriès, est confronté sur le bas de son alpage à la présence de prés de fauche éloignés du village, mais pourtant encore exploités mécaniquement par un éleveur local de bovins. Le travail de ce dernier est encouragé dans le cadre de MAE « fauche des prairies d'altitude », un peu comme un rappel de ce qui se faisait couramment dans le passé, mais, comme nous l'avons vu, cette pratique a presque totalement disparue des pentes du massif. Pour Claude, le pâturage de cette plante n'est pas un souci car si la fauche n'est plus possible, pour des raisons liées par exemple à des contraintes de fortes pentes non mécanisables, il s'agit d'intervenir dans les temps avec le troupeau :

« La bête, on ne peut pas lui faire manger que du *queyrel*. Le *queyrel*, c'est une plante, ça permet la digestion, et il faut l'intégrer dans une ration journalière ...il faut faire manger le *queyrel* à une époque précise, et bien le faire *maquer*⁸³ pour que se développent un peu des légumineuses dedans, et qu'il y ait un équilibre graminées/légumineuses. Si tu le fais manger

83. Bien manger, racler.

tard, ça fait un matelas, et tu ne le fais plus manger. Par contre, c'est productif. Tu le faucherais... ».

Mais, si le faucheur de prés est encore présent comme c'est le cas ici, le queyrel devient une gêne lorsque l'éleveur souhaite pratiquer une gestion rigoureuse de son alpage par l'action des brebis. La possibilité de partager le grand troupeau en deux unités plus petites est alors évoquée comme la solution idéale mais irréalisable pour le moment. Car cela impliquerait la nécessité d'embaucher un deuxième berger. Or les dépenses induites par cette augmentation de personnel ne peuvent plus être couvertes par la simple production ovine :

« ...il y a aussi une grande zone de *queyrel* qu'on n'arrive pas à faire manger parce que justement la période ne nous le permet pas. On est encore encerclé au pied par des prés de fauche, et on ne peut pas passer. [...] Avec deux troupeaux, on y arriverait, comme ça se faisait avant, mais là on n'y arrive pas. C'est qu'on ne peut pas traverser. Il faudrait un troupeau de chaque côté ».

Malgré les inconvénients provoqués par la présence de cet agriculteur local, le transhumant estime que chacun est à sa place et que le partage de l'espace en alpage est plutôt positif pour la biodiversité, car les prés de fauche sont des espaces fragiles dont l'équilibre des espèces peut vite se dégrader :

« Tu as des prés de fauche qui sont rouges de sainfoin. Pendant trois ans, tu fais manger par les brebis, tu n'as plus de sainfoin, ou très peu. Il faut quand même le reconnaître... il y aura une autre flore qui sera peut-être autant intéressante, mais je crois que les prés de fauche, c'est intéressant de les garder aussi. Ce n'est pas la même flore ».

Le travail ancestral qui a participé à grande échelle au façonnement du paysage queyrassin est ici évoqué par ce transhumant un peu comme un hommage à ses prédécesseurs, même si ces espaces, pourtant éloignés du siège d'exploitation des paysans locaux, sont aujourd'hui récoltés tardivement (à l'état de paille !) afin de respecter le contrat MAE concernant la fauche tardive des prairies d'altitude. L'éleveur transhumant accepte de bon cœur la contrainte :

« ... ça permet certainement à certaines espèces de se reproduire, d'être protégées. Et c'est pour ça que je pense au rôle des deux. Tu protèges avec les moutons, mais aussi par les prés de fauche. Ce n'est pas la même flore. Ça me fait râler, mais je me dis que le jour où il n'y aura plus personne, ça ne sera pas mieux. Je l'ai pris avec philosophie. Ce n'est pas la peine de s'énervier après ces gens là. Ils ont le mérite de faucher, et puis le jour où tu auras tout, qu'est-ce que tu auras de plus ? »

Enfin, il faut éviter les conflits. La sérénité entre voisins est obtenue par des concessions qui semblent légères par comparaison au sentiment d'envahissement que peut provoquer la présence d'un gros troupeau venu là pour une courte période :

« On les paye [*les locations de ces prés de fauche*] parce qu'on est censé faire manger la repousse, mais comme ils fauchent au mois de septembre, la repousse... ! Bien sûr, les transhumants, on arrive dans un pays... on est là-haut que quatre mois, donc ils ne nous voient pas toujours d'un bon œil. Il faut les comprendre aussi ».

De leur côté, les éleveurs locaux revendiquent leur position de derniers garants du paysage queyrassin traditionnel avec la fauche des prairies. Même s'ils sont en régression et n'arrivent plus à faucher la montagne comme par le passé, ils sont à leurs yeux la figure idéale du maintien de la plus grande diversité végétale et se sentent soutenus par le PNR :

« Ils [*Le PNR Q*] sont bien conscients qu'il faut garder l'agriculture locale parce que, ne serait-ce qu'au niveau de la flore, là où il y a le plus de fleurs, c'est dans les terrains qui sont fauchés et fumés, après, c'est dans ceux qui sont fauchés et non fumés, après, c'est dans ceux qui sont mangés. Et dans ceux qui ne sont ni pâturés, ni fauchés, il n'y a pratiquement plus de fleurs. A

la place, il y a le *queyrel* et de la mauvaise herbe... Sur les endroits abandonnés, il n'y a plus de fleurs ».

Par la mise en place des MAE, les éleveurs locaux se trouvent confortés dans leur position, même si le travail effectué dans ce cadre n'a plus la même finalité. Car de la production d'une alimentation de qualité pour les animaux, ils ont glissé vers la « production » de biotopes.

Il n'en reste pas moins que les habitants qui ont connu les années précédant l'exode rural constatent le changement radical du pays. Le temps où la montagne était parfaitement entretenue et jardinée jusque dans les fortes pentes est bien révolu. Malgré la mise en place des MAE, ici la fauche de l'herbe recule. Seul le pâturage demeure. Les bovins sont parqués sur les anciens prés de fauche, avec parfois des systèmes mobiles de traite. Quant aux éleveurs de moutons locaux et transhumants, ils entretiennent les anciennes prairies de fauche d'altitude que la forêt menaçait d'envahir. Face à cette menace, on peut penser que la présence du *queyrel* est un moindre mal. Ainsi, le président actuel du PNR Q, Pierre Blanc, évoque son pays certes avec nostalgie, mais surtout avec réalisme :

« Il est resté dans le Queyras un nombre d'agriculteurs suffisant avec de l'élevage pour utiliser ces terrains. Mais leur utilisation n'a quand même plus rien à voir avec l'utilisation traditionnelle. Autrefois, c'était des champs labourés ou fauchés. Moi qui l'ai connu, je peux vous dire que c'était un pays entretenu que ce n'est pas possible. Pour revoir ça, il faut aller en Suisse, au Laos, ou je ne sais où. Ça, on ne le retrouvera certainement pas, mais sur Arvieux, les terrains en pente ont été abandonnés pour les labours ou les productions directes, y compris le plus souvent pour la production d'herbe, mais ils continuent d'être pâturé. C'est à dire que les agriculteurs envoient dans ces terrains qui sont parqués leurs animaux. C'est le minimum. C'est plutôt une bonne chose vis à vis de l'équilibre pour éviter qu'il y ait un embroussaillage ou un boisement. Malgré ça, on s'aperçoit qu'il y a des endroits où les troupeaux passent au printemps pour manger le *queyrel*, mais ils n'arrivent pas à tout manger ».

Depuis quelques années, la présence confuse du loup vient brouiller l'organisation fragile qui s'était petit à petit mise en place autour des Mesures agri-environnementales. Les éleveurs et les bergers disent connaître la gestion idéale qu'il faudrait pouvoir appliquer sur des zones d'alpage où l'équilibre fragile des espèces végétales et animales peut exister grâce à la présence des troupeaux domestiques. Mais les exigences de ce nouveau travail imposé par les politiques, sont bien éloignées de celles jusqu'alors rencontrées en montagne et semblent incompatibles avec la sérénité nécessaire à la bonne marche d'un élevage « rationnel ». Claude, l'éleveur transhumant d'Abriès, en a déjà fait les frais. Nous verrons plus loin comment il a pris toutes les mesures préconisées par l'État pour protéger son troupeau contre les prédateurs. Malgré cela, il envisage mal la mise en pratique de ses théories sur la gestion du *queyrel* :

« Avec le loup, c'est là que ça a tout faussé. Il y a ce *queyrel* qu'il faudrait faire manger près du bois d'Issartin (ou bois noir). Ce bois, c'est le terrain favori des loups pour chasser. Ils se cachent... Donc, ces prés de fétuque spadicée, il faudrait les faire manger bonne heure. Mais avec les loups, aujourd'hui, ce serait difficile, ou alors, il faudrait coucher au pied des filets avec la torche et la carabine ».

Quant au CERPAM, voici la vision qu'il donne de la gestion de cette plante dans son « Guide pastoral des espaces naturels du Sud-Est de la France » :

« Cette espèce très productive était exploitée autrefois en prairie de fauche au mois d'août. Depuis quelques décennies, la fauche est abandonnée. Les touffes de fétuque paniculée s'épaississent d'année en année par accumulation des feuilles mortes. Progressivement, les autres espèces herbacées régressent. Espèce coriace, le *queyrel* est peu appétant et mal mangé par les ovins surtout en pâturage tardif. Le pâturage par cette espèce doit être effectué dans tous les cas avec un chargement fort (350-800 jbp/ha/an !) et un gardiennage serré ou une mise en parc (>100 brebis/ha)

de préférence fin mai pour les troupeaux locaux et dès leur arrivée pour les transhumants. L'abandon de la fauche et du pâturage entraîne un appauvrissement de cette formation végétale. En particulier, le chardon bleu « reine des Alpes » (*Eryngium alpinum*), espèce protégée, était favorisé par une fauche tardive après fructification. Par contre, la fêtuque paniculée non-fauchée fournit des sites favorables pour la nidification du tétras-lyre. Lorsque l'on connaît la présence de nichées sur ces faciès, il est souhaitable d'éviter le passage de troupeaux importants en début d'estive et jusqu'à fin-juillet » (CERPAM, 1996).

Nous voyons bien là les liens complexes existant entre les différentes espèces végétales et animales. Les pratiques agricoles extensives ont la particularité, lorsqu'elles sont maîtrisées, de participer directement à la conservation de cette biodiversité. Les savoirs locaux ne sont pas à négliger dans ces zones de montagne. L'homme a depuis longtemps participé à les façonner. Son impact, nous l'avons vu, a été considéré la plupart du temps comme positif sur le maintien des espèces sauvages.

Voici l'avis de François, éleveur local de brebis et ancien chasseur. Il m'expose ce qui pourrait être considéré comme un savoir écologiste digne d'intérêt et ses pratiques d'éleveur face à la biodiversité qualifiée dans ce cas d'ordinaire, comme par exemple les galliformes de montagne ou certaines fleurs, tellement elle fait partie du quotidien de ce praticien de la nature. Même si son savoir environnementaliste est empirique, François estime ne pas perturber l'environnement. Au contraire, il affirme jouer avec son troupeau un rôle primordial dans l'entretien des pistes de ski, au moins économiquement parlant, en limitant les interventions mécaniques de broyage. En fait, ici comme en Crau, les MAE sont venues, d'après lui, entériner des pratiques existantes :

« On ne peut pas dire que le Parc ait créé des révolutions au niveau du pastoralisme. Quand on nous a imposé les mesures de protection [MAE], on le faisait déjà. Il a fallu protéger des zones en fonction des coqs de bruyère. Pour leur reproduction, il a fallu aller plus tard sur certaines zones. Ce sont des demandes spécifiques du Parc, mais on a repéré les oiseaux et on n'y va pas avant le 1^{er} août. Mais c'est assez haut sur un *quartier* d'août. Ça ne nous gêne pas. Par contre, il y a un bois qu'on ne fait que traverser [*en juillet*]. On y retourne plus tard quand les coqs sont partis. Au 15 juillet, ils sont déjà beaux, et fin juillet ils sont sauvés. Il ne faut pas y toucher de juin à juillet, mais les moutons ne les gênent pas beaucoup. Il faut repérer les nids et ne pas envoyer un coup de chien⁸⁴. J'étais chasseur avant, mais ça fait partie du patrimoine et on y fait attention. Il ne faut pas tout détruire. Mais ce ne sont pas les techniciens qui nous disent de ne pas y aller. C'est nous qui décidons après avoir repéré les nids de ne pas y envoyer les bêtes. C'est facile à faire. [...] Il n'y a pas de zones complètement interdites, mais des zones protégées où si les troupeaux ne sont pas interdits, ils ne doivent qu'y passer, sans obligation stricte de la part du PNR. Ce n'est pas un Parc National. Il y a une différence. [...] Sur la montagne des vaches au col Agnel, il y a la tulipe de Haller, ou je ne sais pas comment⁸⁵. Ils nous ont demandé si on pouvait essayer d'y passer un peu plus tard parce que c'est une fleur qui est à maturation autour du 15 août. Le berger le sait. Il clôture autour [*de la fleur*], et il y met ses vaches plus tard, et la fleur se porte bien. Mais on n'a pas obligation de ne pas y aller. Pour l'entretien des pistes de ski, par contre, ils [*le PNR*] préféreraient qu'on y mange beaucoup. Quand c'est ni fauché, ni pâturé, ils sont obligés de broyer. Par exemple, si vous avez un champ d'épilobes qui n'est pas mangé, ça fait fondre la neige ».

Une administratrice du PNR Q encourage le pastoralisme malgré les réticences de certains de ses concitoyens. Les avantages que ce dernier présente sont bien supérieurs aux quelques inconvénients

84. Cette observation réalisée par un berger du Queyras ressemble à une autre équivalente recueillie auprès d'une bergère de Crau. Elle a observé une outarde canepetière (*Tetrax tetrax*) battre des ailes dans le but (évident pour elle) d'écarter les brebis à l'approche de son nid. Cet oiseau mesurant jusqu'à 45 cm se rencontre dans plusieurs sites français et notamment en Crau. Comme Ganga Cata, il niche au sol (voir le chapitre consacré à la Crau).

85. Il s'agit probablement d'une confusion entre la tulipe australe (*Tulipa australis*), très rare dans les Hautes-Alpes et la primevère de Haller (*Primula halleri*), considérée comme un des trésors du Queyras.

de gestion constatés, auxquels il serait d'ailleurs facile de remédier par la mise en place de contrats d'alpage. En fait, il y aurait, selon elle, de la place pour tous :

« Quand j'ai commencé ma formation de moniteur de ski, on apprenait que pour lutter contre les avalanches, il fallait qu'il y ait une certaine pâture sur les montagnes. Dans les endroits où on arrivait à avoir des herbes très longues qui se couchaient, il y avait des risques d'avalanche. C'est vrai qu'après on se rend à l'évidence. Quand il y a surpâturage par rapport aux moutons notamment, ça arrive à faire des sentiers, les racines s'arrachent [...]. Il serait peut-être bien de pouvoir faire tourner certains secteurs, de les laisser sans être pâturés pendant un an ou deux. Par exemple, en 2003, on a eu énormément d'herbe. Certains endroits n'ont pas pu être pâturés par les moutons. En plus, les moutons ont un peu piétiné les herbes trop longues, et ne les ont pas mangées. Ces herbes ont été couchées par la neige. [...]. On s'était vraiment posé des questions. On avait envisagé de faire brûler cette herbe qui était près des maisons. On s'est dit : « S'il y a un feu qui part accidentellement, c'est la catastrophe pour le secteur Est du village ». Puis la neige est arrivée au 15 octobre, ça a couché tout ça, et ça n'a pas trop glissé. Parce que ce qu'on craignait aussi, c'était que ça glisse sur les herbes. Cette année là, ça été limite que ça pose problème parce que les moutons n'avaient pas réussi à tout manger. Des gens pas super favorables au pastoralisme nous ont alors dit que les moutons avaient trop mangé en altitude mais pas assez autour du village. On s'était donc mis d'accord dans les contrats d'alpages : les moutons devaient se tenir à 200 m des crêtes pour éviter qu'ils arrachent tout ce qui reste. Mais sur les crêtes, il n'y a pas que le pastoralisme. Il y a aussi l'érosion naturelle. Mais ici, on a de la végétation jusqu'à près de 3000 m [*d'altitude*]. Moi, je suis convaincue que si on n'avait pas le pastoralisme, ce serait la forêt vierge. Je pense que si la montagne n'était plus entretenue, les gens s'en rendraient compte. S'il n'y avait que des pistes de ski dénudées et des paravalanches, ça ne serait plus pareil. Mais ça, ce n'est pas le Queyras ! Le mélange est assez intelligent, pas mauvais ».

Il est intéressant d'examiner l'avis des bergers sur les contraintes imposées par la protection de l'environnement sur leur travail. Roger Minard, un berger gardant depuis une quinzaine d'années le même troupeau sur l'alpage du Malrif à Abriès, a pu se faire une opinion sur l'évolution de certaines zones en phase d'embroussaillage. D'après lui, il semblerait que la pression pastorale d'un très gros troupeau comme celui dont il a la charge, n'est pourtant pas suffisante pour enrayer l'embroussaillage. Pire, il a conscience des dégâts que peuvent occasionner les déplacements des bêtes à force de toujours passer au même endroit. Le problème de R. Minard, c'est qu'il semble se heurter à une inertie de l'administration de l'environnement (ONF) quant à la prise de décision du choix de l'écobuage de ces zones en fermeture, alors que pour lui, son opinion est faite : c'est la seule solution envisageable pour enrayer le phénomène, bien que cette pratique ne soit pas dans le Queyras considérée comme traditionnelle.

« Aujourd'hui sur les alpages, on ne se préoccupe pas de l'évolution du mélèze qui prend de plus en plus d'ampleur, et du genévrier... donc [*cela nécessiterait un*] écobuage. En douze ans il y a des zones... ça commence petit à petit, mais si on ne bouge pas maintenant, dans cinquante ans, qu'est-ce que ça va être ? Il faut se projeter dans l'avenir du genévrier, et même du mélèze. Au-dessus du bois, on voit bien. Au-dessus, et en dessous, dans les prés de fauche, le genévrier commence à... A gauche, il est en train de monter. Juste au-dessus de la cabane. Et le mélèze, de toute façon, là où il est placé, n'aura aucune utilité. Il ne sera pas suffisamment développé pour être exploité. [...] Il ne végète pas tant que ça. Ça couvre quand même des surfaces importantes, et ça fait régresser la pelouse. J'ai travaillé sur un alpage où un mélèze a été planté. Les mélèzes étaient suffisamment espacés. Il y avait une bonne pelouse dessous. On voyait la différence. Alors que dans un mélèze serré, dont la végétation ne voit pas le soleil, ça n'a pas du tout la même qualité. Et c'est là que se met la broussaille, le genévrier. C'est impensable ! Il y a un bois, aujourd'hui ! C'est très difficile d'y passer dedans. Et ça crée de l'érosion en plus, par le passage du troupeau qui évite les genévriers. Elles [*les brebis*] n'y touchent pas du tout. Il faut faire un écobuage. On [*?*] m'a expliqué qu'un écobuage sous couvert, ça pouvait se faire » (Figure 29).



Figure 29 : Carte postale ancienne (la correspondance au verso est datée du 27 août 1914) représentant le bas de l'alpage du Malrif situé sur la commune d'Abriès. Aujourd'hui, ces pentes d'adret sur lesquelles on aperçoit les anciennes prairies de fauche en terrasse, sont partiellement occupées par une forêt de mélèzes et un embroussaillage en genévrier sabine (prêt de Véronique et Jean-Lucien Audier-Merle, éleveurs ovins locaux exploitant cet alpage dans le cadre d'un Groupement Pastoral).

Un administrateur du PNR Q, sympathisant de la tendance écologiste fondamentaliste, a en revanche une opinion opposée. Pour lui, l'évolution du paysage est inéluctable puisque les conditions économiques ont changé. Il ne sert à rien de vouloir absolument maintenir tout le pays dans l'état dans lequel il était avant la déprise agricole. La nature « sauvage » existait avant l'homme, et il n'est pas choquant, selon lui, de voir revenir la friche dans certains secteurs difficiles à exploiter :

« Il y a des endroits où ça change. Mais, ceci dit, la déprise, ou bien des endroits où la forêt reprend vers une évolution du milieu naturel, c'est vrai que c'est inéluctable. On le voit très bien sur les prairies de fauche. Il n'y a plus que les prairies mécanisables qui sont fauchées. Le reste n'est plus fauché. Peut-être que l'évolution qu'il va y avoir sur le pastoralisme, c'est qu'il va y avoir un peu moins d'éleveurs mais avec des troupeaux un peu plus grands, et qu'il y a peut-être des secteurs trop éloignés, pas assez bons, mal commodes qui vont retourner à leur état naturel. Et puis avant l'homme, il y avait une nature, et puis voilà... Dans la mesure où on arrive à garder des milieux assez ouverts, que ça n'est pas généralisé partout, est-ce que c'est vraiment dramatique ? Et est-ce qu'on peut vraiment faire quelque chose contre ça ? »

Cette vision n'est pas partagée. Michel Blanchet, directeur scientifique du PNR Q, lors de l'Assemblée Générale du CERPAM le 14 septembre 2006 à Abriès, soutenait les souhaits de mise en place de gestion particulière par le berger de cet alpage : « L'alpage du Malrif souffre par place d'un développement de l'embroussaillage. C'est dans sa partie inférieure que le phénomène est le plus marqué avec l'envahissement particulier du genévrier sabine [*Juniperus sabina*]. Ce dernier va jusqu'à morceler la ressource herbagère, gêner la consommation par le troupeau, faciliter d'autant la fermeture du milieu et l'éviction de nombre d'espèces végétales et animales. Un projet d'écobuage contrôlé est actuellement à l'étude. Sa mise en œuvre pourrait profiter non seulement à l'amélioration du parcours mais aussi au maintien de la Perdrix bartavelle, galliforme de montagne dont la population est menacée » (Blanchet, 2006).

Au cours de la même Assemblée Générale, Agnès Vivat, chargée de mission Natura 2000 à la Communauté de Commune du Guillevin, exposait les possibilités envisageables afin d'aider à la reconquête par le pâturage de ces zones en train de se refermer sous l'emprise de certaines

broussailles non comestibles : « Il existe des problèmes de circulation du troupeau du fait de la progression des ligneux bas, entraînant une érosion importante sur certaines zones. Il est possible de regagner des zones de pâturage, actuellement en déprise et inutilisables. Les espèces à enlever sont l'argousier, le genévrier sabine, le genévrier commun, et peut-être les rosiers, a priori moins gênants. Parallèlement, il y a nécessité de maintenir une mosaïque d'habitats pour l'avifaune très riche de ces adrets, qui s'est adaptée à la présence de buissons épars. Sur les zones plates, les opérations de débroussaillage semblent mécanisables. Sur les zones pentues, le travail ne peut être que manuel, avec exportation des arbustes coupés. Autre possibilité, plus rapide et plus économique : le brûlage dirigé (mise à feu contrôlée) ». Dans le cadre de Natura 2000, A. Vivat donnait les possibilités de financement et mettait en avant l'avantage de faire intervenir le berger en personne dans le cas de l'écobuage (travail fin, économie sur les zones en pente, travail en bandes, calage technique plus souple par rapport à la météo). Elle estimait possible que 24 hectares par jour puissent être traités pour la somme de 600 €/ha, mais ajoutait-elle prudemment, « sans assurance de résultat ».

Le même jour, au même endroit, un forestier de l'ONF annonçait que vu le faible taux d'exploitation du mélèze dans le massif du Queyras, la suppression des *accrus* sur l'emplacement des anciens prés de fauche ne le gênait pas.

Ainsi, des avancées significatives apparaissent dans la gestion de l'environnement. Les techniciens spécialisés dans la protection des sites ne voient plus désormais d'un mauvais œil un « interventionnisme » contrôlé de la part des usagers. Le brûlage réclamé par le berger depuis de longues années sera réalisé courant 2007. Affaire à suivre...

E. 8 - Impacts de la chasse et du tourisme sur la biodiversité...

Selon un élu de la commune de Saint-Véran, également administrateur du PNR, les pratiques de chasse ont évolué depuis quelques années vers une meilleure gestion de la faune sauvage avec la mise en œuvre de plans de chasse. La prise de conscience de cette catégorie d'utilisateurs de la nature, les chasseurs, a permis de revoir du gibier en abondance là où il avait quasiment disparu. C'est le cas notamment du tétras-lyre :

« Maintenant, avec les chasseurs, ça va, car il y a le plan de chasse qui a été fait. Ils sont plus sensibles aux différentes espèces, parce qu'il y a vingt ans, ils ne se posaient pas tant de questions. On s'est aperçu qu'il y avait de moins en moins de coqs, et les chasseurs ont été beaucoup plus vigilants. Par rapport aux études faites sur la zone d'étude de Ristolas, sur le tétras-lyre, où certains d'entre eux ont été bagués, on en a retrouvé sur Saint-Véran. C'est comme ça qu'on sait qu'il y a du tétras [*à Saint-Véran*]. C'est vrai que c'est l'endroit où on en voit le plus souvent ».

Cette espèce est réputée sensible à toutes agressions. Or, le tourisme hivernal de nature, pourtant parfois considéré comme destructeur de gibier, trouve grâce à ses yeux face aux constatations de bonne santé des tétras :

« Ce sont des oiseaux qui n'aiment pas être dérangés. On (?) nous a dit que les câbles des téléskis sont très destructeurs de tétras, que le ski de randonnée en hiver dérange à une période où ils sont faibles, les raquettes aussi, parce que c'est un secteur où il y a beaucoup de monde. Mais *a priori*, ils sont toujours là ».

Les mêmes problèmes se posent pour la population de chamois. Les chasseurs, selon elle, ont su se montrer raisonnables :

« C'est pareil pour les chamois. Quand j'étais enfant, on n'en voyait pas autant que maintenant. Avec les plans de chasse qu'on a, il s'en voit partout. Ça a été réfléchi. Avant, il se faisait beaucoup plus de battues. C'était une chasse différente. Maintenant, quand ils ont tué le nombre de bêtes accordé, il n'y a plus de chasse. C'est certainement mieux géré ».

... et impact du pastoralisme sur le tourisme

Elle ajoute que le pastoralisme est apprécié des touristes, ainsi que je l'ai d'ailleurs moi-même constaté. L'affluence de promeneurs à proximité d'un troupeau à la chaume n'est du reste pas sans inconvénients... :

« Sur le plan touristique, il y a plein de gens qui viennent voir les troupeaux de moutons. Les randonneurs aiment bien voir une montagne vivante. Maintenant, avec le développement de la raquette, ce sont les mêmes qui font de la randonnée en été, et qui vont dans des secteurs où il y a du pastoralisme ».

Le PNR, au sujet du renouvellement de la charte « Horizon 2007-2017 », au chapitre « Préservation et mise en valeur du patrimoine naturel », fait expressément appel à l'homme : « Le Parc encourage et inscrit dans ses documents d'objectifs les bonnes pratiques agro-sylvo-pastorales afin de maintenir un équilibre dans la dynamique des milieux naturels. Il place l'homme au cœur des pratiques. Ce programme a parmi ses objectifs la lutte contre la fermeture des milieux naturels et participe au maintien de l'ouverture de certains secteurs en déprise agricole ».

En conclusion de ce chapitre, je voudrais insister sur l'importance des éleveurs transhumants. Bien au-delà de son impact sur la biodiversité du territoire du Parc, il existe, selon un technicien du PNR, un irremplaçable lien social entre le monde des locaux et celui des transhumants, éloignés un temps par le jeu des saisons.

« Ce brassage, cette diversité sociale et économique, c'est intéressant, parce que ça redonne une espèce de souffle pendant la vie de l'été. Et quand on arrive mi-octobre, c'est la fin de l'estive, et c'est vrai qu'il y a une certaine nostalgie qui se réinstalle... Une morosité aussi. Parce que ceux qui vont rester là tout l'hiver voient partir les autres. Et il y a des liens qui se suspendent... ».

Cette politique de gestion des alpages par le pastoralisme ovin s'appuie sur des moyens ne pouvant être mis en œuvre que par une volonté politique. Celle-ci est le fait de l'Europe et de l'Etat qui reconnaissent le rôle déterminant de ces pratiques d'élevage. Au niveau local, elle fait appel à des outils qui sont autant de relais. Nous allons détailler maintenant plus particulièrement le rôle des Associations Foncières Pastorales sur la question. Nous nous attarderons ensuite sur la gestion des effectifs d'animaux en alpage, sujet à la base d'une polémique entre éleveurs et protecteurs des loups.

E. 9 - Les Associations Foncières Pastorales, outil de la politique de la montagne

Différents outils juridiques ont fait leur apparition à l'occasion de la politique de la montagne en 1972 avec la loi relative à la mise en valeur pastorale dans les régions d'économie montagnarde : la convention pluriannuelle de pâturage, le Groupement Pastoral (GP) et l'Association Foncière Pastorale (AFP). Le premier outil vient conforter l'utilisation pastorale d'un espace naturel pâturé. Il permet au propriétaire ou à l'éleveur d'effectuer des améliorations pastorales subventionnées. Contrairement au statut du fermage, il ne retire pas au propriétaire ses droits sur l'exploitation du bois ou sur la chasse.

Les Groupements pastoraux sont un cadre d'organisation collective d'exploitation des surfaces pastorales permettant l'accès aux subventions d'améliorations pastorales pour les éleveurs. La troisième forme d'organisation est l'AFP qui correspond à une personne morale, constituée entre propriétaires fonciers pour favoriser le regroupement, l'aménagement, l'exploitation et l'entretien des surfaces. Il s'agit de la forme la plus structurée de groupement de propriétaires fonciers. 85% de ces AFP sont localisées dans les Hautes-Alpes (Champsaur, Queyras et Briançonnais). Leur mise en

place y a sans doute été facilitée par la domination de la propriété communale dans le domaine d'altitude, représentant pour ce département la moitié des *unités pastorales* (UP) et les trois quarts des superficies, avec une situation relativement équilibrée dans le Queyras (Ernoul & Favier, 2000).

Dans ces régions de haute montagne, l'exode rural a provoqué un paradoxe. Au lieu de favoriser le regroupement des propriétés privées profitant aux exploitants restés en place, il a entraîné un morcellement de plus en plus important du à l'attachement viscéral des émigrants à leur terre d'origine. Seule la création d'AFP a permis dans certains cas de résoudre ce problème (DDAF des Hautes-Alpes, 2001). Ces regroupements fonciers ont toujours été réalisés dans la douleur, les propriétaires ayant le sentiment, dans les premiers temps, d'être dépossédés de leur bien.

L'exemple donné par la DDAF des Hautes-Alpes concerne l'AFP de Château-Ville-Vieille, en Queyras, constituée en 1979 dans un climat passionnel pour une période d'essai de cinq ans. Elle concerne 3192 hectares. Devant la satisfaction générale, elle a été renouvelée pour quinze ans à une très forte majorité et a permis la réalisation de nombreux équipements d'alpage (cabanes, clôtures), et le débroussaillage de parcours d'intersaison sur 40 hectares divisés en 704 parcelles appartenant à 41 propriétaires ! L'AFP a permis de passer outre l'avis individuel de ces derniers.

Voici un autre exemple d'AFP réussie (elle aussi dans la douleur !), présenté par Yves Goïc, apiculteur, adjoint au maire d'Abriès et administrateur du PNR Q :

« Sur la commune d'Abriès, il n'y avait pas d'AFP. On avait des associations loi 1901 qui s'occupaient par *quartier* des montagnes. Elles n'avaient pas de compétence pour les locations ou les investissements. En plus, c'était opaque. Comme il commençait à y avoir des problèmes entre le pastoralisme et les propriétaires, souvent inconnus, ou bien quand ils étaient connus, ils avaient en tête le schéma de l'agriculture d'avant leur départ du Queyras : – il ne fallait pas améliorer les cabanes de bergers, – ceux qui restaient devaient perpétuer la tradition agricole, – la modernisation n'était pas à l'ordre du jour... Entre cette agriculture fantasmée des propriétaires et la réalité du terrain, il y avait un hiatus. Depuis 20 ans, je dis qu'il faut une AFP pour gérer le problème de l'utilisation du foncier. J'avais mis ça dans mon programme aux élections municipales. J'ai été élu, donc je l'ai fait. Mais ça été l'enfer ! Une guerre totale : menace d'incendie de bâtiment ou de renverser mes ruches ; on m'a crevé douze fois les pneus et on m'a menacé physiquement. Il y avait 95% d'opposition des propriétaires au début. On a tenu bon, et on a fait l'AFP. Un an après, il n'y a pas eu de voix contre à l'Assemblée Générale, seulement 20% d'abstention de propriétaires sur certaines décisions. Il y a d'autres AFP dans le Queyras, mais notre spécificité, c'est qu'on y a mis tout le territoire de la commune, et pas seulement les alpages. Il y a aussi les surfaces de fauche et de parcours pour les éleveurs locaux. Il n'y a pas l'ONF – les surfaces de forêt sont du communal soumis –, ni les POS [*Plan d'Occupation des Sols = zones concernées par l'habitat urbain*]. En frange de ces forêts, il y a d'anciennes parcelles agricoles qui se sont enforestées, et des zones agricoles ouvertes aux pâtures. Il nous faut redélimiter les frontières des alpages et de l'ONF. Il y avait autrefois de la forêt de mélèze ouverte aux troupeaux bovins. Ça s'était un peu perdu dans les usages suite à des interdictions de la part de l'ONF. Ce sont deux mondes qui s'opposent. Mais depuis, il y a eu des travaux en commun PNR Q/ONF sur la présence de bovins en forêt. Et avec l'AFP, on a maintenant une discussion qui est beaucoup plus globale. Ce n'est plus les éleveurs seuls contre le reste du monde ».

[Et de fait, pendant notre entretien, un agent de l'ONF s'est présenté. Il souhaitait se rendre sur le terrain afin de délimiter une parcelle expérimentale de pâturage bovin située en pleine réserve de chasse et sur un mélèzin].

« La commune [*d'Abriès*] possède 80% des surfaces et à partir du moment où il y a un propriétaire qui est une collectivité territoriale, on peut être une "AFP autorisée". Si la collectivité territoriale décide de la faire, il n'y a plus nécessité d'avoir l'unanimité, mais la majorité suffit, et cela sur décision préfectorale. Donc, on a fait un coup de force. Les 20%

restant qui étaient des privés étaient à 95% opposés [*à la constitution de l'AFP*]. Et maintenant, ces 20% de propriétaires sont à 80% pour ».

Moi : « Qu'est-ce que ça leur a apporté ? »

« Ils ont eu une baisse des revenus jusqu'à 30% parce qu'on a harmonisé les revenus de l'ensemble des montagnes. Certains avaient spéculé sur les locations aux transhumants – notamment un éleveur transhumant avait été pris à la gorge deux mois avant la montée en alpage par les propriétaires du village là-haut. Certaines montagnes étaient surcôtées. On a baissé ce prix et remonté celui des montagnes qui était en dessous des cours. On a fait des conventions d'alpage pérennes ce qui malgré l'augmentation a satisfait les éleveurs. Et pour les propriétaires, ils s'y sont fait ! Surtout que la commune prenait en charge l'équipement [*des alpages*]. Il y a aussi 40% des propriétaires qu'on ne trouve pas, qui sont inconnus. On a eu une autorisation de la commission informatique et liberté pour recouper des fichiers, mais sans résultat. Ils n'existent plus. C'est seulement 20 à 25% de la surface des privés. Cet argent n'est pas distribué. Il est bloqué sur un compte. Par contre, on a eu des propriétaires contents d'être recontactés et enchantés de refaire le lien avec leurs origines, tout en déléguant la gestion [*de leur bien*]. Nous encaissons l'argent du transhumant, des agriculteurs, des apiculteurs, de toutes les locations. Il n'y a pas de fermages. Ce sont des conventions pluriannuelles 3-6-9, qui n'ont pas valeur de bail pour le propriétaire, mais qui valent pour les aides. C'est "spécial AFP". L'utilisateur de la surface est protégé. Il n'y a pas d'adjudication possible. Ça se décide en comité syndical avec neufs syndics : trois représentants des organisations agricoles, trois de la commune et trois des propriétaires. Tout le monde est d'accord que la priorité c'est que la surface doit être travaillée et que ce soit pérennisé. La notion de prix a sauté. Mon analyse est que le but est de garder des montagnes concurrentielles, car d'ici quelques années j'estime qu'il y aura plus de montagnes que de transhumants, alors qu'il y a dix ans c'était le contraire : les transhumants étaient en concurrence entre eux.

Les communes du Queyras n'ont pas toutes réussi à mettre en place leur AFP. Les difficultés subies par certains ont découragé des maires pourtant conscients que cette solution est sans aucun doute l'avenir des alpages et du pastoralisme. Peut-être que leur passé d'enfant du pays est un obstacle non négligeable. Les élus venus de l'extérieur, au cours des déplacements des années 60, ont affronté d'autres problèmes, peut-être moins difficiles à surmonter.

Examinons à présent en détail le fonctionnement de l'AFP d'Abriès, à travers son bulletin diffusé par l'intermédiaire du site Internet de la mairie.

E. 9. 1 - L'AFP de la commune d'Abriès

Un contrat en bonne et due forme visé par la DDAF des Hautes-Alpes est signé entre le bailleur représenté par le président de l'AFP et le preneur qui peut être un éleveur individuel ou le représentant d'un groupement pastoral (GP) (voir note n° 24, p. 28) ou d'une société agricole. C'est une convention de pâturage sur laquelle sont mentionnés le nom de l'alpage ou du parcours, sa surface, ses références cadastrales, la capacité totale du pâturage exprimée en nombre d'animaux autorisés (bovins, ou ovins + caprins + ânes et chevaux de bât) avec une tolérance de 5% de surcharge, la liste des équipements pastoraux (cabanes, abris, parcs, clôtures, etc), les dates de la saison d'estive (12 juin-25 octobre). Le renouvellement du contrat se fait par tacite reconduction par période de trois saisons (3-6-9) sauf opposition de l'une ou l'autre des parties, donnée par lettre recommandée avec accusé de réception six mois avant le début de la saison de pâturage.

Le prix de la location est fixé pour chaque période de trois ans. Sa révision est effectuée en fin de période sur les bases de l'augmentation prévue pour les baux ruraux (indice des fermages base 100 en 1994 publié par arrêté préfectoral chaque année). Sont également prévues toutes les obligations habituelles pour le bailleur et le preneur en terme de règlement sanitaire, de chasse, de tourisme.

La réunion de travail de l'AFP d'Abriès du 10 juillet 2003 avait pour but de fixer les montants des locations de ses principaux alpages. Pour cela, l'AFP s'est basée sur un décret préfectoral fixant les prix minimum à l'hectare des locations d'alpage en fonction d'un classement qualitatif et sur les diagnostics d'alpage effectués par le CERPAM :

- La situation de l'alpage est notée sur 40 points (exposition 10, relief 10, points d'eau 10, accès 10) ;
- Son utilisation est notée sur 30 points (date de montée 4, durée d'estive 4, effectif du troupeau 7, charge à l'hectare 12, durée du contrat 3) ;
- Les équipements sont notés sur 30 points (cabanes 8, parcs de tri ou de contention 8, équipements divers 14).

Les alpages sont classés en « médiocre » (note entre 0 et 39) ou en « moyen » (note entre 40 et 54) avec un prix maximum de location de 1,6 € par hectare. Un bon alpage (note entre 55 et 69) a un prix maximum de 9,8 € par hectare et un très bon alpage (plus de 70) a un prix maximum de 20,5 € par hectare.

Un consensus a été facilement obtenu pour attribuer des notes correspondant à l'état des alpages à cette date. Celles-ci varient entre 45 et 57. L'AFP conclut donc qu'elle a des alpages moyens ou à peine bons, et qu'il convient d'en améliorer la valeur pour en valoriser la location.

De plus, la présence du loup sur les alpages de la commune, même si ce danger potentiel ne tire pas les locations à la baisse, a complètement bouleversé les conditions de conduite des troupeaux et de travail des bergers. L'embauche indispensable d'aide-bergers et l'impossibilité de laisser les bêtes seules dans les *quartiers* d'altitude amènent à améliorer les équipements actuels. Cette volonté d'amélioration des conditions de travail en alpage s'appuie sur une étude réalisée par le Parc national des Écrins, qui définit les équipements d'hébergement nécessaires :

- Type 1 : la cabane du bas qui doit prévoir des logements séparés pour le berger et l'aide-berger avec tout le confort (eau potable, eau chaude, etc).
- Type 2 : les cabanes du *quartier* d'août avec un confort plus sommaire.
- Type 3 : les abris des *quartiers* hauts, même pour une semaine, pour ne pas avoir à *drailler* la montagne en revenant du parc de protection⁸⁶.

Suite à cette analyse et confrontant l'existant et les possibilités de construction, l'AFP devait déposer des dossiers de demande de subvention pour la construction de deux cabanes de type 2 sur les alpages les moins bien cotés, la réhabilitation d'une cabane existante, l'équipement en énergie solaire de l'ensemble des cabanes par le syndicat d'électrification, et l'équipement en toilettes sèches par le PNR Q.

Toujours en 2003, l'AFP prend la décision, « pour garder le même esprit que celui qui régnait dans les associations qui s'occupaient des parcelles privées » de diminuer la part des locations revenant à la commune. Celle-ci possède 78% de la surface, mais elle recevra 50% des locations contre 54% jusqu'alors. Il est entendu que toute surface, qu'elle soit en alpage d'altitude, en parcours intermédiaire ou en pré de fauche aura la même valeur dans le calcul, et tous les propriétaires privés recevront la même valeur à l'hectare.

L'AFP est chargée d'intervenir auprès de la société Queyras Ski afin que le broyage de la végétation sur les pistes ne se fasse pas début août car cela supprime les ressources en regain pour les troupeaux en fin d'été-début d'automne.

En 2003, les reversements des loyers ont été effectués à hauteur de 80%, dont les 50% pour la commune, et à plus de la moitié des propriétaires privés. Comme nous l'a expliqué Y. Goïc, les sommes non versées sont mises en réserve sur un compte spécial. En effet, de nombreux

86. Nous verrons au chapitre sur les parcs tout ce que cela signifie et implique.

propriétaires repérés par les relevés cadastraux restent inconnus. De longues recherches permettent chaque année d'en retrouver de nouveaux et ainsi de leur reverser leur part de location.

L'AFP d'Abriès concerne en 2004 quatre alpages ovins et trois bovins pour une surface dépassant les 5500 hectares et une recette totale de plus de 22 000 euros.

En 2005, le prix des locations à l'hectare se montait à 10,5 €, prix maintenu en 2006, année durant laquelle quatre cabanes pastorales ont pu être enfin améliorées avec l'aide de subventions de la Région et de l'Europe, représentant 80% du montant TTC des travaux, soit la somme de 70 888 €.

L'AFP intervient également dans la gestion des conflits issus de l'agrandissement du domaine skiable d'Abriès : disparition de 20 hectares d'alpage, obligation de clôturer les surfaces réengazonnées, nuisances à la garde des troupeaux du fait des rotations incessantes d'hélicoptères et d'engins.

Le fonctionnement de l'AFP d'Abriès rend régulièrement compte de ses activités par l'intermédiaire d'une lettre en ligne sur le site de la mairie⁸⁷. Voici le compte-rendu d'une visite d'alpage importante pour la vie du berger.

Visite sur site pour l'implantation de la cabane pastorale de l'Alpet

(La lettre de l'AFP N°3, du 4 octobre 2004)

« Suite à l'abandon du pâturage du vallon de l'Alpet par le groupement pastoral du Bric Froid, la Commune a décidé de rééquiper ce vallon. En effet, la présence du loup a de lourdes conséquences sur le travail des bergers. Il faut pouvoir faire des parcs fixes, afin de protéger les brebis des attaques des loups, qui soient à côté d'une cabane, pour pouvoir les surveiller. Les équipements existants étaient vieux et en mauvais état. La construction d'une cabane neuve a donc été décidée et la Commune a organisé une visite sur place pour son implantation.

Étaient présents : la Commune représentée par son 1er adjoint Yves Goïc ; l'entrepreneur en charpente de Ceillac, Monsieur Chabrand ; les propriétaires privés de l'AFP représentés par Monsieur Joseph Tøye ; Monsieur Fabrice Wursteisen pour ses compétences en nivologie et prévention des avalanches ; ainsi que Monsieur René Roux représentant le Groupement pastoral du Bric Froid.

Une fois le lieu le mieux adapté pour l'exploitation pastorale déterminé, nous avons vérifié qu'il n'était pas en zone de risque et Monsieur Tøye a confirmé qu'il n'était pas sur une propriété privée, mais bien dans le communal.

L'hélicoptage des matériaux a donc été organisé le 21 juin, en même temps que celui des approvisionnements de bergers, sous la coordination du CERPAM, service de la Chambre d'Agriculture. Une vingtaine de rotations a été nécessaire. Ensuite, grâce à Jean Meissimily, du Parc du Queyras, nous avons pu bénéficier de l'aide de l'ALAT [?] pour l'hélicoptage des équipements (poêle à bois, peinture, etc...) et de l'aide de quatre scouts pour le traitement extérieur de la cabane.

Au vu des problèmes de sécheresse et de conduite des troupeaux, cette cabane, opérationnelle en fin de saison 2004, sera utilisée pleinement dès le printemps 2005 ».

E. 9. 2 - Bilan : la question du foncier

En 1983, deux chercheurs, J. Pluinage (INA P-G) et J. Bourliaud (INRA), rendaient compte de la situation sur les estives des Alpes-du-Sud. En particulier dans le Queyras, là où subsiste encore une agriculture locale permanente, les prix ont beaucoup augmenté. La concurrence sur les alpages y apparaît plus vive que dans le Briançonnais voisin où l'agriculture a régressé plus fortement, permettant aux grands transhumants installés depuis longtemps de résister aux pressions des transhumants locaux.

Devant cette situation, les auteurs se demandaient si, « face à la diversité des stratégies des communes, on se dirigeait vraiment vers une unification du marché des alpages. Les mesures de politique foncière spécifiques à ces zones telles que les AFP et les GP allaient-elles permettre la mise en place de conditions favorables à l'accès aux alpages pour les transhumants ?

87. <http://mairie.abries.free.fr/plandusite.htm>

Pour eux, l'intérêt de telles associations est de garantir l'accès aux pâturages, alpages et anciens prés de fauche à un prix fixé, et ce, pendant une longue durée. Les propriétaires de l'AFP et les éleveurs du GP peuvent entreprendre des travaux d'aménagement des pâturages. Ils bénéficient de subventions pour cela. Mais les chercheurs pensaient que la rémunération de l'ensemble des propriétaires de l'AFP – y compris le grand nombre qui ignorait qu'il était propriétaire foncier – aurait pour conséquence une augmentation des loyers. En revanche, ils voyaient dans ces outils le moyen, pour des agriculteurs devenus minoritaires et exposés à une expansion du tourisme local, de bloquer une part du foncier pour l'agriculture (Pluvinage & Bourliaud, 1983).

Plus de vingt ans plus tard, on peut constater sur le terrain un véritable développement de ces structures, il est vrai, au sein d'un PNR dont la charte met en avant le maintien de l'activité agricole et qui plus est, avec la contrainte nouvelle de la protection des troupeaux contre les loups.

Voilà le bilan personnel qu'en tire Yves Goïc, le fondateur de l'AFP d'Abriès :

« Cette AFP a été un choc culturel. Mais quand on a parlé d'AFP à des gens qui étaient de sensibilité de gauche, [...], ils se sont comportés comme des seigneurs du temps du servage : *“Ma prérogative de propriétaire c'est de dire oui ou non à l'agriculteur qui fauche mes terres”*. Un agriculteur qui a cinquante propriétaires doit passer cinquante soirées réparties sur les périodes de vacances à aller voir chacun en roulant le béret entre les mains, en étant bien poli, et qu'il donne en échange un agneau ou du bois. Mais multiplié par cinquante, c'est l'enfer! Et ça, *[les propriétaires]* ne voulaient pas l'abandonner quelles que soient leurs options de gestion au sein de la société. Ils avaient tous le même comportement ici. Ça été très très loin. Les gens de la DDAF ont été agressés. [...] Moi, je suis ancré dans l'idée qu'on emprunte la nature à nos enfants. Donc, on n'a pas de droits, on a des devoirs. Le devoir c'est d'entretenir la nature sur laquelle on a le droit de propriété. On n'a pas le droit de la laisser partir à l'abandon et de spéculer dessus. Pour moi, c'était important de mettre ça en place, et en utilisant une loi qui découle du discours de Giscard à Vallouise qui date de 25-30 ans⁸⁸. J'ai été traité de gauchiste en mettant en place une loi qui avait été votée par un gouvernement de droite, réfléchi dans ce cadre, et qui objectivement ne remet absolument pas en cause le droit de propriété, ni les prérogatives du propriétaire. Au niveau psychologique, ça a provoqué des excès dans tous les sens ».

Nous venons de voir que l'encadrement de l'élevage ovin se fait de plus en plus à travers des organisations structurantes (AFP et GP) dont le rôle principal est de faciliter la vie des éleveurs et des bergers en alpage. De plus, un organisme tel le CERPAM, grâce aux diagnostics, apporte une meilleure connaissance des alpages. Ceci permet de répondre aux recommandations des environnementalistes qui en retour, demandent aux éleveurs de respecter au mieux les chargements compatibles avec la préservation de la biodiversité⁸⁹. La question du taux de chargement est en effet très importante et appelle sans doute un contrôle. Mais celui-ci n'est pas simple à réaliser.

88. Le discours de Vallouise est un discours prononcé par le Président de la République Valéry Giscard d'Estaing le 23 août 1977 dans lequel ce dernier annonce que la montagne doit être « vivante, active et protégée ». Depuis l'adoption du Plan neige (1963), de nombreuses stations de ski « à la française » ont vu le jour. Cette pratique a eu pour conséquences la dépossession des montagnards de leurs terres, l'absence de concertation et les pots-de-vin, les scandales immobiliers, le non-respect des sites soumis à des avalanches ainsi que la dégradation de l'environnement. V. Giscard d'Estaing déclare : « Trop de stations de ski sont implantées sans tenir compte suffisamment des populations locales et des contraintes de l'environnement. L'effort de l'État portera dorénavant sur un tourisme intégré à d'autres activités, accessible au plus grand nombre, respectueux des sites et des paysages ». Désormais, une commune est une commune montagnarde si elle connaît « une limitation des possibilités d'utilisation de la terre en fonction des conditions climatiques ». Les procédures de création de nouvelles stations de ski interdisent les sites vierges en haute montagne et le long des rivages lacustres. Ce discours sera suivi de la Directive montagne (22 novembre 1977), et plus tard de la Loi montagne (9 janvier 1985).

89. La fiche d'inventaire ZNIEFF – PACA n° 0501Z02 “Valpreveyre”, par l'intermédiaire de son Comité régional, relève des problèmes de gestion et donne des recommandations : « Le vallon souffre d'une surcharge pastorale générale

E. 10 - La gestion des effectifs ovins en alpage

Si dès le bas Moyen-Age, apparaît sur des actes notariés le nombre de bêtes admises en alpage, nous avons vu que les contrats de location des AFP indiquent également le nombre d'animaux que l'adjudicateur est autorisé à mettre dans tel ou tel alpage. C'est un ordre de grandeur qui est plus ou moins respecté. Mais le contrôle peut se faire aisément aujourd'hui grâce aux demandes d'autorisation de transhumance faites par les éleveurs auprès de la Direction des Services Vétérinaires (DSV) des départements d'accueil, documents également visés par les mairies des communes où se trouvent les alpages.

J. Pluvinaud et J. Bourliaud exprimaient en 1983 leurs difficultés à évaluer le nombre de brebis transhumantes en provenance des Bouches-du-Rhône car « le décompte des ovins dans les régions où les troupeaux se déplacent pose problème au statisticien ». Ainsi, le troupeau ovin des Bouches-du-Rhône varierait du simple au double selon les sources ! « Pour des raisons fiscales, le transhumant aurait tendance à sous-déclarer l'effectif autorisé en alpage jusqu'à 10% du nombre, dépassement qu'il considérerait comme "pas vraiment répréhensible" » (Pluvinaud & Bourliaud, 1983).

Voici à ce sujet le témoignage d'un maire confronté à la gestion des effectifs transhumants, témoignage tendant à maintenir un flou autour de ces problèmes :

« Plus l'éleveur met de bêtes, moins ça lui reviendra cher à l'unité, c'est clair. Donc on va se mettre d'accord pour admettons 1400 bêtes... Ça se discute essentiellement entre le propriétaire [*des animaux*] et la commune. Au départ, on était sur 1100 bêtes... Et puis on a fini par savoir s'il y en a un peu plus. Mais c'est difficile à compter les moutons ! »

Moi : « Il y a des papiers qui accompagnent le troupeau, normalement ».

« Oui. L'administration est chargée de ce contrôle. Mais elle ne peut pas arriver à tout contrôler. L'autre contrôle se fait par les papiers sur le contrôle sanitaire, par le biais des DSV. Mais comment vous voulez être sûr quand on vous présente en mairie un beau papier qui vous dit qu'il y a 1380 bêtes ? Vous signez ce papier. Et comment voulez vous être sûr quand les camions arrivent qu'il n'y en ait pas 100 ou 200 de plus ? **On n'en sait rien**, en fait ! »

Moi : « Vous me dites que c'est un alpage qui est fait pour 1400 brebis. Mais qui a décidé ce chiffre ? »

« Ça, on le sait. [...] On sait que ça peut supporter 1400 bêtes, guère plus. Mais ça, ça peut dépendre des années. Mais ce n'est pas moi qui le sais. Ce sont les bergers. Les bergers le savent. Et comme c'est connu depuis un certain nombre d'années... »

Même si un certain empirisme règne encore en matière de capacité des alpages, des diagnostics pastoraux (cf. *infra* p. 191) réalisés dans le Queyras par le CERPAM ont permis de fixer des seuils d'effectifs correspondant à un nombre de journées par tête de brebis au pâturage et en surface par année d'exploitation (jbp/ha/an) (Quiblier, 2003).

J'ai rencontré l'éleveur transhumant exploitant l'alpage évoqué ci-dessus. Le système de contrat de location est assez précaire à ses yeux et ne tient que par l'ancienneté de sa présence dans les lieux, et également grâce à la bonne réputation de l'ancien éleveur-berger, aujourd'hui en retraite, qui avait négocié cet alpage et à qui il confiait ses bêtes. Pourtant, cet éleveur me laisse entendre qu'il

due à un troupeau trop important. Cette zone offre un très grand intérêt biologique qui nécessiterait une gestion particulièrement vigilante. Un fractionnement et une mobilité plus importante des groupes de moutons seraient préférables ».

<http://www.geomapguide.com/diren/pdf/fiches/znieff1/0501Z02.pdf> (consulté le 29 mars 2007)

dépasse les effectifs indiqués sur son contrat – sans me dévoiler les chiffres –, tout en justifiant cette pratique par le fait que le nombre moyen sur la durée de l'alpage ne dépasse pas la norme indiquée :

« C'est un marché de gré à gré qu'on passe toutes les années avec la mairie. Ça ne passe pas aux enchères. [...] B... l'avait eu je ne sais pas comment... Comme ça, parce qu'il connaissait l'ancien [mairie], et il a dit : « Ben, je vais lui proposer ». Alors il l'a donné à B... Quand B... a arrêté, on a écrit au maire, mon frère et moi. On lui a dit : « B.. arrête, il part à la retraite, il est obligé de vendre, mais il continue à garder nos bêtes. Ce sera toujours le même berger, les mêmes bêtes. Vous la mettez [la montagne] à notre nom. Si ça ne vous fait rien, nous, on la prend »... Pas de problèmes ! Et c'est parti comme ça. [...] Ils [la mairie] ne sont pas engagés. S'ils voulaient nous arrêter... C'est juste la confiance. Quand ça fait vingt ans que vous y êtes, si vous n'avez pas fait de bêtises, pourquoi ils vous vireraient ? C'est payé. Et sur le papier, il y a marqué le nombre de brebis. Au début, ça a augmenté. C'était 1000 bêtes... maintenant, c'est 1400, mais on est loin de la *marquer*⁹⁰ ! Oh là là ! On ne l'abîme pas ! On en passerait plus. Ils le voient bien qu'elle n'est pas abîmée. Quand on s'en va à l'automne, malheur ! D'abord, on part bonne heure. Et puis, on dépasse un peu le nombre, mais on en enlève avant [la fin]. On monte tard déjà. On monte le 30 juin. Il y en a qui montent en montagne le 15. Vous vous rendez compte ? Le lendemain qu'on arrive, c'est juillet... Août... A la mi-septembre, on en enlève déjà un camion parce qu'on fait agneler bonne heure. Après, de mi-septembre jusqu'à début octobre, qu'est-ce qu'il reste ? Le 2 octobre on s'en va ! Il y en a, qu'en montagne, ils y restent jusqu'à mi-octobre. Il y a même ceux qui laissent des *anouges* qui n'agnèlent pas. Dès fois, ils en laissent jusqu'en novembre. Nous, à partir de la mi-septembre, il n'y a plus ce à quoi on a droit. Alors, même si on dépasse un peu, ça rééquilibre drôlement. C'est ça qu'il faut comprendre. Aux chalets, on arrive à l'automne, l'herbe est haute comme ça. Elles mangent un peu le vert, et elles laissent tout. Il y a les *quartiers* où on ne va plus. Il y a des coins où il [le troupeau] mangerait une semaine, et s'il y va une fois ou deux ! Dès fois, il n'y va pas de l'été. Alors le gibier... il lui reste de l'herbe ! Croyez moi ! »

Avec un rapide calcul, on peut approcher cette description. La durée de la transhumance ne dépasse pas ici 95 jours (30 juin-2 octobre), ce qui nous donne :

1400 bêtes x 100 jours = 140 000 jbp (journées brebis pâturage), la norme pour cet alpage.

Si on ajoute comme il est admis dans les statuts de l'AFP d'Abriès 5% de sur-effectif, on peut tolérer que l'éleveur estive 1470 animaux (sur-effectif qui pourrait dépasser cette norme, sachant qu'il est possible de tasser davantage les animaux dans les camions au départ, quitte à louer un quatrième camion au retour).

A raison de 490 bêtes par camion, il a besoin de louer trois camions, sachant que le troupeau contient certainement un bon nombre d'*anouges* et peut-être d'agneaux *tardons* (on compte une équivalence de trois agnelles pour deux brebis pour évaluer les places) et des brebis en début de gestation, donc plus petites.

De plus, L'effectif reste au complet du 1^{er} juillet au 15 septembre soit 77 jours. Le 15 septembre, un camion, soit environ 400 brebis en fin de gestation, quitte l'alpage. Il reste sur l'alpage 1070 bêtes – dont toujours une bonne proportion de jeunes animaux à l'entretien – qui vont rester jusqu'à début octobre, soit 17 jours. Compte-tenu des *quartiers* d'alpage délaissés pour accessibilité difficile en rapport au risque de prédation, l'herbe n'est pas utilisée au maximum de son potentiel. C'est ce que nous explique l'éleveur, se sentant ainsi à l'aise dans son alpage.

Pour autant, cette constatation pose problème : le troupeau évolue tout au long de l'été sur une surface d'alpage réduite des *quartiers* abandonnés par la force des choses. Ainsi, il peut apparaître

90. Marquer une montagne : un alpage surchargé en animaux peut se reconnaître à différentes formes d'érosion dans le sens de la pente provoquées par le passage fréquent de l'ensemble du troupeau. C'est une menace qui plane actuellement sur les alpages fréquentés par les loups où les troupeaux sont obligés de faire des aller-retours matin et soir pour être regroupés à proximité d'une cabane. Nous verrons ce problème en détail au chapitre sur les parcs.

de l'érosion et du surpâturage au fil du temps dus à la concentration des animaux sur certaines zones, et inversement, du sous-pâturage et de l'embroussaillage sur les zones abandonnées.

Le bilan final de la pression de pâturage sur la saison aura été :

1470 bêtes x 77 jours = 113 190 jbp

1070 bêtes x 17 jours = 18 190 jbp

Soit un total de 131 380 jbp, inférieur au 140 000 admises au départ.

Avec des effectifs de cet ordre, on reste dans ce que j'appellerais du « raisonnable géré ». Si toutefois, l'éleveur atteignait des surcharges dépassant 10% comme le suggéraient Pluvinaud et Bourliand, le problème posé serait d'un autre ordre. Mais il est surprenant qu'au début du XXI^e siècle il soit encore possible de tricher avec les effectifs transhumants si on se réfère à la mise en place des différents contrôles inhérents à la prophylaxie de la brucellose. Aujourd'hui, les très complexes déclarations PAC que tout éleveur doit effectuer pour pouvoir prétendre percevoir les différentes primes à l'élevage ou à l'herbe auxquelles il a droit, réduisent les fraudes.

Curieusement, ce problème de contrôle des effectifs semble rester un souci. Lors de l'assemblée générale de l'AFP d'Abriès, le 22 avril 2006, une personne demande « si un comptage précis des bêtes composant les troupeaux de transhumants est effectué ». Il lui est répondu qu'il sera bientôt possible de déterminer précisément le nombre d'ovins autorisés lorsque « les bilans d'alpages demandés au CERPAM seront connus », cela pour deux alpages en particulier, les autres alpages de la commune ayant déjà des normes arrêtées. Au cours de la même réunion, est évoquée l'installation du nouveau parc de tri pour les troupeaux transhumants.

Avec la généralisation de ces différents outils (bilans d'alpages et matériel commun de tri des animaux), on s'achemine vers une gestion facilitée des effectifs autorisés. Couplés aux différents documents officiels, ils devraient aider à répondre rapidement à cette question.

Ce problème reste toutefois très complexe à gérer car d'une part les dates de transhumance varient énormément d'une commune à l'autre (par exemple : Saint-Véran, 21 juin-12 octobre ; Abriès, 12 juin-25 octobre), et d'autre part, les effectifs varient eux-aussi considérablement au cours de l'été, avec une tendance à la baisse à partir de mi-août. En effet, si les arrivées en montagne sont relativement groupées (généralement un, voire deux arrivages), le retour en plaine est commandé par les dates de mise bas. Ainsi, on fait rentrer les premières brebis à agneler vers la fin août, juste avant le terme de la gestation. De plus, vu le prix du transport, l'éleveur s'organise pour ramener des camions pleins. Si l'opération se répète deux fois en quinze jours, l'effectif restant sur l'alpage en automne pour manger les repousses des *quartiers* de basse altitude peut être considérablement réduit et composé d'animaux à faibles besoins (agnelles, agneaux, brebis vides).

Il serait envisageable à long terme d'augmenter le nombre de bergers et de diviser les gros troupeaux, ce qui permettrait une meilleure gestion des différents *quartiers* d'alpage. Des solutions dans ce sens voient le jour sous la pression du retour du loup. Elles se basent sur l'accroissement actuel du nombre de cabanes et d'équipements nécessaires à une surveillance de proximité des troupeaux. Pour le moment, on ne recrute pas plus de bergers mais plutôt des aide-bergers financés dans le cadre des mesures de protection des troupeaux (voir le chapitre 4). Il n'empêche que ces constructions pourraient être utilisées pour loger des bergers de métier, à condition que des mesures d'encouragement soient mises en place. Voilà comment le responsable de l'AFP d'Abriès imagine cette possibilité :

« Les troupeaux n'ont pas changé. Globalement, il y a le même nombre de brebis. Mais c'est vrai qu'avant il y avait plus de bergers. Un des buts de l'AFP, c'est qu'à terme, quand ce sera bien installé, bien en place, on n'augmente pas le prix de la montagne. Éventuellement, on le

baissera, avec en contre partie un contrat : vous mettez un berger de plus. [...] Mais pour le moment avec le manque de parcs et de cabanes, on ne peut pas. Ça va demander un investissement fou au niveau des cabanes d'alpage. Mais quand on sera un peu plus avancé dans les équipements, c'est vraiment un but que je me suis fixé. Ce ne sera certainement pas moi qui le mettrait en place parce que c'est à échéance de dix ans. Je ne serai certainement plus aux affaires ».

En attendant ces jours heureux mais à longue échéance, le PNR est dans l'obligation d'anticiper un avenir beaucoup plus proche.

E. 11 - L'avenir

En 2006, le PNR Q a préparé la nouvelle mouture de la prochaine charte qui, si elle est entérinée, pérennisera l'existence du Parc. Des échanges avec la population ont été organisés dans l'ensemble des communes (sauf la commune de Ristolas qui a refusé). Des questions ont été posées régulièrement au sujet du rôle jugé écrasant de la protection de la biodiversité au détriment de la population et des activités utilisatrices de la zone du PNR. La question du loup dans le Queyras pèse lourdement dans le dialogue. Plusieurs années de « gestion » de sa présence ont sans aucun doute provoqué cette situation, si on le juge à la nature des problèmes soulevés.

Mais la charte est là. Elle a été signée, et le rôle du Comité Syndical est de la faire appliquer dans son intégralité. Dans le secteur du Queyras, par choix, l'embryon de gestion de la population de loups mise en place par l'État ne s'applique pas. Cette mesure ne facilite pas le dialogue avec les éleveurs, malgré la position favorable de Pierre Blanc, le Président actuel du PNR, quant à la mise en application des directives nationales sur les tirs de loups. Beaucoup de Queyrassins sont sensibilisés aux dangers que les troupeaux courent sur des alpages fréquentés par deux meutes. Ils ne comprendraient pas que le classement en PNR empêche la mise en place de tirs d'individus lorsque ceux-ci deviennent trop gênants pour les activités humaines⁹¹.

Nous constatons que de Réserve nationale (*coussouls* de Crau) en PNR (Alpilles, Queyras), les éleveurs, les bergers et les troupeaux domestiques fréquentent aujourd'hui des espaces mis sous protection par différents processus légaux. Le rôle de garant du bon état biologique et paysager de ces milieux remarquables fait du pastoralisme un acteur clé du dispositif aux yeux des environnementalistes, élus, chasseurs, professionnels du tourisme et de tous les usagers de la nature dans leur ensemble. De fait, l'agri-environnement ne remet pas en cause fondamentalement les pratiques des éleveurs. Au contraire, il les conforte en encourageant les systèmes pastoraux et leur cortège de savoirs traditionnels par des systèmes de primes. On peut dire qu'il participe désormais à l'excellence professionnelle légitimée par l'utilisation des espaces pastoraux à haute valeur environnementale et paysagère. Cette excellence est fortement reliée aux compétences techniques nouvelles exigées des métiers de l'élevage. Ainsi, les éleveurs s'organisent pour mieux valoriser leurs productions : label rouge, ventes directes. Ils ont gagné la lutte contre la brucellose : la maladie est désormais éradiquée. Les bergers se forment, s'organisent en associations et obtiennent des statuts professionnels.

91. En avril 2007, un arrêté ministériel autorise des opérations de prélèvement de loups pour la période 2007-2008 dans des territoire (dont le Queyras) où les troupeaux répondent à certaines conditions et notamment : « S'il s'agit d'un troupeau pour lequel la récurrence des attaques de loups d'une année à l'autre confirme une forte probabilité de dommages importants malgré la mise en œuvre de mesures de protection et le recours à l'effarouchement » (MEDD & MAAPAR, 2007a, b).

De son côté, le PNR Q s'organise pour faciliter aux éleveurs l'accès aux alpages, notamment par le biais des AFP, outil de gestion du foncier et de financement d'équipement pastoraux (cabanes, parcs, desserte, eau,...).

Le retour du loup, sa rapide extension dans l'arc alpin et ses nombreuses attaques imprévisibles, viennent remettre en cause cette légitimation du pastoralisme intégré au mouvement de protection des sites remarquables. Cette situation peut sembler paradoxale dans la mesure où l'animal relève lui aussi d'une politique de protection de la nature. Nous allons donc nous intéresser au choc inattendu de ces deux politiques publiques.

Chapitre 2 : Le choc inattendu de deux politiques européennes pour l'environnement

En 1992, la réforme de la PAC encourage l'élevage ovin pastoral à poursuivre ses activités reconnues pour leur impact positif sur l'environnement. Les troupeaux de moutons élevés de manière extensive deviennent un instrument indispensable pour entretenir et préserver la biodiversité. Des contrats sont signés entre État et éleveurs. Leur gestion est confiée aux bergers qui deviennent des acteurs de premier plan.

Dans le même temps, les loups font leur retour en France, depuis l'Italie, dans la région du Mercantour. Après plus d'un demi-siècle d'absence, ces grands prédateurs surgissent dans un paysage qui avait considérablement évolué en leur absence. Ils reviennent, ce qui était impensable au XIX^e siècle, grande période de l'éradication programmée des loups, armés d'une convention européenne qui prévoit leur protection intégrale, notamment sur le territoire français : la Convention de Berne (Convention de Berne, 1990).

Dès les premières années, des dégâts sur les troupeaux ovins sont constatés et aussitôt mis sur le compte des loups. Cette intrusion du sauvage sur le territoire relativement anthropisé du pastoralisme transhumant bouleverse structurellement des activités déjà fragilisées par l'ouverture au marché mondial.

Les deux grands protagonistes du dossier loup, les militants écologistes et les pastoralistes, réagissent vivement. Les éleveurs s'insurgent et réclament haut et fort l'éradication du loup qu'ils jugent incontrôlable. Mais cette revendication remet brutalement en cause leur toute nouvelle légitimité en matière de protection de l'environnement. Le cercle vertueux du pastoralisme ne paraît plus aussi pur aux yeux des protecteurs des loups qui tentent alors de décrédibiliser la profession sur la place publique. Les éleveurs contre-attaquent. Après des tentatives infructueuses et contre-productives d'utiliser les rumeurs d'une réintroduction artificielle du prédateur, ils multiplient des manifestations spectaculaires dans plusieurs grandes villes (Nice, Aix-en-Provence, Grenoble, Lyon). Il sont généralement accompagnés d'un important troupeau de moutons symbolisant les pertes dues aux loups.

De son côté, l'État, après bien des hésitations et des cafouillages, met en place des programmes successifs destinés à prendre en charge par des indemnisations les dégâts des loups aux élevages. Parallèlement, il organise la protection des troupeaux en proposant aux éleveurs différentes techniques : chiens de protection, parcs de regroupement nocturne, aide-bergers. Si ces techniques largement oubliées ne sont pas toujours facile à mettre en œuvre, elles feront peu à peu leur chemin dans les esprits, et le pragmatisme aidant, leur retour dans les alpages. Pourtant, non sans certaines difficultés. Par exemple, les chiens de protection, introduits en hâte sur les troupeaux, vont provoquer un certain nombre d'incidents avec des touristes peu avertis des changements inattendus induits par le retour des loups sur des espaces qu'ils partageaient sans grandes difficultés et depuis longtemps avec le pastoralisme.

Il ne s'agit pas ici de retracer l'histoire du loup ni la biologie de l'espèce *Canis lupus*. Des auteurs spécialistes de cet animal s'en sont chargés avec talent (Carbone, 1994, de Beaufort, 1988, de Planhol, 2004, Landry, 2001, Mech & Boitani, 2003). Il est, en revanche, intéressant de se pencher plus spécialement sur l'histoire pas si lointaine de sa disparition ainsi que sur son très récent retour en France. Ne s'agirait-il seulement, selon un de mes correspondants, que de « l'affaire de quelques chiens sauvages en liberté » ? Je crains que le problème soit plus complexe. L'examen du « dossier loup » nous invite à rentrer dans une controverse complexe dans

laquelle les protagonistes se rencontrent sur de multiples scènes pour quelquefois débattre, souvent pour s'invectiver. Personne ne peut rester indifférent à ce sujet sensible. A la seule compilation des articles de presse parus sur le sujet depuis 1992 – plus de 2500 – il est permis de s'interroger. Nous verrons ce qu'il en est à l'examen d'une sélection d'articles parus les premières années de la reconquête dans un chassé-croisé d'opinions contradictoires.

L'affaire du loup n'est pas qu'une controverse par médias interposés. En témoignent les débats et rapports parlementaires, les hésitations ministérielles, les fonds européens mobilisés, les heures de terrain des équipes de traçage des meutes ou d'affût de gardes pour la régulation de l'espèce. On ne peut pas passer sous silence ni le stress des bergers et des troupeaux, ni la colère des éleveurs, ni les milliers d'animaux de rente indemnisés pour prédation par des loups. Nous examinerons le rôle souvent déterminant des associations de protection de la nature, ainsi que les procès pour les loups tués ou pour les morsures de touristes par des chiens de protection. Nous nous arrêterons ensuite sur les projets éco-touristiques qui se mettent en place autour d'un produit « loup ». Et nous verrons enfin comment le PNR du Queyras a pris en charge dans l'urgence le problème à l'occasion des premières prédatons sur son territoire.

Partie A : Le loup dans le monde : espèce menacée ?

Le retour du loup en France a fait naître dans l'opinion publique de ce pays une impression de renaissance de la nature. Ceci est dû en grande partie à la rhétorique écologiste qui s'est employée à réhabiliter ce prédateur en opposition avec les anciennes campagnes qui ont conduit autrefois à sa destruction et à sa disparition du sol français. Pour autant, le loup (*Canis lupus*) n'est pas une espèce en voie de disparition, même s'il a disparu de certaines régions. Sa grande capacité d'adaptation et son dynamisme lui permettent de vivre dans toutes les conditions de climat, du plus froid (Alaska, Canada, Groenland, Russie) au plus chaud (Arabie Saoudite, Égypte, Israël, Jordanie). De tout temps, il a subi la chasse imposée par son seul prédateur, l'homme. Pour autant, il n'a pas cessé d'adapter son comportement, ce qui lui permet aujourd'hui de reconquérir rapidement les espaces qu'il avait perdus, notamment en Europe, sous les coups de boutoirs de sa chasse systématique. Il est recensé en ce début de XXI^e siècle dans 46 pays avec des effectifs très variables souvent stable ou en augmentation grâce surtout à son statut légal qui a tendance à évoluer vers la protection. Par exemple, il y aurait près de 60 000 loups au Canada, 40 000 dans les républiques d'Asie Centrale (Kazakhstan, Kirghizstan, Ouzbékistan, Tadjikistan et Turkménistan), 25 000 à 30 000 en Russie, 10 000 à 20 000 en Mongolie, 12 000 en Chine, 9000 aux USA (Rollot, 2006).

À côté de ces nombres, les extensions de la population italienne vers la France (80 à 130 loups) ou vers la Suisse (10), de la population polonaise vers l'Allemagne (10) ou encore de l'extension de la population suédoise vers la Norvège (15) font piètre figure. Mais elles montrent la faculté de l'espèce à se disséminer en quelques années sur des territoires vierges de loups dès que les conditions favorables sont réunies (sur ce sujet, voir la liste des déclarations formulées par divers pays européens ou voisins au titre du traité n° 104 : convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe consultée le 29 avril 2007⁹²).

Partie B : La politique lupine de la France de la disparition au retour du loup

Nous allons examiner comment le loup gris français a disparu du territoire dans le courant du XIX^e et du XX^e siècle, et comment, profitant d'une loi de protection de l'espèce, il revient à grandes enjambées, profitant à la fois de la déprise agricole sur les marges du territoire et des plans de gestion du grand gibier réalisés par les chasseurs. Nous verrons comment certaines tentatives de démonstration d'un éventuel complot de réintroduction n'ont pas abouti. Il apparaît ici que le

92.

<http://conventions.coe.int/Treaty/Commun/ListeDeclarations.asp?NT=104&CM=7&DF=8/29/2006&CL=FRE&VL=0>

comportement alimentaire « opportuniste » du loup le voue à être en conflit permanent avec l'homme, son seul prédateur. Mais d'abord, penchons-nous sur la politique mise en place depuis fort longtemps en France pour venir à bout de ce qui était alors considéré comme un fléau (Orsini, 1996).

B. 1 - La politique d'éradication

Un corps de spécialistes, la louveterie, fut créé par Charlemagne en l'an 812 pour protéger les habitants et leurs élevages contre les loups avec une mission unique, débarrasser le pays de ces bêtes farouches. Nommés « luparii » à leurs débuts, ils deviendront « louvetiers » chargés par François 1^{er} de mener une guerre incessante aux bêtes rousses ou noires (loups, renards, blaireaux, sangliers, chats sauvages). Ils jouissaient de privilèges si conséquents que la Révolution supprima la louveterie sous prétexte d'économie. Elle fut rétablie et réformée par Napoléon⁹³.

Encore présent partout sur le territoire français au début du XIX^e siècle (Figure 30), farouchement pourchassé durant ce même siècle, le loup gris français a finalement totalement disparu du territoire en 1937 où le dernier spécimen a été tué en Haute-Vienne, département dans lequel avait d'ailleurs été enregistrée en 1918 la dernière victime humaine des loups.

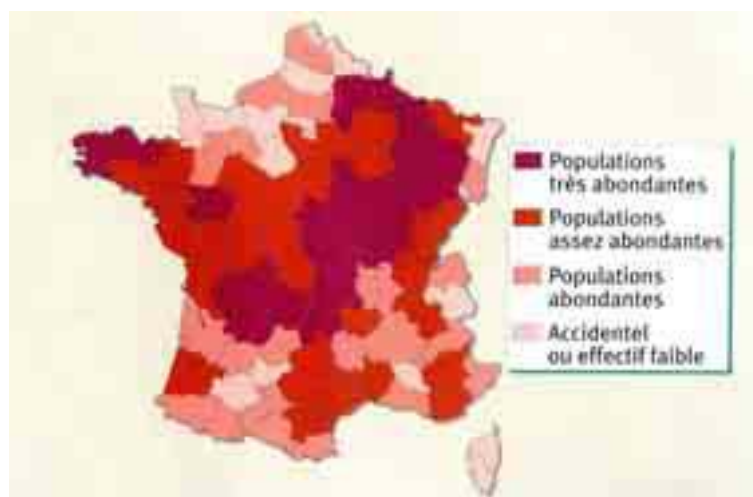


Figure 30 : Abondance des loups en 1800
(carte tirée de "Quel scénario pour l'élevage ovin ?", Garde, L., 2004. Pâtre n°518. pp.7-10, d'après F. de Beaufort)

Au début du XIX^e siècle, une forte population de loups est encore présente sur une grande partie du territoire. Cette population est difficile à estimer. Les données de la politique d'éradication permettent de s'en faire une idée : en 1800, plus de 5000 loups sont éliminés par des chasseurs primés par l'État. Ces prélèvements importants perdurent tout au long du siècle avec plus ou moins de réussite. Alors qu'au milieu du XIX^e, on estime la population de loups au dixième de ce qu'elle était à son début, la guerre de 1870 lui permet de repartir à la hausse. En 1875, 40% des départements hébergent encore des populations « vivaces ». Sous la III^e République, la loi du 3 août 1882, en augmentant le montant des primes, déclenche l'inéluctable. Par exemple, une louve pleine qui était payée 25 francs, le fut 150. Sous cet effet, le nombre de loups abattus triple. La conséquence en est qu'au début du XX^e siècle, la population est très fractionnée et présente de

93. Les lieutenants de louveterie sont dorénavant nommés par le Préfet sur proposition du Directeur départemental de l'agriculture et sur avis du Président de la fédération départementale des chasseurs pour six années renouvelables. Ils sont conseillers techniques de l'administration en matière de destruction de nuisibles - art R227/1 du code rural, et à ce titre ont un rôle de régulateur. Ils sont aussi des conciliateurs entre les chasseurs et le monde agricole. Leur fonction est bénévole. Depuis 1971, le personnel du corps des lieutenants de louveterie est converti en "auxiliaires de l'agriculture" et en "conseillers cynégétiques".

manière « vivace » sur seulement neuf départements. A la veille du 1^{er} conflit mondial, son extinction est déjà programmée, mais cette guerre va encore lui laisser un sursis. Ce n'est qu'à la veille de la 2^{ème} Guerre Mondiale que le loup, réfugié dans les régions fort peu peuplées du Centre-Ouest (Limousin, Périgord, Charente) s'éteindra définitivement (Figure 31) (de Planhol, 2004).

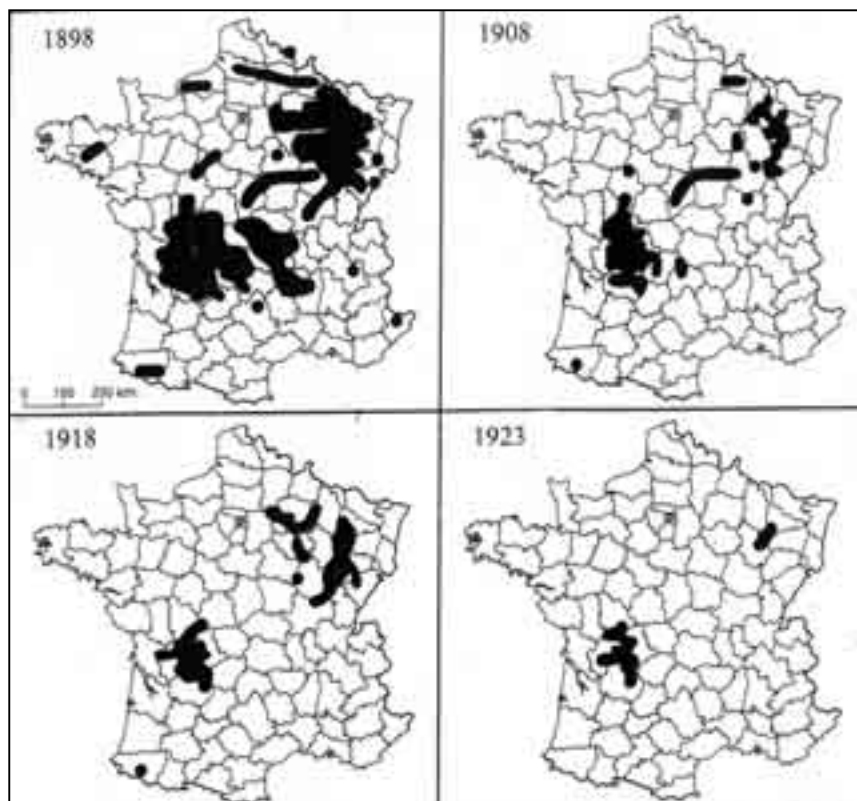


Figure 31 : Évolution de la population de loups en France à partir du début de sa véritable régression. (Tiré de De Planhol, 2004, d'après Beaufort, 1987)

B. 2 - Les directives de l'État en Crau au XIX^e siècle

Mais revenons à « nos » loups, ceux qui fréquentaient la zone de plaine de notre étude, région apparemment bien peu propice à héberger un grand nombre de prédateurs. Les archives de la ville de Salon-de-Provence ont gardé trace de la présence des loups dans le département d'origine des grands troupeaux transhumants, et particulièrement en plaine de Crau. Voici le contenu de trois documents datés du XIX^e siècle prouvant l'importance que l'administration de l'époque accordait à ce problème (voir encadrés ci-contre et Figure 32).

Le premier document, une circulaire du début du siècle, est la conséquence d'une décision du Ministre de l'Intérieur de l'époque, ce qui prouve que le loup était considéré au plus haut niveau de l'État comme un danger public. Le deuxième document fait état de ravages et de plaintes sur la commune de Salon et d'un avertissement de l'autorité départementale au maire de Salon à intervenir pour que l'ordre règne à nouveau. Le troisième, en provenance d'une mairie *craven*, décrit en détails les mesures de police à mobiliser pour l'organisation d'une battue au loup en Centre-Crau.

A tous les niveaux du pouvoir, l'action publique est donc sollicitée pour plus d'efficacité dans la lutte contre les loups, mais aussi dans le soucis d'économiser les deniers de l'État.

Premier document

Circulaire

Aix le 5 novembre 1807

Le Sous Préfet du 2^{ème} Arrondissement du Département des Bouches-du-Rhône à Monsieur le Maire de Salon

Je vous informe, Monsieur, que le Ministre de l'Intérieur, voulant modérer à un taux raisonnable les primes à accorder pour la destruction des loups a décidé qu'il sera payé à l'avenir, savoir 18 francs pour une louve pleine, 15 francs pour une louve non pleine, 12 francs pour un loup, et 3 francs pour chaque louveteau.

Ces primes seront acquittées sur les fonds alloués chaque année dans le budget du Département. Celui qui y aura droit sera tenu conformément à la loi du 10 messidor an 5 de présenter par devant vous pour que vous constatiez la mort de l'animal, son age, son sexe, et pour une louve si elle est pleine ou non. Cette première formalité remplie, la tête de l'animal me sera envoyée ainsi que le procès verbal que vous aurez dressé pour que je puisse solliciter le payement de la prime qui vous sera due.

Veuillez donner à cette date toute la publicité possible.

Je vous salue, D'Arbaud-Jouques, Sous-Préfet d'Aix.

Deuxième document

Sous-préfecture d'Aix, Bouches-du-Rhône

Aix le 16 janvier 1812

A M. le maire, à Salon.

Des plaintes ont été portées, Monsieur, sur ce que les loups font des ravages sur le territoire de votre commune. Je vous invite à me donner des renseignements à cet égard et à m'indiquer les mesures que vous croirez propres à faire cesser ces ravages.

J'ai l'honneur de vous saluer.

Troisième document (Figure 32)

Battue aux loups

Nous, maire de la commune de Miramas, vu les lois et règlements concernant la destruction des animaux nuisibles et en particulier celle des loups,

Vu la lettre de M. le Sous-préfet, en date du 13 janvier, portant que M. le Préfet approuve la demande qui lui a été faite de faire une battue dans cette commune,

Considérant que plusieurs réclamations nous ont été portées à l'occasion des dégâts occasionnés par les loups dans le territoire de cette commune,

qu'un nombre considérable de loups a été vu, depuis environ un mois, sur plusieurs points et en particulier aux environs du Domaine de Mollières, de la Perrone et sur la limite de la commune d'Istres, par ces motifs,

Arrêtons :

Article 1^{er} :

Une battue ou chasse aux loups aura lieu sur les terres non cultivées de la commune de Miramas dans la journée du vendredi 29 du courant.

Article 2 :

Les propriétaires des domaines sur lesquels aura lieu la dite battue, seront prévenus en temps convenable.

Article 3 :

La gendarmerie et les gardes-champêtres des communes environnantes seront requis, afin de pourvoir à la police et au bon ordre.

Article 4 :

Le point de réunion pour le départ des chasseurs est fixé à la bivoie d'Entressen, soit au point d'intersection des routes de St. Chamas à Arles et de Salon à Istres. Ils devront être rendus à huit heures du matin.

Article 5 :

Le présent arrêté sera communiqué à Messieurs les maires des communes limitrophes, afin qu'ils donnent le plus de publicité possible pour rendre plus fructueuse la battue projetée.

Fait à Miramas, en mairie, le 20 janvier 1841.

Signé : le maire

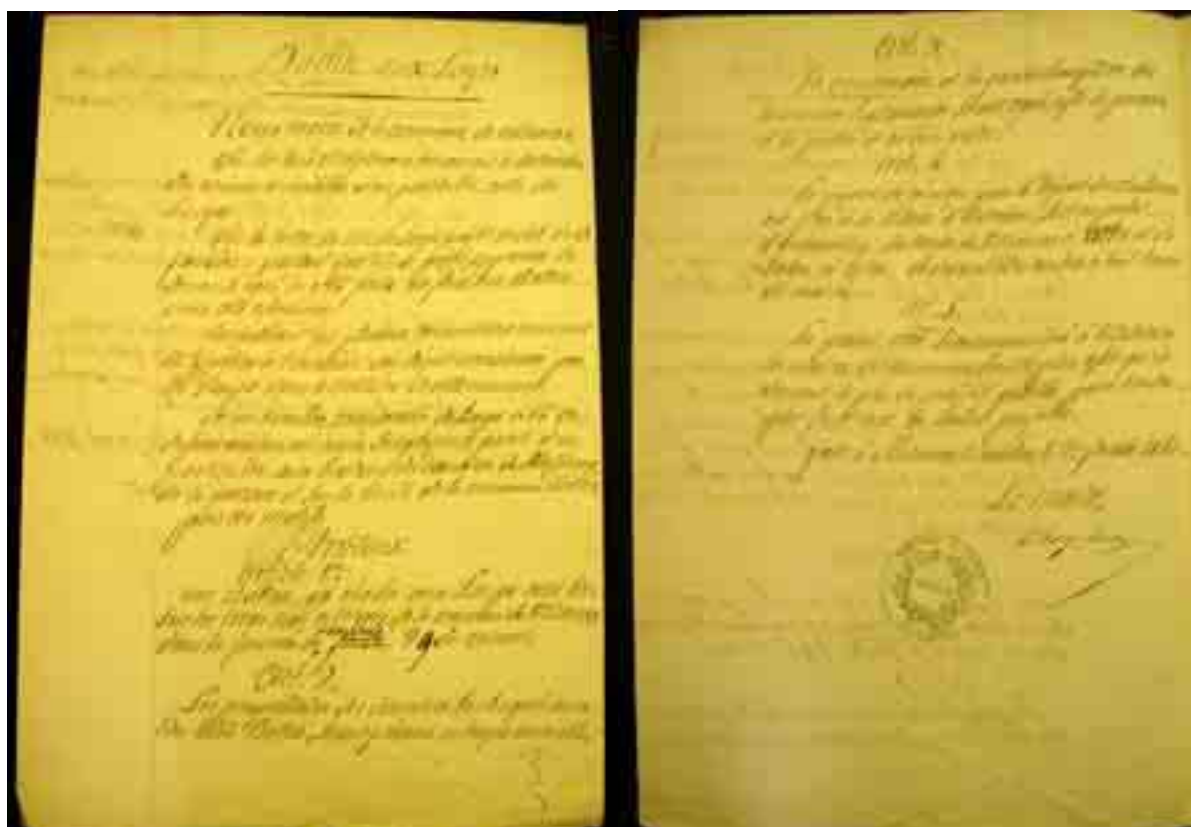


Figure 32 : Arrêt de battue aux loups pris par le maire de Miramas le 20 janvier 1841
(Photo et lecture par Françoise Pelé, responsable des archives contemporaines de Salon de Provence, octobre 2006)

B. 3 - Disparition des loups en France et sécurisation de l'élevage

La France a donc vécu un demi-siècle sans meutes de loups sauvages sur son territoire à l'exception d'apparitions fugitives de sujets erratiques probablement issus de lâchers clandestins, voire de loups d'origine italienne (loup de Fontan abattu en 1987, loup d'Aspres les Corps tué en 1992, bête des Vosges éliminée en 1994). C'est en partie grâce à cette politique énergique d'éradication que l'élevage ovin extensif a pu se développer en toute quiétude, et réoccuper les espaces délaissés par les activités agricoles. Celles-ci se sont concentrées sur les espaces les plus faciles à mécaniser et les plus productifs. Ce à quoi les a encouragées la période de productivisme lancée immédiatement après la 2^{ème} Guerre Mondiale.

Un système en particulier, le système transhumant *craven*, a pu pérenniser son activité séculaire en toute sécurité, tout en faisant évoluer sensiblement ses productions afin de s'adapter au marché. La sécurité acquise sur les espaces de transhumance grâce à la disparition du loup a fait notablement diminuer le nombre de bergers attachés à cette production, permettant des gains appréciables de productivité par unité de travail.

B. 4 - La fin du XX^e siècle : un retour prévisible, sinon attendu

En Italie, l'espèce a réussi à se maintenir malgré une chasse intense. En 1970, alors qu'il ne restait plus qu'une centaine d'individus dans le Centre et dans le Sud, ce pays décide de protéger l'espèce. Le loup rencontre des conditions favorables à sa dispersion : désertification rurale, gibier abondant, interdiction de l'usage du poison. En vingt ans, la population passe de 100 à 400 individus et colonise l'ensemble du pays (Figure 33). Son acceptation par les populations rurales a été facilité par un fait crucial : l'élevage ovin italien n'est en rien comparable à l'élevage français. La production est essentiellement orientée vers la fabrication de fromages. De ce fait, les troupeaux beaucoup plus petits sont tenus à proximité des exploitations pour faciliter le travail de traite et le ramassage du lait. La nuit, les animaux sont régulièrement rentrés en bergerie. Pour autant, la gestion, dans ce pays, des rapports entre l'élevage et les prédateurs est loin d'être harmonieuse. Des actes de braconnage sont régulièrement rapportés, même si une région comme les Abruzzes, qui abrite un parc national, a mis en place une politique orientée vers l'accueil d'un tourisme attiré par la présence de grands prédateurs (loups, mais aussi ours et lynx).

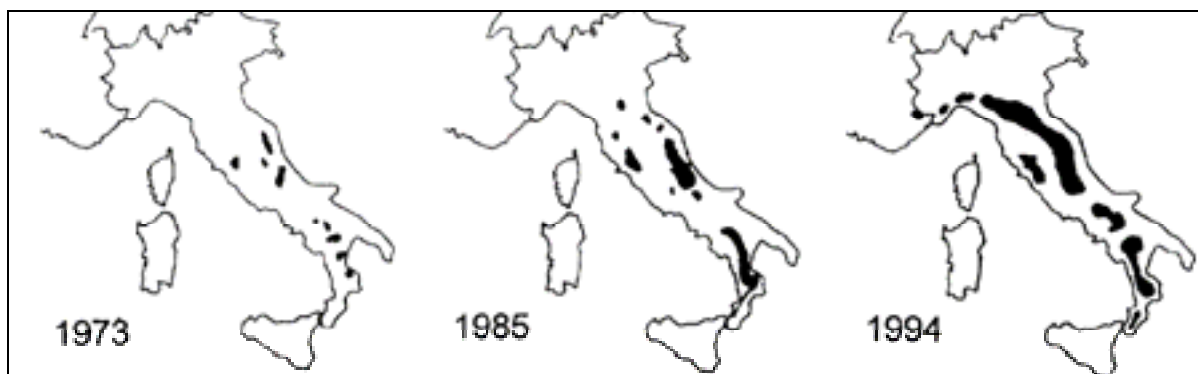


Figure 33 : Progression des loups en Italie et vers la France (sources : Gruppo Lupo Italia, PNM) – L'Infoloups N°1

Cette protection dont le loup bénéficie en Italie est étendue à l'ensemble des pays européens qui signent, en 1979 la Convention de Berne relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel. Le loup y est classé en annexe II, c'est-à-dire en « espèce strictement protégée ». En 1989, le comité permanent de la Convention de Berne « invite la France à assurer une protection juridique totale du loup, en particulier pour les individus qui pourraient immigrer d'un pays voisin ». La France la ratifie en 1990 en l'absence de loups sur son territoire. En 1992, vient s'ajouter une

nouvelle protection pour le loup sous la forme d'une directive « concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages », dite « Directive Habitats ».

Il est indéniable que le retour de cette espèce en France était attendu sinon espéré par le Ministère de l'Environnement, si l'on en croit la lettre adressée le 27 août 1991 au Directeur du Parc du Mercantour par le Directeur de la protection de la Nature : « *En 1987, un loup a été tué dans votre département. L'origine de ce loup fut certifiée domestique par le Muséum d'Histoire Naturelle de Paris. A l'heure actuelle, 4 ans plus tard, et d'après les éléments en notre possession, les populations de loup italiennes se développeraient suffisamment pour pénétrer ces prochaines années en France. Je souhaiterais qu'en liaison avec vos homologues italiens vous puissiez me dresser la situation actuelle précise de cette espèce et ses possibilités de colonisation du territoire français* » (Rapport parlementaire Estrosi-Spagnou t. 1, p. 243, 2003).

Le 14 avril 1992, le Parc National du Mercantour, quant à lui, avait déjà pressenti les difficultés sociales à venir lorsqu'il adressait ses projets d'accueil de loups italiens au Directeur de la Protection de la Nature : « [...] *Depuis quelques années, le loup est présent dans la province de Cuneo. L'arrivée dans le Mercantour d'individus jeunes ou en phase de recolonisation n'est pas exclue. [...] Quoi qu'il en soit, il paraît nécessaire d'être préparé à l'éventualité de l'arrivée du loup et au cortège de difficultés notamment sociologiques qui l'accompagneront. En l'état actuel des choses, il nous semble que c'est au niveau du pastoralisme que se situe le plus gros problème. [...]* » (Rapport parlementaire Estrosi-Spagnou t. 1, p. 237-239, 2003). Le même courrier poursuivait en proposant un plan considérant l'amélioration de la situation avant présence du loup par des diagnostics pastoraux (cf. *infra* p. 191) ou des renforcements de la population d'ongulés. Le loup présent, il fallait envisager d'indemniser les dégâts, financer des chiens de protection, le tout suivi d'un chiffrage prévisionnel. On le voit, quelques mois avant la première observation de loups dans le Mercantour, l'idée même d'en voir bientôt était déjà dans les têtes... Mais cela ne signifie pas qu'on était prêt à faire face.

Ce prédateur a bénéficié d'une conjonction de conditions favorables à son implantation : population italienne en expansion et donc en recherche de territoire à conquérir, déprise agricole, développement de la grande faune herbivore, dispositif communautaire et d'État visant à sa protection intégrale. Ce retour spectaculaire et rapide a déclenché une controverse opposant les éleveurs de moutons aux environnementalistes : retour naturel ou réintroduction ? L'enjeu de cette controverse est d'ordre politique. C'est bien le statut juridique du loup qui est en question, car s'il est revenu naturellement, la Convention de Berne s'applique. S'il a été réintroduit, le loup peut être éliminé.

Les rumeurs de réintroduction ont donné lieu à un dossier très élaboré publié par la Chambre d'Agriculture des Alpes-Maritimes, tendant à prouver le complot dont était victime les éleveurs ovins (Chambre d'agriculture des Alpes-Maritime, 1996) : loups d'élevage lâchés, voire en fuite ou loups sauvages capturés⁹⁴, transportés par delà la frontière italienne, puis libérés dans le plus grand secret ?

Si à ce jour personne n'a pu démontrer l'existence d'un tel complot, en revanche, les analyses reposant sur une nouvelle technique de police scientifique utilisant les preuves indiscutables de la génétique par l'ADN mitochondrial et l'ADN nucléaire, réalisées par le laboratoire d'écologie alpine de Grenoble, montrent, sinon le retour naturel, en tout cas l'origine italienne de tous les loups recensés actuellement en France et en Suisse (Figure 34) (L'Infoloups n° 1, 1996, L'Infoloups n° 2, 1997, Taberlet, 2003, Valière *et al.*, 2003).

Par ailleurs, une expérience italienne montre que la migration de loups depuis l'Italie vers la France (et réciproquement) est tout à fait possible, prouvant la capacité de cet animal à faire rapidement de

94. Or, ces opérations de captures s'avèrent extrêmement difficiles. En trente ans, les Italiens n'ont piégé que 19 loups.

grands déplacements. En 2004, un loup blessé dans une collision sur une autoroute dans la région de Parme, a été soigné, équipé d'un système GPS, et relâché. Pisté en continu grâce à ses émissions, ce loup a franchi à plusieurs reprises des routes et autoroutes, les aires vitales d'autres meutes de loups, et s'est rapproché de la côte (près de Rapallo) mais également des plaines et collines de la région de Mondovi. Il s'est ensuite dirigé directement vers la France par le Pesio, et jusqu'au col de Turini. Il est alors revenu sur ses pas en Italie et s'est stabilisé. Après avoir parcouru en solitaire un millier de kilomètres en neuf mois depuis les contreforts des Apennins, ce loup a été retrouvé grâce à son émetteur, mort dans le Valle Pesio à proximité du Mercantour, probablement victime d'un congénère.

http://ours-loup-lynx.info/article.php3?id_article=236 (site consulté le 16 janvier 2007).

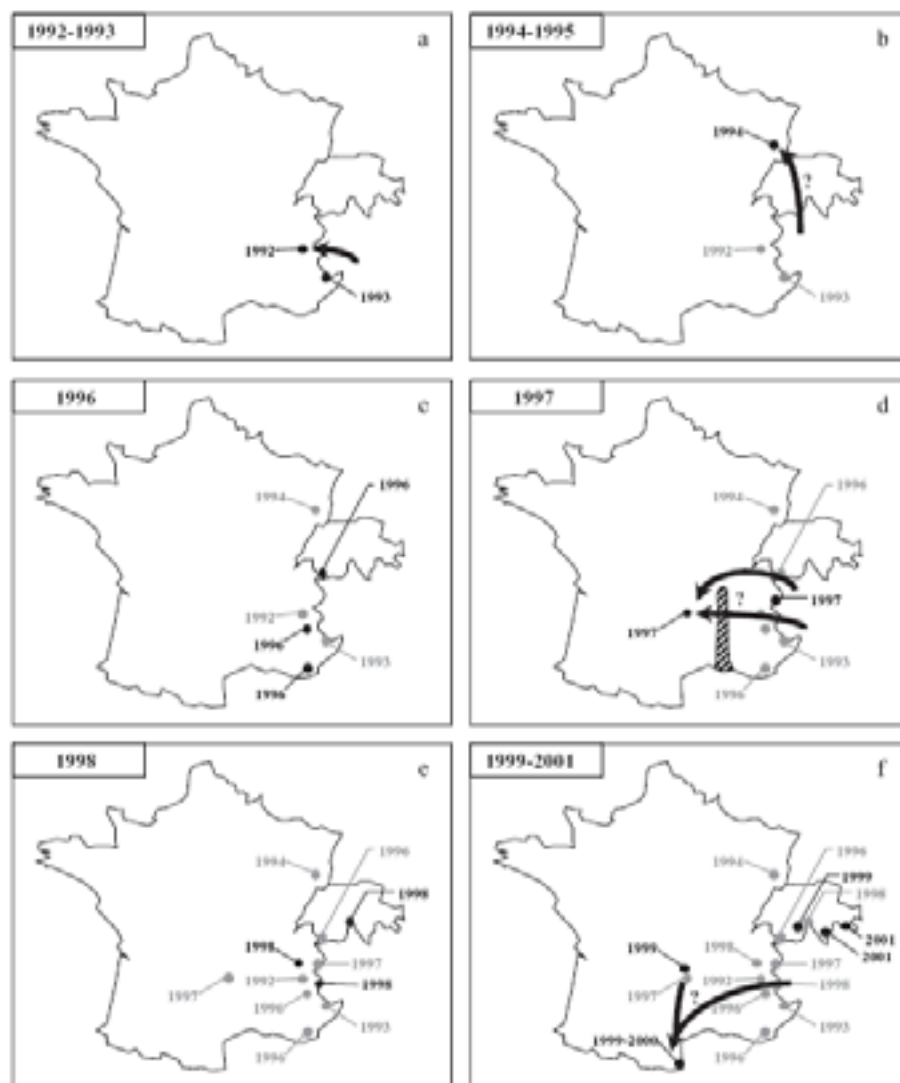


Figure 34 : La reconquête par des loups issus de la population italienne du territoire français et suisse en moins de dix ans vu au travers des analyses génétiques (d'après Valière *et al.*, 2003).

Détection génétique (cercles noirs) des loups d'origine italienne dans différentes régions de France et de Suisse. Les flèches correspondent aux axes de colonisation. Les zones hachurées indiquent les régions d'activité humaine dense, pouvant éventuellement agir comme obstacle à la dispersion.

En décembre 1998, le Ministère de l'Environnement chargeait l'Office National de la Chasse – qui s'est vu ajouter l'appellation « et de la Faune Sauvage » en 2000, devenant ainsi ONCFS – du suivi scientifique de la population de loups et du constat des dégâts aux troupeaux domestiques. Par la suite, les agents assermentés de l'ONCFS se verront chargés des tirs officiels de contrôle de la population.

Le loup est une espèce dont la biologie conditionne un développement par meute. Ces meutes sont constituées d'un couple d'individus dominants et seuls reproducteurs, le couple « Alpha ». Les autres membres de la meute sont des individus dominés – seulement pour un temps car ils peuvent à leur tour devenir dominants – et « autorisés » par le couple alpha à participer à la chasse et donc à l'alimentation de la meute et des louveteaux. Ce contrôle des naissances permet à un nombre d'individus déterminé de vivre sur un territoire au potentiel nourricier suffisant pour la meute (Carbone, 1995, Landry, 2001, Mech & Boitani, 2003).

Dans le cas de la France, de grandes zones offrent un bon potentiel de reconquête. Cela peut expliquer le dynamisme de celle-ci qui a vu en l'espace de 14 ans l'ensemble de l'arc alpin français mais aussi les territoires suisses proches des frontières françaises et italiennes, gagnés par cette espèce très plastique. En France, on relève une croissance démographique de +15 à 30% par an (Duchamp & Marboutin, 2007). Par comparaison, la croissance de la population roumaine de loups n'a pas le même dynamisme. Le territoire roumain est à saturation depuis longtemps. Le taux de croissance est beaucoup plus faible dans ce pays qui possède pourtant une énorme population lupine (Intervention de C. Duchamp, biologiste à l'ONCFS, à l'occasion du séminaire technique organisé par le CERPAM à Aix-en-Provence les 15 et 16 juin 2006⁹⁵).

Les loups ont trouvé des conditions particulièrement favorables d'installation et de développement dans le contexte de déprise agricole. D'immenses territoires ayant tendance à l'embroussaillage et la recrudescence de la faune sauvage liée en partie à cette déprise, mais aussi à la réalisation de réserves et de plans de chasse, sont des lieux d'accueil potentiels à l'installation de meutes. L'abondance des proies sauvages (Tableau 12) rencontrées dans les différents massifs alpins a fait rapidement évoluer le nombre de meutes, et partant, la surface de territoire colonisée par ces prédateurs.

Comptages 1992 et 1999	Département des Alpes-Maritimes (PN compris)	Zone centrale du PN du Mercantour	Zones de présence des loups situées en zone centrale du PNM
Chamois (<i>Rupicapra rupicapra</i>)	7600 (1992)	6300 en 1992 (+ 9% d'augmentation annuelle) 8000 (1998) soit 12/km2	3000 (1992)
Mouflon de Corse (<i>Ovis gmelini musimon</i>)	1300 (1992) 1000 à 700 (1999)	1300 (1992) 1000 à 700 (1999)	400 (1992)
Bouquetin (<i>Capra ibex</i>)	200 (1992) 290 (1999)	200 (1992) 290 (1999)	200 (1992) 290 (1999)
Sanglier (<i>Sus scrofa</i>)	Inconnu mais en augmentation probable	Inconnu mais en augmentation probable	Inconnu mais en augmentation probable
Cerf (<i>Cervus elaphus</i>)	Renforcement pop. en projet (féd. départ. des chasseurs) 900 en 1999	250 (1992) 900 (1999)	250 (1992)
Chevreuil (<i>Capreolus capreolus</i>)	900 lâchers récents (féd. départ. des chasseurs et PNM)	Nouvelle réimplantation	Nouvelle réimplantation

Tableau 12 : Disponibilité en ongulés sauvage dans les Alpes-Maritimes (Houard, 1995, Parc National du Mercantour, 2002)

Je n'ai pas pu me procurer de données aussi précises pour le PNR du Queyras, mais aux dires des responsables de l'ONCFS, les populations d'ongulés sauvages sont pléthoriques partout sur le territoire français. Ainsi, les chevreuils sont visibles fréquemment aux abords des grandes

95. Séminaire technique CERPAM/UCP : loup-élevage ; s'ouvrir à la complexité. Aix-en-Provence, 15-16 juin 2006.

agglomérations et le chamois s'installe maintenant dans des zones de collines où il n'avait jamais été rencontré jusqu'alors.

B. 5 - Comportement alimentaire des loups : opportunisme et paresse

La grande faculté d'adaptation alimentaire des loups, espèce opportuniste, est révélée par l'examen de fèces montrant l'évolution du « garde manger » disponible au fil des saisons sur le territoire de chasse de la meute⁹⁶. Voici comment ce régime est décrit dans un rapport suisse : « Le régime alimentaire du loup va surtout dépendre des proies qu'il a à disposition. Le loup chasse volontiers le cerf, le chevreuil, le chamois, le mouflon, le sanglier (surtout les marcassins). Le bouquetin est une espèce qui apparaît rarement dans son régime alimentaire, certainement parce qu'elle est difficilement accessible. Le loup s'en prend volontiers au bétail, notamment aux moutons et aux chèvres. Il chasse aussi des proies plus petites comme le lièvre, le lapin, la marmotte, parfois le renard et les micro mammifères (petits rongeurs). Le loup peut aussi compléter son alimentation par des petits fruits, des insectes riches en lipides tels que les orthoptères (sauterelles, criquets), des batraciens, des oiseaux, des reptiles. Il mange quelquefois des graminées, mais cela aurait plutôt une fonction digestive que purement alimentaire. Le loup est aussi un charognard et n'hésite pas à visiter les décharges s'il n'y a rien d'autre à manger » (KORA, 2005).

Ce caractère opportuniste a permis aux loups du Queyras comme à ceux du Mercantour de profiter dans les premiers temps de leur implantation de la présence d'une abondante population de mouflons⁹⁷, animaux ayant fait l'objet de réintroductions, mais peu adaptés aux conditions de haute montagne. Par exemple, l'association de chasse de la commune d'Arvieux aidait cette espèce présente en grand nombre sur la commune par d'abondants apports hivernaux de foin ayant pour conséquence de fixer un groupe important au même endroit. Les spécialistes de l'ONCFS reconnaissent la forte pression de chasse du loup sur cette espèce, mais voient malgré tout un côté positif à cette situation. Cela a eu pour effet de disperser les mouflons qui vivent désormais en petits groupes beaucoup moins vulnérables à la prédation. En retour, comme dans le Mercantour, les loups reportent leur action sur les chamois et autres grands ongulés.

Un article de 2001 cosigné par des responsables de l'administration et de l'ONCFS tentait de rassurer les chasseurs. Les dégâts du loup sur ce qu'ils considèrent comme leur cheptel ne devrait pas poser problème dans un proche avenir : « Les intérêts cynégétiques ne sont, pour l'instant, pas directement menacés tant la richesse en ongulés sauvages est aujourd'hui à la hauteur des efforts fournis par les chasseurs. [...] Il n'a jamais été notifié en quelques endroits en Europe, l'extinction d'une population d'ongulés dans des écosystèmes avec plusieurs espèces de proies potentiellement accessibles aux loups. [...] Le loup est un opportuniste qui prélève les proies représentant le meilleur compromis entre abondance et vulnérabilité. Les ongulés réagissent à la pression de prédation en développant des comportements anti-prédateurs comme la dispersion des hardes ou l'utilisation de zones refuges. Le fait de ne plus voir les animaux où ils étaient auparavant ne traduit pas forcément l'impact du loup sur les cheptels. Aucune conséquence de la prédation du loup sur les ongulés sauvages n'est perceptible à ce jour, même si à l'avenir il pourrait être envisagé de freiner l'augmentation des plans de chasse » (Blin & Duchamp, 2001). Ces auteurs ajoutaient que de leur côté, « les forestiers ne peuvent que se réjouir de la présence d'un prédateur dont l'action permet localement l'éclatement des grands groupes et donc une meilleure répartition sur la flore ».

96. De récents résultats d'analyse du régime alimentaire par l'intermédiaire de l'analyse des fèces récoltées par le réseau loup/lynx font apparaître que les individus isolés ont tendance à prélever davantage d'animaux domestiques que ceux qui sont regroupés en meute. Plus la taille de la meute augmente, plus la part des ongulés domestiques semble diminuer dans le régime alimentaire (Delaigue, 2006). Une telle piste, si elle se confirmait, pourrait aider au ciblage des prélèvements annuels autorisés de loups.

97. En Mercantour, les analyses de fèces récoltées en 1994-95 ont montré que les mouflons pouvaient représenter jusqu'à 60% du régime des loups (Parc National du Mercantour, 1997).

Examinons l'argument de l'ONCFS. Ne cherche-t-il pas à faire accepter aux chasseurs la présence du loup comme dynamisant des ongulés sauvages, cela redonnant un certain intérêt aux pratiques de chasse ? Ce faisant, les techniciens ONCFS protègent le loup en tant que régulateur d'une faune chassable devenue pléthorique et cause de dégâts sur la forêt, échappant au contrôle des chasseurs. On rejoint ici l'argument des écologistes qui voient dans le loup « un médecin de la nature ». Cette théorie de la régulation des dégâts causés à la forêt par la faune herbivore sauvage grâce aux prédateurs provient d'études réalisées aux États-Unis et au Canada. Pour ce qui est de la France, une intervention de Daniel Maillard, de l'ONCFS et responsable du CNERA⁹⁸ « Faune de Montagne », au séminaire organisé par le CERPAM à Aix-en-Provence en juin 2006 (voir note 95) venait tempérer quelque peu ces affirmations, notamment celles concernant les dégâts aux forêts :

« Concernant la position du loup dans l'écosystème en général et surtout l'impact sur les ongulés sauvages, il est vrai qu'en France, on n'a pas beaucoup étudié l'impact du loup sur les ongulés sauvages parce qu'il y a très peu de temps que le loup est en France. [...] Mais il ne faut pas comparer ce qui se passe en France avec notamment les territoires américains où il y a d'autres espaces et d'autres contextes. [...] Mais ce n'est pas parce qu'il y aura plus de loups qu'il y aura forcément moins de dégâts forestiers. C'est clair. Et ce n'est pas parce qu'il y aura plus de loups qu'il y aura forcément moins d'ongulés. Les loups peuvent, dans certains systèmes, dynamiser les ongulés sauvages par une certaine prédation. D'autre part, au niveau de l'impact sur la vigilance des ongulés sauvages et sur la crainte qu'ils peuvent avoir par rapport aux loups, cela peut au contraire augmenter les dégâts forestiers en les faisant se déplacer vers des systèmes beaucoup plus forestiers. C'est ce qui se passe d'ailleurs dans le Yellowstone où il y a eu indemnisation des dégâts sur les arbres ».

Ce n'est par contre qu'en été que l'on trouve dans le régime alimentaire de ce prédateur la présence de résidus d'animaux domestiques. Pour cause, les transhumants du Queyras ne sont présents sur les alpages qu'environ quatre mois à la belle saison. La situation n'est pas comparable avec la région limitrophe du Mercantour où de grands troupeaux locaux sont maintenus presque toute l'année dans les montagnes souvent déneigées de l'arrière pays niçois.

Les troupeaux locaux, notamment dans le massif du Queyras, sont dans une moindre mesure dans la position de ceux du Mercantour. Ils sont en effet plus longtemps exposés à la prédation que les transhumants, car résidant toute l'année en zone de présence des loups, ils bénéficient de la pousse précoce de la végétation dès le mois de mai sur les zones déneigées, et des regains d'automne avant le retour du manteau neigeux. Aux intersaisons, lorsqu'ils sortent la journée pour s'alimenter sur les prairies, ces petits effectifs sont souvent parqués à l'aide de clôtures électriques mobiles car le travail de gardiennage n'est pas rentable. C'est dans ces périodes que ces troupeaux sont d'autant plus vulnérables à la prédation. Le reste du temps, ces troupeaux sont enfermés en bergerie et intégralement alimentés en fourrages conservés, ce qui les soustrait à la pression de tous prédateurs.

Partie C : Le retour des loups dans l'arc alpin français

Nous allons maintenant examiner toutes les conséquences du retour du loup en France sur l'élevage ovin pastoral. Un défaut évident de communication des autorités en charge du problème a été déterminant sur les rumeurs de lâchers volontaires de loups. L'État s'est orienté vers la protection des troupeaux par l'intermédiaire d'un programme financier permettant d'indemniser les éleveurs de leurs pertes. L'évolution rapide de la population lupine a provoqué une croissance continue des dégâts aux troupeaux domestiques. Des éleveurs, pas du tout préparés à une telle situation, se retrouvant dans une impasse technique, ont éliminé des prédateurs. Ils n'ont pas été épargnés par les associations de protection des loups. Celles-ci n'ont pas hésité à poursuivre devant les tribunaux des personnes parfois fragilisées par les attaques incessantes. Nous analyserons les propositions de ces

98. Centres Nationaux d'Études et de Recherches Appliquées. Les CNERA dépendent de l'ONCFS. Ils sont spécialisés par groupes d'espèces. Le CNERA PAD (prédateurs-animaux déprédateurs) est chargé du loup.

associations prônant l'exploitation par les éleveurs de l'image touristique du loup. Nous verrons enfin, à travers une revue de presse, comment les éleveurs ont été diabolisés par des campagnes médiatiques orientées vers un dénigrement de leurs savoir-faire et comment ils ont réagi en contrepoint.

C. 1 - L'arrivée en France

A l'automne 1992, à l'occasion d'un comptage d'ongulés, des agents du PN du Mercantour observent deux loups. Les responsables du PN prennent la décision d'en garder le secret, risquant par la même de déclencher un conflit alors peut-être encore évitable. Ainsi, la gestion du dossier loup commence par une séance de « débriefing » tenue secrète, mais bizarrement enregistrée. Elle met en scène des administrateurs et des scientifiques du PN du Mercantour, les agents de terrain qui ont réalisé les premières observations de loups, ainsi qu'un journaliste du magazine de nature, *Terre Sauvage*, et Geneviève Carbone, alors doctorante en éthologie et attachée scientifique du PN. Pourtant, les deux derniers cités ne vont pas pouvoir s'empêcher de clairoonner l'affaire quelques mois plus tard. Le magazine publie le deuxième article⁹⁹ sur cet événement dans le numéro 73 de mai 1993 et intitulé en couverture « Bienvenue au loup. Il revient en France », accompagné de cet avertissement : « Nous avons choisi, avec les responsables du parc et le ministère de l'Environnement, de garder le secret aussi longtemps que cela serait nécessaire à la sécurité des loups. Aujourd'hui, nous décidons de révéler leur présence : la clandestinité n'est pas un statut. Pour leur donner une chance, pour que l'on prenne conscience de l'urgence de les protéger, il faut que l'on sache qu'ils sont là ». Néanmoins, les journalistes de *Terre Sauvage* font preuve d'une extrême prudence en ajoutant : « Pour ce reportage, nous avons délibérément choisi de ne pas photographier les premiers loups français. Tous les noms qui permettraient de retrouver leurs traces sont fictifs. Leur paix est à ce prix ». Et en effet, les photos accompagnant le reportage représentent des meutes d'Amérique du Nord (Peillon & Carbone, 1993).

Antoine Peillon et Geneviève Carbone mettent en scène la situation afin de la rendre accessible aux lecteurs, amateurs de nature sauvage. Ils n'hésitent pas à s'identifier personnellement comme suiveurs de la piste du loup, allant même jusqu'à découvrir une de ses récentes couches. Ils contribuent ainsi à donner au grand public une image personnifiée du loup mythifié au sein d'une nature certifiée « sauvage » enfin réhabilitée par sa présence : « Cinquante mètres plus loin, au pied d'un grand épicéa badigeonné de résine, une autre couche, légère dépression gravée dans la neige. Je les imagine tous deux lovés dans ce creux tiède. Peut-être une chouette de Tengmalm a-t-elle bercé leur repos » (Peillon & Carbone, 1993). Dans son éditorial du même numéro, Elena Adam, rédactrice en chef, lance, elle aussi, un vibrant hommage à l'animal : « Le Mercantour, aujourd'hui, est en état de grâce. Le loup est revenu sans qu'il ait fallu se battre. Timidement, silencieusement, à sa manière. [...]. Ce numéro est dédié à ceux qui sont prêts, avec nous, à tout mettre en œuvre pour que cet état de grâce se prolonge. A ceux qui pensent, comme nous, que la disparition du loup est le fruit d'une longue injustice. Et qu'avec son retour la nature reprend vie ».

Voici donc un extrait des propos enregistrés par ces journalistes le jeudi 4 mars 1993, au siège du Parc national du Mercantour en présence d'administrateurs, et d'employés, avec l'accord du Ministère de l'Écologie et du Développement durable. Cet enregistrement est resté secret avant d'être mis en ligne sur le site de loup.org, dix ans plus tard, en 2003¹⁰⁰.

99. En fait, *Terre Sauvage* avait été pris de vitesse par Robert Cans, journaliste au quotidien Le Monde, qui avait réussi à publier le premier cette information (Cans, 1993) dans un article du 16 avril 1993 dans lequel il parlait déjà de la provenance italienne probable de ces loups ainsi que du contexte favorable dû à la présence dans le Mercantour d'herbivores sauvages en grand nombre.

100. http://www.loup.org/spip/IMG/doc/Antoine_Peillon.doc

« Ça c'est produit le 4 novembre (1992). Donc il y a eu une distribution de postes de comptage. Nous [...] on a tiré les deux postes fixes. Rien ne sert de courir... (Rires). Comptage plutôt morose, parce que forte participation des chasseurs... qui ont des intérêts autres. Moi j'étais en poste fixe à la vacherie du Collet. Donc il est 7 h 30 du matin. Paysage automnal : les mélèzes ocres, la neige en altitude, beau temps, froid. J'observe trois-quatre hardes de chamois et deux hardes de mouflons qui se promenaient sur le versant sud de Colombrons. Moi j'étais avec deux chasseurs. Les animaux circulent sous des petites zones de régénération de mélèzes. Il me semble bien avoir demandé l'aide de Gilles [...] qui est du côté des Sagnes. Je lui ai dit : "Viens voir en limite, j'ai des problèmes de comptage". Je regarde les chamois et surtout les mouflons aux jumelles, et puis à un moment donné, sur la crête, il y avait un chien assis, [...], qui était là [...] à côté de petits mélèzes. Je me suis dit : "Mais il a une drôle de tête ce chien". Je me suis dit : "Hou malheur, qu'est-ce que c'est que ça ?". Je me suis mis à paniquer. Il était assis, des couleurs bizarres. Juste au même moment, la harde de mouflons qui était en dessous s'éparpille totalement et arrive le deuxième animal. Je le vois très bien se déplacer. A ce moment-là j'ai repris la longue-vue avec un grossissement de 25. [...] Il est arrivé vers le premier animal, en éparpillant les mouflons qui sont partis rapidement. Et puis là j'ai commencé à me dire : "Hou, ça ne ressemble pas à des chiens ces trucs-là". (Rire) J'ai commencé à les détailler. Le deuxième trotait. Pour ce qui est du premier, il était assis, les oreilles type loup : bien sur le côté. Je l'avais de face. Couleur : gris, gris foncé, avec une décroissance de couleur donc, plus clair dessous. [...] Et le deuxième, je l'ai vu de profil, donc la queue bien pendante, très gris. Les deux de même couleur, identiques. Il n'y avait aucune différence. Il est venu rejoindre son copain sur la ligne de crête. [...] C'était à 800 mètres environ. Donc, le deuxième animal est arrivé sur la crête, bien de profil. Très grand chien, enfin, haut sur pattes, le corps plutôt svelte, assez allongé, queue basse, la tête en dessous du niveau des épaules. C'est pourquoi ces détails m'ont fait penser que c'était des loups. [...] Ça m'a fait très peur. Parce que j'étais avec deux chasseurs qui étaient à côté de moi. Donc j'ai pas pu le dire. Je me suis dit : "Hou-là-là, des loups, malheur !" J'ai commencé à paniquer. Je me suis dit : "Des loups, malheur ! L'administration va commencer à s'en occuper"... »

Le fait que l'Administration devait effectivement « s'occuper des loups », puisque leur sort était d'ores et déjà scellé par la Convention de Berne, explique sans doute le climat de secret d'État qui régna au tout début de cette découverte. Ceci est confirmé par d'autres observations de loups, elles aussi tenues secrètes.

Dans le même enregistrement, apparaissent des témoignages d'observations de loup effectuées dans la région, et rapportés ici par les gardes du PN. Ainsi, ce vétérinaire de Saint-Martin Vesubie bien connu des services du PN pour avoir déjà soigné des animaux sauvages :

« En rentrant un soir d'une tournée, il était une heure du matin environ..., en rentrant chez lui [...] dans les phares de sa voiture il a vu un loup – car pour lui ça n'a pas fait de doute, tout de suite c'était un loup – qui était en train de faire les poubelles dans un container. Donc il avait conscience que cette information pouvait choquer les Saintmartinois et les gens de la vallée, donc il n'en a parlé à personne sauf à sa femme qui travaille avec lui et ça le tracassait et il a voulu en parler au parc (national) ».

Il semblait bien que l'espoir de revoir enfin des loups fréquenter les massifs français frontaliers de l'Italie, pays berceau d'une importante population lupine, devait passer par une culture du secret qui allait par la suite révéler ses conséquences dévastatrices.

Enfin, que penser de l'image d'un loup faisant les poubelles aux abords d'un Parc national réputé pour sa richesse en ongulés sauvages, proies potentielles du superprédateur ? Cette image est bien éloignée d'une nature reprenant vie, grâce au retour de celui-ci, telle qu'évoquée par la rédactrice en chef de *Terre Sauvage*, Elena Adam.

C. 2 - Les loups se multiplient, les dégâts aussi

De 1992, date de la première observation de loups dans le vallon de Mollières, dans le Parc National du Mercantour, en passant par 1998, année de son arrivée dans le PNR du Queyras, à 2005 où un de ces canidés sera abattu dans le massif des Bauges, pratiquement tous les grands massifs des montagnes alpines ont été colonisés. Ainsi, en 2006, 14 meutes sur 21 territoires (Zones de Présence Permanente ou ZPP¹⁰¹), sont recensées par L'ONCFS (Figure 35).

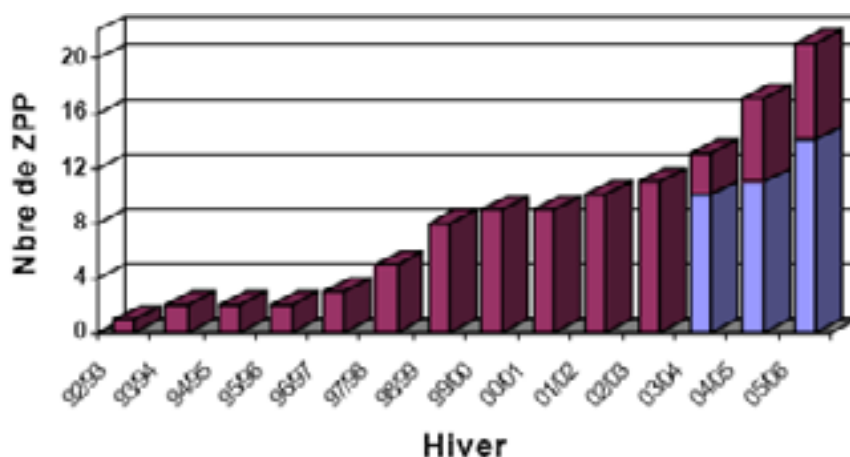


Figure 35 : Variation du nombre de zones de présence permanente sur l'arc alpin (sur 21 ZPP en 2006, toutes ne sont pas constituées en meutes)

Bleu : ZPP meute ; rouge : ZPP autre

(Tiré de « Quoi de neuf ? », bulletin d'information du réseau loup, n° 15, juin 2006)

Si les ZPP sont « circonscrites » aux deux régions alpines et au département de l'Ain (non visible sur cette carte) (Figure 36), le loup a été repéré en 1999 dans la réserve naturelle de Nohédès dans les Pyrénées-Orientales. Une trace a été relevée dans le courant de l'hiver 2006 dans l'Ariège. Découvert en janvier 2006 dans l'Aubrac (Lozère), des excréments ont permis d'identifier par analyse génétique un loup d'origine italienne. Des cadavres de loups avaient été déjà trouvés en 1997 et 1999 dans les départements du Cantal et du Puy-de-Dôme (Réseau loup/lynx, 2006). Cependant que se dispersait le prédateur, les dégâts aux animaux de rente ont proportionnellement augmenté jusqu'en 2005 et cela malgré la mise en place des mesures de protection (Figure 37).

101. ZPP : Définie comme une zone de présence récurrente d'un ou plusieurs loups durant deux hivers consécutifs, zones qui ne correspondent pas forcément toutes à des meutes au sens biologique (1 mâle + 1 femelle mature tenant un territoire).

(tiré de « Quoi de neuf ? », bulletin d'information du réseau loup, n° 15, juin 2006– Réseau grands carnivores loup-lynx. ONCFS)

http://www.oncfs.gouv.fr/events/point_faune/mammifere/loup/QDN15.pdf

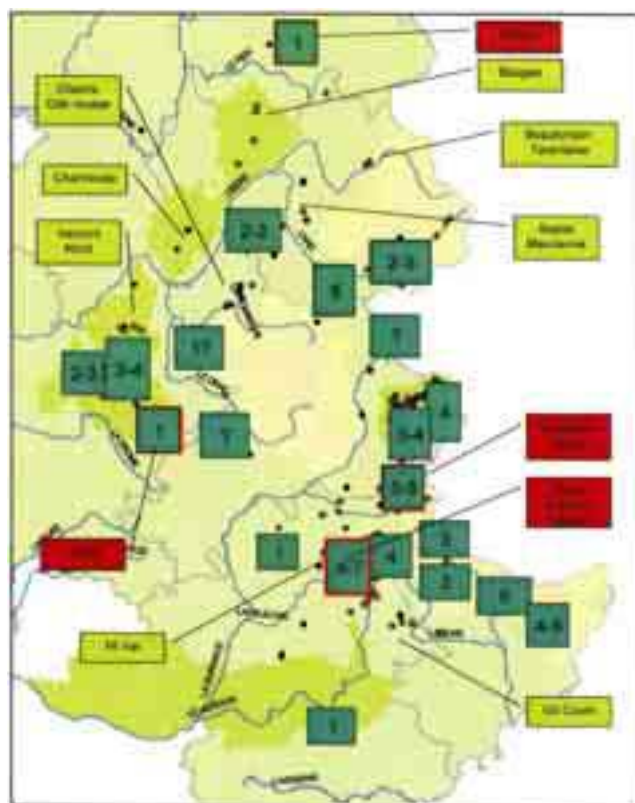


Figure 36 : Localisation des ZPP et effectif minimum de loups hiver 2005-2006.
 Vert foncé : ZPP initiales ; rouge : nouvelles ZPP ; vert clair : zones de présence temporaire
 (Tiré de « Quoi de neuf ? », bulletin d'information du réseau loup, n° 15, juin 2006)
 Sur cette carte apparaissent les zones centrales et périphériques des Parcs Nationaux (du Nord au Sud : Vanoise, Écrins, Mercantour) et en vert les Parcs Naturels Régionaux (du Nord au Sud : Bauges, Chartreuse, Vercors, Queyras, Verdon, Luberon). Les points correspondent aux indices de présence relevés au cours de deux hivers successifs de 2004 (bleu) à 2006 (orange).

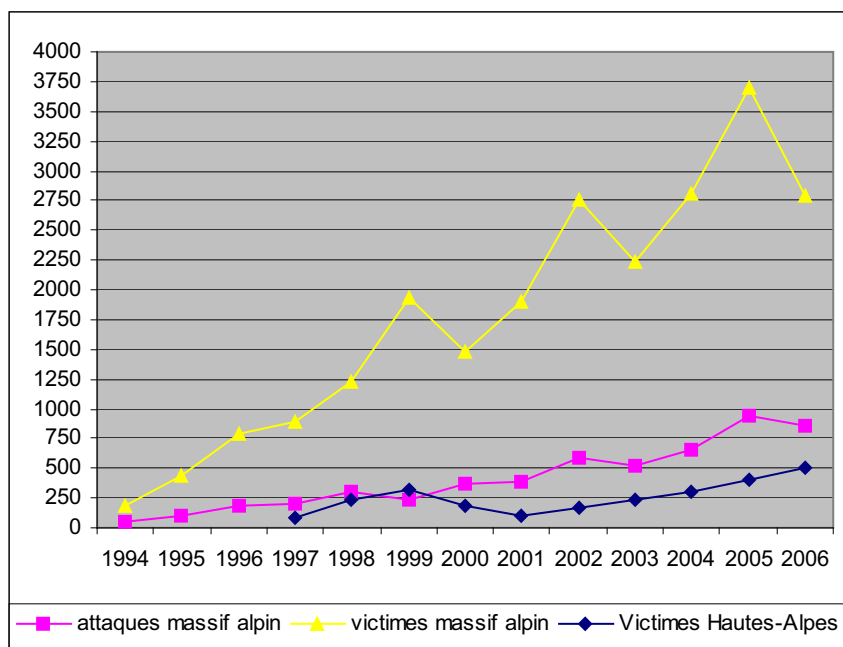


Figure 37 : Évolution du nombre d'attaques de loups sur l'ensemble des régions alpines concernées par la présence de ce prédateur en rapport au nombre total de victimes ovines, et à la situation dans les Hautes-Alpes (Données issues de la DDAF-05, de l'ONCFS et du MAAPAR)

Notons une importante diminution du nombre total de victimes en 2006, et cela malgré la colonisation de la population de loups qui se poursuit à raison de 15 à 20% d'augmentation par an

traduite par l'augmentation du nombre d'individus et de ZPP. Ce phénomène pourrait être en relation avec l'accroissement du nombre de troupeaux protégés rendant la tâche plus compliquée pour les prédateurs. La protection des troupeaux pourrait aussi expliquer la tendance continue à la baisse depuis 2002 du nombre de victimes par attaque (Tableau 13).

2001	5
2002	4,7
2003	4,3
2004	4,2
2005	3,9
2006	3,3

Tableau 13 : Évolution du nombre de victimes par attaque dans l'arc alpin (D'après DDAF 05)

Mais la situation particulière du département des Hautes-Alpes reste préoccupante. Ce département est le seul (avec, à un degré très inférieur, le département de Haute-Savoie où le loup vient de faire son apparition) où la hausse du nombre des victimes se poursuit. On note un doublement du nombre d'attaques. Toutefois, en 2005, il y avait beaucoup plus de victimes par attaques (Tableau 14) ce qui confirmerait une certaine efficacité de la protection, les loups ayant plus de difficulté à prélever un grand nombre d'animaux à chaque attaque.

	2005	2006
Attaques	70	137
Victimes	435 (dont 30 caprins).	524 (dont 9 caprins et 12 bovins)
Vict./attaques	6,2	3,8

Tableau 14 : Comparaisons des niveaux d'attaques sur deux années dans les Hautes-Alpes (D'après « Quoi de neuf ? », n°16, décembre 2006)

La situation du massif du Queyras en particulier, en matière de prédation, n'est pas beaucoup plus brillante (Figure 38).

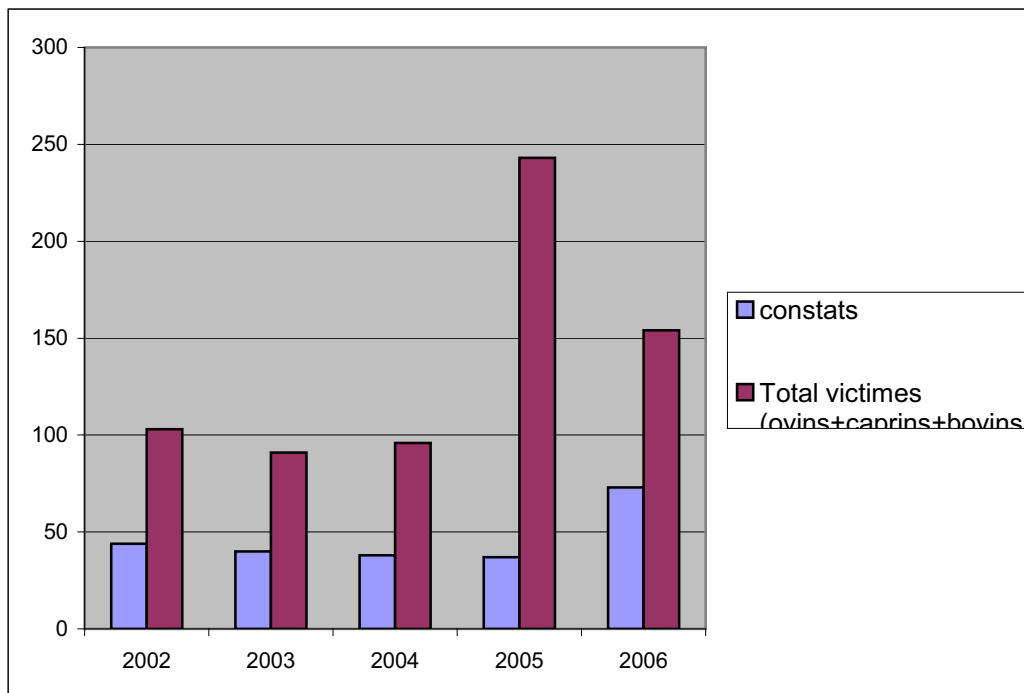


Figure 38. Évolution de la prédation dans le Queyras (DDAF 05)

Il est assez difficile d'interpréter les données de prédateurs diffusées par l'ONCFS ou les DDAF. Ces statistiques ne rendent pas compte des conditions d'élevage départementales très différentes selon le temps de présence des troupeaux au contact de la menace des prédateurs comme, par exemple, le souligne une comparaison entre les Alpes-Maritimes et la Savoie. Le mode de conduite des élevages doit aussi être pris en compte. On note des différences notables entre deux massifs situés tous deux dans les Hautes-Alpes : le massif du Queyras où le gardiennage est généralisé et celui du Dévoluy où la plupart des troupeaux sont conduits en parcs. Certaines unités pastorales sont plus exposées que d'autres et cumulent les prédateurs. C'est le cas d'un *quartier* de l'alpage du col Vieux situé sur la commune de Ristolas dans le PNR Q et d'un quartier de l'alpage de Clapeyto à Arvieux, abandonnés suite à plusieurs attaques. Le niveau de protection des troupeaux très variable influence également les résultats. Ainsi, un alpage très bien protégé incitera les loups à reporter leur prédation sur un alpage voisin où les conditions de protection ne seraient pas toutes réunies ou mal finalisées (par exemple chiens de protection en sous effectif, voire inexpérimentés, ou/et parcs de regroupement nocturne en mauvais état, ou/et absence d'aide-berger). Enfin, la présence ou l'absence de ZPP de loups influencent également le taux de prédation.

C. 3 - L'action gouvernementale

Une fois la présence du loup rendue publique, s'est posé le problème du cadre législatif et réglementaire. Au niveau européen, nous avons vu la puissance de la Convention de Berne renforcée en 1992 par la Directive Habitats. Pour cadrer avec la législation européenne, la France a mis en place une succession d'arrêtés, de rapports, de programmes de soutien ou d'accompagnement à l'installation de la population de loups, à la compensation des prédateurs, à la protection des troupeaux, ou encore à un début de gestion de l'espèce *Canis lupus* (Tableau 16, p. 156).

L'ensemble de ces mesures a fortement soutenu deux objectifs prioritaires. Le premier vise la protection du loup tandis que le second s'oriente vers la protection des troupeaux que je définirai comme passive au sens où elle se contente de proposer aux éleveurs un certain nombre de « boucliers » sans envisager une gestion active des loups passant par des techniques destinées à induire chez eux un sentiment de crainte à l'approche des troupeaux. Nous y reviendrons dans le dernier chapitre.

J-F Dobremez, président du Conseil scientifique de l'ONC, chargé par le Ministère de l'Environnement d'une mission d'inspection et de médiation en 1996, rend son rapport début 1997. Ses propositions : faire la lumière sur les origines des loups, étudier les possibilités d'un zonage et la colonisation potentielle des Alpes françaises, assurer la transparence sur le dossier et en améliorer la gestion notamment en en déchargeant le PN du Mercantour, réduire les attaques par optimisation de mesures de prévention, envisager la régulation par effarouchement en y associant chasseurs, bergers et éleveurs, et en dernier ressort par élimination d'individus par des gardes assermentés, poursuivre la compensation des dégâts directs et reconnus et des dégâts indirects. Ces mesures « ont pour but de permettre de concilier le maintien dans un état de conservation favorable de la petite population de loups français et celui des activités humaines » (L'Infoloups, 1997).

Il est à noter que ce tout premier rapport envisageait cette population comme « française » et non plus comme un prolongement de la population italienne. Le loup était donc « naturalisé » français sans autre forme de procès. Ceci a permis de poser la question du « bon état de conservation » de l'espèce *Canis lupus italicus*, branche française. L'envisager au niveau français permettait de légitimer la colonisation engagée.

Dans ce cadre, la notion de « gestion de la population de loups » est timidement proposée avec le protocole de l'Authion en 1997. Ce protocole consistait à tuer ou « prélever » un loup

particulièrement agressif envers un troupeau des Alpes-Maritimes. Il était si contraignant (voir Tableau 16) qu'il n'aboutit jamais à aucun prélèvement (DIREN PACA, 1997, Le Puill, 1997).

Le premier arrêté ministériel permettant le prélèvement d'un individu de l'espèce *Canis lupus* sur la commune de Venanson dans les Alpes-Maritimes, suite à des attaques répétées sur les troupeaux séjournant sur cette commune, est pris en 2000. Cette action gouvernementale a provoqué une levée de boucliers de la part des associations de protection des loups qui se sont rendues sur le terrain afin d'effaroucher le loup recherché conduisant à l'empêchement des tirs. Ceci a conduit au décanonnement du loup problématique, reportant sans doute les prédateurs sur un autre troupeau (Dupuy, 2000), ce qui peut être considéré comme une forme de gestion.

La notion de « gestion de la population de loups », au sens de l'expansion de celle-ci (sans réels moyens de la contrôler), est récente (2000). Elle apparaît dans un document signé par les deux ministères concernés, les ministères de l'agriculture et de la pêche (MAP) et de l'aménagement du territoire et de l'environnement (MATE). Ce document va contribuer à mettre le feu aux poudres, dans la mesure où le Parc naturel régional du Queyras est désigné avec le Parc national du Mercantour comme « zone d'expérimentation » avec un corridor de circulation des loups entre ces deux parcs dont les limites restent à établir après concertation locale. Sur cette zone seraient étudiées la protection optimale des troupeaux et la possibilité exceptionnelle d'intervention sur des loups leur causant des préjudices. Sur le reste des zones d'accueil des loups, serait mise en place une gestion plus stricte du prédateur (Van Effenterre & Guth, 2000). Cette zone expérimentale, frontalière avec l'Italie, devait à terme s'adjoindre le parc national de la Vanoise, mais la différence des politiques appliquées envers les divers parcs naturels régionaux et même nationaux (Queyras et PN du Mercantour *versus*, Vercors, Bauges, Verdon ou PN des Écrins) a fait avorter ce projet mal défini. Le président du Parc naturel régional du Queyras suivi par les habitants et avec l'aval du Conseil Général a exercé une forte pression sur le Conseil National de Protection de la Nature (CNPN) pour faire échouer ce projet, refusant par ce geste de devenir les cobayes d'une expérience ingérable pour un Parc naturel dont la spécificité est d'être, comme nous l'avons vu plus haut, « un espace de vie, [...] dont l'objectif principal est le développement et l'épanouissement de l'homme et de ses activités économiques, sociales et culturelles. Il ne s'agit en aucun cas d'un sanctuaire pour les espèces animales dont l'homme et ses activités seraient exclues » (La lettre du Parc Naturel Régional du Queyras, 2000).

Depuis l'affaire de Venanson, des arrêtés ont été reconduits d'année en année afin de prélever des loups dans les départements concernés par les prédateurs. Ainsi, de 2000 à 2002, on trouve un « Protocole visant à réduire le nombre d'attaques de loups (ou de chiens) sur les troupeaux domestiques » (MEDD & MAAPAR, 2000, 2001, 2002). Ces protocoles insistent sur l'efficacité des moyens de protection qui doivent obligatoirement précéder toute intervention sur les loups, dont « la population n'est pas dans un état de conservation favorable ». Il est aussi précisé que ces interventions contrôlées doivent « assurer une intégration progressive et maîtrisée de la présence du loup dans les écosystèmes et l'environnement socio-économique des Alpes ».

En pratique, le Préfet peut engager l'équipe d'intervention lorsque ont été enregistrées trois attaques susceptibles de donner droit à indemnisation, totalisant au moins 18 animaux tués ou blessés et survenues au cours d'une période de trois semaines consécutives au cours desquelles les mesures de protection étaient pleinement opérationnelles.

En matière de gestion physique de l'espèce loup, les actions de tirs sont confiées aux gardes de l'ONCFS, accompagnés de membres bénévoles de la brigade de l'ovétrie.

En 2003, le seuil d'animaux domestiques touchés permettant de déclencher les opérations de tir tombe à dix (MEDD & MAAPAR, 2003). Pour la première fois, en 2004, un quota de quatre loups à prélever (trois si ce sont des femelles) pour les trois départements alpins est mis en place (MEDD

& MAAPAR, 2004a). En cours d'été, trois autres départements, la Drôme, l'Isère et la Savoie, obtiennent le même droit (MEDD & MAAPAR, 2004b).

La même année, le nouveau « Plan d'action sur le loup 2004-2008 » entérine cette gestion qui « respecte l'objectif du maintien de la population [*de loups*] dans un état de conservation favorable » selon les termes de la Directive Habitats. A cette époque, l'ONCFS estime que la population française de loups est forte de 55 individus (sédentarisés ou en dispersion) dans 13 zones de présence permanente (ZPP), avec un accroissement annuel d'au moins 20%. Une interdiction importante : les prélèvements ne peuvent pas être effectués dans les parcs nationaux (zone centrale) ni dans les réserves naturelles nationales (MEDD & MAAPAR, 2004c).

En 2005, les deux ministères concernés produisent un arrêté autorisant le prélèvement maximum d'animaux de l'espèce *Canis lupus* toujours à peu près aux mêmes conditions. La différence tient à la disparition du quota d'animaux tués ou blessés et à l'élargissement à l'ensemble des départements confrontés aux prédateurs. De plus, dans chaque ZPP, un seul éleveur, ou toute personne concernée, particulièrement victime d'attaques peut être autorisé par le préfet à pratiquer les tirs de prélèvement ou d'effarouchement à proximité de son troupeau s'il est titulaire du permis de chasser et sous le contrôle de l'ONCFS. L'effarouchement se fait à l'aide de munitions en caoutchouc, non létales. Le nombre total de prélèvements possible est fixé à six loups sur l'ensemble des zones touchées par les prédateurs, dont quatre en ZPP (MEDD & MAAPAR, 2005).

En 2006, à nouveau un prélèvement de six loups est autorisé en toute zone. L'autorisation court du 24 mai 2006, date de l'enregistrement de l'arrêté au Journal Officiel jusqu'au 21 mars 2007, date à laquelle sera révisé l'arrêté. Cette année-là voit apparaître la notion de troupeau protégé *versus* troupeau non protégé. Seul les troupeaux ayant fait l'objet de mise en place de mesures de protection pourront être protégés par des tirs de défense après le constat d'au moins deux attaques. La notion d'Unités d'Actions (UA) fait son apparition, rendant plus complexe le protocole de prélèvement de loups. Aux Zones de Présence Permanente (ZPP) déjà connues et destinées au suivi démographique et biologique des meutes par l'ONCFS, il faut rajouter les zones de présence régulière et occasionnelle également définies par l'ONCFS mais regroupant pour les premières les communes où l'on relève au moins trois indices ou constats d'attaques indemnifiables sur deux années consécutives, et pour les deuxièmes, les communes où l'on relève un ou deux indices ou constats d'attaques indemnifiables sur deux années consécutives (MEDD & MAAPAR, 2006a).

En 2007 apparaît une nouvelle avancée, la notion de récurrence des attaques de loups d'une année à l'autre confirmant une forte probabilité de dommages importants malgré la mise en œuvre de mesures de protection et le recours à l'effarouchement. Une liste de 60 communes réparties sur les départements des Alpes de Haute-Provence, Hautes-Alpes, Alpes-Maritimes, Drôme et Savoie, où sont autorisés les tirs de défense, est jointe en annexe de l'arrêté. Notons que toutes les communes du Queyras et certaines communes limitrophes sont concernées (MEDD & MAAPAR, 2007a, b).

Ces arrêtés de gestion ont provoqué bien des remous depuis l'affaire de Venanson. Les éleveurs ne sont pas satisfaits de la lourdeur de ces protocoles de prélèvement qui ne parviennent pas à des résultats significatifs puisque peu de loups ont en définitive été tués par les gardes de l'ONCFS (Tableau 15).

En alpage, je n'ai rencontré aucune personne portant fusil tout en gardant son troupeau. Même si certains éleveurs fanfaronnent avec ces possibilités de tirs, peu passent réellement à l'acte.

J'ai le sentiment que peu de bergers se laissent tenter. Ce métier pacifique, s'il en est, se prête assez mal à de telles pratiques. Même le stress subi à l'occasion d'attaques répétées ne suffira pas à les décider à s'armer. Mais il existe sans doute des exceptions.

	LOUPS	COMMUNES	MASSIFS
2004 (4 autorisations d'abattage)			
21 octobre 2004	1 femelle de 18 mois	Bouvante – Drôme	Vercors
27 octobre 2004	1 mâle adulte	Livet et Gavet – Isère	Taillefer
2005 (6 autorisations d'abattage)			
4 juillet 2005*	1 mâle	Jarsy – Savoie	Bauges
2 septembre 2005	1 mâle	St Sulpice en Rivoire – Isère	Valdaine (bovins attaqués)
2006 (6 autorisations d'abattage)			
7 septembre 2006**	1 mâle et 1 femelle	Allevard – Isère	Belledonne

Tableau 15 : Bilan des tirs administratifs de loups.

* Le tir du 4 juillet 2005 a été réalisé par un berger qui a pris ce loup pour un chien en train d'attaquer son troupeau de chèvres. Ce secteur était réputé sans loup, mais le protocole de tir mis en place par Nelly Olin, ministre de l'écologie, n'a, selon elle, pas été respecté. Elle rappelait à cette occasion que « le tir à balles réelles ne peut être pratiqué qu'en dernière extrémité ». Madame Olin notait qu'« en tout état de cause, le nombre maximum de loups qui pourront être prélevés jusqu'à l'hiver 2005-2006 est désormais réduit de 6 à 5 » (MEDD, 2005). Cette affaire a provoqué un procès devant le tribunal de Chambéry qui s'est soldé par une relaxe. Le frère du berger qui avait transporté le cadavre du loup pour le remettre aux autorités a écopé d'une amende de 800€ avec sursis (Vincent, 2006). En appel le 12 janvier 2007, ce jugement est revu à la baisse (voir ci-dessous, *les procès*).

** Les tirs du 7 septembre 2006, réalisés simultanément par deux gardes assermentés, font l'objet d'une attaque en justice de l'ONCFS de la part d'organisations de défense des loups, car, selon l'arrêté interministériel, « si un tir aboutit au prélèvement d'un loup, tout tir doit être suspendu ».

Pour les protecteurs des loups regroupés en associations (FNE¹⁰², ASPAS¹⁰³, SPA, Fondation Brigitte Bardot, FERUS¹⁰⁴, WWF¹⁰⁵, etc) le bilan n'est pas plus favorable. Par principe, contre toute intervention de ce type sur leurs protégés, ils n'ont cessé de s'agiter : sur le terrain des éleveurs en pratiquant le harcèlement des loups afin de les faire fuir, sur le terrain médiatique afin de tourner l'opinion publique contre ces tentatives, mais aussi sur le terrain judiciaire où le harcèlement des associations de protection a considérablement ralenti la tâche du Ministère de l'écologie par l'annulation d'arrêtés. Certaines associations ont été jusqu'à mettre en avant les errements ministériels en matière de gestion d'une espèce protégée porteuse d'une image emblématique forte (Chabert & de Sainte Marie, 2004, Chabert *et al.*, 2004b).

Finalement, le bilan de ces tirs de gestion est contrasté : il ne satisfait aucune des parties en présence. Leur caractère aléatoire, par tir du premier loup se présentant devant la lunette du fusil, en fait une arme à double tranchant. Il n'est qu'à observer les effets sur l'opinion publique lors du prélèvement d'une jeune femelle n'ayant jamais porté¹⁰⁶ ou les conséquences liées à la dispersion de la meute brandies par les écologistes en cas d'abattage d'un des membres du couple dominant.

102. FNE se présente comme fédération française des associations de protection de la nature et de l'environnement, fondée en 1968 et reconnue d'utilité publique en 1976, qui rassemble 3 000 associations nationales, régionales ou locales, comptant plus de 300 000 membres. La mission Loup regroupait à l'origine les associations suivantes : Alsace Nature, Arnica Montana, l'Association régionale Provence-Côte d'Azur et Corse pour la protection des oiseaux et de la nature (ARPON), le Conservatoire Études des écosystèmes de Provence (CEEP), le Centre ornithologique Rhône-Alpes (CORA), la Fédération Rhône-Alpes de protection de la nature (FRAPNA), le Groupe Loup France, Nature Centre, le Rassemblement des opposants à la chasse (ROC), la Société française pour l'étude et la protection des mammifères (SFEPM), la Société nationale de protection de la nature (SNPN).

103. ASPAS : ASsociation pour la Protection des Animaux Sauvages.

104. L'association « FERUS Ours-Loup-Lynx.Conservation » est issue de l'intégration, par fusion en 2003, d'ARTUS dans le Groupe Loup France (GLF). *Ferus* est un mot latin qui désigne le sauvage, le non apprivoisé ou non cultivé.

105. WWF : World Wild Fund.

106. En réaction au tir administratif d'une louve dans la Drôme le 21 octobre 2004, le Professeur Nouët, président de la Fondation de la Ligue des droits de l'animal, et le Docteur Pierre Pfeffer, vice-président de la Société nationale de protection de la nature, ont décidé de démissionner de l'Ordre du mérite agricole (Cyber Nature, 2004). Aussi symboliquement, Armand Farrachi, représentant de Convention Vie et Nature pour une écologie radicale, évoque

Dans le département des Hautes-Alpes, et en particulier dans le massif du Queyras, zone de présence permanente de deux meutes, aucun tir administratif n'a été réalisé à ce jour. Voici la position de Pierre Blanc, président du PNR Q à ce sujet :

« Il y a un point là-dedans qui a déjà beaucoup fait discuter, c'est le fait que l'an dernier [*en 2004*], le ministre de l'écologie et du développement durable a décidé de l'abattage de quatre loups pour le massif alpin. Où doit-on abattre ces quatre loups ? La répartition a voulu qu'il y en ait un pour les Hautes-Alpes, point à la ligne. Et pour les Hautes-Alpes on a abattu zéro loup parce qu'on le cherche dans le Dévoluy. Et selon toutes les indications, [...] c'est qu'en Dévoluy, en tout et pour tout, il y aurait sans doute un loup, peut-être deux. Depuis au moins quatre mois maintenant, les gens de l'ONCFS qui ne sont tout de même pas des nullités en la matière, qui ont les moyens de faire ça, ont trouvé zéro loup, dixit la DDAF et sa directrice Mme Jourget. Du coup, je lui ai dit à plusieurs reprises, et même écrit que le Queyras n'était pas hostile à ce qu'on applique ici cette mesure d'abattage du loup. Pourquoi pas ? Le fait qu'un président de Parc dise ça, ...j'en ai déjà fait sursauter quelques-uns (*rire*) jusqu'au MEDD compris... Et pourtant, sur le principe même des PNR, concilier le développement économique avec la protection de l'environnement... Le développement économique : l'agriculture en fait partie ! Si le loup devient une préoccupation trop forte, qu'on m'explique pourquoi on n'abattrait pas un loup dans le Queyras. Alors, ça c'est sur le principe. Maintenant, sur l'efficacité de la mesure... C'est une mesure d'ordre politique qui a été faite pour calmer les esprits. C'est clair. Et c'est pour cette raison là qu'on a cherché le loup des Hautes-Alpes dans le Dévoluy et pas dans le Queyras, tout simplement parce que les éleveurs du Dévoluy, avec tous les élus derrière d'ailleurs, quelles que soient les tendances, ont protesté de manière véhémente et forte un peu partout, presse comprise, que c'était incompatible [*avec l'élevage local*]. Donc, il faut tuer le loup du Dévoluy. Je considérerais que dans ma position qui était un peu de principe, y entrait l'idée que ça permettrait de calmer un certain nombre de réactions des éleveurs. Mais, c'est peut-être illusoire ».

L'aspect politique des tirs de loup relevé par Pierre Blanc est indéniable. Cette mesure est faite pour tenter de calmer les esprits. Mais l'efficacité de la méthode n'est reconnue par personne.

En matière de gestion des loups, des chercheurs ont fait depuis longtemps des propositions. Il s'agirait de pratiquer comme déjà en Amérique du Nord, des prélèvements réfléchis de loups dit « délinquants », autrement dit soupçonnés de se spécialiser dans l'attaque des animaux domestiques (Chabert & Meuret, 2000, Meuret & Chabert, 1998a, b). Mais cet aspect n'a pas été pris en compte à ce jour. Peut-être que les projets de suivi télémétrique d'une partie de la population lupine pourraient aller dans ce sens. Mais vu le bilan négatif des piégeages de loup tentés dans ce but durant l'automne 2006 dans le Mercantour par Carter Niemeyer, trappeur américain, il ne semble pas que la tâche soit aisée¹⁰⁷.

Le 24 novembre 2006, MEDD et MAAPAR annonçaient par communiqué de presse qu'en matière de gestion du loup en France, le gouvernement préparait l'avenir. Ce communiqué entérinait le fait que beaucoup d'éleveurs avaient fait des efforts pour protéger les troupeaux. Tout en continuant de respecter la loi européenne, tout en poursuivant les efforts de protection des troupeaux aux zones qui ne manqueront pas de voir apparaître de nouveaux loups, tout en continuant d'indemniser les

« l'assassinat » des loups : « Quand le ministre dit de l'écologie donne l'autorisation (c'est-à-dire l'ordre) d'**abattre** des loups protégés par la Convention de Berne, on peut s'attendre à ce que le ministre de la culture autorise et ordonne la laceration de la Joconde » (Farrachi, 2004).

107. A l'automne 2006, Carter Niemeyer, un trappeur américain à la retraite ayant participé au programme de réintroduction des loups dans le parc national du Yellowstone, a tenté vainement de capturer trois loups dans le cadre d'une étude proies-prédateurs conduite, sous l'autorité du Ministère de l'Écologie, par l'ONCFS et le PN du Mercantour. Le but était de les équiper de GPS. Malgré un palmarès exceptionnel dans sa spécialité (200 loups capturés en trente ans), il n'a réussi à piéger que des renards et un chien. Il a profité de son passage en France pour passer ses techniques aux membres du réseau loup (Patriarca, 2006).

dégâts, le gouvernement souhaite, avec l'aide des préfets, « proposer des expérimentations pour la gestion du loup ». Sans en dire beaucoup plus, le communiqué revient sur un système de zonage : « Le gouvernement arrêtera les 3 ou 4 zones où une expérimentation facilitant la défense des troupeaux et l'intervention préventive pourra être essayée en 2007. Le protocole 2006 serait prolongé partout ailleurs » (MEDD & MAAPAR, 2006b).

Si on ne sait pas ce que l'avenir administratif du loup sera, voilà de quoi son passé a été fait (Tableau 16).

19 septembre 1979	Convention de Berne (ratifiée par la France en 1990)	Conseil de l'Europe
21 mai 1992	Directive Habitats	CEE
10 octobre 1996	Arrêté incluant le loup dans la liste des espèces protégées sur l'ensemble du territoire	Ministère de l'environnement
Novembre 1996	Rapport sur une mission d'inspection et de médiation sur le loup dit « Rapport Dobremez »	Ministère de l'environnement
1997-1999	« Le loup en France »	1 ^{er} programme européen Life-loup (trois départements alpins : 04-05-06)
Août 1997	Protocole de l'Authion : prélèvement d'un loup au seuil de 6 attaques indemnisées sur un même troupeau au cours d'une période de 4 semaines consécutives totalisant au moins 25 animaux blessés ou tués malgré les mesures de protection.	Autorisation ministérielle après avis du Conseil National de Protection de la Nature
Mars 1998	Projet de stratégie nationale sur le loup	Ministères de l'environnement et de l'agriculture
Février 1999	Rapport sur la cohabitation entre l'élevage et le loup dit « Rapport Bracque »	Mission interministérielle
Octobre 1999	Rapport d'information sur la présence du loup en France dit « Rapport Chevallier-Honde »	Mission parlementaire
2000-2002	« Le retour du loup dans les Alpes françaises »	2 ^{ème} programme Life-nature (ensemble des départements de l'arc alpin)
Mars 2000	Plan d'action pour la préservation du pastoralisme et du loup dans l'arc alpin (projet de zonage et de territoires d'expérimentation Mercantour, Queyras et corridor de circulation – non abouti)	Ministères de l'agriculture et de l'environnement
19 mai 2000	Arrêté soumettant à autorisation la détention de loups	Ministère de l'environnement
4 au 12 décembre 2000	Protocole de prélèvement d'un loup – Alpes-Maritimes (Venanson)	Ministère de l'environnement
Année 2000	Protocole visant à réduire le nombre d'attaques de loups (ou de chiens) sur les troupeaux domestiques	MEDD et MAAPAR
Juillet 2001	Idem, mais plus restrictif	MEDD et MAAPAR
Année 2002	Idem	MEDD et MAAPAR
Mai 2003	« Prédateurs et pastoralisme de montagne : priorité à l'homme » dit « Rapport Estrosi-Spagnou »	Commission d'enquête de l'Assemblée nationale
Juillet 2003	Cadre d'action destiné à réagir aux attaques de loups ou de chiens sur les troupeaux domestiques	MEDD et MAAPAR
9-10 décembre 2003	Séminaire de restitution du programme LIFE	MEDD et MAAPAR
Août 2004	Arrêté du 12 août 2004 autorisant la destruction de spécimens de l'espèce <i>Canis lupus</i> pour l'année 2004	MEDD et MAAPAR
8 novembre 2004	Plan d'action sur le loup 2004-2008 (annonce de la mise en place d'une mesure « t »)	MEDD et MAAPAR
17 juin 2005	Arrêté autorisant le prélèvement maximum d'animaux de l'espèce <i>Canis lupus</i> pour la période 2005-2006	MEDD et MAAPAR
24 mai 2006	Conférence de presse sur la présence de loups en Lozère	Préfecture de la Lozère

24 mai 2006	Arrêté autorisant les opérations d'effarouchement, de tirs de défense et de prélèvement sur les animaux de l'espèce <i>Canis lupus</i> pour la période 2006-2007	MEDD et MAAPAR
25 juillet 2006	Arrêté relatif à l'opération de protection de l'environnement dans les espaces ruraux (OPEDER) portant sur la protection des troupeaux contre la prédation ou mesure « t »	MAAPAR et MEDD
24 novembre 2006	Communiqué de presse – Gestion du loup en France : le gouvernement prépare l'avenir	MEDD et MAAPAR
13 avril 2007	Arrêté autorisant des opérations de prélèvement de loups (<i>Canis lupus</i>) pour la période 2007-2008	MAAPAR et MEDD
16 avril 2007	Arrêté pris en application de l'article 5 de l'arrêté du 13 avril 2007 autorisant des opérations de prélèvement de loups (<i>Canis lupus</i>) pour la période 2007-2008	MAAPAR et MEDD

Tableau 16 : Chronologie des mesures prises par l'État face au loup

C. 4 - En première ligne, l'ONCFS

Dans la mise en œuvre des différentes mesures préconisées par l'État, l'ONCFS a joué un rôle de premier plan.

Une des toutes premières tâches à laquelle s'est livré cet organisme a été la constitution du « réseau loup » qui a ainsi complété le réseau lynx déjà en place sur l'ensemble des départements concernés par la présence des loups, mais aussi les régions susceptibles de l'accueillir prochainement (Massif Central). Les membres du réseau loup sont issus d'origines diverses : ONCFS, ONF, DDAF, Parcs Nationaux, Parcs Naturels Régionaux, Réserves naturelles, louveterie, gendarmerie, accompagnateurs en montagne mais aussi des particuliers venus de la chasse, des associations environnementalistes, de la recherche scientifique ou même de syndicats d'éleveurs. Ces correspondants sont chargés après formation de récolter des indices de présence des loups sur le territoire (excréments, poils, traces dans la neige, hurlements, indices visuels, prédation sur la faune sauvage, mais aussi constats de dommages sur troupeaux domestiques). Ces indices de présence permettent de suivre l'expansion du loup sur l'arc alpin. Ils sont complétés lorsque c'est possible par des analyses génétiques. Celles-ci se révèlent indispensables pour la détermination indiscutable de l'origine « loup » de l'indice récolté (voir *supra*).

La Direction de la Nature et des Paysages (DNP) du Ministère de l'Environnement, a souhaité mettre en place des méthodes de suivi identiques pour le loup et le lynx. Ainsi, les deux réseaux ont fusionné en un seul réseau « grands carnivores » avec des fiches indices communes aux deux prédateurs. La synthèse des données et le retour d'informations sont assurés par la DDAF, et l'appui technique par l'animateur de l'ONC du réseau local.

Pour les compensations de dommages, le correspondant transmet le dossier complet uniquement à la DDAF qui établit une fiche d'instruction à destination de l'animateur du réseau. Celui-ci donnera un avis technique à la DDAF sur le constat. Ainsi, le correspondant de base n'a pas à prendre position sur l'origine des dommages qu'il a lui-même constatés sur un troupeau domestique (Réseau loup & ONC, 1999/2000).

Un bulletin d'information « Quoi de neuf ? », à l'origine destiné aux correspondants du réseau loup, est maintenant accessible en ligne. Il donne deux fois par an la liste complète des recueils d'indices prélevés par les membres du réseau. On y trouve aussi les dernières statistiques sur la prédation, le régime alimentaire des loups, les bilans des différents suivis (hurlements provoqués, pistes dans la neige, prélèvements d'indices, observations visuelles, etc)¹⁰⁸.

108. http://www.oncfs.gouv.fr/events/point_faune/mammifere/2006/loup.php (site consulté le 16 avril 2007).

Impliqués dans le double programme de suivi et de gestion de *Canis lupus*, les scientifiques de l'ONCFS ont fort à faire. Leurs équipes de terrain, même si elles bénéficient de l'appui des nombreux bénévoles du réseau loup et des membres de la louveterie, se retrouvent écartelées. Entre le traçage de l'espèce et les longs affûts pour prélever des loups jugés trop agressifs pour les troupeaux, ces techniciens ne seront jamais assez nombreux lorsque se mettra en place une véritable gestion de l'espèce.

C. 5 - La judiciarisation de la « gestion » du loup

Pour certains éleveurs, les attaques et les prédateurs se multipliant, la situation financière, morale et physique est devenue particulièrement dramatique. En l'absence d'interventions raisonnées sur la population croissante de loups, des actes désespérés et violents apparaissent (empoisonnement, piégeage). Répréhensibles sur le fond – le loup est un animal intégralement protégé – ces affaires ont été portées devant les tribunaux. Les associations de protection de l'environnement FNE, ASPAS, MEI (Procès J. Poguntke à Nice), CRAVE, FNE, Société alpine de protection de la nature, Association nationale pour la protection des animaux sauvage et du patrimoine naturel, Arnica Montana (Procès H. Bernaudon à Gap), FNE, Fondation Brigitte Bardot, ASPAS, SPA, Fondation Assistance aux animaux (Procès des frères Dupérier à Chambéry) se sont montrées intraitables pour des personnes parfois dépassées par les conséquences d'actes qu'elles percevaient comme légitimes. Car pour un éleveur ou un berger, il n'est pas concevable de laisser son troupeau attaqué sans ne rien pouvoir faire pour le défendre. La conception du métier en est profondément heurtée. C'est ce que chacun s'est efforcé de mettre en avant dans les procès. Que peut faire un berger lorsque le troupeau qu'on lui a confié est attaqué par un animal dont le statut est considéré comme sacré de la part non seulement de l'État qui a signé sans émettre aucune réserve une convention de protection intégrale, mais aussi par des personnes regroupées en associations se prévalant d'un large soutien de l'opinion publique ? Rien sinon se protéger derrière les « barrières » officielles que sont les méthodes de protection passives et les compensations chargées de rembourser la part du loup.

Johannes Poguntke, qui eut « le privilège » d'être le premier appelé à la barre d'une cour de justice à Nice le 20 octobre 2003, a invoqué le désespoir. Le loup venait de tuer 45% de son petit troupeau longuement sélectionné pour la production de lait destiné à fabriquer du fromage de qualité, lorsqu'il parvint à empoisonner un loup au moyen d'un agneau piégé portant au cou une capsule de cyanure. La race travaillée par cet éleveur ? La Brigasque, originaire de La Brigue, petite commune des Alpes-Maritimes, race à très petit effectif et considérée en voie de disparition. Cet homme luttait pour préserver ces animaux avec quelques autres passionnés. La race est défendue par une association internationale de gastronomes, protecteurs de la biodiversité agricole, Slow-food¹⁰⁹. Le manque à gagner provoqué par les attaques de loups avait réduit la trésorerie de cet éleveur à néant. J. Poguntke écope d'une peine d'un mois de prison avec sursis, alors que le procureur n'avait requis qu'une amende assortie du sursis « pour tenir compte de l'aspect humain du dossier ». Selon la Confédération Paysanne, syndicat professionnel qui avait soutenu le prévenu, « J. Poguntke est victime d'une double injustice. La première d'avoir perdu ses brebis du fait de l'incapacité de l'État à gérer correctement les conséquences de l'irruption du loup dans l'espace montagnard. La deuxième, d'être condamné pour avoir voulu protéger son troupeau » (Confédération Paysanne, 2003).

109. La brebis brigasque (Alpes-Maritimes) : L'Est du département des Alpes-Maritimes (haute vallée de la Roya) comptait avant la dernière guerre plusieurs milliers de têtes de brebis Brigasques. Cette race a depuis fortement régressé, du fait de la réduction des pâturages d'hiver sur la Côte d'Azur, de la difficulté de circulation pour la transhumance, de la nécessité de la traite manuelle matin et soir pendant 9 mois de l'année. La race est classée "en danger" par les autorités françaises. Signalée par le groupe de Conviviums Slow Food Collegium Provinciae.
http://www.slowfood.fr/france/arche_fr.html (site consulté le 28 février 2007)

Quelques temps plus tard, J. Poguntke sera jugé à nouveau pour une affaire d'incendie volontaire. Cette fois, désespéré par les attaques incessantes du prédateur, il avait entrepris d'écobuer en plein hiver une zone embroussaillée de montagne selon un mode toujours pratiqué par les bergers locaux, afin de « voir venir le prédateur » qui profitait de l'abri procuré par les buissons pour poursuivre son œuvre destructrice. Son erreur : ne pas avoir prévenu le maire du village et les pompiers de la mise en œuvre de cette action, et cela dans une région sensibilisée par les grands incendies estivaux (de Sainte Marie & Vincent, 2004b). Le 21 mars 2005, la Cour d'appel d'Aix-en-Provence double la peine du premier procès. A cette occasion, la Confédération Paysanne publie le bilan des pertes de cet éleveur : « En neufs ans, 150% de taux de renouvellement, 170 000 euros de pertes et surcoûts, 120 000 euros d'heures supplémentaires ; à quoi s'ajoute le stress au long cours sur sa vie et celle de sa famille » (Confédération Paysanne, 2005, de Sainte Marie & Vincent, 2003, 2004a, b).

Le 11 décembre 2003, c'est à Gap que se déroule le deuxième procès d'un « tueur » comme l'a surnommé le site Internet des défenseurs inconditionnels des loups (hurlements.info, 2004). Hervé Bernaudon, éleveur à Saint Crépin dans les Hautes-Alpes, commune limitrophe du PNR du Queyras, comparait devant le tribunal de Grande Instance de Gap « pour avoir détruit, à l'aide d'un piège à mâchoire, un loup en 2000, espèce animale non domestique et protégée ». Trois attaques meurtrières l'ont décidé à agir ainsi. La dernière a été particulièrement grave. Le loup a surgi en plein jour alors que le berger gardait son troupeau. Plusieurs bêtes se sont éventrées en fuyant. Sur les trois attaques, c'est un total de 60 bêtes qui sont touchées par la prédation. Mais au cours de la dernière, 17 brebis très abîmées devront être sacrifiées quelques jours plus tard sans pour autant être prises en compte par le constat de l'ONCFS. C'est ce qui a déclenché l'exaspération de l'éleveur et la mise en œuvre du piégeage. Cette attaque avait eu lieu en novembre sur les *quartiers* non encore enneigés du bas des alpages. Le maire de Saint Crépin témoigne au cours du procès de l'importance de ces pâturages d'arrière saison pour les éleveurs et de la difficulté de les protéger contre la prédation : « On est obligé de faire pâturer les troupeaux en demi-saison : avril-mai-juin et septembre-octobre-novembre, avant la chute de neige, autour des habitations. Et là, on se rend compte que nous avons subi un certain nombre d'attaques de loup sur différents troupeaux. [...] Si l'été un certain nombre de mesures peuvent être prises [*pour protéger les troupeaux*], en demi-saison on est beaucoup plus en difficulté » (Chabert *et al.*, 2004a). Ce deuxième procès se soldera par une amende de 2000 euros avec sursis et une somme identique de dommages et intérêts à payer aux associations plaignantes.

Depuis cette époque, si ce n'est le procès de Chambéry où ont été jugés un éleveur de chèvres du massif des Bauges pour abattage illégal de loup dans une zone reconnue officiellement sans loup et son frère pour transport d'animal protégé (Vincent, 2006)¹¹⁰, plus aucun procès pour destruction de loup n'est apparu sur la scène judiciaire. Cela est-il à mettre au compte de la prudence des éleveurs qui auraient cessé brusquement de pratiquer une justice expéditive aux yeux de la loi ? Des bruits de destruction courent encore dans les alpages. Pourtant, selon l'État, l'effectif de loups est en augmentation et les dégâts peinent à se stabiliser. Les tirs de régulation, comme nous l'avons vu, n'apportent pas la solution escomptée.

Notons que les personnes jugées étaient toutes des éleveurs locaux. Au cours de l'année, leurs troupeaux sont exposés plus longtemps à la prédation que les troupeaux transhumants. Ces procès ont donné lieu à des rassemblements d'éleveurs de plus en plus démonstratifs. Les grands syndicats (FNSEA, Confédération Paysanne) ont apporté à chaque fois leur soutien, y compris comme témoin de la défense.

110.

http://w3.avignon.inra.fr/les_recherches_1/liste_des_unites/ecodeveloppement_1/actualites/dossier_loup_et_pastorali sme_contributions_aux_debats

C. 6 - Pourtant, ailleurs, tout se passe bien !

Un argument a été employé dans les procès : « Comment ce fait-il que dans les autres pays européens ayant une population de loups, tout se passe bien ? En France, l'État n'a pas encore véritablement abordé le sujet de la gestion de la population de loups comme elle est appliquée notamment dans le Nord-Ouest de l'Espagne, pays dans lequel, selon les environnementalistes français « tout se passe bien ! »... Dans les Picos de Europa¹¹¹, province des Asturies, le FAPAS (Fondo para la proteccion de los animales salvajes), malgré son nom, ne fait pourtant pas abstraction des bergers. Un des membres de cette association de protection de la nature, Jaime Izquierdo Vallina, par ailleurs chef de service à l'Institut de développement rural des Asturies, plaide dans un article intitulé « *La conservation des Picos de Europa passe par la protection du pastoralisme* » pour une gestion des populations de loups : « Beaucoup d'écologistes urbains considèrent les bergers et les éleveurs plus comme des alliés indispensables pour résoudre le problème de la conservation que comme des ennemis de celle-ci. [...] Au sommet de la pyramide écologique historique des Picos de Europa, il y avait les gypaètes. Mais il n'y a jamais eu le loup, bien que quelques écologistes s'escriment à l'y maintenir de manière aussi absurde qu'anti-naturelle. C'est pourquoi, le paysage des Picos est, par-dessus tout, celui des bergers avec leurs troupeaux de brebis et de chèvres et, suite à cela, celui des vautours et des gypaètes [*dont le rôle de nettoyeur de cadavres n'est plus à démontrer*]... La lutte entre loups et bergers n'est pas seulement liée à la défense d'un écosystème montagnard producteur de fromage mais, paradoxalement pour certains, destinée à conserver au loup sa spécificité et l'obliger à accomplir sa fonction fondamentale qu'est la régulation écologique des herbivores sauvages. Les loups, comme les chiens, comme la majorité des mammifères supérieurs, répondent aux stimulations de persécution et gardent en mémoire les risques à assumer en réalisant des incursions en territoires non sûrs » (Izquierdo Vallina, 2004).

Cette prise de position d'un écologiste éclairé appuie la demande solennelle de la Fédération des éleveurs et bergers au Gouvernement de la Principauté des Asturies pour améliorer leurs conditions de vie et pour conserver vivants la culture pastorale, la montagne et le Parc national des Picos de Europa. Pour ce faire, les bergers proposent la création d'une patrouille gouvernementale permanente chargée de contrôler les chiens « bandits » et les loups afin de remplacer les systèmes traditionnels de contrôle du prédateur créés dans l'Antiquité par les bergers eux-mêmes. Ce système était parvenu à sécuriser les troupeaux en estive sans pour autant éradiquer la population de loups (<http://www.pastoresdelospicos.com>).

L'éradication est aujourd'hui devenue improbable, en particulier en France, du fait des protections dont bénéficie l'espèce, et inacceptable aux yeux d'une opinion publique, on l'a vu, toute à la cause de cet animal emblématique. L'émergence d'une économie touristique et récréative autour du loup rend ainsi l'abattage du symbole qu'il représente encore plus inacceptable.

C. 7 - Tourisme lupin versus tourisme ovin

Les éleveurs savent communiquer en présentant leurs animaux dans des manifestations à vocation festives. Les plus connues se rencontrent dans les Bouches-du-Rhône. Les villes de Saint-Rémy, Salon, Istres organisent dans le cadre de festivités le défilé de grands troupeaux de moutons. Ces

111. Le Parc national des Picos de Europa a été créé en 1918 sur la base de la protection d'un écosystème millénaire intégrant les paysages créés par l'homme à partir de l'élevage extensif de moutons et de chèvres pour la production d'un fromage typique, le *gamoneu*, mais aussi une faune aviaire charognarde (vautour et gypaète) utilisant les pertes accidentelles de bétail. Dans cette structure écologique historique, le loup n'apparaît pas. Il n'est pas pour autant éradiqué mais fait l'objet d'une gestion par des tirs sélectifs ou d'effarouchements destinés à contrôler ses effectifs et orienter son comportement de prédation vers les ongulés sauvages (Gouvernement de la Principauté des Asturies, 2003).

rapprochements entre gens des villes et paysans sont récents (1975 pour la fête des bergers et des traditions à Istres, 17 ans seulement pour la fête de la transhumance à Die dans la Drôme) et mettent en scène une activité qui, nous l'avons vu, a aujourd'hui disparu : la transhumance à pied. Des chercheurs ont étudié ce phénomène qui semble apprécié du public, et qui selon l'un d'entre eux « laisse à penser que la transhumance occupe une place particulière dans l'imaginaire régional » (David & Pourcel, 2003, Laurence, 2000).

Contrairement à l'élevage ovin transhumant qui apparaît au grand jour sur différentes scènes publiques, les grands prédateurs ont ce défaut majeur de rester généralement invisibles, même au plus chevronné des coureurs de montagne¹¹². Les correspondants du réseau Grands Carnivores sont des personnes de terrain, accoutumées à de longues marches en montagne, dans la neige, dotées d'une patience à toute épreuve si l'on en croit le témoignage de l'un d'eux paru dans le numéro 13 de « Quoi de neuf ? » : « Ce matin là, j'empruntais la piste forestière menant au barrage de Bissorte pour effectuer une prospection lynx. La neige était tombée 48 heures plus tôt, les conditions étaient donc idéales. Deux heures et demi plus tard, de retour et bredouille, des traces de canidé à environ 800 mètres de mon véhicule ! [...] J'ai pu identifier deux loups. Pendant trois semaines, j'ai pu relever leurs indices, essentiellement des pistes et quelques poils. [...] J'ai tenté en cours d'hiver des simulations de hurlements. [...] J'ai pu obtenir des réponses permettant de distinguer a priori trois individus. Chacun avait sa propre vocalise, mais l'un d'entre eux était particulièrement reconnaissable. [...] A ce jour, je n'ai pas pu encore observer au moins l'un de ces loups de mes propres yeux ! ». Ces événements se déroulent entre décembre 2002 et le printemps 2005. Malgré une présence fréquente sur le terrain, ce correspondant passionné nous dit n'avoir jamais pu observer lui-même ces loups, qui par ailleurs ont été vu plusieurs fois fortuitement par d'autres personnes. C'est dire si « voir des loups dans un espace naturel » est difficile.

Philippe Huet, journaliste, naturaliste et écrivain, auteur notamment de « Une vie de loup » et « Les loups » en collaboration avec Julie Delfour, s'exprimait ainsi dans l'émission de télévision « *On vous dit pourquoi* », intitulée « Sommes-nous capables de vivre avec des animaux sauvages ? » et diffusée sur *France 3* le 5 mars 2005 : « Quand je me balade dans les Alpes ou ailleurs, même si je n'en vois jamais, le fait de me balader dans une forêt où je sais qu'il y a des loups, ou des ours, ou des lynx, je trouve que la balade est un peu plus épicée. Elle a de la gueule cette promenade là ! ».

L'imaginaire des admirateurs des loups est puissant, mais il ne suffit pas à un grand public avide de marcher sur les traces de la bête. Une seule solution peut répondre à cette demande : rendre des loups captifs afin de pouvoir les observer à loisir. Ainsi, peu à peu, l'idée de donner à voir à des amateurs désireux de « pister » le fauve en chair et en os, qui plus est dans son biotope, est née sous la férule de Gérard Ménatory dans les années 70, en Gévaudan, autre région symbolique de la présence puis de l'éradication du loup en France. Un concept un peu différent a été créé récemment dans la région proche du lieu du retour du loup en France : Saint-Martin Vesubie.

Le maire de cette petite commune de montagne, Gaston Franco, devenu depuis 2005 Président du Parc National du Mercantour, a eu très tôt l'idée d'utiliser la manne financière potentielle apportée par le loup. Déjà en 1995, les responsables du PN du Mercantour de retour d'un voyage d'étude dans les Abruzzes, envisagent d'utiliser l'image du loup à des fins touristiques. C'est ainsi qu'un projet de « Maison du loup », « une aire faunistique comprenant un musée et un enclos grillagé de plusieurs hectares où les prédateurs seraient faciles à observer », fait son chemin à Saint-Martin Vesubie, commune d'accueil des premiers loups italiens. Le vœu de M.-O. Guth, Directrice du PN du Mercantour, serait, grâce au projet du Boréon, de « démystifier le loup en le montrant au grand public et favoriser sans aucun doute son insertion » (Fronzes, 1995a). La réalisation de ce projet

112. Paradoxalement, seuls quelques rares bergers peuvent se vanter d'avoir vu le loup à l'occasion d'une attaque de leur troupeau.

doit coûter 3,5 millions d'euros, générer une vingtaine d'emplois et devrait attirer 60 à 80 000 visiteurs par an. 20 à 25 loups importés d'Europe seraient enfermés dans ce parc de vision.

Le souhait plus pragmatique de Gaston Franco est clairement d'en faire une opération commerciale basée sur le tourisme : « Pour ma vallée, il me fallait un moteur de développement touristique. [...] Je suis spécialiste des questions touristiques. J'ai vite compris l'opportunité du retour du loup ».

Le 14 novembre 2003, Geneviève Carbone, ethnozoologue, annonce dans le journal de la mi-journée de France Inter, à l'occasion de la parution de son dernier ouvrage « Les loups », la création d'un parc animalier baptisé Alpha le temps du loup, le Scénoparc® de Saint-Martin Vésubie :

« Au départ, c'est un parc animalier mais ce n'est pas qu'un parc animalier. Donc c'est un peu terrible de dire ça comme ça mais il y a beaucoup de choses qu'on ne sait pas sur le loup. Il n'y a rien qui justifie la captivité. Cependant, on se rend compte que si on veut arriver à expliquer le loup aux gens, à faire de la vraie pédagogie, il faut que les gens le voient. Dans le milieu naturel, on ne le voit pas. Ce n'est pas la peine d'essayer : on ne le voit pas ! On voit des traces, on voit des indices. Actuellement, dans le Mercantour, le pourcentage de visibilité, [je] dirais que c'est une à deux fois pour dix ans ! C'est extrêmement bas ! [...]. Donc il y a des tas de choses qu'on ne sait pas et il y a énormément d'idées reçues à faire disparaître progressivement. Et il y a encore à gagner la protection de l'espèce. Et ça, ça passe par de la recherche... en captivité. Ça passe par de la présentation du loup au grand public. Ça passe par un accompagnement, et ça passe par ce qu'on appelle, entre guillemets, le tourisme du loup. C'est à dire montrer aux gens que le loup rapporte aussi de l'argent. Il ne fait pas que tuer des moutons et rapporter des primes ».

Le 16 décembre 2004, les dix premiers loups en provenance des zoos de Prague et de Pilsen en Tchécoslovaquie sont lâchés dans le parc du Boréon. La journaliste de Nice-Matin commente ainsi sa première impression : « Très habitués à l'homme, ils se sont approchés des photographes et caméramen nombreux pour l'occasion, posant presque à quelques centimètres des objectifs » (Ricci, 2004). Gaston Franco présente dans la plaquette du parc animalier, affichette comportant au verso les yeux jaunes et brillants du loup en très gros plan¹¹³, les objectifs de ce parc : « Ce n'est pas seulement pour vous faire découvrir un animal fascinant dans le plus beau des environnements. C'est aussi pour vous faire entendre ce que pensent nos bergers, les gardiens de nos traditions, ce que nous apprennent les éthologues, ces éminents spécialistes animaliers, et ce que nous disent les gardes louvetiers, qui sont la mémoire de notre pays. Écoutez les tous, puis partez à la rencontre du loup, comme jamais personne ne vous l'a raconté, comme jamais personne ne vous l'a montré »¹¹⁴.

Ce parc va plus loin dans sa conception que celui de Sainte-Lucie en Lozère, créé en 1971 par Gérard Ménatory, dans lequel sont présentés en enclos plus de 100 loups gris d'origines diverses. Des méthodes modernes de communication font leur apparition au Boréon dans un but évident d'orienter l'opinion publique en faveur des loups et de la cohabitation avec un pastoralisme qui respecterait enfin la biodiversité entièrement incarnée ici par le prédateur.

Pourtant, ce nouveau concept ne fait pas l'unanimité, et notamment dans les rangs des associations écologistes. Ainsi, le site Internet de *grandsprédateurs.com* n'hésite pas à s'offusquer : « Comment peut-on s'enorgueillir de participer à la création d'une nouvelle prison faussement consacrée à la présentation du loup ? [...] L'idée même de création de ce parc est totalement effrayante et effrayante » (Rème, 2004).

113. Cette image était visible sous la forme d'un gigantesque calicot accroché sur la façade de la mairie de Saint-Martin Vésubie en 2005.

114. www.alpha-loup.com (site consulté le 16 avril 2007).

C. 7. 1 - Une visite au Scénoparc®

Lorsqu'on pénètre dans ce parc animalier proche du domaine de ski de fond du Boréon, malgré la proximité de la route, on est presque en haute montagne. Les vacheries, témoins de l'ancienne forte présence des bovins laitiers dans ce secteur, ont été transformées en salles de spectacle. Successivement, de salle en salle, on écoute les discours mis en scène de chacun des protagonistes de « l'affaire du loup ». Ce n'est pas du cinéma ni du théâtre. Il n'y a pas d'acteur, mais une machinerie, des éclairages et du son. Cela s'appelle la *Scénovision*®, comme l'explique le site Internet : « C'est une combinaison subtile de documents à fort contenu émotionnel et techniques tirés du théâtre ou de l'audiovisuel, dans une mise en scène entièrement gérée par informatique. [...] Passé ou futur soudain présent, fiction étonnamment proche de la vie réelle qui donne à voir, à sentir, à entendre, à réfléchir et à rêver ».

La scène représentant le vieux berger est située dans une cabane d'alpage vieillotte. Auguste, l'éleveur-berger de 75 ans est assez typique. Il s'exprime avec un mélange de provençal et de mots du langage professionnel (*biaye*, "manger à la montée", "la tête plus près de l'herbe"). Il utilise les médicaments traditionnels à base de plantes, mais aussi les antibiotiques. Il a dans sa poche une pierre de lune qui le protège de la foudre ! Il parle du passé avec nostalgie et du métier qui n'est plus ce qu'il était avec l'apparition des primes qui ont tout changé. L'homme est manifestement trop âgé pour faire face aux changements préconisés par l'État pour gérer la présence du loup. D'ailleurs, il est contre l'animal et parle de réintroduction. Par ailleurs, déjà découragé par le poids des contraintes européennes sur le marché de la viande ovine, il n'a plus la faculté de poursuivre un métier qui le laisse manifestement sur le bord du chemin. Cette mise en scène montre bien que ce berger est d'un autre temps, à l'instar des plus anciens de ses collègues d'alpage. Donc, place aux jeunes !

Ces jeunes sont représentés par son fils, à qui il n'adresse plus la parole depuis que celui-ci est devenu un ami des loups en Italie (il est éthologue) et sa petite-fille Marie.

Celle-ci a fait le tour du monde et a rencontré des bergers qui savent s'accommoder du loup et de sa prédation. Elle estime que son retour en France est une chance pour le pastoralisme délaissé et mal aimé. Elle projette de vivre de son métier d'éleveuse en reprenant la succession de son grand-père, tout en y associant une activité de gîte rural. Elle pense pouvoir vendre ses productions sans toutefois préciser lesquelles (viande ou fromage ?) mais avec un fort sous-entendu « produit du loup ». Cette double activité est mal perçue par Auguste qui estime qu'il est impossible de faire bien plusieurs choses à la fois.

Bastien, garde-chasse et lieutenant de louveterie de génération en génération (son arrière-grand-père était tueur de loups au XIX^e siècle) est, quant à lui, un ami de la famille d'Auguste. Il vit dans une sorte de grenier rempli de peaux de bêtes. Plutôt inquiétant... Bastien s'interroge sur les rapports hommes/loups : « Est-il si féroce que ça ? ». On met ici le doigt sur l'obscurantisme du passé qui a réussi à éradiquer les loups en France. Le passage sur la louve romaine est destiné une fois encore à nous faire comprendre que les bergers italiens vivent sans problème avec beaucoup plus de loups qu'en France. Mais rien n'est dit sur les différences de productions entre les deux pays.

La troisième salle nous conduit ensuite chez Jean, l'éthologue du loup. Fils d'Auguste le berger et père de Marie la future bergère, Jean a fait des études. Il sait des choses sur les loups. Il travaille en Italie, pays où l'on sait vivre avec les loups. Son bureau est celui d'un homme de terrain (raquettes à neige, longue vue, vue imprenable sur les montagnes) mâtiné de scientifique car il déborde de dossiers et d'informatique... Jean a voyagé en Amérique du Nord, pays à loups. Il y a rencontré un Indien à masque de loup et parlant de la sagesse de « Chasseur-Loup ». On nous explique les origines de l'homme-chasseur qui a sûrement observé les techniques du loup, et qui a réussi à s'en faire un allié, l'ancêtre du chien patou. On peut voir un extrait du film en vision nocturne de

l'ONCFS, montrant une attaque de loup sur un troupeau. Ce film explique le rôle des patous et la vie difficile des loups qui parviennent en trois attaques à tuer seulement deux brebis.

Le métier de Jean consiste à marcher dans la neige, équipé de raquettes, et à ramasser des crottes supposées de loup, à relever et mesurer des traces de pas de grands canidés, et à redescendre dans la vallée des sacs poubelle pleins de cadavres de chamois. Il travaille à partir de 4h du matin, et dessine admirablement au fusain dans le style carnet de voyage.

Tous ces clichés réunis dans un même endroit, même s'il n'y a pas d'erreurs fondamentales dans les données chiffrées, laissent perplexe sur la dévotion au loup. C'est aux éleveurs (encore une fois) de changer leurs pratiques et de s'adapter : il faut aimer le loup pour aimer son métier. Ces trois présentations jouent sur la sensibilité des spectateurs. L'émotion est omniprésente et l'opinion du public téléguidée. A la conclusion de l'intervention de Jean l'éthologue, le public applaudit, soulevé par cette dernière phrase : « Finalement, le loup m'a éloigné de mon père, et maintenant il est en train de nous rapprocher. C'est quand même terrible ! Nous avons la parole et nous ne nous en servons pas, ne serait-ce que pour nous dire que nous nous aimons ».

Par ailleurs, comme le soulignait *grandsprédateurs.com*, la vision des 24 loups répartis en meutes dans l'enclos à double grillage ne rassure pas sur les ambitions d'un tel parc animalier « nouvelle génération » (Figure 39). Par un étonnant retournement de situation, les clôtures ne sont plus utilisées pour protéger le domestique, comme recommandé par les protecteurs des loups, mais bien pour rendre visible le sauvage trop discret dans la nature.



Figure 39 : Loup captif au Scénoparc® de Saint-Martin Vésubie (Photo Vincent, Inra-Ecodéveloppement, juillet 2005)

C. 7. 2 - « Sur les traces du loup » et « produits certifiés loup », vellétés touristiques

Pourtant, en dehors de l'ambitieux projet « Vésubia », centre de ressources et d'accueil à vocation locale et internationale, « susceptible de répondre aux besoins d'information, de formation, de recherche, d'éducation, de rencontres et de loisir, dans le domaine de l'environnement et du développement durable qui ferait de la vallée de la Vésubie une tête de réseau incontournable » auquel se rattache le parc animalier, il semblerait que les commerçants de Saint-Martin Vésubie aient suivi le projet de développement autour du loup proposé par leur maire.

Ainsi, l'image du loup est partout en ville : chez le libraire (livres et t-shirts), au tabac (cartes postales vantant la Vésubie, ses villages authentiques et accueillants, ses marmottes et ses loups), au restaurant (loup de Walt Disney), au camping (« Le plus proche du parc à loup » dit la plaquette promotionnelle), et même sur les pots de confiture maison de l'épicier (Figure 40).



Figure 40 : « Le loup est derrière les framboises » (photo Vincent, Inra-Ecodéveloppement, juillet 2005)

Dans le massif du Queyras, on n'observe pas le même engouement. Si les libraires proposent quelques ouvrages sur les loups et de nombreuses cartes postales à son effigie, les commerçants n'ont pas encore adhéré à ce produit d'appel. Un éleveur m'avait prévenu que les thèmes abordés par les cartes postales avaient évolué :

« Avant, tu trouvais des cartes postales avec des troupeaux ou un âne avec un agneau sur le bât. Maintenant, il n'y a plus que des loups... C'est quand même qu'il y a eu un changement dans les mentalités ».

Ce n'est pas tout à fait vrai. On trouve toujours les thèmes anciens de l'image montagnarde du Queyras : troupeaux, torrents, lacs, cimes, faune sauvage, vieux métiers. Mais le thème du loup est effectivement apparu récemment. Les photos de loups proviennent toutes d'Amérique du Nord ou de parcs animaliers. En voici deux plus originales que les autres, sans doute involontairement humoristiques, tendant à banaliser la présence en France de ce nouvel acteur de la biodiversité (Figure 41).



Figure 41 : Cartes postales en vente dans le massif du Queyras (ed. Cellard – 69. Bron et ed. des Alpes – 05. Gap)

Pourtant un éleveur de Crau dit être convaincu de l'existence d'un réseau touristique autour de l'exploitation de l'image du loup, mais aussi de l'ensemble de la biodiversité sauvage :

« Ils [les guides] emmènent les touristes écouter chanter les loups le soir, observer les chamois, les mouflons, les tétras, faire des études botaniques, géologiques, etc, il y a plein de choses organisées pour le touriste ».

Devant mon étonnement, il appuie la certitude de son information sur l'existence du réseau radio¹¹⁵ du PNR Q permettant une sorte d'espionnage :

« J'en témoigne officiellement, parce que quand je remplace le berger, on a des radios maintenant, et le soir à la cabane, j'écoute les guides. Et je sais qu'ils organisent ça... Le chant du loup ! ».

Devant cette situation, cet éleveur a sollicité le maire de sa commune en lui faisant des propositions concrètes d'exploitation touristique de son troupeau :

« Je lui ai dit : "Pourquoi n'emmèneriez-vous pas des groupes de touristes aussi en observation du troupeau, et de sa conduite en montagne, et comment se comportent les patous pour pouvoir mieux les aborder ? Vous allez passer une après midi complète au dessus d'un vallon, et vous regardez comment le troupeau évolue, comment réagissent les chiens quand les touristes passent, comment réagit le berger face à tout ça, et peut-être qu'on arrivera à mieux se comprendre" ».

« Mieux se comprendre » ! Le mot est lâché. Certains éleveurs se reconnaissent une âme « écologiste ».

« C'est vrai qu'on se sentait proche des écolos, mais l'arrivée du loup, ça nous a... divisé. Je me sens toujours l'âme écologiste. Mais je ne me sens pas proche de ces gens là, parce qu'on a été trahi ».

Pourtant, après les pressions subies à l'occasion du retour du loup et l'obligation d'adapter coûte que coûte leur activité à la nouvelle donne sans aucun retour positif de la part de l'opinion publique, beaucoup d'entre eux n'ont pu adhérer plus longtemps à cette pensée qu'ils ne seraient pas loin de qualifier de « pensée unique » :

« C'est ce qui nous dérange. On nous demande des efforts pour nous adapter au nouveau tourisme, aux nouvelles mesures, au loup. Il faut toujours qu'on s'adapte. Et on a l'impression que derrière, ça ne suit pas. Les bergers sont moins bien considérés qu'il y a quinze ans. Ici, en Provence, le berger avait encore un peu "la cote". Les gens aimaient bien voir passer le troupeau. Maintenant, ils ne supportent plus qu'on marche un kilomètre sur la route. On est agressé sans arrêt. Mais par contre, les gens se déplacent en masse pour voir un troupeau défiler dans une fête de la transhumance... Ah, le jour où il y aura une harmonie entre tout ça ! Où on ne nous demandera pas tout le temps de nous adapter, nous !... ».

Il est un fait évident : l'idée d'un tourisme du loup émerge peu à peu. Par exemple, la ligue des opposants à la chasse (ROC) fait des propositions sur « l'intérêt économique et touristique du loup : un label « produits du loup » pourrait valoriser les fromages de brebis, la viande de mouton et autres produits issus des régions à loups. Les propositions raisonnables et raisonnées permettant de développer un éco-tourisme autour du loup doivent être encouragées afin de profiter à la vie locale (conférences, sorties nature, musée du loup...) »¹¹⁶.

Ces propositions sont reprises par le rapport de la commission parlementaire Estrosi-Spagnou :

« Le tourisme de montagne, avec le développement des métiers de guides naturalistes et d'accompagnateurs de moyenne montagne peut se développer dans des proportions importantes et assurer la reconversion des stations de faible altitude. L'exemple du massif du Vercors, cité par M. Jean-Marie Ouary, vice président de la Fédération Rhône-Alpes de la protection de la nature (FRAPNA) Drôme, est encourageant : « *Nous sommes installés dans un pays rural qui compte aujourd'hui 1 700 habitants, répartis dans cinq villages, contre 10 000 auparavant. Nous sommes*

115. Nous verrons plus loin de quoi il s'agit.

116. <http://www.findnature.com/portail/index-portail-fr.html> (cliquer sur la photo de loup). Site consulté le 8 décembre 2006.

passés de 4 000 journées vacances à 60 000. Je sais donc comment faire vivre le monde rural avec toute la richesse du milieu naturel, notamment assurée par le retour du lynx, du loup et de l'ours. Les citoyens demandent à découvrir les richesses du milieu naturel pendant leurs vacances. [...] J'essaye de trouver des solutions pour empêcher la désertification du milieu rural. Une de ces solutions est de favoriser des passerelles entre la faune sauvage et l'économie montagnarde, en développant des produits de la montagne certifiés ».

La commission parlementaire s'est déplacée en Italie, dans le Parc national des Abruzzes et a été marquée par « l'enthousiasme pour le loup et l'attraction touristique qu'il suscite. Deux millions de visiteurs s'y rendent chaque année et la vente de produits locaux y est dopée par des labels agri-environnementaux à l'effigie du loup ».

Dans le même document, le préfet des Hautes-Alpes, Patrick Strzoda, invitait la commission parlementaire à ne pas négliger cette approche : « La présence du loup n'a pas que des effets négatifs dans un département de haute montagne qui construit son image et son identité sur la nature préservée et l'environnement. Et parfois même, j'entends dire que cette présence du loup est porteuse » (Estrosi & Spagnou, 2003).

Certains n'hésitent pas à aller plus loin. Ainsi, Henriette Martinez, députée UMP des Hautes-Alpes, engagée avec conviction auprès des éleveurs, fait une proposition de parc animalier peuplé de loups sauvages prélevés des alpages : « Dire qu'il faut tuer le loup n'est pas tenable. Il faut se repositionner, c'est pour ça que je fais cette proposition de parc à loups. [...] Un territoire très vaste où le loup pourrait vivre à l'état naturel ». Madame Martinez va beaucoup plus loin dans sa proposition lorsqu'elle avance que « les éleveurs seraient même prêts pour certains à lui donner en pâture les bêtes appelées à être réformées. On pourrait imaginer ensuite tout un programme de valorisation touristique » (Arce-Menso, 2004). Cette étonnante proposition impliquant une évolution radicale de la perception d'un loup « sauvage » mais bel et bien enfermé, nourri à la viande domestique, qui plus est vivante et fournie par les éleveurs eux-mêmes, n'a pas connu pour l'heure le succès espéré. Faut-il le regretter ?

Des tentatives orientées vers un tourisme du loup se mettent en place. Par exemple un produit est proposé par « *La Dryade* »¹¹⁷, établissement agréé « Réserve Géologique de Haute Provence ». Parmi plusieurs randonnées à thème comme « Les rennes de l'Infernet », « Qi gong ou tai chi en montagne », « Sur les chemins de Compostelle », on peut trouver aussi « Sur les traces de la faune sauvage et du loup ». Eric, accompagnateur en montagne, est « spécialisé dans le suivi du loup et l'observation de la faune sauvage [...] en liaison avec l'ONCFS. [...] Ce sera l'occasion de parler des problèmes que rencontrent les bergers et les éleveurs, face à la présence non souhaitée des grands prédateurs comme le loup et le lynx... ».

Nous avons vu les difficultés à mettre en place des certifications de qualité type « label rouge » ou des circuits de vente directe destinés à valoriser un produit « haut de gamme ». De là à imaginer la commercialisation d'un agneau issu d'alpages fréquentés par le loup, en somme « labellisé loup », pourquoi pas ? Mais actuellement, compte tenu de la forte contrainte exercée sur les troupeaux par les prédateurs, l'idée de proposer à la vente ce qui ne serait finalement qu'un coproduit du loup, dûment estampillé à son image, est inimaginable pour les éleveurs. Le cas du parc national des Abruzzes reste en la matière une exception. Là-bas, les éleveurs valorisent leur production auprès d'une clientèle touristique massive. On y comptait en 1979, 19 aires de camping autorisées, que fréquentaient cette année-là environ 114 500 personnes, soit une moyenne de trois touristes à l'hectare, avec une pression de 938 touristes par jour pendant la saison (juin-septembre). Quant au

117. <http://www.la-dryade.com/> (site consulté le 28 février 2007)

nombre de simples visiteurs à la journée, ils atteignaient environ deux millions en l'an 2000 (d'après de Planhol, 2004, p. 499).

Dans le même ordre d'idées, les tentatives d'exploiter l'image de l'ours dans les Pyrénées françaises, par exemple pour les fromages marqués de l'empreinte de l'ours, sont marginales, malgré une sympathie évidente du public pour cet animal.

Pour le cas du produit touristique « à la rencontre des loups », j'ai posé la question à quatre accompagnateurs en montagne du massif du Queyras. Les réponses ont été unanimes : « Il n'y a pas de demandes ». Certains ajoutent que c'est « trop aléatoire ». L'un d'entre eux m'affirme « qu'il refuserait de faire ça pour ne pas divulguer des renseignements permettant de localiser les meutes », allant jusqu'à effacer des traces de loups. Le même pense qu'il est de toute façon très difficile de voir des loups en dehors de la période des naissances, période pendant laquelle il est possible d'observer les louveteaux proches de la tanière. Mais la chance de réussite est toujours très faible, de l'ordre de une fois sur six, et à la condition d'être avec un petit groupe très silencieux. En un mot, d'après lui, il s'agit d'une « arnaque ».

Deux autres accompagnateurs me précisent qu'ils provoquent des rencontres, notamment à l'occasion d'un bivouac, entre les clients et un berger. L'un d'eux insiste sur la lecture du paysage et sur l'action de l'homme et en particulier du pastoralisme et de l'agriculture dans ce paysage :

« Les gens qui viennent chez nous viennent parce qu'il y a un cadre qui est joli, parce qu'il y a une nature qui est à peu près préservée. [...] Il n'y a pas une demande particulière pour voir du loup. Voir du chamois, oui, mais le loup... L'image du loup n'est pas utilisée, pas parce qu'on a peur de l'utiliser, mais parce qu'il n'y a pas de demande. Mon programme, c'est emmener les gens dans la nature. En ce moment [*février 2005*], je fais des raquettes vers le lac Miroir. Les chamois sont à 1000 mètres à vol d'oiseau, loin, là où il n'y a pas la neige.

Par contre, l'image du pastoralisme est utilisée. Le troupeau dans la montagne, dans l'esprit des gens, c'est un élément de la carte postale. C'est évident. Mais ça reste lointain. Quand vous proposez une visite de bergerie, il y en a la moitié qui se bouche le nez parce que ça ne sent pas bon. Et quand vous arrivez au niveau d'une couchade, c'est pareil. C'est vraiment : « Oh regarde le troupeau comme il est joli avec les chiens qui travaillent ». Je caricature, car il y a des gens que ça intéresse, qui ont conscience qu'ils sont avec des humains, qui aiment bien aller voir le berger, discuter avec lui. [...] Ils s'intéressent à l'homme, à la personne, à sa fonction. On a beaucoup de questions là-dessus. Mais en règle générale, on ne peut pas dire que... vous savez, les gens ont une vision de la montagne assez... un peu lointaine. Ça reste un décor. Mais nous, on les intéresse à ça [*à ce décor*]. La lecture de paysage fait partie des choses qu'on fait très régulièrement. On leur explique. Ça dépend où on est et ce qu'on fait. Quand je fais par exemple une sortie au sud du village, c'est forcément l'homme qui est mis au premier plan parce qu'on se balade au milieu de cultures en terrasses, qu'on fait une lecture de paysage sur l'installation du village, pourquoi il est là, pourquoi ici c'est déboisé et pas là. Il y a là une forte empreinte humaine. Quand on est au lac Miroir, un peu moins, parce que quand on leur montre les limites supérieures de la forêt, l'homme n'est pas intervenu là-dessus. Par contre, quand on leur dit que là ça s'appelle le lac Miroir, mais que son vrai nom c'est le lac des prés Soubeyrand, et c'est parce qu'avant les gens montaient ici, que le terrain était fumé, qu'ils avaient enlevé les arbres et les pierres, qu'il y a un canal d'irrigation, ça c'est des choses qu'on aborde, mais les gens ne s'en rendent pas forcément compte. On leur dit bien que quand il y a un sentier quelque part pour monter d'ici au col des Estronques, ce n'est pas à force de passer qu'il a été fait, mais qu'il a été fait à la pelle et à la pioche pour que les gens puissent y aller avec des mules. Ça on leur explique bien sûr. On a un rôle pédagogique extrêmement important ».

J'ai aussi rencontré un naturaliste passionné par la faune de montagne dans toute sa diversité. Il m'a donné l'occasion de visionner un de ses films tourné dans des conditions hivernales sur la commune d'Abriès. C'est après de longues heures d'affût dans la neige qu'il a surpris deux loups se déplaçant

en toute quiétude et jouissant apparemment d'une belle journée ensoleillée d'hiver. Ces deux animaux furent d'ailleurs assez peu intéressés par un chamois passant à proximité. Étaient-ils repus ?

Je voudrais rapporter les paroles d'un éleveur queyrassin, maire de sa commune, chasseur à ses heures. Son sentiment est que l'observation de la grande faune représentée par les ongulés sauvages possède un attrait qui fait se déplacer des familles entières pour assouvir à loisir leur passion de nature. Quant au loup, d'après lui, il reste un fantôme...

« Sur Ristolas, ils ont une grande réserve avec beaucoup de chamois. Il faut voir le dimanche les gens qui vont promener là-bas à travers pour voir des chamois ! Parce qu'au printemps, quand l'herbe pousse, les chamois descendent manger l'herbe fraîche du bord des routes. Et la première herbe les saoule un peu. Il faut voir le monde qu'il y a pour voir ces bestiaux : chamois, chevreuils et mouflons. C'est incroyable ! Ceux-là sont visibles. Mais les loups ! Combien de touristes ont vu les loups ? Il y a de temps en temps des gens qui l'ont vu le soir sur la route, mais ce n'est rien avec ceux qui ont vu du grand gibier. On peut voir et suivre des traces, mais voir le loup... ! ».

A partir du loup libre invisible, en reconquête d'espaces de nature remarquable, des businessmen se sont engouffrés dans son utilisation commerciale. Ils n'ont pas hésité à utiliser ce symbole de liberté comme produit d'appel, rendu captif et servi au grand public sous la forme d'une scénovision idyllique. Cette récupération commerciale a été soutenue par la controverse médiatisée. Le loup a fait l'objet d'innombrables articles qui ont fortement influencé une opinion publique en recherche de nature et prête à stigmatiser toutes les activités agricoles, sans discernement.

C. 8 - Petite chronique médiatique du retour du loup en France

Nous allons maintenant examiner comment la presse dans son ensemble, qu'elle soit nationale ou régionale, généraliste ou spécialisée, penchant d'un côté plutôt que de l'autre, parfois même en recherche de neutralité, a fabriqué par son discours toutes sortes d'opinions, des plus mesurées aux plus extrémistes au fil des premières années de l'installation des loups en France.

Même si le dossier loup a bien souvent été traité par les journalistes sur le mode « sensationnel », les médias restent un moyen puissant de se confronter à la divergence des opinions étalées à l'occasion de ce conflit. Il est impossible de passer sous silence les péripéties qui ont précédé l'arrivée des loups dans le PNR du Queyras. La controverse actuelle trouve ses ferments dans la période située entre 1992, date de la première observation dans le PN du Mercantour et 1998, date officielle de l'apparition du loup dans le Queyras. Tout ce qui a été mis en place dans le PNR Q découle de l'expérience et des débats des premières années.

C. 8. 1 - 1994 : l'année du loup

Les problèmes de coexistence loup/élevage alertent rapidement les médias. La presse s'empare du problème et tend à verser de l'huile sur le feu avec des titres chocs. Les arguments à ras de terre fusent de part et d'autre. Les ferments d'une guerre ouverte sont en place.

Un article de *Nice-Matin* du 16 juin 1994 rapportant les difficultés des agriculteurs des Alpes-Maritimes à l'occasion d'un bilan réalisé par la Chambre d'Agriculture sous le titre « *Des nuages sur l'avenir agricole* », relève les problèmes des éleveurs, suite aux dégâts subis par une dizaine d'élevages ovins dans le Mercantour depuis l'été 1993 : 30 bêtes tuées auxquelles il faut ajouter le stress des animaux engendrant des retards dans les gestations, et des avortements précoces. A cette occasion, les éleveurs concernés font valoir leurs revendications : « *Le loup n'amène rien de positif dans le maintien des grands équilibres naturels. Il fait au contraire naître des difficultés dans la conduite traditionnelle des troupeaux. Nous demandons aux pouvoirs publics de prendre les dispositions qui s'imposent pour leur enlèvement* » (Nice-Matin, 1994).

Quelques jours plus tard, à la suite d'une réunion publique entre les responsables du PN du Mercantour, les élus locaux et la FDSEA des Alpes-Maritimes, le 13 juillet 1994 à Roquebillière, qualifiée de « houleuse » par le journaliste de *Nice-Matin* mais reflétant un véritable « dialogue de sourds », celui-ci tente ce titre choc : « *De l'appétit des loups* ». Les arguments qui fusent seront par la suite presque systématiquement repris par chacun des deux camps, catalogués pro ou anti loups d'une manière caricaturale.

Les éleveurs : « *Nous sommes la véritable espèce en voie de disparition. Nous sommes déjà une profession sinistrée. Alors n'aggravons pas artificiellement nos problèmes*¹¹⁸. Les Alpes-Maritimes auraient beaucoup à perdre si elles sacrifiaient leur élevage. 80% de l'espace naturel d'altitude est entretenu par les troupeaux. Leur présence contribue à l'équilibre de la faune et de la flore. Ainsi, négligeable du point de vue économique direct – à peine 0,3% du PIB départemental –, le pastoralisme est essentiel sur le plan écologique. Dans nos montagnes, écologie et économie sont mariées ».

A ce point de vue, les représentants du Parc national du Mercantour rétorquent : « *Quelque 450 loups parcourent quotidiennement le Mercantour italien [le parc des Abruzzes] sans que les bergers en soient incommodés. En Espagne, on en compte 2000 et l'élevage se porte mieux que chez nous. La présence des prédateurs est gérable. Elle peut s'intégrer à l'économie pastorale. Ce n'est qu'une question de méthode, de culture et de pédagogie. Et puis, les moutons de Nouvelle-Zélande et d'Australie sont plus dangereux que les loups* ».

Un technicien évoque les techniques à mettre en œuvre : gardiennage permanent, chiens de protection, techniques qui seront préconisées, nous le verrons, par les politiques publiques de soutien à la protection des troupeaux.

Geneviève Carbone, l'éthologue du loup, reproche au cours de cette réunion « *le dialogue de sourds qui était évitable si l'on avait pris le problème à bras le corps il y a trois ans* », car, dit-elle, « *les Italiens nous avaient prévenus de la progression continue des meutes et de leur débordement inévitable sur le territoire français* ». La colère des éleveurs est à son comble lorsque la directrice du PN, Marie-Odile Guth, persistant sur le thème de la gestion catastrophique de la part des éleveurs, évoque des confusions possibles avec des attaques de chiens errants. Après la politique du secret, elle dénigre les compétences d'une profession. Selon les éleveurs, « *c'est un problème qu'on sait régler* ».

Le maire de Roquebillière, également Conseiller Général, en conclusion de la réunion affirme que « *le pastoralisme favorise le tourisme qui est notre principale ressource. Si les bergers ne veulent pas des loups, je transmettrais en haut lieu* ».

M.-O. Guth ajoute alors que « *c'est au Ministère de l'Environnement de trancher puisque le Parc du Mercantour est national et non régional* ».

Plutôt pessimiste, le journaliste de *Nice-Matin* concluait ainsi : « *Saura-t-on concilier l'inconciliable : faire cohabiter les loups et les agneaux ?* » (Giudici, 1994).

A la même période, un hebdomadaire d'informations générales régionales, *L'Étendard Côte d'Azur*, donnait à lire un article sous la plume d'Isabelle Auzias. Sous la double appellation de « Nature » et de « retour naturel », et un double titre « *Le loup est de retour* » et « *Le loup revient chez nous* », la journaliste fait tout d'abord un long et honnête tour de la question en opposant systématiquement les deux figures en jeu, les qualifiant au passage de « *deux espèces en voie de disparition* » : le berger, « *dernier reliquat d'une économie de montagne qui renaît à peine de ses cendres, difficilement* », et le loup, « *animal mythique, maillon disparu de la chaîne alimentaire, ennemi ancestral des moutons et brebis, fossoyeurs des vallées et des monts* ». Les services proposés par le

118. Notons que cet argument tendant vers le misérabilisme des éleveurs va être ensuite régulièrement repris par les défenseurs des loups pour tenter de montrer que leurs protégés ne sont que des boucs-émissaires et que les problèmes de l'élevage proviennent bien plus sûrement du marché mondial.

Parcs sont détaillés de façon approximative : gardes « pastoraux », « patous », cabanes pour le repos, clôtures électrifiées, mesures d'indemnisation : 550 F pour un agneau ; 2000 F pour une brebis ou un bélier (curieusement qualifié de "dominant" par la journaliste) ; 1500 F par attaque pour dérangement du troupeau¹¹⁹.

En retour, le loup n'a comme protection que la Convention de Berne, « *un papier contre une foule de traditions, de légendes, de peurs ancrées dans la mémoire collective* ».

Ainsi, ce genre d'article donne à penser que les éleveurs ne font pas d'efforts pour s'adapter à une contrainte somme toute gérable, pour peu qu'on veuille bien s'en donner la peine. D'ailleurs, son auteur laisse entendre, que par le passé, à l'époque où il y avait beaucoup de loups en France, les éleveurs savaient s'y prendre. Pour s'en convaincre, il suffit de poursuivre la lecture du texte de Isabelle Auzias : « *Les bergers d'alors avaient de l'éducation : ils surveillaient leurs bêtes, nuit et jour, sans relâche, comme le font encore aujourd'hui leurs homologues transalpins* » (Auzias, 1994).

Il s'agit là d'une accusation mettant en cause la compétence des éleveurs et des bergers. Difficile après ça de rattraper le dérapage. C'est ce que tente de faire l'environnementaliste René Burle en esquissant maladroitement l'amorce d'un « dialogue » avec les éleveurs et les chasseurs.

A l'occasion d'une conférence donnée pour le grand public dans le cadre de la foire de la lavande pour, selon le journaliste de *Nice-Matin* « *chasser la peur et les idées reçues* », René Burle, chargé de mission « Environnement » au Conseil Général et membre du « Groupe loup », avançait que « *pourtant, les loups ont leur place dans l'écosystème. Notre réflexion n'est pas un discours facile où l'on se conforte dans une espèce d'"ayatollisme écolo", mais où l'on essaie d'affronter par la discussion ceux qui ne comprennent pas. [...]. Aucun lobby n'a droit de vie ou de mort sur un animal ! Le loup est un patrimoine universel. Les parcs nationaux sont là, véritables sanctuaires de la vie naturelle* ». Il ajoutait, comme pour minimiser cette déclaration finalement plus "ayatollesque" qu'écologiste : « *Aujourd'hui, il convient simplement de gérer la situation avec les troupeaux et le gibier* ». Un pas en direction des éleveurs de moutons et des chasseurs ? (Bayetti, 1994).

Dans un article du quotidien *Le Monde*, Roger Cans évoque les différentes affaires concernant des loups en France ces dernières années, et notamment l'affaire du loup des Vosges. En effet, les éleveurs membre de la FDSEA réclament « *l'extermination du fauve sanguinaire* ». Avec douze brebis et une pouluche à l'actif du fauve en question, le préfet d'Épinal « *envisage d'autoriser la mise à mort de l'égorgeur* », même s'il s'agit d'un animal officiellement protégé en France depuis la ratification de la convention de Berne, en 1990. L'arrêté du 22 juillet 1993, qui établit une nouvelle liste des mammifères protégés, autorise cependant la capture ou la destruction, dans le cas de l'ours, du lynx et du loup, pour prévenir des dommages importants aux cultures et au bétail, ou dans l'intérêt de la sécurité publique, ou pour assurer la conservation des espèces. Pendant ce temps, dans le Mercantour, beaucoup plus d'animaux tombent sous la dent des meutes qui s'installent dans les meilleures conditions possibles. Trois chercheurs sont affectés à plein temps au suivi de *Canis lupus* : deux spécialistes des traces et du pistage, et un vétérinaire chargé de l'expertise des dégâts aux troupeaux. Sans parler des gardes-moniteurs qui sont tous mobilisés pour signaler chaque indice et se porter au plus vite chez les éleveurs attaqués (Cans, 1994b).

119. L'euphémisme "dérangement" employé dans les textes officiels correspond pourtant à un véritable stress difficile à quantifier. Il semble pourtant évident qu'un troupeau de brebis ayant fait une telle rencontre en gardera le souvenir comme expliqué dans une thèse de doctorat en sciences : « Les dangers appris par l'individu au cours de ses expériences passées : un stimulus peut susciter de la peur parce qu'il a été associé à d'autres stimuli aversifs (conditionnement passif). L'apprentissage joue ainsi un rôle important en permettant à l'individu d'identifier rapidement et durablement des sources de dangers potentiels. Par exemple, un animal évitera, ou se montrera plus prudent, dans une zone où il a dernièrement rencontré un prédateur » (Viérin, 2002).

A la lecture de cet article, on est frappé par la différence de traitement vis à vis de la même espèce en matière de gestion des individus selon qu'on se situe dans les Vosges ou dans le Mercantour. Il ne faut toutefois pas oublier que le statut de Parc national oblige les dirigeants du Mercantour à protéger intégralement sa faune sauvage, quelle qu'elle soit, prioritairement aux troupeaux domestiques qui ne font pas partie de la vie naturelle au sens que lui donnait ci-dessus René Burle.

Quelques mois plus tard, Roger Cans s'interroge à nouveau sur les problèmes engendrés par la protection de la faune et de la flore en cas de risques pour les hommes ou leurs biens. Les articles du projet de loi Barnier touchant à ce délicat sujet, inquiètent les défenseurs de la nature¹²⁰.

La loi du 10 juillet 1976 sur la protection de la nature est considérée par les associations de protection de la nature comme « *un excellent texte* », car depuis cette date « *la flore et la faune sauvages ne sont plus res nullius, c'est-à-dire n'appartenant à personne, mais bel et bien un patrimoine national que l'État entend protéger. [...]. Seules les espèces classées comme gibier ou nuisibles peuvent être capturées ou détruites* ». Or, cette loi s'est rapidement trouvée inapplicable car la liste des espèces à protéger était bien trop longue. Malgré tout, elle a eu pour effet de faire évoluer les mentalités. Presque plus aucune espèce n'est aujourd'hui considérée comme nuisible, à l'instar des rapaces, reptiles, ou crapauds. Contrairement à l'ancienne situation, « *la faune sauvage est si protégée que l'on voit aujourd'hui proliférer certains animaux comme le sanglier, le chevreuil, le cerf, le goéland, le héron cendré ou le cormoran* ». Chasseurs, pêcheurs, pisciculteurs, agriculteurs, éleveurs demandent au Ministère de l'Écologie d'intervenir pour faire autoriser à titre exceptionnel, la capture ou la destruction d'un animal protégé. Si l'amendement à la loi Barnier était accepté, « *les chasseurs pourraient à nouveau tirer le goéland, l'étourneau, le héron cendré, le cormoran, la corneille noire, la pie ou la buse variable, dont les effectifs sont florissants et les mœurs parfois nuisibles, sur le modèle d'un arrêté de 1993 autorisant la capture éventuelle d'un ours, d'un loup ou d'un lynx dont le comportement particulier présenterait un risque grave pour la population* ».

L'ouverture de ces brèches a fait bondir les associations environnementalistes (FRAPNA, CORA, FNE) qui déplorent que « *des espèces comme le flamant rose, le héron, le martin-pêcheur, voire les rapaces puissent à nouveau être détruites* ». Selon Lionel Brard de FNE, « *il faudrait substituer la notion d'animal nuisible, bien identifié et localisé, à la notion actuelle d'espèce nuisible, qui range d'un seul coup toute une famille au banc des accusés* », faisant ici un pas dans la désacralisation.

En matière de justice, apparaissent pourtant des différences dans la notion d'espèce protégée. Le Conseil d'État a par exemple rejeté la requête d'un propriétaire dont les arbres avaient été abattus par des castors, au motif qu'un particulier n'a pas à être indemnisé par les pouvoirs publics lorsqu'il est victime d'une politique nationale de protection.

En revanche, la cour d'appel administrative de Lyon a tranché en faveur des riziculteurs camarguais victimes des ébats des flamands roses dans leurs semis (Cans, 1994a).

On voit bien, à travers la lecture de ce texte, la complexité de la mise en œuvre des lois dans tout ce qui touche de près ou de loin à la protection de la nature. Nous sommes là face à des sujets neufs, en perpétuelle évolution, avec des enjeux méconnus, et en présence de groupes de pression aux intérêts divergents. Seul le bon sens pourrait prévaloir. C'est à travers ces notions d'espèces nuisibles ou d'individus nuisibles appartenant à ces espèces, évoquées par des protecteurs de la nature eux-mêmes, que pourrait effectivement se mettre en place une véritable gestion raisonnée d'individus provoquant systématiquement des dégâts, comme peuvent le faire certains prédateurs, indépendamment de tout jugement sur l'espèce à laquelle ils appartiennent.

120. Loi n° 95-101 du 2 février 1995, relative au renforcement de la protection de l'environnement. (loi BARNIER) (JO du 3 février 1995 et rectificatifs au JO du 20 et 21 février 1995).

C. 8. 2 - 1995 : menaces de jacqueries

En janvier 1995, *Le Provençal Dimanche* imprime des titres chocs prompts à accrocher l'œil du profane : « *Ventrée de brebis dans le Mercantour* » ou encore « *Le loup ne sert à rien ? Un coucher de soleil non plus !* » (Le Provençal, 1995a, b), petites phrases habiles sur le plan de la communication dans le style « slogan publicitaire », mais bien inutiles sur le plan du réel problème posé brutalement par un prédateur oublié. En même temps, cet article attribue la responsabilité du massacre non aux loups, mais aux chiens errants, thèse soutenue, on l'a vu, par M.-O. Guth : « *Les loups ne tuent que pour manger, et "proprement", alors que les chiens errants sont rendus fous par le sang* ».

Ouvrons une parenthèse sur cette question. Je ne suis pas certain qu'on puisse qualifier ainsi le comportement d'un animal sauvage ou domestique sans tomber dans une sorte d'anthropomorphisme basique : les loups tuent sans aucun doute pour manger, mais quand les proies sont abondantes et faciles, une forme de jeu peut s'installer à l'intérieur du groupe et expliquer ce que les biologistes appellent le *surplus killing*¹²¹ : dans ce cas, ils tuent plus que ce qu'ils peuvent manger. Chez des chiens domestiques, on peut observer un comportement semblable. L'instinct de la chasse en meute reprend le dessus, et même des chiens de bergers laissés en déshérence peuvent jouer en groupe avec leurs proies, et montrer ensuite à leur maître une certaine satisfaction (observation personnelle). Cette attitude est insupportable pour l'éleveur. Un chien ayant fauté dans ce sens sera impitoyablement éliminé.

Bien que ne souhaitant pas particulièrement montrer des cadavres de brebis, je tiens à bien faire comprendre l'action du prédateur. En participant aux recherches d'animaux disparus dans un alpage du Queyras, j'ai pu constater que sur douze bêtes tuées ce jour-là, une seule était entièrement mangée. Les autres étaient « proprement » saignées d'un coup de croc à la jugulaire, mais intactes. L'animal consommé présentait les signes caractéristiques de l'action d'un loup : peau découpée au niveau du cou et retournée « en chaussette » sur les postérieurs, contenu digestif écarté de la carcasse (Figure 42).



Figure 42 : Cadavre de brebis attaquée par le loup (photo Vincent, Inra – Ecodéveloppement, Queyras, août 2005)

121. Il est probable que ce soit là un mécanisme de survie, le comportement agressif envers la proie étant un développement évolutionniste pour devenir un chasseur accompli. La plupart des cas de massacre en surplus se produisent quand la proie est désavantagée. Dans ces conditions, dépense énergétique et prise de risque sont faibles pour le prédateur.

Je laisse le soin au lecteur d'imaginer l'angoisse de la bergère, de son patron, et aussi du troupeau qui refusait quelques jours après l'attaque de retourner sur ce *quartier* d'août. Quant aux éleveurs locaux des alpages voisins, passablement énervés, ils sillonnaient la montagne, tentant de rassembler les éléments nécessaires au déclenchement officiel de tirs de loups. Jusqu'à présent, dans le Queyras, ils n'y sont jamais parvenus.

En mars 1995, les chasseurs font une nouvelle proposition. Bernard Baudin, président de la Fédération départementale de chasse des Alpes-Maritimes et de l'Association nationale des chasseurs de montagne fait un bilan de l'action des loups du Mercantour sur la grande faune chassable : « *Un loup consomme en moyenne 3 kg de viande. Les dix loups du Mercantour ont donc besoin de 30 kg de viande, soit trois animaux par jour et un millier par an. Ce prélèvement, avec l'accroissement de la population, va devenir insupportable* ». Pour répondre à ces besoins, il formule trois propositions d'aménagement de la cohabitation : poursuite de la protection des moutons, limitation du nombre de prédateurs à six et réintroduction de grands cervidés pour leur servir de nourriture. Le PN du Mercantour est d'accord avec la première et la troisième proposition, mais pas avec l'idée que l'on puisse ou doive réguler l'espèce comme le font pourtant les chasseurs à travers les plans de chasse pour le grand gibier : « *La population actuelle n'est pas viable. Le loup, au sommet de la pyramide, n'a pas de prédateur. Il s'auto-régule naturellement par la limitation des naissances et par la défense d'un territoire largement supérieur aux besoins* » (Fronzes, 1995b). Il faudrait ajouter à ces facultés, la grande mobilité de l'animal qui va le conduire à coloniser rapidement d'autres zones de chasse. Pourtant, les loups vont quand même au plus facile : tout d'abord troupeaux domestiques, mais aussi nouveau-nés des chamois, chevreuils, bouquetins et autres mouflons. Ainsi, l'inquiétude des chasseurs sera-t-elle confirmée dans les décennies à venir ?

Malgré les indemnités accordées par l'État pour les pertes d'animaux (550 à 2000 F par agneau tué, 800 à 1600 par brebis et 1500 F pour le stress du troupeau) suite aux procédures de constat (Dahier, 1995), l'année 1995 va connaître la première révolte des professionnels de l'élevage qui organisent une manifestation à Nice. Ils s'associent avec les chasseurs et se regroupent en Ligue des Opposants aux Loups (LOL) (Rivière, 1995). La phrase d'introduction du bulletin mensuel n° 201 de juin 1995 de l'Office National de la Chasse, met le feu aux poudres : « *Soupçonné d'être l'incarnation du diable, de dévaster les troupeaux de moutons, de croquer les enfants, les mères-grands et les voyageurs égarés, le loup a été chassé, piégé, déterré et empoisonné durant des siècles* » (Pouille, 1995). En réaction, les éleveurs excédés menacent de jacqueries (Traverson, 1995).

Pendant ce temps, les médias dans leur ensemble, en quête de sensationnel, inaugurent cette année l'expression « guerre du loup » qui obtiendra un certain succès. Par exemple *Le Monde*, *Libération*, *Le Figaro*, *Le Parisien*, *Nice-Matin*, *La Provence*, *L'Indépendant des Pyrénées-Orientales*, *La France Agricole*, *Terre Dauphinoise*, *Voilà.fr*, *Loup.org*, utilisant des variantes guerrières : « *La guerre du loup a commencé dans les Alpes françaises* » ; « *La guerre des loups repart dans le Mercantour* » ; « *Guerre des loups : attentat contre un pont près de Nice* ».

En septembre 2005, un loup est découvert à Isola 2000, tué à la chevrotine. Corinne Lepage, Ministre de l'Écologie, condamne fermement cet acte : « *La conservation des loups fait partie de nos engagements internationaux* », dit-elle. Le coupable risque six mois d'emprisonnement (Fronzes, 1995c). Le WWF enfonce le clou : « *Dans un Parc National, priorité doit être donnée à la nature et non aux activités humaines* » (WWF France, 1995).

C. 8. 3 - 1996 : arguments délétères contre rumeurs de réintroduction

Cette année va voir émerger l'action d'associations de protection de la nature qui pourraient être qualifiées de radicales, tant leur propos et leurs actes expriment la violence face à des éleveurs de plus en plus irrités par les dégâts des loups sur leurs troupeaux. Ainsi, après l'ASPAS (Association pour la protection des animaux sauvages) qui avait déjà déposé plainte contre X dans l'affaire du loup tué à Isola 2000, le Mouvement des Écologistes Indépendants (MEI), avec à sa tête le Conseiller Régional Patrice Miran, pose « *les fondements d'une politique de la protection animale* ». Les associations se constitueront en comité de vigilance afin de donner l'alerte si le respect des animaux est outragé, et cela pour tous les milieux (marin, urbain, rural). Pour ce qui concerne la montagne, la « Charte » se prononce en faveur des loups : « *Les parcs nationaux sont là pour protéger la faune sauvage et non l'élevage. [...]. Le parc du Mercantour doit revenir à ses seuls locataires légitimes : les animaux sauvages* » (Nice-Matin, 1996a). P. Miran propose aux éleveurs de se reconverter vers la production de lait sur le modèle italien. Sinon, « *des actions coup de poing type Greenpeace sont envisagées* » (Fronzes, 1996b). Le 11 avril, il tente de faire passer une motion au Conseil régional dans ce sens. Malgré le soutien du Front National, elle est rejetée (La Vie agricole, 1996).

Les titres choc font florès également chez les journalistes de la presse agricole. Ainsi, Sonia Piva n'hésite pas à annoncer « *les montagnes de Sospel endeuillées par les loups* » (Piva, 1996). Mais il est vrai que les dégâts augmentent. Devant la passivité du gouvernement – Corinne Lepage, ministre de l'écologie, vient d'exclure les tirs de loups et le zonage, tout en projetant la neutralisation physique d'une meute (Nice-Matin, 1996c) –, et face à une première proposition de tourisme du loup précisément dans un vallon proche du lieu de sa première observation : « *Une randonnée en forme de safari-photo. Idéale pour partir à la rencontre du loup de Cerise* » (Nice-Matin, 1996b), la chambre d'agriculture des Alpes-Maritimes veut porter plainte contre X avec constitution de partie civile pour « *introduction illégale* » (Fronzes, 1996a). En se positionnant ainsi contre les preuves scientifiques de l'ADN, dont les premiers résultats sont publiés en novembre 1996 dans le N° 1 de *l'Infoloups* (voir ci-dessus, la section B4 de ce chapitre), les éleveurs se sont probablement coupés des 80% de français dits « *favorables au loup* ». Ce sondage commandé à la Sofres par le Ministère de l'Environnement est signalé par un article du *Particulier Pratique*. Ce même article laisse entendre que « *le stress des bergers [...], cela existe. C'est d'ailleurs reconnu et dûment indemnisé, de même que les agnelages compromis et autres avortements de brebis perturbés par la bête noire. Bref, quand il perd une bête, le berger reçoit une indemnité trois fois plus élevée que s'il l'avait vendu à l'abattoir. Ce n'est donc finalement pas une mauvaise affaire* » (Le Particulier Pratique, 1996). Les éleveurs, selon cet article, auraient donc tout intérêt économiquement à se faire prélever des brebis par le loup ? Cet argument irrecevable a pourtant connu un certain succès sur les forums de discussion Internet.

En juin 1996, *La Vie Agricole* réagit et tente de redorer le blason de la profession en publiant deux articles. Le premier annonce un festival de l'élevage destiné à montrer le savoir-faire des éleveurs dans les productions de qualité. L'auteur en profite pour égratigner au passage le projet Natura 2000 et le fantasme de la nature sauvage (Gabelier, 1996). Le second, d'une conseillère agricole, est titré « *Le mouton, une débroussailleuse silencieuse et écologique* », accompagné de schémas de circuits de troupeaux en alpage montrant le rôle écologique des moutons (Bassoleil, 1996). Ces tentatives de réhabilitation du métier d'éleveur ovin à travers des manifestations publiques ont eu un certain écho. Nous avons vu le succès des foires et autres défilés de troupeaux auprès des citoyens. L'idée du mouton, moyen de lutte contre la déprise, et en particulier pour prévenir les incendies de forêt, fait son chemin, même si la réalité n'est pas aussi simple : une brebis n'a jamais été une débroussailleuse. Employés comme tel, les troupeaux risqueraient d'ailleurs de provoquer des

catastrophes écologiques rappelant la triste période d'interdiction du pâturage en forêt pour cause de surpâturage. Pâture en sous-bois demande un savoir-faire aussi bien des bergers que des animaux.

La parution du premier numéro de *L'Infoloups* édité par la Direction Régionale de l'Environnement Provence-Alpes- Côte d'Azur en novembre 1996 aborde ce thème dans un court article faisant part de la volonté de l'État de prendre en compte le rôle positif du pastoralisme sur l'entretien des milieux de grande valeur biologique. Ce bulletin d'information conçu pour prôner la cohabitation entre loup et pastoralisme, aborde dans ce numéro la perte économique résultant des attaques de loups sur les troupeaux, et la mise en place d'une procédure « *pour prévenir, minimiser et compenser l'impact des dommages occasionnés par le loup au cheptel domestique* ». L'article conseille ce qui va devenir la seule doctrine : protéger les troupeaux au moyen de la construction de cabanes, la pose d'enclos électrifiés et l'acquisition de chiens de protection (L'Infoloups, 1996).

Toujours dans ce numéro, René Burle, président du Groupe Loups et responsable de France Nature Environnement, lance un appel à la modération à la représentation associative de l'écologie : « *Il y en a assez du positionnement "donneur de leçons" du monde associatif environnemental et citoyen à 90%. Croyez-vous que pour la ruralité, le mode de vie des citoyens est à citer en exemple du simple point de vue écologique ? Alors, un peu de modestie me paraît nécessaire, et un peu de compréhension aussi. Ce n'est rien comprendre à l'évolution rurale depuis 100 ans que de dire à des gens, dont les parents ou les grands-parents se sont battus contre les loups pour les éradiquer que ceux-ci peuvent revenir sans limites et qu'ils n'ont qu'à accepter cette "demande sociale" exprimée par 80% d'opinions favorables au retour du loup. Il faut accompagner cette crainte, la faire évoluer vers plus de modernité et d'issues positives, mais en tout cas, ne pas la déconsidérer* ».

Quelles sont donc les propositions de R. Burle ? D'abord, sur un plan économique, « *il faut activer des réseaux de distribution courts et créer des plus values sur place pour les produits agricoles de montagne. En un mot, labelliser « le pays du loup* ». Ensuite, sur le plan social, « *animer des rencontres, village par village, afin que le débat sur le loup devienne enfin un débat interne aux zones rurales concernées* » (Burle, 1996). René Burle s'inspire dans ses propositions de ce qui se fait depuis longtemps dans les Abruzzes (voir plus haut la section C. 7. 2). Il veut faire évoluer les paysans à travers la valorisation des productions. La clientèle visée n'est pas seulement le touriste. Il s'agit d'intéresser l'immense population vivant sur la Côte d'Azur, réservoir financier insoupçonné coupé depuis longtemps de ses racines rurales. Néanmoins, son appel à un changement de discours plus conciliant n'aura guère d'échos.

Ainsi, en décembre 1996, Lionel Brard, président de FNE souhaite une « *Bonne année aux loups des Alpes : c'est comme un zeste de fraîcheur de vie sauvage. Se battre pour un loup vivant, c'est se battre contre l'appauvrissement de la diversité. Nos écosystèmes montagnards se transforment en poulailler [sic] à ciel ouvert. La vie a besoin du loup et l'homme a besoin de la vie* » (Sciences & Nature, déc. 1996).

C. 8. 4 - 1997 : les éleveurs construisent leur défense

Ce à quoi répond, le président du Centre départemental des jeunes agriculteurs (CDJA) et éleveur transhumant dans le Mercantour : « *Les conditions de vie deviennent intenable avec la menace permanente des attaques et la garde des troupeaux de nuit. [...] Les meutes attaquent parfois en même temps, dans des secteurs différents. [...] Ce qui nous a choqué, c'est le déploiement d'informations médiatisées relayées par la presse, la télévision et les associations écologistes en faveur du loup. Une véritable campagne planifiée pour justifier la présence du loup en jouant la carte affective auprès de l'opinion publique. On a l'impression d'avoir en face de nous un lobby*

très orienté, alors que le véritable débat vis à vis de l'opinion publique n'a pas vraiment eu lieu avec tous les éléments de connaissance objective » (Le Jaouen, 1997).

Clément Gaubert, éleveur dans la Drôme et installé sur des surfaces embroussaillées de collines relève l'incohérence de l'arrivée imminente des prédateurs dans un milieu reconnu par l'écologie comme stratégique et répond à sa façon à la surenchère écolo-environnementaliste de L. Brard : *« Pour continuer à exister, nous et nos moutons avons besoin avant tout de quiétude. Nous savons le prix à payer en cas d'attaques de chiens, le temps qu'il faut passer en recherches et constats, la surveillance accrue, l'appréhension des troupeaux à retourner sur les lieux des attaques, les conséquences économiques à court et moyen terme (retournements de matrices, rejet d'embryons) etc... Tout cela va à l'encontre de la finalité de notre travail et de l'orientation actuelle à l'élevage extensif : élaborer un produit naturel et de qualité, entretenir et garder un maximum d'espaces ouverts. Ce n'est pas avec des tensions supplémentaires que nous accomplirons cette démarche. Au contraire, il faudra pour cela plus de troupeaux, il faudra encore plus simplifier notre travail, donc plus de clôtures, donc plus de tranquillité. [...] Nous nous considérons comme les premiers écologistes sur le terrain. Nous n'avons pas de grandes théories rédemptrices, nous sommes des écolos au jour le jour du 1^{er} janvier au 31 décembre, sous le soleil cuisant comme sous la pluie battante, et nous considérons que l'écologie c'est avant tout ne pas déséquilibrer, ne pas détruire, ne pas nuire » (Gaubert, 1997).* C. Gaubert tiens là un discours moderne sur le rôle du pastoralisme. Il conteste à L. Brard l'exclusivité de l'écologie. En prônant l'écologie ordinaire au quotidien, il se positionne contre une écologie du spectaculaire.

Nous sommes ici loin de la thèse explicitement relayée par des journalistes, selon laquelle, si les éleveurs ne s'adaptent pas à la cohabitation avec le loup, ce serait à cause d'une peur ancestrale inculquée par les contes pour enfants.

A.-D. Mousset, dans La Provence du 13 août 1997, s'exprime dans ce sens : *« La France réapprendra-t-elle, demain, à vivre avec ce prédateur naturel qui a longtemps hanté ses plus obscurs fantasmes ? Le plus difficile sera d'extirper de nos mémoires, abreuvées de contes d'enfants, la vieille peur du loup » (Mousset, 1997).* Cette idée nourrit le fond de commerce de spécialistes de la biologie du loup (Carbone, 1994, Moutou in Monicat *et al.*, 1999).

En attendant de chasser leurs peurs, les bergers obtiennent le soutien d'élus des Alpes-Maritimes issus de divers bords politiques. Ainsi, Maître Balarello, sénateur-maire de Tende : *« Les élus choisissent, dans leur très grande majorité, le maintien des éleveurs en zone de montagne. [...] La suppression du pastoralisme entraînerait, outre la désertification rurale, le développement des feux en été et des avalanches en hiver, à la suite du défaut d'entretien de la prairie alpestre ».* Plutôt que de mettre les troupeaux dans des enclos, Me Balarello propose l'inverse : un grand parc de 150 à 200 hectares où les loups pourraient être regroupés (Platano, 1997).

Quant à André Aschieri, député des Verts des Alpes-Maritimes, il abonde dans ce sens : *« Je suis d'accord pour la cohabitation, mais si elle s'avère impossible, je donnerais la priorité aux éleveurs et demanderais que l'on mette les loups dans des parcs gardés » (Fralon, 1997).* Par cette position, A. Aschieri se démarque ainsi de la ligne de son parti tel qu'annoncé par son organe de presse : *« Haro contre la ministre qui a autorisé, fin juillet, contre l'avis des associations de protection de la nature et de l'environnement, la capture de deux loups du Parc national du Mercantour. [...] Le ministère aurait lancé cette opération suite aux pressions des bergers qui se plaignent des "ravages" causés par les loups dans les troupeaux » (Vert-Contact, 1997).* Les guillemets employés autour du mot ravages tendent à montrer que les éleveurs exagèrent les méfaits des loups sur les troupeaux.

Le 29 septembre 1997, les éleveurs manifestent à Nice accompagnés de 2000 moutons symbolisant les animaux tués par les loups depuis leur retour en France. Parmi leurs revendications, ils réclament l'enlèvement des loups et non plus leur éradication (Huault, 1997).

Un mois plus tard, un article extrêmement novateur paraît dans *Vert-Contact*, l'hebdomadaire des Verts français, sous la plume d'un éleveur ovin-caprin du Var, Denis Carel. En substance, le loup est présenté comme un fléau. Mais la guerre que se livrent pro et anti loups ne favorise pas la mise en place d'un règlement du problème qui serait basé à la fois sur « *la protection passive des troupeaux (chiens de protection, regroupement nocturne, dispositif de surveillance et d'alerte, etc) et sur une protection active qui autoriserait des méthodes d'autodéfense du berger près de son troupeau (tir à balle en période de chasse, ou tir à balle plastique) et qui évaluerait les prérogatives d'une louveterie nationale autorisée à intervenir en cas d'attaques sur un troupeau, pour piéger et réguler le nombre de loups* ». De plus, l'éleveur prédit un avenir radieux au loup qui n'est pas une espèce en voie de disparition au niveau mondial : « *Le Parc National du Mercantour est une étroite banane, d'environ 60 000 ha, constituée de montagnes et de vallées où l'activité humaine a toujours été présente. Rien à voir avec les dimensions des territoires du Grand Nord américain, où la faune peut se réguler elle-même sans intervention humaine. [...] On peut parier que [...] le loup va progressivement recoloniser l'ensemble de notre territoire dans les trente prochaines années* ». Denis Carel souhaitait mettre en œuvre au sein des Verts une réflexion aboutissant à l'organisation d'un colloque « *Gestion des territoires ruraux et protection de la faune sauvage* ». Ses idées n'ont pas trouvé d'échos dans sa corporation ni même dans son parti politique¹²². Mais elles font peu à peu leur chemin dans les esprits, encore aujourd'hui (Carel, 1997).

Le 11 décembre 1997, la FDO de la Drôme organise le premier colloque sur les conséquences du retour du loup réunissant des éleveurs, des écologistes, des chercheurs, des hommes politiques. Michel Brach, représentant la FNE propose un arbitrage sur le loup : « *Nous cherchons des solutions raisonnables en considérant que les besoins des personnes sont essentiels... Il faut étudier si l'impact sur l'élevage est acceptable avec des compensations* ». A quoi lui répond Charles Monges, Conseiller général de la Drôme et ancien président de la FNO : « *Qui doit supporter ce prédateur ? Les seuls à faire les frais de sa présence sont les bergers : acheter des chiens de protection, des clôtures spéciales, garder les animaux sont des contraintes fortes en période économique difficile* » (Diependaele, 1998).

C. 8. 5 - 1998 : année de l'extension géographique des meutes

L'année suivante, les meutes gagnent du terrain. Après être sorties du Mercantour en 1997 (dégâts sur les alpages de l'Ubaye et quelques observations de loups effectuées par des chasseurs dans le Queyras), de nombreuses attaques sont enregistrées dans le massif du Queyras pendant l'été 1998. Ainsi, on ramasse 22 bêtes mortes et 19 blessées sur les alpages d'Abriès (Malrif par deux fois, puis le Roux), de Ristolas, de Ceillac, d'Arvieux. Quatre attaques sont comptabilisées dans le massif voisin du Béal-Traversier. Dans l'urgence, le Préfet des Hautes-Alpes, par l'intermédiaire du PNR Q, « *décide d'équiper rapidement les bergers de moyens de liaison radio* » (Beveraggi, 1998). Dans le même temps, 192 bêtes sont retrouvées mortes ou blessées en Isère. Michel Deprost, journaliste

122. Les Verts des Hautes-Alpes, tout en défendant l'élevage extensif de montagne et transhumant, prêche exclusivement pour la protection des troupeaux et la cohabitation. Des arguments habituels, tels les dégâts de chiens, les maladies, la foudre, les difficultés économiques, la taille des troupeaux, le système de garde, sont mis en avant comme autant de causes posant plus de problèmes que les attaques d'un prédateur. La comparaison avec les pays voisins s'accommodant d'importantes populations de loups, contrairement à la France, revient systématiquement dans les articles.

au *Progrès*, rend compte de manière sensible de la vie d'un berger transhumant du Queyras confronté aux conditions de prédation :

« Cinq heures et quart, le berger part dans la nuit [...]. Un dernier raidillon. Les bêtes sont là. Elles ne sont pas encore parties manger. Le berger règle le tonnefort, un canon à gaz dont les coups secs emplissent la montagne toutes les dix minutes : « *Avec le loup on voudrait presque réduire notre métier à de la surveillance, que nous soyons là pour protéger le troupeau du loup, pour redescendre seulement les bêtes vivantes* ». On risque de perdre une culture. Le berger est plus qu'un gardien. Il veille au confort du troupeau. [...] Quand il pleut, il le mène dans un *quartier* où le sol en pente est drainé. Par temps sec, il choisit un creux où l'herbe reste fraîche. Il empêche de délaissé trop vite un secteur pour un autre meilleur où les bêtes voudraient se régaler de sainfoin. L'équilibre est aussi celui de la montagne. Le troupeau ne doit pas éroder. Aujourd'hui, le berger suit les brebis blessées dans la panique. Il a dû saigner une mère, accompagner les gardes pour les constats, prendre les mesures pour d'autres attaques. Cet après midi, un hélicoptère montera à 2 600 mètres deux cabanes de chantier sommairement aménagées : « *Je pourrais rester là-haut au mois d'août* ». Pas question de faire redescendre le troupeau chaque soir. Pas toujours romantique la vie de berger. Inutile que le loup rajoute du travail, égorge vingt bêtes pour goûter une épaule et un gigot. Le loup, le berger ne veut pas qu'on lui fasse la part trop belle » (Deprost, 1998).

N'est-ce pas cette « part trop belle » qu'il s'agit d'évaluer ?

Pour l'heure, la panoplie des mesures de protection passive des troupeaux que sont la surveillance de jour comme de nuit par des hommes et des chiens, et le regroupement nocturne en parc, doublée d'explosions de canons à gaz (tonnefort), d'épouvantails (lanières ou fladeries), d'éclairages (projecteurs surpuissants alimentés par générateurs), de radio-téléphones, de guérites de surveillance (cabanes des *quartiers* d'août), de soutien psychologique (brigade pastorale) n'est pas sans rappeler une action d'ordre militaire. Cette accumulation de moyens de protection est peu apte à ramener la sérénité dans les alpages et surtout peu compatible avec l'idée d'un milieu naturel « vierge » et à haute valeur biologique. Si on souhaite conserver le loup, il faut pourtant en passer par là. Mais il manque un aspect plus offensif à ce dispositif. Nous y reviendrons en temps voulu.

Partie D : La colère des éleveurs et des bergers monte en puissance...

A partir de 1999, la polémique croît dans les médias au rythme de l'expansion des meutes. On a le sentiment d'assister à un véritable dialogue de sourds. Le traitement du dossier loup a soufflé les braises d'une polémique très inflammable et poussé les éleveurs à réagir.

Le 8 septembre 2001, à l'occasion de la première rencontre européenne des éleveurs victimes des prédateurs organisée à Nice par les syndicats d'éleveurs, plusieurs voix se sont fait entendre pour dénoncer le peu de cas qui était fait de l'élevage confronté à la prédation. La surprise fut surtout d'entendre des éleveurs venant de pays dans lesquels la presse annonçait que les relations éleveurs-prédateurs ne posaient pas de problèmes¹²³. Ainsi, des Espagnols, des Italiens, des Suisses, des Norvégiens ont pu marquer leur étonnement car ils avaient entendu dans leurs pays respectifs ce même discours : ici, tout va mal ; ailleurs, tout va bien !

La Norvège possède un système d'élevage comparable par certains aspects à ce qu'on pourrait rencontrer en France, à l'exception de l'absence de gardiennage. Les troupeaux de moutons ou de rennes sont en liberté dans des zones de prairies naturelles où ils sont soumis régulièrement aux attaques de divers grands prédateurs : loups, ours, lynx et gloutons.

123. A l'instar du magazine *Terre Sauvage* : « Il y a 600 loups en Italie et tout va bien ; il y a 2.000 loups en Espagne et l'élevage ovin y est florissant ; rien qu'au Québec il y a 8.000 loups et personne n'en parle : que se passe-t-il en France avec 20 loups ? » (Terre Sauvage, février 2003, n°180, p.67).

Veronika Seim, chargée de projet, représentant trois organisations norvégiennes d'élevage, s'exprime dans ce sens à l'occasion de la rencontre de Nice :

« Je représente ici 33.000 agriculteurs norvégiens. Je pense qu'on ne va pas me croire, en Norvège, quand je vais résumer ce que j'entends ici aujourd'hui. En fait, vous avez en France, en Italie, en Espagne, les mêmes problèmes, les mêmes sentiments et les mêmes ressentiments que nous, en Norvège. On pense, en Norvège, que vous avez moins de problèmes que nous et que vous êtes plus aptes à les résoudre. C'est l'idée qu'on a ».

En fait, l'élevage norvégien est encore plus déstabilisé dans son système que celui de ses voisins européens. La protection intégrale des loups dans ce pays crée chez ceux-ci un comportement tendant vers une certaine familiarité :

« Les attaques de loups dans leurs zones de reproduction sont si importantes qu'il est impossible, d'un point de vue éthique, de continuer à y faire paître du bétail. Les fermiers ont donc dû cesser complètement d'utiliser ces pâturages. [...]. Nous avons remarqué que certains loups montrent une moindre appréhension des humains, et commencent à se rapprocher des villages où ils effraient la population et tuent le bétail même dans les champs clos » (Seim, 2001).

Ce témoignage, renforcé par ceux des représentants des autres pays européens présents ont permis d'affaiblir l'argument souvent employé par beaucoup de médias. L'habileté des associations de protection de l'environnement à manipuler l'opinion a permis de jeter le trouble pour longtemps sur les pratiques pastorales. Bien des forums Internet, sur lesquels je ne souhaite pas m'attarder vu l'absence de rigueur de leurs modérateurs, permettent de faire tourner en boucle toutes sortes de propos mensongers. Ceux-ci finissent par faire souche et s'inscrire dans le débat public comme des arguments dignes de foi.

Malgré cette ambiance pesante, éleveurs et bergers, rencontrés pour des entretiens, m'ont tenu des propos plutôt mesurés sur la situation préoccupante face aux prédateurs aléatoires des loups. Les hommes et les femmes qui s'expriment travaillent avec les protections recommandées par l'État. Ce qui ne les empêche pas d'être encore confrontés à des attaques de loup.

Un administrateur du PNR Q rapportait les recommandations faites aux éleveurs par des conseillers issus de la mouvance écologiste.

« De temps en temps j'entends des arguments de la part, entre autre, des milieux... des Verts, comme on dit : "Il faut absolument que les éleveurs reviennent à des pratiques différentes, qu'ils remettent des petits troupeaux qu'on rentre le soir, qu'on protège, c'est facile. D'ailleurs regardez ce qui se pratique en Italie. Pourquoi pas chez nous ?". C'est illusoire et incomparable ! L'élevage italien n'a pas évolué de la même manière et pour tout un tas de raisons ! C'est un élevage de brebis laitières et pas de brebis allaitantes. Alors ce genre de discours, à la limite, autant cracher en l'air. Ou alors, il a un effet pire, c'est de faire monter la pression. Quand les éleveurs entendent ça, je vous garantis qu'ils montent au plafond. Il y a effectivement un problème loup ».

Ces conseils ont effectivement aggravé les tensions. Pourtant, s'adapter a toujours été une faculté de l'élevage ovin français transhumant. Nous l'avons vu à travers l'évolution de la conjoncture économique et des productions, du transport, des problèmes sanitaires, des variations brutales de la météo. La migration saisonnière exige par essence une adaptation continuelle des hommes et des bêtes. Avec le loup, l'adaptation, de conjoncturelle, devient structurelle, et engage les pratiques d'élevage dans des changements profonds. Cet éleveur en rend compte avec philosophie :

« Je suis pour le loup, mais chez les autres. Il ne faut pas qu'il change ma vie. Les proloups, eux, ça n'a rien changé dans leur vie... Que ça ne me perturbe pas mon petit train-train quotidien. Ah oui, j'y ai perdu. Mais le métier évolue. [...]. Alors, tu t'adaptes. Les loups, je sais que j'y aurai droit jusqu'à la fin de ma vie. Ils ne s'enlèveront pas comme ça. Mais qu'est-

ce que tu fais ? Tu d'adaptes... et tant que tu peux, tu tiens. Si ce n'est plus faisable, que ça dépasse les bornes, que le plaisir n'y est plus... qu'à chaque fois, ça te rogne un peu de plaisir... Mais bon, tant que l'équilibre se maintient... ».

L'éclairage des médias sur le métier d'éleveur transhumant et de berger a fait dire à certains qu'il allait évoluer grâce au retour du loup. Cette opportunité allait, par l'apport de subventions, créer un appel d'air nécessaire à la relance d'une activité en fort déclin. Mais se résoudre à rebondir sur cette opportunité ne semble pas satisfaire certains éleveurs soucieux à la fois de l'avenir et de ne pas laisser une profession dénaturée :

« L'élevage est en crise grave et justement, le loup va permettre de surmonter cette crise parce qu'on a des aides, des cabanes, etc. Oui ! Mais ce n'est pas ce qui encouragera des jeunes à rester, et ce qu'il faut voir, c'est quand même l'avenir. Est-ce qu'il y aura encore des jeunes qui feront notre boulot ? Est-ce qu'on veut remplacer les hommes par le loup ? On met toujours la bête à égalité de l'homme, ou même avant l'homme, et dans cette société, c'est ce qui me dérange un peu ».

D'autant plus que la mythification du prédateur brouille le message écologiste des défenseurs du loup. Pourtant certains éleveurs n'ont pas d'a priori contre un loup réellement sauvage :

« On a l'impression que le loup est un animal mythique. Dans les reportages, le loup c'est un animal super. D'accord. Mais, pour qui est-il fait ? ».

Mais la pensée unique distillée en vue de façonner l'opinion publique accentue le clivage : des travaux d'introduction d'espèces sont, selon cet éleveur, ruinés par le retour du loup. Le gaspillage d'argent occasionné par cette situation, son irrationalité, ne viennent pas soutenir l'opinion de personnes qui vivent sur le terrain au contact de la réalité des faits, surtout lorsqu'on leur oppose des arguments fallacieux :

« On a mis des millions de francs pour remettre le mouflon dans les Alpes. [...]. Ce n'est pas son biotope. Ça a coûté des millions pour les introduire, les suivre, les alimenter l'hiver, etc, et aujourd'hui le mouflon, c'est la première cible du loup parce qu'il est moins rapide et moins lesté que le chamois, et on nous dit : "De toute façon, ce n'est pas grave, il ne fait pas partie du biotope". Tout ça, ça nous énerve, mais les gens ne savent pas que le mouflon a coûté des millions pour le réintroduire. Et on se fout l'opinion publique à dos parce que quand on dénonce ces absurdités, on nous dit de la fermer parce qu'on est indemnisé... et grassement ! Et que de toute façon, quand on les envoie à l'abattoir, c'est bien pareil ».

Ce dernier argument choque énormément des éleveurs qui, de père en fils, ont su perpétuer leur métier. Ils n'admettent pas la remise en cause généralisée de leur activité par des personnes ignorant tout du pastoralisme, de ses contraintes, de ses finalités. Ils n'acceptent pas la critique systématique de leur compétence et des valeurs de leur travail. Ils rejettent cette pensée contradictoire et frelatée qui permettrait aux loups d'abîmer des animaux choisis, choyés, respectés et qui en revanche stigmatiserait leur rôle de producteur de viande. Cette véritable passion de l'élevage ne peut aller sans le respect des animaux composant le troupeau :

« Les gens ne comprennent pas qu'on puisse être attaché à nos bêtes, qu'on ait envie qu'elles transhument dans de bonnes conditions. C'est par rapport au troupeau qu'on réagit, et pas par rapport à nous. C'est par rapport au bien être de nos bêtes. Voilà ! On a l'impression aujourd'hui que le berger, qui depuis l'antiquité, l'ère des temps à vécu pour son troupeau et par son troupeau, ne compte plus. On vient nous dire : « Attention ! Il faut que vos bêtes soient bien menées ! ». Si jusqu'à maintenant nos bêtes étaient aimées et conduites de façon décente, c'est aussi grâce à nous. [...] Moi d'abord, mes brebis, j'y tiens comme à la prune de mes yeux. Il est hors de question que je laisse mon troupeau se faire bouffer par des bêtes. Ça, je ne peux pas l'admettre. Je les bichonne toute l'année. Si c'est pour aller les faire bousiller là-haut !!! »

Cet éleveur-berger queyrassin exprime le même sentiment. Il introduit une notion d'outil de travail, le troupeau, indissociable du métier d'éleveur. Or, ce troupeau, s'il est composé d'êtres fragiles est

aussi sa source de revenu. Une prime, même équitable, ne remplace pas la perte génétique issue d'un long travail de sélection :

« On nous dit : « Taisez-vous, vos bêtes sont indemnisées », nous ça, on n'en veut pas ! Parce que la brebis qui est retrouvée égorgée, celle-là d'accord, elle va être payée, mais le stress qu'il y a eu sur le troupeau ! Et bien, les brebis ne reagnèlent pas, ou alors elles avortent. Et l'année d'après, on a un gros trou dans l'agnelage ».

Car en dehors des dégâts visibles suite à une attaque, bêtes blessées ou mortes, il existe véritablement un traumatisme du troupeau vérifiable immédiatement. Un berger pointe ses difficultés depuis la dernière attaque subie par son troupeau sur le *quartier* d'août :

« Depuis cette attaque, les bêtes ont du mal à monter [*en crête*]. Parce que, normalement, jusqu'au 15 septembre, elles y sont bien sur les crêtes. Depuis deux jours, elles descendent, elles descendent... alors que les crêtes, c'est tout net. Elles n'y ont rien mangé encore... Ça te chamboule tout. [...] Ce matin, je me suis fait chier à mourir pour les envoyer là-bas ».

Les arguments employés par les protecteurs des loups pour discréditer le pastoralisme doivent être jaugés à l'aune du fossé qui s'est peu à peu creusé entre deux mondes : celui des bergers et celui du reste de la société. Ce berger exprime ce sentiment de manière volontairement exacerbée. Mais la confrontation à ce type de situation, assez fréquente selon ses dires, peut lasser des personnes ayant souvent choisi ce métier pour la relative solitude qu'il suppose. Alors on choque volontiers le passant en exagérant des pratiques occasionnelles mais pourtant nécessaires :

« Il y a, je crois, un trop grand décalage entre les citadins et le monde rural. C'est un fossé. C'est un canyon maintenant. (*sourire*). C'est à dire que le rapport des citadins avec la nourriture n'est plus le même que celui qu'avaient nos parents. Du temps de la génération d'avant, les gens avaient plus l'habitude. C'était une génération rurale, donc ils voyaient des animaux. Souvent ils avaient grandi avec. Ils savaient ce que c'était un animal, le tuer, le dépecer. Maintenant, c'est fini ça. Je le vois quand il y a une brebis qui traîne. Des fois, les gens viennent là. Ils sont affolés : "Vous avez une brebis qui traîne". "Oui, et bien elle traîne". Je leur dit : "Il faudra que je la saigne". Et je le fais exprès pour voir leur réaction. Ils sont choqués. "Mais comment ! Vous allez la saigner ?". "Et bien oui je vais la saigner. Qu'est ce que je vais en faire ? Elle va crever. Elle est en train de souffrir. Au lieu de la laisser crever à petit feu..." Ça, ça les dépasse. "Je vais la saigner. Elle ne sera pas perdue pour tout le monde. Ce sera pour les chiens, les corbeaux, les renards. Ne vous inquiétez pas. Ils vont trouver leur compte". A un moment donné, je me suis même demandé s'ils n'allaient pas me dénoncer à la SPA ! C'est marrant, ils ne comprennent plus. A la rigueur, ils n'arrivent même plus à comprendre que toutes ces brebis vont faire des agneaux qui vont aller à l'abattoir ».

Des siècles de lutte contre le loup ne sont pas oubliés de tous : « Si les ancêtres avaient supprimé cet animal, c'est sans doute qu'ils avaient de bonnes raisons de le faire », me dit un administrateur du PNR Q. Aujourd'hui, le tabou qui entoure cette espèce donne aux éleveurs le sentiment d'avoir définitivement perdu la liberté qu'ils avaient d'aller et venir sur les alpages :

« La montagne, c'était un espace de liberté. Il n'y avait pas de contraintes ni pour toi, ni pour les bêtes. Et aujourd'hui, on n'a plus cette liberté. On n'a pas le droit de se défendre contre un prédateur, ce que les hommes faisaient depuis des millénaires. Et c'est ça le plus dur... Ce qu'il faudrait, c'est que le berger puisse au moins avoir le droit de se défendre. Ne pas pouvoir se défendre face à un prédateur !... J'ai vu le loup à 50 ou 100 mètres en plein jour, et je n'ai pas pu le chasser. Il est rentré dans le troupeau ! C'est difficile de l'admettre... ».

Une jeune bergère, tout en tenant des propos extrêmement modérés sur la présence des loups en alpage, propose une solution envisagée par ailleurs : la mise en place d'une gestion des loups basée sur un effarouchement ciblé réalisé par les bergers eux-mêmes :

« Je ne pense pas qu'il faille tous les tuer. [...] Maintenant qu'ils sont là, il ne faut pas. Enfin... moi je ne suis pas d'accord de faire des battues et de commencer à tous les tuer, mais je pense qu'on devrait quand même avoir le droit de tirer sur ceux qui s'approchent du troupeau pour qu'ils comprennent que ce n'est pas du gibier, et que s'ils veulent bouffer... Parce que là, on les laisse faire. Donc forcément, ils prennent les brebis. C'est tellement plus facile ».

L'opinion publique colporte une série de clichés sur le comportement du loup. Tous les spécialistes sérieux du prédateur s'accordent pour rétablir la vérité. Un couple d'éleveurs ayant eu l'occasion de faire des observations d'attaques sur leur propre troupeau s'indigne :

« Et puis tout ce qui est dit : le loup attaque de nuit..., les bêtes faibles..., pour se nourrir... Ce n'est pas vrai ! On l'a vu tous les deux de jour, et le berger aussi, et il ne prend pas les malades. Il est capable d'en tuer plusieurs pour n'en manger qu'une ».

Et en effet, clichés et idées déformées ont grandement contribué à façonner l'image d'un loup à la fois en danger de disparition et en même temps emblème d'une nature idéalisée. Quelques spécialistes relèvent courageusement le défi de la vérité : la cohabitation ne peut passer que par un contrôle strict des populations de loups, n'en déplaise à leurs protecteurs inconditionnels.

Partie E : Vers une indispensable gestion du loup pour une réelle coexistence ?

L. David Mech, le grand spécialiste américain du loup, dans un article traduit en français, assénait quelques pertinentes remarques. Souffrant lui-même des positions qu'il prône, « Nous sommes dénigrés par beaucoup d'amoureux du loup en tant qu'ennemis de cet animal parce que nous reconnaissons la nécessité de contrôler souvent ses populations », il encourage la gestion de ses effectifs comme seul véritable moyen de protection des troupeaux : « Jusqu'à ce qu'une méthode de contrôle des populations de loups, qui ne soit pas mortelle, soit découverte, il apparaît qu'un contrôle léthal demeurera le moyen ultime pour contenir les dégâts occasionnés par les loups sur le bétail et les animaux de compagnie ». Sinon, à l'instar de ce qui est déjà réalisé par les chasseurs pour payer les dégâts de la grande faune sauvage aux agriculteurs, M. Mech pense qu'il serait envisageable que les dégâts des loups aux entreprises humaines ne soient plus pris en charge par l'État mais bien par les protecteurs du prédateur : « Au fur et à mesure que le coût des indemnisations augmente, le public peut fort bien commencer à demander que les associations de protection de la nature assument ces charges à la place du gouvernement. Dans tous les cas, sans contrôle des populations de loups, les gens pourraient s'opposer aux paiements ou aux dégâts causés par le loup » (Mech, 1996).

De son côté, X. De Planhol envisage carrément l'éradication du loup lorsque l'espèce fait son retour dans une région fortement humanisée ayant perdu tout contact depuis longtemps avec ce prédateur : « En Europe, le loup [...] doit sans doute garder sa place dans les régions où il avait réussi à survivre jusqu'à l'époque actuelle, parmi les populations montagnardes encore accoutumées à sa présence et le contrôlant par des moyens traditionnels, dans un équilibre assuré de longue date entre ses derniers représentants et les activités pastorales. Son retour dans des milieux désormais totalement humanisés et où il avait disparu ne peut que provoquer des drames socio-politiques qui, à très court terme, se révéleront lourds, et sans doute impossibles, à gérer » (de Planhol, *ib.* p 500-503).

Entre ces deux avis semblables, un administrateur du PNR Q me donnait son sentiment sur cette coexistence qui se met en place dans la douleur, laissant la question ouverte :

« Quand un berger me parle, je me mets à la place du berger, et quand le loup me parle – même s'il ne me parle pas – je me mets aussi un peu à sa place. Et ce n'est pas faux-cul. Ce n'est pas parce que je ne veux pas choisir. C'est simplement parce qu'il y a peut-être un challenge que peut-être on ne gagnera pas, on n'en sait rien, on n'a pas assez de recul, mais est-ce que cette

cohabitation est possible ou pas ? Je ne pars pas du principe qu'elle n'est pas possible. Je ne pars pas non plus du principe qu'elle est possible ».

Les instances européennes, garantes de la protection des grands carnivores, ont des positions pourtant pragmatiques quant à la résolution des conflits qui ne manquent pas de se déclencher, car dans ce domaine, aucune coexistence ne peut être idéale. C'est ce qu'explique un rapport de 1999 de la Commission européenne chargée d'examiner les projets LIFE-Nature : « La nature prédatrice des grands carnivores et les dommages produits aux animaux domestiques ont toujours engendré des conflits avec les populations humaines, discréditant ainsi ces prédateurs et rendant difficile leur cohabitation avec l'homme. Bien que ces espèces soient protégées par la loi (nationale et/ou européenne), leur élimination légale ou illégale est toujours une des méthodes pratiquées pour réduire les conflits. Plusieurs mesures, telles que la prévention, la capture ou l'élimination des individus à problème et l'indemnisation ont été récemment employées afin d'améliorer l'acceptation par l'homme de ces espèces discréditées. L'indemnisation est utilisée afin de pallier ou au moins diminuer les déséquilibres économiques et sociaux infligés à un groupe dû au désir d'un autre groupe de protéger ces espèces » (Fourli, 1999).

Il serait souhaitable d'autoriser les bergers à utiliser des armes d'effarouchement. Ceci, dans le but de décourager le comportement spécialisé. Cette pratique ancienne toujours en vigueur chez des peuples autochtones (Sami en Laponie, Inuits au Canada) et encore d'actualité en Espagne dans les Picos de Europa, est une forme « d'éducation » des loups ayant fait ses preuves. Il s'agit par là de créer pour les loups des conditions de vie telles que leurs facultés de grand prédateur soient encouragées en direction de la faune sauvage et non pas réduites à une simple « cueillette » sur les troupeaux domestiques.

Je voudrais revenir sur la position de L. D. Mech évoquée plus haut. Il relève un certain nombre d'idées reçues circulant parmi le grand public. Quoique relevées aux USA, elles pourraient s'appliquer à l'Europe, et notamment au cas de la France :

- « Selon certains, le loup ne s'attaquerait au bétail que lorsqu'il n'y aurait plus de proies naturelles disponibles ». A l'examen du régime alimentaire des loups, cette affirmation ne peut être retenue.
- « Des défenseurs du loup ont brandi à l'occasion de la mise en œuvre des tirs officiels le risque encouru par la disparition de membres d'une meute qui engendrerait un chaos social désastreux dans celle-ci ayant pour effet la multiplication de nouvelles meutes ». Suite aux quelques tirs réalisés dans les Alpes françaises, il n'a pu être fait de telles constatations.
- « Le loup limiterait socialement ses propres populations ». Le loup se comporte comme un chien en la matière et tente de reproduire au maximum son espèce. La différence avec le chien domestique est la constitution en meute soumise à un couple dominant. Les membres dominés de la meute désirant se reproduire doivent fonder à leur tour une nouvelle meute.
- « Parce que le loup figure dans la liste des espèces menacées aux États-Unis, cela signifie qu'il en reste très peu ailleurs dans le monde ». Nous avons vu l'état des forces du loup au plan mondial. Il est bon de rappeler que les petites populations françaises et suisses sont issues de l'extension de la grande population italienne. Il ne s'agit donc pas de considérer ce qui se passe à l'intérieur d'un pays, mais bien de faire des observations transfrontalières.
- « Le loup a une telle crainte de l'homme qu'il quitte les zones de forte activité humaine ou évite même de s'y installer ». A ce sujet, nous avons vu que le loup est opportuniste. Non seulement il n'hésite pas à s'en prendre aux troupeaux domestiques même défendus par des chiens de protection efficaces (cf. le film tourné par l'ONCF en vision nocturne sur un alpage du Mercantour dont de larges extraits sont montrés dans le film de Pierre Bressiant, « Un loup pour l'homme » (Bressiant, 2002), mais il attaque parfois en plein jour en présence du berger (cf. ci-dessus). En Roumanie, pays, il est vrai, possédant une des plus

forte population lupine d'Europe, il est parfois visible à l'intérieur de certaines villes, n'hésitant pas à se rabattre sur les ordures ménagères, comme les chiens.

Le spécialiste italien du loup, Luigi Boitani, dans une intervention à l'occasion du séminaire de restitution du programme français Life-loup, expliquait qu'aucune raison biologique ne motivaient des interventions pour éliminer des loups, mais simplement, il existait des raisons économiques, récréatives, préventives ou politiques de le faire (Boitani, 2003). Si sur le plan biologique, il est souhaitable que des animaux issus de croisement de loups et de chiens ne soient pas laissés en liberté, pour les autres raisons, il convient d'éviter ce que L. Boitani appelle lui-même le « laisser faire », c'est-à-dire le braconnage, illégal par définition, qui s'est mis en place en Italie : cette forme de prélèvement remplace une gestion exercée par l'État. Ainsi, en Italie, des conflits d'usage se règlent au coup par coup avec l'assentiment plus ou moins avoué d'un État démissionnaire en la matière. Si la situation française est plutôt explosive, la gestion du problème loup n'en est pas arrivée à ce stade. Il serait temps, même si les mesures à mettre en œuvre sont coûteuses, de prendre à bras le corps la résolution de ce conflit. C'est ce que le PNR Q a tenté de mettre en place dès les premières années de l'arrivée du loup sur son territoire avec une gestion « personnalisée » de ses alpages.

Ainsi, nous avons vu que peu de personnes prennent au sérieux les récriminations des éleveurs : l'État laisse filer une situation qui s'envenime un peu plus chaque année, la presse profite de la polémique avec une fâcheuse tendance à jeter de l'huile sur le feu et les associations écologistes restent braquées sur la protection unilatérale d'un loup largement fantasmé, tout en s'engageant dans des procès contre des éleveurs plutôt désarmés. Seul, le PNR Q fait des efforts louables pour éviter à ses éleveurs d'affronter seuls le problème de la prédation à l'image de cet administrateur : « Si vous voulez aider les éleveurs à supporter les prédateurs, il faut simplement aller les aider en montagne ». C'est l'origine de la mise en place dans ce massif de mesures originales de protection des alpages.

Nous allons maintenant détailler ces mesures qui, pour le moment, visent toutes la protection passive des troupeaux. Car, loi oblige, aucune « gestion officielle » des populations de loups n'a encore vu le jour dans ce massif, pas plus que la création d'une véritable « lupotechnie ».

Partie F : Une collectivité territoriale innove dans la protection des troupeaux

En complément des moyens de protection « officiels » que nous aborderons ensuite, des initiatives innovantes ont été prises par les dirigeants du PNR Q dès les premières attaques confirmées de loups sur les troupeaux ovins locaux et transhumants fréquentant le massif. Ces initiatives ont été réalisées dans le cadre du « Programme d'aide aux éleveurs et bergers » (Parc Naturel Régional du Queyras, 1999).

A l'occasion de la délibération du 14 octobre 1999, le Président du PNR Q, Pierre Eyméoud et le Comité Syndical du Parc considérant :

- Que la présence des acteurs économiques sur un territoire et des agriculteurs en particulier est le meilleur garant de la conservation et de la protection de notre environnement en Queyras.
- Les difficultés structurelles déjà rencontrées par les éleveurs et bergers dans cette zone de montagne éloignée des grands centres de consommation.
- Que le retour du loup [...] a pour effet d'accroître encore ces difficultés.
- Qu'il appartient au Parc :
 - D'être solidaire des acteurs économiques qui font la vie du Parc.
 - De dénoncer ces difficultés et handicaps supplémentaires aux pouvoirs publics afin que ceux-ci puissent mettre en place les mesures appropriées.

- De concevoir et mettre en œuvre un programme pluriannuel de soutien aux bergers – éleveurs à la mesure des problèmes rencontrés,

Décide d'adopter le programme suivant : mise en place d'un réseau radio permettant de mettre en liaison de façon permanente les bergers et les éleveurs des alpages les plus menacés par la prédation, construction de nouvelles cabanes d'altitude, création d'une brigade d'intervention pastorale chargée d'absorber le surcroît de travail dû à la mise en place des protections des troupeaux, mais aussi de créer une médiation basée à la fois sur les constats de dégâts sur troupeaux et sur le suivi hivernal des meutes.

La mise en place des diverses mesures de protection des troupeaux feront l'objet d'accompagnements spécifiques : accompagnement des éleveurs au choix, à l'éducation et à la mise en place des chiens de protection avec un suivi personnalisé, création d'une signalétique renforcée pour la prévention des accidents dus à ces chiens, équipement en filets des alpages qui n'en sont pas encore dotés.

Voici un historique des événements qui ont conduit à cette délibération, tel qu'il est dressé par le Comité Syndical du Parc :

« Durant l'été 1997, quelques rares cas de prédation sur les troupeaux ovins du Queyras ont mis en évidence la présence du Loup sur le territoire.

Durant l'hiver 1997/1998, les efforts d'observation déployés au sein du Réseau Loup 05 ont confirmé un début de fixation de l'espèce.

Dès la montée des troupeaux en estive 1998, les dégâts occasionnés par la prédation ont été très importants. Ils sont à l'origine de l'ensemble des mesures mises en œuvre dans l'urgence par le Parc avec ses partenaires locaux (DDAF 05 et CERPAM) pour venir en aide à l'élevage ovin :

- *distribution de clôtures électriques,*
- *hélicoptage de deux abris de berger en quartier d'août (isolés),*
- *expérimentation d'un réseau de radio communication en alpage,*
- *formation de quelques éleveurs à l'acquisition et à l'éducation des chiens de protection,*
- *intensification de la présence des agents du Parc auprès des éleveurs et des bergers touchés, en soutien et en médiation de l'appui technique,*
- *suivi des chiens de protection introduits en bergerie durant l'hiver.*

L'année 1999 est un épisode décisif dans la mise au point des moyens de protection des troupeaux et du soutien aux activités pastorales. [...] Une commission Loup est créée au sein du Parc. Elle pousse la réflexion pour aboutir à l'adoption d'une série de mesures toujours plus adaptées et organisées en « programme de soutien aux éleveurs et bergers confrontés aux grands prédateurs ».

Michel Blanchet, directeur technique du PNR Q est à l'origine de la mise en place de ces moyens indirects de protection. Il donne les raisons de ces initiatives établies en réaction à des directives inacceptables venues du ministère de tutelle en matière d'accueil des loups :

« On nous dit : « Le loup en France, ça va être le Mercantour et le Queyras, avec un corridor en Ubaye ». Évidemment, il n'y a pas de parc là [en Ubaye] ! Alors, qu'est-ce qu'on peut inventer ? Alors, c'est un corridor. Et le compte est bon pour les massifs du Mercantour et du Queyras qui seront les zones à loups de France. Et tout le monde s'est posé un peu la question, à l'époque, à savoir : est-ce que ce n'est pas un peu la part du feu qu'on laisse aux pro-loups, en parquant les loups sur ces deux zones ? Mais politiquement, ce n'est pas tenable. Et est-ce que, même sur le plan écologique, ça a un sens ? »

L'actuel président du PNR Q, Pierre Blanc, exprime encore aujourd'hui une pensée allant dans le même sens montrant par là qu'il ne peut y avoir confusion entre Parc régional et parc à loups :

« On refuse en tant que Parc que le Queyras devienne une zone particulière de protection du loup. On parle beaucoup de Parcs, de zones où on veut le protéger [...], et il y a eu certainement dans l'idée de certains fonctionnaires que le Queyras fasse partie de ces zones du fait que nous

sommes Parc régional. Moi, je continue de refuser de manière claire et nette une telle position. Il n'y a strictement aucune raison que le Queyras qui reste une zone vivante, où il y a des agriculteurs, du pastoralisme soit retenu pour l'application d'une telle mesure, parce qu'alors là, ce sera la révolution ici, au niveau des éleveurs, et en plus avec le soutien du Parc clair et net ce coup là ».

En 1998, l'action volontariste du PNR Q était justifiée par l'urgence de la situation. Les attaques de loups sur les troupeaux se multipliant rapidement, il fallait intervenir tout en restant dans la légalité. M. Blanchet estime que, face à la lenteur des prises de décision de l'administration, des bonnes volontés locales ont été dans l'obligation de passer en force. Il rend grâce à l'ensemble des personnes qui ont su faire avancer le problème de la protection des troupeaux, y compris aux associations environnementalistes locales :

« Je note quand même qu'il y a des éleveurs qui demandent une chose qui est bien légitime : qu'on vienne à leur secours. Quand il y a des inondations quelque part en France, les maires commencent à se mettre à l'action avant même qu'on ait sollicité les ministères de l'intérieur et de l'équipement. On n'attend pas que les ministères disent "on fait ci, on fait ça" pour mettre les digues, protéger les gens, déplacer les populations. Il y a urgence ou pas. S'il y a urgence, on agit comme on peut en connaissance du terrain. Et puis graduellement, on essaie d'aller chercher les instances supérieures. Et graduellement ici, on est allé chercher la DDAF, le CERPAM (qui n'est pas une instance nationale mais qui est très présente sur le terrain), la préfecture, puis la DIREN qui a sorti des fonds de tiroirs. Parce qu'ici, on s'est agité quand même ! Des naturalistes se sont levés en disant : "Il faut aider les éleveurs. On ne peut pas les laisser dans l'état où ils sont. Là-bas, dans tel où tel alpage, voilà ce qui se passe. C'est vrai, ils ont raison de s'inquiéter". C'était des gens d'accord pour faire des choses *[en commun]*..., les associations de protection de la nature locales. Des pro-loups, mais pas des surexcités. Des gens qui ont dit : "C'est vrai, il faut faire quelque chose. Protégeons les troupeaux, protégeons les gens. Ça se fait ailleurs. Il faut le faire ici". On s'interdisait d'avoir une quelconque position par rapport au fait qu'il y avait la Convention de Berne, des pro-loups, des anti-loups, etc. Notre seul objectif devait être d'essayer d'apporter quelque chose de bien aux gens, faire en sorte que la prédation diminue, et pour ceux qui étaient dans la difficulté, leur apporter un soutien moral, et être là le plus vite possible. Parfois, on a été là moins d'une heure après que les gens nous aient appelés à la radio. La priorité, à l'époque c'était : réactivité optimale. On faisait tout, on sacrifiait tout pour être là, à côté des gens. Alors, parfois, on ne savait même pas quoi faire. On était désemparé. Il faut quand même dire que quand vous arrivez, qu'il y a quinze bêtes par terre, du sang partout, un berger qui est complètement stressé, et aussi un troupeau qui est stressé, ça on peut en attester, c'est une réalité... Parce que quand on entendait dire des choses de loin, quand on lisait des articles de journaux, on se disait : « Ah bon, du stress ? ». On était sceptique. On essayait de chercher la part de vérité ».

Nous allons détailler les initiatives prises dans le cadre du programme de soutien au pastoralisme confronté aux grands prédateurs pour protéger les troupeaux dans le but de protéger les loups.

F. 1 - Cabanes de chantier et nouvelles constructions

C'est ainsi que l'idée a été lancée en 1998 afin de placer sur les *quartiers* d'août quelques cabanes de chantier provisoires devant permettre aux bergers, dont le travail était brusquement déstabilisé par les attaques de loups, de loger à proximité des couchades de façon décente. Michel Blanchet explique comment plusieurs partenaires se sont groupés pour mettre en place des actions d'urgence financées avec les moyens du bord :

« On a triché dans tous les sens. Je ne vais pas entrer dans le détail. Mais on a utilisé du fric qui n'était pas destiné forcément à ça... Il y avait des histoires d'études, de machin. On a dit : "Allez ! Un petit bout de l'enveloppe ! Moi je paye l'hélico. Vous, vous payez la location des

cabanes. Moi, je paye le mobilier”. Voilà... Il y avait des hommes décidés, qui étaient sur un front, et qui se retroussaient les manches. Il n’y avait pas d’étiquette. Il y a eu des petites réunions, et effectivement des fonds de tiroirs du programme LIFE. On a monté des trucs avec des bouts de ficelle. Le CERPAM a par exemple payé un bout de cabane de location ou d’hélicoptage ».

Mais ces abris n’étaient que provisoires. Il s’agissait de petites cabanes métalliques de chantier, choisies pour leur légèreté¹²⁴, donc faciles à hélicopter, mais peu adaptées à la vie en altitude.

« Quand on a vu partir ces abris !... On a bien vu que les abris hélicoptés, ça ne dure pas plus d’un été. Il a fallu les modifier, parce que vous ne vivez pas dans 3/10ème de tôle à 2600-2800 m d’altitude. On a calfeutré. [...] Il fallait trouver quelque chose de plus durable. Donc par exemple encourager les communes à aller dans le sens d’un équipement plus pérenne. Et là, c’était donc les communes et la DDAF qui étaient partantes, comme toujours bien sûr. Puis de l’abri de chantier, on est passé, aux vraies cabanes pastorales ».

Nous avons vu dans le chapitre consacré à la présentation du PNR Q quel était effectivement le rôle des communes, et plus particulièrement celui des Associations Foncières Pastorales (AFP) dans la prise en charge de l’aménagement des alpages en matière de construction de cabanes pastorales. Je n’y reviendrai pas. Les chantiers se multiplient sur les *quartiers* hauts des alpages. Certaines cabanes situées plus bas sont également réhabilitées. Les abris de chantier du Queyras n’auront duré qu’un seul été, et heureusement. Mais ils ont peut-être été à l’origine d’un mouvement de prise de conscience des besoins des bergers face à la prédation.

Voilà à ce propos les conclusions du Comité Syndical du PNR Q :

« La création de nouvelles cabanes pastorales d’altitude s’avère indispensable. L’utilisation provisoire d’abris de chantier dans les secteurs d’alpages les plus isolés en altitude dits “*quartiers d’août*” a permis de mesurer tout l’intérêt qu’il y a à éviter aux bergers des déplacements quotidiens, fastidieux et éprouvants pour se rendre sur les lieux de conduite des troupeaux. L’abri d’altitude rend le berger plus disponible pour accomplir son travail. La proximité relative qu’il conserve avec le troupeau pendant la nuit est un facteur important pour la protection de ce dernier ». Le texte concluait en préconisant « l’assistance architecturale et administrative de l’équipe technique du PNR Q » (Parc Naturel Régional du Queyras, 1999).

Sur un alpage du Queyras, une cabane d’août a vu le jour en 1999. Le projet était acquis de longue date mais traînait faute de moyens financiers. Dans ce cas précis, le retour du loup a contribué à accélérer la construction. Pourtant, certains n’admettent pas que l’arrivée du prédateur dans les alpages ait provoqué une prise de conscience généralisée sur l’état de dégradation des installations d’alpage. Affirmer que le loup est le facteur déclenchant de la reconnaissance du métier d’alpagiste est semble-t-il abusif pour la profession alors que cet argument a été beaucoup utilisé par les associations de défense des loups. Même si on note une progression récente effective dans les aménagements, les besoins étaient connus et les travaux avaient débuté bien avant le retour du loup, comme en témoigne une bergère :

« Il y a une prise de conscience par rapport au fait que si on veut garder des gens sur les espaces pastoraux, il faut à un moment donné progresser par rapport à ce que tu leur apportes comme équipement : un minimum de confort de la vie familiale, un minimum de confort de la vie de tous les jours, et un minimum d’aide ou d’assistance à la garde, à la gestion du troupeau. Mais il y avait des gens qui l’avaient fait sans attendre le retour de la prédation, ni les subventions. Et ceux-là, on n’en parle jamais. Il y a plein de gens qui n’ont pas attendu qu’on donne des subventions pour arranger une cabane, mettre un panneau solaire ou capter une source. La

124. Si léger que l’abri situé sur l’alpage de Salens-Malrif fut renversé une nuit par une rafale de vent alors que le berger, par chance, n’y dormait pas.

première montagne que j'ai faite, je l'ai faite à La Valette dans les Alpes de Haute Provence. C'était 1978 : j'avais l'eau à la cabane, captée à la source du dessus, avec un évier ! Il n'y avait pas le loup à l'époque ! Simplement, quand ils¹²⁵ ont remonté la cabane, ils se sont demandés pourquoi il n'y avait pas l'eau. Il fallait descendre chercher l'eau, alors qu'il suffisait de capter la source au-dessus. Ils ont profité du fait qu'ils avaient monté des sacs de ciment pour refaire la cabane, pour monter un sac de ciment de plus pour faire un captage au-dessus, et pour monter du tuyau noir pour tirer l'eau jusqu'à la cabane, et monter un évier. Et ils n'ont eu besoin de personne là ! Et pourtant, [...] pour arriver à la cabane, il fallait les ânes. Que tu montes de Colmars-les-Alpes ou d'Annot, il y a quatre heures avec les ânes. [...] Ils n'avaient pas attendu le retour du loup ».

Pour autant, de nouvelles cabanes se construisent. Un administrateur du PNR Q les présente comme une grande avancée, notamment dans sa commune :

« On continue d'appeler ces bâtiments "cabanes", parce que c'est le mot consacré, mais vous iriez volontiers y passer l'été. Et c'est d'ailleurs très bien pour les bergers. Ce sont des petits bâtiments jolis, mignons, avec ce qu'il faut pour vivre normalement. Ça mesure 40 m² au sol, c'est un beau chalet avec l'eau chaude, les sanitaires, la chambre, le coin cuisine. C'est bien ! ».

Quelques bémols apparaissent pourtant. Sur d'autres alpages du massif, le niveau de confort de certaines installations récentes est variable, comme le pointe un berger du Queyras en 2005 :

« Il y a une douche. C'est frustrant, parce qu'il n'y a pas d'eau chaude, pas de chauffe eau au gaz, pas de solaire... Ça fait trois ans que c'est comme ça, et je ne sais pas quand ils vont faire ça ».

F. 2 - Radio-bergers

A l'expérience des premières années de prédation, est apparu un besoin d'aide psychologique pour certains bergers confrontés à la présence du loup. Il existait aussi une urgence à rendre les techniques de communication plus accessibles : un berger dont le troupeau vient d'être attaqué doit pouvoir donner l'alerte immédiatement. Ainsi, les radios de la Société d'Économie Mixte du Queyras vont être détournées de leur usage habituel : les communications à proximité des remontées mécaniques. M. Blanchet raconte comment cette idée a fait son chemin :

« Il n'y avait pas d'*a priori*. En montagne, il n'y a pas de téléphone. Les portables ne marchent pas vraiment. La radio ? Qu'est-ce qu'il y a ? Ah ben oui ! Il y a la SEM Queyras, la société d'économie mixte pour les remontées mécaniques. C'était les radios des sociétés de remontées mécaniques... Au départ. Mais plus maintenant. Sauf qu'il y avait un problème. Ils ont un relais à basse altitude qui couvre les pistes de ski, mais qui couvrait à peine 40%. Alors en même temps qu'on courait au feu, on faisait déjà un état des lieux des capacités de couverture radio pour s'apercevoir que le relais existant ne ferait pas l'affaire. Donc au fur et à mesure qu'on allait au secours des gens – parfois on a été amené à garder les troupeaux, à aider au rassemblement, à aider aussi à retrouver les bêtes mourantes, etc – en même temps, on pensait à étendre [*les idées*] au cœur des problèmes. On imaginait des solutions plus pérennes et des améliorations de ce qu'on faisait ».

Les postes de radio de la SEM posaient en effet des difficultés techniques liées aux « zones d'ombre ». Seul le relais du sommet Bucher était en fonction. Bien que central, ce sommet était trop bas. Pour développer ce système, il convenait d'installer dans le périmètre du PNR Q des relais à haute altitude permettant d'« arroser » l'ensemble des alpages. Le tout proche Parc National des Écrins, dont le survol en hélicoptère est limité au secours en montagne, souhaitait aussi profiter de la proximité d'un relais installé à l'extérieur de son emprise. Ainsi, l'entretien des antennes placées sur le territoire du PNR Q ne posait pas de problème. Deux relais ont donc été construits sur des

125. En l'occurrence *ils* désigne la commune d'Annot qui est propriétaire de l'alpage. Cela peut-être un propriétaire privé.

sommets du PNR dépassant les 3000 m, le Pic de Rochebrune et le Pic de la Font Sancte. En dehors des liaisons internes au PNR Q, ils permettent une couverture réseau sur les alpages de la rive gauche de la Durance et sur l'Ubaye. Cette évolution « génère une concertation de massifs pour un soutien plus fort des alpagistes et des interventions plus adaptées au sein d'une entité naturelle correspondant à la problématique Loup » (Parc Naturel Régional du Queyras, 1999).

Les 17 postes de radio d'origine ont été remplacés en 2000 par 38 unités autonomes ou « Kit radio » de type Motorola GP 300 acquis par le PNR Q. Ce matériel permet une recharge en énergie adaptée à toutes les situations grâce aux accessoires : panneau solaire portable, adaptateur pour batterie 12 volts et secteur 220 volts.

Les éleveurs payent une location de 30 euros pour la saison en échange d'un appareil de communication portable confié au berger. Celui-ci peut se déplacer sur son alpage avec ce « téléphone » et donner l'alerte au plus vite. La préoccupation des concepteurs de ce système était que les utilisateurs potentiels se l'approprient, toute nouvelle technique se devant d'améliorer les conditions de vie. Le souhait était de créer une base d'échange entre alpagistes et administrations de proximité, créer un lien afin de briser l'isolement des hommes. On peut dire que dans le cas du Queyras, c'est globalement une réussite. Au-delà de la prédation, les bergers peuvent être mis en relation à tout moment avec la vallée et donner l'alerte y compris en cas de problème physique personnel. Jusque dans les années 90, un berger isolé sur un alpage mettait sa santé en jeu car il ne pouvait compter que sur lui-même en cas de problème physique. Dans le PN du Mercantour, un berger du Merle a ainsi souffert plusieurs jours avec une grave entorse avant de rencontrer enfin son correspondant venu lui apporter le ravitaillement hebdomadaire. Il fut alors évacué par hélicoptère et remplacé aussitôt. Avec un radio-téléphone, l'affaire aurait été réglée dans la journée.

D'après Jean-Louis Dénarié, technicien à la DDAF des Hautes-Alpes, il y aurait 1000 échanges par été, dont seulement 10% concernent la prédation. Le reste, pour des problèmes techniques ou privés.

Je me suis branché un soir au réseau pour écouter les discussions des bergers. Beaucoup relevaient d'un lien social ordinaire, quelques-unes sur des questions spécifiquement techniques sur le pâturage. Un berger prévenait son collègue voisin de la présence de son troupeau le lendemain à proximité des limites, évitant ainsi le risque d'un mélange potentiel d'animaux. La seule discussion enregistrée ce soir là à propos de prédation fut de mon fait. Je prévenais une bergère rencontrée dans la journée, que j'avais découvert au sommet de son alpage de nouvelles brebis saignées probablement par les loups. Son troupeau avait subi deux attaques en deux jours et avait perdu en tout une douzaine d'animaux. La brigade pastorale était passée faire le constat mais n'avait pas trouvé toutes les victimes. Ainsi, la bergère, grâce au radio téléphone, fut rapidement prévenue de la suite des événements à venir : nouvelle visite de la brigade dès le lendemain et arrivée imminente de son patron.

Pourtant certains éleveurs refusent de prendre ces radios sous prétexte que les bergers seraient moins attentifs et penseraient d'avantage à prendre du bon temps par l'intermédiaire des radios d'alpage. Un berger ayant eu à subir le stress de la prédation explique l'absence de radio sur son alpage, par le refus de son patron de payer la location de trente euros :

« Ça peut être bien pour se parler entre bergers, pour prévenir, mais là... c'était encore à moi de payer la radio ! Il y a la caution à payer. Bon la caution, ce n'est pas grave : ils te la rendent. Mais il y a une location quand même de, c'est pas grand chose, trente euros... C'est encore à moi de la payer ! Je veux dire... ça va, quoi ! C'est moi qui prends le stress ! Il me semble que c'est quand même à lui de la payer. Alors, il n'a pas besoin de la radio, ben moi non plus, alors ! Si les gardes viennent une semaine après l'attaque, tant pis pour lui ».

La plupart des éleveurs rencontrés n'ont pas réagi de cette manière. Le lien entre bergers ainsi établi par l'intermédiaire des radios d'alpage est beaucoup plus fort que celui qui pourrait se faire grâce au

téléphone portable. Il existe différents canaux de communication sur l'appareil fourni par le PNR Q. Si certains permettent la confidentialité des échanges, l'un d'eux, le plus utilisé, ouvre le dialogue entre alpages même assez éloignés les uns des autres. De plus, les téléphones portables ne fonctionnent pas encore sur tous les alpages et notamment lorsqu'ils sont éloignés des stations de ski. Ces réseaux radio spécifiques devraient pouvoir être étendus ne serait-ce que pour des raisons de sécurité. Dans le Queyras, ce premier lien est renforcé par un autre assez original : la Brigade pastorale.

F. 3 - « Brigade » pastorale

Michel Blanchet faisait en 2003 le constat suivant : « En 1998, l'entrée en scène du loup est soudaine et se fait sur un terrain caractérisé par un double déficit : l'absence totale de protection des troupeaux et l'absence totale de préparation psychologique des hommes. Dès les premières attaques, cette vulnérabilité du système donne aux dommages et aux risques socio-économiques une dimension dramatique. Chez les bergers, elle génère un état de panique, de colère, un sentiment d'échec qui leur ôte tout moyen de riposte, augmente d'autant la vulnérabilité et par conséquent l'importance des risques économiques » (Blanchet, 2003). Ainsi, une « brigade » pastorale qui intervient l'été sur les alpages et qui se transforme l'hiver en brigade lupine en participant au suivi des meutes est constituée. Elle voit le jour en 1999 avec un effectif de trois personnes. L'été, le contact est noué avec les alpagistes sous la forme d'une aide au transport de matériel au moment des changements de *quartier*. Pour cela, la brigade pastorale utilise des chevaux de bât. Le bilan des actions de la brigade dans le cadre de l'estive 2005 est de 18 portages équins ou à dos d'homme de nourriture pour les chiens, de filets de protection et d'effets personnels. Cela représente trois tonnes de fret en complément des héliportages (Plisson, 2006). A cela, il faut ajouter les compétences de ses membres, formés par le vétérinaire de l'équipe LIFE, en matière de constats de prédation. En 2005, la brigade a réalisé 37 constats de prédateurs sur troupeaux. Un administrateur du PNR Q explique la procédure des constats :

« Ils [*les membres de la brigade pastorale*] savent distinguer une attaque de grand canidé. C'est à dire qu'entre la morsure d'un berger allemand et la morsure d'un loup, il n'y a pas beaucoup de différence. Ils vont voir s'il y eu acte de prédation, donc si au niveau de la blessure il y a du sang qui a coulé, un hématome, des choses comme ça. Après, ils mesurent la taille des morsures, quelle partie a été consommée. Par contre s'il n'y a pas eu prédation, on le voit très vite. Ils ont été formés pour ça. Alors après, loup ou grand canidé... De toute façon la politique de l'État, c'est de dire que dans les zones à loups, une attaque où on a un doute est automatiquement mise sur le compte du loup ».

Il semblerait, selon ses dires, que dans la zone du Queyras, le doute profiterait systématiquement à l'éleveur. Pourtant, en 2005, une attaque constatée sur Saint Vêran et ayant fait plus d'une centaine d'ovins blessés n'a pas été mise sur le compte des loups malgré le témoignage du berger. Une longue procédure a conduit au classement du dossier avec pour conclusion « attaque de grand canidé ». L'éleveur n'a pas été indemnisé.

En hiver, la brigade participe au traçage des meutes de loups. Le protocole scientifique des différents suivis est présenté par Michel Blanchet :

« Le suivi systématique indiciaire est un système qui consiste à ramasser des indices sur des parcours donnés parce que pour faire ce travail, il faut une couche de neige fraîche qui a effacé toutes les vieilles traces, et qui a récolté les traces depuis 48 heures. Pour le suivi de cet hiver [2004], on est très gêné par la météo [*manque de neige*]. On n'arrive pratiquement pas à faire notre suivi systématique indiciaire. On a pu le faire en janvier, mais pas en février. Et si ça continue, on ne va pas pouvoir le faire en mars. Alors on s'est jeté à corps perdu sur la récolte d'indices avec une possibilité d'analyse génétique pour essayer de rétablir un équilibre en termes d'importance des données. On cherche des poils, des crottes, du sang et de l'urine. En

fait, on travaille sur trois protocoles : le réseau grands prédateurs, le suivi systématique indiciaire Queyras (qui s'est étendu maintenant à d'autres massifs), et le suivi instantané de grande envergure. C'est à dire qu'après une nouvelle chute de neige, si les conditions de sécurité le permettent, on mobilise plusieurs dizaines de personnes une même journée. On va sur l'ensemble du territoire pour avoir une photographie à ce moment-là. Ce sont les partenaires : l'ONCFS, l'ONF, la gendarmerie nationale, la DDAF, le Parc, et même des bénévoles, des accompagnateurs, des moniteurs, par exemple, des gens qui connaissent le terrain, qui connaissent la neige. On met toujours une personne «experte» dans chaque tandem. Puis la deuxième personne qui connaît bien la montagne pour améliorer l'observation quand même. *Quatre z'yeux* au lieu de deux... Et puis, pour des raisons de sécurité qu'on ne soit jamais seul. Le suivi systématique indiciaire se fait sur des parcours identifiés à l'avance : quinze parcours identifiés qu'on fait tous les mois. [*Par contre*], quand vous faites du réseau grand prédateur, *au pif* vous dites : "Tiens, je vais aller dans ce coin là". [...] C'est vous, avec votre flair, qui allez essayer de récolter des indices : "Je vais là. Je ne vais pas ailleurs, parce qu'ailleurs, il n'y a pas de neige". C'est complètement différent. C'est un travail de trappeur. Alors que le systématique, c'est un travail scientifique. Le protocole réseau grand prédateur est un protocole parce que tout le monde, à travers la France, fait les mêmes fiches, donc a les mêmes types d'infos ».

En conclusion au programme spécifique mis en place par le PNR Q pour venir en aide aux bergers, Michel Blanchet évoque la difficulté à louvoyer entre les diverses contraintes imposées par une telle structure :

« On montre bien à travers ce programme l'articulation entre la préoccupation de maintenir l'élevage ovin en particulier, c'est-à-dire l'activité pastorale ancestrale, qui a une forte incidence sur l'environnement et le respect de la Convention de Berne, de la biodiversité avec cette arrivée de loups. Pour autant, nous gardons aussi une vigilance sur l'écologie, la partie nature, avec les populations d'ongulés sauvages, etc. Nous regardons ce qui se passe de très près, c'est-à-dire nous veillons globalement à un équilibre du territoire. Mais on se reconnaît toujours l'obligation de rester en lien permanent avec l'État pour l'informer très régulièrement de la situation du terrain. C'est à dire que si tout va bien, on l'informe que tout va bien. Mais si on sent que les choses dérapent, qu'on n'a plus aucune maîtrise, et qu'il y a un péril, quelque soit ce péril, on en avertit l'État. Si les mesures adoptées par l'État nous paraissent dangereuses, on l'en avertit tout autant. Dans ce programme, nous restons aussi une interface entre les réalités de terrain et les ministères ».

En complément des ces outils, il faut signaler l'évolution du diagnostic pastoral mis en place par le CERPAM au cours des années 90. Cet outil particulier consiste à faire un bilan complet de l'alpage afin d'identifier des dysfonctionnements et d'améliorer la conduite du troupeau. Il tient compte de la morphologie de l'alpage contraignant le déplacement des animaux, de l'hétérogénéité de la végétation, des équipements en place ou envisageables et de leur état, des circuits de pâturage. On ajoute à ce diagnostic l'inventaire des activités liées au multi-usage de la montagne comme le tourisme sous ses différents aspects et les autres activités agricoles. Ils ont notamment permis d'identifier la notion de « secteurs stratégiques » pour l'alimentation des animaux. Dans les années 2000-2002, vingt alpages du Queyras ont été ainsi évalués (CERPAM & Parc National des Ecrins, 2006, Quiblier, 2003). Depuis les premiers constats de prédation, ce diagnostic strictement pastoral a évolué en un diagnostic de vulnérabilité. En plus des critères habituels d'un diagnostic d'alpage, il vise à identifier les risques d'attaques sur le système d'élevage et à proposer des mesures pertinentes à prendre pour améliorer la protection du troupeau. Ses concepteurs précisent que cet outil technique de conseil et de développement vise à limiter les risques et les effets des attaques, mais n'a pas pour prétention d'affranchir le système d'élevage du risque de prédation... (Dodier & Gouty, 2007, Dodier *et al.*, 2007).

La France s'est engagée sur le plan international à conserver les espèces protégées de son territoire, dont le loup. Pour ce faire, elle a signé notamment la Convention de Berne sans émettre aucune réserve concernant d'éventuels dégâts aux troupeaux domestiques, contrairement à d'autres pays européens, membres de la Communauté Européenne ou pas. Cet acte est probablement dû au fait qu'au moment où la France signait cette convention, les loups avaient totalement disparu de son territoire depuis des décennies, éradiqués suite à une importante pression de chasse officielle, notamment au XIX^e siècle. Le retour de l'espèce dans le Parc National du Mercantour depuis l'Italie en 1992, puis son extension en quelques années à l'ensemble de l'arc alpin a déclenché une série de polémiques. En effet, dans les zones de présence de ces prédateurs, l'activité pastorale d'élevage extensif constitue l'une des bases principales de l'activité économique, et des fonctions environnementales essentielles dans le maintien des écosystèmes ouverts et semi-ouverts, de leur biodiversité, et de plusieurs espèces d'intérêt communautaire (Deverre, 1999).

Les éleveurs se retrouvent contraints de justifier des pratiques qui tendraient à les déconsidérer aux yeux de l'opinion publique. Ainsi, leur légitimité agri-environnementale ne serait pas aussi justifiée qu'ils voudraient bien le laisser entendre : surpâturage, laisser-faire, défaut de soin seraient monnaie courante. Car selon les associations écologistes, le loup serait un « bouc émissaire » servant à masquer les véritables difficultés de l'élevage ovin que sont pêle-mêle la mondialisation du marché de la viande ovine, les chiens errants ou la brucellose.

Loin de ces polémiques, le PNR du Queyras prend en charge les contraintes imposées par le retour du loup aux éleveurs utilisant les alpages. De façon pragmatique, cette structure a pour mission de préserver le patrimoine biologique remarquable du massif dont l'origine provient essentiellement des activités pastorales. Les techniques originales mise en place ici dans un souci de maintien du tissu professionnel pastoral vont permettre peu à peu de faciliter l'acceptation des mesures de protection des troupeaux voulues par l'État.

Dans le chapitre suivant, nous allons voir comment après plus de dix ans de présence en France, les loups vont faire l'objet d'un « Plan d'action ». A défaut d'une véritable gestion des populations, tous les efforts vont à nouveau se reporter sur la mise en place de protections des troupeaux. Toujours dans le souci de respecter ses engagements sur la loi de protection intégrale de l'espèce, l'État va proposer aux éleveurs des contrats destinés à faciliter cette protection. Ainsi, contraint à s'engager sur plusieurs années, l'élevage, peu ou prou, se plie à la présence du loup sur les alpages.

Espérons que cette étape en appellera une autre plus axée sur le contrôle des populations de loups. Car pour l'heure, l'État français est bien en train de mettre en place les préconisations de la Convention de Berne (chapitre III – Article 6) : « *prendre les mesures législatives et réglementaires appropriées et nécessaires pour assurer la conservation particulière des espèces de faune sauvage énumérées dans l'annexe II* », dont *Canis lupus* fait partie.

Chapitre 3 - La Mesure "t" issue du "Plan d'action sur le loup 2004-2008"

Remis en cause dans sa légitimité de principal garant de la biodiversité, l'élevage extensif ovin est sommé de justifier ses pratiques contestées notamment par certaines voix issues du milieu associatif environnementaliste. Ainsi, le surpâturage par de trop grands troupeaux serait monnaie courante. L'absence de gardiennage serait devenue la règle. Un certain laisser-faire en matière de soin aurait pour conséquence des pertes incalculables. Nous avons vu que ces prétextes au dénigrement des éleveurs étaient peu fondés. Le loup, animal désigné comme un « bouc émissaire » par ses protecteurs, pose effectivement un problème structurel au pastoralisme.

Nullement contraint d'intervenir directement sur un animal muni d'un statut de protection intégrale, l'État met en place un « Plan d'action sur le loup » ou plutôt sur l'élevage face au loup. La première version est prévue pour fonctionner de 2004 à 2008. Ce plan, qui prend le relais de deux programmes LIFE gérés exclusivement par le Ministère de l'Écologie, est maintenant conduit pour sa partie « prévention des dégâts » par le Ministère de l'Agriculture. Il permet de financer de la main-d'œuvre et des équipements de protection des troupeaux en tenant compte d'un zonage des communes confrontées aux attaques, ou susceptibles de l'être. Nous verrons que malgré une certaine hostilité à se retrouver devant le fait accompli de la prédation, les éleveurs ont assez massivement signé les contrats proposés ; il est vrai qu'ils avaient peu le choix compte tenu de l'avancée rapide des meutes de loups.

Nous allons examiner comment un tel plan d'action prend place dans l'arsenal des décrets et arrêtés chargé de gérer les activités agricoles dans la sphère environnementale. Le zonage des communes déjà soumises à la prédation ou sur le point d'y être confrontées montre de façon spectaculaire l'avancée du front des loups sur l'arc alpin. Cette politique « protectionniste » se paye. Nous verrons ce que coûte un loup à la communauté, sachant qu'une politique interventionniste aurait, elle aussi, un prix élevé. Mais accepter les aides à la protection revient en quelque sorte pour les éleveurs à accepter la présence durable des loups. Nous examinerons pour finir comment évoluent les consciences sous cette nouvelle pression de la politique environnementale.

Partie A : La législation

En 2004, nécessité se fait jour de mettre en place un plan d'action sur le loup faisant suite aux deux programmes LIFE et aux préconisations de la commission d'enquête parlementaire dite commission Estrosi. Ce plan voit le jour le 27 avril 2004 pour la période 2004-2008. Il est le fruit des réflexions du groupe de travail national sur le loup. Ce groupe est composé de représentants d'origines très diverses : des députés ayant participé à la commission parlementaire, l'Association Nationale des Élus de Montagne (ANEM), des représentants des ministères de l'agriculture et de l'environnement, la préfecture des Alpes-Maritimes, les Directions Départementales de l'Agriculture et de la Forêt (DDAF) des Alpes de Haute-Provence et de Savoie, la Direction Régionale de l'Environnement (DIREN) Rhône-Alpes, l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS), le Parc National des Écrins, le Parc Naturel Régional du Queyras, l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture (APCA), le Centre d'Études et de Réalisations Pastorales Alpes-Méditerranée (CERPAM), la Fédération Régionale Ovine du Sud-Est (FROSE), la Fédération Nationales des Syndicats d'Exploitants Agricoles (FNSEA), France Nature Environnement (FNE), le World Wildlife Fund (WWF), Ferus, le chargé de communication du programme LIFE et Luigi Boitani en tant que spécialiste européen des loups.

Pour mettre en place ce « Plan d'action sur le loup », une Opération de Protection de l'Environnement dans les Espaces Ruraux relative à la protection des troupeaux contre les attaques de grands prédateurs (OPEDER grands prédateurs) est confié au Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires Rurales (MAAPAR). Décret et arrêté sont signés le 28 juillet 2004, et actés par leur publication au Journal Officiel le 30 juillet 2004 (MAAPAR, 2004a, b), bien tardivement, puisque les éleveurs sont en alpage depuis déjà un mois.

Cette opération prend le relais du programme LIFE. Elle est nommée mesure « t ». Elle s'inscrit dans le Plan de Développement Rural National (PDRN) mis en place en 1999 pour la période 2000-2006, et dans lequel sont inscrites différentes mesures de soutien à l'agriculture. Pour cela, lors du sommet de Berlin en mars 1999, les États membres de l'Union européenne ont adopté l'Agenda 2000 qui a réformé la Politique agricole commune (PAC). Le développement rural est devenu le second pilier de la PAC. Son budget, assuré par le Fond Européen d'Orientation et de Garantie Agricole (FEOGA-Garantie) de 30,37 milliards d'euros, représente 10,2 % du budget total consacré à la PAC. Son objectif est de promouvoir une véritable politique rurale européenne et de modifier les pratiques agricoles en tenant compte des besoins diversifiés du monde agricole et rural, des attentes de la société d'aujourd'hui et des impératifs environnementaux¹²⁶.

Dans ce dispositif, les différentes dispositions contenues dans la mesure « t » visent à « favoriser le gardiennage renforcé des troupeaux, la présence permanente et accrue de chiens de protection, le regroupement des troupeaux et l'usage de filets et clôtures ». Ce dispositif a pour objectif de couvrir une partie des surcoûts engendrés par les adaptations réalisées sur leurs activités et sur leur temps de travail, par les éleveurs exerçant sous contrainte de la prédation. Son financement provient à la fois du MAAPAR et de l'Europe.

Les personnes concernées par cette mesure sont les éleveurs, les groupements pastoraux et les associations foncières pastorales dont les troupeaux utilisent durant au minimum un mois des pâturages situés dans les communes où s'exercent déjà des prédateurs, ou bien dans celles susceptibles d'en avoir.

Quant au versant « gestion des populations de loups » il est peu mis en évidence par les faits sur le terrain (voir *supra*, les bilans des tirs de loups). Le cafouillage ministériel de l'été 2004 a marqué les esprits des éleveurs contraints d'appliquer la mesure « t » sans recevoir en retour une véritable « compensation » de leurs pertes par des tirs de loups « délinquants ». Ce sont surtout des loups « naïfs », passant par hasard devant le viseur des gardes de l'ONCFS qui ont été atteints (Chabert & de Sainte Marie, 2004).

Partie B : Le zonage des communes

La liste des communes est réalisée par département et arrêtée par les préfets. Elle est révisée chaque année en fonction de l'évolution des prédateurs. Ces communes sont partagées en deux cercles :

Cercle 1 : zones où la prédation est effective, c'est-à-dire, où elle a été constatée par L'ONCFS une ou plusieurs fois au cours des trois dernières années, même sans mortalité.

Cercle 2 : zones où des actions de prévention sont nécessaires du fait de l'arrivée probable à court terme de prédateurs (Figure 43)¹²⁷.

126. http://www.cnasea.fr/accueil/domaines/fiches_info/rdr.html (site consulté le 30 mars 2007).

127. Il est remarquable de constater à l'examen de cette carte qui montre en rouge les communes où des attaques ont été constatées (cercle 1), la rapide évolution des prédateurs. Des massifs « tranquilles » en 2004 ont rapidement changé de couleur. Le département de l'Ain dans lequel avaient été très tôt constatées des attaques n'a par contre pas vu évoluer sa situation.

Un éleveur ou un groupement pastoral désirant bénéficier de cette aide, doit souscrire un Contrat de Protection de l'Environnement Dans les Espaces Ruraux de prévention des attaques de prédateurs sur les troupeaux (CPEDER). Il remplit un dossier remis à la DDAF de son département. Dans les communes situées en cercle 1, le contrat est signé pour une durée de cinq ans. Pour celles situées en cercle 2, le contrat est annuel. Cette dernière disposition a été prise sans doute parce que les populations de loups étant en constante évolution, les communes du cercle 2 sont susceptibles de passer rapidement en cercle 1. Notons que pour le Queyras, toutes les communes sont situées en cercle 1.

Les critères d'attribution de ces soutiens sont soumis à certains engagements qui dépendent des effectifs déclarés de moutons et de chèvres, du temps de pacage en cercle 1 ou 2, et du cercle dans lequel est inscrite la commune (Tableau 17 et Tableau 18). Les investissements, achat de chiens et de clôtures mobiles, sont financés sur la base de 80% des frais réels (copies des factures correspondantes).

Par ailleurs, le souhait du gouvernement est d'utiliser les mesures générales de soutien et d'amélioration pastorale dans le cadre du Règlement de développement rural (RDR) qui comprend 22 mesures (« a » à « v »). Par exemple, la mesure « j » permet de financer des constructions de cabanes pastorales éclairées par des équipements solaires, d'implanter des impluviums pour créer des stocks d'eau indispensables pour abreuver les troupeaux, d'améliorer les accès. La mesure « k » peut être utilisée dans le cadre du remembrement des terres d'une Association Foncière Pastorale (AFP). Ces mesures devraient contribuer à atteindre les objectifs de la mesure « t », et ainsi permettre de réduire de façon effective les préjudices causés aux éleveurs par la prédation.

Partie C : Le prix des loups

La mesure « t » financée entièrement par le MAAPAR, a coûté 1 800 000 € en 2004. Les mesures d'améliorations pastorales contribuant indirectement aux capacités des éleveurs à faire face à la prédation (mesure « j »), s'élèvent, dans les régions, à 6,2 millions d'€ (50% collectivités, 50% UE) et, en aide nationale, à 1,3 millions d'€ (50% MAAPAR, 50% UE).

Quant aux crédits mobilisés par l'État pour la mise en œuvre du plan loup, ils se montent à la somme globale de 3 295 045 € pour la seule année 2004. Ils comprennent le suivi biologique financé par le MEDD (221 600 €), les indemnités des dommages financées aussi par le MEDD (657 295 €), la communication financée par le MEDD et LIFE (63 170 €), le soutien au réseau financé par le MEDD (101 700 €) et les mesures de prévention financées conjointement par MEDD, MAAPAR et UE (2 251 280 €).

Au sujet de ces dépenses, un communiqué de presse de la Fédération Régionale Ovine du Sud-Est (FROSE) et de la Fédération Régionale des Syndicats d'Exploitants Agricoles (FRSEA) rapportait cette somme aux 75 loups présents en France en 2004, effectif officiellement reconnu par le MEDD, soit 44 000€ par loup (FROSE & FRSEA, 2004).

En 2004, Gilles Kleitz, représentant du MAAPAR, faisait remarquer lors du colloque/AG de Ferus (FERUS *et al.*, 2004)¹²⁸ qu'il y avait environ 1500 éleveurs répartis sur 150 communes gardant en zone à loups. A peu près 600 éleveurs étaient touchés par les dégâts commis par les loups. Sur ces 600 éleveurs, 400 étaient concernés par les mesures de protection (clôtures et chiens) et seulement 150 par la mesure aide-berger. Le budget de la mesure « t » avait été calculé pour 200 contrats (soit environ 2 millions d'euros). Si tous les éleveurs concernés contractualisaient, le financement de la mesure « t » ne serait plus assuré par le budget arrêté jusqu'en 2006. G. Kleitz assurait alors qu'il

128. Intervention non-actée sur le document cité en référence, mais ayant fait l'objet d'un enregistrement réalisé et dépouillé par mes soins.

n'y avait pas de surcoût possible, sinon au détriment d'autres aides de type agri-environnemental : « *Tout ce que l'État donne pour le loup est à prendre sur d'autres budgets comme la PHAE ou Natura 2000* ». Il recommandait alors, afin de pérenniser cet effort de l'État, une forme de zonage des loups : « *Le nombre d'éleveurs concernés par la prédation est directement proportionnel à l'étendue du territoire déjà parcouru par le loup. Cette mesure de protection des troupeaux, comme elle est conçue à présent, n'a de sens que si elle est associée à une maîtrise concertée de l'extension du territoire du loup* ». G. Kleitz sous-entend que la migration des loups hors de l'arc alpin provoquerait l'inflation du coût des protections et des dégâts. Sur ces deux points, la situation début 2007 a peu évolué.

Partie D : Un accueil frileux

En prélude à sa mise en place, la mesure « t » fut d'abord assez mal accueillie par les organisations syndicales. Ainsi, René Blanchet, président de l'association européenne de défense du pastoralisme contre les prédateurs réagit ainsi : « *Elle est catastrophique ! L'accepter, c'est accepter la présence du loup dans nos alpages. [...]. Les éleveurs ne doivent pas signer ce genre de contrat* ». Toutefois, René Blanchet, dans le même communiqué, se satisfait des perspectives d'application de l'article 9 de la Convention de Berne¹²⁹ dans le cadre du plan d'action sur le loup qui prévoit des tirs : « *Cette régulation doit très vite se mettre en place* » (Precz, 2004). A travers ce plan, il y voit aussi l'introduction par l'État de « *la notion de responsabilité partagée avec l'éleveur* ». Ce qui semble inquiéter particulièrement René Blanchet et son association, en dehors du fait qu'avec la mesure « t », cela revient « *à changer les modes de conduite des troupeaux pour les rendre moins vulnérables* », c'est surtout la crainte de voir s'instaurer « *la modulation des indemnisations en fonction du degré de mise en place des mesures de protection* » (Sarrazin, 2004).

Le syndicat des éleveurs du Mérinos d'Arles, porte-parole des grands transhumants, affilié à la fédération départementale ovine (FDO) des Bouches du Rhône (13), est plus nuancé. Dans le numéro de juillet 2004 de sa lettre mensuelle, la *Lettre du Mérinos*, il publie une délibération de son Conseil d'administration : « *Il est difficile de conseiller aux éleveurs de refuser dans sa globalité la mesure « t »*. En effet, en cas de pertes importantes c'est la faillite de l'éleveur ». La FDO 13 préconise à ses adhérents de signer les contrats de demande d'aide à la protection des troupeaux tout en apportant certaines modifications au formulaire : « *Dans la partie 3 du formulaire et à la 4^{ème} ligne, [modifiez] la phrase suivante "Vous vous engagez obligatoirement pour 1 an" au lieu de 5 ans et en ajoutant "avec reconduction tant que les loups feront des dégâts sur le troupeau"* » (FDO 13, 2004).

La FDO de la Drôme (26), quant à elle, est partagée sur l'apport de cette mesure. Le 1^{er} juillet 2004, alors que l'estive vient de débuter, son président regrette que la mesure « t » tarde à se mettre en place : « *Les fameuses mesures « t » ne sont pas avalisées : rien au Journal Officiel, rien de concret. Le silence le plus total alors que l'urgence est effective. Quand seront prises les mesures ?* ». En même temps, il s'inquiète de ce que semble cacher ce dispositif : « *En cas d'attaques, serons-nous indemnisés ? Serons-nous indemnisés si nous n'adhérons pas aux mesures proposées ? Car tout de même, les mesures « t » engagent l'éleveur pour cinq années. A l'heure actuelle, ce serait signer un chèque en blanc !* »

129. Extrait de l'article 9 de la Convention de Berne : « A condition qu'il n'existe pas une autre solution satisfaisante et que la dérogation **ne nuise pas à la survie de la population concernée**, chaque Partie contractante peut déroger aux dispositions des articles 4, 5, 6, 7 et à l'interdiction de l'utilisation des moyens visés à l'article 8 :

- dans l'intérêt de la protection de la flore et de la faune;
- pour prévenir des dommages importants aux cultures, **au bétail**, aux forêts, aux pêcheries, aux eaux et aux autres formes de propriété ».

Évolution de la mesure "t" sur trois années

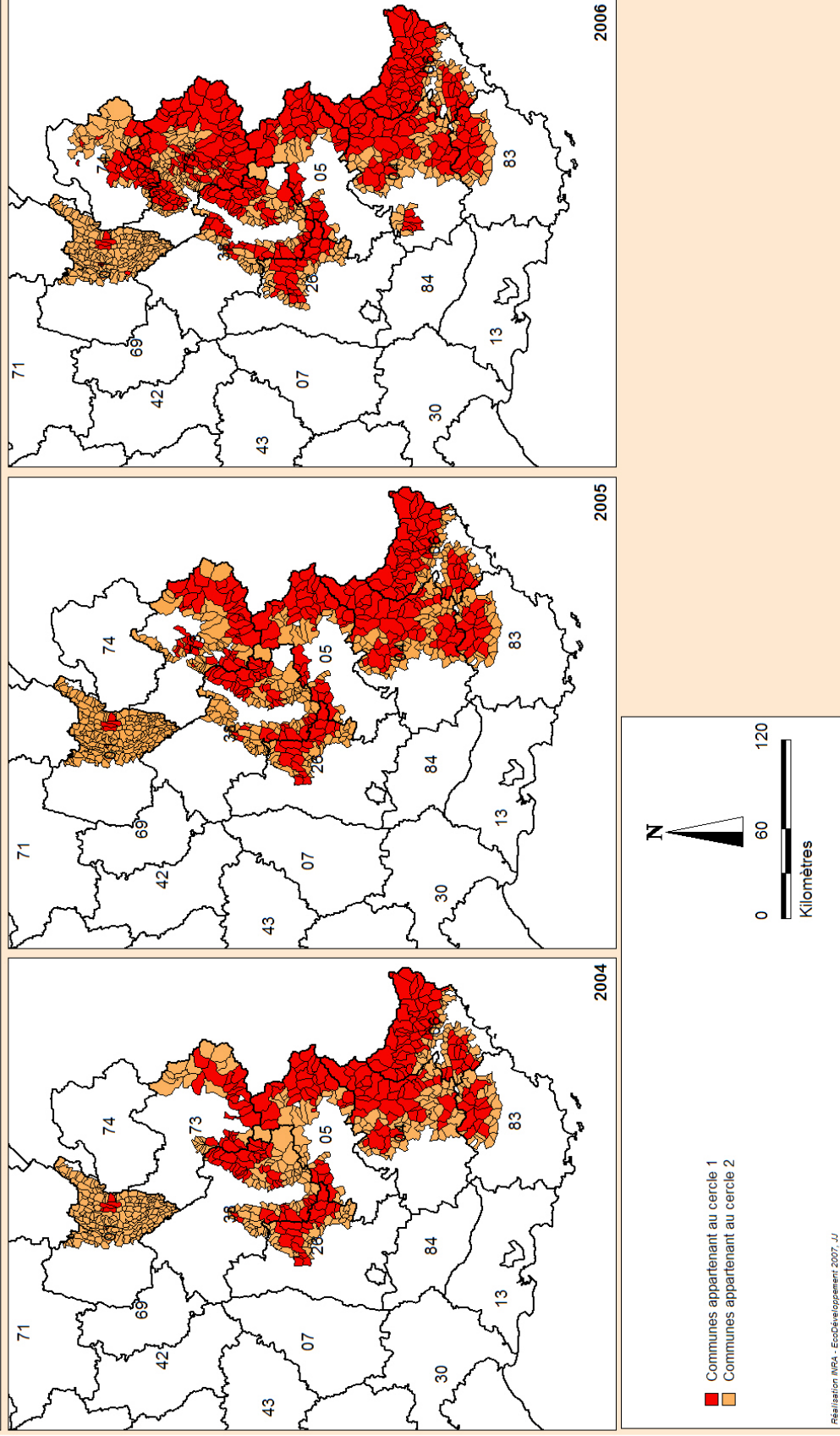


Figure 43 : Évolution de la mesure "t" sur trois années (données provenant des DDAF des départements concernés)

Taille du troupeau	Engagements à respecter durant toute la durée de pâturage en cercle 1	Options (choix de 2 options au minimum)				Plafond du contrat (hors analyse de vulnérabilité)
		1- Gardiennage renforcé	2- Clôtures mobiles	3- Achat et/ou entretien de chien(s) de protection	4- Analyse de vulnérabilité	
50 à 150	- Regrouper le troupeau lors de la couche quotidienne, - Enregistrer les mouvements du troupeau dans un cahier de pâturage pendant toute la période en cercle 1.	- 4€/animal/mois				3 500€
151 à 450	- Regrouper le troupeau lors de la couche quotidienne, - Prendre au moins 2 options parmi : gardiennage renforcé, clôtures mobiles et chiens de protection, - Enregistrer les mouvements du troupeau dans un cahier de pâturage pendant toute la période en cercle 1.	- 642€/mois - présence quotidienne auprès du troupeau	- clôtures : 360€ (1^{ère} année), 90€ (années suivantes) - électrificateur 450€ - regroupement du troupeau dans le parc	- 300€/achat/chien - 624€/entretien/chien/an - 2 chiens (maxi) - présence des chiens dans le troupeau	2 500€	7 500€
451 à 1 200	- Regrouper le troupeau lors de la couche quotidienne, - <u>Prendre obligatoirement l'option gardiennage renforcé,</u> - Prendre au moins une 2^{ème} option parmi : clôtures mobiles et chiens de protection, - Enregistrer les mouvements du troupeau dans un cahier de pâturage pendant toute la période en cercle 1.	- 642€/mois sans embauche - 1 790€/mois avec embauche - présence d'un berger ou éleveur-berger à plein temps	- clôtures : 450€ (1^{ère} année), 90€ (années suivantes) - électrificateur 450€ - regroupement du troupeau dans le parc	- 300€/achat/chien - 624€/entretien/chien/an - 4 chiens (maxi) - présence des chiens dans le troupeau	2 800€	12 500€
> 1 200	- Regrouper le troupeau lors de la couche quotidienne - <u>systématiquement dans un parc,</u> - <u>Prendre obligatoirement l'option gardiennage renforcé,</u> - Enregistrer les mouvements du troupeau dans un cahier de pâturage pendant toute la période en cercle 1.	- 1 790€/mois avec embauche - présence d'un aide-berger	- clôtures : 540€ (1^{ère} année), 180€ (années suivantes) - électrificateur 700€ - regroupement du troupeau dans le parc	- 300€/achat/chien - 624€/entretien/chien/an - 5 chiens (maxi) - présence des chiens dans le troupeau	3 100€	13 500€

Tableau 17 : Récapitulatif des aides à la protection dans les zones où la prédation est effective (cercle 1). Source DDAF 05

Les investissements, achat de chiens et de clôtures mobiles, sont financés sur la base de 80% des frais réels (copies des factures correspondantes).

Taille du troupeau	Engagements à respecter durant toute la durée de pâturage en cercle 2	Options		
		1- Clôtures électrifiées mobiles	2- Achat et/ou entretien de chien(s) de protection	3- Analyse de vulnérabilité
151 à 450	- Regrouper le troupeau lors de la couche quotidienne, - Prendre au moins une option parmi : clôtures mobiles et chiens de protection, - Enregistrer les mouvements du troupeau dans un cahier de pâturage pendant toute la période en cercle 2.	- clôtures 360€ (1^{ère} année), 90€ (années suivantes) - électrificateur 450€ - regroupement du troupeau dans le parc	- 300€/achat/chien 624€/entretien/chien/an - 2 chiens (maxi) - présence des chiens dans le troupeau	2 500€
451 à 1 200	- Regrouper le troupeau lors de la couche quotidienne, - Prendre au moins une option parmi : clôtures mobiles et chiens de protection, - Enregistrer les mouvements du troupeau dans un cahier de pâturage pendant toute la période en cercle 2.	- clôtures 450€ (1^{ère} année), 90€ (années suivantes) - électrificateur 450€ - regroupement du troupeau dans le parc	- 300€/achat/chien 624€/entretien/chien/an - 4 chiens (maxi) - présence des chiens dans le troupeau	2 800€
> 1 200	- Regrouper le troupeau lors de la couche quotidienne <u>systematiquement dans un parc.</u> - Prendre au moins une option parmi : clôtures mobiles et chiens de protection, - Enregistrer les mouvements du troupeau dans un cahier de pâturage pendant toute la période en cercle 2.	- clôtures 540€ (1^{ère} année), 180€ (années suivantes) - électrificateur 700€ - regroupement du troupeau dans le parc	- 300€/achat/chien 624€/entretien/chien/an - 5 chiens (maxi) - présence des chiens dans le troupeau	3 100€

Tableau 18 : Récapitulatif des aides à la protection dans les zones où des actions de prévention sont nécessaires du fait de l'arrivée probable à court terme de prédateurs (cercle 2). Source DDAF 05

Les investissements, achat de chiens et de clôtures mobiles, sont financés sur la base de 80% des frais réels (copies des factures correspondantes)

Devant tant d'incertitudes, le représentant de la FDO 26 semble laisser le libre choix à ses troupes, avec le sentiment d'un échec de la profession : « *Chacun agira comme il le souhaite mais je crains que si l'éleveur signe un engagement pour cinq ans, il s'engage d'une certaine façon à supporter définitivement le loup* » (Boucher, 2004).

Pour d'autres, il semble surtout s'agir d'une affaire d'argent. Les associations de sauvegarde du pastoralisme des vallées de l'Ubaye et du Verdon s'opposent à la mesure « t » : « *Il n'est pas nécessaire de signer un contrat pour avoir accès aux mesures de protection* », mesures dont elles demandent que la prise en charge des frais de mise en œuvre soit totale (Chaboud, 2004).

Dans le même ordre d'idée, et dans un éditorial de *L'Espace Alpin*, le président de la FDSEA des Hautes-Alpes lance une violente diatribe contre le principe de faire payer une partie de la mesure « t » aux éleveurs : « *Comment demander aux éleveurs un autofinancement de 20% sur les aide-bergers qui étaient pris en charge à 100% par les associations de protection de la nature et qui sont aujourd'hui financés à 80% par le Ministère de l'agriculture ?* ». Il continue en citant les 20%, toujours à la charge des éleveurs, concernant les chiens et les filets, l'absence d'aide pour les animaux de moins d'un an, mais aussi pour les bovins et pour les logements des aide-bergers. Il termine en exigeant la prise en charge par l'État à 100% du coût du loup tout en regrettant l'économie réalisée à cette occasion sur le dos des éleveurs de « *1 million d'euros correspondant à l'économie que le Gouvernement souhaite faire sur la Sécu en faisant payer à chacun de nous 1 euro par consultation !* » (Lagier-Tourenne, 2004).

La DDAF des Hautes-Alpes rappelle au cours d'une réunion publique consacrée à la présentation de la future mesure « t » en juin 2004 à Gap que : « *Pour la saison 2004, le système d'indemnisation des attaques reste inchangé* » (Chaboud, 2004).

Malgré cette affirmation, la mesure « t » a été toutefois assez mal perçue lors de sa mise en place, les éleveurs craignant sans doute de voir les règles du contrat changer en cours d'exercice. Certaines interprétations erronées ont pu conduire à des incompréhensions.

Pour illustrer cela, dans une commune du Queyras, un conseiller municipal me donnait son interprétation plutôt équivoque du texte :

« On avait prévenu Alain [*un éleveur local*] que s'il n'avait pas de patous, il ne serait pas indemnisé en cas d'attaque. L'année dernière on a fait une réunion au cours de laquelle il a renouvelé son souhait de ne pas prendre de patous, et ça n'était plus une obligation ».

Or, il s'agit d'une aide pour équiper les alpages de protections contre les attaques de loups. Un éleveur n'ayant pas souscrit le contrat, et ne possédant aucune des protections requises, verra ses pertes indemnisées. Pour l'instant, protection et indemnisation sont indépendantes.

Du côté de certains bergers, on est plutôt inquiet pour l'avenir des troupeaux menacés par les loups, et par répercussion, quant aux emplois. La mesure « t » qui semble bien compliquée, irait-elle dans le sens de l'organisation du départ d'éleveurs découragés par tant de contraintes ? C'est ce que semble dire Roger Minard, un berger dont l'important Groupement Pastoral (9 éleveurs) a signé la mesure. Il s'exprime en tant que vice-président de l'Association des bergers des Hautes-Alpes. Les pesanteurs administratives contribueraient, selon lui, à faire partir les petits éleveurs, au profit à la fois des gros éleveurs transhumants, dont les bêtes sont moins longtemps au contact des loups que celles des éleveurs locaux, récupérant ainsi des alpages, et de l'État faisant des économies d'une part sur la répartition des aides à la protection des troupeaux devenus moins nombreux, et d'autre part sur le paiement des dégâts qui devraient mécaniquement diminuer.

« Si on veut faire disparaître quelques paysans supplémentaires, le loup peut aider dans ce sens. C'est quand même des contraintes supplémentaires. De la façon dont a ficelé la mesure « t » aujourd'hui, c'est pour décourager justement les gens de s'y intéresser. Donc, c'est une manière de faire partir des troupeaux. On est toujours en train de favoriser les gros [*paysans*]. Et la petite agriculture de montagne, qui coûte cher dans le système économique actuel, est en train de disparaître ».

En regard des limites de la mesure « t », on peut comprendre les positions partagées des représentants des éleveurs face à l'Etat.

Mais dans un bilan paru en novembre 2005, la DDAF des Hautes-Alpes annonçait la contractualisation de 19 dossiers mesure « t » dans le Queyras. Avec 23 unités pastorales sur le massif, on peut conclure que c'est une réussite.

Partie E : Vivre avec la mesure « t »

Dans mes enquêtes avec des éleveurs, j'ai constaté que la plupart avaient signé le contrat mesure « t ». Toutefois quelques exceptions semblent solidement argumentées par l'impossibilité de loger berger et aide-berger dans deux pièces différentes, car beaucoup de cabanes n'en possèdent qu'une.

« Le technicien de la DDA voulait nous faire signer pour cinq ans. Je lui ai dit que cette année [2004] on avait un berger qui était là depuis deux ans. Il ne se sent pas de garder avec un aide-berger, il ne supporterait pas. Et je lui ai dit : “ Vous vivriez, vous, avec quelqu'un que vous ne connaissez pas ? Pas du même âge ? Pas la même mentalité ? Dans dix m², dans la même pièce ? Par tous les temps ? Vous ne vous rendez pas compte ! Moi, je ne peux pas imposer à quelqu'un un aide-berger s'il ne se sent pas de vivre avec. Donc, je ne peux pas m'engager pour cinq ans ”. [...] Donc, je n'ai pas signé ».

En 2005, cet éleveur m'annonça qu'il avait pourtant signé le contrat de cinq ans. Peut-être avait-il profité d'un changement de berger, le nouveau ayant proposé sa compagne comme aide-berger. Pour le cas des cabanes dont la capacité est réduite à une seule pièce, cette solution semble être la seule acceptable pour régler ce problème de promiscuité, car comme me disait un éleveur du Queyras, « *Si le berger et l'aide-berger sont mari et femme, ça peut aller, car il n'y a pas une chambre spéciale berger et une autre spéciale aide-berger* ».

Pourtant, certains semblent vouloir garder leur indépendance par rapport à une mesure qui, si elle permet de financer de la main-d'œuvre et des équipements, n'a pas de caractère obligatoire. Ainsi, cet éleveur-berger garde son troupeau en famille, et de ce fait n'a pas besoin de prendre un aide-berger pour le seconder. De plus, il a placé des protections depuis longtemps, estimant qu'elles sont amorties.

« Depuis le début, j'ai mis le maximum de mon côté, quand j'ai su qu'il y avait les loups dans le secteur. A partir du moment où tu tiens à ton troupeau, il faut le protéger. Mais tu peux le faire indépendamment. Je n'ai rien signé ».

Cette tendance serait-elle confirmée par cet administrateur du Parc me rapportant des propos d'éleveurs qui passeraient pour des « traîtres » face à d'irréductibles collègues ! Ceci semble un peu exagéré, car les loups sont maintenant présents partout. Il est certains que leurs assauts restent imprévisibles. Les protections sont donc devenues indispensables. Le contrat mesure « t » est fait pour les aider en cela.

« Certains bergers disent : “ Moi, je suis emmerdé parce que j'ai pris des patous, des mesures « t »... Et du coup mes collègues disent que je suis pour le loup parce que... ”. C'est à dire que le berger qui joue le jeu, entre guillemets, de se protéger contre le loup, c'est qu'il accepte que le loup est là. Il ne le rejette pas ».

Finalement, le bilan de la mesure « t » pourrait être résumé par l'opinion quelque peu désabusée de cet éleveur qui considère que la présence humaine n'est pas la solution définitive pressentie :

« Moi, je prends tout ce qu'on me donne à cause du loup, clôtures, patous, aide-berger. Mais qu'on soit là où pas, il attaquera quand même. Alors, s'il m'en bouffe, je prends aussi les indemnisations ».

En imposant le système des cercles, la mesure « t » divise les éleveurs, créant ainsi des fractures au sein de la communauté professionnelle. Les élevages intégrés à l'un ou l'autre cercle entrent dans des catégories qui n'existaient pas auparavant. Les aide-bergers, les chiens de protection et l'enfermement du troupeau sur les quartiers d'août modifient considérablement le mode de vie des bergers. L'alpage, espace de quiétude nécessaire à la bonne marche du système ovin transhumant, pour les bêtes comme pour les hommes, devient une zone de contraintes multiples : environnementales, administratives, professionnelles. Le berger, de gestionnaire de l'espace, évolue en gestionnaire de la contrainte « loup ». Ses conditions de travail se transforment. A sa tâche ancestrale de gardiennage s'était déjà ajoutée celle de garant du bon état de l'alpage, comme une certaine reconnaissance de sa compétence. Il est soumis aujourd'hui, avec le risque de prédation, à une obligation de vigilance et une inquiétude permanente. Il doit réorganiser ses circuits de pâturage en tenant compte du parcage systématique de nuit, à subir plus souvent qu'à contrôler les agissements de ses chiens de protection, à intégrer ce nouvel acteur de l'alpage qu'est l'aide-berger, travailleur sans qualification, rémunéré par l'État à un niveau de salaire quasiment identique au sien. Les contraintes apparues sur les quartiers d'août imposent la construction de nouvelles structures. Tout ceci demande du temps et des fonds.

Le chapitre suivant est consacré aux différentes mesures de protection des troupeaux recommandées par l'État. Elles sont considérées par les organisations environnementalistes comme la clef du problème de la cohabitation du pastoralisme et du loup. Car les faits sont là. Dans les Alpes, à l'époque du loup, il est désormais indispensable de prendre toutes les dispositions possibles pour limiter sinon éviter toute attaque de prédateur.

Chapitre 4 - La délicate et pourtant nécessaire protection des troupeaux

Nous allons détailler les différents éléments de la mesure « t » relevant de la défense passive des troupeaux : gardiennage renforcé, chiens de protection, parcs de regroupement nocturnes. Même si pour la plupart d'entre elles, ces techniques étaient utilisées par les éleveurs – sauf celle qui consiste à introduire des chiens de protection au sein des troupeaux –, aucune n'est évidente dans l'organisation actuelle de l'élevage transhumant. On peut dire qu'elles représentent des changements de pratique qui ne sont pas de l'ordre du détail, mais qui touchent à la structure même de cette activité.

Ces techniques se veulent complémentaires les unes des autres. Elles sont basées sur quelques constatations simples portant sur le comportement des loups qui éviteraient par timidité naturelle de se faire remarquer. Ainsi, la présence humaine en continue à proximité du troupeau suffirait à l'éloigner. Nous verrons que ce n'est pas aussi simple, et que par-dessus tout, les hommes supplémentaires nécessaires pour suppléer le berger dans les nouvelles tâches imposées par la protection des troupeaux ont besoin d'être logés, rémunérés et sans doute formés quelque peu au métier de l'élevage ovin.

Si toutefois, un loup téméraire et affamé parvenait à s'approcher du troupeau malgré la vigilance humaine, il devrait rencontrer sur son chemin un obstacle de taille : des chiens de protection dont la spécialité est à la fois de vivre au rythme des moutons et parmi eux toute l'année, mais aussi de tenir à distance tout intrus, en l'espèce des loups ou des chiens en divagation et, pourquoi pas, des voleurs de bétail. Ces chiens spécialisés doivent évidemment être capables de faire la différence entre un être malfaisant et un touriste banal à pied ou à vélo, seul ou en groupe, un chamois, une marmotte, ou un tétra-lyre. Si certains de ces chiens possèdent ces qualités, ils n'en sont pas tous également pourvus. Envisager la présence de ces molosses sur le troupeau à longueur d'année signifie les intégrer non seulement aux conditions de l'alpage, mais l'hiver, les assumer aussi dans le périurbain ou les zones de chasse et sur les chemins de randonnée. Enfin, il est bon de leur prévoir un bon stock de nourriture, qui sera subventionné, mais seulement pendant les quatre mois de transhumance.

Dernière recommandation, et pas des moindres : il convient d'enfermer le troupeau sur l'alpage dans un parc dit de « regroupement nocturne ». Si cette dernière injonction paraît naturelle et légitime aux yeux des amis des loups, elle est particulièrement inadaptée aux conditions de travail des bergers notamment sur les quartiers les plus élevés de l'alpage où les troupeaux avaient l'instinct d'organiser leur repos nocturne tout en éparpillant les déjections. Rapidement, les aller-retours imposés aux animaux pour exploiter l'alpage dégradent les pelouses. Celles-ci supportent assez mal des apports élevés de matière organique. Ainsi les parcs imposés se transforment rapidement en zones insalubres où la flore est dégradée et, conséquence peu banale dans des zones de protection de la nature, les torrents sont pollués.

Partie A : Renforcer la surveillance des troupeaux par les hommes

« Le métier de berger, qui avait évolué, depuis la disparition des derniers carnassiers, vers un passe-temps agréable et contemplatif, est à nouveau redevenu harassant » (de Planhol, 2004), p. 501.

« Au cours d'une randonnée en montagne, un berger et son troupeau apparaissent au détour du sentier. Il est debout, son chien à ses pieds. Le troupeau en contrebas pâture et avance lentement. Une première impression est que tout cela semble bien immobile, que le berger n'a pas grand chose à faire. Il n'y a rien à voir au-delà de l'image traditionnelle. Et pourtant si l'on s'arrête un moment et si l'on se met à observer, l'image prend du sens et soulève des questions. En effet, pourquoi cette forme de troupeau en arc de cercle et quasi immobile ? Il était en lignes et en mouvement rapide quand je montais ce matin de bonne heure. Il y a donc selon les lieux des comportements territoriaux et alimentaires du troupeau différents selon les endroits de l'alpage. Ces comportements sont-ils naturels ou le résultat d'une pratique de garde particulière du berger ? Celui-ci semble faire suivre un itinéraire au troupeau dans la journée. Comment élabore-t-il un tel circuit ? Est-il tous les jours le même, sur quelle connaissance de l'alpage se fonde-t-il ? Quand on voit le berger immobile n'est-il pas – en observant l'état de la végétation, le temps qu'il fait et qu'il prévoit, les comportements du troupeau – en train d'accumuler de l'information orientant la suite de sa garde. Bref, l'observation ouvre sur un monde pastoral complexe, passionnant et mystérieux. Il faut comprendre » (Deffontaines et al., 2006), p. 7-8.

Le texte ci-dessus propose la vision de la figure du berger par deux chercheurs. La première citation, bien que donnant une idée de l'évolution du gardiennage des moutons à l'époque du loup, est plutôt réductrice car derrière le « passe-temps » apparent existe un vrai métier dont la complexité, l'utilité et l'importance sont à souligner.

Cette complexité ressort de la deuxième citation à travers le récit de l'observateur attentif qui s'est donné pour tâche de comprendre le fonctionnement de ce métier. Car pour le promeneur ayant perdu depuis longtemps les attaches qui l'unissaient au monde rural, peu préparé à la lecture du paysage, peu soucieux de comprendre les liens existant entre l'élevage extensif et les paysages qu'il admire, en recherche quasi unique de détente et d'air pur, ce milieu ne représente que des clichés. Cette image est d'ailleurs facile à retourner de façon négative. C'est ce que se sont employés à faire certaines associations de protection de la nature.

Il convient tout d'abord de lever une ambiguïté. Selon certaines sources, les troupeaux de moutons ne seraient plus gardés. Qu'en est-il vraiment ? Nous avons vu au premier chapitre l'importance du métier de berger sur le maintien en bon état des différents espaces exploités par les troupeaux. Que ce soit sur le plan de la pérennisation des ressources alimentaires comme sur celui de la conservation de la biodiversité et des paysages, le berger est un acteur clef du pastoralisme méditerranéen. Or, un des tous premiers reproches fait à l'encontre des éleveurs par certains protecteurs des loups, est de laisser les troupeaux sans surveillance en alpage. C'est une affirmation qui est régulièrement reprise par la presse généraliste ou spécialisée lorsqu'il s'agit de discréditer le pastoralisme aux yeux d'une opinion publique plutôt encline à aimer l'animal loup en tant que symbole d'une nature sauvage enfin retrouvée. Une déclaration de Patrice Miran, Conseiller régional, et responsable du Mouvement Écologiste Indépendant (MEI), paru dans le quotidien *Nice-Matin* reprend de telles critiques : « Il faut en finir avec le pastoralisme extensif et les troupeaux non gardés » (de Bouchony, 1997), ou cette autre, anonyme, parue dans le magazine *Terre*

Sauvage: « *Les bergers ne gardent plus leurs troupeaux, la montagne est à l'abandon* » (Nicolino, 1998), ou encore celle-ci publiée par *Témoignage Chrétien* provenant de Anne Ménatory, alors responsable du parc à loups du Gévaudan : « *Quand vous laissez un troupeau livré à lui-même de mai à octobre, il n'est pas surprenant qu'il soit de temps en temps attaqué par des prédateurs* » (Fauconnier, 2001).

A ces affirmations, il serait facile d'opposer le témoignage d'un éleveur de Crau confronté régulièrement à la prédation malgré la mise en place des mesures de protection de son troupeau :

« On a été attaqué en plein jour, cette année, en plein brouillard. Le berger a dû être attaqué à 10 mètres de lui. Il ne s'en est même pas rendu compte. Là, c'est la contrainte phénoménale. C'est le summum du summum. On ne peut pas accepter ».

Si nous examinons les statistiques de surveillance des troupeaux réalisées à l'occasion de l'enquête pastorale de 1997 en région PACA, les seules unités pastorales du massif du Queyras apparaissant accompagnées de la mention « liberté » ou « gardiennage mi-temps », sont les estives à bovins. Il est pourtant évident que les bovins ne sont pas en complète liberté dans la montagne, mais sont parqués à l'intérieur de clôtures adaptées à l'espèce. Toutes les unités pastorales ovines du massif sont indiquées en « gardiennage permanent sous la surveillance de l'éleveur ou d'un tiers, voire des deux en alternance » (Ernoult & Favier, 2000). Ainsi, ces affirmations sont sans fondement, en tout cas pour ce qui concerne le Queyras (Figure 44).

Des spécialistes n'hésitent pas à exprimer leur opinion, même peu fondée, à l'occasion de réunions publiques. Ainsi François Moutou, docteur vétérinaire, épidémiologiste à l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (AFSSA), et président de la Société française pour l'étude et la protection des mammifères, dans un colloque sur les relations entre hommes et faune sauvage dans le cadre du Salon de l'Agriculture à Paris : « *Il est évident que les animaux qui sont gardés, qui sont en étable, qui sont en enclos, ont moins de risques d'être agressés par des prédateurs. Inversement, les animaux qui sont en liberté dans les alpages présentent évidemment des proies beaucoup plus faciles. La question est de savoir si ce pastoralisme dans certaines formes actuelles est compatible à la fois avec les dangers de la montagne, avec les garanties sanitaires qu'on est en droit de demander aux troupeaux et aux produits qui sont issus de ces troupeaux, et éventuellement tout simplement au bien être – si on peut prendre cette expression – des troupeaux qui ne sont pas gardés, qui peuvent rencontrer des situations imprévues, aussi bien prédateurs domestiques que sauvages, et qu'intempéries, et sans doute les mettre parfois en difficultés* » (Monicat et al., 1999). Il est étonnant, dans le registre de la mise en cause du bien être animal en élevage extensif, de voir un militant de la protection animale, vétérinaire spécialisé dans la sécurité sanitaire des aliments, proner l'élevage intensif responsable de maladies telle que l'encéphalopathie spongiforme bovine.

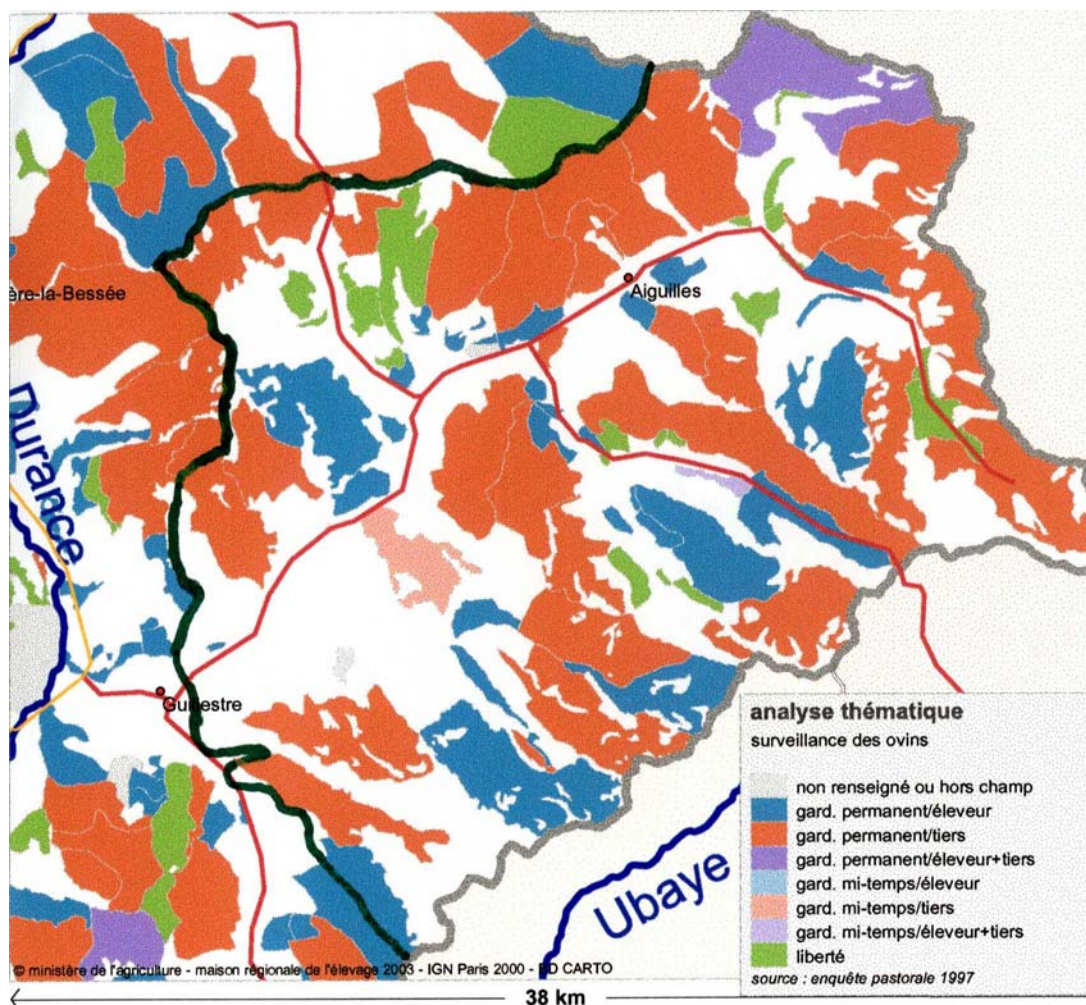


Figure 44 : Ensemble des unités pastorales du PNR Q toutes espèces animales confondues. Les unités pastorales ovines sont marquées de bleu foncé, de rouge ou de violet (gardienage permanent par l'éleveur ou par un berger, ou alternativement par l'un ou par l'autre). Tiré du CD Rom « Enquête pastorale PACA, 1997 »

Il est pourtant des troupeaux ovins qui ne sont pas gardés en montagne, mais il s'agit de cas particuliers. Lorsqu'on se rend tout au bout de la petite route qui remonte le Drac Blanc, au-delà de Champoléon, minuscule village de montagne situé aux portes du Parc National des Écrins dans les Hautes-Alpes – petit village qui accueille pourtant une foire importante de fin d'estive : la foire aux tardons, ainsi que la Maison du Berger –, on découvre le panneau suivant :

Les vallons pastoraux, le domaine du tardon

Ici, les vallons sont exigus et difficiles d'accès. Les troupeaux d'ovins ne sont pas gardés. Ils sont "emmontagnés" à la fin juin et visités une fois par semaine par les éleveurs. Ils redescendent tout début octobre pour la foire de Champoléon en plein renouveau. C'est l'époque de la vente du tardon, agneau né au printemps et nourri à l'herbe d'altitude. Il offre une viande délicieuse qui fait la réputation de la vallée¹³⁰.

J'ai rencontré à Champoléon une formatrice de l'école des bergers du Merle, Geneviève Andreis. Fille de berger, elle-même ancienne bergère, elle connaît parfaitement l'histoire de son métier pour avoir participé à plusieurs transhumances dans divers départements. Ainsi, sur la question des troupeaux non gardés, qui selon elle reste marginale, elle a plusieurs explications. Elles se rapportent d'une part à la petite taille de certains troupeaux empêchant financièrement toute

130. Nous avons vu plus haut que cette production était fortement remise en cause par la présence des loups dans les alpages.

embauche, d'autre part à l'utilisation de certaines propriétés de l'alpage, les limites naturelles infranchissables par les animaux.

« Ici, à Champoléon, ils [*les éleveurs*] ont quarante brebis. Ils ont autre chose à faire que de garder. Le berger se retrouve avec neuf ou dix *marques*. C'est ce qu'on appelle les troupeaux communaux regroupés. Mais ces troupeaux ne sont pas gardés. On retrouve ce système dans le Dévoluy. [...]. Et dans les Alpes-Maritimes, c'est pareil. Ils regroupaient [*des lots de*] trente ou quarante brebis pour faire un troupeau de 250-300 qu'ils lançaient sur des *quartiers* où il y avait des limites naturelles. De chaque côté, il y avait d'autres troupeaux gardés et de l'autre côté de la crête, aussi. Chaque troupeau communal spatialisait sa propre estive. Mais c'était marginal. La majorité des troupeaux a toujours été gardée. Que ce soit les troupeaux qui viennent des plaines de Provence pour la transhumance – ceux là ont toujours eu un berger avec eux –, ou bien ceux qui vivent en montagne. Pour ceux là, ce n'est même pas de la transhumance, c'est de l'estivage. Les éleveurs sont en plaine entre 1200 et 1700 m et ils montent les brebis regroupées en troupeaux de 1200-1500 brebis sur les communaux, et sous la surveillance d'un berger ».

Il faut également mentionner une région atypique du département des Hautes-Alpes, le Dévoluy. Dans cette région montagneuse située à l'ouest de Gap, se concentre sur quatre communes une production unique orientée vers l'élevage ovin à viande. Dans les années 50, le Dévoluy était encore un bassin de production laitière. On y rencontrait 780 vaches mais aussi plus de 16 000 ovins transhumants. Dès le début des années 60, l'élevage bovin diminue au profit d'une reconversion vers la brebis viande. Dans le même temps, les transhumants abandonnent les places aux éleveurs locaux.

Avec plus de 25 000 brebis, c'est la deuxième petite région ovine de France par son importance après la Crau. En 2004, 56 éleveurs locaux exploitaient ce cheptel sur 24 unités pastorales dont une seule était gardée. Les 23 autres étaient à cette époque conduites avec des clôtures mobiles permettant de gérer finement l'ensemble des vallons de ce massif. Dans le cas du Dévoluy, la prédation impose des changements radicaux du système pastoral actuel qui ne peuvent se faire qu'avec un certain délai. Mettre en place des chiens de protection peut être assez rapide. Mais construire ou réhabiliter des logements en alpage demande plus de temps. Enfin, embaucher des bergers d'estive implique dans ce cas un changement profond du système d'élevage.

A. 1 - Quelle est cette silhouette dans le paysage ?

Lorsque nous nous promenons en alpage, à l'approche d'un troupeau, nous pouvons remarquer une silhouette appuyée sur un bâton. Il peut s'agir, comme nous l'avons vu, d'un éleveur, d'un entrepreneur de transhumance ou d'un berger salarié. Depuis peu, avec l'apparition du loup et dans le cadre de la mise en place des mesures de protection, sont (ré)apparues ce qu'on appelle aujourd'hui les aide-bergers, personnel jusqu'ici sans qualification particulière mais dont le statut pourrait évoluer. Sa prise en compte par des formations diplômantes en font un nouveau métier.

Un nouveau venu, l'« écovolontaire », peut parfois fournir également ses services aux éleveurs. Ces personnes n'ont pas de réel statut. Leur présence pendant quelques semaines auprès d'un troupeau en alpage est basée sur le bénévolat. Elles sont rattachées à des associations de protection de la nature qui se sont données pour mission de créer un rapprochement entre les mondes apparemment très éloignés de la protection des loups et de l'élevage pastoral. Ces actions concernent actuellement peu de personnes, éleveurs comme écovolontaires.

A. 2 - Les aide-bergers, des nouveaux venus plus ou moins bien acceptés

Depuis l'arrivée du loup dans les alpages, s'est faite jour la décision politique de réactiver un métier tombé dans l'oubli depuis des décennies : l'aide-berger.

Ces personnes sans qualification étaient à l'origine l'équivalent de l'homme à tout faire. Il pouvait s'agir d'un jeune avec un statut d'apprenti qui effectuait, dans ce cadre proche des « classes », toutes sortes de tâches destinées à soulager le berger des basses besognes. Il était souvent appelé « berger de cabane ». De fait, il était essentiellement chargé de la préparation des repas de l'équipe et du ravitaillement. Les équipes se réduisant au fil du temps pour ne plus exister du tout depuis l'avènement du transport par route, l'aide-berger a subi le même sort. Or, son existence est aujourd'hui fortement encouragée sur les alpages dans le cadre de la protection des troupeaux contre les prédateurs. Il est chargé des tâches associées à la présence du loup et est rémunéré sur le budget de l'État.

Le rapport parlementaire, dit « rapport Estrosi », qualifiait en 2003 les mesures d'aides au gardiennage comme étant « les plus appréciées des éleveurs » parmi l'ensemble des mesures de protection des troupeaux ovins conseillées. Il insistait sur les contraintes supplémentaires engendrées par le loup, dans la conduite des troupeaux ovins et la gestion de l'unité pastorale, et notamment sur la mise en place de la prévention : déplacement des parcs mobiles de regroupement nocturne des troupeaux, transport du matériel lors du changement de *quartier*, alimentation des chiens de protection. En plus de ces tâches spécifiques confiées à l'aide-berger, celui-ci participe à la recherche des bêtes tuées, blessées ou égarées, en collaboration avec les agents chargés des constats de prédation (Estrosi & Spagnou, 2003).

Le rapport constatait le financement en 2002 de 107 emplois d'aide-bergers sur six départements alpins dont 21 pour les Hautes-Alpes. Au regard des besoins, c'est assez peu. Car il existe environ 1000 Unités Pastorales ovines d'altitude dans les Alpes françaises (Landrot, 1999). Mais la tendance est engagée à la hausse. En 2005, il a été enregistré 414 contrats sur l'ensemble de l'arc alpin représentant environ 1000 mois œuvrés (Jallet & Fabre, 2007).

Le même rapport insistait bien sur la différence qui existait entre un berger et un aide-berger, le premier étant qualifié pour la conduite d'un troupeau en estive, les soins à apporter aux bêtes malades et la gestion de la ressource alimentaire. Son statut le place en responsable du troupeau, devant des comptes à son employeur. Des aide-bergers ayant pu être embauchés pour pallier l'absence d'un berger, n'ont théoriquement pas la formation nécessaire pour assumer cette responsabilité. Or, ce que les textes officiels tentent si soigneusement de séparer va être confronté à la réalité du terrain et s'orienter peu à peu vers un apprentissage du métier de berger à l'ère du loup.

A. 2. 1 - Des employeurs se mobilisent pour former les aide-bergers

Depuis peu, une association implantée dans le département des Alpes-Maritimes, le GEIQ Pastoralisme, Groupement d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification de salariés dans le domaine du Pastoralisme et de l'entretien des espaces montagnards, emploie du personnel pour « seconder les éleveurs du fait de la présence de prédateurs sur leurs pâturages, mais aussi dans le but de transmettre leur savoir-faire et la passion de leur métier ». Le programme de cette association est ambitieux. Il est basé avant tout sur les débouchés car le potentiel de demande en aide-bergers, nous l'avons vu, est important. Elle propose un contrat de professionnalisation qui comprend une formation en alternance de 275 heures et de travail sur le terrain, en groupe réduit de 5 à 7 personnes. Le but est d'obtenir la qualification d'« aide au berger » et la validation de deux Unités de contrôle capitalisables (UC) du BPA Berger. Ce premier pas dans le monde du pastoralisme est appuyé par un CDD d'un an rémunéré à 80% du SMIC, avec la possibilité de prolonger la formation pour devenir berger salarié. Cette formation s'effectue en trois modules sur des sites différents¹³¹.

131. Module 1 : CFPPA du Merle – Salon, Bouches-du-Rhône (notions de zootechnie, d'alimentation, de pathologie, etc ; interventions pratiques sur les bêtes ; entretien de l'espace).

Module 2 : Maison du Berger – Champoléon, Hautes-Alpes (gestion et organisation de la vie en alpage ; découverte du milieu, orientation, protection des troupeaux, etc).

Avec cette initiative conduite par la profession, il sera intéressant de suivre l'évolution de ces nouveaux personnels quelque peu formés à la vie pastorale, car il ne s'agit plus là de simples commis, mais de personnes sensibilisées à un environnement de travail complexe. Les attendus de cette formation ne s'arrêtent pas seulement à la gestion de ce qui tourne autour des problèmes de prédation, mais va jusqu'à proposer à l'aide-berger de remplacer momentanément le berger pendant une courte absence. Nous n'avons plus à faire là à ce qu'un éleveur du Queyras appelait péjorativement des « gardes-loups », mais bien à des apprentis qui se destinent à devenir bergers, voire éleveurs.

Cela permettra peut-être d'éviter d'entendre ce genre de propos de la part d'éleveurs déçus par le comportement du personnel d'alpage :

« Ah l'aide-berger ! C'était... pfff... au début, c'était sa copine... puis après, elle ne s'est plus sentie... C'en était un autre... Bon, c'est payer des gens pour ne rien faire. ! Moi, je dis que c'est bien pour un couple... mais après, pour arriver à mettre deux gars qui s'accordent, c'est très dur ! Au bout de quinze jours, [...], ils ne se parlent plus. Tu sens qu'il y a une tension, qu'ils ont eu une prise de gueule ».

A. 2. 2 - Éleveurs et bergers soulèvent les difficultés inhérentes aux aide-bergers

Pour l'heure, quand un éleveur propose une solution différente, il ne peut pas avoir la subvention aide-berger pour laquelle il a signé le contrat mesure « t ». Il y a tout de même une certaine logique à respecter. La formation dont nous venons de voir les prémices est intéressante dans le sens où elle prévoit un remplacement court du berger par l'aide-berger : « Il surveille momentanément le troupeau en l'absence de l'éleveur ou du berger qualifié ».

« J'avais dit un jour à la DDA : « Mettons que j'irais garder, et que je prenne un stagiaire. Bon, c'est vrai que s'il se débrouille un peu, ce serait tentant de le laisser pour voir un peu *[comment il s'y prend]*, de le former pour le reprendre, s'il faut. Mais, avec la mesure « t », on ne peut pas. Il faut qu'il y ait un berger et un aide-berger. Si vous mettez le stagiaire *[comme]* aide-berger, le berger doit toujours être là. Il ne peut jamais le laisser seul. Je trouve que c'est bien leur système d'aide-berger, mais dans des cas comme ça, le berger voudrait partir trois jours, il ne peut pas. Même si l'aide-berger est prêt *[à le remplacer]*... »

En attendant que des aide-bergers formés soient sur le terrain, le bilan du travail fourni par les actuels débutants est assez négatif. Le peu de souplesse laissé par la mesure « t », conduit à un constat d'échec : l'aide-berger ferait un sous-travail qui le dévalorise tellement par rapport au berger, que sa tâche serait considérée comme inutile, voire même nocive par rapport à l'ambiance générale de l'alpage.

« Il n'est pas là pour le remplacer. Il est là pour aller planter les filets et donner aux chiens. Vous donnez 1000 euros par mois à quelqu'un qui ne fait rien ! Moi, je n'en ai jamais gardé un plus de deux mois ».

Et de fait, c'est ce que m'ont confirmé les tous premiers « aides au berger » sortant de la formation 2006 : toucher un salaire qui n'en est pas un pour faire des tâches qui n'ont rien à voir avec le travail de berger, ne peut être considéré que comme une manière d'entrer dans le circuit. De là à en faire une carrière, il y a un pas que peu d'entre eux voudraient franchir.

Pourtant certains bergers se laisseraient bien tenter, à l'exemple de collègues ayant su profiter de la mesure pour augmenter considérablement le salaire du couple :

« Il y a plein de potes qui montent *[en alpage]*, leurs copines sont aide-berger : ça fait deux salaires. C'est la meilleure solution ».

Mais l'expérience vécue par d'autres les conduit à se méfier de cette solution parfois faussement idéale :

« Mais il y a le problème de ceux qui ont des gamins. L'aide-berger, si c'est la mère des enfants, part avec eux pour leur scolarité. Regarde, l'école va attaquer le 2 septembre... à partir du moment où on a besoin de l'aide-berger à cause du loup, il part pour s'occuper de ses gosses ! Il y a pas mal d'éleveurs qui tiquent là-dessus. Si les gamins sont en bas âge, ça va, il n'y a pas de soucis. Ils restent jusqu'à la fin. Mais après, quand le gamin reprend l'école... ou alors, il faut qu'elle trouve un remplaçant. Parce que c'est souvent à cette saison là qu'on va avoir le plus besoin d'elle, dès qu'il fait mauvais, qu'il fait froid. C'est là qu'il commence à y avoir des attaques, donc il faut veiller, il faut se relayer sur le terrain... »

Un autre problème a été soulevé par un berger rencontré en alpage. Ayant pourtant eu pendant plusieurs années des problèmes de prédation, jamais l'occasion ne lui a été donnée de travailler avec un aide-berger. La crainte de ne pas s'entendre avec une personne imposée par un patron lui laisse penser que le choix éventuel d'un compagnon de travail fait partie des prérogatives du berger :

« Aide-berger ? Moi je n'ai jamais eu d'aide-berger ! Aide-berger, faut-il encore s'entendre avec. Un aide-berger, normalement c'est toi qui le trouve. C'est un copain ou une copine ».

Dans l'urgence, alors que les problèmes de prédatons devenaient rapidement incontrôlables sur certains alpages du Queyras, France Nature Environnement (FNE), une fédération d'associations environnementalistes a financé du temps d'aide-berger tout en imposant la personne. Ce principe a été plutôt mal perçu par les bergers concernés qui se sont retrouvés du jour au lendemain obligés de cohabiter avec des personnes qu'ils n'avaient pas choisi :

« FNE nous a financé un aide-berger pour deux mois. [...] J'ai dit : " Il y a un truc qui ne va pas. Vous m'imposez une personne que je n'ai pas choisie. Mais je n'ai rien contre elle. Je ne la connais pas, mais le principe n'est vraiment pas bon ". Il est évident que la FNE cherchait à mettre une personne qui lui était favorable. C'est logique. Ce n'était pas une question de compétence, ou de terrain. C'était plutôt pour avoir une personne qui avait une sensibilité en faveur du loup ».

Parfois, l'aide-berger a été perçu comme du personnel corvéable par nature. La conception de la tâche voulait à l'origine qu'il campe à côté du troupeau afin de pouvoir parer immédiatement à une attaque de nuit. Mais cette vision extrême d'un travail mal payé et au statut déjà précaire n'a pas eu le succès attendu auprès de bergers compatissants :

« Pas question de faire dormir quelqu'un à côté du troupeau. Nous, on réclame des cabanes correctes pour vivre à peu près décemment. Alors envoyer quelqu'un dormir à côté du troupeau dans une tente, c'est un non-sens ! Ce n'est pas le but du jeu ! C'est une régression ! Ce jour là, il faisait -7°, -8° avec un mistral abominable. La couchade se situe en face, là où vous voyez la barre au milieu de l'alpage, tout au fond... En plus, je ne le voyais pas planter sa tente là-dedans ! J'ai dit : "Ce soir tu rentres avec moi à la cabane, demain on verra". [...]. On m'a reproché que je n'avais pas appliqué les choses à la lettre ».

Comme nous l'avions vu ci-dessus en évoquant les contraintes imposées aux éleveurs par la mesure « t », le problème des logements trop exigus est évoqué par un berger du Queyras possédant sur son alpage une cabane « dernière génération » desservie par une piste carrossable. Un petit chalet plutôt coquet possédant tout le confort moderne : grande table, meuble de rangement, cuisinière à gaz, frigo multi-énergies, eau chaude sur l'évier, et en mezzanine, deux lits... dans la pièce unique. Dans ces conditions, malgré les efforts consentis dans ce cas par la commune en matière de logement du berger, il apparaît un défaut évident de conception. Comment cohabiter avec un étranger dans une telle promiscuité ?

« Ils sont venus m'en proposer [*des aide-bergers*]... mais ça ne pourrait pas faire. C'est ce que je leur ai expliqué. Vous vous rendez compte ! Ça ne peut pas faire !... Cette cabane est bien,

mais ce n'est pas prévu pour vivre avec un aide-berger. Si ! Si c'est ton fils ou ta femme ! C'est ce qu'ils font, les trois-quarts. Mais la cohabitation, c'est dur. C'est ce que je leur ai toujours dit, c'est impossible. Les caractères... On ne peut pas vivre comme ça ».

Formation, logement, responsabilité, définition des tâches, tout reste à mettre en place afin de transformer ce qui s'apparente plus actuellement à un « petit boulot » qu'à un véritable métier. Une professionnalisation de l'aide-berger en ferait une sorte de « néo-berger » avec des compétences nouvelles en matière de protection du troupeau.

Les nouvelles générations de bergers et d'aide-bergers, celles qui sont « nées en montagne » avec les loups, sauront-elles mieux s'adapter à leur présence ? Il faudrait être bien naïf pour croire que cela soit aussi simple.

Une autre catégorie de personnel, amenée à effectuer des tâches sensiblement identiques, fait son apparition dans les alpages. Des travailleurs bénévoles, dit « écovolontaires », placés dans des élevages ovins en transhumance pour participer à leur protection dans le cadre du rapprochement des amis des loups avec les éleveurs, ont rencontré certaines difficultés à accomplir leur mission malgré leur sensibilité a priori en faveur du prédateur.

A. 3 - L'écovolontariat vole au secours du pastoralisme (qui n'en demandait pas tant)

L'association Ferus, s'étant donnée pour objectif la conservation de l'ours, du loup et du lynx en France, présente un bilan positif de l'action « Pastoraloups », qualificatif attribué à ses volontaires (Life-Coex, 2006) :

« De mai à octobre, près de 60 écovolontaires ont effectué des missions de 2 à 3 semaines auprès de 16 éleveurs, après avoir suivi un stage de sensibilisation d'une semaine. Au total, plus de 900 journées de présence (contre 300 journées en 2003) ! Ils n'ont connu que peu d'interactions avec le prédateur. Seul 5 troupeaux ont enregistré des pertes : 10 brebis au total sur un cheptel concerné de 15 000 moutons et chèvres ! ».

Pendant que l'association se félicite de son action, certains « Pastoraloups » sont plus mitigés. Voici quelques-unes de leurs réactions, suite à l'action menée en 2003 et 2004 :

Anne-Catherine, comédienne à Paris : « *Je ne me rendais pas compte des difficultés d'un berger. J'ignorais qu'il y avait eu autant d'attaques attribuées aux loups* » (Degioanni, 2003).

Hervé (origine et profession non précisées) : « *A la fin de la journée, le brouillard arrive. "Un temps à loup", ils profitent en effet de la mauvaise visibilité pour contourner les patous. [...]. En tout cas, Jérôme [l'éleveur-berger] semble déjà avoir eu pas mal d'échauffourées avec le loup : il a une pile d'environ 300 constats chez lui. Il m'explique que les pertes immédiates sont largement remboursées, mais pas le fait qu'il faut deux ans pour faire devenir une agnelle adulte. Le problème du loup est qu'il ne se contente pas de piquer une brebis de temps en temps : il en tue toujours plusieurs (et n'en mange qu'une) et crée des paniques qui aboutissent parfois à des suicides collectifs. Un jour, Jérôme a trouvé 25 de ses brebis mortes dans un éboulis et plusieurs tuées en haut de celui-ci... Dans ces cas-là, en tant que pro-loup, on se tait...* » (Ferus, 2004).

Stéphane, 25 ans, humanitaire, Loire-Atlantique : « *Pourvu que je tienne le coup ! ... mais méfiance quand même ! D'autant que je n'ai pas la grande forme : cette nuit, mon équipe surveillait le troupeau et, ce matin, nous manquons de sommeil. La veille du stage, je me moquais de toutes ces imageries populaires autour du loup et je prenais à la légère la violence des attaques sur les brebis. Mais cette nuit, chaque bruit ou craquement a pris une signification différente. [...]. Serais-je à la hauteur en cas de menace ?* » (LCI/TF1, 2004).

J'ai relevé le cas intéressant d'une ferme d'élevage caprin, ovin et bovin un peu particulière. Il s'agit de la ferme de Cravirola isolée à 1200 mètres d'altitude sur la commune de La Brigue dans les Alpes-Maritimes et située en périphérie du PN du Mercantour. Cette ferme est gérée en coopérative par six personnes. Son activité principale tourne autour de la fabrication de produits laitiers vendus sur les marchés, issus de 7 vaches, 15 brebis et 45 chèvres. L'organisation d'activités socio-culturelles et artistiques apporte un complément de revenu à l'activité agricole. L'alimentation des animaux, outre un important apport de foin, s'effectue sur un pâturage libre, parcours de 400 ha nécessitant une faible main-d'œuvre, sauf à l'automne pour reconduire les chèvres à la bergerie pour la traite du soir. Au moment des fortes chaleurs, le troupeau passait la nuit sur le parcours. En 1993, la première attaque de loup la nuit a conduit à l'enfermement des chèvres après la traite. La conséquence a été une forte chute de la production laitière. Puis le troupeau a été accompagné, car les attaques se sont produites ensuite en journée. En 2002, pour résoudre en partie le problème de la main-d'œuvre nécessaire à ce gardiennage, il a été fait appel aux écovolontaires de Ferus. Cette solution est depuis appréciée des membres de Cravirola :

« Nous avons renouvelé cette expérience en 2003, mais avec un système de garde amélioré. Cela nous a permis de limiter la chute de lait en période estivale dû à la suppression du pâturage de nuit. Cette fois-ci les écovolontaires ont accompagné le troupeau le matin jusqu'au lieu de chaume. Après, ils sont rentrés à la maison où ils ont pu se reposer ou participer aux autres activités de la ferme. En fin d'après-midi, ils portaient récupérer les chèvres pour les amener à la bergerie juste au moment de la traite. Ils accompagnaient le troupeau ensuite pour un pâturage d'après-traite jusqu'à la tombée de la nuit. De cette façon le temps effectif où les animaux ont pu manger a été rallongé d'environ deux heures, la traite a pu se faire à l'heure exacte chaque jour. [...]. En somme une démarche très intéressante pour les deux parties, un véritable soulagement pour les éleveurs qui doivent faire face à une difficulté de plus avec la présence du loup, mais aussi une expérience utile pour les jeunes écovolontaires, citoyens pour la plupart, qui nous expliquent leur motivation pour la défense du loup et qui apprennent de cette façon concrète la réalité du terrain ».

Dans le cadre de cette expérience, Tanguy, un de ces écovolontaires a raconté son expérience sous la forme d'un journal. Breton d'origine, et semble-t-il assez ignorant de la conduite d'un troupeau de chèvres, il analyse l'impact de son action (ou de sa non-action !) sur les chèvres qu'il va peu à peu apprendre à connaître et à apprécier. Puis, familiarisé avec le métier d'éleveur, il expose les souhaits de ses « employeurs » en matière de gestion lupine. Et c'est là que nous assistons à un choc culturel qui semble pourtant très naturel à travers ses paroles :

« Ce qui est intéressant à Cravirola (et rare dans la vallée), c'est que les gens n'ont aucune haine du loup. On peut très rapidement en parler avec tout le monde. Pour eux, la bestiole est un prédateur comme les autres (les chiens errants) et les Craviroliens **demandent juste un droit à l'autodéfense**. Pouvoir lui tirer dessus pour le tuer ou l'effrayer en cas d'attaque du troupeau ».

On pourrait déduire de ce témoignage que l'écovolontaire placé au contact direct du problème de la coexistence entre l'animal d'élevage (source de revenu sous sa responsabilité et animal familier volontiers affublé d'un petit nom) et un prédateur (animal sauvage ayant évidemment droit de vie mais nécessitant obligatoirement un contrôle lorsqu'il menace les activités humaines), voit sa sensibilité pro-loup s'atténuer fortement.

Tanguy termine son journal par « un récapitulatif des visites du loup à Cravirola » et la liste des réclamations essentielles de l'association en matière de gestion des loups :

« Les bergers doivent avoir le droit de défendre leur troupeau et donc tirer sur des loups s'approchant. L'État devrait créer une brigade de louveterie qui pourrait aider de manière officielle les bergers en détresse. Le but serait de venir tuer un loup, là où les prédations deviendraient

insupportables, pour faire fuir le reste de la meute. La méthode pourrait être celle du piégeage avec cartouche de gaz explosive. Une brebis est sacrifiée, attachée vivante à un piquet avec cette cartouche implantée au niveau de la jugulaire. Le loup qui attaque saisit toujours sa victime à cet endroit. La meute perdrait un individu, verrait même éventuellement "l'accident" et s'enfuirait de cette zone devenue dangereuse. Un certain nombre de bergers italiens le font eux-mêmes depuis longtemps. Ce système est assez dangereux à manipuler. Si un spécialiste officiel s'en chargeait, ça serait plus sûr pour les bergers et les promeneurs et cela se ferait de manière "cadrée" et contrôlée. Cette brigade aurait un temps de réaction très rapide, les bergers se sentiraient soutenus et auraient moins tendance à "péter les plombs" »¹³².

Le droit du berger à tirer sur des loups s'approchant du troupeau, couplé à une gestion officielle des loups « délinquants » par une police de la nature apte à manipuler les explosifs, laisse à penser que quelques responsables de Ferus n'ont pas dû en croire leurs oreilles ! Qu'un « pastoraloup » ait pu évoluer aussi vite jusqu'à exposer directement une méthode aussi radicale de contrôle, est pour le moins assez incroyable, mais la réalité de la prédation, vécue en confrontation directe, est sans doute responsable de cette conversion. Tanguy n'est pourtant pas un extrémiste. Il est au contraire très raisonnable en proposant une alternative au braconnage pratiqué par exemple en Italie, pays où tout se passerait si bien entre pastoralisme et prédateurs... Pour autant, cette méthode semble bien dangereuse. A aucun moment, je ne l'ai entendu évoquée dans l'arc alpin français.

Comme pour les aide-bergers, il serait judicieux d'orienter des écovolontaires dans une démarche de professionnalisation en les intégrant à une police de la nature administrée par le Ministère de l'écologie. Nous sommes là dans les prémices de métiers liés au loup. De leur côté, les aide-bergers sont actuellement les prémices d'un gardiennage des troupeaux en équipe comme cela existait par le passé.

132. <http://cravirol.club.fr/cravirola/ecovolontaire.html> (consulté en 2006).

Partie B : Le chien de protection, une médiation animale

« Nous-nous choisirons, donques, la race des chiens proprement nés à la garde de la maison, et du parc, [...]. A l'antique distinguerons-nous les chiens, de l'une et l'autre garde : et dirons, que ceux destinés pour la maison, doivent estre de couleur obscure, et ceux du parc, de claire. [...]... les blancs pour la conformité de la couleur, conversent facilement avec les moutons et brebis : ce que ne font les noirs, qui espouventent ce timide bestail, cuidant que ce soyent loups qui l'approchent ; estant tous-jours ces bestes ravissantes obscurément démantelées. D'ailleurs, le berger voulant frapper le loup s'approchant du parc, frappe quelque-fois son chien, s'il est de couleur obscure, prenant l'un pour l'autre : ce qui ne feroit estant blanc, par facilement le recognoistre, quelque ténébreuse que soit la nuict. [...]... plus souvent que le chien de la maison, celui du parc a à répondre au loup, ce chien sera tous-jours armé d'un gros collier de fer à pointes aiguës : dont il combattra plus courageusement se sentant assuré de ce costé-là, comme de la partie de son corps la plus dangereuse, et en laquelle le loup s'attache premièrement ». (Olivier de Serres [vers 1539-1619], *le théâtre d'agriculture et mesnage des champs*, chapitre XVI. *Les chiens*, Actes-Sud, édition de 1997 conforme à celle de 1804-1805).

Selon les associations dédiées à la protection des loups, la technique consistant à protéger les troupeaux de moutons d'attaques de prédateurs à l'aide de chiens spécialisés serait évidente à mettre en œuvre. Mais comme nous allons le voir à l'occasion de témoignages auprès d'utilisateurs de ces chiens, cette méthode ne va pas de soi, et comporte bien souvent des inconvénients majeurs.

B. 1 - Le départ du chien de protection

Le géographe Xavier de Planhol, dans un article de 1969 qualifié de fondateur (Sigaut, 2003) nous apprend que la protection des troupeaux domestiques contre les prédateurs par des chiens, est une technique bien plus ancienne que celle consistant à utiliser d'autres chiens pour conduire ces mêmes troupeaux sur les pâturages. La répartition géographique de ces deux sortes de chiens est également fort différente. On trouve les grands chiens de protection dans beaucoup de pays, excepté en Inde, en Chine et en Afrique noire. A contrario les agiles petits chiens de conduite (nommés aussi chiens de travail sur troupeau) sont circonscrits à l'Europe occidentale. La diminution du nombre de prédateurs sur le continent européen a permis la diffusion de cette autre technique. Ces chiens originaires d'Islande, pays totalement dépourvu de prédateurs, où ils sont signalés dès le moyen-âge (XIII^e), ont mis deux siècles pour conquérir les îles britanniques (XV^e) et quatre siècles pour atteindre le continent européen (XVII^e au XX^e) (de Planhol, 1969). Ce temps plutôt court a néanmoins permis de mettre au point un grand nombre de races de chiens de conduite adaptées à chaque région comme par exemple le berger de Beauce, le berger de Brie, le berger des Pyrénées ou labrit, ou le berger de Crau. Parmi toutes ces races spécialisées dans le travail des troupeaux domestiques (Moreau, 1991), dont les meilleurs sujets brillent dans des concours d'aptitude au travail sur troupeaux (Koch, 2002), l'une d'entre elles, le Border-Collie en provenance d'Ecosse, s'est récemment implantée sur le continent européen au XX^e siècle (fin des années 60), au point d'effacer par ses aptitudes particulières – la finesse de son travail et sa grande polyvalence aussi bien sur ovins, bovins ou volailles qu'en plaine et en montagne –, la plupart des autres races (Diependaele, 1997). Aujourd'hui, l'engouement mondial pour cette race est tel que sur le site américain www.bordercollie.org, il est recensé pas moins de 223 références d'ouvrages en anglais sur le sujet. Un mémoire de master de 2006 propose une approche originale au moyen de la vidéo des facultés exceptionnelles de cette race particulièrement attachante (Salavois, 2005-2006).

Cette évolution du besoin de travail des chiens, passant de la protection contre les prédateurs à une conduite fine, s'est imposée par la difficulté du déplacement des animaux dans un paysage agricole au parcellaire devenu peu à peu complexe. Elle a été possible à partir du moment où la pression des prédateurs a diminué, ne justifiant plus l'utilisation des grands chiens de protection. Ils ont pu toutefois coexister avec les chiens de travail, voire même se confondre.

En 1815, paraît l'ouvrage de Christophe de Villeneuve-Bargemont, « Voyage dans la vallée de Barcelonnette (sic) ». A l'occasion de voyages à travers le département des Basse-Alpes, il effectue un minutieux travail d'ethnographe, notamment au sujet de la grande transhumance. Dans la lettre IX de son ouvrage, il décrit les chiens observés à l'occasion du déplacement des troupeaux de la plaine vers la montagne : « Sur les flancs [*du troupeau*] sont de très-gros chiens, qui courent sans cesse de la queue à la tête ; ils font rentrer dans la ligne les moutons qui s'en écartent pour brouter un peu d'herbe, et ne souffrent aucun prétexte qu'on reste en arrière. On se feroit difficilement une idée de l'intelligence avec laquelle ils interprètent et exécutent les ordres de leurs maîtres, et savent même faire de leur propre mouvement tout ce qu'ils jugent nécessaire pour régulariser ou accélérer la marche ».

Dans la lettre X, il nous décrit le travail des bergers et de leurs chiens, sitôt les troupeaux parvenus sur leur lieu d'estive : « Les bergers suivent les troupeaux nuit et jour, et veillent sans cesse avec leurs chiens, pour les garantir des loups, si communs dans cette contrée ».

Il est frappant de remarquer dans cette description les rôles mixtes des chiens. Ils sont à la fois conducteurs de moutons et défenseurs du troupeau contre les prédateurs. Est-ce une confusion de la part de l'auteur ? Y a-t-il au sein de ces troupeaux plusieurs races de chiens au gabarit semblable, mais aux qualités différentes ? L'auteur ne semble pourtant pas avoir vu plusieurs races canines mélangées : « Ces animaux paroissent cependant dégénérés de la race primitive connue sous le nom de chiens de bergers : on les prend dans les environs de Colmars [*Alpes de Haute-Provence*] ; et, dans quelques villages de cette contrée, on s'attache à en maintenir la race. En tout, leurs formes extérieures n'ont rien de remarquable ; elles sembleraient même les rapprocher de l'espèce du loup dont ils sont cependant les implacables ennemis » (de Villeneuve-Bargemont, 1986).

La technique de protection des troupeaux par des chiens a peu à peu disparu des préoccupations des éleveurs, notamment dans les Alpes. Elle s'est maintenue dans le massif pyrénéen, côté espagnol jusqu'aux Asturies pour prévenir les dégâts d'ours comme de loups, et côté français contre les ours (Bobbé, 2000), carnivores prédateurs n'ayant jamais totalement disparu de ce massif. Breber, cité par Schmitt, constate ainsi que la carte d'implantation des races de chiens de protection se superposait parfaitement avec celle des régions de transhumance : Nord de l'Espagne, Sud de la France, Italie, Balkans, Carpates (Schmitt, 1989).

La présence des chiens de protection dans les élevages de Provence et des Alpes, à l'époque où les loups étaient encore abondants dans ces régions, est attestée dans les musées où on trouve fréquemment cet objet caractéristique de l'« habit »¹³³ du chien de protection : le collier à pointe¹³⁴. Pour les régions qui nous intéressent, il en existe des exemplaires à l'écomusée de Camargue et à l'abbaye de Boscodon, située au pied des alpages de l'Embrunais, pas très loin des Orres dans le département des Hautes-Alpes, village où fut tué un loup le 17 septembre 1996 « en toute illégalité », (L'Infoloup N°1, 1996, « Les loups des Orres », p. 2).

133. En référence à un admirable ouvrage intitulé « Chevaux de trait d'hier et d'aujourd'hui » de Marcel Mavré (1988) éditions Lavauzelles, pourvu d'une riche iconographie provenant du musée de l'habit du cheval, Sacy-le-Grand (Oise), représentant des colliers d'attelage.

134. Des colliers à pointes sont depuis peu disponibles chez les marchands de matériel d'élevage (Figure 45).



Figure 45 : Collier moderne à pointes destiné à protéger le cou du chien de protection contre les morsures de loup (foire de la Saint Valentin - Saint Martin de Crau, le 14 février 2007 – photo Vincent, INRA-Ecodéveloppement)

On en trouve un autre au musée Arlaten en Arles, curieusement exposé au cou d'un énorme chien empaillé de race indéterminée, placé au centre de la reconstitution d'une veillée calendale dans une cuisine du XIX^e, ce qu'on n'imagine pas être l'endroit idéal où loger ce genre d'animal. A t'on voulu représenter là un chien de protection des troupeaux ou plutôt un chien de chasse spécialiste des loups ? On peut trouver dans la littérature des récits de chasse aux loups à l'aide de chiens spécialisés ou créancés sur le loup¹³⁵ (mais il s'agit bien là de chasse, et non de protection des troupeaux) comme décrit par Giono dans un roman dont l'action se déroule au milieu du XIX^e siècle. Voici la description qu'en fait Giono : « ... c'est un chien beaucoup plus gros que les nôtres. Au moins le double. C'est un chien dressé exprès. Il a un énorme collier à pointes pour lui protéger la gorge. Il a des pectoraux comme un âne de meunier. Il n'a pas d'oreilles. Il a la tête ronde comme une courge. Il marche à pas comptés comme le procureur. Il a toute l'épine dorsale en arrête de poisson. Il a la queue raide comme une tringle. Et c'est ainsi, une fois que Curnier l'a détaché, qu'il entre dans les taillis devant nous sans manifester ni peur ni joie » (Giono, 1947).

Cette saisissante description de chien peut paraître assez éloignée de celle qui pourrait être faite aujourd'hui dans nos alpages, mais chasse et protection devaient demander à ces chiens probablement différents, des qualités proches alliant force et courage. C'est ce que montrent les exemples suivants.

Henry-Frédéric Faige-Blanc dit Alpinus (1813-1902), notaire, maire de Voiron, fondateur de la Société des touristes du Dauphiné, et chasseur de chamois nous donne une chronique publiée en 1874 dans le Courrier de l'Isère. Dans un chapitre consacré à la chasse à l'ours, il présente un propriétaire pratiquant dans les montagnes de la région de la Chartreuse, « L'industrie pastorale ». Ce propriétaire, M. Baptiste Imbert, a imposé à ses *bailes* durant 60 ans l'obligation d'un rapport écrit quotidien. Par exemple, le 30 août 1822, le rapport du berger Robert : « Au point du jour, les chiens ont fait grand bruit et le troupeau a été dispersé. J'y ai couru avec Rivet et le petit berger. Nous avons vu cinq ours occupés à poursuivre les moutons, ou à se défendre contre les chiens. Nous avons pu les mettre en fuite en criant et avec nos bâtons. Un seul est resté plus longtemps ; les chiens aboyaient sans oser le mordre, les ours n'ont pu tuer aucune bête. », et celui du berger Paqueau en 1837, montagne de Romille : « Les loups et les ours se sont approchés cette nuit, mais avec l'aide des chiens, nous les avons promptement éloignés. Au matin nous avons trouvé trois

135. Créancer : Terme de vénerie qui selon Bellier de Villiers (XIX^e) signifie développer et confirmer toutes les meilleures qualités des chiens. Un chien est plus ou moins bien créancé dans la voie de tel ou tel animal. Un chien créancé sur le loup est un chien spécialisé pour pister les loups et les débusquer. Il est question de ces chiens dans le compte-rendu de la réunion du groupe national loup du 13 décembre 2005 à Paris, dans lequel on apprend que la Direction de la Nature et des Paysages (DNP) enquête sur les méthodes de régulation des populations de loups.

brebis blessées par les loups ». Alpinus nous informe que le nombre de rapports est infini et qu'on y signale souvent des cas où ours et loups se présentent de compagnie. Partout où il y a mort de brebis, il y avait des loups. Mais l'ours et le loup ont un faire respectif. Le loup gueule sa proie, à la gorge presque toujours. L'ours procède par gifles (Alpinus, 1874 - réédition 1997).

Pascale Galup rapporte (dans son mémoire de maîtrise) une citation issue de la statistique générale de l'Isère de 1848. Il est intéressant de relever ce document qui atteste de la présence des chiens de protection dans les troupeaux transhumants, au moins pendant la période d'estive : « ... on voit dans les fermes des montagnes d'énormes chiens à poil long et soyeux, à museau effilé, à oreilles courtes et pourtant un peu tombantes. Ces animaux que leur force et leur courage rendent précieux dans des pays où le loup n'est que trop commun, sont employés à la défense des troupeaux de moutons émigrants qui viennent chaque année de la basse Provence dans nos montagnes. » (Galup, 1990).

B. 2 - La disparition du couple loup - chien de protection et sa substitution par le chien de conduite

La disparition des populations de loups dans le courant du XIX^e siècle allait avoir de fortes conséquences sur l'organisation de l'élevage ovin. Non seulement le chien de protection n'ayant plus de raison d'être disparaît, mais l'effectif des hommes nécessaire au gardiennage est en forte baisse, suppléé par un nouvel élément en développement, le chien de conduite de troupeau.

Dans un récent ouvrage, André de Réparaz présente une revue de textes de géographes allant de 1880 à 1950 consacré à l'évolution des campagnes de l'ancienne Haute-Provence. On y découvre des indications sur la disparition des chiens de protection, attestant ainsi de leur existence antérieure : « Avec la disparition progressive du loup au cours de la deuxième moitié du XIX^e siècle, un changement important a eu lieu dans la pratique du pastoralisme. [...]. Il s'agit de l'abandon du grand mâtin, défenseur du troupeau contre le loup mais lourdaud, paresseux et bâfreur, dangereux à l'occasion. A sa place le petit chien intelligent et rapide de direction et d'organisation du troupeau a permis d'économiser des forces et du temps au berger en le secondant admirablement » (de Réparaz, 2000). Voici deux auteurs cités par A. de Réparaz.

En 1900, F. Arnaud, dans son ouvrage « La vallée de Barcelonnette (l'Ubaye) », décrit les conséquences de la disparition du loup, et donc des chiens de protection, sur les effectifs de bergers nécessaires au gardiennage dans des alpages débarrassés de prédateurs : « Le nombre de ces célibataires forcés, les bergers, a diminué des quatre cinquièmes par le remplacement du grand chien des Alpes si beau, si décoratif, avec son grand collier armé de pointes de fer contre la dent des loups, par le labrit [*petit chien de conduite originaire des Pyrénées*] si rapide, si intelligent et si obéissant. [...]. Un labrit à lui seul vaut trois bergers... ».

Dans une thèse datant de 1922, intitulée « La vie pastorale dans les Alpes françaises, étude de géographie humaine », Philippe Arbos, géographe (voir plus haut) décrit le cheminement d'un troupeau en transhumance dont la composition canine a quelque peu évolué en raison de la disparition officielle en 1870 des loups des Préalpes de Digne : « Sur ses flancs, les labrits ont remplacé les grands chiens des Alpes » (cité par de Réparaz, 2000). Cette composition nous est rendue par le peintre de la vie pastorale, Théodore Jourdan, dans une toile datant du milieu du XIX^e siècle (Figure 46). Sur la droite du tableau de T. Jourdan figure un chien de grand format portant au cou le collier de protection contre les attaques de loups, alors que sur la gauche s'active un petit chien de travail de race « craven ».



Figure 46 : Théodore Jourdan (1833-1908), la transhumance (avec l'aimable autorisation du propriétaire de l'œuvre, Galerie Marina, Cassis, B-d-R)



Idem : Détail du chien de protection avec son collier à pointe

Qu'est devenu le chien de protection des troupeaux après cet événement ? Il a sans aucun doute disparu du massif alpin jusque dans le souvenir des gens. Je n'ai recueilli aucun témoignage à son sujet. En Basse-Provence, son sort est identique. Aucun des éleveurs rencontrés, même parmi les plus anciens n'a de souvenir de cet animal. Pourtant, une race particulière de chien de protection des troupeaux s'est maintenue dans le massif pyrénéen comme nous l'avons vu, avant de revenir à la mode sous la forme d'un feuilleton télévisé des années 1960 : Belle et Sébastien. Il est devenu un chien prestigieux, faisant l'objet de toutes les attentions de la part d'une association créée en 1923, la Réunion des Amateurs de Chiens Pyrénéens (RACP) qui regroupe le Chien de Berger des Pyrénées (souvent appelé «labrit») et le Chien de Montagne des Pyrénées (souvent appelé «patou») et depuis 1986 leurs cousins espagnols élevés en France, le Gos d'Atura Català et le Perro Mastin del Pirineo.

B. 3 - La réinvention du chien de protection

Contre toute attente, alors que l'élevage transhumant du Sud-Est de la France se développait dans la sérénité des montagnes débarrassées du danger de la prédation par les fauves, le chien de protection des troupeaux allait faire un retour remarqué.

B. 3. 1 - Une réponse au chien divagant

Probablement confrontés aux attaques de plus en plus fréquentes de chiens domestiques dont les effectifs explosent dans les années 1970, les éleveurs de moutons s'inquiètent légitimement de la situation.

En 1984, Luc Gilbert relatait dans la revue « Pâtre » une expérience réalisée en 1983 dans l'Idaho. Dans quinze états de l'Ouest des États-Unis d'Amérique, on peut rencontrer des prédateurs aussi divers que le coyote, le lynx, le renard, l'ours, le lion de montagne et le chien domestique. En 1974, ils ont détruit plus de 700 000 agneaux et plus de 200 000 brebis pour un cheptel équivalent au nôtre, soit 12 millions de têtes (effectif ovin français de l'époque de l'article). L'expérience américaine testant l'efficacité de trois races de chiens de protection, avait montré une certaine efficacité de ces divers chiens, puisque la mortalité des lots d'ovins protégés avait diminué de 50 % par rapport au lot témoin. Une race de chiens se distingue particulièrement : le Montagne des Pyrénées avec 7 chiens satisfaisants sur 9, pour 1 sur 11 Komondor et 1 sur 4 Akbash (Gilbert, 1984, Green & Woodruff, 1983). Cette redécouverte du chien de protection au début des années 80 en France, par l'intermédiaire d'une expérience réalisée aux USA, était une réponse aux attaques de chiens divagants. Il n'était pas encore question du loup à l'époque, puisque celui-ci n'a fait réapparition qu'en 1992 dans le massif du Mercantour.

En France, la prédation par les chiens pouvait être effectivement un problème, mais qui restait toutefois ponctuel comme nous allons le voir.

Tout d'abord, il est intéressant de noter que « les canidés sauvages que sont loups, chacals et coyotes apparaissent, au plan biologique, comme des ancêtres potentiels du chien, avec lequel ils sont tous interféconds » (Jussiau *et al.*, 1999), ce qui avait donné dans un symposium scientifique en 1989 cette curieuse appellation : *Canis lupus, varietas familiaris* (Ortega, 1998), appellation reprise par J.-P. Digard, Y. Lignereux, et B. Denis (Société d'Ethnozootechnie, 2005-2006). Ces origines sauvages pourraient sans doute expliquer la résurgence d'instinct de prédation chez le chien domestique. Il peut s'agir de chiens issus de races puissantes (berger allemand, boxer, husky, etc), mais aussi de petites races d'apparence inoffensive chez qui on ne soupçonnerait pas une telle férocité (chiens de chasse, teckel, etc), voire le chien de travail du berger voisin ! (Bobbé, 1999, Garde, 2005).

Le phénomène du « marronnage » (Digard, 1995) pourrait entrer dans la catégorie des chiens prédateurs de troupeaux domestiques. Ces chiens « marrons » abandonnés par l'homme et retournés à l'état sauvage, deviennent ainsi des sortes de mendiants, qui ne sont pas sans poser de problèmes (hygiène, reproduction, vol d'aliment). Ils pourraient être alors qualifiés de « chiens errants ». Ce phénomène avait pris en France il y a quelques années une importance considérable causée par des abandons massifs de chiens par des particuliers au moment des départs en vacances.

En 1984, j'étais responsable de troupeaux au Domaine du Merle, et à ce titre j'ai pu constater des attaques de chiens divagants ou fugueurs¹³⁶. En quinze ans de fonction, j'ai assisté à quatre attaques

136. Je fais bien la distinction entre « chien errant » et chiens divagants, car ces derniers ont un maître. Ils logent généralement à une faible distance du lieu de leurs méfaits, et « s'associent » afin de former une sorte de meute qui

qui ont fait pour la plus grave une cinquantaine de victimes, et qui ont mis en péril des expérimentations de l'INRA. Pourtant, à aucun moment, il n'a été envisagé d'introduire des chiens de protection. Cette technique, inconnue alors dans la région, aurait été compliquée à mettre en place sur un troupeau destiné à l'expérimentation, et divisé par nature en multiples lots. La présence de nombreux stagiaires, scolaires, chasseurs et autres visiteurs sur le site, n'aurait sans doute pas facilité leur introduction.

Les parades permettant de protéger des troupeaux de petite taille (lots expérimentaux d'une vingtaine de bêtes) ont été vite trouvées et à peu de frais : les premiers parcs de regroupement nocturnes ont été utilisés au Domaine du Merle dans les années 90. Quelques plaques de « treillis soudé »¹³⁷ ont suffi alors à protéger la nuit, pendant la période d'expérimentation, ces petits lots de brebis rendus plus vulnérables par leur faible taille. Le gros du troupeau n'a jamais fait l'objet, quant à lui, de protection particulière, étant logé selon les époques de l'année en bergerie partiellement ouverte, ou bien à l'extérieur dans des parcs clôturés en plaine ou même en colline. Je confirme par là une thèse soutenue par Laurent Garde en 2001 : « Les chiens errants ont toujours existé, et jamais ce type de contraintes n'a imposé de modification en profondeur des pratiques pastorales. Les attaques de chiens errants relèvent de l'accident ponctuel, plus ou moins grave, et non d'une contrainte permanente imposant l'adaptation lourde et coûteuse des pratiques pastorales » (Garde, 2001)¹³⁸.

Le problème des dégâts de chiens divagants ou errants n'est certes pas à négliger, et il convient de lutter contre ce phénomène par tous les moyens : information auprès des propriétaires de chiens, protection des troupeaux, gestion des populations de chiens domestiques. Pour autant, les associations militantes pour la protection des loups (FNE, Ferus, WWF, ASPAS, etc), n'ont pas hésité à s'en emparer de manière assez scandaleuse afin de tenter de minimiser les dégâts provoqués par leurs protégés. Le procédé consistant à opposer les uns aux autres pour tenter de légitimer l'action sur les troupeaux d'un prédateur sauvage intégralement protégé par la loi (Englebert, 1998), est difficilement recevable. Les chiffres utilisés – jusqu'à 5% du cheptel français (soit dans ce cas 500.000 ovins) seraient détruits chaque année par des chiens (Monicat *et al.*, 1999)¹³⁹ – n'ont aucun fondement scientifique et varient dans de telles proportions (50.000 à 500.000) qu'ils déconsidèrent immédiatement leurs auteurs (Garde, 2005). Ces données n'ont pas lieu d'être utilisées dans le débat scientifique. Ces estimations personnelles de tel ou tel auteur ne reposant sur aucune méthodologie d'acquisition ni de vérification (Garde, 2006), ont pourtant connu un certain succès auprès des militants de base des associations écologistes. Il n'est pas un forum Internet où n'apparaisse cet assertion : « les chiens font plus de dégâts que les loups ».

L. Garde et E. Vors montrent à l'occasion d'une enquête systématique réalisée dans le massif des Monges (Alpes de Haute-Provence) concernant les attaques sur dix ans de chiens divagants, que

devient dès lors prédatrice des troupeaux de moutons par simple jeu (observation personnelle). Le problème est assez souvent réglé soit par la capture des fauteurs de trouble et l'assurance « responsabilité civile » de leur propriétaire, soit par leur élimination.

137. Matériel généralement utilisé pour l'armature de dalles de béton, se présentant sous forme d'une sorte de grillage rigide à grandes mailles, mesurant 2 mètres 40 de hauteur par 2 de large. Ces tronçons attachés les uns aux autres, forment un enclos infranchissable, léger, et aisément déplaçable. Ce bricolage a été utilisé au début des années 2000 pour fabriquer un parc beaucoup plus grand sur l'alpage du Domaine du Merle (cf. les parcs de regroupement).

138. http://adam.mmsh.univ-aix.fr/Transhumance_text/Texte_web/Garde.htm.

139. François Moutou, docteur vétérinaire, épidémiologiste à l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa), président de la Société française pour l'étude et la protection des mammifères, à l'occasion d'un colloque organisé dans le cadre du salon de l'agriculture 1999, n'hésite pas à lancer les chiffres suivants : « L'estimation - c'est une estimation bien sûr - sur un cheptel national d'environ 10 millions de têtes de moutons : on estime qu'il pourrait y avoir jusqu'à 5% du cheptel qui serait tué tous les ans par des chiens. C'est à dire, l'ordre de grandeur serait de plusieurs centaines de milliers. C'est plus que des dizaines, ce seraient des centaines de milliers de moutons qui seraient tués tous les ans par des chiens ».

95% d'entre elles sont repérées par les éleveurs. Elles touchent seulement 0,25% de l'effectif ovin au pâturage. Même si chaque attaque cause des pertes relativement importantes (26 bêtes tuées en moyenne), les troupeaux n'ont jamais fait l'objet de protections particulières jusqu'en 1998, date de l'arrivée des loups dans le massif. Quant aux chiens responsables des attaques, ils proviennent généralement du voisinage, rarement de randonneurs. Ce sont plutôt des chiens de chasse ou de garde. Leurs attaques sont concentrées à proximité des zones d'habitation. Ils sont généralement abattus par les éleveurs ou euthanasiés par leur propriétaire. Lorsque ceux-ci ont pu être identifiés, pour la moitié d'entre eux, l'assurance ou un arrangement amiable est intervenu. Concernant les attaques de loups sur le même territoire, les auteurs montrent qu'en trois ans, la nature des dégâts a évolué malgré un contexte de protection des troupeaux de plus en plus élaboré : introduction des chiens de protection et regroupement nocturne des troupeaux en parc. Dans ce contexte, les prédatons ont augmenté jusqu'à 1,6% de l'effectif ovin au pâturage. Sur 30 attaques recensées, seule une a pu être imputée aux chiens. De plus, les attaques se sont déplacées de la périphérie sud, zone la plus peuplée du massif, vers le centre, zone d'alpage très peu peuplée, plus favorable à un prédateur opportuniste et discret. Enfin, contrairement aux chiens qui attaquent plutôt en automne (67% des attaques de chiens ont lieu de septembre à décembre en période de chasse sur un territoire sans loups à l'époque de ces statistiques), le loup est actif en plein été sur les troupeaux (87% des attaques entre juin et octobre, dont 29% en août, en période de transhumance) (Garde & Vors, 2001).

B. 3. 2 - La difficile réintroduction d'une technique

Une technique disparue depuis longtemps du champ de vision de ses utilisateurs potentiels ne réussira son retour qu'à condition qu'elle fasse l'objet d'une véritable réappropriation de la part de ces derniers, car « L'innovation doit s'intégrer dans la routine commune [...] pour être acceptée » (Mendras, 1967). Nous allons voir que rien n'est encore joué. La réintroduction des chiens de protection dans les troupeaux transhumants n'en est qu'à ses débuts.

Un programme associant l'Institut de l'Élevage et l'Association pour la Promotion des Animaux de Protection (APAP), et regroupant plusieurs dizaines d'éleveurs ovins, avait pour unique préoccupation « la surveillance des troupeaux contre les attaques de chiens errants » (courrier de Joël Pitt, animateur du Programme national « chiens de protection des troupeaux » à l'unité Inra d'Ecodéveloppement, le 26 mars 1998). L'APAP avait par passion « redécouvert les savoir-faire liés à cette technique, proposé un véritable mode d'emploi du chien de protection, et mis en place un fichier généalogique ». La promotion en a été engagée auprès de la profession de manière assez discrète, jusqu'au moment du retour « inattendu » du loup.

Vers le milieu des années 90, l'apparition du loup dans le Mercantour (cf. *supra*) a fait brutalement ressurgir ce besoin de protection des troupeaux auprès de l'élevage pastoral, celui-ci ayant évolué en l'absence aussi bien des grands prédateurs (ours, loups, lynx) que des chiens spécialisés. C'est à cette époque que l'APAP répond à l'appel lancé par les éleveurs du Mercantour (FDGEDA¹⁴⁰) et de l'Administration (Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt et Parc National) concernant la mise en place de chiens de protection dans les troupeaux de moutons du Mercantour dès 1994, afin de faire face aux dégâts provoqués par le prédateur. Or, les éleveurs « découvreurs » de cette méthode étaient conscients de l'efficacité mais aussi des limites de l'utilisation de ces

140. L'objectif de la FDGEDA (Fédération Départementale des Groupes d'Etude et de Développement Agricole) des Alpes Maritimes est de coordonner l'action des agents de développement intervenant sur tous les secteurs du département des Alpes-Maritimes et d'accompagner les démarches des différents porteurs de projets : aide à la définition d'une politique agricole locale, aménagement du territoire, valorisation des produits, animation de groupes locaux, lutte intégrée, protection des ressources en eau, recyclage, mise en place et soutien de labels reconnus.

chiens. En quelques années, plus de cent chiens de protection, « d'origine douteuse pour certains » (Pitt, 1998), furent introduits sur les troupeaux en estive sur ces massifs.

En 1997, un programme européen Life-Nature (L'Instrument Financier pour l'Environnement)¹⁴¹, est mis en place timidement pour une période de trois ans dans les Alpes-Maritimes (Poulle *et al.*, 2000). Face à la rapide progression des populations de loups, il est reconduit pour une période de quatre ans sur l'ensemble de l'arc alpin, soit dix départements des régions PACA et Rhône-Alpes (DIREN PACA, 2003a). C'est seulement à partir de 1999 qu'apparaissent « la nécessité d'une structuration de la filière "chien de protection" et sa reconnaissance juridique » (Oléon, 2004)¹⁴². Notamment dans les Hautes-Alpes, il a été mis en place un suivi à l'année des chiens concernant les éleveurs locaux mais aussi les transhumants de la Crau. Ce suivi visait le placement des chiots, les chiens anciennement introduits, les réajustements nécessaires. Il permettait également de maintenir un contact humain avec les éleveurs confrontés alors à la cohabitation de ces chiens avec les autres usagers du territoire de plaine et de montagne (Figure 47).

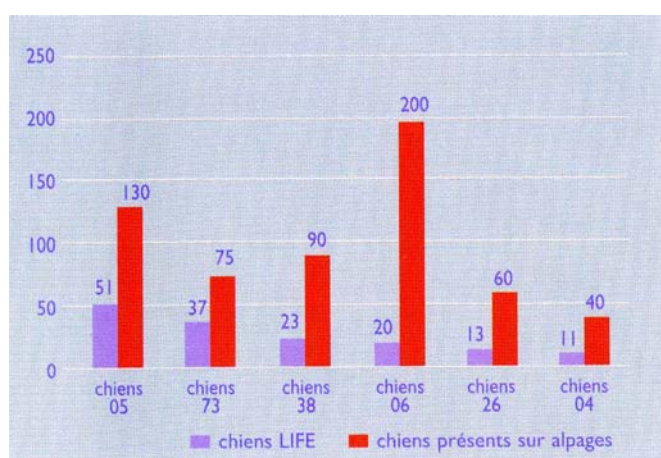


Figure 47. Répartition par département des chiens de protection LIFE et de ceux acquis par les éleveurs
(Tiré de « Le retour du loup dans les Alpes françaises - programme LIFE - Nature 2000/2003 - document de synthèse »)

C'est dans ce contexte que des ouvrages techniques à destination des éleveurs apparaissent, précisant les méthodes d'utilisation des chiens de protection sur troupeau (Landry, 2002, Rousselot & Pitt, 1999a, b, Wick, 2000, 2002).

B. 3. 3 - Le patou, nouvelle figure des alpages

De façon logique, la seule race française de chiens de protection des troupeaux, bien qu'originaires des Pyrénées, fait son retour dans le milieu des grands transhumants de la Crau, utilisateurs historiques de la ressource herbagère alpine.

141. Outil communautaire permettant de financer des actions de protection et de conservation de la nature, dont le but est de gérer « le retour du loup dans les Alpes Françaises ».

142. D'une part, les responsables des introductions de chiens de protection dans les troupeaux souhaitent que, à l'instar de ce qu'il existe en chiens de conduite : le CANT (certificat d'aptitude naturelle de travail), il soit mis en place un CANP (certificat d'aptitude naturelle à la protection). D'autre part, Le code rural a été mis à jour avec l'ajout d'une mention spéciale chien de protection : « Article L. 211-23. Est considéré comme en état de divagation tout chien qui, en dehors d'une action de chasse, ou de la garde ou de **la protection d'un troupeau**, n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel, ou qui est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant cent mètres. Tout chien abandonné, livré à son seul instinct, est en état de divagation ».



Figure 48. Patou au travail sur un alpage du Queyras (photo Vincent, INRA-Ecodéveloppement, août 2005)

Le patou (ou pastou) est le nom familier attribué classiquement au chien Montagne des Pyrénées¹⁴³ (Figure 48). Son rôle est de dissuader, de sa seule présence, l'approche des petits herbivores domestiques par des carnivores prédateurs protégés par la loi. Lorsque les prédateurs passent à l'attaque, les patous doivent être capables de se confronter à eux au corps à corps. Il est possible de voir l'action de ces chiens dans un film tourné par l'ONCFS dans un alpage du Mercantour, de nuit, avec une caméra infra rouge. Les patous filmés en action de protection montrent un grand courage pour affronter et mettre en fuite plusieurs loups faisant preuve de stratégie pour l'occasion. Les images montrent un patou fuyant devant deux loups mais, faisant brusquement volte face, et partir à la poursuite des deux loups. Ceux-ci prennent rapidement des directions différentes. Ce harcèlement dure apparemment toute la nuit. Les loups parviennent après plusieurs attaques visiblement destinées à fatiguer et disperser les chiens, à isoler une brebis. Elle est immédiatement dirigée vers un terrain accidenté et étranglée de manière caractéristique : le loup la serre à la gorge. La mort est semble-t-il instantanée¹⁴⁴.

Le comportement du patou est très différent de celui d'un chien de travail sur troupeau. Il accompagne les troupeaux domestiques tout au long de l'année, et cohabite réellement avec eux, au point de se fondre dans la masse des ovins (il s'agit généralement de troupeaux d'ovins) par une sorte de mimétisme due probablement à son allure physique qui le fait ressembler de loin à une grosse brebis blanche (voir en introduction de cette partie la description précise qu'en fait Olivier de Serres). Il n'intervient jamais dans le déplacement des bêtes et a normalement peu de contact avec les chiens de travail, sauf dans le cas d'interactions de jeu ou d'alimentation (Schmitt, 1990) comme j'ai pu personnellement le constater.

De plus, comme il doit être présent auprès du troupeau jour et nuit, y compris à la bergerie, il peut permettre de régler par la même occasion le délicat problème du vol massif d'agneaux directement dans le bâtiment en pleine nuit. La présence d'un chien de protection doit pouvoir présenter une grande efficacité dans ce cas, comme le rappelait R. Laurans, sociétaire de l'association d'Ethnozootechnie, en 1975 au sujet de l'abigeat ou vol de bétail qui est courant en Sardaigne : « Un des rôles essentiels du berger est de protéger son troupeau contre les entreprises des

143. Le patou n'est pas la seule race de chiens de protection utilisée aujourd'hui dans les Alpes françaises, mais c'est celle qui domine par ses effectifs. On peut rencontrer aussi des chiens de la race des Abruzzes, ou des Komondors originaires des Balkans (pour la liste complète des chiens de protection voir (Landry, 1998), p. 7).

144. Des extraits de ce film sont visibles dans une émission de La Huit, CNRS Images/média en association avec Arté-France : « Un loup pour l'homme » de Pierre Bressiant, et aussi dans un film projeté au Centre Alpha, le scénoparc® de Saint-Martin Vésubie (06).

abigeataires [...]. Il est aidé en cela par ses chiens, excellents gardiens aux crocs redoutables » (Laurans, 1975).

B. 3. 4 - Ma confrontation aux patous

J'ai pu observer plusieurs comportements de patous à mon approche de différents troupeaux, alors que j'avais quitté le sentier de randonnée, qui est une sorte de rail duquel les humains ne sortent quasiment jamais, permettant aux chiens de protection de s'habituer à voir passer un défilé quotidien inoffensif et toujours au même endroit.

J'ai donc abordé les bergers que j'allais rencontrer sur leur alpage en prenant garde que les patous ne se trouvent pas entre nous à ce moment. J'ai dû plusieurs fois faire de longs détours, d'abord pour ne pas déranger les moutons en déclenchant des aboiements intempestifs, et aussi afin d'éviter personnellement de prendre des risques en approchant des chiens éventuellement agressifs.

Pour aborder André, l'éleveur-berger transhumant de l'alpage de F..., je n'ai eu aucun problème. La vue était dégagée, les deux chiens m'ont vu venir. Le mâle a aboyé une fois. Son maître l'a rassuré. Il m'a senti au passage et m'a ignoré par la suite. André m'a vanté les qualités de son couple de chien, tant pour la surveillance que pour sa sociabilité.

Sur l'alpage de V..., je savais qu'un des deux patous avait tendance à être agressif. Pas plus tard que cet été, il avait mordu une personne s'étant introduite dans le parc de contention. Le patou, sans doute surpris, avait eu la réaction « normale » qu'on peut attendre d'un chien de protection. Par la suite, cet incident a causé bien des soucis au berger qui a dû se rendre à la gendarmerie sur convocation, mais aussi à l'éleveur propriétaire du chien, qui a dû gagner l'alpage depuis son exploitation située en Crau en pleine période de fenaison, afin de conduire son chien pour vérification sanitaire auprès d'un vétérinaire. J'ai donc patienté longtemps avant de pouvoir aborder le berger et me mettre ainsi sous sa protection. En fait, ce chien, ayant compris que je n'étais pas un danger potentiel, m'ignora totalement. J'ai pu assister à son changement de comportement en fin de journée, et à l'apparition manifeste de signes d'inquiétude de sa part. Le berger m'expliqua que tous les soirs à la même heure, peu avant le coucher du soleil, il s'éloignait du troupeau et humait l'air dans toutes les directions tout en aboyant comme s'il pressentait un danger. La femelle, quant à elle, restait calmement à son poste. Ce jour là, j'ai observé une curieuse interaction. Un des chiens de travail a commencé à creuser un trou de marmotte jusqu'à pouvoir y pénétrer et réussir à attraper un marmotton qui a été récupéré d'autorité et entièrement consommé par la femelle patou. Ceci a conforté les dires de plusieurs personnes qui m'avaient affirmé avoir assisté à de telles synergies au cours de la chasse.

A ce sujet, Lapeyronie et Moret ont effectué 76 journées d'observations d'interactions entre chiens de protection et de conduite, et faune sauvage dans huit alpages, réparties sur la durée totale de l'estive. Les 48 chiens observés ont effectué 178 interactions. Deux alpages n'ont jamais eu de relevés, alors que 68% des relevés ont été effectués sur deux alpages, bien que la faune sauvage soit présente sur l'ensemble des sites. Avec 86% des espèces faisant l'objet d'interactions (postures d'arrêt, de guet, flairages de pistes, fouissages, amorces de poursuites, poursuites caractérisées), la marmotte domine largement. Le chamois est à 5%, et le reste comprend 1 biche, 1 cerf, 2 corbeaux, 1 renard, 1 sanglier et quelques petits animaux non identifiés. 33 chiens de conduite et 15 patous ont été observés. Les interactions ont massivement concerné les patous malgré le ratio défavorable. Sur 106 animaux cibles, entre 3 et 5 marmottes ont été tuées. Les chiens observés à l'occasion de cette étude ont eu des comportements très variables. Par exemple, 2 chiens de conduite sur 33 cumulent 33% des implications de chasse, et 2 patous sur 15 cumulent 25% de ces actions (Lapeyronie & Moret, 2000-2003).

Cela dit, il me semble que le niveau de la population de marmottes n'est pas menacé compte tenu du nombre important de ces animaux aperçus depuis de longues années lors de mes visites en alpage. (voir l'article paru dans Libération le 23 juillet 2005 signé Eliane Patriarca, dans la série « Les parcs nationaux grandeur nature », sous le titre : Abus de marmottes en Vanoise. Le parc doit gérer la prolifération du rongeur, plus apprécié du public que des éleveurs). Afin de remédier à ce problème, on peut trouver un "truc" d'éleveur dans le dossier chien de protection, encadré p. 8 de L'Infoloup N° 11 : « Lorsqu'on constate que son chien a tendance à être prédateur de la faune sauvage, en particulier des marmottes, on peut l'équiper d'une clochette qui avertit les animaux chassés » (Oléon & Favier, 2002).

Sur l'alpage de V... C..., je suis arrivé au niveau du troupeau alors que la bergère s'était absentée pour faire le constat de prédation dont son troupeau avait été victime la veille, malgré la présence d'un patou. Le chien en question fermait la marche d'un troupeau qui se déplaçait tout en mangeant le long du sentier de grande randonnée (GR 58). Une multitude de touristes, souvent accompagnés de chiens tenus ou non en laisse, passe là tous les jours (300 à 400 par jour en juillet-août), attirés par le facile accès à plusieurs lacs. Ce patou ne laissait apparaître aucune agressivité. Au contraire, il s'approchait des personnes alors peu rassurées, afin de renifler le chien ou bien plus sûrement, pour quémander quelque friandise. Je me suis assis à l'écart du chemin, à l'avant du troupeau et légèrement caché parmi les rochers. Le troupeau est passé à ma hauteur sans s'effrayer. Lorsque le chien est arrivé à la suite de ses brebis, il m'a repéré, est venu se faire caresser, et à poursuivi son chemin. La bergère m'a confirmé qu'il ne posait pas de problèmes avec les touristes, ce qui était absolument indispensable pour pouvoir garantir un travail serein sur cet alpage. Par contre, le maître du patou m'a déclaré le soir même au téléphone, alors que nous faisions le bilan de ses pertes, avoir chez lui en plaine, deux jeunes patous devenus inaptes au travail car trop gâtés par les offrandes des touristes l'année précédente, ayant pris la fâcheuse habitude de désertir le troupeau et de remonter à leur suite jusqu'au parking !

Sur l'alpage de M..., Robert, le berger, se tenait au sommet du dernier col faisant limite de son alpage et de celui du voisin. Le grand troupeau de plus de 2000 bêtes, protégé par pas moins de cinq patous, était bien étalé dans le vallon en dessous, ne me laissant que peu de possibilités de passer à travers sans déranger. Parvenu à moins de cinquante mètres des premières brebis, Roy le plus ancien des patous de ce troupeau, s'est interposé en aboyant. J'ai immédiatement arrêté ma progression, et me suis assis sur un rocher. Le chien s'est assez vite couché sans me perdre de vue, et n'a plus bougé. Nous sommes restés ainsi une bonne demi-heure à nous observer. Robert est alors venu à ma rencontre. Il me semble que l'attitude du patou, en l'occurrence, est tout à fait conforme à l'attente qu'ont de lui ses maîtres. Elle correspond là parfaitement à une sorte de standard idéal du comportement de ces gardiens lorsqu'ils repèrent un danger en dehors d'un sentier balisé : intervenir suffisamment tôt avant que l'intrus ait dépassé les limites admissibles du territoire du troupeau à ce moment là, le tenir en respect à distance, le décourager à poursuivre sa progression.

Sommes-nous là dans une situation idéale, avec un chien qui approcherait la perfection ? Peut-être bien, mais plusieurs des récits recueillis au cours de mes entretiens ne vont pas dans ce sens, et décrivent au contraire des comportements qui font douter de la simplicité d'utilisation de ces animaux mise en avant par certaines associations de défense des loups.

B. 4 - Une technique à « apprivoiser »

L'intrusion brutale d'un nouvel acteur au sein des alpages provoque nécessairement un certain nombre de conflits. Que ce soit les bergers et les éleveurs, concernés au premier chef, ou les promeneurs, peu préparés à devoir partager le paysage qu'ils considèrent naturellement comme un

lieu serein de loisir dont ils peuvent profiter sans entraves, ou encore certains habitants de la montagne, familiers des lieux au point qu'ils ont, comme les marmottes, désappris la crainte de leur environnement, tous doivent dorénavant intégrer la présence de ces grands chiens blancs au comportement atypique.

B. 4. 1 - « On est fatigué ! »

Malgré le rôle de gardien des patous, la vigilance nécessaire pour cohabiter avec des prédateurs engendre une forte fatigue chez les bergers. En principe, les patous veillent au grain. Mais les alertes sont nombreuses et peuvent souvent engendrer une grande appréhension de la part des bergers, de jour comme de nuit. Le berger récupère alors assez mal pendant la nuit, laissant s'accumuler une fatigue physique et psychique. Lorsque cette situation dure plusieurs mois, la nervosité s'installe et prend le dessus. C'est le cas de Loïc qui non seulement s'occupe seul de 800 bêtes, mais a un deuxième travail en hiver.

« ... parce que quand on garde [...] les brebis du 20 juin au 20 octobre et qu'on ne dort pas une nuit [*complète*], et bien en octobre on est fatigué. On a beau dire qu'on a les chiens maintenant, le risque zéro n'y est pas. Au moindre aboiement, allez hop, on est réveillé, on se lève, on va voir. Et bien à la fin de l'automne on en a assez. On est fatigué ».

B. 4. 2 - Un patou, ça doit manger des croquettes... et pas de la biodiversité

Comme je l'ai décrit ci-dessus (cf. « Ma confrontation aux patous »), les patous peuvent être attirés par la chasse à la marmotte qui semble être pour eux la proie la plus facile à attraper. Pour Robert, cela tiendrait entre autre à une alimentation un peu lâche. Voilà comment il perçoit ce phénomène de prédation par les patous :

« Avec les nouveaux que j'ai actuellement, ça se passe plutôt bien. Ils sont vraiment fixés au troupeau. Je sais que la nuit, ils ne s'en vont pas. On les soigne régulièrement tous les soirs, même parfois dans la journée. Ça, c'est important. Mais la chasse de proximité existera toujours, sur la marmotte, à proximité des bois. Ils vont aller chasser un quart d'heure - une demi-heure un chevreuil, et puis finalement, ils reviennent au troupeau et c'est fini. Après, ils ne vont pas partir vingt quatre heures à la chasse parce qu'ils ont faim. Et si ça se passe comme ça sur des alpages, c'est aux éleveurs de prendre leurs responsabilités et soigner leurs chiens ».

Moi : « Vous pensez que c'est parce qu'ils ont faim ? On ne s'occupe pas assez d'eux ? »

« Ah tout à fait ! Hormis ce que j'appelle la chasse de proximité. [...]. Les chiens patou, il faut absolument les soigner le soir. Le problème, c'est que sur certains alpages, les gens ne les soignent pas et du coup les chiens partent à la chasse ».

Ma rencontre avec André, l'éleveur-berger, alors que nous parlions d'un éventuel dérangement des couvées de tétras-lyre ou de perdrix occasionné par le troupeau, m'a permis d'affiner les problèmes posés par ce que Robert appelle la chasse de proximité. Il semblerait que les patous aient un comportement sélectif suivant les proies rencontrées, avec une nette préférence pour la marmotte. Mais il insiste sur le fait qu'il s'agit bien du comportement de ses propres chiens.

« ... les brebis ne les ont pas dérangées [*ces couvées*]. Même les patous. Ils s'en moquent. Ils ne disent rien, même aux petits poussins ».

Moi : « Ah ! Les patous n'y touchent pas ? »

« Non ! A la limite, ils sentent, mais les oiseaux, ça ne les attire pas. Ce n'est pas des chiens qui courent en regardant en l'air ».

Moi : « Ils aiment bien les marmottes ».

« Voilà. Même les mouflons. Le mâle les fait partir. Il les regardent. Mais que ce soit les perdreaux ou ça, il s'en fout. Il voit passer les poussins devant lui... Il ne les touche pas. [...]. Je pense que tous les patous sont un peu comme ça. Je les ai vus avec les perdrix blanches devant le nez. Ce sont les miens. Maintenant, les autres, je ne sais pas. Par contre les marmottes, s'ils peuvent en faire péter une, que ce soit la chienne ou le chien...[...]. Même les mouflons ou les chamois, ils les font partir, mais ils ne les chassent pas. Enfin j'ai remarqué que mes patous, tout ce qui est à plumes, même s'ils trouvent un corbeau mort... ça ne les intéresse pas. Une charogne de chamois, ça autant ils iront en bouffer, mais sinon... Mais je parle pour les miens... »

Les propos d'André sur les préférences des patous en matière de proies m'ont été confirmés par plusieurs bergers.

L'importance de cette alimentation peut être aussi comprise comme une corvée supplémentaire qui vient se surajouter au travail quotidien déjà fort chargé des bergers. Loïc insiste sur la fatigue accumulée tout au long de l'été.

« A partir de 98, j'ai introduit les chiens de protection, donc j'avais les seaux en plus des filets. Parce que les chiens restent au troupeau, et le matin, de la cabane, je leur portais la soupe. Donc en plus de la pharmacie, de tout, j'avais encore les seaux des chiens ! »

Il apparaît là un paradoxe en défaveur du patou chargé tout d'abord de soulager le berger, mais lui apportant finalement une contrainte supplémentaire.

Loïc me confirme ce que me disait Robert sur la nécessaire alimentation régulière de ces animaux sous-peine d'aller vers de graves ennuis. On n'est plus là dans une éventuelle atteinte à la biodiversité. Le patou considère le flux touristique surdéveloppé comme une source inépuisable de nourriture. Dans ce cas, le berger doit avoir un certain ascendant sur ses chiens de protection.

« Si les chiens se mettent à suivre les touristes, il faut les rappeler à l'ordre, et ne pas avoir peur de leur porter à manger quand la couche n'est pas à côté de la cabane. Ce n'est pas tout le monde qui veut le faire. S'ils ne sont pas nourris, ils ne servent à rien. Ils ne seront pas au troupeau. Ils vont manger dans les sacs des randonneurs. Ils vont faire des kilomètres derrière ceux qui leur auront donné à manger. Au troupeau, ils y seront très peu, et ils ne feront rien. Ça part de là. Si on veut des chiens efficaces, il faut qu'ils mangent à leur faim ».

Mais tout cela n'est pas si évident. Nous l'avons vu précédemment avec les deux patous devenus inaptes à rester au troupeau et préférant par intérêt suivre des touristes amusés de leur gourmandise. Dans ce cas, la gamelle distribuée régulièrement n'a pas suffi à les contenter...

B. 4. 3 - Mais les croquettes, c'est cher !

Loïc, parlant de l'importance de l'alimentation des chiens de protection, évoque en même temps son coût important, non négligeable dans l'économie de l'élevage surtout dans le cas d'un accroissement des effectifs de ces chiens.

« Ça fait un beau chèque à la fin du mois ».

Moi : « L'aliment est subventionné ? »

« Et bien dans la mesure « t » il y est. Quelques sacs de croquettes sont payés. A l'heure actuelle on finance l'achat du chiot, mais pas son entretien. Or ils mangent 3500 F [530 euros] par an, peut-être même plus. Quand ils sont en activité, des chiens de 70 kg doivent manger, si on ne veut pas qu'ils mangent les gens ni les brebis ».

Même s'il le mentionne, cet éleveur a refusé de signer un contrat mesure « t » avec l'État. Il est donc obligé de prendre en charge l'alimentation de ses chiens. Dans le cas contraire, il aurait bénéficié de 624 euros par an et par chien pour l'achat d'aliment (selon la taille du troupeau, la subvention est accordée pour deux chiens maximum dans le cas d'un troupeau inférieur à 450 bêtes, pour 4 chiens pour un troupeau compris entre 451 et 1200 bêtes, et pour 5 chiens pour un troupeau supérieur à 1200 bêtes – cf chapitre Mesure « t » –, ce qui est supérieur à son estimation. Il a effectivement été aidé pour l'achat des chiots. C'était alors dans le cadre du programme LIFE qui s'est arrêté en 2003. Cette mesure existe toujours dans le cadre de la mesure « t ». Depuis 2004, la somme accordée est de 300 euros pour l'achat d'un chien et dans la même proportion de tailles de troupeaux que pour l'aliment. Cet éleveur qui possède actuellement deux patous, pourrait faire subventionner l'achat de deux autres chiens, et l'alimentation des quatre pendant les cinq ans du contrat.

Comment expliquer ce refus existant chez de nombreux éleveurs, sinon par une sorte de rébellion face à l'administration qui est encore aujourd'hui tenue responsable du retour des loups en France, ou tout simplement par la non-acceptation de la présence du prédateur dans les alpages ? Le sentiment de trahir la profession en acceptant d'entrer dans le jeu des subventionnements proposés par l'administration dans le cadre du retour du loup en France, est fortement ancré dans les esprits. On accepte bon gré mal gré les indemnisations suite aux dégâts directs aux troupeaux. On va protéger plus ou moins bien son troupeau en fonction de ses aptitudes à s'occuper de chiens de protection ou de sa volonté de construire des parcs de nuit, mais de là à signer un contrat de cinq ans avec l'État sur les mesures de protection, il y a un pas que beaucoup n'ont pas encore franchi.

Cette situation est fort bien illustrée par les déclarations d'un administrateur du PNR :

« Souvent certains bergers disent : “Moi, je suis emmerdé parce que j'ai pris des patous, des mesures « t », et du coup mes collègues disent que je suis pour le loup parce que...”. C'est à dire que le berger qui joue le jeu, entre guillemets, de se protéger contre le loup, c'est qu'il accepte que le loup est là. Il ne le rejette pas ».

B. 4. 4 - Le patou et le touriste

L'élevage pastoral a évolué en l'absence de prédateurs sauvages. Par contre, le tourisme estival est devenu de plus en plus prégnant sur les alpages. A partir des années 1960, le tourisme de masse a considérablement évolué, d'abord vers un tourisme hivernal orienté vers l'« industrie » de la neige, puis rapidement vers un tourisme estival avec la création des chemins de Grande Randonnée (GR) sous l'impulsion de Philippe Lamour, grand aménageur et maire de Ceillac, une des communes du Parc Naturel Régional du Queyras (Lamour, 1980). Dans ce contexte de flux touristique grandissant, l'arrivée des patous dans les alpages n'est pas passée inaperçue...



Figure 49 : Pancarte pédagogique au départ d'un GR du Queyras (photo Vincent - INRA - Ecodev. Hiver 2005)

Le premier patou généralement rencontré lorsqu'on se rend en montagne, est celui d'une pancarte située au départ du sentier de randonnée balisé, traversant l'alpage (Figure 49). Depuis quelques années, les offices de tourisme des communes possédant des alpages sur leur territoire, distribuent des plaquettes avertissant en trois langues de la possible rencontre des chiens de protection (Figure 50). Ce patou virtuel est accompagné d'un texte assez long qui se veut rassurant, mais qui, si on prend la peine de le lire jusqu'au bout, génère, tout en donnant des conseils au néophyte en matière de comportement de chien de protection des troupeaux, une vague inquiétude sur la menace potentielle qu'ils font planer sur « nos braves touristes »¹⁴⁵. Ainsi, les injonctions « Surveillez votre comportement », « Gardez vos distances », « Descendez de vélo » ne sont pas faites pour rassurer.

Lorsqu'on approche du troupeau, généralement quand celui-ci pâture à proximité du sentier, ces grands chiens blancs aux allures débonnaires, sont curieusement si physiquement proches des moutons qu'ils sont chargés de protéger, qu'ils n'apparaissent généralement pas immédiatement aux yeux du profane les rencontrant pour la première fois. Ils se déplacent à l'allure du troupeau, « collant » complètement à lui. Dans le cas où le troupeau est protégé par plusieurs patous, on peut les voir généralement disséminés parmi les bêtes. Tel chien va se fondre dans la masse. Tel autre va plutôt fermer la marche. Parfois, un de ces chiens se rapproche des passants, les flairant, eux ou leur chien de compagnie. Généralement, les interactions se passent sans problème (Durand & Le Pape, 1998, Le Pape *et al.*, 2001).

145. Cette expression légèrement ironique mais bienveillante est employée par Pierre Blanc, président du Parc Naturel Régional du Queyras. Il signifie par là que le flux toujours plus important des personnes pratiquant la randonnée en montagne devient incontrôlable, et que beaucoup parmi ces gens ignorent tout des pratiques pastorales, s'exposant ainsi innocemment à de nouveaux dangers qui viennent se surajouter aux dangers objectifs que l'on peut rencontrer en montagne au dessus de 1500 m (changement brutal de la météo, chutes de pierres).

Promeneurs, Randonneurs



Tout au long de vos promenades, vous pouvez rencontrer des

chiens de protection

Ce sont de gros chiens blancs qui montent la garde dans les troupeaux de moutons. D'origine Pyrénéenne où ils sont appelés "pastous" (du vieux français "pasteur", berger), ils ont longtemps aidé les bergers à protéger leurs troupeaux. Ils font partie intégrante du **patrimoine pastoral français**.



Document réalisé en mai 2002 dans le cadre du programme LIFE avec la participation du Parc naturel régional du Quercy.

Un outil de travail millénaire

L'utilisation traditionnelle de ces chiens a quasiment disparu avec la raréfaction des grands prédateurs au début du siècle. Avec la présence de l'ours dans les Pyrénées et depuis la réapparition du lynx dans le Jura et du loup dans les Alpes, de tels chiens représentent de nouveau pour les éleveurs et les bergers une aide précieuse pour la protection des troupeaux.

Leur famille : les moutons

Né en bergerie, le chiot tisse des liens affectifs très forts avec les moutons : leur relation s'établit jusqu'à une acceptation totale et réciproque.



Après quoi le chien vit de manière permanente au sein du troupeau : l'été en montagne et l'hiver en bergerie. Ces liens le conditionnent pour réagir instinctivement à toute agression contre le troupeau.

A chacun son métier

Un autre type de chien sert à diriger ou à rassembler le troupeau : c'est le chien de conduite, qui reste en compagnie du berger. Au contraire, le chien de protection est autonome : il accompagne son troupeau et veille sur lui sans relâche, nuit et jour.

Pour exercer sa vigilance il crée une zone de protection autour du troupeau, se tenant prêt à éloigner tout intrus : animal sauvage, chiens non tenus en laisse, etc.

Leur atout : la dissuasion

Ces chiens ne sont pas éduqués pour l'attaque mais pour la dissuasion : leur corpulence et leurs aboiements sonores tiennent en respect les prédateurs.

Dès qu'il sent un danger, le chien de protection s'interpose entre l'intrus et le troupeau en aboyant.

Il donne ainsi l'alerte aussi bien pour les bœufs que pour le berger. Mais c'est surtout une mise en garde qui signale à l'intrus sa présence : si ce dernier n'en tient pas compte, le chien peut alors aller jusqu'à l'affrontement.



SURVEILLEZ VOTRE COMPORTEMENT

L'irruption de tout élément étranger au troupeau (animal sauvage, chien non tenu en laisse, promeneur, VTT...) peut troubler la quiétude du troupeau, perturber sa bonne marche et le travail du berger : elle met donc le chien de protection en alerte. A votre approche, le pastou vient alors vous flâner pour vous identifier. Après quoi, il regagne son troupeau. Parfois il peut aussi tenter de vous intimider. Pour les éviter, à l'approche d'un troupeau de moutons :

← GARDEZ VOS DISTANCES →

- si vous croisez un troupeau, **contournez largement l'aire de pâturage ou de repos des bœufs** : vous respectez ainsi le travail des bergers sans perturber les animaux ;

- **attention aux comportements qui vous semblent anodins** (tenter de nourrir, caresser, prendre en photo un pastou, un mouton, un agneau...) : **les chiens de protection peuvent les interpréter comme une agression !**

- face à un chien de protection, **adoptez un comportement calme et passif** pour le rassurer. Si vous êtes impressionné, faites lentement demi-tour ;

- si la présence de **votre chien de compagnie est autorisée** sur l'espace que vous fréquentez, **tenez-le en laisse** : vous éviterez qu'il ne déclenche, à l'approche d'un troupeau, une **intervention dissuasive** des pastous ;

- **si vous êtes à vélo, il est préférable d'en descendre** avant d'être à proximité d'un troupeau ;

- de grands pan-neaux vous informent de la présence de ces chiens : **pensez à les repérer.**



Figure 50 : Plaque trilingue distribuée par les offices de tourisme (© F. Favier LIFE)

B. 4. 5 - La difficile coexistence « pacifique » touristes - patous

Ci-dessus (voir « ma confrontation aux patous »), j'évoquais le problème rencontré dans l'été par José, un jeune berger tout de même à sa onzième transhumance. C'est lui qui a été confronté à la morsure par son patou d'un touriste imprudent. Il ressort de son témoignage une grande impuissance face au phénomène « touriste » qui semble prendre une ampleur tellement considérable qu'elle déborde les responsables du Parc Naturel Régional.

« Les patous... bon, c'est une sécurité. Ouais, on se sent quand même un peu... rassuré. Il y a quand même les patous qui sont là. Ils veillent quand même. Ensuite, il y a le problème avec les randonneurs. Et ça... je crois qu'il faut... enfin, ça va être assez difficile à gérer. Parce que bon, tu as bien vu comment 2000 brebis s'étalent. Toi, tu es à la pointe du troupeau, et les patous, ils sont... trois cents mètres plus bas. Ils sont sur le sentier. Puis les touristes arrivent. Ils vont se mettre à leur aboyer dessus. Des fois, quand tu intervien, c'est pire. [...] tu crois que tu vas calmer le jeu, et tu en rajoutes une couche ».

José insiste sur le sentiment de sécurité qu'apportent les patous vis à vis de la menace potentielle des attaques de loups, la vie du berger et du troupeau est à nouveau bouleversée par un dommage collatéral provoqué par ces chiens incontrôlables en partie à cause du flux touristique, lui-même incontrôlé par le PNR.

Le couple d'éleveurs transhumants qui emploie José a lui aussi un discours alarmiste sur cette coexistence qui deviendrait impossible entre les touristes et l'élevage. Voici la position de Laurence et de Claude :

« Ces chiens nous attirent encore plus d'ennuis, pour le moment, que le loup. On nous dit : "Il faut mettre des chiens de protection. Le loup, on peut vivre avec. Les Italiens, les Espagnols et les Portugais cohabitent. Il n'y a pas de raison que vous, vous ne cohabitiez pas". Donc, on met les chiens de protection, et le problème, c'est que quand on est dans une zone à touristes, les patous sont sensés protéger le troupeau, et on a eu trois personnes cet été [2004] qui se sont fait mordre par les patous. Là, ça devient de plus en plus difficile : appel de la mairie, etc. Un type voulait porter plainte. Je me suis expliqué. Je lui ai dit que les chiens de protection n'étaient pas des chiens hyper domestiques, que ce n'était pas fait pour ça, et encore que les nôtres étaient sociabilisés, parce qu'on transhume en montagne, qu'on vient d'une zone périurbaine, et qu'on ne peut pas se permettre d'avoir des fauves. Il l'a mordu, mais si cela avait été un fauve, il l'aurait peut-être bouffé ».

[Il convient de préciser que ce patou mordeur a à nouveau mordu un touriste pendant l'été 2005, touriste qui effectivement s'était introduit dans le parc de contention].

« Oui, parce que ces touristes qui passent plusieurs fois au milieu du troupeau, ça les agace ».

« Nos chiens sont braves ! Alors, pourquoi ils ont mordu : Parce qu'ils se trouvaient sur leur passage au moment où il ne fallait pas, parce qu'ils les ont peut-être agressés, je ne sais pas. Il a bien compris. Il a eu quelques points. Il n'a pas porté plainte ».

« Ce sont des chiens imprévisibles. Il est quand même allé à l'hôpital ! »

« La mairesse n'est pas contente, parce qu'elle récupère les jérémiades. Je lui ai expliqué que le GR traversait le *quartier* d'août de part en part, et que c'était en plein sur le *biai*¹⁴⁶ du troupeau. Ce n'est pas possible de faire éviter le GR au troupeau, parce qu'elle m'a demandé d'éviter de

146. Biai [byay], s. m. "Biais", comportement du troupeau, ses tendances, ses déplacements durant les périodes de pâturage en fonction de la topographie, de la végétation, du temps, etc. ; notions que le berger doit posséder car elles permettent la meilleure valorisation du pâturage (Pétrequin, 1995).

les faire manger sur le GR ! Ca va devenir un problème le jour où quelqu'un portera plainte. Après les assureurs ne veulent plus assurer ces chiens. Plusieurs personnes me l'ont déjà dit ».

Nous sommes là au cœur d'un conflit qui oppose directement patous et touristes. Mais ce n'est pas le seul.

Claude soulève les problèmes occasionnés par le dérangement du troupeau par les patous faisant leur travail de protection vis à vis des touristes et de leurs chiens.

« Mais il y a aussi le fait que les patous dérangent les troupeaux. Un touriste qui passe au milieu du troupeau avec un chien : le patou voit arriver ce touriste, il part comme un fou après le touriste ou après le chien, donc il partage le troupeau en trois ou quatre. Donc les troupeaux sont beaucoup plus dérangés ».

Or, les conséquences sont qu'un troupeau non serein ne profite pas de son alimentation comme il le devrait¹⁴⁷. M. Meuret dans une réponse en ligne « À coups de dents dans l'environnement » dans la rubrique « On en parle encore » (www.inra.fr/dpenv/ope-c49.htm) à un article de Farid Benhammou paru dans *Le Courrier de l'environnement de l'Inra* (Benhammou, 2003), confirme les modifications du comportement alimentaire de brebis soumises à des stress fréquents : « Nous pouvons affirmer qu'une brebis qui s'alimente correctement au pâturage, en associant à la fois des herbes et des ligneux dans son régime, est une brebis capable d'organiser son temps avec sérénité. C'est pourquoi, des brebis inquiètes, en raison d'un sentiment d'insécurité, issu par exemple d'une attaque probable de loups [...] et qui interrompent donc fréquemment leur repas afin de vérifier l'absence du prédateur, s'alimentent mal ». On peut donc penser que les dérangements provoqués involontairement par les patous seraient eux aussi très dommageables à l'alimentation des troupeaux.

José et ses employeurs ne sont pas les seuls à souffrir de ce problème de relation aggravé par la présence des patous dans des alpages très fréquentés.

Voici le témoignage de François préoccupé par le comportement dangereux de ses patous. Même s'il n'y a pas eu de suites judiciaires à ces affaires sans doute assez bénignes, mais sûrement traumatisantes pour les victimes comme pour le propriétaire des chiens, ces incidents ne sont pas sans conséquences.

« Puis c'est l'introduction des patous... c'est la misère noire. Parce que les patous, c'est peut-être efficace contre les loups, mais c'est d'autres problèmes : cohabitation avec les touristes... Toutes les années, il y a des gens qui se font mordre surtout sur le col B... où il y a plusieurs centaines de personnes qui passent tous les jours. Il n'y a jamais eu de plaintes, mais il faut toutes les fois passer en gendarmerie, au vétérinaire. [...] mais ça s'arrête là. Jusqu'à présent, on n'a jamais été en justice. [...] Et le temps qu'on y passe après ces conneries ! Par exemple, quand un patou mord [un touriste]. Je pars d'ici en voiture pour le col B..., je récupère mon patou. Je passe en gendarmerie, puis au vétérinaire. Je remonte au col et je reviens ici. Il me faut une demi-journée. C'est perdu à chaque fois, et il faut le faire trois fois pour une morsure. Quand il vous en mord trois dans l'été... ça fait un surplus de travail difficile à imaginer pour des bricoles. Ça fait neuf jours où je ne fais pas de foin. Et au mois de juillet, ça compte ! Ils demandent si le chien n'a pas de problèmes sanitaires. Ils sont en règle et vaccinés, mais il faut quand même contrôler. Et chaque fois, le véto vous prend 200 F [30€50]. J'avais deux chiens,

147. Les rythmes alimentaires d'un troupeau au pâturage ont été mis en évidence dans une thèse de doctorat effectuée par Cyril Agreil à l'Ecodéveloppement. Une des conclusions montre que les brebis alternent les consommations d'aliments grossiers peu appétants mais permettant de faire de grosses bouchées (grandes graminées à feuilles larges, genêt, branches de pins, etc.) avec des aliments fins très appétants mais ne permettant de faire que de petites bouchées (graminées à feuilles fines, légumineuses, arbustes, etc.). Pour effectuer ces alternances alimentaires exigeantes en temps, les troupeaux ont besoin d'évoluer à loisir sur de grands espaces sans stress d'aucune sorte (Agreil, 2003).

mais j'ai été obligé de débarrasser la femelle. Elle mordait. Mais l'autre aussi pose des problèmes ».

François nous rappelle qu'un éleveur qui confie son troupeau l'été à un berger, fait pendant ce temps les foin. Mais il reste toutefois responsable des excès de ses chiens.

François explique ces comportements à la fois par la présence des loups la nuit, sollicitant régulièrement les patous, mais également par le comportement irresponsable des touristes possédant des chiens de compagnie, animaux indésirables en alpage, mais dont la présence n'est pas prohibée dans les Parcs Naturels Régionaux s'ils sont tenus en laisse.

« Un chien qui travaille beaucoup la nuit se repose la journée. S'il est dérangé en sursaut pendant son sommeil, il est agressif, parce qu'il est surpris. S'il a vu venir les touristes, il ne réagit pas pareil. Et puis les chiens des touristes doivent être tenus en laisse ».

Ainsi, il y aurait un rythme de vie bien différent entre les chiens de protection accomplissant leur mission anti-loup la nuit et récupérant le jour, et le flux touristique accompagné de chiens reposés et plus ou moins bien surveillés.

B. 4. 6 - Divagation de patous

Un autre problème évoqué est la divagation de ces chiens. Laurence et Claude, le couple d'éleveurs transhumants m'avait parlé de ce comportement assez inquiétant de ses propres patous qui ne semblait pas lié à un manque de nourriture comme j'ai pu le vérifier personnellement en assistant à la distribution de croquettes par José, le soir au parc de regroupement nocturne (environ 1kg de soupe en flocon par patou).

« Il y a aussi le fait que le patou n'est jamais loin du troupeau. Il attend toute la nuit au parc avec les brebis. Mais il aime bien se promener. Dès qu'on ouvre [*le parc de regroupement nocturne*], il part à un kilomètre après le premier touriste qui passe, ou au chevreuil. Et son truc, c'est d'aller en crête. Mais il ne part pas tout seul. Quand il est revenu de sa ballade du matin, il repart suivi des brebis jusqu'en crête. Il les attend, et là il peut leur faire faire le tour de la montagne. Elles marchent tout le temps. Les brebis passent à des endroits où elles ne passaient pas avant. Elles sont entraînées par le patou. On a des brebis qui se sont décrochées parce que ce sont les patous qui les emmènent. Je l'observe chaque été. C'est dingue. Et le patou est malin, parce qu'il attend le troupeau. Et oui, parce qu'il est sensé le protéger. Mais il est curieux. Normalement, un bon patou doit aller au devant s'il y a un danger. Et comme il est curieux et qu'il aime se balader, il va à la cime des cols. Et il est capable de descendre à des endroits dangereux. Et il attend que le troupeau suive derrière. [...] Les patous sont vraiment très très très dérangeants pour le troupeau et pour le berger ».

Robert, tout en le minimisant, confirme que le travail de garde en est affecté, et que certains chiens ont des tendances à l'indépendance, à la divagation, voire à la fugue, sinon à la désertion, qui n'ont rien à voir avec un manque de nourriture.

Le terme de divagation n'est bien sûr pas à prendre au sens juridique - nous avons vu que le patou n'est pas en état de divagation lorsqu'il est en action de travail - mais davantage dans le sens ancien de errer à l'aventure comme en témoignent Laurence et Claude. On pourrait en déduire qu'un bon patou doit fermer la marche de son troupeau plutôt qu'en prendre la tête. Mais ce comportement finalement pas si rare chez les chiens ne proviendrait-il pas de leur ancêtre le loup dont la tendance est de se déplacer de façon erratique ?

En attendant, ce chien conçu pour ne pas intervenir sur les déplacements du troupeau, peut s'avérer bien problématique.

B. 4. 7 - « Le patou, on n'en veut pas ! »

A l'occasion de mes enquêtes en alpage, j'ai pu rencontrer une situation bien différente, les troupeaux non protégés. Ce phénomène m'avait été indiqué par une administratrice du PNR :

« Nous ici [*dans la commune*], ils [*les éleveurs*] n'en veulent pas des patous ».

J'ai rencontré un berger dont le troupeau avait été attaqué par deux fois. Le troupeau dont il a la garde est composé de deux *marques* différentes : un éleveur transhumant et un éleveur local. Ce troupeau n'est pas protégé par des patous. Un des deux éleveurs m'explique la difficulté à conserver des patous l'hiver en Crau à cause des déplacements de troupeau d'une place à l'autre et des risques potentiels encourus vis à vis des promeneurs ou des chasseurs, ou à proximité des maisons. Cet argument m'a été souvent avancé à l'occasion de rencontres fortuites, en dehors du cadre de ce travail, chaque fois que j'ai posé la question « Pourquoi n'avez vous pas de protection ? » à une personne gardant un troupeau sans patou en dehors de la période d'estive, en plaine ou en colline l'hiver.

Dans le cas d'un éleveur local rencontré le lendemain d'une prédation, la réponse a été toute autre :

« Si tous les éleveurs avaient fait comme moi et refusé d'accepter le loup, on n'en serait pas là. Mais ils ont voulu faire les malins avec les chiens, les aide-bergers et les radios. Moi je n'en veux pas de ça. Et maintenant, on est emmerdé sans arrêt ».

Pourtant, ces éleveurs ne peuvent plus totalement rejeter l'ensemble des protections. Les loups attaquent sur les alpages non protégés par des patous, probablement du fait des protections mises en place sur les autres troupeaux du massif. Il ne faut pas perdre de vue que le loup est un animal opportuniste, allant au plus facile. Pendant le temps de ma visite sur cet alpage, j'ai pu assister à l'installation d'une caravane (en piteux état) et d'un parc de nuit composé de quatre filets (en fin de vie) pour plus de 2000 bêtes, le tout en plein *quartier* d'août à 2800 m d'altitude. Il s'agissait de faire face dans l'urgence à une situation de prédation devenue incontrôlable. Compte tenu du fait que le berger responsable de ce troupeau a la possibilité de loger dans deux autres cabanes situées à 2300 m, et toutes deux équipées du confort minimum qu'on peut aujourd'hui exiger en alpage, il est facile d'imaginer le degré de frustration auquel il est soumis dans une telle situation. Mais les nécessités du moment font qu'il va devoir passer toute la période pendant laquelle le troupeau mange les pâturages les plus hauts, soit environ un mois, dans cette caravane sans confort, éloignée du village, sans parc de contention pour intervenir commodément sur des brebis exigeant des soins, et sans source à proximité.

Le bilan 2005 des attaques de loups et des brebis tuées dans le Queyras fait apparaître à la fois une hausse des problèmes (alors que le nombre de loups aurait diminué), et un glissement des meutes sur les troupeaux non protégés qui se trouvent dans le même secteur (selon la direction technique du Parc Naturel Régional du Queyras).

Or sur l'alpage dont je parle ci-dessus, les attaques ont eu lieu deux soirs à un mois d'intervalle, lorsque le berger avait décidé de tenter la couchade libre afin de faciliter le travail, et surtout afin d'éviter un long déplacement au troupeau pour rejoindre un *quartier* éloigné de sa cabane, et donc du parc de nuit. Les problèmes ont aussitôt surgi.

Je dois ajouter que j'ai rencontré en août 2005 dans une autre zone du PNR, sujette à la prédation par les loups il y a quelques années, un troupeau non protégé par des patous et dont le berger pratique par moment la couchade libre, et cela sans aucun problème ! Jusqu'à quand ? Durant l'été 2006, après plusieurs années de tranquillité, ce troupeau a de nouveau été attaqué. L'éleveur rencontré dans le courant de l'hiver 2007 ne souhaite toujours pas s'équiper de chiens de protection évoquant l'impossibilité de conserver toute l'année dans son troupeau des animaux qu'il considère

comme dangereux alors qu'il est contraint d'utiliser des zones de collines situées dans un péri-urbain très fréquenté. Voici le témoignage de Bernard Cesano, le berger aujourd'hui à la retraite qui gardait auparavant sur ce même alpage, et qui atteste de la présence des loups dans le secteur à partir de 2000 (Teste *et al.*, 2004)¹⁴⁸ : « J'ai toujours laissé dormir le troupeau dehors... Combien d'années, à la belle étoile ... ? Jamais rien risqué jusqu'en 2000 où le loup m'est arrivé une fois dans le troupeau ! Cette année là, j'ai eu huit attaques. Sur huit attaques, il m'en a quand même égorgé vingt. Une bête vivante n'avait plus de gigot. Elle n'avait plus que l'os. Bon, il m'a fallu l'achever quand les gardes ont fait le constat... Un jour, il m'arrive un orage. J'étais vers les montagnes de l'Izoard, au lac de Néal, au diable. J'avais mon parapluie. Je me suis mis dans une cuvette, le troupeau pas loin. Là, j'ai vu le loup à trente mètres. Il était en train de m'égorger une brebis, et j'ai pu la sauver. Je suis parti avec la barre [*bâton ferré*]. Ah, il ne m'a pas attendu ! Parce que s'il m'avait attendu, je le zigouillai ! J'arrive, je chope la bête, il l'avait saignée d'un côté et de l'autre. [...]. J'étais dessous mon parapluie et je tenais la brebis pour qu'elle ne remue pas trop, pour pas qu'elle se vide du sang. Et dès que l'orage a été fini, le sang s'était caillé. J'ai chopé la bête sur le dos. J'ai marché une heure. Je l'ai porté à la cabane. A la cabane, j'ai pris mes ciseaux de tonte, j'ai enlevé toute la laine pleine de sang autour. Après j'ai pris le fil et l'aiguille et je l'ai recousue. D'abord l'artère, puis la peau, désinfectée, piquée... ça s'est soudé, elle a guéri. Si j'avais tardé juste une seconde, elle était morte. Si je l'avais chopé, je lui arrachais les dents ! » (il rit).

B. 4. 8 - « Éviter la pagaille »

Pour les éleveurs qui ont décidé de placer un chien de protection dans leur troupeau, il est nécessaire d'acquérir une certaine technicité afin d'éviter les pires débordements.

Tout d'abord, l'introduction d'un ou plusieurs patous dans un troupeau qui ne connaît pas ce genre de chien passe par une longue phase d'habituation. Dans le cas où plusieurs troupeaux sont regroupés à l'occasion de la transhumance, il se présente immédiatement un problème qu'un berger rencontré en alpage, avec pourtant vingt cinq ans d'expérience, m'a expliqué. Robert a été un des premiers bergers touché par les attaques de loups dans le Queyras en 1998. J'emploie volontairement le mot « touché » en parlant du berger et non pas des brebis qui ont pourtant eu à subir les crocs du prédateur. Car en attaquant son troupeau, les loups ont directement menacé l'intégrité psychique d'un homme pourtant considéré par son entourage professionnel comme solide physiquement et mentalement, prêt à subir toutes sortes d'aléas qui sont monnaie courante dans cette profession, et acceptés de fait comme faisant partie du quotidien. Il a su réagir à cette dépression et a été un des premiers à réclamer des mesures de protection. L'intégration des patous dans son troupeau n'a pas été chose anodine, en témoigne l'emploi du mot « subir » concernant son activité de berger, et qu'il a ressenti comme étant gravement remise en cause au moment de l'arrivée de ces chiens.

« Au début quand on a mis les chiens patou en 99, il n'y avait que deux troupeaux [*deux marques*] qui avaient été habitués aux chiens patous [...]. Ça faisait 800 bêtes sur 2600 ou 2700, donc le tiers. C'était une pagaille complète les premiers jours. Elles avaient peur des patous. L'année suivante, on en a mis trois. Et là, pendant un mois j'ai subi. Je ne gardais pas, je subissais la matinée au moins. L'après midi, ça allait mieux parce qu'il y avait le soleil. Le soleil, ça calmait un peu tout le monde, aussi bien le troupeau que les chiens. Mais la matinée, je m'adaptais. Par exemple, quand je gardais devant les S..., c'était éparpillé de partout. J'avais des brebis qui partaient dans un sens, dans l'autre. Il fallait avoir de bonnes jambes et une bonne chienne [*de conduite*]. Je travaillais à distance avec. Heureusement ! Parce que sinon, je ne m'en serais pas sorti. Et c'était n'importe quoi. Heureusement que les éleveurs ne voient pas ce genre de chose, parce que les trois quarts des éleveurs, ils retirent les chiens patous ! Ça court,

148. Extrait de l'émission de France Culture, "*Radio Libre*", diffusée le 26 juin 2004 de 15h à 17h.

c'est la pagaille complète. Les bêtes sont constamment dérangées. C'est la basse-cour. Ça caquette dans tous les sens. C'est tout et n'importe quoi ».

Aujourd'hui, Robert a réussi à obtenir un certain équilibre entre troupeau et patous. Sa difficile expérience lui permet de donner quelques conseils pouvant intéresser les néophytes.

« Ce que je conseille aujourd'hui, à mettre des chiens patous, il faut en mettre un par an, régulièrement jusqu'à ce qu'on arrive à un nombre qu'on estime satisfaisant. Il en faut bien cinq pour un gros troupeau comme ça. Mais après, s'il y en a six qui vont bien, pourquoi pas. Par contre, si quatre ça fait la pagaille, il faut peut-être réfléchir un peu ».

Loïc confirme les propos de Robert quant au nombre nécessaire de patous : la taille du troupeau importe peu. C'est la qualité des chiens qui fixe leur nombre, sous peine de tomber dans le travers tant reproché aux loups : la meute.

« Ils sont de plus en plus nombreux, ces chiens. Donc quand il y en a trois dans un troupeau, ça va, mais maintenant on arrive à cinq-six, et... ça fait effet de meute. *[Au début]* on en avait trois et c'était suffisant puisque le troupeau est regroupé la nuit, donc les chiens travaillent à fond. Il y en avait un en dehors du troupeau et deux dedans. Quand ça allait mal, les deux de dedans tournaient autour. Entre le filet et le troupeau ils faisaient un vide, en tournant, et celui de dehors essayait d'aller pister. Donc c'est assez efficace. Il vaut mieux trois qui sont bons et qui restent au troupeau que six-huit au repos ».

Loïc qui est berger depuis ses 19 ans, et l'est resté de longues années avant de devenir à son tour éleveur et employeur de main-d'œuvre, tout en gardant encore à l'occasion, a connu l'installation de ces chiens. Il a fait le tour de la question et s'exprime en tant qu'animalier devenu expert en conduite de chiens de protection.

« Moi je gardais, c'était mes chiens. Je les avais à l'année. Il n'y avait pas de problème. Maintenant, les bergers n'ont pas tous leurs chiens, donc ils prennent les chiens qui suivent *[qui transhument avec]* les troupeaux, les chiens des éleveurs. Donc ils n'en sont pas toujours maîtres, et c'est normal. Et puis, ce n'est pas tous les bergers qui adhèrent là dedans, qui veulent le chien. Donc, ils disent oui pour faire plaisir à l'éleveur, mais ils ne s'occupent pas du chien. C'est vrai que par rapport à un chien de conduite, il n'y a pas à s'en occuper pareil, mais il faut quand même être là et lui donner des ordres ne serait-ce que quand il va agresser les touristes. Il faut quand même lui dire "Stop ! Rentre dans les brebis !". Ils voient arriver un touriste, pour eux c'est un prédateur. Ils vont s'y mettre devant. Il faut être là et rassurer le chien. Lui faire comprendre qu'il n'aille pas lui foncer dessus. Jusqu'à présent, j'en étais maître. Mais bon... »

Cette nécessaire technicité ne semble pas donnée à tous. J'ai rencontré des bergers m'affirmant ne pas contrôler les patous, ne pas les voir au cours de la journée. Ces personnes n'ont pas créé de liens de familiarité avec ces chiens comme elles ont pu le faire avec leurs chiens de conduite, leurs ânes ou même certains moutons. Il serait sans doute nécessaire, afin de leur faire prendre conscience de leur rôle de « patron » vis à vis des patous, de le stipuler dans les contrats de travail avec une mention du type suivant : « Le berger devra s'assurer que les chiens patous sont correctement nourris. Il interviendra lorsque cela sera nécessaire afin d'éviter les conflits avec les autres utilisateurs de l'estive ». Je ne suis pas sûr qu'une telle mention soit facilement acceptée.

B. 4. 9 - Des problèmes ? Quels problèmes ?

Allons-nous vers une minimisation de la perception des problèmes engendrés par les patous ?

A l'occasion de la réunion de fin d'alpage organisée par le PNR (cf. le paragraphe B. 4. 11 : « la formation ») le 27 septembre 2001, François-Marie Perrin, président de l'Association des bergers et vachers des Hautes-Alpes se félicitait des premiers résultats des actions de communication lancées au sujet des relations vacanciers - alpagistes. Il voulait sans doute parler des enquêtes réalisées en 1998 dans le PN du Mercantour (Durand & Le Pape, 1998) et en 2001 dans le Parc Naturel

Régional du Queyras (Le Pape *et al.*, 2001). Cette dernière, effectuée sur un échantillon de 470 groupes de randonneurs (669 personnes) sur six alpages du Parc Naturel Régional, confrontés à des troupeaux accompagnés de chiens de protection, a montré que la moitié de l'échantillon n'avait pas eu de contact avec les chiens, 12% avaient été approchés, 3,6% avaient eu un contact de type « caresse ». Seules quatre personnes qui tenaient un chien en laisse se sont senties agressées.

Dans le même sens, deux administrateurs du PNR tiennent un langage qui irait plutôt vers une minimisation des différents problèmes posés par ces chiens.

« Les patous, déjà, bouffent les marmottes. Il y a peut-être là quelque chose à regarder. Sans ça, le patou est dans le troupeau et ne gêne pas. Il fait peur aux touristes. Il y a eu quelques morsures, quelques accidents, mais ce n'est jamais très grave. Il y a eu des points [*de suture*]. Je demande sur Abriès que chaque fois qu'il y a des problèmes, les gens le signalent. Mais au niveau des touristes, il y a une certaine retenue. Même ceux qui sont allés se faire recoudre à l'hôpital ne l'ont pas signalé ».

On serait en droit de trouver la réaction des touristes impliqués à la fois curieuse et plutôt rassurante dans cette époque à tendance procédurière...

« Il y a quelques cas de morsures. C'est évidemment monté en épingle. Mais il n'y a pas plus de patous que de chiens de conduite qui vont sur les mollets des touristes. Il y a des chiens de conduite qui des fois sont un peu hargneux ! Moi j'en connais ! [...] Il y a des patous mal dressés, pas efficaces, agressifs, et on en est à faire de la rééducation de patou. On n'a pas encore des centres éducatifs fermés ! Et on connaît des éleveurs et des bergers qui sont de très bons rééducateurs de patous. Il y a des fois des patous qu'on est obligé d'enlever d'un troupeau parce qu'ils ne sont pas bons, caractériels. Mais par rapport à la fréquentation qu'il y a de la montagne par des touristes confrontés aux troupeaux, il n'y a pas beaucoup de bavures. Il y en a quelques-unes, ok, mais il n'y en a pas des quantités. Ça se termine très rarement à l'hôpital et à la gendarmerie ».

Et en effet, la gendarmerie de Château-Queyras m'a seulement signalé le cas de la morsure de l'été 2005, ce qui tendrait à « dégonfler » les soit disant massifs dépôts de plainte par d'innombrables touristes déchiquetés par des patous devenus incontrôlables sur l'ensemble des alpages.

Pourtant, le 2 novembre 2004, un éleveur du massif des Monges (Alpes de Haute-Provence) était jugé au tribunal d'instance de Digne pour blessure involontaire n'ayant pas entraîné d'incapacité, provoquée par son patou sur un promeneur (Vincent, 2005)¹⁴⁹. L'éleveur était poursuivi à l'origine pour deux accusations. La première indiquée ci-dessus, pour laquelle il a été reconnu coupable, mais dispensé de peine. La deuxième, la divagation d'un animal dangereux, n'a pas été retenue, car le code rural a récemment évolué, rajoutant une clause pour les chiens de protection ainsi reconnus « en action de protection d'un troupeau » au même titre que les chiens en action de garde de troupeau, et les chiens en action de chasse.

A ce sujet, j'ai recueilli le témoignage d'un éleveur *herbassier* de Crau, transhumant sur un alpage frontalier du massif du Queyras. Ce secteur n'étant pas situé dans un parc naturel, la fréquentation touristique aussi abondante, est toutefois moins bien gérée. Il existe ici une utilisation motorisée des chemins d'alpage par d'innombrables motos « vertes » et autres véhicules tout-terrain. Cette population est, semble-t-il, bien moins préparée à la rencontre inopinée avec les patous au travail.

« Dès fois on a trente 4X4 d'affilé qui passent, ou quarante motos. Et quand ils voient le troupeau, qu'est-ce qu'ils font ? Ils s'arrêtent, ils descendent, et ils vont voir le troupeau. Et là, ils ont à faire aux chiens. Alors, il y en a qui sont intelligents, qui ne s'approchent pas trop, ou qui y vont doucement, et puis il y en a d'autres, quand ils voient arriver les chiens, ils prennent

149. [Loup : un éleveur devant la justice pour son patou](#)

leur bâton de randonnée, et ils commencent à taper sur les chiens. Donc, j'ai eu deux morsures sur des touristes cet été ».

Le problème qui se pose dans ce cas précis, c'est que les plaintes peuvent aboutir en gendarmerie avec les conséquences que nous avons déjà vues : le travail supplémentaire occasionné pour l'éleveur. Ces plaintes peuvent aussi parvenir à la mairie, et là, les conséquences, si elles sont différentes, n'en sont pas moins graves. C'est l'avenir de l'éleveur et de son troupeau qui est en jeu.

« Alors, à la mairie, ils ne sont pas contents parce que je fais fuir les touristes. Chaque fois qu'il y a un problème avec les touristes, j'ai un coup de téléphone ou une lettre de la mairie. Mais l'alpage, je le loue à la commune. Le jour où ils en ont vraiment marre, ils vont me foutre dehors. Et c'est le cas de mon collègue [*sur l'alpage voisin*] : il a été au tribunal, et la mairie l'a foutu dehors de la montagne. On l'expulse de la montagne parce qu'il a des patous qui sont en liberté ».

Moi : « Un patou en liberté, ce n'est pas interdit ! »

« Eh bien... c'est un chien dangereux. A partir du moment où il y a un arrêté municipal, où on t'interdit d'avoir des chiens de protection... [...] On n'a rien pu faire ».

B. 5 - Le patou, une nouvelle filière commerciale ?

Le retour massif et rapide du chien de protection a immédiatement posé la question de filière commerciale : l'officielle, qui existait avant ce retour, est essentiellement soutenue par l'historique RACP (Réunion des Amateurs de Chiens Pyrénéens), fournisseur des tous premiers patous à l'élevage, et l'« officieuse » créée récemment par les éleveurs ovins à partir des premiers sujets mis en place par le programme LIFE. La grande différence entre ces deux filières est le prix des chiens sans doute très élevé pour la première, mais très souvent gratuit pour la seconde. L'exemple d'André l'illustre bien. Insistant sur le comportement « écologiquement correct » (Bobbé, 2000) de ses chiens (cf. *supra*), André pense par ailleurs qu'ils représentent l'élite de la race, sans pour autant songer à en faire commerce.

Moi : « Ils ont l'air parfait ces patous ! Ils n'attaquent pas les touristes... »

« C'est le top ! C'est vrai ! Je le dis fort, mais ce n'est pas moi qui le dit. Ce sont les études qu'ils ont faites¹⁵⁰. Tu t'arrêtes au village, et tu demandes : "Les meilleurs patous qui c'est ?" ... C'est ici, et c'est le top ! »

Moi : « Il faudrait vendre les petits bien cher ».

« Mais je ne suis pas éleveur de chiens. Je vends des agneaux ».

Moi : « Mais pour les patous, justement, il doit y avoir une demande. Plutôt que d'acheter des mauvais chiens on ne sait pas trop où, là au moins, on sait qu'on a une souche, un couple qui est bien. Ils ont déjà fait des petits ? »

« Une fois. Et après, c'est des chiennes qu'on me mène à mon mâle pour en faire faire à d'autres. Mais ce printemps, j'aurai du en garder. Il y a des gens qui voulaient me payer la saillie. Et je n'ai rien voulu. Ils m'ont dit : "On vous garde un petit chien". Il était de toute beauté. Après, j'ai dit non, trois patous ça va faire beaucoup. Et comme un con je l'ai donné ! Alors, elle était belle ! L'année prochaine, ils veulent revenir. Mais ce coup ci, je le garderai ! ».

Moi : « Mais ça ne serait pas une mauvaise idée de commencer à fournir... »

« Oui, et même des chiens de travail, des Pyrénées ou des Borders. Mais il faut savoir ce qu'on est. On est éleveur de moutons. [...] Si ce n'est que pour courir après les sous, je ne ferais pas ce métier. Voilà ! J'ai un beau chien, j'aime bien en faire plaisir à quelqu'un que je connais. J'ai un berger d'une bonne souche. Je peux le faire partager avec des gars qui travaillent comme

150. (Le Pape *et al.*, 2001).

moi. Mais si c'est pour que les chiens fassent vivre les brebis ! ... Tu vois ce que je veux dire... »

Malgré de timides essais (en 2005, seize petites annonces proposant ventes, achats, ou dons de patous, sont parues dans *La Lettre du Mérinos*), il est sans doute dommage qu'un éventuel marché du chien de protection échappe complètement à l'élevage. Je ne sais si la position d'André est celle de la plupart de ses confrères. Il est effectivement de tradition dans le métier de se « repasser » des chiots de bonne souche pour le travail sur troupeau. Ce « marché » parallèle (et gratuit) vient sans doute concurrencer un marché plus officiel (très cher) tenu par les associations représentant les différentes races à la mode (briard, border-Collie, labrit), marché essentiellement destiné à la filière « chiens de compagnie ». La RACP, regroupant les deux races complémentaires que sont labrit et montagne, est en questionnement par rapport au devenir de ces chiens dont elle a contribué à conserver les plus beaux représentants. Cette association présente à l'occasion d'expositions canines, des sujets phénotypiquement parfaits, mais rarement issus d'élevages ovins. Son Président, Alain Pécoult, précisait ses préoccupations par rapport à l'enjeu que représente pour son association le retour des grands prédateurs en France : « Nous ne répèterons jamais assez que la résurgence du loup dans les Alpes, et, semble-t-il, bientôt dans les Pyrénées, la préservation de l'ours, représentent pour notre race une chance et un risque. Une chance puisque sa fonction première est remise à l'ordre du jour, un risque parce que trop peu de ceux qui se servent ou croisent nos chiens les connaissent bien. » (tiré de A. Pécoult, RACP, revue N°74, p. 8, février 2005).

Pourtant, si François, un éleveur local a recruté ses patous dans deux élevages ovins, ils ne sont pas sans poser de problèmes. Nous avons vu lesquels (cf. *supra*).

« Ils ont des papiers. Ils viennent d'élevages [*de moutons*], et de parents travaillant sur troupeaux - Toulouse et Provence -. Ils sont certifiés¹⁵¹ ».

Loïc, qui travaille l'été avec François dans la mesure où leurs troupeaux et donc leurs patous sont regroupés pour la durée de la transhumance, a eu un peu la même démarche. Il explique sa méconnaissance de la protection des troupeaux par des chiens.

« On se les est procurés dans différents élevages [*ovins*]. Une des miennes vient de Port St Louis du Rhône [*Bouches-du-Rhône*] et l'autre de Serres dans le sud du 04 [*Alpes-de-Haute-Provence*]. Ils sont là depuis 1998. C'était des gens qui n'avaient pas perdu les chiens de protection de vue, parce que nous ici, on n'en a jamais vu. [...] Cela fait quelques années qu'ils les ont. Ils ne s'en servaient pas par rapport au loup mais par rapport aux chiens errants. Nous, on ne s'est jamais trop posé la question. On ne savait pas ce que c'était. Je savais que ça existait, mais on n'en avait pas besoin¹⁵² ».

Est-ce que pour autant, le terme « certifié » est un gage de réussite dans le cas de la protection des troupeaux. Il est évident que la formation des maîtres aussi bien que celle des chiens est à améliorer. C'est ce que nous allons voir.

151. Il existe un certificat de sociabilité et d'aptitude à l'utilisation (CSAU) délivré par la Commission d'Utilisation Nationale ou les juges de travail sur moutons pour les chiens de berger et de garde. La RACP a défini le Test de Caractère ou de Comportement (TC).

152. Je n'ai pas rencontré, à l'occasion de mes entretiens, de personnes ayant en mémoire l'ancienne présence des chiens de protection sur les troupeaux du Sud-Est, ni même possédant un de ces colliers à pointes typique de cette technique. La mémoire collective aurait-elle effacé cette technique perçue comme une contrainte ? Difficile d'être affirmatif sur un sujet aussi sensible (voir (Mauz, 2005), p. 76-77).

B. 6 - Comment éduquer les patous ?

Bien des éleveurs possédant des patous, maintenant depuis plusieurs années, ont pu pondérer les difficultés posées par ces chiens. Des stages ont été proposés dans le cadre du programme LIFE. Le Parc Naturel Régional du Queyras a, quant à lui, mis en place depuis 1998 une réunion annuelle de fin d'estive qu'il a tout d'abord baptisée « atelier chien de protection », car sa fonction première était effectivement de réunir éleveurs et bergers utilisant les alpages du PNRQ afin de les faire progresser ensemble sur cette question. Elle a débuté modestement avec 13 personnes, et n'a cessé de s'étoffer et d'aborder des thèmes techniques de plus en plus divers. Cette réunion a donc été renommée « atelier technique pastoral ». Voici comment Loïc m'a parlé de cet atelier.

« *[Dans cet atelier], il y a les bergers, quelques éleveurs, les gens de la brigade, les responsables du Parc. Au début étaient invités tous ceux qui avaient des patous. C'était un peu un atelier chiens de protection. Tout le monde échangeait un peu son vécu. Tout le monde a eu des problèmes et des solutions. C'était un échange* ».

De son côté, en 2005, l'école de berger du Domaine du Merle a tenté en vain d'organiser une formation « gestion et utilisation des chiens de protection » à destination des éleveurs de la Crau. Cette formation visait sur deux journées « à apporter des éléments de dressage et d'éducation du chien de protection, à sensibiliser les éleveurs aux spécificités comportementales de ce chien, aux techniques d'imprégnation, à les aider à l'utiliser dans le respect du bien-être animal et des autres utilisateurs de la montagne ». Elle a été annulée faute d'inscriptions.

Je pense que cette initiative serait à reconduire en choisissant peut-être une date plus appropriée, car il est indéniable qu'on est engagé pour longtemps dans ce processus de la protection des troupeaux et qu'il devient urgent d'être pragmatique si j'en crois les témoignages que j'ai pu recueillir sur le sujet, et surtout le bilan statistique désastreux des attaques de l'été 2005 concentrées sur quelques alpages du Queyras (Figure 38).

Christèle Durand, la responsable « chiens de protection » de l'équipe du programme LIFE-Loup, dans un bilan des chiens de protection introduits dans les troupeaux des Alpes-Maritimes, concluait son travail dans ce sens : « Devant la responsabilité qu'entraîne la possession et l'utilisation de tels chiens, donner aux éleveurs le moyen de mettre correctement en place ces derniers semble être le moins qu'on puisse faire. » (Durand, 2000).

Suite à mes visites en alpage dans le courant de l'été 2005, j'avais proposé aux spécialistes locaux des chiens de protection une sorte de classement des quelques chiens rencontrés en tenant compte des commentaires des éleveurs et des bergers, mais aussi d'impressions personnelles ou de celles de promeneurs ou de spécialistes : chien excellent, passif, dangereux, inexpérimenté, fugueur, doux, joueur, efficace, agressif, etc. Ces critères auraient pu être analysés et utilisés notamment à l'occasion de la réunion annuelle organisée par le PNR Q pour recenser à la fois les problèmes à résoudre et les chiens sortant du lot en vue de diffuser leur patrimoine génétique. Ma proposition empirique ne reçut alors que peu d'échos.

Pourtant, les 15 et 16 juin 2006, à l'occasion du séminaire « Loup – élevage : s'ouvrir à la complexité », donné par les organismes pastoraux régionaux (Cerpam et Sime) et l'Institut de l'Élevage dans le cadre d'une unité commune de programme (UCP), une communication de Marie-Catherine Leclerc de l'Institut de l'Élevage venait conforter cette idée. En voici le résumé dans l'encadré ci-dessous :

Mieux sélectionner et intégrer les chiens de protection

Un projet de plan d'action national

Les chiens de protection sont inscrits dans la liste des techniques de protection des troupeaux que les deux Ministères de L'Écologie et de l'Agriculture souhaitent voir développées dans les zones où le risque de prédation par les grands prédateurs, dont le loup, est réel ou à venir. L'efficacité de cette technique a en effet été éprouvée dans de nombreuses situations d'élevage et de conduite de troupeau ainsi que face à différents prédateurs. Cependant, même si les chiens de protection peuvent constituer une barrière entre le troupeau et les prédateurs, leur efficacité est conditionnée, d'une part par **la valeur génétique du chien** (aptitude naturelle à la protection des troupeaux) et d'autre part par les conditions d'introduction du chiot de protection dans le troupeau. Dans un objectif global d'amélioration de l'efficacité des chiens de protection, le projet [...] se donne trois missions principales qui sont :

- 1- d'initier un système d'information pérenne permettant le recensement (identification, généalogie, localisation géographique) des chiens de protection au travail en France.
- 2- de mener un travail méthodologique visant à la mise au point de **tests d'évaluation des comportements «Troupeau»** (les comportements étant le miroir des aptitudes naturelles) et des **performances face aux prédateurs** des chiens de protection recensés ;
- 3- de transmettre aux éleveurs intéressés par cette technique de protection toute l'information nécessaire à sa bonne mise en place : choix du chiot, conditions d'introduction du chiot dans le troupeau, bases de dressage, points à surveiller et comportements à corriger... par le biais de formations et de documents techniques.

Au delà de ces trois actions techniques, restent posées une série de questions qui devront être traitées plus localement (structures pastorales, collectivités publiques) : la gestion des chiens en hiver, l'information aux autres usagers de l'espace. La création d'un réseau national permettra de partager les expériences, les savoir-faire, les questionnements des éleveurs-utilisateurs de chiens de protection, des techniciens, des décideurs politiques, mais aussi d'anticiper les besoins des éleveurs (type et nombre de chiens demandés, zones géographiques) et de répondre aux attentes sociétales.

En attendant, Loïc a un avis sur les formations qu'il apprécie car il aime profondément tous les animaux avec lesquels il travaille, y compris ceux là, pourtant imposés par les nécessités (voir ci-dessous l'expression significative "ces braves chiens"). Il serait même prêt à évoluer dans la compréhension du caractère de ses chiens. Mais il est perplexe sur leur comportement imprévisible vis à vis de l'homme et des chiens de travail considérés alors comme intrus, lorsque les patous sont soumis au harcèlement fréquent des loups. Cela recoupe des informations données par d'autres bergers (voir José et ses patrons).

« J'en ai un peu suivi de ces formations parce que ça me plaisait et que je me suis investi dans les chiens. Mais on est à l'abri de rien. La plus brave bête finit par tuer son maître un jour ou l'autre. On ne sait pas ce qui peut passer dans la tête du chien. [...]. Moi je veux bien les formations, mais on n'est pas dans la tête de l'animal. Et ces animaux qui toute la nuit luttent avec les loups... mais leur comportement le lendemain change complètement ! [...] Le lendemain matin je suis arrivé au troupeau avec ma chienne de conduite et ils ont sauté dessus. Ils étaient énervés. Quand on est dans un *quartier* où il y a une grosse présence touristique, ce n'est pas évident. Le jour où ça n'allait plus dans leur tête, je m'en allais. J'allais dans un autre *quartier* pour éviter [*tout contact*]. Mais ce n'est pas évident. Est-ce qu'ils vieillissent tous bien ? Donc malgré la formation, ça n'empêchera pas qu'il y aura des gens mordus. [...] Le patou est devenu une psychose. Et puis nous, on a été obligé de les mettre *ces braves chiens*, sinon on ne les aurait pas mis ! »

Dans la Lettre du Mérinos N°157 de novembre 2005, on peut trouver cette étonnante annonce : « Couple de bergers cherche patou adulte à louer ou à acheter pour cet hiver ». Si cette demande aboutit, il ne serait pas impossible d'assister à l'échec cuisant de cette « adoption » mal préparée. L'aventure consistant à acheter un chien de protection adulte, voire à le louer, vaut-elle d'être tentée ? Ce n'est pas ce que donnent à penser les témoignages des utilisateurs de ces chiens qui ont eu – et qui continuent – à encaisser bien des déboires. Mais après avoir contacté le rédacteur de l'annonce afin de connaître ses motivations, j'ai constaté qu'il était très au fait des problèmes existants, et souhaitait utiliser son expérience personnelle de ces chiens afin de pallier un problème urgent de prédation par les loups. Un fort intérêt porté à cette intéressante race de chien peut donner des résultats positifs quant au travail attendu, et de grandes satisfactions aux véritables animaliers que sont les bergers.

Quelques alternatives aux chiens de protection des troupeaux ont été proposées. Nous allons voir lesquelles.

B. 7 - Ânes et lamas : des alternatives sérieuses ?

Du temps de La Fontaine (1621-1695), les loups étaient si forts, qu'ils n'avaient pas peur des ânes. La fable « l'âne et le chien » met en scène un chien affamé dont le maître, endormi pour quelques heures, a oublié le repas sur le bât de l'âne. Ce dernier plus préoccupé de se goinfrer d'herbe ignore les lamentations du chien. C'est en voyant sortir un loup du bois que l'âne réclame protection auprès de son camarade, ce dernier refusant à son tour d'offrir son aide. En voici la conclusion.

*« Ami, je te conseille
De fuir, en attendant que ton maître s'éveille ;
Il ne saurait tarder : détale vite, et cours.
Que si ce loup t'atteint, casse-lui la mâchoire :
On t'a ferré de neuf ; et, si tu me veux croire,
Tu l'étendras tout plat. » Pendant ce beau discours,
Seigneur loup étrangla le baudet sans remède.*

« Les ânes sont efficaces pour la protection des troupeaux contre la prédation », affirme B. Goltschalk, président de l'Association française pour la réhabilitation du loup, dans un article non signé paru le 9 juillet 1998 dans *Les Dernières Nouvelles d'Alsace*. Quant à lui, le site du lynx en Suisse http://www.wild.unizh.ch/lynx/f/f_sc.htm (consulté le 22 février 2007), plus prudent, indique dans une revue des différentes mesures de protection des troupeaux que cette « dissuasion s'est avérée efficace à l'étranger. Les ânes sont toutefois incapables de suivre les moutons dans des terrains très abrupts. Ceci pourrait expliquer pourquoi l'âne "Bruno" n'a pas pu empêcher les assauts du lynx "Tana" » (voir le site Internet ci-dessus).

Peu de travaux scientifiques étayent ces affirmations. Un bilan montre que l'âne peut être utilisé avec efficacité dans certaines conditions (petit troupeau dans un enclos) assez éloignées des réalités de la transhumance en haute montagne (Linnell *et al.*, 1996). Car même s'il a toujours fait partie du monde de l'élevage dans le Sud-Est (notamment comme animal de bât), l'âne est probablement inadapté à la surveillance de grands troupeaux non parqués.

C'est ce que confirmerait le KORA (acronyme – allemand – pour “Projets de recherches coordonnés pour la conservation et la gestion des carnivores en Suisse”) dans un document en ligne « Documentation Loup » http://www.kora.unibe.ch/pdf/docus/docwf_f.pdf, document préparé à la demande de l'Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage (OFEFP), en août 2005 : « L'âne peut aussi être un excellent gardien, sachant vous avertir par des braiments puissants et inhabituels d'un éventuel problème ou d'une visite inopportune. Les ânes détestent les chiens, les coyotes et les renards et sont très agressifs à leur rencontre d'où une protection du bétail. Ils sont sensibles aux perturbations dans le troupeau et interviennent pour chasser le prédateur ou l'intrus. Il est probable que l'âne protège aussi le troupeau d'une manière indirecte. Lorsqu'un danger se fait sentir, les moutons au lieu de fuir, se rassembleraient autour de l'âne créant ainsi une masse face au prédateur, avec au milieu un animal beaucoup plus grand. Cette méthode est couramment employée en Alberta (Canada) contre les coyotes et en Namibie pour protéger des veaux contre le guépard. L'âne fonctionne assez bien avec de petits troupeaux en enclos qu'il peut observer d'un seul coup d'œil. Par contre son utilisation sur l'alpage n'est pas convaincante ».

Alain Benoît, membre de la société d'Ethnozootechnie, dans une communication de 1985 (donnée au Muséum d'histoire naturelle de Paris, tout de même !) sur l'acquisition d'un couple d'ânes, Pompon et Nénette, apporte un témoignage intéressant : « Actuellement, les ânes sont le seul moyen efficace que j'ai trouvé pour protéger le troupeau de moutons des ravages des chiens errants. En effet, dès que Pompon voit un chien étranger à l'exploitation, il attaque vaillamment. Cette utilisation, à mon point de vue, est trop méconnue » (Benoît, 1985).

L'histoire ne dit pas combien de moutons A. Benoît avait alors à protéger. Voici un chiffre avancé par la revue *Pâtre* en 1994 (n° 413, p. 34) : « En moyenne, les éleveurs américains utilisent un âne pour 150 moutons ». Ce qui nous donne quatre ânes pour un troupeau moyen de 600 brebis dans le département des Bouches-du-Rhône, cela pour une efficacité sans doute fort variable d'un sujet à l'autre. Je ne suis pas certain que les éleveurs de l'an 2000 reviendront volontiers à l'utilisation massive de ces animaux, excepté bien sûr les passionnés de l'espèce asine qui n'ont jamais cessé d'utiliser ces sympathiques animaux pour le transport du ravitaillement, notamment sur les alpages non desservis par pistes carrossables, et malgré la pratique subventionnée de l'hélicoptage. Il ne faut pas non plus négliger le transport de ces animaux. Si l'éleveur ne possède pas sa propre bétailière, il doit faire dégager au transporteur une place spéciale dans la semi-remorque des brebis. C'est autant de place en moins pour les ovins, et une augmentation du coût du voyage. Le rapport efficacité/prix penche-t-il en faveur des ânes ? Les expériences rapportées ci-dessus ne l'ont pas prouvé.

Voici le témoignage de Jacky Pin, transporteur de moutons, évoquant la transhumance du début des années 50 à la fin des années 70 :

« Moi, j'ai eu longtemps un petit camion qui me faisait le complément... parce que des fois, on y mettait les ânes, le bardas, pas le charreton, mais presque, c'est eu arrivé. Il y avait des gens comme Pelat qui faisait partie des gros troupeaux, il avait une semi-remorque complète d'ânes et de juments qui montaient en montagne. [...]. Ça a pratiquement disparu ».

Le programme LIFE n'a pas pris en compte le subventionnement des ânes au titre de la protection des troupeaux. On aurait pu imaginer une solution de ce type, encourageant ainsi les éleveurs à l'autonomie pour le transport de leur ravitaillement dans les cas d'accès non mécanisables aux cabanes. Cela aurait pu également inciter le développement d'une forme de protection des grands troupeaux transhumants, lorsqu'ils sont regroupés pour la nuit dans un parc électrifié. Dans ce cas, comme nous l'avons vu, il est possible qu'un petit nombre d'ânes puisse servir au moins d'avertisseur sonore en cas d'alerte, en complément de la défense active des chiens patous.

Avec les difficultés liées au transport de ces animaux, avec l'évolution de la mécanisation de l'acheminement des vivres et du matériel en alpage (chemins carrossables, hélicoptère, 4x4, quad,

moto tout terrain), la plupart des éleveurs ne souhaitent plus s'encombrer d'ânes. Quelques alpages pourtant isolés mériteraient qu'on s'intéresse à ce mode biologique de transport.

La brigade pastorale du PNRQ, quant à elle, s'emploie à faciliter le travail des bergers en transportant à dos de mulet les filets nécessaires à la confection des parcs de nuit dans les *quartiers* les plus éloignés (voir partie C « les parcs de regroupement », section « taille du parc et portage du matériel »).

Le lama, une sorte de curiosité (ou de mode) a fait son apparition à la fin des années 80 dans les collines embroussaillées du Sud de la France. Le but est de tenter de se prémunir des incendies de forêts avec l'aide d'animaux à la (fausse) réputation de débroussailleur et sous prétexte de (réelle) rusticité. Au sujet de ce camélidé comme protecteur anti-prédateurs, autre réputation acquise aux USA, J-M Landry cite Linnell et ses collègues (1996) citant eux-mêmes les travaux de Franklin & Powell (1993) comme étant « une des seules études complètes sur les lamas utilisés comme gardiens de troupeaux. [...] les pertes causées par la prédation ont baissé d'une moyenne de 11% (entre 1972 et 1991) à une moyenne de 7% suite à une introduction de lamas dans le troupeau » (Landry, 1998).

De son côté, dans le même article de 1994 (voir ci-dessus), la revue *Pâtre* cite sans référence des travaux américains menés dans l'Iowa, état dans lequel des lamas introduits sur troupeau ont fait chuter les pertes dues à la prédation par les coyotes, les ours, les chiens sauvages et les renards de 21 à 7 %. De plus, la moitié des troupeaux n'aurait plus aucune perte.

Dans un article non publié de mars 1996, « Du lama dans la broussaille », Michel Meuret, chercheur à l'INRA-SAD, dans mon laboratoire, concluait de manière assez pessimiste quant à l'avenir de cet animal dans nos contrées : « Il n'existe en France aucune étude sérieuse qui permette d'inciter les éleveurs de brebis à investir dans l'élevage des lamas. Si les lamas coexistent sans aucun problème avec les brebis [*vérifié personnellement au Domaine du Merle*], leur tempérament et leur organisation sociale (forte hiérarchie, protection des femelles par des mâles devenant parfois agressifs [*idem*]) rend leur manipulation souvent délicate. [...]. Par contre, ce sont de très sympathiques aide-randonneurs et ils sont moins chers à entretenir que des chiens (et parfois plus efficaces que des ânes) pour protéger des troupeaux vis-à-vis des chiens errants. [...] ».

L'avenir de cet animal en tant que protecteur de troupeau est encore moins assuré que celui de l'âne. Il est en effet d'origine exotique, et de ce fait, peu répandu en Europe. Les sujets ayant participé dans les années 1980-90 aux expérimentations de comportement et d'alimentation sur les sites de l'Agro Montpellier provenaient tous de zoos. Pour une éventuelle « alliance » lama-troupeau, il semble nécessaire de mettre en place des jeunes nés dans les élevages ovins, un peu sur le mode de l'élevage des patous : en symbiose. Si son efficacité de gardien doit être un jour reconnue, c'est à ce prix qu'il parviendra à s'imposer auprès d'une profession peu encline à avaler de nouvelles couleuvres.

B. 8 - L'avenir des patous

Joël Pitt, animateur du programme national « chiens de protection des troupeaux » et secrétaire de l'APAP est fort enthousiaste dans une communication à la société d'Ethnozootechnie sur le fait que « Le paysage pastoral s'est enrichi, en quelques années, d'un nouvel acteur : le chien de protection des troupeaux. » (Pitt, 2000). Il est vrai que cette technique traditionnelle est en train de faire un retour remarqué, entre autre grâce aux associations de protection de la nature qui s'en sont fait les supporters inconditionnels (FNE, Ferus, WWF, ASPAS,...). Mais comme le dit J. Pitt, « C'est incontestablement le retour de la grande faune sauvage qui est à l'origine du développement actuel

[...] des chiens de protection », affirmation sous-entendant que cette faune sauvage est représentée seulement par les grands prédateurs carnivores situés à tort ou à raison au sommet d'une pyramide. Il ne s'agirait pas d'oublier que cette pyramide est elle-même constituée d'une fort complexe biodiversité dont le maintien résulte essentiellement de processus associant l'ensemble des activités humaines (notamment le pastoralisme). Les indéniables résultats positifs obtenus par le travail des éleveurs et bergers accompagnés de leurs troupeaux pour la préservation d'une nature accueillante, sont partagés par divers acteurs : naturalistes, chasseurs, touristes. Or, cette faune sauvage comprend aussi, entre autres, des marmottes, des tétra-lyres, des chamois, des bouquetins, tous animaux emblématiques des zones de montagne qui pourraient aussi subir les effets de changements brutaux d'une anthropisation bouleversée par le retour non contrôlé d'un superprédateur hyper protégé. Ce n'est pas autre chose que dit J. Pitt dans un état des lieux des chiens de protection quelques années plus tard, tempérant ainsi son enthousiasme : « Le chien de protection, souvent présenté comme le médiateur régulateur du développement de la faune sauvage [*les prédateurs carnivores*] et du maintien des activités d'élevage, pourrait dès demain, devenir l'acteur perturbateur de l'équilibre fragile des systèmes pastoraux montagnards. » (Pitt, 2004).

Le chien de protection des troupeaux, dernier arrivant au sein du système « élevage ovin extensif transhumant » est en train de (re)prendre sa place par la force des choses : le retour naturel du loup en France¹⁵³. Pour le moment, cet animal à l'éthologie particulière, à la génétique parfois un peu « distendue » et pour lequel la zootechnie est balbutiante, est assez mal compris au sein de sa « famille naturelle d'accueil », le monde de l'élevage ovin. Peu à peu, sa présence dans les troupeaux s'affirme par l'évolution des relations entre les différents acteurs de son environnement de travail (éleveur/berger/chien de conduite/troupeau). Son statut juridique, nous l'avons vu, a évolué récemment dans le code rural, le reconnaissant comme chien de travail au même titre que les chiens de conduite. Il s'agit dorénavant de « discipliner » son comportement vis à vis des nombreux autres usagers partageant son territoire. Cela pourrait peut-être rapidement se concrétiser si le nombre de ces chiens explosait en raison à la fois de l'évolution des populations de loups sur le territoire français au delà de l'arc alpin, et de l'importance des dégâts des chiens divagants. Alors, il ne s'agirait plus seulement de « gestion pastorale raisonnée » (Bobbé, 2001), mais aussi et surtout de « gestion des prédateurs ».

153. Des patous étaient présentés parmi béliers de races à viande, ânes de Provence et brebis mérinos à la foire de Saint Martin de Crau en février 2007 sur un stand enclos les maintenant prudemment hors de portée des caresses. Pendant ce temps, leur collègue Border Collie démontrait son savoir-faire en matière de manipulation de troupeau.

Partie C : Les parcs de regroupement

« Dans le parc enferme-on ce bestail-ci, au retour du pastis sur le soir, joignant lequel parc, aura le berger sa petite cabane ou loge, portative ou roulante sur des roues, pour la remuer tous les jours avec le parc, où il couchera les nuicts pluvieuses, ou trop froides : non lors qu'il fera beau temps : car pour tant mieux garder son troupeau, alors couchera à l'aer à découvert. Avec des claies ou des cordages, façonnés en rets, compose-on le parc, selon l'usage des lieux : et de quelque matière que ce soit, sera le parc très-bien affermi avec des paux qu'on y ad-joustera : sur lesquels les claies et cordages s'appuyeront. Dont se façonnera le parc, comme castramétation ; dans laquelle le bestail reposera seurement, hors de la crainte du loup : et n'en pourra sortir pour s'escarter, tant il y sera bien enfermé ». (Olivier de Serres [vers 1539-1619], *le théâtre d'agriculture et mesnage des champs*, chapitre XIII. Les Moutons et Brebis : le parc, Actes-Sud, édition. de 1997 conforme à celle de 1804-1805).

Dans le cadre des mesures de protection contre la prédation, le regroupement nocturne des troupeaux d'ovins dans un parc de contention placé généralement à proximité de la cabane du berger, est recommandé. Il s'est généralisé depuis une décennie, pendant la transhumance estivale, en tout cas dans le massif du Queyras, si ce n'est dans d'autres régions comme par exemple le massif du Mercantour où des enquêtes de terrain montrent cependant que cette pratique est loin de faire l'unanimité (Lasseur *et al.*, 2007). Si des associations de protection du loup ont réclamé la mise en place de cette technique, il n'est pas certain qu'elles en aient mesuré les conséquences sur le travail des bergers et sur l'écosystème. C'est ce que nous allons voir à l'aune des témoignages d'éleveurs et bergers, utilisateurs devenus parfois aussi contraints que leurs animaux.

Tout d'abord, il convient de retracer l'histoire du parcage à travers un passé plus ou moins ancien. Cette technique a probablement progressé au rythme de la domestication animale. Dans les régions qui nous intéressent, haut-lieu de l'élevage extensif, le parcage des troupeaux a toujours été en usage. Pourtant, ces usages ont bien changé.

C. 1 - Évolution des fonctions attribuées au parcage

Depuis que l'homme élève des animaux de rente, il a la préoccupation de les contenir par divers moyens, soit pour les avoir à sa disposition, par exemple pour la traite quotidienne, l'attelage, la maîtrise de la reproduction ou la fumure directe des terres de culture, soit pour les protéger contre les intrus, tel que les carnivores sauvages, les voleurs, ou simplement le troupeau voisin, soit enfin pour qu'ils ne divaguent pas, se gardant ainsi des dégradations aux cultures voisines, aux espaces fragiles, et surtout évitant le gaspillage du stock alimentaire sur pied : l'herbe.

Ainsi, clôtures et parcs se confondent, même si leur fonction respective est différente. Je traiterai alternativement des uns comme des autres, montrant ainsi que les techniques peuvent avoir plusieurs destinations, quelquefois détournées de leur usage premier, et restent adaptables en fonction des besoins. Les bergers ont fait preuve à travers les âges d'un génie inventif constant, jusqu'au moment où l'industrie s'est emparée de cette faculté d'adaptation pour concevoir un produit pratique, adopté par tous, le filet.

C. 1. 1 - De l'ère gallo-romaine à la fin du XX^e siècle : un raccourci saisissant

Des découvertes archéologiques récentes prouvent que dans l'Antiquité, des hommes avaient mis en place dans la plaine de Crau les infrastructures nécessaires à un élevage ovin dont pérennité et puissance, à une époque d'équilibre politique, le rendent comparable au nôtre, au moins sur le plan des effectifs. Au début de la décennie 1990, plusieurs dizaines de bergeries situées sur le *coussoul*,

géographiquement proches des bergeries construites dans le courant du XIX^e siècle, ont été découvertes (Badan *et al.*, 1996). Dans l'une de ces bergeries, Négreiron-Négrès (Figure 51 et Figure 52), les fouilles ont révélé la présence d'un mobilier important et de monnaies permettant de retracer la chronologie de l'occupation de ce groupe de dix bâtiments entre le 1^{er} siècle avant J.- C. et le III^e de notre ère. Une navette en bronze à remailer les filets, trouvée sur le site, nous laisse penser qu'il pouvait s'agir bien sûr d'un outil à réparer des filets de pêche (mer, fleuve et étangs ne sont pas si éloignés), ou des filets de chasse aux oiseaux. Mais sa présence dans une bergerie peut aussi signifier la nécessité du reprisage de filets utilisés pour faire des enclos. Cette technique est observée par l'agronome latin Varron (*R R II*, 2, 9), cité par les mêmes auteurs. Sur le côté occidental d'une des bergeries, apparaît une petite porte débouchant sur un enclos extérieur matérialisé aujourd'hui par un double alignement de galets. Les découvreurs ne doutent pas qu'il s'agit d'un support pour « une clôture dont les piquets soutenaient des claies de branchages et d'épineux, ou de filets ». Ces enclos permettaient avant tout de contrôler la gestion des herbages. Mais il est permis de penser que leur utilisation débordait ce cadre si l'on se réfère à leur utilisation actuelle dans des bergeries de taille comparable : tri et soins, stockage temporaire, cours paillée, aire de *chaume*¹⁵⁴, etc.

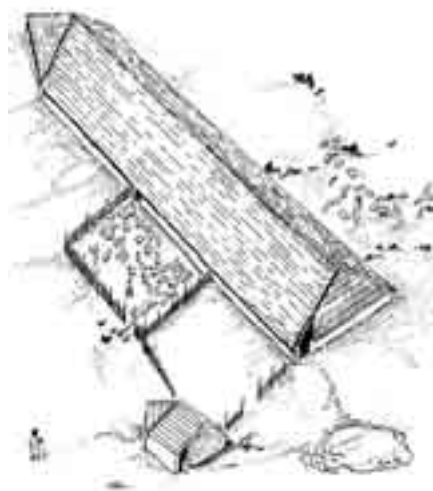


Figure 51 : Vue d'ensemble de Négreiron-Négrès 6 (Photo Badan-Brun-Congès)

Figure 52 : Restitution de Négreiron-Négrès (illustration J.-M. Gassend - CNRS)

Comme nous l'avons vu ci-dessus dans la description d'Olivier de Serres, le mot ancien rets (1120), du latin *retes*, qui signifie, selon le dictionnaire *Robert*, un filet pour capturer du gibier ou des poissons, est employé pour évoquer un parc façonné à l'aide de cordages ayant la même fonction que ceux utilisés aujourd'hui.

Ce sont des « filets » qui sont préconisés pour contenir les troupeaux d'ovins, la nuit, dans les alpages fréquentés par les loups. Certes, ils sont dits « électro-plastiques ». Le procédé est d'invention récente. Il nous vient de Grande-Bretagne, haut-lieu de l'élevage du mouton de plein

154. Chaumer, v. intr. Du prov. chauma. Sous l'influence de la chaleur et du soleil, les animaux d'un troupeau en pâturage restent debout, très imbriqués, chacun cherchant à placer sa tête à l'ombre d'un autre (la rumination est la règle durant cette période). La masse compacte ainsi formée par le troupeau ne reste cependant pas immobile comme il le semblerait à première vue. En cas de vent, même léger, les animaux sous le vent contournent, soit par la gauche, soit par la droite la masse du troupeau. Et ceci très progressivement, ne se déplaçant que d'une bête à l'autre (ou plus exactement : de l'ombre d'une bête à l'ombre d'une autre) pour en arriver finalement à se placer sous le vent et recevoir un peu d'air. Ainsi, par les imperceptibles mouvements, constamment renouvelés de nombreux individus à la périphérie du troupeau, celui-ci se déplace très lentement contre le vent. [...]. *Ce terme donne également* : chaumadou, s. m. Emplacement où un troupeau a coutume de venir chaumer, *et* chaume, s. f. Laps de temps durant lequel le troupeau chaume (Pétrequin, 1995).

air. J'y reviendrai, car peu d'inventions ont à ce point conquis les éleveurs de petits ruminants, et ainsi supplanté d'autres formes « historiques » de clôtures.

Jean-Yves Royer, dans l'ouvrage qu'il consacre à la traduction¹⁵⁵ des carnets datant du XV^e siècle de l'entrepreneur de transhumance Noé de Barras, aborde le sujet des parcs à propos de difficultés de traduction. Confirmant l'existence ancienne des parcs dans l'élevage ovin méridional, il apporte une nuance quant à leur appellation selon leur usage : pour lui, un parc (ou ses dérivés pargue, ou parguiera) est une installation mobile et démontable. Un enclos fixe de type fabrication de pierre sèche sera plutôt une cort (ou encore cortal ou cortil). Mais il pourra être également en bois, voire en branchage, mais surtout... en filet de chanvre, à condition de ne pas changer de place (Royer, 1988).

C. 1. 2 - Empêcher la divagation des animaux

Dans les régions où se conjuguent élevage et stockage de fourrage, les « prés de fauche sont généralement protégés du bétail par des clôtures : murets de pierres sèches sur les terres caillouteuses, barrières dans les régions boisées, haies vives partout ailleurs ; mais il arrive aussi que faute de clôture, ils soient mis en défens par simple gardiennage » (Mazoyer & Roudart, 1997). En Crau et dans les alpages d'altitude, les troupeaux sont parqués essentiellement pour ne pas divaguer. L'existence de clôtures (en dehors des parcs de regroupement proches des bergeries) n'est pas attestée avant le XX^e siècle.

Nous avons vu que la Crau, avant le XVI^e siècle, période de l'apparition de l'irrigation, est constituée exclusivement de la steppe que nous connaissons aujourd'hui à l'état de relique. Les troupeaux y sont alors conduits en vaine-pâturage, appelée localement *droit d'esplèche*. Dans ce contexte, il est permis de penser que l'élevage ovin, jusqu'à notre époque, était conduit ainsi : grands troupeaux gardés en permanence, bergers logeant à proximité des bêtes, déplacement en fonction de l'offre fourragère, donc de la saison. Car, il est difficile d'envisager l'existence de parcelles clôturées sur le *coussoul*. Ce n'est qu'à la fin du XX^e siècle (décennie 70) que l'on va voir apparaître les premières clôtures en grillage, puis en fils électrifiés, sur les *coussouls* du Domaine du Merle.

En montagne, le contexte est, semble t-il, identique : d'une part de grands espaces situés dans des zones enneigées l'hiver dans lesquels les troupeaux circulent au gré de la pousse de l'herbe (les alpages), et d'autre part, des prairies de fond de vallée et de flanc de basse montagne conservées pour la récolte du fourrage hivernal. Il est probable que les seules clôtures étaient des parcs de petite taille en pierres sèches, utilisées comme nous l'avons vu, pour contenir le bétail. Il en existe de nombreux vestiges plus ou moins bien conservés. On ne se contentait pas d'y enfermer les animaux. Leurs déjections étant précieuses, elles étaient ainsi concentrées pour une récupération facilitée.

C. 1. 3 - Concentration de la fumure organique

Ces installations sont encore parfois utilisées de nos jours. L'alpage du Domaine du Merle, le col des Champs, situé sur la commune de Saint-Martin d'Entraunes dans les Alpes-Maritimes, comporte en bord de route une cabane équipée d'un tel parc (Figure 53). Son aménagement semble ancien. D'épais murs contigus à la cabane sont levés sur le flanc d'une butte, permettant ainsi de tenir les bêtes à l'abri du vent dominant. Sa pente naturelle a été améliorée par un dallage en gradin permettant à la fois un bon écoulement des eaux de pluie, un relatif confort des animaux qui

155. Traduction en français à partir du provençal ancien.

peuvent ainsi se reposer sur une faible pente, et surtout un nettoyage facilité du *migon*¹⁵⁶ par simple balayage.

Les quantités de déjections produites par un troupeau enfermé toutes les nuits dans un parc fixe, montrent que la pollution induite est à prendre en considération, d'autant plus lorsqu'on se trouve dans la zone centrale d'un Parc national ayant des exigences de qualités vis à vis de la protection de la nature. « Au pâturage, une brebis de type mérinos d'Arles [46 kg de poids vif moyen] produit environ 3,8 kg de déjections fraîches par jour (soit environ 83 g/kg de poids vif). La répartition des déjections est fonction de la durée de fréquentation. En conditions de parcage nocturne pendant 13 h 30 (durée moyenne observée sur la saison d'estive), un troupeau de 1600 brebis émet au sol 3,3 t d'excréments frais (fèces et urine) correspondant à une restitution moyenne de 630 kg de matière sèche apportant 21 kg d'azote par nuit » (Lapeyronie, 2000-2003).

Dans les années 80, un habitant du village venait récolter et ensacher ce *migon*, contribuant ainsi gratuitement à maintenir saine cette couchade imposée. Ce stock de déjections était ensuite revendu à des horticulteurs du littoral. Cette pratique s'est perdue, car probablement trop exigeante en main-d'œuvre. Il serait peut-être intéressant de la revaloriser ce qui aurait le mérite d'exporter une matière organique très riche, devenue indésirable dans les parcs de regroupement nocturne. La principale difficulté est l'accès souvent malaisé des parcs, éloignés de toute desserte carrossable.



Figure 53 : Cabane et parc de Voye sur l'alpage du col des Champs dans les Alpes-Maritimes (photo Vincent, INRA-Ecodéveloppement, septembre 1995)

Dans une étude sur l'incidence paysagère des parcs de regroupement nocturne, et leur impact sur les pelouses des estives, Paul Lapeyronie, professeur de zootechnie à l'Agro Montpellier, rappelle les graves conséquences de l'abandon quasi systématique de la *couchade libre*¹⁵⁷ : « Toutes les pratiques qui avaient pour conséquence de favoriser la répartition des excréments du troupeau sur l'ensemble du territoire sont interrompues. [...] Autour des cabanes pastorales, le paysage peut prendre des allures pitoyables en quelques années [...]. La collecte du migon n'étant pas prévue, les litières s'accumulent. Rapidement inutilisables, sanitaires insalubres, les parcs sont abandonnés tels quels. » (Lapeyronie, 2000-2003).

156. Migue, migon, s. m. Du prov. migoun. Fumier de mouton à l'état pur, sans litière. Se présente sous forme de poussière ; souvent ramassé pour fumer les jardins potagers que l'on trouve sur les terrains de parcage (Pétrequin, 1995).

157. Couchade, s. f. Du prov. couchado. Couchée, gîte. Emplacement où va coucher un troupeau en liberté durant l'estivage. Emplacement invariable pour chaque *quartier* de montagne. C'est en général un léger replat faisant suite à une pente. Il est très difficile, voire impossible, de vouloir imposer à un troupeau une couchade autre que celle qu'il s'est choisie (Pétrequin, 1995).

Le risque sanitaire avait été pointé dès 1996 par Laurent Garde, écologue au CERPAM. « La nuit, le troupeau ne peut pas dormir longtemps au même endroit, couché dans son propre fumier, pour des raisons sanitaires évidentes. C'est donc un parc mobile, facile à déplacer deux fois par semaine, qui doit être mis en place » (Garde, 1996). Mais ces déjections n'ont pas toujours été mal perçues. Au contraire, la transhumance en provenance du Languedoc et du Vivarais vint au secours des terres acides et dépourvues de matière organique du Massif Central, du XVI^e au XIX^e siècle. La culture du seigle nécessitait une abondance de fumier que le rare bétail local ne pouvait fournir. Chaque été, la venue de grands troupeaux de moutons comblait ce déficit par ce qu'on appelait alors les « nuits de fumature » ou de « fumade ». Pour cela, les animaux étaient enfermés chaque nuit dans un parc mobile pour une durée indiquée dans le contrat signé entre les propriétaires terriens et les éleveurs. Ces contrats variaient en nombre de nuits selon la durée de l'estivage : 72 nuits pour un parcage du 24 juin au 1^{er} septembre, ou 50 nuits si les troupeaux repartaient au 15 août. L'engrais naturel était directement répandu dans les champs au cours du parcage des troupeaux selon des règles strictes qui le répartissent en proportion des possessions des agriculteurs et des besoins des terres. Ainsi, pour parvenir à ce résultat précis, cette fertilisation était soumise à des subdivisions des nuits, les « tours de passade ». Les bergers devaient parfois déplacer plusieurs fois le même parc avec ses animaux chaque nuit, pour parvenir à répondre aux besoins de fumure de chacun. La période de repos des animaux avait alors une forte incidence sur la vie des bergers. Lorsque la culture du seigle déclina au XIX^e siècle, la fumure ne présentant plus d'intérêt, les moutons étrangers disparurent (Moriceau & Madeline, 2005).

Cette technique est décrite par de Villeneuve-Bargemont, à l'occasion de son voyage dans les Basses-Alpes en 1815. J'ai parlé de son ouvrage dans le chapitre consacré aux chiens, mais il fait également des observations au sujet des parcs de nuit : « C'est principalement aux environs d'Arles, dans les immenses plaines de la Crau et de la Camargue, que ces troupeaux demeurent pendant la saison rigoureuse. [...] Ces animaux couchent toujours en plein air, à l'exception du jour de la tonte : ils parquent dans une enceinte fermée par des claies assez fortes et assez élevées pour que les loups ne puissent les franchir ; et tous les deux jours, on change de local, afin que le fumier soit bien réparti » (de Villeneuve-Bargemont, 1986). Ce précieux témoignage, s'il en était besoin, confirme l'existence des loups en Crau au début du XIX^e siècle. Il est dommage que l'auteur ne nous donne pas plus d'indications sur les terres recevant cette fumure. S'agissait-il de terres labourables destinées à la production céréalière ou légumière, ou bien, pour le cas de la Crau, des prairies permanentes ? En tout état de cause, il en ressort que ces parcs n'étaient pas fait en priorité pour protéger les troupeaux des attaques des loups, mais bien pour concentrer la fertilisation. Ce changement d'usage a finalement créé une nuisance.

Cette pratique de fertilisation par les troupeaux et les matériels utilisés sont également décrits dans un article de l'Union Ovine de 1932 et dans « Le livre du Bon Moutonnier » (Degois, 1932, 1970 - 8e édition). On y mentionne le parcage mobile des moutons comme étant une très vieille coutume, consistant à laisser dormir le troupeau dehors à la belle saison. Les parcs sont assemblés deux fois par jour à l'aide de claies mi-bois, mi-métal fixées entre elles et tenues à la verticale par des crosses de bois elles-mêmes fichées dans le sol par des chevilles (Figure 54).

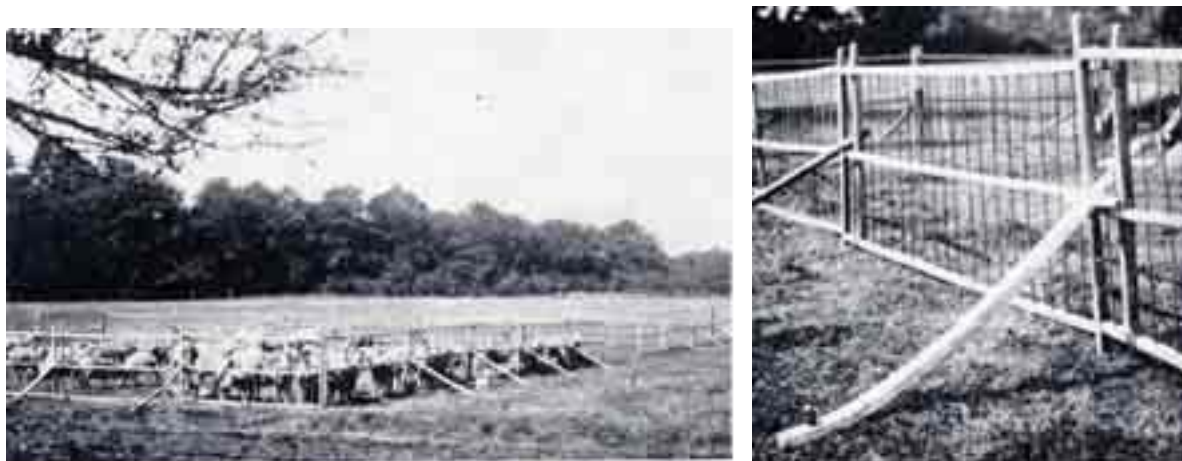


Figure 54 : Moutons au parc et détail de l'assemblage des claies (photos La Maison Rustique)

Ces parcs sont réputés éviter les parcours sur route, économiser les litières, permettre une fertilisation directe des champs. Pourtant, ils ne sont pas sans inconvénients. La pluie a tendance à les transformer en borbier malsain : le pied du mouton est fragile et le laisser en contact avec l'humidité peut provoquer de graves épidémies de *piétin*. Et, ce qui n'est pas négligeable, les toisons se salissent. Emile Degois, lorsqu'il présentait ce matériel dans son ouvrage, était alors en poste à la Bergerie Nationale de Rambouillet. Il parlait au nom des ambulants des régions du Nord et de l'Est de la France, bergers soumis à des contraintes sociales très dures, car ils devaient alors loger dans une petite roulotte placée à côté du parc de nuit, accompagnant ainsi au plus près le troupeau, tout au long de la belle saison. Nous sommes dans un contexte différent de la Crau et des alpages, celui des cultures de grandes plaines et dans la période de l'entre deux guerres, avant l'apparition massive des engrais chimiques.

En 2005, les matériels et les conditions de vie des bergers d'Europe de l'Est présentent une grande similitude avec ceux que nous venons d'examiner. En effet, parcs et cabanes que l'on peut trouver de nos jours dans certains pays de l'Est entrés récemment dans la Communauté Européenne ressemblent beaucoup à celles des bergers ambulants français d'avant-guerre. Mais contrairement à ce qui se passait en France en 1930, le matériel, ici roumain, n'a pas la même fonction : de la gestion des déjections, nous passons à la protection contre les loups. Dans les Carpates, la pression des prédateurs est telle, que les bergers se relaient pour dormir à côté du parc de nuit dans de petites cabanes évoquant plus la niche à chien que le gîte de tourisme (Figure 55). Ces petits troupeaux sont pourtant regroupés chaque soir pour la traite, et pourraient donc être facilement enfermés dans un bâtiment léger. Il m'est difficile, même ayant vécu auprès des bergers transhumants des Alpes françaises, de concevoir la vie de ces personnes. Un jeune naturaliste, ayant en 2005 effectué à vélo un tour d'Europe des bergers, a ramené de précieux documents sur ce sujet. La présentation de son travail au cours d'une soirée organisée en février 2006 au musée de la Crau à Saint-Martin-de-Crau, a permis à des éleveurs d'exprimer leur inquiétude sur l'avenir de leur métier face à la pression des loups devenue assez forte pour les obliger à revenir à des conditions de vie dignes du XIX^e siècle (Lecacheur, 2006).



Figure 55 : « Niches » de berger et parc à moutons en Roumanie (photo Lecacheur, 2005)

C. 1. 4 - Faciliter le travail

Un troupeau de moutons doit être contenu dans bien des circonstances. Les bergers ont longtemps joué ce rôle auprès des troupeaux car la clôture est un moyen fort de s'approprier le territoire. Dans leur quête constante de nourriture, les éleveurs extensifs achètent l'herbe sur pied, dans le cadre de systèmes déterminés, mais sans aucun contrat de longue durée pouvant pérenniser la présence du troupeau. De ce fait, ils peuvent difficilement poser des clôtures permanentes.

Sur ce principe, les bergers transhumants peuvent en partie être assimilés à leurs collègues ambulants. Ils ont très longtemps exercé leur profession en l'absence de clôtures. Nous avons déjà vu que seul le parc existe depuis des temps immémoriaux. Mais il est alors utilisé de façon ponctuelle, et assimilé en montagne à un parc de contention permettant d'intervenir sur le troupeau à des moments clef de l'estive : comptage, soins divers, *empoussage*. Seules quelques particularités de l'alpage nécessitent l'enfermement nocturne. Sinon, la plupart du temps en estive, les animaux choisissent eux-mêmes l'emplacement qui leur convient pour passer la nuit. Ils se regroupent généralement dans un vallon abrité des courants d'air et au sol sec, ou bien sur les crêtes ventilées des *quartiers* d'août. On parle alors de *couchade libre*. Parfois, le berger peut inciter le troupeau à rester sur un emplacement qu'il aura lui-même choisi, permettant ainsi une aide au guidage, ou comme disent les bergers, un bon « démarrage de *biai* » le lendemain. Pour cela, il peut utiliser des filets électro-plastiques – dont j'expliquerai plus loin les caractéristiques – comme déflecteur (ou en demi-lune), bloquant les animaux dans le sens de la montée, mais laissés ouverts vers le bas de la pente.

C. 1. 5 - Amélioration de la qualité environnementale des estives

Dans les années 80, des chercheurs travaillant dans le cadre d'études d'impact des troupeaux sur des zones d'estives au sein du territoire du Parc National du Mercantour, ont mis en évidence des dégradations du milieu dues à des fréquentations exagérées notamment au niveau de certaines crêtes. Le *biai* naturel des animaux les conduit parfois à stationner trop longtemps sur des endroits particulièrement sensibles à l'érosion. Le résultat de ce phénomène peut être un appauvrissement de la biodiversité à la fois sur ces zones trop fréquentées, mais aussi sur les autres zones, alors insuffisamment exploitées et dont la composition herbacée évolue vers une surabondance de végétaux peu appréciés des moutons, voire une monospécificité dans le cas des nardaies (*Nardus stricta*).

Afin de remédier à ces phénomènes à la fois de surpâturage et de sous-pâturage, et dans un but expérimental fixé par un plan de pâturage mis au point par l'Agro Montpellier et le Parc National du Mercantour, le parcage nocturne des troupeaux a été adopté comme alternative. Depuis plus de vingt ans, le troupeau du Domaine du Merle transhumant sur l'alpage de Sanguinière (Haute vallée du Var, Parc National du Mercantour), est systématiquement parqué la nuit.

Cette méthode contraignante porte ses fruits. Auparavant, le berger trouvait généralement le troupeau sur les crêtes au petit jour. Aujourd'hui, il libère lui-même les animaux le matin et les dirige tout au long de la journée en évitant certains secteurs en défens. Le circuit impose aux animaux de stationner sur les nardaies, action permettant de faire régresser cette formation végétale. Ceci s'effectue selon un calendrier de pâturage co-géré par les divers responsables. A la place, s'installe une diversité biologique végétale plus intéressante pour les moutons, mais aussi pour l'attrait du paysage. Cette évolution entraîne un cortège plus varié de diversité biologique animale, profitant d'une situation améliorée (Lambertin, 1987). Nous sommes là en présence d'un changement de pratique imposé par le gestionnaire de l'alpage dans un objectif de protection de la nature, avec des contraintes agri-environnementales.

Pourtant, les problèmes d'entretien des clôtures et de gestion des déjections, induits directement par le parcage nocturne systématique, sont rapidement apparus. Les parcs, dans les années 1980, étaient de taille réduite. Ils étaient fabriqués en grillage à mouton fixé sur des piquets de châtaignier. L'hiver dégradait régulièrement leur ordonnance par le poids considérable de la neige, nécessitant chaque année en début d'estive une révision profonde du système. Compte tenu du fait qu'il existait à l'époque sur l'alpage de Sanguinière trois parcs situés très haut dans une montagne non accessible par voie carrossable, il était nécessaire de prévoir chaque année des héliportages de matériel de clôture permettant l'entretien de l'une ou l'autre de ces structures légères.

Le problème des déjections ovines se posait aussi, obligeant les accompagnateurs du berger à se transformer en début de saison, en balayeurs afin de pousser à l'extérieur des parcs, l'accumulation de *migon* que l'hiver n'avait pas réussi à faire disparaître. Cette solution peu satisfaisante, avait pour effet d'assainir le sol du parc pour quelques temps, mais surtout, d'envoyer dans le sens d'écoulement des eaux, des quantités importantes de matières organiques très riches (voir ci dessus : « La gestion de la fertilisation »). Mais que pouvait faire le Parc National du Mercantour pour régler ce problème d'accumulation de matière organique dans un contexte agricole de surabondance d'engrais azoté ? Aucune solution satisfaisante ne fut proposée. Pire encore, le problème s'est amplifié avec le retour du loup, animal pourtant hautement symbolique de la bonne santé environnementale des montagnes.

Ce sont donc bien des préoccupations d'ordre écologique, mais d'une autre nature, que vont déclencher l'abandon de la couchade libre. En effet, le retour du loup en France va accélérer et faire évoluer le processus de mise en parc la nuit, au point que presque tous les troupeaux exploitant les alpages de l'arc alpin sont aujourd'hui enfermés tout au long de la période de transhumance pendant la phase nocturne.

C. 2 - Le matériel de parcage, une longue évolution

Les matériels employés à la confection des clôtures modernes sont issus de l'industrie. De ce fait, leur histoire remonte à la fin du XIX^e siècle. Mais c'est à la fin du XX^e que nous allons rencontrer les conceptions les plus marquantes, notamment celles concernant l'élevage ovin extensif.

C. 2. 1 - La corde du diable : la clôture s'industrialise

Au cours du XIX^e siècle, un objet technique fait son apparition aux États-Unis d'Amérique. Il est intéressant d'en étudier le processus d'appropriation par les colons qui s'installaient alors en masse sur les grandes plaines herbeuses, domaine des Indiens et des bisons, de ce qui allait devenir le Middle-West. Il s'agit probablement, même si elle est modeste dans sa conception, d'une véritable invention industrielle : le fil de fer barbelé.

Même s'il est quasiment ignoré des éleveurs de petit bétail, le fil de fer barbelé, surnommé probablement par son aspect agressif « la corde du diable », a été néanmoins une invention « révolutionnaire » dans l'histoire de la clôture. En 1874, J.-F. Glidden, un fermier de l'Illinois obtient un brevet pour l'invention de ce fil particulier. Il est composé d'un premier fil sur lequel est enroulée une série de barbes (morceau de fil de fer torsadé et biseauté aux extrémités), dispositif renforcé par un deuxième fil s'enroulant autour du premier, empêchant ainsi les barbes de coulisser. C'est le moyen le plus économique trouvé pour enclore les champs des fermiers colonisant les grandes plaines à l'ouest du Mississipi, et se protéger ainsi des troupeaux et des herbivores sauvages, tout en détruisant l'économie indienne à la fois par spoliation des terrains de chasse, et usage de la carabine sur les bisons. A la même époque, et pendant une courte période de vingt ans, d'immenses troupeaux de bovins « long horns » s'installent sur les anciennes terres à bisons. La grande plaine d'où les Indiens ont été chassés est exploitée par ces troupeaux, propriété de « barons » du bétail, et conduits en liberté par quelques cow-boys, ceux-là même qui ont fait la légende de l'Ouest américain et le symbole du conquérant. Ces hommes et leurs vaches vont se heurter aux barbelés des fermiers issus du Homestead Act de 1862, et après quelques « guerres », disparaîtront rapidement (Morris & Goscinnny, 1967, Razac, 2000).

L'emploi du fil de fer barbelé est déconseillé par les vulgarisateurs des méthodes modernes d'élevage ovin, essentiellement parce qu'il ne permet pas d'arrêter ces animaux, et qu'il abîme leur toison lorsqu'ils le franchissent. Pourtant, dans certains cas, ces fils spéciaux peuvent être employés en complément au-dessus des clôtures en grillage à mouton, pour empêcher leur enjambement par l'homme, et au-dessous pour décourager le passage des prédateurs. Ce fil « ronce » a surtout pour ultime résultat de dégrader le paysage.

C. 2. 2 - Avant-guerre, les prémices de la clôture à moutons

Dans un ouvrage ayant fait date, « Le mouton », les auteurs déconseillent l'emploi des haies comme clôture, « sources d'ennuis, dans la mesure où elles se laissent facilement traverser » et préconisent plutôt la clôture en fil lisse ou « clôture pampa », vulgarisée par Reille-Soult dans les années 40. Cette clôture fixe d'une hauteur de 1m est composée de sept fils lisses fortement tendus, espacés de 10 cm pour les quatre fils du bas afin d'arrêter les agneaux, puis 10 et 20 cm pour les fils du haut. Des piquets de châtaignier enfoncés tous les 10 m, complétés de lattes tous les 2,5 m, lui confèrent une grande solidité. Par contre, elle est assez difficile à mettre en oeuvre, notamment dans les terrains accidentés. Elle sera supplantée par les grillages à mouton, deux fois plus coûteux, mais plus faciles à installer. Cet ouvrage s'adressait aussi à des éleveurs ayant la maîtrise du foncier. Pour eux, la clôture fixe était envisageable (Regaudie & Reveleau, 1969).

C. 2. 3 - Clôtures à mailles ou fil lisse : l'embarras du choix

Pour la confection des parcs, il est maintenant habituel d'emprunter les techniques apparues dans les années 60. Dans la revue des éleveurs ovins *Pâtre*, paraissent à la fois des publicités pour des grillages spécifiques à l'espèce ovine, clôture fixe aboutie, et pour les filets électro-plastiques, clôture mobile « révolutionnaire », dont l'aspect est proche des premiers (Figure 56).



Figure 56 : Deux publicités parues dans la revue « Pâtre » dans la décennie 1970

La publicité dit : « Cet homme transporte 300 mètres de filet à moutons, piquets compris ». Cette idée est très nouvelle, car jusqu'alors, la clôture était un matériel lourd et fixe : un grillage était placé pour une durée de vingt ans. Cette technique du filet va révolutionner le gardiennage des troupeaux en permettant de laisser les animaux sans présence permanente d'un berger. Tous les types d'élevages ovins et toutes les régions vont bénéficier de cette invention. La gestion du travail va s'en trouver grandement améliorée, permettant ainsi à un homme seul de pouvoir conduire dans de bonnes conditions plusieurs lots d'animaux en même temps. Son succès provient aussi du fait qu'il permet un démontage rapide évitant toute appropriation de l'espace dans un contexte fréquent de non-maîtrise du foncier. Ce qui est le cas des systèmes d'élevage pratiqués dans les sites qui nous intéressent. Bien que coûteux à l'achat, le matériel sera amorti rapidement par la diminution des coûts de travail en réduisant le nombre de salariés nécessaire pour faire face aux tâches de gardiennage. Pour autant, ce matériel ne remplace pas totalement la main-d'œuvre. C'est une sorte de berger négatif, car en l'absence de l'homme, il peut s'avérer dangereux s'il n'est pas employé dans les règles de l'art : l'électrification doit être systématique et efficace sous peine de retrouver des animaux échappés ou étranglés dans les mailles du filet. Les escapades d'un troupeau de mouton peuvent coûter cher. Les dégâts aux cultures voisines sont à craindre, et le risque de voir des animaux *météoriser* par absorption de trop grandes quantités de légumineuses dangereuses tels luzerne et trèfle prouve que le gardiennage a son utilité. De plus, l'éleveur qui ne garde plus son troupeau doit être capable de repérer les animaux posant problème dans un laps de temps beaucoup plus restreint. C'est dans ces courts instants de rapport à l'animal que l'on remarque les véritables professionnels. C'est d'autant plus flagrant que l'effectif des animaux est important. Ainsi, les facultés d'observation spécifiques à ce métier se doivent d'être exacerbées lors de l'utilisation systématique des clôtures mobiles. Mais il est indéniable que cet outil rend de réels services. On peut dire qu'il a participé à la sauvegarde de nombreux élevages en diminuant les coûts salariaux.

a - Les clôtures à fils électrifiés

Au début des années 80, des clôtures électriques en fils lisses d'inspiration australienne et néo-zélandaise vont être mises en œuvre sur un site expérimental du Buëch dans les Hautes-Alpes. Ces matériels ont été mis au point dans des pays neufs, terres de colonisation, dans lesquelles l'innovation peut se développer librement. Ici, l'évolution de l'élevage ovin y est comparable à ce qu'a pu être celle de l'élevage bovin aux USA ou en Argentine. Or, la diffusion de cette technique en France, est liée à un changement des conditions dans lesquelles peuvent dorénavant s'exercer les activités d'élevage. Les éleveurs (re)découvrent les parcours à végétation ligneuse grâce aux politiques agri-environnementales qui vont permettre de subventionner les équipements nécessaires à la gestion de ces milieux, avec en premier lieu, la clôture.

Ces clôtures sont constituées de deux fils électrifiés et de deux fils à la masse posés sur des piquets de bois. Lorsque l'animal touche simultanément un fil électrifié et un fil de masse en tentant de franchir la clôture, il boucle lui-même le circuit et reçoit une décharge électrique qui, en principe, le

dissuade de poursuivre son mouvement, l'obligeant à reculer. Par la suite, il gardera en mémoire l'incident douloureux dont il a été victime, associant immédiatement l'objet clôture à la douleur. La technique sera reprise au Domaine du Merle afin de clôturer dans le massif des Alpilles, sur la commune d'Aureille, des parcelles embroussaillées de collines ayant brûlé lors d'un incendie en 1989, et dont le propriétaire souhaitait maintenir la végétation spontanée à un niveau acceptable pour les services de lutte contre les incendies (voir le chapitre Crau).

Nous sommes dans les années 1980, à la période clef de l'apparition des Mesures Agri-Environnementales (MAE) issues de la politique agricole commune (PAC). Ces politiques de préservation de l'environnement au moyen des troupeaux extensifs, désormais primés, vont favoriser la reconquête d'espaces délaissés pendant la période d'intensification dite des « trente glorieuses ». D'autres formes de clôtures plus adaptées que le filet, et moins contraignantes que le grillage deviennent nécessaires afin de faciliter l'entretien des collines embroussaillées du Sud-Est de la France avec l'aide, en particulier, de troupeaux ovins. Un premier fascicule paraît en 1981 à partir de travaux entrepris par l'Établissement Départemental de l'Élevage (EDE) des Hautes-Alpes (Lambert *et al.*, 1981). Le Groupement d'Intérêt Économique (GIE) ovin PACA, puis le Centre d'Études et de Réalisations Pastorales Alpes Méditerranée (CERPAM), publient ensuite une série de documents et de fiches vulgarisant des techniques simples de clôture des parcours (CERPAM, 2001, GIE ovin PACA, 1993, 1995)¹⁵⁸. L'ouvrage du CERPAM expose l'étude de neuf types de clôtures adaptées aux différents cas rencontrés sur le terrain. Sept modèles se déclinent autour du concept venu d'Australie et de Nouvelle-Zélande : la clôture électrique à quatre fils lisses. Parmi ces modèles, quatre sont proches des techniques mises en œuvre dans ces pays, et trois sont des adaptations pour nos régions au relief très accidenté, avec des piquets bois ou métal (Figure 57). Il existe, pour l'une d'entre elles, la possibilité de déposer les fils. Elle est qualifiée de semi-mobile. Le modèle le plus récent s'appelle « clôture active ». Il s'agit d'un concept identique, mais avec utilisation de piquets en fibre de verre. Ces piquets flexibles ont le pouvoir de se plier lorsqu'on marche dessus, et de revenir dans leur position d'origine. Ainsi, cette clôture résiste théoriquement bien au passage en force du grand gibier... et des promeneurs, chasseurs et autres vététistes. Plus classiques, les deux derniers modèles évoqués dans l'ouvrage du CERPAM sont le filet et le grillage.

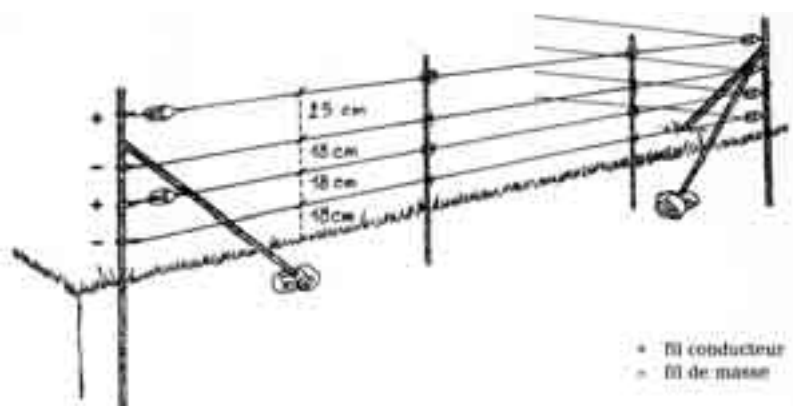


Figure 57 : Clôture électrique fixe "Classique Provence". Illustration B. Nicolas – CERPAM

Il existe aussi une raison économique pour l'usage de ces parcs : l'embauche éventuelle d'un berger est soumise à l'effectif des moutons qu'il doit garder l'été pour être « rentable », soit au moins 1000 brebis. Le reste de l'année, le fractionnement du troupeau d'estive en lots plus petits appartenant à

158. Techniques développées dans un ouvrage à but publicitaire réédité pour la 7ème fois en français et la 9ème en anglais par la société *Gallagher*. Cette société d'origine néo-zélandaise a déjà, à l'époque, développé un concept très sophistiqué sur les méthodes d'utilisation de la clôture électrique à destination des troupeaux ovins de ce pays.

divers éleveurs, ne favorise pas cette embauche. Les parcs permettent ainsi « des pratiques de conduite au pâturage sans présence humaine permanente [...] ». » (Oléon & Favier, 2002-3). Mais le parc, loin de le remplacer systématiquement, valorise le travail du berger en adaptant son activité aux conditions de vie actuelles. En effet, un parc bien conçu remplacera momentanément le berger qui doit s'absenter.

De plus, un troupeau habitué à ces milieux embroussaillés évoluera à sa guise au cours de l'exploration du parc, et contrairement aux idées reçues, exploitera l'ensemble des végétaux comestibles (herbacées fines, herbacées grossières, ligneux), dès le premier jour, sans ordre préférentiel apparent, et sans être pour autant affamé (Agreil, 2003). La gestion du temps passé par un troupeau dans un parc donné sera facile à contrôler, favorisant ainsi le renouvellement de la ressource. Les demandes agri-environnementales requièrent un impact important du pâturage sur le contrôle du développement de la strate arbustive. Il est vrai que dans ces milieux longtemps abandonnés par les éleveurs, il existe un risque majeur. Les broussailles constituent une source de combustible idéale qui s'avère responsable d'incendies dévastateurs. Un embroussaillage excessif provoque également la banalisation des paysages et la baisse du niveau de la biodiversité (CERPAM, 2001).

Ici, comme dans le cas des troupeaux parqués du Mercantour pour des préoccupations agri-environnementales, l'élevage ovin change de fonction. Déjà par le passé, il avait évolué de la production de laine à celle de viande. Aujourd'hui, nous sommes dans la production de biodiversité, voire de paysages.

b - La « révolution » filet

Le filet ovin, par son principe d'utilisation particulier est restreint au parc mobile temporaire de petite dimension (parc de nuit, parc de protection, gestion des prairies, protection de cultures), car cette clôture s'adapte assez mal aux contraintes d'un terrain accidenté. C'est ce matériel qui va être choisi pour fabriquer les parcs dit « de regroupement nocturne » ou encore « parcs de protection des troupeaux » dans les alpages fréquentés régulièrement par des loups (Figure 58).



Figure 58 : Rouleau de filet à mouton de marque "Adic"

Malgré cette réputation d'inadaptation aux terrains difficiles, un éleveur *herbassier* de la région des Baronnies de la Drôme a tenté une expérience qui se poursuit depuis des années. Son exploitation se compose d'environ 300 ha de landes loués sous le régime de la vente d'herbe annuelle sans aucune assurance de pouvoir pérenniser cette ressource d'une année sur l'autre. Dans ces conditions précaires, l'éleveur en question a mis au point un système de clôture de ses parcelles de landes embroussaillées situées en moyenne montagne, donc en terrain au relief extrêmement tourmenté. Des layons de 3m de large ont été tracés à la débroussailleuse à dos de façon à former des parcs de 5 à 10 ha. Ces parcs sont clôturés au moment de leur utilisation au moyen de filets électro-

plastiques de la marque *Live-Stock*. La particularité de ce matériel est la présence de barrettes semi-rigides à l'emplacement des fils verticaux des filets de marque *Adic*, marque la plus couramment utilisée. Cette particularité donne au filet *Live-Stock* une rigidité supérieure dans des terrains au relief difficile où la tension idéale ne peut pas toujours être réalisée. Les layons sont entretenus régulièrement à la main afin de supprimer toute possibilité d'accrochage des filets à la végétation ligneuse, au moment de leur manipulation. Le point de départ de chaque rouleau est signalé de façon pérenne par un piquet balise enfoncé à fleur de terre. Ceci facilite la distribution des rouleaux de filet aux bons emplacements, distribution effectuée à l'aide d'un âne bâté. Le retrait est fait dans les mêmes conditions, supprimant ainsi toute forme d'obstacle une fois le troupeau sorti de la parcelle. Ainsi, les conflits d'usage potentiels avec chasseurs ou promeneurs disparaissent. Toutefois, ce système original demande des efforts physiques considérables que peu d'éleveurs consentiraient à fournir (Figure 59).



Figure 59 : Installation d'un filet de marque "Live-Stock" sur layon (photo Meuret, INRA-Ecodéveloppement, 1999)

Les filets à mouton mesurent 0,85 m de hauteur pour une longueur de 50 m l'unité. Chaque rouleau pèse 5 kg¹⁵⁹. Ils se composent de piquets plastiques ronds munis d'une tige métallique à leur base. Ces piquets sont accrochés sur le filet tous les 3,50 m par deux attaches. Le filet est fait de mailles plastiques imitant le grillage métallique à mouton, dont les fils horizontaux possèdent un filament d'acier permettant à l'électricité de circuler dans le filet, sauf le fil du bas en contact avec le sol. Les fils verticaux (ou parfois les barrettes rigides selon les marques) ne sont pas électrifiés, sauf la tresse verticale qui, aux deux extrémités, relie l'ensemble des fils horizontaux et se termine par une prise permettant de raccorder les filets entre eux. La tension se fait à la main. On peut haubaner les angles au moyen d'une cordelette fixée sur un piquet tendeur (Figure 60).

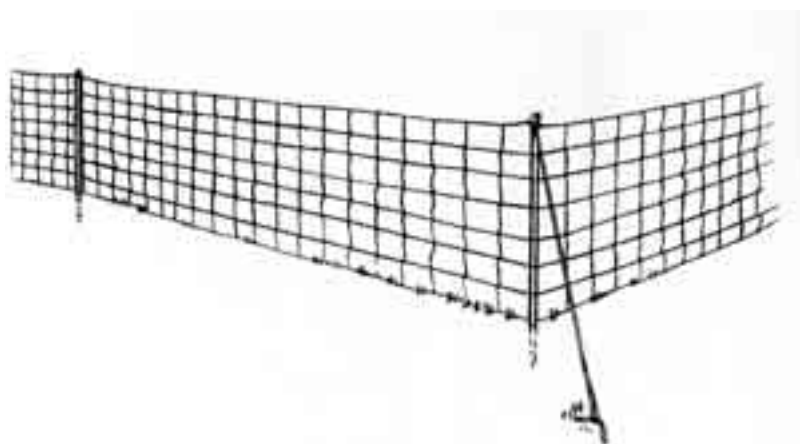


Figure 60 : Filet électro-plastique avec hauban. Illustration B. Nicolas – CERPAM

159. Dans le cadre des programmes LIFE, les filets proposés aux éleveurs sont des filets « chèvre », mesurant 1m10, donc plus difficiles à franchir, mais ce qui en augmente sensiblement le poids.

Ce n'est pas la force de l'installation qui peut arrêter des animaux, mais bien la dissuasion que représente la douleur d'un choc électrique. Il s'agit donc de pratiquer un « dressage » préalable des animaux dans un petit parc durant plusieurs jours avant de les laisser seuls. Les animaux se montrant réfractaires à ce système, et continuant à franchir la clôture après plusieurs tentatives de dressage, devraient être écartés du troupeau pour éviter le risque de voir un effet d'entraînement sur le reste de l'effectif.

L'éleveur doit particulièrement surveiller l'installation de son électrificateur, appareil transformant électroniquement le courant de base en un courant continu de faible impulsion (0,1 seconde toutes les secondes), développant une énergie maximale de 5 joules, à fort voltage (2000 à 10 000 volts), mais à faible ampérage (10 ampères) (CERPAM, 2001). Il existe plusieurs types d'appareils s'adaptant à différents contextes d'utilisations (Figure 61) :

- à pile sèche de 8,4 volts. C'est un appareil léger, facile à transporter. Toutefois, sa faible puissance ne permet pas d'électrifier de grandes longueurs de clôtures. Il est à réserver à l'électrification de petits parcs de nuit situés en alpage, constitués de quatre à six filets. La pile usagée est à remplacer.
- à batterie 12 volts à électrolyse, type batterie de voiture. Le panneau photovoltaïque permet de recharger la batterie en continu, et limite ainsi les opérations d'entretien. C'est un appareil lourd, donc difficile à transporter si l'alpage n'est pas desservi par un accès carrossable. Sa forte puissance permet l'électrification de grandes longueurs.
- poste alimenté par secteur 220 volts. Cet appareil fixe nécessite la proximité d'une prise de courant. Il est donc rarement adapté aux alpages. Sa très forte puissance lui permet d'alimenter une très grande distance, même comportant des masses végétales en contact avec la clôture, comme les herbes hautes ou les ligneux, qui finissent par se dessécher sous les impulsions électriques.

Il est toutefois recommandé de préparer la zone où doit être installée la clôture électrique. Cette préparation peut être sommaire s'il s'agit d'installer quelques rouleaux de filets dans une prairie rase. Elle peut devenir beaucoup plus contraignante lorsqu'il est question d'investir une zone riche en végétation ligneuse. C'est à ce prix que les électrificateurs peuvent donner tout leur potentiel d'efficacité, et permettent ainsi à l'éleveur de laisser son troupeau en toute quiétude sous la garde de ces bergers « électriques ».



Figure 61 : Appareils d'électrification de clôture (photo Lacmé) <http://www.lacme.com>

Dans de bonnes conditions d'installation, en cas de contact d'un animal avec la clôture, il y a choc électrique, mais il ne peut pas y avoir électrocution. Afin d'améliorer la conductibilité sur les sols

généralement secs de Provence, il est conseillé de relier la borne négative de l'électrificateur à une prise de terre inoxydable et humidifiée.

L'ouvrage du CERPAM soulève un fait qu'il conviendrait de prendre en compte : « Peu d'expérimentations ont été faites sur la douleur ressentie par l'animal ». Pour avoir personnellement subi de violentes décharges de courant en manipulant ou en franchissant des clôtures électriques, je peux témoigner du choc infligé. Il est vrai que le but en est la dissuasion. Mais il arrive que certains chiens de travail, ayant fait cette douloureuse expérience, refusent dès lors de pénétrer dans les parcs lorsqu'ils y sont conviés. Je ne suis pas sûr que voleurs, chiens divagants et loups soient aussi sensibles à la douleur que chiens de travail ou bergers. Car ceux-ci sont avertis par leur expérience. Il est certain, en ce qui concerne les vandales, que leur action néfaste se consacre parfois à faire disparaître filets et postes, matériel se négociant probablement sur un marché parallèle (Pâtre, 2005).

C. 3 - Coexistence prédateurs/troupeaux : comment font-ils ailleurs ?

A travers le monde, on a cherché des solutions techniques pour se protéger des prédateurs animaux. Ces types particuliers de clôture peuvent parfois s'adapter au contexte d'élevage qui nous intéresse. Mais dans bien des cas, les solutions envisagées pour un problème particulier ne sont pas transposables.

C. 3. 1 - Des expériences inadaptables

Pourtant, certains n'ont pas hésité à inciter les éleveurs transhumants à adopter plusieurs d'entre-elles, allant même jusqu'à les soupçonner de mauvaise volonté devant leur peu d'empressement à se les approprier. Les techniques ne valent que lorsque les utilisateurs potentiels s'en emparent. Dans le cas contraire, elles retournent au néant. Ce constat est vrai pour nombre de pays confrontés à ces problèmes. Nous allons le voir à travers quelques exemples caractéristiques.

a - Les parcs de nuit à l'Italienne

Dans la région des Abruzzes existent des parcs de regroupement destinés à la protection contre la prédation des ours et des loups. Cette région, berceau du loup italien, a choisi historiquement d'intégrer la présence du loup au fonctionnement de son élevage ovin. Cet élevage n'est en aucune façon comparable à l'élevage ovin utilisant les alpages, en France, en Suisse, et même en Italie. Il est situé à des altitudes maximales de 1800 m alors que celui des Alpes dépasse les 2500 m. Les animaux sont toujours accessibles par un chemin carrossable afin d'évacuer la production qui est dans les Abruzzes toujours une production laitière, donc fromagère. L'élevage ovin alpin français, est un élevage orienté vers la production de viande d'agneau. Les effectifs des troupeaux sont, de ce fait, fort différents : 400 têtes de moyenne en Italie du Centre, contre 1500 dans les Alpes (Chambre d'agriculture des Alpes-Maritime & FDSEA, 1996). Avec de tels effectifs et une production à forte valeur ajoutée, l'élevage ovin des Abruzzes a choisi d'équiper les estives de parcs de nuit de type « forteresse militaire » (Figure 62).

La question est de savoir si les protecteurs des loups, prompts à montrer l'élevage ovin laitier italien comme un exemple à suivre pour les éleveurs français d'ovins à viande, sont prêts à rencontrer de telles constructions dans nos régions de montagne.



Figure 62 : Parc à moutons dans les Abruzzes (Photos Chambre d'agriculture des Alpes-Maritimes – FDSEA – Vie agricole et coopérative)

b - Barrages contre les coyotes

Aux États-Unis (d'Amérique), les scientifiques proposent des systèmes variés de clôtures anti-prédation sur les troupeaux ovins, notamment contre les coyotes (Figure 63).



Figure 63 : Illustration issue de : Linhart, Roberts et Dash : « Une clôture électrique à haute tension composée de douze fils, testée dans le Nord-Dakota. Cette clôture arrête efficacement les coyotes » (Linhart *et al.*, 1982).

Ces systèmes forts complexes sont installés généralement dans des zones de plaine, milieux peu anthropisés et peu touristiques. Leur particularité est de constituer toujours un barrage infranchissable, certes aux prédateurs, mais aussi aux hommes. Ils sont donc peu compatibles avec la vision que l'on peut se faire des alpages, espaces symboliquement « libres ». Car si la clôture est un outil de gestion de l'espace, elle est malheureusement souvent inadaptée au multi-usage de par son fort marquage de l'appropriation du territoire par une seule catégorie d'utilisateurs : les éleveurs. Ainsi, chasseurs, promeneurs, skieurs, sont très attachés à cette notion de « liberté » symbolisée par des espaces montagnards ouverts. Il est donc peu probable que des clôtures fixes du type de celles proposées par les Américains trouvent un agrément dans nos montagnes.

Je relève aussi une contradiction de la part des protecteurs des loups. S'ils réclament que les éleveurs se protègent avec des clôtures, ils délimitent aussi, ce faisant, le territoire des loups. C'est un acte d'appropriation d'un espace qu'ils considèrent donc comme *res nullius*.

c - La protection des troupeaux pour une protection des loups !

Une association militant en faveur des loups, *Loup.org*, s'inspire de méthodes de protection du bétail venues du Canada, proches dans leur principe de la clôture anti-coyote. Les conseils proposés dans un document en ligne partiellement reproduit ici (Figure 64 et 65), ne sont pas adaptables au contexte de la transhumance ovine telle qu'elle est pratiquée par exemple dans le massif du Queyras (Loup.org, 2002).

A la lecture des conseils suivants : « Gardez le bétail qui va bientôt accoucher ou qui vient d'accoucher à la ferme avec les petits », on perçoit mieux le niveau d'incompétence des porteurs de telles idées. Les troupeaux de moutons transhumants utilisent en été l'herbe des pâturages de montagne pour mener à bon terme une gestation débutée en mai. La gestation durant environ cinq mois, ils ne redescendent des alpages que courant septembre afin de mettre bas (et non pas « accoucher », terme réservé aux humains) en plaine, généralement en bergerie, loin de la menace des loups (pour le moment).

Les conseils délirants se poursuivent par cette injonction : « Assurez-vous que vos animaux ont une bonne alimentation afin qu'ils soient forts et moins vulnérables aux prédateurs ». Ainsi, les recommandations données naïvement par *Loup.org* consisteraient à bien faire manger les brebis afin, sans doute, qu'elles puissent courir plus vite... Cependant, il est facile de comprendre qu'un des principaux soucis d'un éleveur (et de son berger) est bien la bonne alimentation de ses animaux, alimentation provenant exclusivement, dans un système extensif, de la ressource naturelle sur pied exploitée à telle ou telle période de l'année. Voici comment pourrait se découper par saison l'alimentation d'un troupeau transhumant.

L'été, l'herbe des alpages permet, nous l'avons vu une bonne reprise de l'état corporel, assurant une bonne gestation, et préparant à la réussite de la lactation.

L'automne, les brebis ayant mis bas, profitent des regains ou « 4^e coupes » des prairies de Crau et allaitent les agneaux nouveau-nés.

L'hiver, le troupeau tari, ayant ainsi de faibles besoins consistant essentiellement en besoins d'entretien, se satisfera d'une alimentation plus maigre : parcours de *coussouls* de Crau, chaumes ou *restoubles* en provençal, parcours de collines. Cette période correspond à une fonte importante de la masse musculaire, les brebis ayant utilisé leurs réserves corporelles pour satisfaire à la production laitière, source alimentaire des agneaux.

Le printemps correspondant à la période de reproduction (ou lutte), exigera une reprise d'état corporel qui proviendra d'une alimentation plus riche à base de parcours complétés par des fourrages annuels : céréales en vert, mélanges de graminées et de légumineuses. Certains éleveurs utilisent exclusivement depuis peu des parcours de collines d'avril à juin. Ces immenses parcours offrent à cette époque une pousse ligneuse et herbacée de haute qualité nutritionnelle, et bon marché. Enfin, les moutons, par leur action, participent au maintien de l'ouverture de ces milieux ayant fortement tendance à se refermer. Cette action est appréciée dans le cadre du multi-usage de la forêt méditerranéenne par divers acteurs : sapeurs forestiers, sylviculteurs, naturalistes, chasseurs de petit gibier, promeneurs, etc.

Un autre conseil démontre une fois de plus la méconnaissance des amis des loups en matière d'élevage transhumant, élevage adapté par son système, ses hommes, ses races de brebis, à utiliser les conditions naturelles de croissance de la ressource végétale, en dehors de toute infrastructure

sophistiquée : « Protégez votre bétail en le plaçant dans une étable ou dans une cours éclairée pendant la nuit ».

Dans le schéma reproduit à la Figure 64 et 65, nous pouvons lire : « Un modèle avec neuf fils de fer devrait suffire ». En dehors du fait que ces idées s'inspirent des travaux des chercheurs américains du Dakota (Figure 63), l'emploi par deux fois du mot « devrait » n'est pas très rassurant quant à l'efficacité du système que les auteurs de ce texte n'ont apparemment pas testé. Le sous-titre de la figure 64 est également assez explicite sur l'usage de cette clôture qui est « vue de l'intérieur du pâturage ». Il sous-entend que l'extérieur du pâturage est le domaine des loups, et que la clôture est aussi une clôture « à loups »... mais à la charge des éleveurs.

A la figure 65, le mot « traditionnel » qualifiant un tel schéma, est pour le moins surprenant. Ce dispositif relevant plus du camp militaire que de la clôture à bestiaux, n'a pas grand chose de traditionnel dans le monde de l'élevage. D'autre part, dans cet article souvent rediffusé tel quel sur Internet - sans doute dans le but de rafraîchir les mémoires - il n'est citée aucune référence source ni compte rendu d'expériences similaires réalisées dans le contexte de l'élevage alpin.

Ces conseils erronés, basés sur des contresens et des mensonges, ne peuvent que porter tort à la fois aux professionnels de l'élevage, mais aussi à ceux qui travaillent au rapprochement de la profession ovine et des protecteurs des loups dans la recherche de solutions valables pour une véritable protection des troupeaux, mais sans toutefois oublier la surveillance et la gestion des populations de loups.

A quoi bon, dans ces conditions de tentative de dialogue, une telle conclusion destinée à jeter de l'huile sur le feu : « [...] des moyens de protection qui ont fait leur preuve en Italie, en Espagne ou même au Québec. Encore faut-il que les éleveurs français acceptent de remettre en question leur méthode de pastoralisme où rendement et rentabilité interdisent tout mode de gardiennage » (Loup.org, 2002).

Là encore, les auteurs semblent ignorer que la plupart des troupeaux en alpage sont confiés à la surveillance d'un berger. Effectivement, pour des raisons de rentabilité, il arrive souvent que des troupeaux d'origines différentes soient regroupés pour faire un seul gros troupeau. Ceci dans l'optique d'exploiter les capacités d'un alpage, mais aussi de diviser les charges de main-d'œuvre entre plusieurs employeurs. Il n'y a là que de la bonne gestion dans un contexte mondial de l'élevage ovin effectivement difficile.

La protection des troupeaux pour une protection des loups !

[extrait d'un document Internet paru sur le site loup.org]

22 juillet 2002

Clôture contre les prédateurs

Un modèle avec neuf fils de fer devrait suffire à protéger le bétail contre les loups. Pour décourager les prédateurs de creuser sous la clôture, installez un fil mis à la terre près de la surface du terrain. Ce fil de fer bas, lisse et d'un diamètre de 12,5 obligera le prédateur à lever la patte et à toucher le prochain fil électrifié. Ceci devrait le décourager de recommencer.

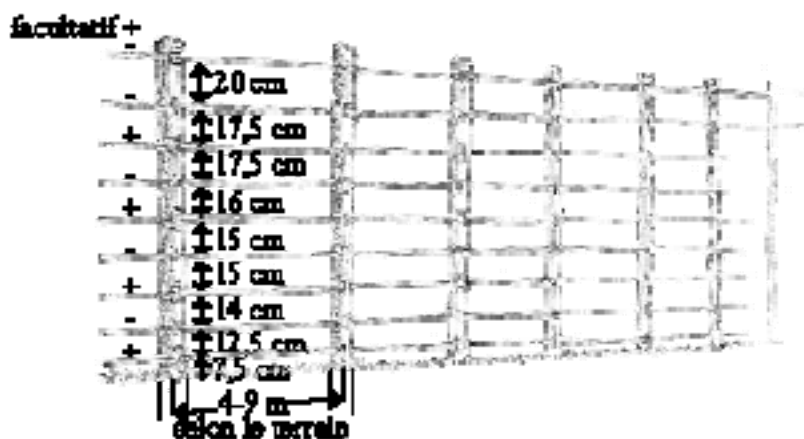


Figure 64 : Clôture électrique avec neuf fils de fer. Vue de l'intérieur du pâturage, cette clôture électrique est conçue pour protéger les moutons des prédateurs.

Lorsqu'il n'est pas pratique ou qu'il est trop coûteux d'installer des clôtures électriques autour de toute la ferme, vous pourriez songer à clôturer seulement un petit pâturage. En y plaçant le bétail lorsqu'il est le plus vulnérable aux prédateurs, vous pourriez faire un compromis efficace et bien protéger vos animaux.

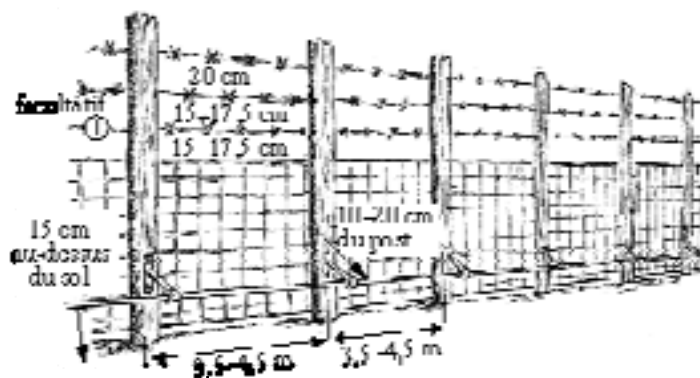


Figure 65 : Clôture électrique traditionnelle pour les moutons. Vue de l'extérieur du pâturage, cette clôture en fils de métal en réseaux est modifiée pour être électrifiée.

Un clôturage électrique peut être ajouté à une clôture en fils de métal en réseaux pour empêcher les activités prédatrices. Placez un seul fil électrifié à l'extérieur de la clôture à 15 cm du sol. Si les loups sautent par-dessus la clôture, placez des fils électriques sur le dessus de la clôture.

Les barrières sont souvent difficiles à électrifier. Songez à installer une planche ou une semelle rocheuse pour empêcher les prédateurs de creuser sous la barrière.

C. 3. 2 - Des expériences adaptables

À côté de ces expériences qui n'ont pas été conduites dans les conditions d'exploitation d'un alpage, d'autres pourraient trouver un avenir dans le milieu de l'élevage méditerranéen. L'une d'entre elles, une clôture mobile d'un genre nouveau, demandera encore de longues années d'essai.

a - La clôture magnétique ou le bétail sans barrières

Des chercheurs du CEMAGREF de Clermont-Ferrand et de Grenoble se sont penchés sur le problème du multi-usage de l'espace et la contrainte que représente dans ces conditions la clôture fixe, outil devenu indispensable pour la gestion du territoire par l'élevage. La solution proposée passe par le gardiennage électronique des troupeaux (Dobremez *et al.*, 2000). Pour l'heure, ce système a été étudié pour des troupeaux de bovins. La mise au point pour des ovins reste à faire.

Le système consiste en un câble isolé posé à terre dans lequel circule un courant de très faible intensité. Le câble matérialise le périmètre de la parcelle à exploiter par le troupeau. Le champ magnétique créé par ce dispositif est détecté par un collier électronique porté par l'animal. A l'approche du fil, le bovin est prévenu par un signal sonore qui se transforme en une petite décharge électrique, la punition, s'il continue d'avancer. Chaque animal, après une courte période d'apprentissage, mémorise les limites à ne pas franchir, fixées par le fil visible.

Les questions posées par une utilisation de ce dispositif sur des troupeaux ovins, outre celles directement liées au fonctionnement de l'appareillage et à son maintien en bon état, sont nombreuses : la laine du cou des moutons ne les isole-t-elle pas ? Le collier ne peut-il pas causer des blessures ? Un animal ne peut-il pas s'accrocher à une branche par son collier ? Que faire avec un troupeau voisin non équipé ? Le comportement grégaire des moutons est-il compatible avec ce dispositif ?

Quoi qu'il en soit, le monde de l'élevage ovin méditerranéen est en attente par rapport à toute nouvelle solution permettant de s'affranchir de l'effet de barrière physique de la clôture traditionnelle dans un milieu ouvert, où la clôture n'existe pas et donc est vécue souvent comme une provocation (J-P Legeard in Dobremez *et al.*, 2000). Mais, à propos de cette invention, Guy Ginon, journaliste à *L'Agriculture Drômoise*, propose dans le N° 1683 l'utilisation suivante : « Imaginons qu'un fil soit installé autour des brebis en alpage et que le loup soit équipé du collier. L'animal apprendrait vite à reculer et laisserait les ovins en paix » (Ginon, 2005). Ce journaliste pose bien les termes d'une problématique de recherche qui pourrait être mise en œuvre par un organisme technique dans le cadre de la gestion du multi-usage de l'espace : un élevage sans clôture dans une montagne ouverte aux randonneurs et autres touristes. Dans cette problématique, les loups deviennent enfin objet de recherche tout en régulant la faune sauvage.

b - Le « treillis soudé » ou l'enceinte fortifiée démontable

Voici une méthode simple et relativement bon marché¹⁶⁰ que j'avais évoquée dans le chapitre précédent à propos de la protection de petits lots de brebis expérimentaux au Domaine du Merle contre les chiens divagants. Cette conception a été reprise en 2000 sur l'alpage du Domaine par Paul Lapeyronie, professeur de zootechnie à l'Agro Montpellier. Cet alpage est situé dans la Haute vallée du Var dans la zone centrale du Parc National du Mercantour, dans le massif de Sanguinière, sur la commune d'Entraunes. La difficulté, provient d'abord de l'emplacement de cet alpage. Il est situé très haut, loin de tout accès carrossable. Il a donc fallu hélicopter l'ensemble du dispositif, soit de quoi enclore une surface correspondant à deux hectares, plus deux petits parcs d'appoint : le premier pour des interventions sur le troupeau à proximité de la cabane, et le deuxième sur un

160. Cette notion est toute relative et dépend du coût de l'hélicoptage. Celui-ci est subventionné pour le transport de tout type de matériaux. Pour l'éleveur, le coût réel d'une rotation est très faible.

quartier éloigné pour quelques nuits d'utilisation. Le matériel se compose de plaques de « treillis soudé » (fer pour armature de dalle de béton) et des piquets nécessaires. Les plaques sont déposées chaque fin de transhumance et laissées couchées sur le sol, ainsi que les piquets métalliques posés dans des manchons de PVC. Ce matériel, se fondant dans le paysage en été, le « treillis soudé » est effectivement peu visible à distance (Figure 66) et disparaît ainsi de la vue lorsqu'il se retrouve caché par le manteau neigeux. L'impact du parcage est par contre bien visible.



Figure 66 : Parc de regroupement nocturne sur l'alpage du Domaine du Merle. Massif de Sanguinière. PN du Mercantour (photo Lapeyronie). La flèche indique la clôture peu visible constituée de « treillis soudé ».

Son concepteur a eu l'idée d'utiliser le « treillis soudé » en alpage dans l'optique de trouver un matériau s'intégrant beaucoup mieux dans le paysage que le grillage à mouton avec un barbelé dessus, et éventuellement un retour ou bas-volet comme cela avait été préconisé à d'autres endroits. C'était quelque chose de beaucoup plus simple et de plus esthétique, selon lui. N'hésitant pas à les mettre dans des endroits visibles, notamment en bordure de GR vers la cabane, c'était un peu une provocation voulue face à l'attitude des pouvoirs publics : « Les loups sont là. On est d'accord. Mais vous dites aussi que les troupeaux sont indispensables. Alors, donnons aux éleveurs les moyens de protéger les troupeaux, et montrons aux randonneurs ce qu'est la protection des troupeaux » (com. pers. Lapeyronie, 2006). Il y avait dans ce projet expérimental une volonté partagée par le Parc National du Mercantour. C'était également une alternative aux patous.

L'idée de départ était donc de protéger le troupeau la nuit en l'absence de chiens de protection. La deuxième idée était de pouvoir libérer de temps à autre le berger afin qu'il puisse se ravitailler sans avoir le souci de la vulnérabilité de ses bêtes en son absence. La troisième était la possibilité d'utiliser l'herbe du parc à des moments d'extrême mauvais temps, à l'abri de la prédation. A l'origine, le parc avait été imaginé de grande taille afin d'y pratiquer une rotation interne du troupeau à l'aide de filets.

Mais avec un recul de cinq ans, Paul Lapeyronie ne voit plus vraiment d'avenir dans ce système expérimental. La gestion parcellaire de l'intérieur du parc est quasiment infaisable et les déjections continuent de s'accumuler sur une plus grande surface : « Ce type de parc pourrait être une solution ponctuelle pour un problème bien particulier. Ce n'est pas généralisable ».

Une conception plus complexe imaginée par l'Office National des Forêts (ONF), en prévention des attaques de loups sur un alpage de la région de Barcelonnette, s'est peut être inspirée du parc du Domaine du Merle. Une surface de 5000 m² est clôturée par un système entièrement démontable l'hiver. Il s'agit d'un grillage galvanisé à grosses mailles accroché sur 150 piquets équipés d'un retour externe ou bas-volet permettant en cas d'attaque de recouvrir ce dernier d'un filet souple. Ainsi, toute escalade de la clôture par un carnivore est rendue impossible. De plus, ce système est posé sur un grillage enterré sur 60 cm de profondeur excluant toute introduction par le dessous de la clôture. Cet outil peut être utilisé en fractionnant l'intérieur du parc avec de la clôture mobile, la volonté des concepteurs étant de gérer une zone riche en *nard* afin de l'améliorer par l'action d'un troupeau composé de 2000 ovins. Cette réalisation a coûté 8400 euros. Cette expérience est rapportée par le quotidien *le Dauphiné Libéré* du 5 juillet 1999 dans un article non signé sous le titre « *Un parc pour se protéger contre le loup* ».

Par rapport au parc du Domaine du Merle, j'entrevois immédiatement un inconvénient majeur : ce parc n'est pas déplaçable à cause de sa partie enterrée. Il est donc à craindre qu'au fil des années d'exploitation, le *nard* disparaisse, non pas pour laisser place à des graminées plus appétantes, mais plutôt à des rumex et des orties inconsommables comme on en rencontre fréquemment aux abords des cabanes, lieux traditionnels de couche.

C. 4 - Les parcs de regroupement nocturne à l'épreuve du terrain

Au cours de mes visites en alpage, j'ai observé les méthodes de parage employées par les éleveurs et les bergers (Figure 67). Ainsi, j'ai pu me rendre compte que loin d'être une nouveauté, cette pratique était utilisée parfois de longue date, avec une gestion raisonnée extrêmement sophistiquée, tenant compte de la configuration de l'alpage, de la date, de la météo, du *biai* des animaux, de contraintes environnementales, et bien sûr plus récemment de la présence du loup.

Pour José, un berger expérimenté : « Des parcs bien employés aident le berger dans son travail ». Pour me convaincre de cette affirmation, il m'a fallu rentrer dans le discours des uns et des autres, à la recherche des raisons motivant chacun pour avoir recours au filet électro-plastique en alpage, tâche pouvant s'avérer assez acrobatique parfois, pénible souvent, exigeante en temps de travail toujours.



Figure 67 : Regroupement nocturne sur un alpage du Queyras. (photo Vincent, INRA-Ecodéveloppement, août 2005)

C. 4. 1 - Un objet technique familial

Pratiquement tous les éleveurs ovins dont les troupeaux sortent de la bergerie pour s'alimenter de ressources fourragères diverses, ont un jour ou l'autre manipulé des filets. François utilise cette technique depuis longtemps. En tout cas, bien avant l'arrivée des loups dans le Queyras.

« Ça fait longtemps qu'on fait des parcs de nuit. Avant le prédateur ! ».

Son associé Loïc qui était auparavant son berger, a lui aussi une longue pratique quotidienne de l'objet.

« C'est le filet. Soit filet brebis, soit chèvre. Ceux qui ont été financés par le programme Life loup, c'est le filet chèvre. Avant j'utilisais les filets mouton. Ils sont moins lourds, moins hauts : 90 centimètres au lieu de 1 mètre 10. Maintenant j'utilise les filets chèvre. Ça fait plus de résistance au vent. On est moins sûr de notre coup. C'est plus difficile à placer, et une nuit de vent, autant ils se couchent ».

Il garde un troupeau composé de huit *marques* différentes. Une des difficultés de ce système, économique pour les petits éleveurs locaux dans le sens où ils partagent en se regroupant les frais de gardiennage, est que les premiers jours de transhumance, les animaux mélangés pour l'occasion ont tendance à rechercher leur indépendance. Pour pallier cet inconvénient, le regroupement nocturne avec le filet est un bon remède, car il oblige les différents troupeaux à cohabiter dans une petite surface, accélérant ainsi le processus d'amalgame qui facilitera le travail du berger au pâturage dans la journée.

« Au début [*de la période de pâturage en montagne*], chaque troupeau essaye de se reconnaître et essaye de faire sa propre vie. Ils ont tendance à se couper. [...] Les parcs, c'était [...] pour éviter ça, pour dire qu'elles se marient bien toutes ».

Mais pour Loïc, le parc a bien d'autres raisons d'être. L'une d'elles vient de la configuration particulière de son alpage, tout en longueur, avec des quartiers de début et de fin de saison qui sont proches du village. Cette configuration crée des contraintes qu'il faut apprendre à gérer, y compris pour le bien des animaux lorsque les conditions météo exigent leur enfermement et pour protéger les abords du village.

« J'étais obligé de les parquer pour qu'elles restent la nuit, mais après, il y avait des mois où elles étaient « au campe », comme on dit en berger. Il y avait des *quartiers* où il y avait des couchades naturelles. Et il y avait des *quartiers* où elles ne restaient pas. Et puis vers la fin septembre il faut les reparker parce que le matin si elles repartent trop bonne heure dans la gelée, ce n'est pas très bien ».

On imagine bien qu'un tel alpage n'est pas facile pour un berger débutant qui ne recevrait pas un minimum de conseil de la part de ses employeurs. Comment appréhender le moment où l'on doit parquer sous peine de ne plus retrouver son troupeau au petit matin ? Et inversement, comment savoir que les brebis vont « tenir » toute une nuit sur une couchade naturelle ? Question de savoir-faire possible à transmettre de génération en génération, si un élément perturbateur, le loup, ne vient pas troubler cette belle ordonnance.

C. 4. 2 - Des outils de gestion : troupeau, pâturage, fumure

Mais Loïc n'en reste pas là. Il se sent investi d'une mission probablement parce qu'il n'est pas seulement berger-éleveur mais aussi enfant du pays. « Sa » montagne, comme il dit, mérite d'être protégée, soignée, étudiée, respectée :

« Les parcs étaient fait tous les jours pour entretenir ».

Lorsque je lui demande si pour éviter la corvée quotidienne du déplacement du parc, il ne serait pas plus simple d'en faire un grand pour plusieurs jours, sa réponse fuse :

« Non ! Je suis contre ! Moi, je suis d'ici et ma montagne je l'avais dans le cœur. Alors, je ne voulais pas la bousiller ».

La notion d'entretien prend alors le pas sur la corvée. Or, quand il y a un berger, il y a une forme de gestion qui se met aussitôt en place. Les parcs de regroupement nocturne par nécessité deviennent de puissants outils de gestion du pâturage.

« C'était aussi dans l'objectif de fumer. Après quelques années, je me suis méfié et j'ai étudié le plan [*la nature de l'herbe*]. Si c'était du bon plan et que je mette trop de fumier [*migon*], je le faisais mourir. Ça devenait plus abondant mais moins bon. Alors j'essayais de me mettre là où l'herbe n'était vraiment pas bonne. Et l'année d'après, ça venait meilleur, et j'essayais de ne plus y refaire de parc l'année suivante ».

Nous sommes là dans un savoir-faire typiquement d'éleveur gestionnaire. La pratique ancestrale de l'agriculture a façonné un paysage, miroir de la mémoire de générations de paysans. Ces traces sont encore visibles à travers les innombrables murettes qui soutenaient la terre dans les fortes pentes. Aujourd'hui, ce paysage s'est transformé du fait de l'abandon de certaines pratiques, notamment la fauche des prairies qui permettait un équilibre dans le cycle de la reproduction végétale. Les pentes ne sont plus fauchées, la forêt commence à descendre vers les prairies de fond de vallée et les villages. En dehors de quelques paysans locaux maintenant une activité de fauche sur les terrains plats, seuls les moutons et quelques bovins pâturent les pentes d'herbe. La conscience que met Loïc, natif du coin, à entretenir cet alpage comme si c'était sa propriété, est une exception. Auparavant, il était berger du Groupement Pastoral (GP) qui loue et exploite cet alpage communal. Son installation récente, et donc son changement de statut, l'ont obligé à confier ses bêtes et celles qu'il gardait, à un berger qui ne montre pas la même conscience.

François, un des associés de Loïc pour la période de transhumance, confirme le rôle des parcs de nuit avec le souci d'améliorer la qualité du pâturage.

« On a mis un système de parcs tournants pour éviter que les bêtes ne couchent toujours au même endroit. L'avantage des parcs mobiles, c'est l'apport de fumure réparti en montagne bénéfique à la flore et à la faune ».

Que penser de ces affirmations ? La notion de déjection comme un bienfait pour la biodiversité végétale et animale est acceptable dans la mesure où ces déjections sont correctement réparties dans l'alpage. Nous l'avons vu plus haut à travers les calculs effectués par P. Lapeyronie sur les quantités de déjection produites par ces grands troupeaux. Les « déjections bienfaisantes », c'était probablement le cas lorsque Loïc faisait tourner ses parcs mobiles quotidiennement. Ça l'est beaucoup moins dès lors que le berger en charge du troupeau ne déplace le parc que de temps à autre. Je l'ai constaté sur le terrain, et Loïc me l'a confirmé avec regret.

Or, P. Lapeyronie ne croit pas beaucoup à la gestion de l'alpage avec des filets. L'apport considérable de fumure azotée sur des pelouses post-glaciaire au dessus de 2000 m d'altitude ne peut que nuire, selon lui, à la composition végétale des *quartiers* d'altitude (voir la section « Concentration de la fumure organique »). Dans le même ordre d'idée, il regrette l'abandon, sur ces zones, de la couchade libre qui était finalement, selon lui, une pratique peu nuisible à l'environnement, car elle permettait alors une répartition satisfaisante des apports massifs de fèces en altitude, notamment sur les pierriers souvent utilisés par les animaux comme reposoirs naturels. D'après lui, il existe aussi en altitude une destruction de l'azote par l'action des intempéries, et par un dessèchement rapide des crottes, conséquences du vent et de l'ensoleillement. Par contre, le parcage systématique à proximité des cabanes entraînerait depuis peu des problèmes de pollution des sources et des torrents alimentant non seulement les cabanes d'alpage, mais aussi les villages situés en aval. Cela serait déjà attesté par des résultats d'analyse d'eau problématiques.

Mais alors, que faire face à l'obligation de parquer en terrain difficile ? D'ailleurs, François minimise quelque peu la vision idéalisée par Loïc de parcs qui n'auraient aucun impact négatif à la fois pour les animaux, mais aussi pour le paysage.

« L'herbe des parcs est moins bien mangée l'année suivante. Il faut attendre deux ans. Chaque année, on essaie d'éviter de revenir aux mêmes emplacements. On voit les emplacements des parcs d'un vert plus foncé ».

Pourtant, le filet n'a pas toujours existé. Le parcage faisait partie du système, même dans le Queyras où l'on nous dit être particulièrement sensible au bon état des alpages. Le parc était ce qu'on peut appeler « un mal nécessaire », sans doute obligatoire dans la configuration particulière de cet alpage. Cela transparaît dans les souvenirs de François.

« Avant l'apparition des filets, le père ramenait le troupeau près de la cabane tous les soirs dans un parc fixe ».

A l'époque du père de François, existait-il un ramassage organisé des déjections animales sur le parc fixe ? C'est possible, mais pas certain, car il y a longtemps que cette forme de gestion est perdue suite probablement à l'exode rural et à l'abandon des cultures en terrasse, sur lesquelles étaient cultivées notamment des pommes de terre, production gourmande en matière organique.

Pourtant, c'est ce que préconise P. Lapeyronie, tout en précisant « lorsque c'est possible » : revenir aux anciennes pratiques de gestion des déjections animales. Selon lui, le ramassage du *migon* est possible dans des petits parcs contenant deux brebis par m², et accessibles par un chemin carrossable. Ce sont les parcs existant autrefois, comme celui du Domaine du Merle sur l'alpage de Voye au col des Champs (voir Figure 53, p. 250). Ils sont pavés et en pente de façon à récupérer le *migon*. Ces parcs pouvaient effectivement contenir de gros troupeaux.

Une telle proposition risque d'être ressentie par les éleveurs comme une provocation, compte tenu du contexte dans lequel ils se débattent : diminution drastique de la main-d'œuvre, déprise agricole, contraintes nouvelles imposées par le retour du loup, ... Balayer en plus la crotte des brebis serait revenir à un passé révolu, tâche symbolique de pratiques d'un autre âge. A moins que, soit mise en place une organisation indépendante qui pourrait valoriser cette richesse : une entreprise ramassant mécaniquement la matière première gratuite dans des parcs pratiques, avec un système de mise en sacs, un circuit de commercialisation, et l'étude d'une « labellisation » type « marque Parc du Queyras » proposant, pourquoi pas, du *migon* biologique de montagne, un peu à l'image de ce qui se pratique encore en Cévennes et sur le Mont-Lozère (Lapeyronie, 2000-2003).

José n'est pas concerné par ces solutions. Il exploite avec son troupeau un alpage totalement dépourvu de route. Il est donc confronté à d'autres difficultés de gestion. Connaissant bien son alpage, il me présente la difficulté à trouver l'emplacement idéal pour installer ses parcs de nuit :

« Les bonnes couchades¹⁶¹ sur une montagne, elles ne sont pas... il n'y en a pas partout ».

Compte tenu de cet avertissement, José va tout faire pour obtenir un résultat correspondant à une bonne gestion de ces espaces réduits se prêtant à la conduite raisonnée du parcage nocturne. Une sorte de gestion en « bon père de famille » tenant compte des bonnes pratiques agricoles et visant l'amélioration de la ressource alimentaire.

« Une fois, tu vas trouver une bonne couchade, ça va être une zone à pied de poule [*Trifolium alpinum* – *Trèfle alpin*]. Tu vas bousiller la zone. Et si c'est une couchade comme j'ai fais là, au

161. Dans ce cas, il faut entendre par *couchade* l'emplacement éventuel pour installer un parc mobile de regroupement nocturne qui tient compte de la proximité de la cabane, de la facilité à installer les filets, du confort des animaux, du couvert végétal qui ne devra pas souffrir de la station du troupeau, mais au contraire, en être éventuellement amélioré. Cela se distingue de la *couchade naturelle*, emplacement choisi librement par un troupeau non contraint.

printemps, c'est du *queyrel* [*Festuca paniculata* – *Fétuque paniculée (ou spadicée)*], au contraire, parce que ça va le faire disparaître. Ça va s'améliorer, quoi... »

José va plus loin dans son raisonnement. Face à l'accroissement de la présence du *queyrel*, conséquence de l'abandon systématique de la fauche, il préconise une gestion de l'espèce par le parage.

« Peut-être que le parc pourrait avoir une bonne incidence sur le *queyrel*. C'est à essayer ».

Il se prononce suite aux résultats obtenus par un pâturage strictement conduit grâce à la période de sécheresse.

« C'est à essayer. Parce que cette zone là-bas, j'y ai tenu avec 2200 bêtes... quand même dix jours. Cette année, c'était exceptionnel, parce qu'il y avait la sécheresse, donc le *queyrel*, qu'elles le veulent ou non, il fallait qu'elles le mangent. Ça tombait bien parce que c'était au printemps, en plus à l'ubac, donc elles me l'ont bien mangé. Après, elles m'ont fait savoir qu'elles en avaient marre ! Ça, elles te le font vite savoir ! J'ai senti qu'il fallait partir parce qu'elles commençaient à péter les plombs ! Mais j'ai quand même tenu dix jours avec 2200 bêtes ».

Cette gestion, José préconise de la faire perdurer par les soins de nouvelles générations de bergers qui ne manqueront pas de se succéder sur cet alpage.

« Mais comme ça été toujours bien pacagé depuis des années, ça s'est bien arrangé. Le *queyrel* stagne là. Je pense que côté Bois-Vert, où j'ai attaqué cette année, si les bergers continuent régulièrement, ça va bien le réduire. Là, justement, quitte à faire l'année prochaine un parc... changer le parc, quoi. Faire une rotation. Enfin, si c'est possible ».

Sur le thème de la gestion de la ressource fourragère par les troupeaux, François fournit un autre argument en faveur des parcs de nuit. Face aux *accrus* dégringolant d'année en année vers les fonds de vallée, rien ne vaut une bonne gestion par la dent de l'animal. Mais le pâturage seul ne suffirait pas selon lui. La pression instantanée à l'aide du parc de regroupement est semble-t-il la solution idéale :

« Même aux endroits où les troupeaux passent, les arbres arrivent à prendre le dessus. Si vous voulez tenir la forêt en respect, il y a deux choses : la fauche et les parcs tournants de nuit. Quand les bêtes sont toute la nuit au même endroit, elles finissent par rousigner [*grignoter*] les petits arbres ».

Cette méthode assez radicale pourrait choquer si effectivement la forêt n'était pas en train de (re)prendre sa place parmi les pâturages.

C. 4. 3 - La pratique demeure, les motivations changent

Loïc et ses collègues (et même les anciennes générations) utilisent les parcs, nous l'avons vu, de façon périodique à la fois pour « apprivoiser » les bêtes, tenter d'améliorer l'alpage par des apports bien répartis d'engrais naturel, gérer la ressource herbagère, ou contenir les bêtes à des périodes charnières ne correspondant pas à des couchades naturelles fiables. La présence des loups a rendue presque obligatoire la pratique du parage de nuit sur des zones où il n'existait pas d'habitudes de cet ordre. Ainsi, Loïc évoque « les nuits en filets » de son troupeau comme la triste fin d'une époque de liberté. Dans ses propos, on sent percer une émotion contenue, parfois une colère qui l'est beaucoup moins, que l'on retrouve dans les propos des uns ou des autres, soit à l'occasion d'entretiens privés, soit dans des prises de paroles collectives. Mais le réalisme est là, passant par-dessus les sentiments.

« Les laisser aller à la couche naturelle, c'est prendre un gros risque »,

nous dit Loïc. Son collègue de transhumance François, résume ainsi la situation passée :

« A partir du 1er août, elles couchaient en crête, en couchades naturelles. On n'imposait plus le parbage »,

tout en précisant qu'ils n'ont pas été pris au dépourvu par la nouvelle contrainte imposée aux troupeaux, car le parbage leur était bien connu.

« Quand on a imposé les mesures de protection, on le faisait déjà ».

Pourtant, le coup est dur à encaisser pour des éleveurs s'évertuant à gérer leur système. Ils avaient décidé eux-mêmes d'enfermer leurs animaux à une certaine époque, puis de leur rendre la liberté à une autre. Voilà un intrus les obligeant à changer des pratiques ayant, selon eux, fait leurs preuves.

C. 4. 4 - Une herbe trop loin des parcs

D'une manière générale en alpage, sur les *quartiers* d'août, le problème est différent des *quartiers* de juillet. En août, le troupeau avait l'habitude d'utiliser des couchades naturelles situées dans les zones les plus éloignées, et les plus escarpées de l'alpage. Maintenant, avec la menace des loups, ces couchades ont été presque toutes abandonnées. Ces zones deviennent donc difficiles à exploiter car le départ au petit matin s'effectue d'un parc, voisin d'une cabane généralement située très en contrebas des *quartiers* d'août. C'est ce que constate François :

« Du fait qu'on est obligé de parquer le soir, il y a des endroits trop loin où on ne peut plus aller. Ce n'est plus mangé ».

Cet impact négatif des parcs de nuit a été perçu par José, qui est obligé de quitter le soir venu, lui aussi, les zones les plus hautes de son alpage.

« Au mois d'août, parquer systématiquement autour d'une cabane alors que les brebis doivent monter... il faut qu'elles aillent en crête, quoi, là, c'est une aberration ! [...] Il y a des zones qui sont trop éloignées, et que les brebis exploitent mal... ou qu'elles n'exploitent pas du tout. Et ça, c'est parce qu'on leur change les *biais* à cause du parc ».

Un éleveur-berger, Alain, a soulevé lui aussi cette question. Lui connaît un autre problème dû à un manque cruel de logement sur son alpage. Au mois d'août, il se voit contraint d'utiliser la cabane, non occupée à cette époque, d'un alpage, qui bien que voisin, est malgré tout assez éloigné. De ce fait, son troupeau est parqué le plus haut possible sur son alpage, loin de toute surveillance, le plaçant ainsi dans une situation à risque maximum. Un des souhaits d'Alain serait d'obtenir la construction d'une cabane située au pied du *quartier* d'août afin de, comme il dit : « ... manger les crêtes tranquillement et ne pas être obligé de descendre ». Cette situation qui ne voit pas d'issue depuis plusieurs années, mériterait un traitement commun de la part des services administratifs et de la commune d'accueil du troupeau. Seulement, Alain refuse jusqu'à présent les mesures de protection préconisées. Il n'a pas de patou, pas d'aide-berger. Il utilise seulement les parcs de regroupement nocturne. Voici comment il juge sa situation :

« Tous les jours, il faut faire la navette. D'en bas, vous ne voyez rien. Alors que si vous aviez une cabane là-haut ! ... Vous ne les retrouvez que le matin. De la cabane au refuge, il y a 5-6 km. Du refuge à là où elles couchent, il y a une bonne demi-heure de marche. Cela fait une heure et demi de marche pour monter au troupeau. Ce n'est pas bien ! Il y aurait une cabane sur place ça serait aussi bien ! »

Cette situation, je l'ai retrouvée sous une autre forme sur l'alpage voisin. Noël, le berger, possède lui une cabane neuve située à mi-alpage, mais assez excentrée par rapport au *quartier* d'août. Pour rejoindre le troupeau lors de ma visite, j'ai dû franchir des ravines délicates qu'il est sans doute prudent de contourner avec un gros troupeau. Ce cheminement peu évident interdit un retour quotidien des bêtes vers le parc proche de la cabane. En conséquence, j'ai assisté le jour de ma visite à l'installation improvisée d'un parc de regroupement nocturne composé de quatre rouleaux de filet en mauvais état pour 2000 bêtes, et d'une caravane fatiguée, le tout sur le *quartier* d'août à

environ 2800 m d'altitude. Sachant que le berger dispose sur cet alpage de deux cabanes bien équipées, cette situation est sans doute difficile à vivre (voir la description complète de cette situation dans la partie consacrée aux chiens de protection : « Le patou, on n'en veut pas ! »).

L'éloignement des *quartiers* d'août pose un autre problème qui a souvent été évoqué si les troupeaux empruntent de façon régulière le même passage pour revenir à leur parc de nuit : l'érosion des sols.

C. 4. 5 - Dégradation des sols...

Un administrateur du PNR, de manière plutôt optimiste, m'avait laissé entendre que l'impact du parcage pouvait être sans conséquence sur les sols fragiles de montagne.

« Les parcs, s'ils sont bien gérés, si on les déplace en saison ou d'une année sur l'autre, au niveau du terrain, ça doit être supportable ».

Mais François évoque cette raison majeure qui plaide contre le regroupement nocturne systématique en août.

« Là où vous revenez régulièrement au parc de nuit, c'est dégradé par le piétinement, les passages, les allées et venues. De toute façon, on ne peut plus travailler comme avant. Les couchades libres ont été abandonnées, et les circuits reviennent toujours au point de départ ».

Cette raison est régulièrement mise en avant sur la plupart des massifs¹⁶². L'impact réel du passage répété de gros troupeaux aux mêmes endroits peut déjà s'observer après quelques années de parcage systématique. Un autre administrateur du PNR, contredisant son collègue, confirme cet impact négatif.

« Il y a un travail qui est fait par le Parc, puisque le Parc suit aussi les conséquences du retour du loup sur [...] l'état des pelouses et du terrain. Il y a des dégâts. Avant on pouvait laisser le troupeau coucher à un certain endroit. Là, on est obligé de le faire revenir. Donc, ça veut dire érosion dans certains secteurs. Ça se voit ! C'est tout sauf des préjugés ! Il y a des endroits où ça change ».

... et mauvais état des animaux

Mais les parcs de nuit mal entretenus peuvent générer aussi des conséquences sanitaires importantes sur les animaux. Les bergers ou éleveurs rencontrés en sont très conscients. Tous savent que la station des animaux dans une litière épaisse et humide favorise l'apparition du *piétin*, maladie de pied délicate à soigner. Certains comme François insistent sur la rotation nécessaire des parcs. Il fait partie, nous l'avons vu, de ceux qui déplacent facilement les parcs, et depuis longtemps. C'est fort de son expérience qu'il affirme que :

« Tous les bergers du Queyras ne font pas ça, mais plusieurs s'y mettent. Au niveau des maladies, c'est plus sain de faire tourner à cause du piétin ».

Robert, lui aussi, évoque ce souci sanitaire. Mais le problème du *piétin* est une affaire réglée chez lui. La preuve en est les pédiluves dans les parcs de contention, régulièrement utilisés en cours de transhumance, en prévention de cette maladie. Sa préoccupation irait plutôt vers un problème plus délicat qu'il vaut mieux ne pas avoir à affronter :

162. A ce sujet, voir le témoignage d'un éleveur des Alpes-Maritimes dans la cassette vidéo éditée dans le cadre du programme Life « Éleveurs et bergers face au loup ».

« Je chercherais plutôt à avoir des couchades saines par rapport aux problèmes de gros pieds¹⁶³ ».

Robert recherche également le bien-être des animaux qui lui sont confiés. Or les déplacements forcés ne sont pas sans conséquences sur des bêtes qui, rappelons-le, sont pendant l'été en phase de reprise d'état corporel et alourdies par leur gestation à terme à l'automne, dès le retour de montagne. C'est ce que laisse entendre un administrateur du PNR Q :

« Quand on laisse pâturer des bêtes naturellement, elles pâturent jusqu'à 8-9-10 heures du soir, et elles vont recommencer le lendemain matin à 5-6 heures. Là, elles sont dans leur parc. Le berger, il faut quand même qu'il vive. Donc, il les rentre vers 7 heures du soir, puis il les relâche le lendemain matin à 7 ou 8 heures. [...] Et donc, elles perdent du temps de pâture. Donc, on perd des kilos de viande ».

Avec les mêmes conséquences, cette période clef de l'année pour les brebis transhumantes peut être grandement bouleversée par une agitation inopportune.

Robert : « Vous êtes obligés de les secouer pendant une heure avec le chien. Et là, pour les rentrer dans un parc, c'est complètement débile ! Cette heure qui manque au niveau pâturage pour les bêtes, multipliée par trente jours, ça va avoir forcément une incidence sur l'état corporel du troupeau, sur la fin de gestation, sur le début de lactation. Et tout ça, si c'était pris en compte économiquement... la profession a des arguments. J'avais suggéré à la Chambre d'Agriculture en 1999, quand il y avait eu la visite du préfet, d'avoir des références écrites, [...], faire des pesées d'animaux en début et en fin d'alpage. Avant la prédation, il aurait fallu déjà faire ça dans d'autres zones comme le Dévoluy qui est aujourd'hui attaqué, et on aurait vu la différence. [...] Il y a des endroits où ça se passe bien. Au printemps, moi ça se passe super. Le parc est au sommet du parcours, c'est génial. Elles arrivent le soir, pof... Il n'y a plus qu'à les rentrer dans le parc. Mais vous avez des parcours où ce n'est pas possible ».

José a un peu la même démarche que son voisin d'alpage. Les manœuvres d'un aussi gros troupeau sont toujours délicates. Or, José est un expert dans le maniement des chiens. J'ai assisté à un retour en fin de journée. L'emplacement idéal du lieu de couche, ajouté au calme des chiens et des moutons, laisserait à penser que tout ça n'est qu'un jeu d'enfant. Et pourtant, la complicité qu'il a su instaurer entre lui-même, ses chiens de conduite, et les brebis, n'est pas le fait du hasard.

« Je les habitue à rentrer dans le parc même de nuit. C'est à dire qu'elles n'ont pas peur. Mais je sais qu'il y a des bergers, dès la tombée de la nuit, ils les rentrent. Ça peut être une demi heure en moins de pacage pour les brebis ».

Ce savoir-faire et cette pratique, hérités de l'expérience de terrain, passés par les anciens, ou dispensés par les écoles spécialisées, ne sont pas toujours faciles à appliquer.

C. 4. 6 - Facile à dire... pas facile à faire !

A l'occasion de mes visites en alpage, j'ai souvent constaté l'implantation des parcs toujours sur la même zone. Trouver chaque jour un nouvel emplacement propice à l'installation d'un parc suffisamment grand pour contenir plus de 2000 bêtes n'est pas chose aisée.

C'est ce que me confirme Fanny, une jeune bergère peu expérimentée, effectuant sa première transhumance, et découvrant dès le premier jour l'endroit « idéal » où installer le parc de nuit :

« Quand je suis arrivée là, à la cabane, pour récupérer mes affaires de l'hélicoptage, j'ai pensé : "Ah, c'est ici qu'ils ont parqué les brebis !" , parce que vraiment, il n'y a plus rien qui poussait ».

163. Gros pied ou panaris interdigité : abcès du pied dû à une infection à staphylocoque.

Fanny ne veut pas suivre l'exemple du berger qui l'a précédée sur cet alpage. Elle tient à déplacer son parc au moins une fois par semaine, tout en constatant que c'est insuffisant. Cela vient de vagues consignes de son patron, mais surtout d'une initiative personnelle consécutive à des observations de bon sens en matière de bien-être des brebis et de son confort personnel.

« *[Le patron]* me dit de changer toutes les semaines,... Mais c'est peu, je trouve, toutes les semaines. Il faudrait le faire encore plus souvent, je pense. Je sais qu'il ne faut pas les laisser tout le temps sur la même place à cause du piétin. Et de toute façon, ça fait une accumulation de fumier... puis ça glisse. Ce n'est pas facile quand il faut en attraper une ! »

Sa conscience professionnelle est pourtant mise en défaut par la difficulté de gestion imposée par la confection des parcs dans une zone qu'elle qualifie de « tout en étages », située proche de la cabane d'août.

« Ce n'est pas facile à gérer. Ça prend une heure. Il faut laisser partir les brebis pendant ce temps là. Enfin, quand je ne sais pas où elles sont, je suis un peu... c'est pas que je suis de nature inquiète mais comme je ne connais pas encore bien le truc, j'ai toujours peur qu'elles aillent chez le voisin ou qu'elles redescendent en bas. Je n'aime pas ne pas être avec elles ».

Et en effet, Fanny et le troupeau ont eu à subir plusieurs attaques de loups en plein jour, par temps de brouillard. Ces attaques se sont soldées par des pertes sérieuses malgré la présence d'un patou. Bien que ce ne soit pas un cas unique, voici un alpage où le regroupement nocturne est devenu une nécessité. Sa configuration, avec des zones de replat isolées, à proximité d'un petit lac, présente là une couchade naturelle idéale qu'il est cependant dangereux d'utiliser. En conséquence, le troupeau doit y monter dans la journée afin de profiter de la ressource locale, et redescendre bien avant la nuit dans le vallon principal, pour escalader enfin le contrefort abritant la cabane et son parc de nuit. Ainsi, on voit que le temps de pâturage est écourté au détriment des brebis et sans doute de l'herbe, saccagée par les passages répétés¹⁶⁴. Si ce *quartier* isolé a la capacité de recevoir les mille brebis composant le troupeau de cet alpage pendant une période moyenne de dix jours par an, le trajet aller et retour effectué auparavant une seule fois, est dorénavant multiplié par dix afin de soustraire les moutons à la prédation lupine, au moins pendant la phase nocturne... Car les loups savent attaquer le jour par période de brouillard. Le brouillard est assez fréquent dans ce secteur, car proches de la frontière italienne, les massifs queyrassins reçoivent régulièrement les effets de la *nebbia* en provenance de la vallée du Pô.

Le parage en montagne n'est pas devenu aussi systématique qu'on le pense et parfois, il est interrompu pendant la belle saison. Les perturbations climatiques et leurs conséquences sur la prédation sont des motivations fortes pour recommencer le parage. Ainsi José, va bientôt cesser de prendre des risques et remettre en place ses filets avant l'arrivée des brouillards quotidiens de la fin août.

« Il y a toujours eu des problèmes *[de prédateurs]* au printemps et à l'automne. Donc, on va arriver à l'automne et par précaution, je vais donc les parquer ».

C. 4. 7 - Nostalgie de la liberté perdue

Curieusement, certains bergers ont pris sur eux de ne pas parquer systématiquement les brebis tous les soirs. Il semble que cette volonté repose essentiellement sur le souci de bien-être des animaux. Mais il m'a semblé ressentir chez certains la nostalgie de la période anté lupine.

José a des arguments météorologiques valables contre le parage systématique, et en faveur de la couchade libre qu'il pratique à l'occasion.

164. Ces impacts au sol ne se voient pas forcément en première année. Une observation de longue durée pourrait les mettre en évidence. Le PNR semble vouloir s'engager dans de telles observations. Quels remèdes en attendre ? (voir ci-dessus la section « Dégradation des sols »).

« *[Il faut]* tenir compte du *biai*, tenir compte du temps, parce que si tu les parques, qu'elles sont face au mauvais temps, les brebis sont prisonnières. Quand elles sont en couchade naturelle, et bien elles se déplacent. En fonction d'où viennent les rafales, elles vont se trouver des recoins, des zones plus à l'abri ».

Pourtant, même pendant les belles nuits de mi-juillet à mi-août, il va prendre l'initiative de laisser son troupeau sur l'emplacement d'un parc dont les filets ont été retirés. Faut-il comprendre que cet emplacement avait été choisi par rapport à la présence d'une couchade libre remplie de qualités : proche de la cabane, à l'abri des courants d'air, en gradins inclinés, dans un endroit rocailleux. C'est probablement ce qui a motivé cette prise de risques. Pouvoir préserver la liberté des brebis pendant une période de beau temps presque assurée (mi-juillet à mi-août), tout en adaptant les méthodes de protection contre les prédateurs (les bêtes accompagnées de deux patous restent groupées sur un emplacement qu'elles aiment bien), c'est jouer fin, et peut-être impossible à réussir sur tous les alpages. Mais le pari qu'il n'y aura pas d'attaques pendant cette période, alors que des meutes ont fréquenté l'endroit quelques années auparavant, en vaut-il la chandelle ? La réponse vient peut-être de ce sentiment de frustration et de regret du temps disparu des couchades libres où le rapport berger-chien-troupeau était le sel du métier, du temps où l'initiative était laissée à l'instinct d'un troupeau habitué à son alpage. José nous parle de symbiose. Peut-être est-ce la clef du fonctionnement de ce métier si particulier, dans lequel hommes et bêtes sont liés à une même terre encore un peu sauvage ou un rien constitue un événement, l'annonce, par exemple, d'un changement climatique banal. Et voici que la routine instaurée viendrait détruire cette belle construction.

« Avec les filets, [...] c'est devenu un travail mécanique. Et c'est ça qui est un peu dommage. *[Alors qu'en couchade]*, elles sont libres. C'est sûr, tous les matins, hop, à six heures il faut être debout pour voir ce qu'elles font. Bon, elles ne démarrent pas... Enfin, si, au début elles démarraient. Je montais, je les calmais, je leur mettais un coup de chien pour leur faire comprendre que c'était un peu... que ce n'était pas la peine de partir aux aurores. En plus il avait gelé ! Mais c'est sûr que quand tu as le filet, tu n'as pas cet inconvénient. Et en même temps, tu as perdu cette liberté de voir où elles sont. Tu n'as plus cette... comment dire... un peu cette symbiose que tu pouvais avoir avec le troupeau. Ah oui, tu as plus gagné en tranquillité... J'ai connu les montagnes en couchades libres. C'est sûr que quand il fait mauvais... en fait, c'est presque un jeu. Tu sais qu'elles vont se barrer et qu'elles vont aller à tel endroit. Le lendemain matin, tu ne vas même pas aller à la couchade. Tu vas aller directement voir... et tu sais que tu vas les trouver là-bas ! Bon des fois, elles se sont déplacées de trois cents mètres, mais tu sais qu'elles sont trois cents mètres plus loin. Alors que là... bon, elles font peine à voir. Elles sont là dans leur merde, enfermées... et puis elles attendent que tu les sortes. Ce n'est pas... enfin pour les brebis, ce n'est pas ce qu'il y a de mieux, quand même... Ce n'est pas ce qu'il y a de mieux... ».

J'ai un peu retrouvé cette nostalgie de la fin des couchades libres chez Jean-Paul, éleveur farouchement hostile à la présence du loup, mais dont le troupeau est curieusement « laissé tranquille » depuis quelques années sur un alpage fréquenté parmi les tous premiers du massif par une meute de loups. Son berger actuel ne possède pas de patou, mais parque systématiquement tout au long de l'été. Il nous parle avec un brin de fatalisme de la pratique de son ancien berger, un Piémontais d'origine, ayant fortement marqué son entourage :

« Il les enfermait la nuit pour ne pas qu'autrement les bêtes passent partout,. Mais sur les *quartiers* de juillet, elles dormaient où elles voulaient. C'était autre chose... ».

Ce sentiment de nostalgie n'est pas ressenti aussi fortement par André. Au contraire, il a choisi pour installer son parc de nuit d'août un emplacement proche et visible de sa nouvelle cabane dans une forte pente caillouteuse, évitant ainsi toute stagnation de *migon*, et limitant l'impact négatif du

passage répété des animaux. Mais pour ce qu'il en est du bien-être des brebis par contre, on perçoit là aussi quelques regrets dans l'abandon des couchades :

« C'est surtout les brebis qui ont perdu ! Surtout elles. Moi, à la limite... mais c'est elles qui ont perdu... ».

C. 4. 8 - Abandons de quartiers d'accessibilité restreinte

Pour certains éleveurs, l'accès délicat à des *quartiers* très éloignés avec en plus des difficultés pour abreuver le troupeau, est devenu extrêmement contraignant. Jean-Paul regrette vraiment l'époque où son troupeau restait tranquillement dans le Ravin du Mouton. Là, les bêtes savaient d'elles-mêmes régler leurs horaires d'alimentation pour profiter d'une rosée suffisante à les abreuver. Avec le parage de nuit obligatoire dans ce type de *quartier*, les brebis ne peuvent plus s'autoréguler en eau. La journée de gardiennage commence trop tardivement. La chaleur a fait s'évaporer l'humidité de la nuit. On enregistre maintenant quelques abandons de *quartiers* dont les conséquences sur la gestion d'ensemble du pâturage sont difficiles à quantifier.

« Au Ravin du Mouton, on n'a pas d'eau. Alors les bêtes se régulaient seules. Elles partaient manger quand c'était mouillé, elles s'arrêtaient quand c'était sec. Là, on les enferme à cause de cette connerie de loup. Le *[berger]* monte garder quand il y a le soleil... Ça ne fait plus. Puis [...] pour y mener des filets, c'est impossible. Même un cheval n'y monte pas. Alors le Ravin du Mouton, on l'a laissé tomber ».

Pour d'autres, l'accès est compliqué par le franchissement d'un torrent trop gros en juillet-août. Il faut attendre septembre pour pouvoir exploiter le *quartier*. L'éleveur précédent l'avait abandonné car cette période devient plus propice aux attaques de loups à cause des brouillards de plus en plus fréquents. Marco, le nouvel éleveur a tenté de faire exploiter par son berger ce *quartier* permettant une dizaine de jours d'herbe, dans des pentes raides, à haute altitude, et sur lesquelles le soleil ne donne pas directement aux heures chaudes, permettant ainsi de conserver un pâturage de qualité.

« C'est une grande côte, et il y a le vallon derrière. A pied, il faut une heure et demi pour y aller. Le problème, c'est qu'il faut traverser le torrent. Et au printemps, il ne se traverse pas. On est obligé d'y aller à l'automne. Cette année, il y est allé une semaine. Au début, il arrive à les descendre *[au parc de nuit près de la cabane]*, mais après, quand il est vraiment au fond... Deux fois, [...], il les a laissées coucher, et il en a eu trois de tuées dans cette partie là. Mais il faudrait pouvoir monter une tente et le parc de nuit ».

Marco envisage le bivouac pour le berger qu'il a embauché. Mais il ne lui a pas demandé de s'exécuter. Le statut social de ces personnels, on l'a vu, a évolué, et les éleveurs ne se sentent pas le droit de leur imposer de telles contraintes.

Mais pourtant certains bergers, afin de pallier l'inconvénient des allers et retours du troupeau, et d'exploiter des *quartiers* très éloignés, n'hésitent pas à bivouaquer sur place le temps qu'il faut. Ces expériences sont sans doute rares mais méritent d'être signalées. Voici celle d'un éleveur ne transhumant pas dans le massif du Queyras, mais sur un alpage bien pourvu en cabanes, et situé entre Queyras et Mercantour sur une zone fréquentée depuis quelques années par une meute de loups. Le comportement zélé du berger peut sans doute s'expliquer par le fait qu'il a gardé, dans d'autres massifs, des troupeaux régulièrement attaqués.

« Quand il mangeait sur les têtes et qu'il voulait les faire coucher en haut, et bien il prenait son baluchon, et allait coucher près des brebis. Je lui ai bien dit que je ne l'obligeais à rien. C'est lui qui m'a dit : *"Je me tends une toile entre deux rochers, il n'y a pas de problème. Ne t'inquiètes pas"*. Après, s'il avait fait des grêlons, je pense... mais ce n'est pas au mois d'août, c'est vers le 20 juillet. C'est encore une période où il ne fait pas encore trop froid. Et puis, c'est parce qu'il l'a bien voulu. Le soir, quand je lui téléphonais à neuf heures et que j'entendais les sonnaillles,

et qu'il me disait : *"Je suis à la tête. Je dors avec les brebis"*, j'ai dit : *"Tu es le roi des cons ! Moi, je ne le ferais pas forcément, donc je ne vais pas t'obliger à le faire"*. A mon avis, par expérience, que tu y sois ou pas, le loup,... s'il a envie d'attaquer... Ma foi ! Enfin, on n'a pas eu de pertes... ».

C. 4. 9 - Ne changeons rien ! Adaptons-nous !

Face à cette accumulation de problèmes, certains bergers ont décidé malgré tout de faire de la résistance. C'est le cas de Robert dont j'ai relaté précédemment les problèmes sérieux de santé qui l'avaient affecté, suite à des attaques de loups sur son troupeau. Malgré cela, Robert a décidé de faire face et de faire évoluer son système en fonction des dates, des *quartiers*, de la météo. Il ne souhaite pas suivre à la lettre les prescriptions du Ministère de l'Agriculture en matière de regroupement nocturne, mais bien adapter la méthode à ses besoins, quitte à ne pas être exactement dans les clous de la réglementation. C'est fort de sa vieille expérience, qu'il réagit lorsque j'évoque la possible disparition de la couchade naturelle.

« J'ai gardé les couchades naturelles ! ... Je considère que les moyens de protection doivent nous permettre en gros, de préserver le niveau de technicité qu'on avait avant. Si c'est pour régresser, ça n'a aucun intérêt. Je vois ça comme ça. Ici, on ne va pas venir me damer le pion, j'ai donné assez au niveau expérience, de la façon dont il faut s'y prendre ».

Ainsi, tout au long du mois d'août, sur les *quartiers* les plus hauts de son alpage, il va utiliser les couchades choisies librement par le troupeau.

« Mais il ne faut pas trop le répéter, parce qu'avec cette histoire de mesure « t », ils nous ont pondu n'importe quoi... Mais j'en parle librement avec tout le monde ! Donc, on me fout la paix ».

Robert a des motivations fortes justifiant son attitude contestataire. Ainsi, grâce à son autorité acquise au fil des années passées sur le même alpage, au service des mêmes éleveurs, soignant les mêmes troupeaux, Robert a aménagé l'ensemble de l'alpage. Il a obtenu de son groupement pastoral l'installation de deux parcs fixes de contention et de soin à proximité des deux cabanes. La toute nouvelle, construite à plus de 2000 mètres d'altitude, a été placée en tenant compte de ses conseils. Or, les *quartiers* d'août sont conduits comme nous l'avons vu sur la base de la couchade libre. Certaines de ces couchades peuvent être renforcées par ce que Robert appelle des « demi-lunes » :

« C'est un parc ouvert. Le côté haut est fermé. Et les bêtes, quand vous les envoyez dans les filets, normalement, elles ne bougent plus. Vous restez jusque tard le soir, jusqu'à la tombée de la nuit, après elles ne cherchent pas à les contourner par côté ».

Seule l'une de ces couchades libres a été abandonnée en tant que telle. C'est la couchade sur laquelle le troupeau a été attaqué il y a quelques années, événement qui avait provoqué le traumatisme dont il parle encore avec émotion.

« Cette couchade, je n'ai jamais voulu l'utiliser de nouveau, libre ».

Elle est donc exploitée avec des filets et un accessoire d'effarouchement : le tonne-fort. Il s'agit d'un canon à gaz, produisant de manière aléatoire une forte explosion, habituellement utilisé pour effaroucher les vols de moineaux, de sansonnets ou de corbeaux s'abattant sur les cultures.

Ainsi, Robert continue de fréquenter l'ensemble des crêtes de son alpage en ménageant à la fois les brebis, le sol, et sa propre tranquillité.

« J'ai cherché à garder la multiplicité des couchades pour économiser les déplacements des bêtes, par économie d'énergie. Il doit y avoir six ou sept couchades au minimum, tout ça pour éviter de souiller les pâturages inutilement, de croiser les pâturages pour aller soigner les bêtes dans un autre *quartier* que là où elles se trouvaient à un moment précis ».

Robert a bon espoir que les loups le laissent définitivement tranquille. Il a mis en place toutes les mesures de protection nécessaires (chiens de protection, regroupement nocturne, aide-berger) et obligatoires dans le cadre de la mesure « t ». Il en a même rajouté avec le tonne-fort. Il utilise également le réseau radio du PNR qui le met en relation directe avec la vallée... Les alpages de sa petite région sont calmes depuis quelques années, peut-être au détriment d'autres qui ne se trouvent pas dans les mêmes conditions idéales d'aménagement, ou peut-être aussi à cause du refus systématique de certains éleveurs de se protéger.

C. 4. 10 - Taille du parc et portage du matériel

Lorsque j'avais aidé Noël à installer son parc de nuit improvisé sur le *quartier* d'août, nous avions eu, en tout et pour tout, quatre rouleaux de filet à poser. M'inquiétant auprès de son employeur de l'étroitesse du parc, il m'avait répondu qu'il était « *bien assez grand* ». En effet, le soir venu, les 2000 brebis avaient toutes trouvé une place dans les 2500 m² du parc. Mais José, rencontré quelques temps plus tôt sur un autre alpage m'avait mis en garde contre la petitesse des parcs due au nombre réduit de filets mis à disposition des bergers par le contrat mesure « t », soit six filets en première année, remplaçables par un, ou deux en fonction de la taille du troupeau, les autres années du contrat.

« *[Pour faire]* un bon parc, il faut au moins douze filets. Six filets, c'est ridicule. [...] Six filets ! Pour 1000 brebis, oui. Mais pour 2000, ... elles sont entassées ! ».

Ce nombre annoncé par José tient avant tout compte du bien-être des animaux. Six filets permettent de faire un parc de 5000 m². Pour 2000 brebis, c'est assez spacieux pour quelques jours. Mais en l'absence d'animal de bât, et si l'on n'a pas la chance d'être situé à proximité d'un chemin carrossable, au moins pour un véhicule tout terrain ou un tracteur, on perçoit rapidement la difficulté de transport de tout ce matériel, lorsqu'il s'agit de le déplacer à travers l'alpage. Nous avons vu plus haut qu'un seul rouleau de filet pèse au minimum 5 kg, auxquels il faut ajouter le poids de l'électrificateur. Ainsi, François, dont on a vu qu'il faisait partie de ceux qui changent les parcs régulièrement de place, pose le problème du transport de ce matériel encombrant. Il évoque l'existence de la brigade pastorale équestre, composée de trois personnes employées par le PNR, notamment pour aider les éleveurs et les bergers à déplacer du matériel en cours de transhumance sur les alpages non desservis par route. Le bilan de l'été 2005 de la brigade en matière de transport se chiffre ainsi : 18 portages équins et à dos d'homme, représentant trois tonnes de fret (clôtures de protection, nourriture des patous, effets personnels).

« Parce qu'il faut les porter les filets ! La brigade ne peut pas être partout. Et selon la configuration de la montagne, [...], ce n'est pas facile pour le berger ».

Mais même lorsque la cabane est desservie par un accès carrossable, on regarde à deux fois en raison de la pénibilité de la tâche. On s'organise pour multiplier les disponibilités en matériel, quitte à investir en dehors du contrat mesure « t ».

« J'en ai quatre qui sont en bon état. Je vais essayer de les laisser là. J'en ai quatre à l'autre cabane. Tu évites de trimballer à chaque fois tes filets. Bon, le poste ça va, mais les filets... ça prend de la place », me dit André.

Mais la route ne va pas partout sur l'alpage. Ainsi des bergers n'ayant pas d'animal de bât, improvisent des convoyages de matériels sur les sites les plus éloignés, évitant ainsi le retour du troupeau tous les soirs. C'est le cas du berger de Jean-Paul.

« La voiture monte à la cabane, et le parc, ils le font là, autour de la cabane. Il n'y a que juillet, où à S..., il y a deux *quartiers* où ils restent là-haut. Ils ne rentrent pas à la cabane. Depuis qu'il y a ce loup, on les enferme... pour ne pas revenir au parc à la cabane. C'est trop loin. Ils montent le matériel sur le dos ».

Au sujet du subventionnement des parcs de regroupement nocturne, je me suis livré à un calcul tenant compte des prix d'achat du matériel. Ces prix provenant d'une coopérative d'approvisionnement, s'entendent TTC et datent de juin 2006.

Dans le cas d'un troupeau dont l'effectif est supérieur à 1200 bêtes, ce qui est la règle dans le Queyras, l'éleveur signataire du contrat mesure « t » a droit à une subvention de 700 € pour l'électrificateur et 540 € en première année pour les filets. Ces investissements sont financés sur la base de 80% des frais réels.

L'éleveur, pour percevoir la somme de 1240 € doit acheter un électrificateur de 875 € (poste de clôture - panneau solaire - batterie) et 675 € de filets (10 filets à 67,50 € pièce). Il pourra aussi percevoir 180 € chacune des autres années du contrat afin de renouveler ses filets ou compléter son lot, soit 225 € d'achat. Il peut donc acheter 3 filets (et demi !) au prix précité, sauf s'il a une bonne capacité de négociation lui permettant d'obtenir 4 filets et toucher ainsi l'intégralité de la subvention.

C. 5 - Un bilan du regroupement nocturne

L. Garde, après avoir parcouru les avis pour ou contre les parcs de nuit, ajoutait en conclusion une opinion personnelle plutôt mitigée sur l'idée même du concept : « Le parc n'est pas en soi un outil de protection, mais bien plutôt un moyen de rassembler le troupeau pour pouvoir le protéger » (Garde, 1996).

Cette remarque a bien été entendue des responsables des programmes LIFE, puisqu'ils notaient dans le rapport intermédiaire 2001 : « Ce regroupement augmente aussi l'efficacité des chiens de protection pour la surveillance de nuit ». Ils notaient également un problème induit par cette technique : « La mise en place de ces parcs de regroupement a fait naître des contraintes supplémentaires pour les bergers : cela les oblige à modifier leurs pratiques pour tenir compte des déplacements supplémentaires des troupeaux afin de revenir au lieu de parcage et ce, au détriment du temps de pâture » (Duchamp *et al.*, 2001).

Mais vue l'extension du phénomène de prédation à de nouveaux territoires alpins, il semble qu'une avancée des meutes soit prévisible au-delà des massifs de haute altitude. Pour la gestion des parcours clôturés, zones intermédiaires de collines et zones pré-alpines, le problème ne se posera pas comme celui des alpages ovins où les troupeaux de grande taille sont systématiquement sous la surveillance d'un berger. Dans ces grands parcs clôturés, en dehors de toute surveillance permanente, « On peut s'interroger sur les risques [...] face à la présence du loup ; risques d'abord la nuit, mais peut-être aussi le jour » (Garde, 1996).

Partie D : La réponse (incomplète) de l'Etat

Afin de respecter les engagements de la Convention de Berne et de la directive « Habitats », l'État a pris un certain nombre de mesures détaillées dans le programme LIFE-loup. Dans ce cadre, l'appui technique s'est emparé du problème et a proposé des solutions aux éleveurs, solutions toujours dirigées vers la protection des troupeaux ovins.

Ainsi, dès 1996 paraît un organe de presse édité par la Direction Régionale de l'Environnement Provence-Alpes Côte d'Azur (DIREN PACA), « L'Infoloups ». Douze numéros et quatre numéros « express », ont vu le jour. Ce bulletin s'est consacrée presque uniquement à la distribution de conseils pour prévenir les dégâts des loups. En d'autres termes, son action a porté sur l'adaptation du pastoralisme et sur la gestion des protections anti-prédateurs.

Le programme LIFE a également produit un film didactique dans lequel des éleveurs et des bergers transhumants expliquent leurs difficultés face à la prédation. Ces hommes expliquent sans langue de bois les différentes contraintes rencontrées lors de la mise en place des techniques de protection : aide-berger, chien de protection, parc de regroupement. Ces techniques sont confrontées à des systèmes d'élevage très divers dans plusieurs régions alpines, apportant un éclairage différent pour chaque situation. On comprend que les contraintes de la prédation et de la protection font sensiblement évoluer ces systèmes d'élevage. Ce film aborde entre autres sujets un aspect peu connu de la clôture : les filets anti-dérochement. Ce sont des dispositifs démontables chargés de protéger des zones dangereuses afin d'éviter le saut dans le vide d'un troupeau paniqué (Menoud, 2002).

Cyberpassages.org est un site dédié au programme de recherche-action PASSAGES. Ce programme a été mis en place par le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, et par l'Union Européenne pour inciter et soutenir le multi-usage des espaces ruraux et périurbains. Il est conduit par la Cellule Aménagement & Évaluation de l'Institut Agronomique Méditerranéen de Montpellier (IAM.M). PASSAGES (Programme d'Action et de Sensibilisation à l'Aménagement et à la Gestion des Équipements et des Sites), a été conçu pour régler les conflits d'usages observés à l'occasion du redéploiement de l'élevage sur les parcours méditerranéens. Ces conflits se cristallisant souvent sur les clôtures, c'est cet équipement que PASSAGES a choisi de prendre comme objet d'étude. En ce qui concerne les problèmes d'usage liés à la présence de loups dans les alpages, le programme PASSAGES, www.cyberpassages.org (consulté le 20 février 2007), a publié en 2002 trois fiches de synthèse dont je donne ici quelques conclusions :

- Action 3 – Document de travail 1 : Inventaire des outils de protection des troupeaux contre les attaques de loups dans les Alpes ; « Un effort doit être mené pour former les utilisateurs à maîtriser eux mêmes ces méthodes et à **se responsabiliser** dans la mise en place de la protection de leur troupeau ».
- Action 6 – Document de travail 1 : Clôtures de protection contre les loups ; « Des propositions simples existent mais, faute de formation ou d'apprentissage de leur maîtrise sur le terrain, leur utilisation est **maladroite voire contre-productive** ».
- Action 6 – Document de travail 4 : Éléments de cadrage sur le comportement du loup ; « Les attaques de jour, qui posent un nouveau problème, sont la preuve que les solutions de gardiennage de nuit **commencent** à être efficaces ».

Malgré quelques progrès constatés en matière de prise en charge de la protection des troupeaux par les éleveurs, le programme reconnaît toutefois la limite de l'efficacité des parcs de regroupement nocturne en filets devant les assauts d'un loup décidé n'ayant pas rencontré d'autres obstacles

dissuasifs : « Empêcher un loup déterminé de passer en force ou de sauter un enclos paraît illusoire si le processus arrive au stade de la confrontation et que les brebis fuient ».

Pourtant, les études réalisées, les matériels testés, les astuces découvertes, font du programme PASSAGES un outil de réflexion indispensable dans la gestion du multi-usage de l'espace rural.

Un rapport parlementaire paru en mai 2003, relève les nouvelles contraintes pesant sur le pastoralisme depuis le retour du loup, et en particulier celles liées à l'utilisation des chiens de protection et du regroupement nocturne (Estrosi & Spagnou, 2003), tome 1 : rapport, pp. 140-146.

Voici quelques constations de bon sens exprimées par les rapporteurs :

« Ces chiens [de protection] sont parfois présentés comme la solution miracle à la prédation. La réalité est beaucoup plus nuancée. [...]. L'excès de confiance ou d'optimisme mis dans l'efficacité des chiens de protection a rapidement déclenché, sans doute par opposition, une exagération des dysfonctionnements, bien réels toutefois, et des problèmes qu'on pouvait leur reprocher. [...]. Les éleveurs se sont souvent retrouvés seuls, faute d'une assistance technique suffisante, lors de la mise en place de leurs chiens ».

« La mise en place des parcs de regroupement a fait naître des contraintes supplémentaires pour les bergers : cela les oblige à modifier leurs pratiques pour tenir compte des déplacements supplémentaires des troupeaux afin de revenir au lieu de parcage et ce, au détriment du temps de pâture. De plus, un déplacement des parcs (quand la topographie le permet) est nécessaire pour des raisons sanitaires évidentes (piétin lors d'années pluvieuses, gros pied...). Ainsi le comité scientifique du parc national du Mercantour soulignait les impacts négatifs associés à ce type de mesures (impact esthétique ou paysager, problème écologique lié à l'accumulation des déjections et de pollutions...) ».

Les résultats d'entretien obtenus dans le cadre de mon travail, cadrent assez bien avec ce bilan. Les nouvelles charges de travail induites par la protection passive des troupeaux ont été plutôt bien perçues par les députés en charge de ce rapport.

Afin de pérenniser les acquis des deux programmes LIFE, et faisant suite aux conclusions du rapport parlementaire de 2003, l'État a mis en place un nouveau plan dans lequel il expose son programme de protection du loup et du pastoralisme pour une période de cinq ans ([plan action loup2004/08](#) consulté le 20 février 2007) : « La mise en place des moyens de protection et les modifications de conduite des animaux permettent une importante réduction des pertes, mais différenciée selon des critères de vulnérabilité propres à chaque unité pastorale (relief, boisement, saison, modes de conduite des animaux). Cependant, ces nouvelles pratiques pastorales entraînent d'importantes contraintes économiques qui sont permanentes, même si le troupeau ne subit pas d'attaques. Parmi ces contraintes, on peut citer : la baisse d'état des animaux et les risques sanitaires liés au raccourcissement de la durée au pâturage et au regroupement nocturne en parc, l'accroissement de la charge de travail, chiffré en moyenne à 7 h/jour en estive et à 4 h/jour pour les éleveurs résidents » (MEDD & MAAPAR, 2004c), p.6.

Ainsi, l'État reconnaît les contraintes économiques liées directement à la présence du loup sur les alpages. Toutefois, ne pouvant pas revenir sur la Convention de Berne ratifiée imprudemment sans émettre aucune réserve, il propose de « Réduire l'impact du loup en accompagnant les éleveurs » grâce à la mise en place systématique des techniques de prévention, et en indemnisant les dégâts des loups, sans oublier de « lutter contre les chiens errants ».

A l'inverse, peu de solutions sont proposées pour intervenir directement sur des loups attaquant les troupeaux ovins, sans oublier les caprins, les bovins et les équins.

Conclusion

Le monde de l'élevage face aux contradictions de « l'agri-environnement »

Le pastoralisme méditerranéen n'a eu de cesse d'évoluer et de s'ajuster à des conjonctures économiques, des bouleversements sociaux, des changements techniques, et à la fluctuation des politiques. A aucun moment de l'histoire, éleveurs et bergers n'ont vécu très longtemps dans la stabilité. Plus encore, c'est peut-être même cette instabilité qui a constamment stimulé et renforcé les fortes capacités d'adaptation du pastoralisme méditerranéen : adaptation des hommes et de leurs métiers, des animaux et des espaces utilisés pour les nourrir, des spéculations, des modes de commercialisation, des techniques d'élevage, mais aussi adaptation du troupeau aux variations climatiques, aux pénuries alimentaires, aux aléas sanitaires, tout en comptant les contraintes administratives qui rendent les éleveurs dépendants pour l'accès aux soutiens publics à l'élevage.

Au regard de sa longue histoire, et sans doute pour la première fois de son existence, le pastoralisme méditerranéen a obtenu récemment une reconnaissance pour le moins inattendue. Celle-ci rend explicite et fort le lien entre son activité d'exploitation des milieux par les troupeaux pour leur alimentation et la protection des espèces de faune et de flore sauvages vivant sur ces espaces, qu'ils soient de plaine, de colline ou de montagne. En effet, c'est en 1992 que les politiques publiques mises en place par la Communauté européenne ont légitimé le système pastoral et ses savoirs locaux au nom d'enjeux de conservations de biodiversité. L'agri-environnement prenait naissance cette année-là avec la mise en place des premières MAE concernant directement éleveurs et bergers pratiquant la grande transhumance. Pour les bergers, main-d'œuvre jusqu'alors peu considérée, l'agri-environnement est une opportunité dont certains se sont saisis pour commencer à améliorer leur statut : formations, contrats de travail, prise de responsabilité dans la gestion des contrats agri-environnementaux.

La Crau et le massif du Queyras sont des espaces symboliques de ces enjeux de conservation de la nature par l'intermédiaire du pastoralisme, en particulier ovin. J'ai montré, à travers les différentes listes de protection des espèces, le règlement de la réserve naturelle des *coussouls*, la politique de prévention des incendies de forêt ou encore la charte du PNR, les enjeux liés au pastoralisme, et les conséquences sur la diversité biologique et les paysages s'il venait à disparaître.

Or, c'est en cette même année 1992 qu'a eu lieu en France le retour des loups auxquels la Convention de Berne (1990) et la Directive Habitats (1992) ont conféré le statut d'espèce strictement protégée sur le territoire national. Sa qualité de « super-prédateur » dans la terminologie des écologues montre bien qu'ils le placent au sommet de la pyramide de la biodiversité. La protection intégrale du loup et sa position dans la hiérarchie des espèces se révèlent rapidement insolubles pour le pastoralisme ovin car le prédateur étend son territoire à l'ensemble de l'Arc alpin, où il attaque régulièrement les troupeaux. Ce retour des loups en France est un événement considérable non seulement pour le monde de l'élevage mais aussi pour l'ensemble des mondes qu'il convoque par ailleurs et qui s'emparent de l'événement : associations de protection de la nature, État, Parcs Nationaux et Parcs Naturels Régionaux, chasseurs, médias, opinion publique. La diversité de ces acteurs – et de leurs points de vue conflictuels – rend le « dossier loup » complexe, passionné et passionnant.

Comment sortir de ces contradictions ?

Dans un premier temps, pris dans les contradictions des politiques de la nature, les éleveurs se retrouvent en première ligne, esseulés face à cette confrontation inégale entre troupeaux domestiques élevés dans des alpages symboles de liberté et des grands prédateurs en quête

d'espaces. Dans un deuxième temps, tous les moyens sont mis en œuvre pour assurer la protection des troupeaux et peu de propositions émergent pour la gestion du grand canidé, hormis quelques arrêtés de tir d'individus pris au hasard. Or, *Canis lupus*, espèce intégralement protégée, pose un réel problème aux éleveurs et aux bergers.

Les éleveurs fréquentant l'Arc alpin, ont mis en place peu à peu, avec l'aide de l'État, et généralement dans l'urgence, des protections autour de leurs troupeaux. Ainsi, sont (ré)apparues dans les alpages des objets techniques et des métiers qui avaient fait leur temps avec la disparition des loups. Les aide-bergers, les chiens de protection et parfois les parcs de regroupement nocturne, qui étaient tombés en désuétude, sont aujourd'hui systématiquement utilisés pendant la période estivale en alpage, même s'ils le sont à des degrés divers. J'ai qualifié ces mesures de protection de « passives » au sens où elles compliquent la tâche des loups. Elles sont également destinées à entériner l'idée d'un taux de prédation « acceptable » aux yeux du monde pastoral. On peut avancer qu'elles aboutissent à un échec relatif : sur un troupeau protégé, la prédation est encore plus mal vécue. La protection passive des troupeaux ne peut plus être la seule arme des éleveurs et des bergers en zones à loups. Il est temps maintenant d'ouvrir un autre front : celui d'une protection « active des troupeaux » qui passerait par une intervention sur la population lupine en permettant de la réguler.

Pour une lupotechnie, ou science de la gestion du loup sauvage dans son écosystème

Le loup déstabilise fortement les pratiques et la conception du métier de berger et d'éleveur. Les identités professionnelles sont remises en cause. Or, le pastoralisme n'a cessé de faire la preuve de sa capacité à évoluer, à s'ajuster à de nouvelles données, à se réorganiser. Nous avons vu que les éleveurs ont vaincu le fléau de la brucellose et que leurs efforts en matière de commercialisation et de recherche de qualité sont indéniables. Les bergers, quant à eux, de mieux en mieux formés notamment à la gestion de l'agri-environnement, s'organisent en associations afin d'acquérir un statut professionnel plus équitable. Les politiques agri-environnementales font positivement évoluer le pastoralisme. Or, l'excellence professionnelle des systèmes d'élevage méditerranéens associée depuis peu à l'agri-environnement, est systématiquement remise en cause par le retour du loup. Face à cette contradiction peut-on légitimement demander à une catégorie de la société de prendre seule en charge la conservation d'un objet de nature élevé au rang de bien public ? La gestion du sauvage ne doit-elle pas, elle aussi, se professionnaliser ?

Pour sortir des contradictions des politiques publiques, je propose une politique de gestion de la population de loups modulant ses aptitudes et son extension. L'objectif est bien d'offrir toutes les garanties de protection de l'espèce mais sans risquer l'exclusion du pastoralisme. En effet, la garantie du bon état de conservation de l'espèce *Canis lupus* passe par sa compatibilité sociale avec d'autres utilisateurs ou gestionnaires d'espaces naturels : la protection de la nature ne se réduit pas à la conservation biologique intégrale d'une seule espèce, quelle qu'elle soit. Dans la situation actuelle, le loup est une espèce patrimoniale emblématique et intégralement protégée, mais envers et contre tout, y compris au détriment d'autres ressources naturelles, elles-aussi pourtant protégées par les politiques publiques. L'absence de gestion dont il est actuellement l'objet est propre à ébranler durablement le pastoralisme, et par-là son action environnementale que les politiques publiques ont reconnue et légitimée. Ainsi, la disparition du pastoralisme local du Queyras pourrait être très dommageable pour l'environnement comme pour la société de ce massif. De même, l'intensification de l'élevage *craven* par enfermement des agneaux tardons en bergerie compromettrait la diversité biologique, mais aussi sociologique que cet élevage sous-tend.

L'évolution du loup sur le territoire français est prévisible. La migration typique de l'espèce « par bonds » prouve la vitalité, le dynamisme et la viabilité de la lignée italienne. Quelques individus « disperseurs » ont déjà exploré des régions au-delà de l'arc alpin (Pyrénées, Massif Central, peut-être Jura), prédisant une reconquête potentielle de l'ensemble du territoire.

Un bon état de conservation d'une espèce se définit, en écologie, par un équilibre entre la population de prédateurs et celle de ses proies. L'ensemble des troupeaux domestiques ont-ils vocation à devenir des proies ? Et pourquoi faudrait-il considérer ce problème à l'échelle de territoires délimités par des frontières administratives ou politiques ?

Aujourd'hui, les loups sont libres d'aller et venir sans contrainte. Il semblerait que ce soit lié à leur nature d'animal « sauvage ». Mais le caractère sauvage n'exigerait-il pas alors qu'ils consomment « sauvage » et non pas « domestique » ? N'y a-t-il pas des loups, individus au comportement atypique, ayant une fâcheuse tendance à se spécialiser dans la capture d'animaux domestiques faciles à se mettre sous la dent ? Par comparaison, la prise d'un bouquetin ou d'un chamois fuyant à travers neige et rochers doit être plus compliquée, fastidieuse, voire dangereuse. On ne peut plus rester dans le « laisser-faire, laisser-passé ». Pas plus que le marché, le loup n'a la capacité de s'auto-réguler comme le montre le tournant des politiques de la nature, où la protection fait désormais appel à des activités humaines pour assurer le bon état de conservation d'espaces naturels d'où elles avaient été bannies. D'autant plus que le statut actuel de protection intégrale de l'espèce la place en situation de danger, car il incite aux actes de braconnage généralisés (Mech, 1996).

En matière de gestion d'espèces sauvages, on peut s'appuyer sur le précédent des chasseurs et de leur organisation. Ceux-ci gèrent leurs populations d'espèces chassables (petit et grand gibier). Ils suivent leur cheptel, mettent en place des plans de chasse et indemnisent les dégâts que leur gibier cause aux agriculteurs. Ils négocient avec eux des aménagements (dates de chasse, sortie d'alpage, zones refuge, plantation de haies, jachères environnementales faune-sauvage).

De son côté, le PNR du Queyras montre la voie sur ce que pourrait être une gestion des populations de loups à travers sa brigade pastorale l'été et lupine l'hiver (suivi des meutes). La professionnalisation de son corps de techniciens vers une « garderie » devrait pouvoir se développer à l'exemple des équipes de rangers aux USA dans le Yellowstone ou dans la région des Picos de Europa en Espagne. Pour l'instant, en France, ce système de gestion est balbutiant. L'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS), en charge du loup, s'appuie sur un réseau constitué de quelques professionnels et de beaucoup de bénévoles. Mis à part le suivi des meutes par relevé de traces et sessions d'appel, peu de choses ont été tentées pour gérer effectivement les populations de loups – et nous avons vu le peu d'efficacité jusqu'alors des tirs. Les tirs d'effarouchement, qui pourraient être une alternative intéressante, sont peu développés car assortis de contraintes fortes.

La création d'une « lupotechnie », que l'on peut définir comme la science de la gestion du loup sauvage dans son écosystème, suppose par ailleurs des dispositifs permettant de pister les loups sur leur terrain de chasse comme cela se fait pour les ours réintroduits depuis peu dans les Pyrénées. Il y aurait tout intérêt à connaître les faits et gestes des meutes partageant le territoire des troupeaux. Cela permettrait d'avertir à temps un berger dont le troupeau se retrouve soudain sous la menace des prédateurs. Une surveillance accrue et discrète pourrait se mettre en place immédiatement. Des tirs d'effarouchement pourraient être ainsi déclenchés sans délai en cas d'approche des troupeaux. Il est probable qu'un loup averti garde en mémoire le stimulus reçu, évitant ainsi les actes qui vont engendrer toutes sortes de drames.

La constitution d'une lupotechnie nécessite de faire l'inventaire des techniques de la louveterie, sur le mode de celui que j'ai réalisé dans ce travail sur les techniques du pastoralisme. Il serait par ailleurs indispensable de réactiver un corps professionnel de lupotechniciens s'appuyant sur la mémoire de certains éleveurs, et sur les louvetiers toujours en place. La lupotechnie ne peut en tout état de cause faire l'économie du recours à l'expérience et au savoir-faire des trappeurs, des

piégeurs et de leurs objets-techniques dans les pays qui ont conservé ou développé des populations de loup gérées.

Cette politique du loup romprait avec la politique actuelle basée sur la seule protection des troupeaux – et dont j’ai montré les contradictions et les limites. Elle définirait des règles d’effarouchement, une volonté d’infléchir des comportements déviants impliquant le déplacement des individus spécialisés dans la capture des animaux domestiques, puis de régulation par l’élimination des récidivistes. De telles interventions devraient être basées sur le traçage des individus et/ou des meutes au moyen, notamment, de colliers émetteurs comme cela se fait au Yellowstone et en Italie. Elles devraient créer chez les loups sauvages un sentiment de crainte à s’en prendre aux troupeaux domestiques. De la même façon que la zootechnie s’appuie sur une administration (Ministère de l’Agriculture et ses directions), sur une recherche scientifique (INRA), sur des instituts techniques (Institut de l’Élevage) et sur un appareil de conseil et de développement en matière de pastoralisme (Chambres d’Agriculture, CERPAM, SIME), la lupotechnie devrait trouver à se structurer auprès de l’administration de la faune sauvage et son office spécialisé (ONCFS), de sa police technique de la nature compétente pour gérer des espèces envahissantes ou des individus au comportement atypique (garderie des Parcs nationaux et des réserves, louveterie rénovée). Le Muséum National d’Histoire Naturelle et les biologistes du CNRS constituent le pendant de l’INRA comme institutions scientifiques pour la recherche sur *Canis lupus*¹⁶⁵. Les CNERA « Faune de montagne » et « Prédateurs et animaux déprédateurs », spécialisés entre autre dans le suivi du loup, préfigurent un Institut technique lupin qui étudierait son régime alimentaire, les rapports prédateur/proie, l’état sanitaire des populations. Il serait souhaitable que les associations de protection de la nature, généralistes (FNE) ou spécialisées (FERUS), puissent apparaître dans la co-gestion du dossier comme ce qui a été réalisé par les Organisations Professionnelles Agricoles (FNSEA, FDO) dans l’encadrement de l’agriculture.

Une des conditions pour mettre en œuvre une gestion effective de la population de loups en France est de faire évoluer son statut juridique ainsi que l’autorisent les textes qui organisent sa protection. L’état de conservation de l’espèce *Canis lupus* doit en effet s’apprécier à l’échelle de la population globale. Comme le stipulent la Convention de Berne relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l’Europe et la Directive « Habitats », il ne s’agit pas de protéger tout, partout. Certains pays signataires de la Convention de Berne ont ainsi pu émettre des réserves sur leur territoire quant à la présence de *Canis lupus* (Bulgarie, Espagne, Finlande, Lettonie, Macédoine, Pologne, République tchèque, Slovaquie, Slovénie, Turquie, Ukraine). De plus, dans plusieurs pays, l’espèce n’est pas « strictement protégée ». Ce reclassement en espèce simplement « protégée » est demandé depuis plusieurs années par la Suisse qui est, avec la France, l’autre pays d’accueil du loup italien. A l’époque de la signature de la Convention de Berne, la Suisse, comme la France, n’avait pas de loup. Ce constat m’amène à rappeler que la gestion d’une telle espèce ne peut s’envisager à l’échelle d’un seul pays, mais bien de façon transfrontalière. Ceci avec d’autant plus de certitude qu’il s’agit de la même population.

Enfin, qui doit financer cette lupotechnie et par quels moyens ? Il s’agit là d’une vraie question dans la mesure où le loup géré ne peut plus être considéré comme un *res nullius*, un bien qui n’appartient à personne. Je suggère une responsabilisation des protecteurs du loup par une participation à sa gestion comme cela est le cas aux USA où les associations prennent en charge une partie des coûts occasionnés par le suivi des populations aussi bien que l’appui aux dégâts causés aux éleveurs. On peut aussi imaginer un jour un financement par les chasseurs, autorisés à tirer sur les loups désignés comme « à problème » en échange de l’achat de cette autorisation de tir dûment contrôlée. Dans les

165. L’INRA a aussi une unité de recherche Comportement et Écologie de la Faune Sauvage hébergée sur le centre de Toulouse et attachée au département d’Écologie des forêts, prairies et milieux aquatiques.

pays de l'Est, cette chasse spécialisée et très sélective a assuré, jusqu'à ce jour, la conservation de l'espèce.

Ces propositions sont plus ambitieuses que le « Plan loup » en place actuellement qui consiste à prévoir d'éliminer chaque année six individus pris au hasard. Nous avons vu l'inefficacité de cette mesure, qui n'a que peu de sens relativement aux attaques constatées. Son principal objectif est l'apaisement des passions, relayées par les médias. Une telle politique, même si elle n'est pas aisée à mettre en place, sera toujours plus satisfaisante que la situation actuelle : « laisser-faire » la population lupine et mettre tous les moyens de l'État sur la protection des troupeaux et le remboursement des victimes. Porter la lupotechnie au même rang que les techniques pastorales s'oppose à la vision d'un pseudo développement naturel du loup fantasmé par ses admirateurs. Respecter les loups, c'est leur créer des conditions de vie telles que leurs facultés de grand prédateur soient encouragées en direction de la faune sauvage.

C'est seulement à partir de la mise en œuvre de cette forme de gestion et d'administration du loup que pourra être envisagée une coexistence de nouveau pacifiée entre éleveurs, bergers et environnementalistes. C'est une condition nécessaire pour sortir enfin des ornières dans lesquelles l'application sur le même territoire de deux politiques publiques contradictoires a plongé, non seulement le pastoralisme, mais aussi le monde environnementaliste. Ainsi, le loup, magnifique animal, pourra entrer dans l'agri-environnement.

Glossaire

Abeuradou : Abreuvoir (R. P. Xavier de Fourvières, Chanoine prémontré, Lou Pitchot Trésor, dictionnaire provençal-français, graphie mistralienne, 1946).

Accrus : ancienne parcelle en herbe qui a été rapidement envahie par des résineux (d'après « Pâturer la broussaille... ». Fiches techniques CERPAM, Institut de l'Élevage et SIME, 2006, p. 92).

Anouge ou antenaïse : Agnelle entre le sevrage et la première saillie (Pétrequin). Femelle entre un an et 18 mois.

Baile [bayloel] pastre : Maître berger (Pétrequin).

Baouque : terme employé par les bergers pour désigner l'herbe grossière, en particulier les brachypodes (d'après le guide des espaces naturels du Sud-Est de la France, CERPAM, 1996).

Biai [byay], s. m. "Biais", comportement du troupeau, ses tendances, ses déplacements durant les périodes de pâturage en fonction de la topographie, de la végétation, du temps, etc. ; notions que le berger doit posséder car elles permettent la meilleure valorisation du pâturage (Pétrequin, 1995).

Boli : crayon gras servant à marquer (provisoirement) les ovins (d'après Histoire et actualité de la transhumance en Provence, N° 95/96, p.84, ed Les Alpes de Lumière, 1986).

Cabrailles : chèvres et boucs accompagnant le troupeau de moutons. Les caprins transhumants sont généralement de la race Rove, race mixte dont le lait est transformé en brousse. Les boucs au cornage spectaculaire sont toujours utiles pour faire la trace en cas d'enneigement précoce. Nommés *menouns*, ils sont, castrés ou pas, les véritables conducteurs du troupeau. Cette race a été menacée d'extinction pendant les premières années de lutte contre la brucellose. Ces animaux n'ont pas l'autorisation d'être vaccinés. Ils servent de « sentinelles » face à la maladie. Leur état sanitaire est encore aujourd'hui testé par analyse sérologique. En cas de réaction positive, ils sont irrémédiablement abattus.

Campagne (agricole) : période de douze mois correspondant aux travaux agricoles dans une exploitation (d'après Larousse agricole 2002).

Carraire : en Provence, chemin destiné aux troupeaux transhumants (de Fourvières). Voir draille.

Cercle 1 : zones où la prédation est effective, c'est-à-dire, où elle a été constatée une ou plusieurs fois au cours des trois dernières années.

Cercle 2 : zones où des actions de prévention sont nécessaires du fait de l'arrivée possible de prédateurs pendant l'année en cours.

Chauma : Se reposer en parlant des brebis. Mais aussi chômer ; vieillir ; croupir (de Fourvières).

Chaumadou : Lieu de repos pour les brebis (de Fourvières). En Français, comme le fait de Fourvières, il conviendrait d'employer le *ô* afin d'éviter la confusion entre chaume (champ moissonné) et chôme (repos), ce que ne fait pourtant pas Paul Pétrequin dans son glossaire. J'ai choisi d'appliquer la règle de ce dernier.

Chilled : viande réfrigérée sous vide en provenance d'Australie et de Nouvelle Zélande.

Coussoul : mot de l'occitan provençal, venant du latin *cursorium*, désignant les parcours à moutons situés dans la Crau sèche.

Craven, craen, cravenco : habitant de la Crau ; qui appartient à la Crau (de Fourvières).

Draille : Du provençal draio, chemin rural (de Fourvières). En Languedoc, il désigne les chemins de transhumance (voir carraire). A donné, dans le jargon des bergers *drailler* ; *draillée* : v et adj. action du troupeau qui, par ses multiples passages, finit par marquer les pentes de multiples sentes parallèles aux courbes de niveau. Une montagne *draillée*.

Emmontagner : Du prov. amountagna. Conduire un troupeau à la montagne. Contraire de démontagner (Pétrequin). Donne emmontagnage et démontagnage.

Emplanner : se dit du troupeau qui empiète largement sur un pré ou un champ interdit au pacage (Pétrequin).

Empoussage : Du prov. pouisso, mamelle. Diagnostiquer un état de gestation par palpation de la mamelle vers le 4^e mois (Pétrequin).

Escarrade : Du prov. *Escarrado*, troupe, escouade, multitude. Ici, le terme désigne au contraire un petit groupe d'animaux, insuffisant pour faire un troupeau (Pétrequin).

Estivenco : D'été. Qualifie les animaux passant l'été en plaine.

Floucas : animaux familiers généralement de sexe mâle, et destinés à conduire le gros de la troupe. Ils sont reconnaissables à leurs pompons de laine ou *flocs* laissés d'année en année sur le dos par les tondeurs, aux *sonnailles* suspendues à leur cou, ainsi qu'à la présence de cornes mi-longues, témoignage de leur castration tardive. Parfois, une mèche de laine est également laissée sur le front de ces animaux. On les conduit à la main en les tenant par cette mèche. Ils sont utiles pour manœuvrer des lots de moutons pour différentes manipulations (sanitaires, tonte, chargement des camions, etc). Appelés "coquin" dans d'autres régions de France, ces animaux sont souvent l'objet d'attentions particulières de la part du berger généralement à l'origine de son dressage comme des distributions de grain à la main destinées à encourager sa familiarité. En Camargue voisine, les gardians utilisent un taureau castré destiné à jouer le même rôle que les *floucas*. Ils les nomment *dountaire* (dompteur) ou *simbeu* (leurre) ou encore *sambé* (appeau) ; (sur le sujet de la bouvine camarguaise, consulter le remarquable ouvrage de Carle Naudot (1948) « Camargue et gardians ». Ethnographie folklorique du pays d'Arles (contribution au folklore de Camargue). Ed du Parc Régional de Camargue).

Fourbure : indigestion aiguë provoquée par un changement brutal d'alimentation, notamment par une surconsommation d'aliments riches de type céréales ou légumineuses en grain.

Gavot, otte : Montagnard des Alpes (Petit Larousse, ed de 1959). 1- Qui est né à Gap. Se dit, en Provence, de tous les habitants des départements alpins. 2- Dialecte provençal parlé de Forcalquier à Castellane et de Sisteron à Allos (Dictionnaire du monde rural. Les mots du passé. M. Lachiver, Fayard, 1997).

Gonfle : voir à météorisation, et aussi l'usage du mot qu'en fait P. Pétrequin à l'occasion de sa définition du mot *route* note 70 p.87.

Herbassier : Éleveur dont le principal sinon le seul capital est le troupeau et qui loue en fonction des saisons des *places* de pâturage, souvent avec des baux précaires.

Météorisation (voir *Gonfle*) : gonflement de l'abdomen par accumulation anormale de gaz (voir définition complète note 22 p. 27).

Maquer : Bien manger, racler.

Marque : Signe distinctif de chaque éleveur (initiales ou emblèmes) apposé à la peinture sur l'arrière-flanc droit de chaque animal. Par ext., désigne un élevage. Ex.: "du temps du père, c'était une bonne marque". [...] (Pétrequin).

Mescler : mélanger (de Fourvières). Dans ce cas, des troupeaux. Action qui peut être volontaire mais aussi accidentelle. Voir la définition savoureuse de Paul Pétrequin.

Mesure « t » : plan d'action sur le loup débuté en 2004, faisant suite au deux programmes LIFE et à la commission d'enquête parlementaire dite commission Estrosi. Ce dispositif vise à « favoriser le gardiennage renforcé des troupeaux, la présence permanente et accrue de chiens de protection, le regroupement des troupeaux et l'usage de filets et clôtures ». Elle a pour objectif de couvrir une partie des surcoûts engendrés par les adaptations réalisées sur leurs activités, par les éleveurs travaillant sous contrainte de la prédation (cercle 1) ou dans des zones susceptibles de connaître des prédatons (cercle 2).

Nebbia : « mousson » provenant des remontées d'humidité de la vallée du Pô.

Nite : terre alluvionnaire apportée par l'irrigation à partir des eaux de la Durance.

Passion : Désigne l'intérêt qu'un berger porte à son métier : "Il a la passion aux brebis." S'utilise surtout dans le jugement porté sur un apprenti berger. "Il a - ou n'a pas - la passion." Très peu utilisé pour les hommes faits... sans doute parce que cela va de soit ! Même expression, même sens, pour un chien au dressage. N'était la modestie (apparente) de ce métier et des hommes qui l'exercent, passion se traduirait tout naturellement par vocation (Pétrequin).

Pastrille : du prov. pastrho, dérivé de pastre. C'est l'ensemble de la gent pastorale (Pétrequin, 1995).

Place : correspond à une *unité pastorale*.

Quartier : une unité pastorale (ou alpage) est divisée en quartiers correspondants à une utilisation logique de l'herbe, généralement à partir d'un même lieu de repos nocturne du troupeau (couchade). L'herbe décale sa croissance dans le temps en fonction de l'altitude ou de l'exposition des versants. Elle parvient à bonne maturité dans les zones les plus hautes et/ou les moins ensoleillées aux environs du mois d'août. Cette notion géographique basée sur l'usage de la montagne par le pâturage définit un calendrier pastoral pour la durée de la transhumance : quartier de juin-juillet ou de « printemps », quartier d'août ou d'« été », quartier de septembre-octobre ou d'« automne » d'après (Savini *et al.*, 1995).

Queyrel : fétuque paniculée, ou spadicée (*Festuca paniculata*).

Redoun : (voir *sonnaillles*).

Res nullius : qui n'appartient à personne.

Sonnaillles : cloches suspendues au cou des animaux généralement les plus familiers ou les plus remarquables. Certains *ensonnaillent* toutes les brebis nourrissant des jumeaux ou bessons. Chaque forme de cloche possède un son caractéristique. Le *redoun* est la plus grosse des sonnaillles. Elle est généralement portée par de forts boucs ou des ânes. Il existe également des sonnaillles plus petites pour les brebis comme par exemple la pico, la plato, la platello. Le battant est fait d'un morceau d'os long relié à la cloche par un lacet de cuir. Le collier de bois qui la supporte est fait d'une planchette de cytise ou de micocoulier. Sa forme en U renversé est façonnée en détrempeant le bois et en le tordant progressivement à froid sur des gabarits. Il est souvent gravé aux initiales du berger ou décoré de la marque du propriétaire. La bande souple ou conjuscle est chargée de supporter la cloche, et de maintenir le collier en place en passant sous le cou de l'animal. Elle est faite d'un morceau de cuir ou de courroie reliant les deux bouts du collier en le pénétrant par des fentes. Le verrouillage s'effectue par deux clavettes de buis souvent façonnées par les bergers eux-même.

Soupade : alimentation rationnée à base de fourrages sur pied très appétant (luzerne, céréales immatures, pré) destinée à compléter une journée de pâturage du troupeau sur parcours.

Taparas, tuf ou poudingue : formation géologique d'épaisseur variable et située à faible profondeur ressemblant à un béton cyclopéen faisant obstacle aux racines, formée d'un amalgame de galets soudés entre eux par le carbonate de calcium précipité du sol.

Tardon : agneau d'une tardonnière. Il est généralement élevé en transhumance au pis de sa mère et vendu à la descente de montagne (foire aux tardons).

Tardonnière : brebis agnelant en retard par rapport au gros du troupeau, soit au printemps suivant l'automne, saison habituelle des mises bas en Crau.

Trousse : pièce de toile de jute de forme carrée d'environ un mètre cinquante de côté servant à emballer, en liant deux par deux les quatre coins, des marchandises foisonnantes en vrac : foin, paille, laine...

Vacieu : Dans un élevage donné, c'est le troupeau des brebis sèches, pour le distinguer du troupeau des agnelées (Pétrequin). A donné le mot *vacuité* en français.

Unité pastorale (UP) : Portion de territoire toujours en herbe exploitée par un pâturage extensif. Elle correspond à tout territoire exclusivement pâturé (hors prairies permanentes, terres cultivées...) et doit répondre aux critères suivants :

- généralement utilisée de façon saisonnière, pour des raisons d'altitude et de climat ;
- formant une unité géographique, portion de territoire continue de plus de 10 ha ;
- conduite sur toute sa superficie par un seul gestionnaire.

On distingue les UP d'altitude (estives) des autres territoires pâturés. Elles se trouvent en zone de montagne et sont utilisées en période estivale. Elles se répartissent en deux catégories :

- les UP de haute altitude, situées au-dessus de l'habitat permanent, sont utilisées l'été sur une période inférieure à quatre mois ;
- les UP d'altitude moyenne, situées au-dessus ou au même niveau que l'habitat permanent, sont utilisées l'été sur une période plus longue, de trois à six mois.

Les autres territoires pâturés (*coussouls*, collines) correspondent à toute surface en herbe utilisée quelle que soit l'altitude, pâturée en intersaison, en période hivernale ou encore une bonne partie de l'année. Ils se situent surtout en plaine et en zone préalpine (d'après Atlas pastoral PACA, 2000).

Sigles

ADN	Acide DésoxyriboNucléique
ACE	Action Communautaire pour l'Environnement
AFP	Association Foncière Pastorale
AFSSA	Agence Française de Sécurité Sanitaire des Aliments
ANEFA	Association Nationale pour l'Emploi et la Formation en Agriculture
ANEM	Association Nationale des Élus de Montagne
ANPE	Agence Nationale Pour l'Emploi
APAP	Association pour la Promotion des Animaux de Protection
APCA	Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture
APPAM	Association pour la Promotion du Pastoralisme dans les Alpes-Maritimes
ARPON	Association Régionale Provence-Côte d'Azur et Corse pour la Protection des Oiseaux et de la Nature
ASPAS	Association Pour la Protection des Animaux Sauvages
BPA	Brevet Professionnel Agricole
BTA	Brevet de Technicien Agricole
BTSA	Brevet de Technicien Supérieur Agricole
CACIB	Certificat d'Aptitude au Championnat International de Beauté
CACS	Certificat d'Aptitude de Conformité au Standard
CAD	Contrat d'Agriculture Durable
CAMARCA	CAisse Mutuelle Autonome de Retraite Complémentaire Agricole
CANT	Certificat d'Aptitudes Naturelles sur Troupeau
CAPA	Certificat d'Aptitude Professionnel Agricole
CCP	Certification de Conformité de Produit
CDD	Contrat à Durée Délimitée
CDJA	Centre Départemental des Jeunes Agriculteurs
CE	Communauté Européenne
CEEP	Conservatoire - Étude des Écosystèmes de Provence Alpes du Sud
CERPAM	Centre d'Études et de Réalisations Pastorales Alpes-Méditerranée
CETA	Centre d'Études Techniques Agricoles
CFPPA	Centre de Formation Professionnelle Pour Adultes
CMSA ou MSA	Caisse de Mutualité Sociale Agricole
CNERA	Centres Nationaux d'Études et de Recherches Appliquées
CNLC	Commission Nationale des Labels et Certifications
CNPN	Conseil National de Protection de la Nature
CORA	Centre Ornithologique Rhône-Alpes
CPEDER	Contrat de Protection de l'Environnement Dans les Espaces Ruraux
CPNE	Commission Paritaire Nationale de l'Emploi
CRAVE	Centre de Recherche Alpin sur les Vertébrés
CSAU	Certificat de Sociabilité et d'Aptitudes à l'Utilisation
CTE	Contrat Territorial d'Exploitation
CUMA	Coopérative d'Utilisation du Matériel en Commun
DDAF	Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt
DGAL	Direction Générale de l'Alimentation
DIREN	Direction Régionale de l'Environnement
DJA	Dotation Jeune Agriculteur
DNP	Direction de la Nature et des Paysages
DOCAP	DOCument d'APplication
DOCOB	DOCument d'OBjectif
DPU	Droits à Paiment Unique
DSV	Direction des Services Vétérinaires

EDE	Établissement Départemental de l'Élevage
ENGREF	École Nationale du Génie Rural des Eaux et des Forêts
ENSAM	École Nationale Supérieure d'Agronomie de Montpellier
ESB	Encéphalopathie Spongiforme Bovine
FAPAS	Fondo para la proteccion de los animales salvajes
FDGEDA	Fédération Départementale des Groupes d'Étude et de Développement Agricole
FDO	Fédération Départementale Ovine
FDSEA	Fédération Départementale des Exploitants Agricoles
FEOGA	Fond Européen d'Orientation et de Garantie Agricole
FGER	Fond de Gestion de l'Espace Rural
FNE	France Nature Environnement
FNO	Fédération Nationale Ovine
FNSEA	Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles
FRAPNA	Fédération Régionale des Associations de Protection de la Nature
FROSE	Fédération Régionale Ovine du Sud-Est
FRSEA	Fédération Régionale des Syndicats d'Exploitants Agricoles
GAEC	Groupe Agricole d'Exploitations en Commun
GDS	Groupe de Défense Sanitaire
GEIQ	Groupe d'Employeur pour l'Insertion et la Qualification de salariés
GIE	Groupe d'Intérêt Économique
GLF	Groupe Loup France
GP	Groupe Pastoral
GPS	Global Positioning System
GR	Chemin de Grande Randonnée
Ha	Hectare
IAM. M	Institut Agronomique Méditerranéen de Montpellier
IGP	Identification Géographique Protégée
INA P-G	Institut National Agronomique Paris-Grignon
INERM	Institut National d'Études Rurales Montagnardes
INRA	Institut National de la Recherche Agronomique
IRD	Institut de Recherche pour le Développement
ISM	Indemnité Spéciale Montagne
JBP	Journée Brebis Pâturage
KORA	Projet de recherche coordonné pour la conservation et la gestion des carnivores en Suisse
LIFE	L'Instrument Financier pour l'Environnement
LOL	Ligue des Opposants aux Loups
MAAPAR	Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires Rurales
MAE	Mesure Agri-Environnementale
MAP	Ministère de l'Agriculture et de la Pêche
MATE	Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement
MEDD	Ministère de l'Écologie et du Développement Durable
MEI	Mouvement des Écologistes Indépendants
MMSH	Maison Méditerranéenne des Sciences de l'Homme
OGAF	Opération Groupée d'Aménagement Foncier
OLAE	Opérations Locales Agri-Environnementales
ONCFS	Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage
ONF	Office National des Forêts
OPEDER	Opération de Protection de l'Environnement Dans les Espaces Ruraux
PAC	Politique Agricole Commune
PASSAGES	Programme d'Action et de Sensibilisation à l'Aménagement et à la Gestion des Équipements et des Sites
PCO	Prime Compensatrice Ovine
PDRN	Plan de Développement Rural National
PHAE	Prime Herbagère Agri-Environnementale ou « prime à l'herbe »
PN	Parc National

PNR - PNR Q	Parc Naturel Régional - Parc Naturel Régional du Queyras
POS	Plan d'Occupation des Sols
PROSPERO	Programme de Sociologie Pragmatique Expérimentale et Réflexive sur Ordinateur
Région PACA	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
RNED	Réseau National d'Expérimentation et de Démonstration
ROC	Rassemblement des Opposants à la Chasse
ROME	Répertoire Opérationnel des Métiers et des Emplois
RTI	Restauration des Terrains Incendiés
RTM	Restauration des Terrains en Montagne
SAGE	Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SARL	Société A Responsabilité Limitée
SEM	Société d'Économie Mixte
SFEPM	Société Française pour l'Étude et la Protection des Mammifères
SFP	Surface Fourragère Principale
SICA	Société d'Intérêt Collectif Agricole
SIVOM	Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple
SMIC	Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance
SNPN	Société Nationale de Protection de la Nature
SOQ	Signes Officiels de Qualité
TAN	Test d'Aptitudes Naturelles
TC	Test de Comportement ou de Caractère
UC	Unité de contrôle Capitalisable
UCP	Unité Commune de Programmes
UE	Union Européenne
UF	Unité Fourragère
UGB	Unité de Gros Bétail
UMP	Union pour un Mouvement Populaire
UPRA	Unité nationale de sélection et de Promotion de la RAce
WWF	World Wildlife Fund
ZAC	Zone d'Aménagements Concertés
ZNIEFF	Zones Naturelles d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique
ZPP	Zone de Présence Permanente
ZPS	Zone de Protection Spéciale

Annexes

Hommage à Jean Paul Chabert

C'est avec beaucoup d'émotion que j'ai appris la disparition de Jean-Paul Chabert.

Les éleveurs perdent aujourd'hui un compagnon de route fidèle, un scientifique qui a su mettre son savoir et sa réflexion au service de la cause des paysans.

Une controverse agite le monde rural depuis la réapparition des loups dans les Alpes. Les opinions des uns et des autres se sont formées à partir de la perception que chacun d'entre nous a de la situation, à partir de son expérience et de ses connaissances. Alors les défenseurs de la protection intégrale des loups, ont beau jeu d'en appeler aux lois de l'écologie; c'est-à-dire à fonder leur position et leur action sur l'objectivité des sciences biologiques.

C'est tout le mérite de Jean-Paul Chabert d'avoir resitué les enjeux au niveau économique, c'est-à-dire en montrant que la question ne pouvait se comprendre et se résoudre qu'en définissant les intérêts des groupes sociaux en présence. C'est une vision réellement iconoclaste dans le conflit actuel que certains auraient voulu confiné à l'écologie.

Par son positionnement Jean-Paul Chabert illustre la relation complexe que peuvent entretenir des scientifiques avec le monde paysan.

Nous avons, nous paysans, une connaissance des phénomènes souvent empirique, faite de l'expérience, fécondée par l'intuition mais qui peut-être éclairée, appuyée et globalisée par la vision objective de l'analyse et du raisonnement scientifique.

Cela signifie aussi clairement que des intellectuels peuvent rejoindre le mouvement des paysans dans leur combat pour la survie.

Tels sont quelques jalons du chemin que, Jean-Paul, tu as voulu parcourir avec nous.

Nous t'en remercions infiniment.

Jean Louis Meurot,
éleveur de brebis laitières dans la Drôme.

Un paysan chercheur nous quitte sans préavis

Début Avril Jean Paul Chabert, directeur de recherche à l'INRA d'Avignon, était emporté à 66 ans par une crise cardiaque sur sa ferme, près de Bourgoin-Jallieu. Il avait pris sa retraite un an plus tôt, sans pour autant avoir abandonné ses multiples activités. Des militants de la Conf se souviennent.

Qualifié par ses pairs d'intellectuel puissant, physique à la Lee Marvin, crinière blanche et voix de stentor, "Chabert" ne passait pas inaperçu, comme si la nature avait voulu mettre au service d'un cerveau performant des moyens de communication à l'avenant.

Malgré cela, les paysans qui ont eu l'occasion de travailler avec lui gardent l'impression dominante d'une sorte de grand copain toujours disponible, à l'écoute et la main tendue. Il faisait bon casser une croûte avec Jean-Paul, surtout si c'était agrémenté d'une de ces controverses tonitruantes dont il avait le secret, et, même aux moments les plus passionnés, on ne ressentait jamais la moindre trace d'une quelconque supériorité intellectuelle ou de caste. De plus, nous nous sentions avec lui dans une sorte d'harmonie paysanne et politique. Cette dernière impression n'a rien d'étonnant quand on connaît certains détails de son histoire:

A 25 ans, ce fils de paysan commence sa carrière à l'INRA en tant que coopérant militaire, en pleine fièvre de l'indépendance socialisante tunisienne. Il participe avec enthousiasme à la refonte des grosses propriétés agricoles en coopératives. Cela - et son appartenance à une mouvance de jeunes intellectuels anticolonialistes - lui vaut d'être pris dans la grande rafle qui a marqué le retournement de veste de Bourguiba. Seul non Tunisien de la bande, il écope de 9 mois de prison, avec tortures et menace de peine de mort.

Plus tard, il se fait un devoir de reprendre la ferme familiale, et mène de front recherche et agriculture, ce qui enrichit sa réflexion dans les deux activités.

En prise directe avec le monde agricole, Jean-Paul était de cette minorité de chercheurs INRAscibles qui nagent à contre-courant dans la grande maison et qui préfèrent aller couper des herbes en quatre dans le sens de la longueur sur le terrain plutôt que d'obtenir l'œuf cubique en laboratoire, au service du paysan plutôt qu'à celui de l'agri manager, de l'activité première plutôt que de l'industrie, de la ressource naturelle plutôt que de la manipulation génétique.

Outre ses conseils éclairés souvent sollicités, les quelque 10 années de nos collaborations diverses et variées nous laissent d'innombrables souvenirs, dont les plus marquants sont l'Opération Locale des Baronnie, particulièrement en phase avec le terrain et les éleveurs. Le procès de Johannes Poguntke, où Jean Paul n'a pas hésité à venir comme témoin technique, n'ayant que 3 jours pour se décider et une semaine pour se préparer, tout en sachant le terrain miné. Le débat sur le loup, où il a titillé les leviers économiques d'une problématique jusque là traitée sous les seuls angles psychologique et biologique. Il est aussi l'inventeur du concept de "lupotechnie", où les "enviros" assumeraient la prise en charge technique, sanitaire et économique de leur cheptel, de manière à soulager les "agricoles" d'un fardeau qui ne leur incombe pas, ce qui ne lui avait pas valu que des louanges.

Il n'est d'ailleurs pas exclu que Chabert ait érigé dérision et provocation en outils de recherche. C'est en tous cas sa forme de pensée roborative, tonique et rafraîchissante, qui nous manquera le plus dans les expériences à venir, que nous aurions pu partager encore longtemps avec lui.

Clément Gaubert,

La Mauvaise Herbe, journal de la Confédération Paysanne Drôme (Avril 2006).

Bibliographie

- Agreil C. (2003). Pâturage et conservation des milieux naturels. Une approche fonctionnelle visant à qualifier les aliments à partir de l'analyse du comportement d'ingestion chez la brebis. Thèse de doctorat, INAPG, INRA-SAD. 361 p.
- Alphandéry P., Billaud J.-P. (1996). Introduction. In *Cultiver la nature. Études Rurales*. 141-142, ed. P Alphandéry, J-P Billaud. Paris, France : 9-19.
- Alpinus. (1874 - réédition 1997). *Chasseurs de chamois*. Paris, Hoëbeke. 251 p.
- Amalbert M., Orange A. (1924). *Le mérinos d'Arles*. Antibes, F. Genre et Cie.
- Arce-Menso L. (2004). Le loup, animal touristique ? *Dauphiné Libéré*, 27 novembre 2004.
- Arnaud M.-T., Molénat G., Vincent M. (1995). Impact du pâturage hivernal par des brebis sur une végétation de garrigue à chêne kermès. In *Système sylvopastoraux : pour un environnement, une agriculture et une économie durables*, ed. FAO, CIHEAM, INRA. Cahiers Options méditerranéennes, 12: 201-204.
- Association pour la Sauvegarde de la Crau et le Développement de l'Activité Agro-pastorale. (1996). *Livre Blanc de la Crau*. 192 p.
- Auzias I. (1994). Le loup est de retour. *L'Étendard Côte d'Azur*, 28 juillet 1994.
- Bachelart D. (2002). Berger transhumant en formation : pour une tradition d'avenir (préface de Michèle Salmona). 274 p.
- Badan O., Brun J.-P., Congès G. (1996). Les bergeries romaines de la Crau d'Arles. Les origines de la transhumance en Provence. *Gallia*, 52 : 263-310.
- Barthélémy B. (1966). Le rôle actuel de la transhumance dans les plaines de Basse Provence. Diplôme d'études supérieures, Faculté d'Aix-en-Provence. 132 p.
- Bassoleil M. (1996). Le mouton, une débroussailleuse silencieuse et écologique ! *La Vie Agricole*, n° 894, 13 juin 1996.
- Baumont I. (2004-2005). *Berger. Un authentique métier moderne*. Master de recherche deuxième année, Université René Descartes Paris V-Sorbonne, Paris. 160 p.
- Bayetti M.-F. (1994). Entre homme et loups. *Nice-Matin*, 22 août 1994.
- Benhammou F. (2003). Les grands prédateurs contre l'environnement ? Faux enjeux pastoraux et débat sur l'aménagement des territoires de montagne. *Courr. Environ. INRA*, 48 : 5-12.
- Benoît A. (1985). l'âne, dressage, élevage. *Ethnozootechnie*, 37 : 29-30.
- Besson S. (1977). La transhumance en Provence au début du XVI^e siècle d'après les registres des péages de Castellane, UER d'histoire, Aix-en-Provence. 66 p.
- Beveraggi J. (1998). Loup : l'été de tous les dangers. *Dauphiné Libéré*, 18 juillet 1998.
- Blanc J., Laurans R. (1964). Les débuts de la mérinisation. *Ethnozootechnie*, 3 : 1-8.
- Blanchet M. (2003). Table ronde - Les axes stratégiques et les outils. In *Le retour du loup dans les Alpes françaises. Actes du séminaire de restitution du programme LIFE*. DIREN Rhône-Alpes, Salès P. & Genevey V. (ed.). Lyon, 9 & 10 décembre 2003 : 155-158.

- Blanchet M. (2006). Des enjeux environnementaux dans les alpages du Queyras. L'exemple de Salens-Malrif sur la commune d'Abriès. Communication à l'Assemblée générale du CERPAM. Abriès (Hautes-Alpes), 14 septembre 2006.
- Blin L., Duchamp C. (2001). N'y aurait-il raisonnablement plus de place pour le loup dans une nature en partie modelée par l'homme ? *Infochasse Isère*, n° 56, mars 2001.
- Bobbé S. (1999). Entre domestique et sauvage : le cas du chien errant. Une liminalité bien dérangeante. *Ruralia*, 5 : 119-133.
- Bobbé S. (2000). Un mode de garde écologiquement correct : le chien de protection. *Ethnologie française*, XXX : 459-472.
- Bobbé S. (2001). Avril 2001, Arbas, Pyrénées Centrales : rencontres nationales sur le chien de protection. *L'Infoloups*, n° 9, premier semestre 2001.
- Boitani L. (2003). Statut de la population de loups en Italie, évolution des effectifs et de l'aire de distribution, dommages aux troupeaux et réflexions sur la gestion du loup. In *Le retour du loup dans les Alpes françaises. Actes du séminaire de restitution du programme LIFE. DIREN Rhône-Alpes, Salès P. & Genevey V. (ed.). Lyon, 9 & 10 décembre 2003 : 64-69.*
- Boucher C. (2004). Transhumance et grande désillusion. *L'Agriculture Drômoise*, 1 juillet 2004.
- Boutin J. (1998). Bilan du dispositif mis en place : programme communautaire LIFE (A.C.E.) et mesures agri-environnementales. In *Patrimoine naturel et pratiques pastorales en Crau. Pour une gestion de la plaine. Chambre d'Agriculture des Bouches du Rhône, INRA, AOM, CERPAM, CEEP : 114-117.*
- Braudel F. (1986). L'identité de la France. T2. Les Hommes et les Choses. Paris, Arthaud.
- Bressiant P. (2002). Un loup pour l'homme. Film produit par La Huit-CNRS Images/media-TV10 Angers et distribué par la chaîne câblée "Planète futur". Editions Arté-France.
- Brisebarre A.-M. (1978). Bergers des Cévennes : histoire et ethnographie du monde pastoral et de la transhumance en Cévennes, Berger-Levrault.
- Brun J.-P. (1996). La grande transhumance à l'époque romaine. A propos des recherches sur la Crau d'Arles. *Anthropozoologica*, 24 : 31-44.
- Brunhes Delamarre M. J. (1975). L'estivage : de la problématique générale proposée par Charles Parain au cas particulier de Saint Vérant. In *Ethnologie et histoire. Forces productives et problèmes de transition. Éditions Sociales : 303-329.*
- Burle R. (1996). Le loup : mode d'emploi (Tribune libre). *L'Infoloups*, n° 1, novembre 1996, p. 3.
- Cans R. (1993). A quelques dizaines de kilomètres de Nice des loups dans le Mercantour. *Le Monde*, 16 avril 1993.
- Cans R. (1994a). Heures locales, prédateurs et protégés. Les articles du projet de loi Barnier touchant à la préservation de la faune et de la flore en cas de risque pour les hommes ou leurs biens inquiètent les défenseurs de la nature. *Le Monde*, 20 novembre 1994.
- Cans R. (1994b). La traque de "la bête des Vosges". Le loup est de retour. *Le Monde*, 24 août 1994.
- Carbone G. (1994). La peur du loup, Découvertes Gallimard. 176 p.
- Carbone G. (1995). Le loup, son retour en France, Société Nationale de Protection de la Nature, Parc National du Mercantour, Office National de la Chasse. ed. SNPN. 30 p.
- Carel D. (1997). Ahou hou ouuu... criait le loup. *Vert-Contact*, n° 475, 25-31 octobre 1997.

- CERPAM. (1996). Guide pastoral des espaces naturels du Sud-Est de la France, CERPAM & Méthodes et Communication. 254 p.
- CERPAM. (2001). Techniques pastorales. Clôtures en Provence-Alpes-Côte d'Azur : 1 - Troupeaux ovins, CERPAM. 119 p.
- CERPAM. (2006). Bouches du Rhône : Syndicat intercommunal sylvo-pastoral des Alpilles, un bilan positif. La lettre du CERPAM, n° 17, 2e trimestre 2006.
<http://perso.orange.fr/.cerpam/index1.html>
- CERPAM, Institut de l'Élevage, SIME. (2006). Pâturer la broussaille... Connaître et valoriser les principaux arbustes des parcours du Sud de la France. 120 p.
- CERPAM, Parc National des Écrins. (2006). Diagnostic pastoral en alpage, CERPAM. 128 p.
- Chabert J.-P. (2003). On en parle encore. Non aux bidonneries lupestres ! Oui à la lupotechnie ! (<http://www.inra.fr/dpenv/opec49.htm>). Le Courrier de l'Environnement, 49 (en ligne).
- Chabert J.-P., de Sainte Marie C. (2004). L'été où l'État cafouille son loup. *Le Ravi*, n° 11, p. 15, septembre 2004.
- Chabert J.-P., de Sainte Marie C., Vincent M. (2004a). Dossier " Procès Hervé Bernaudon au Tribunal correctionnel de Gap le 11 décembre 2003 ". Miméo Ecodéveloppement, INRA-SAD Avignon.
- Chabert J.-P., de Sainte Marie C., Vincent M. (2004b). La régularisation du loup, 1990-2004. *Forêt médit.*, T. XXV, n° 2: 131-142.
- Chabert J.-P., Meuret M. (2000). Les prédateurs dans le pré. Supplément à *Campagnes solidaires*, n° 139.
- Chaboud J. (2004). Éleveurs ovins et caprins : de nouveaux engagements. *L'Espace Alpin*, 11 juin 2004.
- Chambre d'agriculture des Alpes-Maritime. (1996). Un prétendu retour naturel du loup en France. 12 p.
- Chambre d'agriculture des Alpes-Maritime, FDSEA. (1996). Loups et élevage : une cohabitation impossible. *La Vie Agricole et coopérative* (Supplément), 874 : 12.
- Coen M., Moyal M. (2002). 1951 Transhumance sur la route des alpages, Images en manœuvre & Maison de la Transhumance. 144 p.
- Comité du foin de Crau. (2001). Natura 2000, site PR 99 : "Crau Centrale - Crau Sèche". Document d'objectif. Partie 1 : inventaire des activités socio-économiques. janvier 2001. 128 p.
- Confédération Paysanne. (2003). Procès de Johannes Poguntke : un verdict inadmissible. Communiqué de presse du 25 novembre 2003.
- Confédération Paysanne. (2005). Le berger bouc émissaire. Communiqué de presse du 22 mars 2005.
- Convention de Berne. (1990). Décret n° 90-756 du 22 août 1990 portant publication de la convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe (ensemble quatre annexes) dite "Convention de Berne", ouvertes à la signature à Berne le 19 septembre 1979 (1). JORF n° 198 du 28 août 1990.
- Coste P. (1986). La transhumance n'est plus éternelle. In "Revenons à nos moutons...". Histoire de la transhumance en Provence. *Les Alpes de Lumière*, n° 95/96 : 6-10.

- Coste P., Coulet N. (1994). Que sait-on des origines de la transhumance en Provence ? In L'homme et le mouton dans l'espace de la transhumance, ed. J.-C. Duclos & A. Pitte. Grenoble, Glénat : 65-70.
- Coulet N. (1978). Sources et aspects de l'histoire de la transhumance des ovins en Provence au bas Moyen Age. *Le Monde Alpin et Rhodanien*, 3ème et 4ème trimestre 1978 : 213-247.
- Coulet N. (1986). Du XIIIe au XVe siècle. Mise en place d'un système. In "Revenons à nos moutons...". Histoire de la transhumance en Provence. *Les Alpes de Lumière*, n° 95/96 : 50-55.
- Coulet N. (1997). La transhumance des ovins en Provence. *Ethnozootechnie*, 59 : 41-46.
- Coulet N. (2001). L'économie de l'abbaye de Valbonne et la transhumance en Provence au XIII^e siècle. *Provence Historique*, 205 : 325-333.
- Cyber Nature. (2004). Réaction à l'abattage de la louve. www.grandspredateurs.com (consulté le : 25 octobre 2004).
- Dahier T. (1995). La procédure de constat de dommages sur troupeaux domestiques. *Bulletin mensuel de l'Office National de la Chasse*, 201 : 44-45.
- David F., Pourcel F. (2003). Fêtes de la transhumance. In *Bergers de Crau au-delà de l'image*, ed. Conseil Général des Bouches-du-Rhône. Muséon Arlaten : 73-79.
- DDAF des Hautes-Alpes. (2001). Le pastoralisme dans les Hautes-Alpes, Document de synthèse. 18 septembre 2001. 3 p.
- de Beaufort F. (1988). Écologie historique du loup *Canis lupus Linnaeus 1758* en France. Doctorat d'État, Rennes. 4 vol., 1104 p.
- de Bouchony F. (1997). Non au "loup émissaire" ! *Nice-Matin*, 18 octobre 1997.
- de Planhol X. (1969). Le chien de berger ; développement et signification géographique d'une technique pastorale. *Bull. de l'Association des Géographes français*, 370 : 355-368.
- de Planhol X. (2004). Le paysage animal. L'homme et la grande faune : une zoogéographie historique. Paris, Fayard.
- de Réparaz A. (2000). Les campagnes de l'ancienne Haute-Provence vues par les géographes du passé (1880-1950). Mane, *Les Alpes de Lumière*, n° 136.
- de Sainte Marie C., Vincent M. (2003). Dossier " Procès Johannès Poguntke au Tribunal correctionnel de Nice le 20 octobre 2003 ". Miméo Ecodéveloppement, INRA-SAD Avignon.
- de Sainte Marie C., Vincent M. (2004a). Compte-rendu du procès en appel de Johannès Poguntke devant le Tribunal d'Aix-en-Provence le vendredi 24 septembre 2004. Ecodéveloppement, INRA-SAD Avignon. 28 septembre 2004. 2 p.
- de Sainte Marie C., Vincent M. (2004b). Procès "incendie volontaire" Johannès Poguntke, tribunal correctionnel de Nice, vendredi 20 février 2004. Compte-rendu commenté, Ecodéveloppement, INRA-SAD Avignon. 10 mars 2004. 6 p.
- de Villeneuve-Bargemont C. (1986). La "transmigration annuelle des troupeaux" en 1815. In "Revenons à nos moutons...". Histoire de la transhumance en Provence. *Les Alpes de Lumière*, 95/96 : 56-62.
- Deffontaines J.-P., Ritter J., Deffontaines B., Michaud D. (2006). Petit guide de l'observation du paysage (édition limitée réalisée dans le cadre des 60 ans de l'Inra), Ed. Quae : Cemagref, Cirad, Ifremer, Inra. 32 p.

- Degiovanni B. (2003). Des stages en montagne pour réconcilier les "pro" et "anti" loups. <http://www.hurlements.info> (consulté le : 7 novembre 2007).
- Degois E. (1932). Le parc. *L'Union Ovine*, n° 5 octobre 1932.
- Degois E. (1970 - 8e édition). Le livre du bon moutonnier (préface de R Laurans). Paris, La Maison rustique.
- Delaigue O. (2006). Analyse du régime alimentaire du loup et sensibilité des résultats au biais de détermination. "Quoi de neuf ?", bulletin d'information du réseau loup, ONCFS (ed), N°16. Décembre 2006 : p.12-13.
- Deprost M. (1998). Les bergers, "gardiens" de la tradition. *Le Progrès*, 6 août 1998.
- Deverre C. (1996). La nature mise au propre dans la steppe de la Crau et la forêt du Var. In *Cultiver la nature*. Études Rurales, 141-142. P Alphandéry & J-P Billaud (Eds). EHESS. Paris, France : p. 45-61.
- Deverre C. (1999). Le loup (le retour) et l'agneau (le départ ?). *Courr. Environ. INRA*, 36 : 67-68.
- Diependaele J. (1997). La saga du Border-Collie. *Pâtre*, n° 443, avril 1997.
- Diependaele J. (1998). Bergers-écologistes : premier dialogue sur le loup. *Pâtre*, n° 450, janvier 1998, p. 13.
- Digard J.-P. (1995). Un phénomène méconnu : le marronnage des animaux. Aspects modernes et implications. In *Des bêtes et des hommes. Le rapport à l'animal : un jeu sur la distance*, ed. B. Lizet & G. Ravis-Giordani. Paris, Éditions du Comité des travaux historiques et scientifiques : 133-145.
- Direction des Exploitations de la Politique Sociale et de l'Emploi. (2002a). Groupe Interministériel sur le pastoralisme. Rapport à Monsieur le Ministre, MAAPAR, 26 février 2002. 26 p.
- Direction des Exploitations de la Politique Sociale et de l'Emploi. (2002b). Synthèse du sous-groupe n°3 : emploi, formations, métier, MAAPAR, 26 février 2002. 11 p.
- Directive Habitats. (1992). Directive 92/43/CEE du conseil du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages, dite directive "Habitats", Journal officiel des Communautés européennes numéro L 206 du 22 juillet 1992, p. 0007-0050.
- DIREN PACA. (1997). Le protocole de l'Authion. *L'Infoloups*, n° 3, p. 3, décembre 1997.
- DIREN PACA. (2003a). Le retour du loup dans les Alpes françaises - programme LIFE-Nature 2000/2003 - document de synthèse. 28 p.
- DIREN PACA. (2003b). Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique : fiche 0501P00, Parc Naturel Régional du Queyras, Préfecture de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur. 10 avril 2003. 7 p.
- Dobremez L., Cozic P., Monod M.-O. (2000). Innovation technologique et pratiques pastorales pour une gestion de l'espace et des ressources compatible avec des usages multiples : le gardiennage électronique des troupeaux. *Ingénieries - Eau-Agriculture-Territoires*, N° spécial: 99-110.
- Dodier H., Gouty A.-L. (2007). Le diagnostic pastoral "vulnérabilité loup" sur une unité pastorale : principes et méthodes. In *Loup/Elevage. S'ouvrir à la complexité...* Actes du séminaire technique des 15 et 16 juin 2006, ed. CERPAM, Institut de l'Élevage, SIME/SUAMME. CERPAM. Aix-en-Provence : 82-93.

- Dodier H., Gouty A.-L., Lambert B. (2007). Le diagnostic de vulnérabilité : illustration de la méthode à partir de trois exemples. In *Loup/Elevage. S'ouvrir à la complexité...* Actes du séminaire technique des 15 et 16 juin 2006, ed. CERPAM, Institut de l'Élevage, SIME/SUAMME. CERPAM. Aix-en-Provence : 94-107.
- Duchamp C., Genevey V., Favier F., Dahier T., Oléon P., et al. (2001). Programme LIFE Nature : "Le retour du loup dans les Alpes françaises". Rapport d'activité intermédiaire 2001, Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement. 99 p.
- Duchamp C., Marboutin E. (2007). Dynamique de colonisation de la population de loup *Canis lupus* en France. In *Loup/Elevage. S'ouvrir à la complexité...* Actes du séminaire technique des 15 et 16 juin 2006, ed. CERPAM, Institut de l'Élevage, SIME/SUAMME. CERPAM. Aix-en-Provence : 22-28.
- Duclos J.-C. (1994). Introduction. In *L'homme et le mouton dans l'espace de la transhumance*, ed. J.-C. Duclos & A. Pitte. Grenoble, Glénat : 17-26.
- Dumont R. (1956). *Voyages en France d'un agronome* (nouvelle édition), Ed. M.-Th. Génin. Librairie de Médecis, Paris.
- Dumont R., de Ravignan F. (1977). *Nouveaux voyages dans les campagnes françaises*, éditions du Seuil.
- Dupuy P. (2000). Venanson : la guerre du loup n'aura pas lieu. *Nice-Matin*, 13 décembre 2000.
- Durand C. (2000). Intégration pastorale des chiens de protection. Bilans 1988-98, Programme LIFE-Loup. 46 p.
- Durand C., Le Pape G. (1998). Interactions entre les promeneurs et les chiens de protection de troupeaux dans le massif du Mercantour, Programme LIFE-Loup et Université de Tours. 37 p.
- Dureau R. (1998). Conduite pastorale et répartition de l'avifaune nicheuse des coussouls. 1ère partie - Impact de la conduite du troupeau sur la structure de la végétation. In *Patrimoine naturel et pratiques pastorales en Crau : pour une gestion globale de la plaine*. Chambre d'Agriculture des Bouches du Rhône, INRA, AOM, CERPAM, CEEP : 90-93.
- Dureau R., Bonnefon O. (1997). Étude des pratiques de gestion pastorale des coussouls. In *Patrimoine naturel et pratiques pastorales en Crau : pour une gestion globale de la plaine*. CEEP, Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône : 61-89.
- Emeric D. (2002). Berger. Sur la route des grandes transhumances à pied, Cheminements. 201 p.
- Englebert F. (1998). Le retour du loup dans les Alpes. *Combat Nature*, février 1998.
- Ernoul C., Favier G. (2000). Atlas pastoral PACA. Recensement des unités pastorales - 1997, Cemagref, Grenoble.
- Estrosi C., Spagnou D. (2003). Prédateurs et pastoralisme de montagne : priorité à l'homme. Rapport fait au nom de la commission d'enquête sur les conditions de la présence du loup en France et l'exercice du pastoralisme dans les zones de montagne. Assemblée Nationale, n° 825, mai 2003. Tome I : rapport ; Tomes II et III : auditions.
- Études écologiques de la Crau. (1983). *Biologie-Ecologie méditerranéenne* X (1-2).
- Eyméoud P. (2000). Le mot du Président. La lettre du Parc Naturel Régional du Queyras, n° 4, avril 2000.
- Fabre P. (1997). *Hommes de la Crau : des coussouls aux alpages*, Cheminement en Provence.

- Fabre P., Lebaudy G. (2004). La mémoire longue d'un métissage : la "métisse" ou la race ovine mérinos d'Arles. *Anthropozoologica*, 39 (1) : 107-122.
- Fabre P., Wolff A. (2005). Réserve naturelle des coussouls de Crau : une co-gestion entre agriculture et environnement. *Pâtre*, n° 526, août/septembre 2005.
- Farrachi A. (2004). La Saint-Barthélémy de la faune sauvage. *Cyber Nature*, 24 octobre 2004.
- Fauconnier B. (2001). Ces bêtes qui nous foutent la trouille. *Témoignage Chrétien*, n° 2969, 7 juin 2001.
- FDO 13. (2004). Dossier loup : mesure "t". *La lettre du Mérinos*, juillet 2004.
- FERUS. (2004). *Témoignages 2004*. <http://ours-loup-lynx.info/spip.php?article263> (consulté le : 7 novembre 2007).
- FERUS, Nature Centre, Muséum d'Orléans, ENGREF Paris, IRD Orléans, et al. (2004). La cohabitation hommes/grands prédateurs en France (loup et ours) : enjeux didactiques pour la conservation de la nature et le développement durable ? In Benhammou, F., Baillon, J. & Senotier, J.-L. Muséum d'Orléans, France, 21 et 22 mars 2004 : 216.
- Fesneau V. (1995). Le Queyras : une marge, un modèle. Itinéraire d'un développement endogène, Mémoire de maîtrise de géographie. Université Paul-Valéry, Montpellier III. 100 p.
- Fourli M. (1999). Compensation for damage caused by bears and wolves in the European Union, European Commission LIFE-Nature Projects, Luxembourg. 68 p.
- Fralon J.-A. (1997). Le loup, l'agneau et les écolos. *Le Monde*, 1 octobre 1997.
- Fronzes J.-P. (1995a). Les loups s'installent. *Nice-Matin*, 9 février 1995.
- Fronzes J.-P. (1995b). Loups du Mercantour : les chasseurs réclament un quota. *Nice-Matin*, 18 mars 1995.
- Fronzes J.-P. (1995c). Un loup tué à la chevrotine. *Nice-Matin*, 9 septembre 1995.
- Fronzes J.-P. (1996a). La liberté des loups sera contrôlée... *Nice-Matin*, 26 avril 1996.
- Fronzes J.-P. (1996b). Manifeste "vert" pour la liberté des loups. *Nice-Matin*, 6 mars 1996.
- FROSE, FRSEA. (2004). Protection des troupeaux contre le loup : un accompagnement indispensable (Communiqué de presse). 1 juillet 2004. 2 p.
- Gabelier B. (1996). Une profession dynamique menacée par le fantasme de la nature sauvage. *La Vie Agricole*, n° 894, 13 juin 1996.
- Galup P. (1990). Des traces dans la montagne : le loup dans les mémoires des habitants du plateau du Vercors, Université de Provence, Mémoire de maîtrise. 90 p.
- Garde L. (1996). Loup et pastoralisme. La prédation et la protection des troupeaux dans la perspective de la présence du loup en région Provence Alpes Côte d'Azur, Ministère de l'Environnement & CERPAM. Convention d'étude n° 48/96. 30 août 1996. 53 p.
- Garde L. (2001). Quand on parle du loup... Le poids des représentations. Association d'anthropologie méditerranéenne / Institut d'Ethnologie Méditerranéenne et Comparative / Pôle Image et Son. Maison Méditerranéenne des Sciences de l'Homme, 13 décembre 2001.
- Garde L. (2005). Attaques de chiens sur les troupeaux ovins dans le Luberon et comparaison avec la prédation en territoires à loups. *Anthropozoologica*, 40(2) : 7-26.
- Garde L. (2006). Loup symbolique, loup pragmatique : les racines d'un conflit. *Ethnozootechnie*, 78: 131-135.

- Garde L., Vors E. (2001). La prédation par les loups et les chiens errants dans le massif des Monges (Alpes-de-Haute-Provence) : diagnostics pastoraux et approche statistique, CERPAM, Manosque. 26 p. et annexes.
- Gaubert C. (1997). Loup y es-tu, décideur m'entends-tu ? *Bêle et tais-toi, le Bulletin des Moutonniers Drômois*, août 1997.
- GIE ovin PACA. (1993). Fiches techniques : 16 trucs et objets. In *Nouvel almanach des campagnes de Provence et des Alpes* : 25-56.
- GIE ovin PACA. (1995). Clôtures : le dernier cri - 31 fiches techniques. In *Nouvel almanach des campagnes de Provence et des Alpes* : 32-64.
- Gilbert L. (1984). Contre les prédateurs : le Montagne des Pyrénées. *Pâtre*, mai 1984.
- Ginon G. (2005). Clôture en prairies. Limiter, enfermer ou protéger ? *L'Agriculture Drômoise*, 24 mars 2005.
- Giono J. (1947). Un roi sans divertissement, La table ronde. 290 p.
- Giudici N. (1994). De l'appétit des loups... *Nice-Matin*, 13 juillet 1994.
- Gouvernement de la Principauté des Asturies. (2003). Pastores XXI : Programme intégral pour la réhabilitation, la modernisation et la mise en valeur du pâturage traditionnel sur le versant asturien des Picos des Europa, Ministère régional du Milieu Rural et de la Pêche du Gouvernement espagnol. Novembre 2003. 11 p.
- Granet A.-M., Mallen M. (2003). Le Queyras une terre d'histoire, Ed Le Dauphiné libéré. 50 p.
- Green J. S., Woodruff R. A. (1983). The use of three breeds of dog to protect rangeland sheep from predators. *Applied Animal Ethology*, 11 : 141-161.
- Haudricourt A.-G. (1988). Domestication des animaux, culture des plantes et traitement d'autrui (première publication en 1962. *L'Homme*, 2 (1), pp. 40-50). In *La technologie science humaine. Recherches d'histoire et d'ethnologie des techniques*. Éditions de la maison des sciences de l'Homme. Paris : 277-285.
- Houard T. (1995). La disponibilité en ongulés sauvages. *Bulletin Mensuel de l'Office National de la Chasse*, 201 : p. 42.
- Huault C. (1997). Deux mille moutons sur la promenade des Anglais. *Nice-Matin*, 25 septembre 1997.
- hurlements.info. (2004). Amende avec sursis pour un tueur. 8 janvier 2004.
- Izquierdo Vallina J. (2004). Los pastores son el mejor aval para Picos de Europa. *Revista Quercus*, n° 216, février 2004.
- Jallet M., Fabre P. (2007). Organisation du travail face à la prédation : redéfinition des métiers d'alpage. In *Actes du séminaire technique : Loup-élevage. S'ouvrir à la complexité... Unité Commune de Programme "Pastoralisme méditerranéen"* : CERPAM, IE, SIME. Aix-en-Provence : 108-116.
- Jussiau R., Montméas L., Parot J.-C., Méaille M. (1999). Le chien et l'homme : "Je t'aime, moi non plus". In *L'élevage en France. 10 000 ans d'histoire*, Dijon : Educagri : 36-38.
- Koch C. (2002). Chien de troupeau. Tarn : 29 chiens face à leur juge. *Pâtre*, n° 496, août-septembre 2002.
- KORA. (2005). Documentation loup, KORA "Projets de recherches coordonnés pour la conservation et la gestion des carnivores en Suisse". août 2005. 17 p.

- La Lettre du Parc Naturel Régional du Queyras. (2000). Le loup. n° 4, avril 2000.
- La Vie Agricole. (1996). La dérive écologique. 11 avril 1996.
- Lagier-Tourenne J. (2004). Mesure "t" : l'inacceptable. *L'Espace Alpin*, 11 juin 2004.
- Lambert B., Prevost F., Mary J.-P., Louche R. (1981). La clôture électrique en élevage ovin, Chambre d'Agriculture des Hautes-Alpes. 32 p.
- Lambertin M. (1987). Les écosystèmes d'altitude et le pâturage ovin. Éléments pour la gestion d'un alpage. Thèse d'université, Université des sciences et techniques du Languedoc, Montpellier – Parc National du Mercantour, Nice.
- Lamour P. (1980). Le cadran solaire, Ed Robert Laffont. 465 p.
- Landais E., Deffontaines J.-P. (1994). L'espace d'un berger. Pratiques pastorales dans les Écrins. In A la croisée des parcours. Pasteurs, éleveurs, cultivateurs, ed. C. Blanc-Pamard & J. Boutrais. Orstom éditions : 321-336.
- Landrot P. (1999). L'alpage, une tradition vivante et modernisée. *AGESTE -Les cahiers*, 41 : 25-33.
- Landry J.-M. (1998). L'utilisation du chien de protection dans les Alpes suisses : une première analyse, KORA. Janvier 1998. 33 p.
- Landry J.-M. (2001). Le loup. Biologie, mœurs, mythologie, cohabitation, protection... Delachaux & Nieslé. 240 p.
- Landry J.-M. (2002). A propos du patou, des ours et des loups. *Hurlements.info*, 24 septembre 2002.
- Lapeyronie P. (2000-2003). Parcs à troupeaux et parcs de protection nocturne dans le Parc National du Mercantour et les Alpes du Sud. Incidences paysagères, impact sur les pelouses des estives, Agro Montpellier, ONCFS, PN du Mercantour. Programme LIFE99 NAT/F/006299; "le retour du loup dans les Alpes françaises". Juin 2000-juin 2003. 39 p.
- Lapeyronie P., Moret A. (2000-2003). Chiens de troupeaux dans le Parc National du Mercantour (chiens de travail et chiens de protection). Étude comportementale, impact sur la faune sauvage des estives, Agro Montpellier, ONCFS, PN du Mercantour. Programme LIFE99 NAT/F/006299 "le retour du loup dans les Alpes françaises". Juin 2000-juin 2003. 126 p. et annexes.
- Lassalle D. (2007). Berger pyrénéen - une identité professionnelle, culturelle et sociale, en question (Pyrénées Occidentales et Centrales). Thèse de doctorat. Université de Toulouse - Le Mirail. 396 p.
- Lassalle J. (2001). Terres communes et délimitations de territoires à partir des litiges sur la transhumance dans la haute vallée de la Roya (XII^e-XV^e siècles). *Provence Historique*, 206 : 445-465.
- Lasseur J., Garde L., Gouty A.-L. (2007). La réorganisation des activités d'élevage en Vésubie-Roya. In *Loup/Elevage. S'ouvrir à la complexité...* Actes du séminaire technique des 15 et 16 juin 2006, ed. CERPAM, Institut de l'Élevage, SIME/SUAMME. CERPAM. Aix-en-Provence : 192-201.
- Laurans R. (1975). Chiens de garde et chiens de conduite des moutons. *Ethnozootechnie*, 12 : 15-18.
- Laurence P. (2000). Les fêtes de la transhumance dans le Midi méditerranéen de la France. Quelle valorisations culturelles ? In *Transhumance. Relique du passé ou pratique d'avenir ? État des lieux d'un savoir-faire euro-méditerranéen en devenir*. Journées euro-méditerranéennes de la

- transhumance, ed. Cheminements. Maison de la Transhumance. Saint-Martin-de-Crau : 297-306.
- LCI/TF1. (2004). *Entre brebis et loups. Chaque été, des bénévoles aident les bergers à surveiller leurs troupeaux... Témoignage.* <http://tfl.lci.fr/infos/> (consulté le : 8 juillet 2004).
- Le Jaouen J.-C. (1997). Loups du Mercantour : l'impossible cohabitation. *Pâtre*, n° 444, mai 1997, p. 24-26.
- Le Pape G., Blanchet M., Durand C. (2001). Interactions entre les promeneurs et les chiens de protection de troupeaux ovins dans le massif du Queyras, Université de Tours, PNR du Queyras, Programme LIFE-Loup, ONCFS. 47 p.
- Le Particulier Pratique. (1996). Le loup, l'agneau et la convention de Berne. n° 201, mars 1996.
- Le Provençal. (1995a). "Le loup ne sert à rien ? Un coucher de soleil non plus !" 6 janvier 1995.
- Le Provençal. (1995b). Ventrée de brebis dans le Mercantour. 6 janvier 1995.
- Le Puill G. (1997). Vers la capture de deux loups en septembre. *L'Humanité*, 30 juillet 1997.
- Lebaudy G. (2000). Dans les pas des bergers piémontais en Provence. Traces, parcours, appartenances. *Le Monde alpin et rhodanien*, 1-3 : 151-174.
- Lebaudy G., Albera D. (2001). La routo. Sur les chemins de la transhumance entre les Alpes et la mer, Primalpe, Ecomuseo della pastorizia. 144 p.
- Lecacheur M. (2006). Transhumance. 14 000 km à vélo à la rencontre des bergers d'Europe, Cheminements Éditions. 203 p.
- Leveau P. (2004). L'herbe et la pierre dans les textes anciens sur la Crau : relire les sources écrites. *Ecologia mediterranea*, T 30, fascicule 1, numéro spécial "La Crau" : 25-33.
- Leveau P. (2006). Entre la plaine de la Crau et le massif des Écrins, la question du pastoralisme romain. In *Aux origines de la transhumance. Les Alpes et la vie pastorale d'hier à aujourd'hui*, Editions Picard, Paris. (ed) C. Jourdain-Annequin & J.-C. Duclos : 205-221.
- Life-Coex. (2006). Les éco-volontaires, bilan 2005 : "Des moments inoubliables, mais pas un voyage d'agrément" précisait le dossier d'inscription... *Coexistence Infos*, 2 : 3.
- L'Infoloups. (1996). Dommages aux troupeaux. Priorité à la prévention. N° 1, novembre 1996, p. 2.
- L'Infoloups. (1997). Le rapport Dobremez. N° 2, avril 1997, p. 3.
- L'Infoloups. (1996). Une enquête génétique. N° 1, novembre 1996, p. 4.
- L'Infoloups. (1997). Étude génétique. N° 2, avril 1997, p. 2.
- Linhart S. B., Roberts J. D., Dasch G. J. (1982). Electric Fencing Reduces Coyote Predation on Pastured Sheep. *Journal of Range Management*, 35 : 276-281.
- Linnell J. D., Smith M. E., Odden J., Swenson J. E., Kaczensky P. (1996). Carnivores and sheep farming in Norway. 4. Strategies for the reduction of carnivore - livestock - conflicts : a review, NINA Oppdragsmelding 443. 116 p.
- Loup.org. (2002). La protection des troupeaux pour une protection des loups ! *loup.org*, 22 juillet 2002.
- MAAPAR. (2004a). Arrêté du 28 juillet 2004 relatif à l'opération de protection de l'environnement dans les espaces ruraux portant sur la protection des troupeaux contre la prédation. NOR : AGRF0401603A, Journal Officiel. 30 juillet 2004.

- MAAPAR. (2004b). Décret n° 2004-762 du 28 juillet 2004 relatif aux opérations de protection de l'environnement dans les espaces ruraux. NOR : AGRF0401414D, Journal Officiel. 30 juillet 2004.
- Mallen M. (2001). En quête d'identité. Les bergers salariés dans les Alpes du Sud. Association d'anthropologie méditerranéenne / Institut D'Ethnologie Méditerranéenne et Comparative / Pôle Image et Son. Maison Méditerranéenne des Sciences de l'Homme, 13 décembre 2001.
- Mauron M. (1959). La transhumance du pays d'Arles aux grandes Alpes. Paris, Librairie Académique Perrin. 207 p.
- Mauz I. (2005). Gens, cornes et crocs, Cemagref, Cirad, Ifremer, Inra. Collection iNdiSciplineS. 255 p.
- Mazoyer M., Roudart L. (1997). Histoire des agricultures du monde. Du néolithique à la crise contemporaine. Ed. du Seuil, 545 p.
- Mech D. L. (1996). Le défi et l'opportunité du retour de populations de loup *Canis lupus*. *Faune de Provence (C. E. E. P.)*, 17 : 33-43. Traduit par Patrick Bayle : Mech D. L., 1995. The challenge and opportunity of recovering wolf populations. *Conservation biology*, 9 : 270-278.
- Mech D. L., Boitani L. (2003). Wolves : Behavior, Ecology, and Conservation. Chicago, USA, The university of Chicago Press. 448 p.
- MEDD. (2005). Madame Nelly OLIN, Ministre de l'écologie et du Développement Durable, condamne le fait qu'un loup ait été abattu en Savoie dans la nuit de vendredi à samedi, sans que les procédures du protocole qu'elle a mis en place aient été préalablement respectées. Communiqué de presse du 4 juillet 2005.
- MEDD, MAAPAR. (2000). Protocole visant à réduire le nombre d'attaques de loups (ou de chiens) sur les troupeaux domestiques. 4 p.
- MEDD, MAAPAR. (2001). Protocole visant à réduire le nombre d'attaques de loups (ou de chiens) sur les troupeaux domestiques. 4 p.
- MEDD, MAAPAR. (2002). Protocole visant à réduire le nombre d'attaques de loups (ou de chiens) sur les troupeaux domestiques. 5 p.
- MEDD, MAAPAR. (2003). Cadre d'action destiné à réagir aux attaques de loups ou de chiens sur les troupeaux domestiques. 2 juillet 2003.
- MEDD, MAAPAR. (2004a). Arrêté du 12 août 2004 (NOR : DEVN0430277A) autorisant la destruction de spécimens de l'espèce *Canis lupus* pour l'année 2004. JO du 13 août 2004.
- MEDD, MAAPAR. (2004b). Arrêté du 17 septembre 2004 (NOR : DEVN0430302A) modifiant l'arrêté du 12 août 2004 autorisant la destruction de spécimens de l'espèce *Canis lupus* pour l'année 2004. JO du 30 septembre 2004.
- MEDD, MAAPAR. (2004c). Plan d'action sur le loup 2004-2008. 8 novembre 2004. 18 p.
- MEDD, MAAPAR. (2005). Arrêté du 17 juin 2005 (NOR : DEVN0540215A) autorisant le prélèvement maximum d'animaux de l'espèce *Canis lupus* pour la période 2005-2006 + annexe (protocole technique d'intervention sur les loups). JO du 18 juin 2005.
- MEDD, MAAPAR. (2006a). Arrêté du 24 mai 2006 (NOR : DEVN0650329A) autorisant les opérations d'effarouchement, de tirs de défense et de prélèvement sur les animaux de l'espèce *Canis lupus* pour la période 2006-2007 + annexe (projet de protocole technique d'intervention sur les loups). JO du 1 juin 2006.

- MEDD, MAAPAR. (2006b). Communiqué de presse : le gouvernement prépare l'avenir. 24 novembre 2006. 2 p.
- MEDD, MAAPAR. (2007a). Arrêté du 13 avril 2007 (NOR : DEVN0752004A) autorisant les opérations de prélèvement de loups (*Canis lupus*) pour la période 2007-2008. JO n° 106 du 6 mai 2007.
- MEDD, MAAPAR. (2007b). Arrêté du 16 avril 2007 (NOR : DEVN0752006A) pris en application de l'article 5 de l'arrêté du 13 avril 2007 autorisant des opérations de prélèvement de loups (*Canis lupus*) pour la période 2007-2008. JO n° 106 du 6 mai 2007.
- Mélet P. (1974). 30 années au service des bergers, Didier et Richard, Grenoble.
- Mendras H. (1967 (réédition 1992)). *La fin des paysans*, Actes Sud Babel.
- Menoud S. (2002). Éleveurs & bergers face au loup. Film VHS dans le cadre du programme Life "Le retour du loup dans les Alpes françaises 2000/2003". MEDD & MAAPAR.
- Meuret M. (1993). Piloter l'ingestion au pâturage. In *Pratiques d'élevage extensif : Identifier, modéliser, évaluer*, ed. E. Landais & G. Balent. *Études et Recherches sur les Systèmes Agraires et le Développement* (2e édition), INRA Éditions, Paris, France, 27 : 161-198.
- Meuret M., Chabert J.-P. (1998a). Les éleveurs de loups doivent maîtriser leur métier. *L'Agriculture Drômoise*, 1350 : 9.
- Meuret M., Chabert J.-P. (1998b). Ses protecteurs sont des éleveurs. *Terroir Magazine*, 49 : 7.
- Meuret M., Chabert J.-P., Deverre C. (1998). Entre brebis et loups... In *Le Sadoscope*, revue du Département de recherche INRA-SAD. Supplément au n° 90. Décembre 1997 - Janvier 1998, 4 p. (illustrations de Lizzie Napoli).
- Molénat G., Lapeyronie P., Vincent M., Gouy J. (1995). Variation de l'état corporel en système d'élevage méditerranéen transhumant. In *Pratique d'élevage extensif. Identifier, modéliser, évaluer*, ed. E. Landais & G. Balent. *Études et Recherches sur les Systèmes Agraires et le Développement* (2e édition), INRA Éditions, Paris, France, 27 : 123-136.
- Monicat F., Moutou F., Valet G. (1999). Les animaux sauvages et les hommes : quels équilibres ? Espace Recherche, Salon de l'Agriculture, Paris - Porte de Versailles, 2 mars 1999. Miméo Ecodéveloppement, INRA-SAD Avignon.
- Moreau V. (1991). Chiens de troupeau : le complice de l'éleveur. *Pâtre*, n° 386, août-septembre 1991, p. 36-38.
- Moriceau J.-M., Madeline P. (2005). Transhumance : les nuits de la fumature. *La France Agricole*, n° 2 décembre 2005, p. 118.
- Morris, Gosciny R. (1967). Les aventures de Luky Lucke : des barbelés sur la prairie, Dupuis.
- Mousset A.-D. (1997). Jean-Marc, un berger qui n'a pas peur du loup. *La Provence*, 13 août 1997.
- Nice-Matin. (1994). Des nuages sur l'avenir agricole. 16 juin 1994.
- Nice-Matin. (1996a). Animaux : une charte du respect. 7 février 1996.
- Nice-Matin. (1996b). Sur les traces du loup de Cerise. 23 février 1996.
- Nice-Matin. (1996c). Un répit pour les loups du Mercantour. 11 décembre 1996.
- Nicolino F. (1998). France : les tribulations d'un bouc émissaire. *Terre Sauvage*, n° 134, décembre 1998, p. 48-49.

- Oléon P. (2004). Bilan de la mise en place des moyens de protection sur troupeaux dans le cadre du programme Life Loup : l'exemple des Hautes-Alpes (de 2001 à mars 2003). In La cohabitation hommes/grands prédateurs en France (Loup et Ours). Muséum d'Orléans, 14 : 95-103.
- Oléon P., Favier F. (2002). Chiens de protection. Informations et conseils techniques. *L'Infoloups*, n° 11, premier semestre 2002, p. 5-16.
- Oléon P., Favier F. (2002-3). Les parcs de protection des troupeaux. *L'Infoloups*, n° 12, 2ème semestre 2002-1er semestre 2003, p. 7-13.
- Orsini P. (1996). Quelques éléments sur la disparition du loup *Canis lupus* en Provence au cours du XIXème siècle. Faune de Prov. (C. E. E. P.), 17 : 23-32.
- Ortega J. (1998). Loup domestique ou chien sauvage. *Ethnozootechnie*, 61 : 71-75.
- Parc National du Mercantour. (1997). Premières indications sur le régime alimentaire des loups dans le Mercantour. *L'Infoloups*, n° 2, avril 1997, p. 8.
- Parc National du Mercantour. (2002). Atlas du PNM. 80 p.
- Parc Naturel Régional du Queyras. (1977). Charte constitutive, 19 p. et annexes.
- Parc Naturel Régional du Queyras. (1997). La Charte de 1997, 14 avril 1997, 17 p.
- Parc Naturel Régional du Queyras. (1999). Programme d'aide aux éleveurs et bergers (délibération du PNR). 14 octobre 1999, 10 p.
- Pâtre. (2005). Actualités régions (PACA) : les filets de clôture mobile se volent. *Pâtre*, n° 520, janvier 2005, p. 11.
- Patriarca E. (2006). Le Mercantour court toujours après ses loups. *Libération*, 4 novembre 2006.
- Peillon A., Carbone G. (1993). Bienvenue au loup, il revient en France. *Terre Sauvage*, n° 73, mai 1993, p. 23-43.
- Pétrequin P. (1995). Petit lexique du pastoralisme en Provence. Le Monde alpin et rhodanien, Grenoble. 1/1995.
- Pitt J. (2000). Le retour du chien de protection de troupeau : évolution et enjeux. *Ethnozootechnie*, 65 : 51-58.
- Pitt J. (2004). Les chiens de protection en France : premier état des lieux. *Ethnozootechnie*, 74 : 59-63.
- Piva S. (1996). Les montagnes de Sospel endeuillées par les loups. *Vie Agricole et Coopérative*, 22 février 1996.
- Platano L. (1997). Les élus de l'est du département favorables à un "parc à loups". *Nice-Matin*, 23 septembre 1997.
- Plisson A.-L. (2006). Brigade pastorale : bilan d'estive et missions. La lettre du PNR du Queyras, janvier 2006.
- Pluvinaud J., Bourliaud J. (1983). L'espace agricole de haute montagne des Alpes du Sud, un enjeu pour l'ensemble des éleveurs du Sud-Est, INAPG. Février 1983, 56 p. et annexes.
- Poulle M.-L. (1995). Le suivi des loups dans le Parc national du Mercantour. Bulletin Mensuel de l'ONC, n° 201, juin 1995, p. 36-41.
- Poulle M.-L., Dahier T., De Beaufort R., Durand C. (2000). Conservation du loup en France. Programme LIFE Nature, rapport final 1997-1999, MATE, LIFE, ONC et DDAF. 93 p.

- Precz G. (2004). Mesure "t" : une mesure de trop... *La Terre Dauphinoise*, 28 avril 2004.
- Quiblier M. (2003). Les diagnostics pastoraux. In Salès P. & Genevey V. : Le retour du loup dans les Alpes françaises. Actes du séminaire de restitution du programme LIFE. Lyon, 9 et 10 décembre 2003 : 80-85.
- Quiblier M. (2006). Présentation de l'alpage de Salens-Malrif. Communication à l'Assemblée générale du CERPAM. Abriès (Hautes-Alpes), 14 septembre 2006.
- Razac O. (2000). Histoire politique du barbelé. La prairie, la tranchée, le camp, La Fabrique-éditions. 111 p.
- Regaudie R., Reveleau L. (1969). Le mouton. Paris, Baillière et fils.
- Rème S. (2004). Le parc aux loups du Mercantour : coup de gueule ! *grandspredateurs.com*, 19 décembre 2004.
- Réseau loup, ONC. (1999/2000). "Quoi de neuf ?". Bulletin d'information à destination des correspondants du réseau loup. N° 5, octobre 1999 - mars 2000.
- Réseau loup/lynx. (2006). Compte rendu du suivi hivernal du loup année 2005/2006 dans l'arc alpin français. Bulletin d'information "Quoi de neuf ?" - ONCFS (ed), 15 : 13-18.
- Ricci N. (2004). Boréon : les loups sont lâchés. *Nice-Matin*, 17 décembre 2004.
- Rieutort L. (1995). L'élevage ovin en France, CERAMAC, Clermont-Ferrand.
- Rivière T. (1995). 300 manifestants anti-loups au CADAM. *Nice-Matin*, 3 juin 1995.
- Rollot T. (2006). Problèmes posés par le retour du Loup (*Canis lupus Linnaeus, 1758*) dans le Parc National du Mercantour. Analyse économique de la littérature et de données récentes disponibles en France. Doctorat, Université Claude-Bernard - Lyon I (Médecine - Pharmacie). 115 p.
- Rousselot M.-C., Pitt J. (1999a). Chiens de protection : comment les élever. *Pâtre*, n° 469, décembre 1999, p. 32-34.
- Rousselot M.-C., Pitt J. (1999b). Guide pratique. Les chiens de protection des troupeaux. Paris, France, Institut de l'Élevage. 66 p.
- Royer J.-Y. (1988). Le journal de Noé de Barras un entrepreneur de transhumance au XV^e siècle (Texte provençal inédit de 1480), *Les Alpes de Lumière*, n° 98.
- Salavois N. (2005-2006). Une dynamique interactive au sein de la relation homme-animal au travail : étude comparative des savoirs et savoir faire de dresseurs utilisateurs de chiens de conduite des troupeaux (le Border collie). Master Recherche 2^{ème} année : Sciences et Techniques du Vivant, Institut National Agronomique Paris Grignon. 49 p. + annexes + 39 vidéos sur DVD-ROM.
- Salmona M. (1994). Les paysans français. Le travail, les métiers, la transmission des savoirs, L'Harmattan. 372 p.
- Sarrazin C. (2004). Contre le plan d'action sur le loup. *La France agricole*, 11 juin 2004, p. 23.
- Savini I., Landais E., Thinon P., Deffontaines J.-P. (1995). L'organisation de l'espace pastoral. Des concepts et des représentations construites à dire d'expert dans une perspective de modélisation. In Pratiques d'élevage extensif : Identifier, modéliser, évaluer, ed. E. Landais & G. Balent. Études et Recherches sur les Systèmes Agraires et le Développement (2^e édition), INRA Éditions, Paris, France, 27 : 137-160.
- Schmitt R. (1989). Chiens de protection des troupeaux. *Ethnozootechnie*, 43 : 51-58.

- Schmitt R. (1990). Chiens de troupeau : un gardien à connaître. *Pâtre*, n° 371, février 1990, p. 29-32.
- Sclafert T. (1959). Culture en Haute-Provence. Déboisements et pâturages au Moyen Age. SEPVEN, Paris, École Pratique des Hautes Études - VI^e section Centre de recherches historiques. 271 p.
- Seim V. (2001). Élevage ovin et grands carnivores en Norvège. Rencontre européenne des éleveurs victimes des prédateurs. Nice, 8 septembre 2001: tiré à part.
- Sigaut F. (2003). Regard critique sur la notion de domestication. *Ethnozootechnie*, 71 : 45-48.
- Simiand S. (2005). La culture du manse. <http://www.alpinoc.com/lenga.htm> (consulté le : 10 août 2007).
- Société d'Ethnozootechnie. (2005-2006). Le chien : domestication, raciation, utilisation dans l'histoire. Journées d'étude de la Société d'Ethnozootechnie et de la Société Centrale Canine, 17 novembre 2005 et 28 février 2006. Paris, n° 78, 236 pages.
- Soma-Bonfillon M. (2003). Le canal de Craonne un exemple de maîtrise de l'eau en Provence occidentale 1554-1954. Thèse de doctorat, MMSH, Aix-en-Provence.
- Taberlet P. (2003). Mise au point et évaluation des outils moléculaires applicables au suivi du loup en France. In Le retour du loup dans les Alpes françaises. Actes du séminaire de restitution du programme LIFE. DIREN Rhône-Alpes, Salès P. & Genevey V. (ed.). Lyon, 9 & 10 décembre 2003 : 20-25.
- Tchakérian E. (2003). Opérations Locales Agri-Environnementales et systèmes d'élevage à composante pastorale du Sud de la France. Journée de l'Association Française pour la Production Fourragère. Mesures Agri-Environnementales et Prime à l'herbe : réalités et perspectives, 28 octobre 2003.
www.inst-elevage.asso.fr/html1/IMG/pdf/Article_revue_fourrages.pdf
- Teste F., Klun P., Omélianenko I. (2004). Dans l'hiver des bergers de la Crau. "Radio Libre". France Culture. Émission diffusée le 26 juin 2004.
- Tolley C. (2002). Bergers transhumants. Étude d'un aspect de la société pastorale de Provence, Université libre de Belgique. DEA de Sociologie. 4 juillet 2002. 133 p.
- Tolley C. (2004). Formation scolaire ou formation sur le tas chez les bergers de Provence. *Sociétés Contemporaines*, 55 : 115-138.
- Traverson M. (1995). Quand on parle du... *Le Point*, n° 1185, 3 juin 1995, p. 84-88.
- Valière N., Fumagalli L., Gielly L., Miquel C., Lequette B., et al. (2003). Long-distance wolf recolonization of France and Switzerland inferred from non-invasive genetic sampling over a period of 10 years. *Animal Conservation*, 6 : 83-92.
- Van Effenterre C., Guth M.-O. (2000). Plan d'action pour la préservation du pastoralisme et du loup dans l'arc alpin. Circulaire DNP/SDCFFS/BFFS n° 00-03 DERF/SDAGER/BAER, Ministère de l'Agriculture (MAP) et Ministère de l'Environnement (MATE), Paris. 17 mars 2000. 9 p.
- Vert-Contact. (1997). Les loups du Mercantour. Lettre d'information des Verts, n° 469, 13 septembre 1997.
- Viérin M. (2002). Les réactions comportementales de peur chez les ovins domestiques (*Ovis aries*) : contribution à l'étude de l'ontogenèse et des facteurs de variation physiologiques et expérimentiels. Doctorat de sciences, INRA Nouzilly et Université de Liège. 212 p.

- Vincent M. (2005). Loup : un éleveur devant la justice pour son patou. *La lettre du Mérinos*, n° 149, janvier 2005.
- Vincent M. (2006). Jugés pour abattage et transport de loup dans une zone reconnue officiellement sans loup. *La lettre du Mérinos*, n° 163, mai 2006.
- Wick P. (2000). Le chien de protection. Film VHS SECAM. Artus ed.
- Wick P. (2002). Le chien de protection sur troupeau ovin. Utilisation et méthode de mise en place, Artus. 32 p.
- Wolff A. (1998). Conduite pastorale et répartition de l'avifaune nicheuse des coussouls. 2ème partie: Impact de la conduite pastorale sur la répartition de trois espèces d'oiseaux nichant dans le coussoul. In Patrimoine naturel et pratiques pastorales en Crau : pour une gestion globale de la plaine. Chambre d'Agriculture des Bouches du Rhône, INRA, AOM, CERPAM, CEEP : 94-97.
- WWF France. (1995). Au loup ! Revue Panda WWF - France, n° 62, p. 29, automne 1995.

Résumé

Le pastoralisme méditerranéen ovin est la clef de voûte du maintien d'une nature ouverte, accueillante, riche en biodiversité, dans laquelle le multi-usage est devenu la règle.

La plaine de Crau avec son *coussoul*, les collines provençales, mais aussi les alpages d'altitude dont le Parc naturel régional du Queyras est symbolique de la grande transhumance estivale, sont des espaces fréquentés par les troupeaux de moutons transhumants. Leur biodiversité riche et variée est largement entretenue par le pâturage.

L'auteur montre que cette forme de pastoralisme, dont les pratiques et les savoirs locaux ont évolué au gré de multiples changements agronomiques, économiques, politiques, sanitaires, etc, est reconnue depuis 1992 par les politiques européennes pour l'environnement dans la mesure où ces pratiques façonnent de longue date les habitats de la vie sauvage.

Or, cette légitimité toute nouvelle du pastoralisme dans ce qu'il est convenu d'appeler l'agri-environnement est brusquement remise en cause la même année par le retour d'une espèce emblématique, le loup, qui revient en France depuis l'Italie avec un statut de protection intégrale.

L'auteur analyse la controverse issue des conséquences du retour du sauvage. Par des enquêtes de terrain renforcées par des données historiques, statistiques et un riche corpus bibliographique et iconographique, il montre les difficultés que font peser sur les éleveurs et les bergers les protections anti-prédation, techniques anciennes largement oubliées avec la disparition des loups au XIX^e siècle.

En conclusion, ce travail propose de mettre en place une « lupotechnie » consistant à réguler *Canis lupus* afin de créer les conditions d'une réelle coexistence entre pastoralisme et loup.

Mots-clefs : éleveur ovin, berger, pastoralisme méditerranéen, loup, politique agri-environnementale, Crau, Queyras, « lupotechnie ».